



HAL
open science

”In national parks they trust” : la gentrification rurale de trois territoires de nature protégée en Angleterre

Marie Metenier

► To cite this version:

Marie Metenier. ”In national parks they trust” : la gentrification rurale de trois territoires de nature protégée en Angleterre. Géographie. Université de Limoges, 2020. Français. NNT : 2020LIMO0038 . tel-03123707

HAL Id: tel-03123707

<https://theses.hal.science/tel-03123707v1>

Submitted on 28 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Limoges

ED 613 - Sciences de la Société, Territoires, Sciences Économiques et de
Gestion (SSTSEG)

GEOLAB UMR CNRS 6042

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Limoges
Géographie

Présentée et soutenue par
Marie Méténier

Le 19 novembre 2020

« In national parks They trust » : la gentrification rurale de trois territoires de
nature protégée en Angleterre



JURY

Didier DESPONDS , PR, MRTE EA 4112, Université de Cergy-Pontoise	Rapporteur
Mark BAILONI , MCF, LOTERR EA 7304, Université de Lorraine	Rapporteur
Jessica MAKOWIAK , PR, CRIDEAU OMIJ EA 3177, Université de Limoges	Examinatrice
Charles-François MATHIS , MCF, CRH UMR 8558, Université Bordeaux Montaigne	Examineur
Stéphane HERITIER , PR, PACTE UMR 5194, Université de Grenoble	Examineur
Sylvain GUYOT , PR, PASSAGES UMR 5319 CNRS, Université Bordeaux Montaigne	Directeur
Frédéric RICHARD , MCF HDR, GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges	Directeur
Emilie CHEVALIER , MCF, CRIDEAU OMIJ EA 3177, Université de Limoges	Directrice



Remerciements

Mes remerciements s'adressent d'abord à l'ensemble des membres du jury qui ont accepté de relire cette thèse et de participer aux discussions. Je remercie sincèrement les deux rapporteurs, Didier Desponds et Mark Bailoni, ainsi que Jessica Makowiak, Charles-François Mathis et Stéphane Héritier d'avoir examiné ce travail.

Ensuite, je souhaite remercier mes trois directeurs de thèse, pour leur accompagnement et leur expertise. Je remercie Sylvain Guyot pour son soutien, sa créativité et ses conseils toujours stimulants. Je te suis très reconnaissante d'avoir ouvert mes horizons vers des travaux de recherche plus intéressants les uns que les autres, et m'avoir permise de faire de belles rencontres professionnelles. Merci à Frédéric Richard pour m'avoir donnée l'opportunité de faire cette thèse. Nos échanges m'ont permis de me construire professionnellement et personnellement. Ton expertise m'a toujours amenée à réfléchir et à progresser. Ce travail aura été une belle aventure humaine au cours de laquelle j'ai beaucoup appris. Merci enfin à Emilie Chevalier pour avoir pris part à cette aventure, en gardant tout du long cette ouverture d'esprit qui vous caractérise. Je vous remercie de m'avoir fait confiance et associée aux travaux réalisés par le CRIDEAU lorsque le sujet s'y prêtait.

Pour les moyens qu'il met à disposition des doctorants, je remercie le laboratoire GEOLAB ainsi que l'école doctorale. Au sein du Département de géographie de Limoges, je remercie mes collègues et ami(e)s pour leur soutien, nos échanges et pour tous les bons moments qui auront jalonné cette thèse. Merci à mes collègues de l'IUT de Guéret pour avoir fait de cette dernière année « challenge », une transition agréable et stimulante, durant laquelle j'ai repris confiance et me suis épanouie professionnellement. Je tiens à remercier Marie-Hélène Lechien et Guillaume Jobard puisque les comités de thèse réalisés avec eux auront été des moments de plaisirs, de parole libre et d'écoute positive.

Cette thèse n'existerait pas sans toutes les rencontres qui ont nourries ce travail. De Dartmoor au Peak District, en débutant par les Cotswolds, je remercie très sincèrement toutes les personnes interrogées pour leur temps, leur patience et leur bienveillance à mon égard. Une pensée particulière pour Chris, Mickael, July, Maggie, Norman, Bill, John, Cathy, Robin, Dick, Lisa, Patrick, Mary, Vivienne et Nicky et bien sûr, David et Michelle. Merci à William, pour avoir donné à Dartmoor et à ma vie un tout autre sens.

«*On ne lâche rien !* » m'a répétée à de multiples reprises Laine Chanteloup, « collègue » et amie, sans qui cette thèse n'aurait sans doute pas abouti. Il y a des rencontres de vie qui vous marquent, tant professionnellement que personnellement, celle-ci en est une. Face aux difficultés qui se sont dressées sur ma route (sans parler de la thèse), tu as été là, bienveillante, courageuse, dévouée et tu n'as pas lâché.

Un grand merci à Fabien, pour avoir été là cette nuit de décembre 2016 dans la salle d'attente du CHU, mais aussi pour avoir toujours été disponible pour m'aider à élaborer mes cartes dans la bonne humeur. Tes idées et tes conseils m'auront permis de progresser et je t'en suis très reconnaissante.

J'ai eu le plaisir d'enseigner tout au long de cette recherche donc j'en profite ici pour remercier les étudiants avec qui j'ai beaucoup appris et progressé.

Merci à Julien. La thèse n'est rien par rapport à ce que nous avons traversé tous les deux et je suis fière d'avoir pu partager ce bout de chemin avec toi. Tu as été un exemple de force, d'abnégation et de courage.

Un petit clin d'œil pour ma filleule, Emilie, pour tous les bons moments que nous avons vécus ensemble et pour tous ceux à venir !

Enfin, *last but not least*, un merci n'est pas suffisant pour dire à mes parents toute la reconnaissance que j'ai envers eux, pour m'avoir toujours soutenue, « lasurée » et aimée quels que soient mes choix. « Qui est-ce qui gagne à la fin ??? C'est Barbouille ». Une dernière pensée va pour mes grands-parents.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Illustrations de couverture : de gauche à droite, paysage du parc national du Peak District ; paysage et habitants du parc national de Dartmoor ; paysage et habitants de l'AONB des Cotswolds. Clichés ©Marie Méténier, 2016, 2017 et 2018.

Sigles et abréviations

ANPA	Association of National Park Authorities
AONB	area of outstanding natural beauty
AOSP	areas of special protection (for birds)
BANANA	build absolutely nothing anywhere near anything
CART	Conservation, Recreation and Amenity Trust
CC	Countryside Commission (devenue Countryside Agency)
CLT	Community Land Trust
CO	Cabinet Office
CT	Community Trust
CPRE	Campaign to Protect Rural England (précédemment Council for the Protection of rural England)
CPRW	Campaign (précédemment Council) for the Protection of Rural Wales
CRoW	Countryside and Rights of Way (Act)
DEFRA	Department for Environment, Food and Rural Affairs
DETR	Department of Environment, Transport and the Regions
DCLG	Department for Communities and Local Government
DoE	Department of the Environment (pre-1997)
DP	development plan
DPD	development plan document
EA	environmental assessment
HC	House of Commons
HL	House of Lords
HMSO	Her Majesty's Stationery Office
JNCC	Joint Nature Conservation Committee
LNR	local nature reserve
LPA	local planning authority
NC	Nature Conservancy
NDP	Neighbourhood Development Plan
NE	Natural England
NGO	non-governmental organisation
NIMBY	not in my backyard

NNR	national nature reserve
NPA	national park authority
NPPF	National Planning Policy Framework
NT	National Trust
ONS	Office for National Statistics
PGG	planning policy guidance
PPS	planning policy statement
PINS	Planning Inspectorate
RCC	rural community council
RPG	regional planning guidance
RSPB	Royal Society For the Protection of Birds
RUC	Rural-Urban Classification
SPNC	Society for the Promotion of Nature Conservation
SSSI	Site of Special Scientific Interest
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCMC	World Conservation Monitoring Center
WDPA	World Database on Protected Areas

Sommaire

Introduction générale	11
Partie I. Gentrification rurale et espace « naturel » protégé : les interactions entre un concept et un objet territorial	19
<i>Introduction de la première partie.....</i>	21
<i>Chapitre I. Articulation de la gentrification rurale et des espaces « naturels » protégés</i>	23
I.1. Caractériser la gentrification rurale	24
I.2. Un « nature (re)turn » des études sur la gentrification rurale ?	38
Conclusion du chapitre I.....	55
<i>Chapitre II. Des territoires de nature protégée pour le peuple ?.....</i>	57
II.1. Une histoire environnementale marquée par des différenciations sociales	58
II.2. Coïncidence ou concurrence entre aménagement du territoire et protection des espaces « naturels » ?	72
II.3. Des perceptions différenciées du changement social dans les territoires de nature protégée	92
Conclusion du chapitre II.....	97
<i>Conclusion de la première partie</i>	99
Partie II. Des territoires de nature protégée gentrifiés ? Une thèse sur mesure	101
<i>Introduction de la deuxième partie.....</i>	103
<i>Chapitre III. Cadrage de la recherche : terrains et méthodologie.....</i>	105
III.1. Les terrains : déterminer le périmètre de l'étude empirique	105
III.2. La méthode : une démarche exploratoire.....	138
Conclusion du chapitre III.....	158
<i>Chapitre IV. Prendre la mesure de la gentrification rurale dans les terrains</i>	161
IV.1. L'expérience spatiale des parcours commentés : sur les traces de la gentrification rurale	161
IV.2. La composition socio-économique des terrains : analyse croisée de matériaux qualitatifs et quantitatifs	200
Conclusion du chapitre IV.....	229
<i>Conclusion de la deuxième partie</i>	231
Partie III. Des territoires de nature protégée gentrifiés : représentations, appropriations et rapports de force déséquilibrés.....	233
<i>Introduction de la troisième partie</i>	235
<i>Chapitre V. Des territoires de nature protégée appropriés : l'emprise des gentrificateurs</i>	237

V.1. Un socle commun aux trois terrains : l'idylle rurale comme force motrice.....	240
V.2. De la wilderness gentrification aux pratiques de rewilding.....	261
V.3. Le(s) sport(s) de l'entre soi : des pratiques de la distinction	285
V.4. Des cas particuliers? Motifs professionnels et raisons familiales.....	294
V.5. Le mécanisme de protection : critère déterminant ou plus-value ?.....	295
Conclusion du chapitre V.....	304
Chapitre VI. Des fronts écologiques à l'appui de dynamiques de gentrification : des territoires de nature protégée cadenassés	307
VI.1. Fronts écologiques contre fronts d'urbanisation : le <i>planning system</i> au cœur de tensions historiques.....	309
VI.2. Consolider et cloisonner le front écologique : l'alliance des éco-conquérants	318
VI.3. Etendre les fronts écologiques : cristallisation des affrontements aux frontières des terrains d'étude	337
VI.4. Le choc in situ de deux fronts écologiques dans le parc national de Dartmoor	356
Conclusion du chapitre VI.....	369
Chapitre VII. Le déséquilibre social renforcé par la gentrification rurale : des territoires de nature protégée exclusifs.....	371
VII.1. L'impossible retour : les enjeux de l'accès au logement pour les locaux	372
VII.2. Des initiatives (tardives) pour restaurer l'équilibre social dans les terrains d'étude	385
VII.3. Les difficultés des communautés (in)visibles dans les territoires de nature protégée	400
Conclusion du chapitre VII.....	410
Conclusion de la troisième partie.....	413
Conclusion générale.....	415
Références bibliographiques	433
Annexes.....	471

Introduction générale

« *Within these designated areas it is generally assumed that the physical structure of settlements is viewed as more important than socially orientated issues, thus creating a situation which can lead to a congregation of the affluent in protected villages and all the problems resulting from trends of gentrification and geriatrification* » (Cloke, 1983, p. 290).

Cette citation de Paul Cloke, un des premiers géographes ruralistes à s'être saisi du concept de gentrification rurale en Angleterre, illustre l'antériorité et la complexité des enjeux de gentrification rurale dans le contexte spécifique des espaces « naturels » protégés anglais, dès les années 1980. À partir des années 1990, les études sur ce sujet se sont multipliées mais les chercheurs britanniques, en se concentrant sur les espaces ruraux, ont occulté ces *designated areas* auxquelles se réfère P. Cloke ci-dessus. Pourtant, les parcs nationaux, mais aussi les *Areas of Outstanding Natural Beauty* (AONB) et les *green belts* (ceintures vertes), ont très tôt été identifiés comme des terrains où se manifestaient des dynamiques de gentrification rurale, possiblement plus intenses que dans les espaces ruraux ne bénéficiant pas d'un statut de protection équivalent (Parsons, 1980 ; Cloke, 1983).

Il s'agit alors dans ce travail de croiser le regard sur deux champs d'études : la gentrification rurale et les espaces « naturels » protégés. Cette thèse s'inscrit dans la continuité des jalons posés par F. Richard dans son étude de la gentrification rurale dans le parc national du Lake District, situé au nord de l'Angleterre (Richard, 2009). Institutionnellement, ce travail doctoral s'insère dans un programme de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Intitulé *international Rural Gentrification* (iRGENT), ce programme lancé en 2015 par F. Richard et M. Phillips avait pour objectif d'analyser de manière approfondie, transnationale et comparative, les dynamiques de gentrification rurale dans les espaces ruraux du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis. La vocation de l'ANR était de permettre à des chercheurs de nationalités différentes de combiner leurs approches et leurs méthodes d'analyse de la gentrification rurale, considérée comme une clef de lecture pertinente pour interpréter les mutations sociales dans ces trois contextes nationaux. L'objectif de la présente thèse est de réaliser une étude de la gentrification rurale dans trois espaces « naturels » protégés localisés spécifiquement en Angleterre.

Le point commun des études sur la gentrification, qu'elle soit urbaine ou rurale, réside dans le fait que ce processus implique des mobilités, choisies ou contraintes, vers et depuis les terrains étudiés : des nouveaux habitants arrivent et s'installent, quand les populations préexistantes partent et/ou ne peuvent pas revenir. Cette définition de la gentrification est cependant trop réductrice et peut être étayée par une de celles proposées dans la littérature. Elle présente l'avantage d'être suffisamment souple et correspond ainsi à la manière dont la grille de lecture de la gentrification rurale est mobilisée dans ce travail. Reprenant la définition donnée par E. Clark (2005), F. Richard définit la gentrification rurale comme :

« (...) un processus démographique, social et géographique lié à l'implantation de ménages disposant de capitaux économiques et/ou culturels supérieurs à ceux des populations présentes dans les campagnes qu'ils investissent. Progressivement, l'implantation des nouveaux venus se traduit par le déplacement et/ou le remplacement direct ou indirect, plus ou moins partiel ou total des populations « d'origine » ou à défaut, antérieures ». (Richard, 2017, p.5).

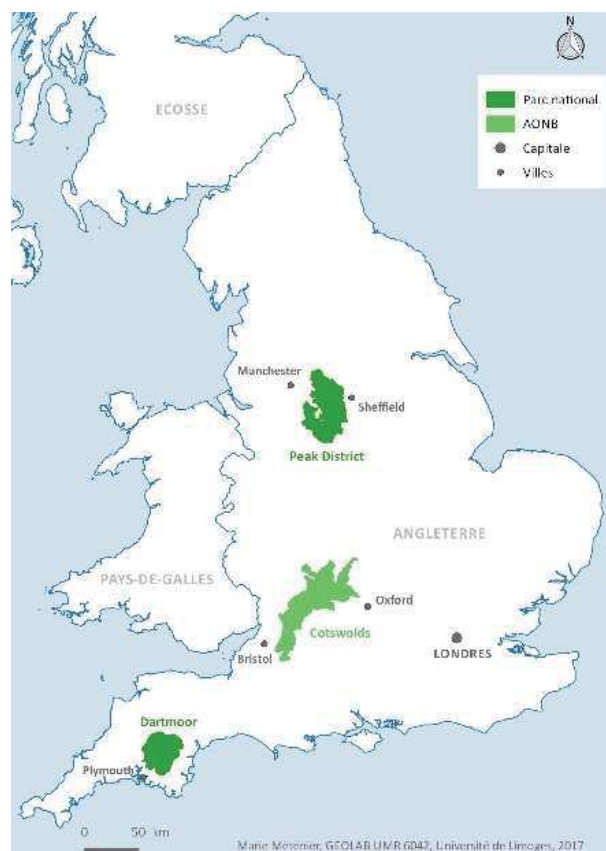
Analyser les modalités de cette substitution d'habitants par d'autres, et décrypter les contours et les enjeux de ces déplacements et/ou remplacements, justifient de mobiliser la grille de lecture de la gentrification. Il s'agit alors de se concentrer sur des habitants qui, selon cette définition, se distinguent les uns des autres par leur antériorité dans les terrains d'étude, mais aussi par leur statut social et économique et les leviers d'actions qu'ils sont à même d'actionner pour agir sur le territoire qu'ils investissent. Qu'est-ce qui les motive à venir s'installer, à quitter leur précédent lieu d'habitation pour venir s'installer dans un nouveau ? Si c'est une certaine idée qu'ils se font de leur nouveau lieu d'habitation qui justifie ces mobilités, quelles stratégies déploient-ils pour s'assurer que leurs nouveaux lieux de vie restent conformes à leurs conceptions ? Des représentations et des imaginaires différenciés peuvent alors s'entrechoquer et générer des situations sociales conflictuelles dans les territoires investis.

En l'espèce, les terrains retenus dans ce travail sont des espaces « naturels » protégés : le parc national de Dartmoor, celui du Peak District et l'Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) des Cotswolds (carte 1).

« *Objet spatial et non concept, l'espace protégé (ou le peu satisfaisant aire protégée traduit de l'anglais "protected area"; Aubertin et Rodary, dir., 2008) est le miroir au prisme duquel les sociétés contemporaines questionnent leur rapport à l'environnement. Il soulève de larges questions sociales et politiques pour le géographe.* » (Laslaz, 2009).

L'emploi des guillemets pour désigner les espaces « naturels » protégés dans ce travail se justifie car ils tombent dans « *le domaine de l'artifice* » lorsqu'ils « *sont protégés, gérés et contrôlés* » (Larrère, 2012, p.4). Cela conduit les géographes à utiliser la référence à l'espace « naturel » protégé pour le distinguer d'autres types de zonages (Depraz, 2008 ; Laslaz, 2018).

À priori, lorsque l'on parle d'espaces « naturels » protégés, il peut sembler intrigant d'étudier des recompositions sociales qui se manifestent au sein de ces périmètres et non pas sur leurs pourtours ou à proximité. Aux États-Unis par exemple, lorsque les chercheurs mentionnent les espaces « naturels » protégés dans leurs travaux sur la gentrification rurale, comme le parc



Carte 1 : Localisation des terrains d'étude
Source: © Marie Méténier, QGIS, 2017

national du Yellowstone, il s'agit toujours du rôle que ce dernier a tenu pour justifier des stratégies résidentielles à destination des villes qui se situent à proximité (Ghose, 2003 ; Darling, 2005 ; Hines, 2010 ; Saumon, 2019).

Dans le cas de l'Angleterre, le contexte est spécifique et justifie de tester la grille de lecture de la gentrification rurale précisément au sein de ces périmètres de protection, puisque les premiers parcs nationaux ont été institués tardivement, au début des années 1950. Tout comme le sont les parcs naturels régionaux français (PNR) (Desponds, 2007), les AONBs, mais aussi les parcs nationaux anglais sont des lieux de vie depuis des générations et ont été profondément marqués par les activités humaines (Cherry, 1975 ; MacEwen et MacEwen, 1982 ; Blunden et Curry, 1992 ; Hodge, 2016). C'est cette présence humaine ancienne qui fait de ces espaces emblématiques anglais de véritables « *contenants sociaux et politiques* » (Girault, 2017).

La géographie est l'une de ces sciences humaines et sociales qui permet de se rendre sur le terrain, de (se) poser des questions, de confronter des questions de recherche aux représentations et aux pratiques des habitants et des acteurs des territoires. Propice à l'interdisciplinarité, et laissant une marge de liberté certaine, une thèse en géographie permet de mobiliser d'autres disciplines pour « *penser, penser autrement et se penser autrement* » (Cavaillé, 2009, p. 51). Le sujet de la gentrification rurale en Angleterre se prête particulièrement bien à la mobilisation de développements empruntés à l'histoire sociale et environnementale, ou encore aux outils du droit de l'urbanisme et de l'environnement. Il est alors pertinent de se placer à l'interface entre ces différentes entrées disciplinaires.

Pour l'entrée historique, elle se justifie compte tenu de l'antériorité des travaux sur la gentrification rurale en Angleterre, et au regard des éléments soulignés par Paul Cloke :

« Far from showing an awareness of problems suffered by the rural poor, there newcomer groups are also often dominated by environmental ideals which prompt them to support the denial of new housing developments which might spoil the rural character which they have specifically migrated to. » (Cloke, 1983, p. 37).

Dans une Angleterre très densément peuplée, et qui enregistre depuis longtemps un fort taux d'urbanisation, l'attractivité et la convoitise des territoires les moins urbanisés et les plus naturels n'ont fait que se renforcer (Short, 1991, p.56). Ce sont, entre autres, les idéaux environnementaux portés par les nouveaux habitants aisés et de plus en plus mobiles, mais aussi retranscrits dans les politiques publiques, qui ont contribué à exacerber la gentrification rurale en Angleterre dans des espaces emblématiques comme les parcs nationaux :

« It is therefore logical to expect that in addition to the « normal » problems experienced in similar rural areas, rural settlements and communities in national-park areas will be subject to specific pressures arising from high levels of residential popularity and very restrictive planning policy and practice » (Cloke, 1983, p. 291).

À travers cette citation, le géographe ouvre la voie à une hypothèse de recherche riche : il est tout à fait envisageable que les problématiques de la gentrification rurale, qui s'observent dans les espaces ruraux ne bénéficiant pas d'un statut de protection équivalent, se manifestent avec plus de vigueur ; voire soulèvent des enjeux spécifiques dans les espaces emblématiques et protégés. Pourtant, pendant près de 40 ans, cette hypothèse est restée en suspens, jusqu'à récemment. Suite à l'avancée

des travaux de recherches conduits par les membres de l'ANR iRGENT, les géographes anglais ont proposé des cartographies de la gentrification rurale pour souligner l'intensité du processus dans les parcs nationaux et autres espaces « naturels » protégés anglais (Smith et al., 2018).

Cependant, pour rentrer dans une compréhension fine des dynamiques de gentrification rurale, et saisir les motifs à l'origine des stratégies résidentielles déployées vers les parcs nationaux et les AONBs, il est nécessaire de remonter chronologiquement, non pas uniquement aux travaux de P. Cloke, mais bien à l'émergence du mouvement environnemental en Angleterre. L'entrée historique se retrouve alors dans le titre de cette thèse, « *In national parks They trust* ». S'inspirant des titres d'ouvrages comme « *Nature in Trust* » de John Sheail (1976) ou de « *In Nature We Trust* » de Charles-François Mathis (2010), le titre du présent travail a été choisi pour deux raisons. Tout d'abord, une attention particulière est accordée à la compréhension de l'histoire sociale et environnementale en Angleterre. La protection conférée aux trois terrains d'étude reflète potentiellement les questionnements qui ont pu marquer le rapport à l'environnement de cette société. De l'émergence à la professionnalisation du mouvement environnemental à l'ère industrielle (Burchardt, 2002 ; Mathis, 2010) en poursuivant par les étapes de création du *planning system*, dont les parcs nationaux et autres espaces « naturels » protégés ont été des maillons clefs (Cherry, 1975 ; Sheail, 1976 ; Mac Ewen et Mac Ewen, 1981), les jalons du rapport des Anglais à leur environnement sont exposés dans ce travail. Ce retour historique permet d'appréhender les liens entre la gentrification rurale et les sensibilités environnementales identifiés à la fin des années 1970 par les géographes britanniques.

L'approche historique rejoint alors l'approche juridique puisque ce travail de recherche permet de revenir sur les origines, les sources et les évolutions du droit anglais de l'urbanisme. Pourquoi ce dernier est-il central dans l'argumentation ? Sans rentrer dans une analyse fine de la structure d'ensemble du droit anglais de l'urbanisme¹, cette thèse introduit des éléments de compréhension relatifs aux compétences, au régime et à la hiérarchie des plans d'urbanisme, ainsi qu'aux mécanismes d'autorisation, de contrôle et de sanction.

Une des hypothèses de départ conduisait à supposer que dans les parcs nationaux, là où les règles du droit l'environnement et de l'urbanisme sont les plus strictes, les dynamiques de gentrification seraient plus intenses. C'est la raison pour laquelle les terrains choisis devraient permettre une étude comparative des conséquences et enjeux géo-légaux de deux mécanismes de protection de l'environnement. Ces régimes de protection sont « *intimement liés à des politiques générales d'aménagement du territoire prenant en considération non plus l'objectif unique de développement économique mais la sauvegarde d'espaces convoités, ignorés ou abandonnés.* » (Prieur et al., 2015, p. 396). En Angleterre, les règles relatives aux parcs nationaux et aux AONBs relèvent du *planning system*. Traduit en français par « *planification* » (Moindrot, 1985 ; Bailoni, 2007, p. 27), le *planning system* ne saurait être pour autant assimilé à l'aménagement du territoire tel qu'il est conçu en France :

« *In France, aménagement du territoire deals with the planning of the activities of different government sectors to meet common social and economic goals, while in the UK town and*

¹ L'importance de la dimension juridique dans cette thèse est l'une des raisons pour lesquelles seule l'Angleterre est étudiée, même si les autres nations qui composent le Royaume-Uni auraient pu être également pertinentes. À quelques exceptions près, le Pays-de-Galles présente la même législation que l'Angleterre. En revanche, s'ils ont été modelés en grande partie sur le droit anglais, l'Écosse et l'Irlande du Nord relèvent de systèmes différents. Cela justifie que seuls des terrains localisés en Angleterre aient été sélectionnés dans ce travail.

country planning, even in the era of spatial planning, is about the management of land use, albeit taking into account social and economic concerns and the intentions of other agencies. » (Cullingworth et al., 2015, p.7).

Les outils qui composent le *planning system* ont été, à de multiples reprises, utilisés par des gentrificateurs soucieux de contrôler l'utilisation de l'espace des territoires dans lesquels ils se sont installés (Little, 1987). Il a été démontré que les documents d'urbanisme ont constitué des leviers d'actions efficaces pour sécuriser les territoires investis :

« these population groups have not only been instrumental in the embodiment of conservationist ideals in country and national political policy, but have also formed the bulk of newcomer populations in pressured rural settlements, thus adding a conservation element to local attitudes and politics. » (Cloke, 1983, p. 70).

Ces *policies* (politiques publiques) forment, avec la loi, le « *binôme du système britannique* » (Booth, 2006, p. 844). Ce système découle de la tradition de *common law*, dont la maîtrise des éléments clefs était requise dans ce travail pour appréhender l'effectivité du droit écrit de l'urbanisme anglais, reconnu pour sa souplesse (Auby, 1998 ; Booth, 2006; Booth et al., 2007 ; Hodge, 2016). Plutôt que de partir de l'étude des documents d'urbanisme, le parti pris de cette recherche repose sur la manière dont les personnes enquêtées dans les terrains d'étude se saisissent des outils à leur disposition. Une attention particulière sera portée aux outils du droit anglais de l'environnement, particulièrement la mobilisation des outils de protection conventionnels des espaces « naturels », à même d'intégrer et de traduire les préoccupations environnementales de certains habitants (Giraudel et al., 2000). Qu'elles se matérialisent dans, à la frontière ou qu'elles débordent les périmètres des espaces « naturels » protégés, les stratégies de défense déployées par les nouveaux habitants s'avèrent extrêmement riches à étudier, surtout lorsqu'elles se traduisent par des recours administratifs. Ces derniers seront approfondis à plusieurs reprises dans ce travail sous la forme d'études de cas, permettant d'établir la jonction entre le terrain et l'approche juridique, et le caractère instrumental voire stratégique de cette dernière.

Ce propos introductif permet à présent de poser la problématique qui constitue le fil conducteur de ce travail :

La gentrification rurale des espaces « naturels » protégés en Angleterre génère-t-elle des dynamiques spécifiques d'appropriations, des rapports de force et des formes d'exclusions intenses et singuliers ?

De cette hypothèse de recherche a découlé cinq questionnements autour desquels cette thèse s'articule :

- Les espaces « naturels » protégés anglais font-ils l'objet de dynamiques de gentrification rurale ? Si oui, quelles sont les spécificités de ce processus dans ces objets territoriaux singuliers par rapport aux enjeux classiquement identifiés dans les espaces ruraux ?

- Comment les espaces « naturels » protégés interviennent-ils dans les différentes étapes du processus de gentrification rurale (au stade des stratégies résidentielles, de l'installation puis dans les pratiques des lieux de vie) ?
- Dans quelle mesure la protection juridique conférée à un espace peut-elle venir conforter les logiques de confiscations et d'exclusivité dans ce dernier ?
- Les gentrificateurs sont-ils amenés à créer de nouvelles formes de fronts écologiques pour contrer, ou anticiper, les menaces et les pressions exercées aux frontières et au sein des espaces « naturels » protégés ?
- Pourquoi et comment la multiplication de ce type de comportements peut-elle conduire à confisquer certains territoires et à accentuer les inégalités sociales, voire les injustices environnementales ?

Structure du manuscrit

La première partie de cette thèse est composée de deux chapitres qui se répondent et se rejoignent. S'il convient d'ouvrir ce travail de thèse par un tour d'horizon de la littérature existante sur la thématique centrale de cette recherche, la gentrification rurale, il a été choisi de proposer une approche dynamique pour lancer la première partie. Les travaux clefs de la littérature relative à la gentrification rurale, principalement ceux réalisés au Royaume-Uni, sont ainsi introduits au moyen de matériaux empiriques. Loin de relever de l'artifice pédagogique, les définitions et perceptions de la gentrification rurale recueillies auprès des habitants, ainsi que la visite de certains terrains étudiés par les chercheurs britanniques, permettront de donner plus de profondeur au propos.

Puisque les sensibilités environnementales des gentrificateurs étaient dénoncées par Paul Cloke dans les années 1980, il était nécessaire d'en comprendre les origines, pour mieux saisir les relations qu'entretiennent les Anglais avec leurs espaces « naturels », mais aussi pour comprendre le processus de création et de désignation des parcs nationaux et des AONBs, ces derniers étant « *les miroirs au prisme desquels les sociétés questionnent leurs rapports à l'environnement* » (Laslaz, 2018). Le deuxième temps de la première partie répondra à l'appel récent lancé par Darren Smith et ses collègues anglais pour mieux appréhender la temporalité du processus de gentrification rurale. Cela permettra de (re)connecter ces dynamiques au contexte historique spécifique dans lequel elles s'inscrivent :

« In addition to highlighting the recognition of "wilderness" in studies of rural gentrification in, for example, Hebden Bridge (Smith and Phillips, 2001; Smith 2002b), more historical connections might also be forged. » (Smith et al., 2018, p. 382).

L'approfondissement des connexions historiques entre la gentrification rurale et les espaces « naturels » protégés anglais se justifie d'autant plus lorsque l'on s'attarde sur l'esprit de la loi ayant conduit à la désignation de ces derniers : *The National Parks and Access to The Countryside Act* de 1949. Ce texte n'avait-il pas été la concrétisation d'une demande de naturalité portée par un mouvement environnemental structuré depuis la fin du XIX^e siècle, et dont les membres fondateurs avaient à cœur de protéger l'environnement, pour ses qualités intrinsèques, mais aussi à des fins

sociales pour garantir le bien-être de tous, indépendamment de la classe sociale ? En revenant sur les combats environnementaux et les attermolements qui ont jalonné le processus de création d'espaces « naturels » protégés en Angleterre, l'analyse des grandes étapes clefs de l'histoire sociale et environnementale permettra de comprendre pourquoi Paul Cloke et David Parsons en sont venus à dénoncer la gentrification rurale dans ces contextes socio-spatiaux spécifiques.

La deuxième partie de ce manuscrit a pour finalité de cadrer cette thèse, réalisée sur mesure pour mieux appréhender, dans leur globalité, les échelles et la temporalité du processus de gentrification rurale dans les terrains. La littérature relative à ce sujet l'a démontré, les terrains de la gentrification rurale, y compris en Angleterre, sont loin d'être homogènes (Richard, 2017). Dès lors, quelles sont les spécificités socio-spatiales des terrains d'étude ? Font-ils l'objet de recompositions sociales assimilables aux dynamiques de gentrification rurale ? Avec la même intensité ? Pour répondre à ces interrogations, les outils et les méthodes d'analyse seront croisés afin de donner une vue d'ensemble suffisamment large de l'amplitude des dynamiques de gentrification dans les terrains. Ces derniers seront ainsi présentés selon différents gradients et re-contextualisés à l'échelle nationale par un ensemble de cartographies thématiques. Pour compléter ces dernières, quel autre outil plus approprié que les parcours commentés pour dresser un portrait plus fin des terrains étudiés, en se positionnant en tant que « *déetective spatial* » (Bennett et Layard, 2015) et en partant sur les traces de la gentrification rurale, via l'expérience sensible de certains habitants.

Dans une troisième partie, composée de trois chapitres, il s'agira d'analyser les représentations qui ont pu fonder les stratégies résidentielles vers les terrains d'étude en mobilisant un échantillon de nouveaux habitants spécifiquement enquêtés pour cette recherche. Quelles sont les motivations à l'origine de ces stratégies ? L'idylle rurale est connue pour être l'une d'entre elles, surtout dans la campagne anglaise, mais est-elle la seule à justifier ces mobilités dans des territoires qui ne sont pas uniquement ruraux mais bénéficient aussi du statut de parc national ou d'AONB ? Comment ces représentations se traduisent-elles dans la pratique ? Ces nouveaux habitants, en les transposant dans leurs pratiques quotidiennes, contribuent-ils à modeler les territoires dans lesquels ils ont investi ? Comment réagissent-ils lorsque leur nouveau lieu de vie n'est pas exactement conforme à ce qu'ils attendaient ou qu'il fait l'objet de menaces ? C'est alors vers l'analyse des dynamiques conflictuelles que cette troisième partie sera orientée. Il s'agira de démontrer comment ces nouveaux habitants, devenus acteurs, voire éco-conquéranants, sont capables d'utiliser les outils du *planning system* à leur avantage, contribuant de ce fait à générer de nouveaux fronts écologiques qui viennent appuyer, renforcer et sécuriser leurs investissements. En d'autres mots, après avoir restitué les origines historiques de ces sensibilités environnementales, qui alimentent encore aujourd'hui les représentations et les stratégies résidentielles de nombreux nouveaux habitants en Angleterre, la troisième partie sera axée non plus sur l'appropriation ou l'occupation, mais sur la défense de ces espaces emblématiques.

Enfin, si les deux premiers chapitres de la troisième partie se placent du côté des nouveaux habitants, qu'en est-il des populations locales ? L'intérêt même de mobiliser la grille de lecture de la gentrification rurale n'est-elle pas tout justement d'analyser les déplacements et/ou les remplacements des populations antérieures ? Qu'en est-il de cet impossible retour pour une population locale qui ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour vivre dans ces territoires de nature protégée appropriés, contrôlés et cadencés par, mais aussi pour, les nouveaux venus ? Dans son ouvrage, que certains ont pu considérer comme un manifeste critique de la gentrification rurale (Moindrot, 1985), Paul Cloke dénonçait avec force la manière dont les politiques publiques des années 1970 avaient pu

exacerber ces dynamiques. Après plus de 40 ans, et si ces alertes ont été entendues par les pouvoirs publics, alors les problématiques soulevées par la gentrification, y compris dans des terrains aussi attractifs que les parcs nationaux, ne devraient être qu'un lointain souvenir. Les autorités locales et le gouvernement ont-ils mis en place des solutions pour faire face à la gentrification et rétablir ce que Paul Cloke désignait à l'époque comme l'équilibre social ? Si ce n'est pas le cas, quelles alliances et initiatives locales ont pu être mises en œuvre pour garantir aux plus démunis le droit de rester vivre dans le territoire qui les a vu naître, si tel est leur souhait ? Pour conclure, quiconque parcourt la campagne anglaise (et y prête attention), se rend rapidement compte de l'homogénéité des visages rencontrés : les personnes non blanches sont extrêmement rares. Sont-elles absentes et pourquoi le sont-elles ? Le troisième temps de ce travail permettra d'apporter des éclairages sur ces différents points.

Partie I. Gentrification rurale et espace « naturel » protégé : les interactions entre un concept et un objet territorial

Introduction de la première partie

Les chercheurs français de GEOLAB ont entrepris de revisiter la généalogie du concept de gentrification rurale révélant que Paul Cloke, géographe anglais ruraliste, était à l'origine de deux ouvrages pionniers sur la gentrification rurale (Cloke, 1979, 1983). Par mimétisme des pratiques des membres de l'ANR, une rencontre a été organisée avec ce dernier, en poste à l'Université d'Exeter, proche du parc national de Dartmoor. Cet entretien a été déterminant et a profondément influencé les réflexions qui ont nourries ce travail. Les propos du géographe anglais² expliquent, plus que de longs développements, les interrogations qui ont émergées par la suite :

« Rural studies and rural geography have lost something in this country. There was a point when they were flourishing; a lot of people were interested in rural studies. There is a feeling that the entire question of gentrification has been addressed: poverty, homelessness, injustice. The social problematic in rural areas have been dealt with since the 1990s. Very few of my PhD students would do rural geography today. They are more interested in new forms of politics, cultural identity. They wouldn't be interested in gentrification, it has been done. (...) Gentrification is like an empty box. »

Les propos de P. Cloke peuvent appeler une première remarque concernant le décalage temporel classique qui s'observe aujourd'hui encore entre les recherches anglo-saxonnes et les recherches françaises (Staszak et al., 2001). Plus spécifiquement, cet échange a enrichi l'évolution théorique de cette première partie et a permis de réfléchir au positionnement épistémologique de ce travail, dans un champ de recherche structuré depuis plusieurs décennies.

L'antériorité des études sur la gentrification (tant urbaine que rurale) en Angleterre offrait l'opportunité de mettre en place une expérience de recherche dès ce premier chapitre. Pour renforcer le dynamisme de l'état de l'art, les personnes rencontrées tout au long de ce travail ont été questionnées sur leur connaissance du mot « gentrification » et sur sa définition. Ces allers-retours entre la mise en mots par les membres de la société civile anglaise, et la caractérisation qui en est faite dans la littérature, permettent d'appréhender les différentes facettes et conséquences de la gentrification. En recentrant l'analyse sur les travaux britanniques relatifs à la gentrification rurale, l'empirisme interviendra à nouveau dans l'état de l'art puisqu'il s'agira de se rendre sur le terrain de Darren Smith, auteur du néologisme de « *greentrification* », pour mieux comprendre le contexte dans lequel a émergé cette proposition. Est-il réellement l'instigateur de ce « *nature turn* » des études sur la gentrification rurale comme l'expose Martin Phillips ? Rien n'est moins sûr, surtout compte tenu des récentes (re)mises à jour épistémologiques de la gentrification rurale.

Le deuxième temps de la première partie a pour objectif de répondre à deux questionnements : à quelles sensibilités environnementales portées par les gentrifieurs et les geriatrifieurs se réfère Paul Cloke pour dénoncer la gentrification rurale dans la campagne anglaise des années 1970 ? Il semble aussi que les chercheurs établissent un lien direct entre ces idéaux environnementaux et leurs

² Ces propos ont fait l'objet d'une prise de note minutieuse lors de cette rencontre pour restituer le plus fidèlement possible le discours du chercheur.

traductions dans les politiques publiques. Puisque les espaces « naturels » protégés sont les miroirs, mais aussi dans une certaine mesure, les réponses que les sociétés apportent lorsqu'elles se questionnent sur leur environnement, quels sont les fondements de cette pensée environnementale ? La protection de ces hauts-lieux aurait-elle renforcé l'exclusion d'une partie de la population anglaise ? L'histoire de la protection de l'environnement en Angleterre serait-elle marquée par d'autres événements teintés de différenciation sociale ? Au final, cette première partie a pour objectif de démontrer que, loin d'alimenter « la boîte vide » de la gentrification rurale, tester cette grille de lecture pour analyser les recompositions sociales à l'œuvre dans les espaces « naturels » protégés anglais est, aujourd'hui encore, une piste de recherche solide.

Chapitre I. Articulation de la gentrification rurale et des espaces « naturels » protégés

Qu'il s'agisse de la gentrification urbaine, et dans une moindre mesure de la gentrification rurale, la multiplication des travaux scientifiques sur cet objet de recherche a entraîné un nombre important d'états de l'art diversifiés. Au-delà d'un recensement nécessaire de la littérature sur la gentrification rurale, britannique et internationale, ce chapitre permettra d'en définir les principales caractéristiques : qu'est-ce que le concept de la gentrification rurale en Angleterre ? Comment est-il perçu et défini « sur le terrain » par la population enquêtée ? Il s'agira d'en présenter les conséquences, les manifestations géographiques, mais aussi d'identifier les protagonistes qui lui sont fréquemment associés. Par exemple, quels liens peuvent être établis entre la « *gentry* » (l'aristocratie) et la gentrification, entre l'épithète et le concept ? Qui sont les gentrificateurs et les gentrifiés, les privilégiés et les évincés ? Les rapports de force entre les différentes catégories sociales qui sous-tendent la gentrification rurale sont-ils perceptibles dans les définitions des personnes enquêtées ? Ils le sont en tout cas de manière manifeste dans l'ensemble des études relatives à ce sujet, les distinguant ainsi d'autres recherches qui appliqueraient des grilles de lecture portant un regard plus positif sur les recompositions sociales. Le premier temps de ce chapitre sera l'occasion de faire le tour (du monde) de son application dans des contextes géographiques variés : de l'Angleterre à la Chine, l'étude de la gentrification rurale se déploie désormais sur tous les continents.

Puisque le terrain de Darren Smith, auteur de la *greentrification*, (Smith, 1998 ; Smith et Phillips, 2001), le district d'Hebden Bridge se trouvait à proximité du parc national du Peak District, l'opportunité a été saisie de le parcourir le temps d'une journée. L'objectif de cette démarche était d'observer les paysages et indices de la *greentrification* et d'échanger avec quelques habitants pour prendre la mesure de l'intensité du processus. Avec près de 15 ans d'écart entre les recherches du géographe anglais et la visite sur ce terrain, les dynamiques de gentrification rurale se sont-elles intensifiées ou apaisées ? Les paysages gentrifiés d'Hebden Bridge, les landes à bruyères décrites par les sœurs Brontë auxquelles se réfère l'auteur, sont-ils similaires à ceux observés dans les terrains retenus dans cette thèse ? Dès lors, des éléments comparatifs et des angles d'analyse similaires peuvent-ils se dégager ? Prendre pour point de repère les travaux de Darren Smith se justifie aussi dans la mesure où Martin Phillips (2005) lui a attribué le « *nature turn* » des études relatives à la gentrification rurale. Si le rôle de l'environnement est devenu central à partir des années 2000, les travaux des chercheurs britanniques sur la gentrification rurale au Royaume-Uni se sont concentrés sur la campagne anglaise et ont occulté certains terrains : les espaces « naturels » protégés, comme les parcs nationaux et les AONBs. Comment expliquer cette négligence, alors qu'une cartographie des terrains choisis par les chercheurs démontre que certains bénéficiaient d'un mécanisme de protection ? Pourquoi n'ont-ils pas cherché à explorer les potentialités qu'offraient ces espaces rares et convoités ?

Si les espaces « naturels » protégés sont les grands absents de la littérature britannique relative à la gentrification rurale des années 1990 à 2010, ils ont fait l'objet d'analyses approfondies à la fin des années 1970 par les cofondateurs du concept (Parsons, 1980 ; Cloke, 1983). Ces derniers ont très tôt insisté sur l'impact des politiques publiques comme celle du *key settlement* et plus généralement sur le rôle du *planning system*. Les manières dont les gentrificateurs s'en sont saisis, souvent appuyés et conseillés par les agents du *planning (planning officers)*, ont été approfondies dans la littérature, mais

une fois encore, principalement dans les espaces ruraux (Little, 1987 ; Urry, 1995 ; Shucksmith, 2011 ; Scott et *al.*, 2011). Alors que certains espaces « naturels » protégés sont dotés d'autorités indépendantes pour en assurer la gestion, et disposent de la pleine compétence pour délivrer les permis de construire, pourquoi leur rôle n'a-t-il pas été approfondi en tant que potentiels acteurs de la gentrification? C'est précisément l'objet de ce premier chapitre de répondre à ces questionnements qui permettent d'introduire la gentrification rurale des espaces « naturels » protégés en Angleterre.

I.1. Caractériser la gentrification rurale

En croisant dès ce premier chapitre la littérature scientifique relative à la gentrification rurale et des matériaux empiriques, il s'agira de répondre à plusieurs questionnements : qu'est-ce que la gentrification rurale, qui sont les gentrificateurs et les gentrifiés, où ces dynamiques de gentrification s'observent-elles et comment se manifestent-elles ?

I.1.1. Analyse croisée des perceptions citoyennes et de la littérature scientifique relative à la gentrification rurale

L'idée d'introduire une question dans la grille d'entretiens qui mentionnerait explicitement la gentrification a émergé lors de discussions avec des chercheurs britanniques et américains travaillant sur la gentrification rurale dans le cadre du programme d'iRGENT. Lors d'un séjour de recherche organisé en Dordogne en 2015 par les chercheurs français du laboratoire GEOLAB, il a été possible d'aborder avec M. Phillips, D. Smith et P. Nelson leurs méthodes d'analyse de la gentrification rurale. Avaient-ils recours de manière directe au mot « gentrification » durant leurs entretiens sur le terrain ? Leur réponse a été unanime. Pour eux, il était inenvisageable d'utiliser le mot, car ils présupposaient que les personnes interrogées ne savaient pas ce qu'était la gentrification. Darren Smith en expliquait par ailleurs les motifs dans sa thèse à la fin des années 1990 :

« Describing to a relative that I was searching for a place to study gentrification, I experienced a response that I have since become accustomed to – “what is gentrification”? In response to the simplistic definition of gentrification which I offered (i.e. invasion by middle-class residents leading to displacement of working-class households). » (Smith, 1998, p. 12).

Que les habitants d'Hebden Bridge, ou les proches de D. Smith, ne connaissent pas ce qu'est la gentrification à la fin des années 1990 se conçoit. En 2015, après une première période de recherche sur le terrain, les individus enquêtés savaient, presque tous, ce qu'était la gentrification et étaient à même de la définir. Tout au long de ce travail de thèse, les résultats obtenus sont venus confirmer la diffusion du concept de gentrification au sein de la société civile anglaise. Sur les 198 entretiens semi-directifs menés dans trois contextes géographiques³ différents, 192 réponses positives à la question

³ Les trois terrains de recherche choisis pour cette étude sont trois espaces « naturels » protégés : le parc national du Peak District, situé entre Manchester et Sheffield ; le parc national de Dartmoor, localisé entre Plymouth et

«savez-vous ce qu'est la gentrification ? » ont été obtenues. Dans la majorité des cas, ces réponses étaient accompagnées d'une définition. Ces dernières, transcrites et analysées, donnent à cet état de l'art une dimension plus concrète⁴. Grâce au nuage de mots⁵, il est possible de se rendre compte de l'occurrence de mots clefs dans les entretiens afin de proposer une première représentation de ce qu'est la gentrification rurale pour les individus rencontrés en Angleterre (figure 1).



Figure 1 : Nuage de mots réalisé sur le logiciel en ligne nuagesdemots.fr à partir des réponses à la question «
What is gentrification ? »

Source : ©Marie Méténier, Nuage de mot, 2017

Le dénominateur commun à l'ensemble des définitions réside dans le fait que la gentrification se remarque et qu'il est facile d'identifier, à différentes échelles, un territoire gentrifié ou en cours de gentrification. Un même constat a été posé à de nombreuses reprises dans la littérature (Phillips, 1993 ; Smith, 1998 ; Clark, 2005, p. 63). Si la quasi-totalité des personnes enquêtées sait ce qu'est la gentrification, c'est aussi car elles sont capables d'en décrire les conséquences en mobilisant des exemples précis :

Exeter ; et l'AONB des Cotswolds entre Bristol, Oxford et Bath. Ces trois terrains de recherches seront présentés dans le chapitre 3.

⁴ Il ne s'agit pas de positionner sur le même plan les définitions de la population britannique et les recherches académiques. Au contraire, il s'agit de se servir des premières pour venir introduire, dans un but pédagogique, les secondes.

⁵ Soit 192 définitions obtenues sur 198 entretiens.

« Gentrification is about new-comers taking properties off the market so local people who live here couldn't get a chance to buy them. They are not here a lot of the time so they are lovely people but they can't contribute to the village. » (Entretien n°4, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, AONB des Cotswolds, mai 2017).

Cela ressort dans ce premier extrait⁶, la gentrification rurale est avant tout associée à l'arrivée de nouveaux habitants qui investissent dans l'immobilier et contribuent à l'augmentation des prix. L'accès au logement devient alors très difficile, voire inaccessible, pour les ménages locaux aux revenus modestes. Les mobilités sont donc une composante clef de la gentrification rurale. En Angleterre, les dynamiques migratoires vers les espaces ruraux et protégés sont anciennes (Newby, 1979 ; Urry, 1995) et se sont généralisées à partir de la seconde moitié du XX^e siècle (Pacione, 1984 ; Woods, 2007). Selon T. Champion, les migrations vers les espaces ruraux anglais se sont particulièrement intensifiées sur la décennie 1961-1971. Alors que la croissance démographique dans les métropoles britanniques stagnait, elle augmentait, pour la première fois depuis la révolution industrielle, dans les espaces ruraux (Champion, 1998, 2001). Entre 1951 et 1971, près de deux comtés ruraux sur trois gagnaient de la population (Pacione, 1984, p. 130). Entre 1971 et 1981, les données nationales montraient que la croissance démographique était particulièrement intense dans les petites villes et les espaces ruraux les plus reculés (Cloke, 1979 ; Buller, 1991). Même si la croissance démographique dans les centres urbains repartait à la hausse entre 1981 et 1991, la tendance amorcée dans les espaces ruraux s'est intensifiée au point que sur l'année 1990-1991, près de 100 000 nouveaux habitants se sont installés dans les espaces ruraux anglais (Champion, 2001, p. 40). Entre 1981 et 2001, il a été estimé que le nombre de nouveaux habitants dans les espaces ruraux est passé de 12,5 millions à 14 millions. Cette configuration s'est poursuivie jusqu'à la dernière période censitaire puisqu'entre 2001 et 2011, près de 250 000 personnes se sont installées pour vivre dans les espaces ruraux Gallent, 2011).

Pour les personnes interviewées sur le terrain, la gentrification rurale n'est pas un phénomène nouveau. Ils identifient différents indicateurs du processus. Après avoir acquis leur bien, les nouveaux habitants investissent pour mieux le rénover, ils l'améliorent et dans la majorité des cas, ils l'agrandissent comme dans l'exemple ci-dessous. Il est fait mention d'un couple ayant acquis trois *cottages* accolés d'anciens travailleurs agricoles et qui les ont fusionnés pour n'en faire qu'une seule résidence :

« The Cotswolds have been gentrified. There was a time when you had a lot of tiny agricultural cottages. In Buckland for example, that couple, they came 27 years ago and bought those three cottages to make it one. He worked for British Petroleum and I think she was an entomologist. Before, you had three families who were living there and now it is only two people. They have refurbished it and made it grand so no locals can afford it anymore ». (Entretien n°12, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Dans la littérature, les chercheurs ont très tôt insisté sur les modifications substantielles du patrimoine bâti dans les espaces sujets au processus de gentrification rurale. C'est le cas par exemple de P. Cloke, M. Phillips et N. Thrift qui percevaient la rénovation des bâtiments insalubres ou à l'abandon comme

⁶ Ce travail doctoral a été réalisé grâce à des périodes de recherche en Angleterre avec des personnes parlant exclusivement en anglais, le texte comporte donc de nombreuses citations qui perdraient de leur richesse si elles venaient à être traduites en français. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de les laisser en anglais pour ne pas dénaturer leur sens.

un signe manifeste de la gentrification en cours dans un espace rural (Cloke et al., 1995, p. 232). Cet axe de recherche sur les modifications du patrimoine bâti a constitué le fil rouge des études menées par M. Phillips jusqu'en 2005 (Phillips, 1993, 2002a, 2002b, 2004). Dans la littérature, tout comme dans la perception des citoyens anglais, les propriétés agricoles, fermes et granges, pouvant être rénovées, semblent être particulièrement ciblées et prisées par les gentrificateurs.

« I came here because I love the scenery, walking, having a big garden, being part of a small community. I was looking for a quiet place in the Cotswolds far from the noise and the pollution of London where I work two days a week. (...) part of the estate was derelict so we decided to refurbish it. » (Entretien n°15, NH, homme, 50-60 ans, marié, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Ce goût des gentrificateurs pour la rénovation des bâtiments agricoles a été détaillé par A. Stockdale en Écosse (Stockdale, 2010, p. 7) ou encore par D. Smith (1998) à Hebden Bridge. Cela n'est pas l'unique conséquence tangible de la gentrification rurale puisque les modifications apportées par les nouveaux habitants s'étendent à différentes sphères. Il a été démontré à de multiples reprises que les gentrificateurs façonnent leur environnement selon un cortège de représentations qui, souvent, a motivé leur volonté de s'installer dans les espaces ruraux (Smith et Phillips, 2001 ; Abrams et al., 2013 ; Richard, 2009, Richard et al. 2014, Richard et al., 2015a). Y compris dans les définitions obtenues, ce n'est pas uniquement la sphère domestique des nouveaux habitants qui témoignent du processus de gentrification rurale, mais aussi la sphère villageoise, où l'offre commerciale a le plus souvent su s'adapter et évoluer :

« Gentrification, it is very smart people who are coming from London to settle in the countryside. All the traditional pubs around here are now super restaurants, with the avant-garde chef mentioned in glossy magazines like Country Life. The bakery has been gentrified and, the old butter factory that sold only local crafts has extended its range of stock to include seventeenth- and eighteenth-century French antiques. Gentrification is about change, not always for the best. » (Entretien n°140, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

À plusieurs reprises, les citoyens locaux ont regretté la disparition de certains commerces de proximité, remplacés par des agences immobilières, des salons de thé et des magasins d'antiquités. Ces remarques font écho aux recherches de J. Hines, anthropologue américain, qui invite à ne pas restreindre l'analyse de la gentrification rurale à une échelle micro-locale, mais au contraire, encourage à tenir compte des différentes échelles spatiales de la gentrification rurale (Hines, 2012, p. 78). Au-delà des bouleversements visibles de l'offre commerciale, les chercheurs ont montré que la gentrification d'un espace rural entraînait la disparition d'une forme d'organisation traditionnelle des modes de vie ruraux. Certaines pratiques des nouveaux habitants (le badminton, le golf) contrastaient avec celles plus traditionnelles des populations rurales locales (les soirées au pub, les BINGOs) (Cloke, 1979, 1983). Les nouveaux habitants se distinguent aussi par leurs pratiques d'activités traditionnellement exercées par l'aristocratie comme la chasse. Différentes pratiques de la distinction renvoient à différents types de nouveaux habitants, quand certains aspirent à reproduire le mode de vie de la *gentry*, d'autres tendent plutôt à s'engager dans la conservation de la nature :

« Can gentrification be positive? Yes it can be. (...) Gentrification is about people with money. A lot of new inhabitants stay together, they play golf or they hunt. It is a way to say, "Hey look, I

am part of something!” We are not like that. Yes, we came in because we could afford this estate. Our passion is the conservation of nature, so we try to be as involved as we can in our new place. We buy local, mainly organic products. » (Entretien n°99, homme, 50-60 ans, divorcé, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Cet extrait d’entretien renvoie à ce qu’a démontré Darren Smith dans son travail de thèse. Les *greentrifieurs*, pour qui la nature tient un rôle central, ont apporté avec eux de nouveaux styles de vie et pratiques fondés sur la « *consumption-production*⁷ » (consommation-production) (Smith, 1998, p.12). L’extrait d’entretien ci-dessus fait en outre ressortir un élément important, qui n’a été que très rarement souligné dans la littérature : la conscientisation d’être soit même un gentrifieur. Les chercheurs américains qui ont développé ce point se sont appuyés sur des matériaux empiriques et sur leurs échanges avec des gentrifieurs (Abrams et al., 2013). Ces derniers, pleinement conscients des conséquences de leur installation à l’échelle locale, choisissaient de se comporter différemment, en « bons » gentrifieurs :

« the self-reflexive stance portrayed in the discourse of many rural gentrifiers suggests that processes of rural gentrification in the American West have been occurring long enough, and their farming has propagated widely enough, that many gentrifiers arrived in the local arena with conscious intent not to repeat the mistakes of past gentrifiers » (Abrams et al., 2013, 154).

Souhaitant se distinguer des gentrifieurs précédents, les nouveaux gentrifieurs tentent de s’insérer et de se faire accepter dans les arènes locales. Certains souhaitent souvent s’engager dans la protection de l’environnement et, à travers leur volonté de prendre soin de leur nouveau cadre de vie, contribuent à maintenir les paysages gentrifiés et exclusifs qui les ont attirés (Abrams et al., 2013, p. 146). Auprès de la population interrogée, les conséquences de ces déplacements/remplacements symptomatiques de la gentrification rurale sont décrites avec plus ou moins de nuances. Selon les individus, les bénéfices à l’échelle locale supplantent les désavantages ou inversement.

« To begin with, it was beneficial because back in the 1950s towns like Northleach had ruins for buildings, roofs were falling, so without people who move in from elsewhere with money they were not able to restore building or whatever so there were some benefits of the gentrification

⁷ Il existe, dans le champ des études sur la gentrification urbaine, plusieurs propositions théoriques : la théorie de la production (N. Smith, 1979), la théorie de la consommation (Ley, 1986) et une troisième théorie qui se voudrait être la synthèse des deux précédentes (Hamnett, 1991). Pour rappel, la théorie de la production est fondée sur la théorie du différentiel de loyer fondée sur un cycle d’investissement, de désinvestissement et de réinvestissement indépendamment de l’individualité des gentrifieurs. Par opposition, D. Ley (1981) a développé la théorie de la demande. Selon cette théorie, le fait que la gentrification apparaisse dans une société post-industrielle induit le passage d’une société de production à une société de service. Dès lors, la gentrification se justifie par l’importance du choix des individus, de la culture et de la consommation. C’est alors le capital qui suit la demande des classes sociales des gentrifieurs, la théorie du différentiel du loyer ne suffit pas en elle-même à justifier l’apparition de la gentrification. Pour C. Hamnett (1991), la gentrification implique non seulement des changements dans le parc du logement, mais également des changements dans la composition sociale des espaces. Plus récemment, et non sans humour, des chercheurs français ont adapté le conte d’Ésope utilisé par C. Hamnett en intitulant une de leurs communications d’un colloque organisé à Aberdeen : « *Au Royaume des aveugles, le borgne est roi* » (Richard et al., 2015).

process. The problem arises when you are going to get pressure for new development, the prices for houses are going up and so local people can't afford to buy one and they have to move elsewhere. » (Entretien n°9, femme, 70-80 ans, veuve, AONB des Cotswolds, 2016).

Dans cet extrait d'entretien, les dynamiques de gentrification rurale font l'objet d'une appréciation évolutive. Perçue positivement à l'origine grâce à la redynamisation d'espaces ruraux délaissés, l'impossibilité pour les populations locales modestes d'accéder au logement après une hausse des prix prend rapidement le pas dans les discours. Les travaux scientifiques, qu'ils soient urbains ou ruraux, tendent à adopter une démarche critique, voire engagée, dans leurs analyses des conséquences du processus. C'est ce qui distingue fondamentalement le processus de gentrification rurale des autres processus de recomposition territoriale à l'œuvre dans les territoires ruraux (comme la *contreurbanisation*, l'*ex-urbanisation* ou les migrations d'aménités). M. Phillips a par ailleurs dédié un article à l'éclaircissement des différences entre le processus de « *counterurbanization* » et celui de « *gentrification rurale* ».

« This paper examines the interrelationships between the concepts of counterurbanisation and rural gentrification, suggesting that four different positions can be identified. Firstly, these concepts are highly commensurable and could usefully be more closely aligned. Secondly, rural gentrification has a political/critical dimension that is missing from conceptualisations of counterurbanisation, and hence rural gentrification might usefully displace counterurbanisation as a focus of study. Thirdly, counterurbanisation is a less reductionist concept than rural gentrification, and therefore counterurbanisation researchers need to disentangle themselves from too great a focus on rural gentrification. Fourthly, both concepts share many problematic features and may both be viewed as chaotic concepts. » (Phillips, 2010, p.539)

La même année, M. Davison et L. Lees (2010) ont précisé que lorsque les chercheurs emploient le concept de gentrification rurale pour questionner les recompositions sociales d'un espace plutôt qu'un autre, ils mettent en exergue la dimension politique et critique de ces recompositions, ainsi que les rapports de force qui les sous-tendent :

« (...) the term 'gentrification' captures the politics that are inevitably present when neighbourhood change is premised upon social class, and, at the same time, it invokes a politics that does not accompany terms such as 'reurbanisation', 'residentialisation', 'transition', or 'replacement'. » (Davidson et Lees, 2010, p. 408)

En d'autres mots, et comme l'ont résumé A. Clerval et M. Van Criekingen, la grille de lecture de la gentrification rurale permet d'adopter une approche sous l'angle de la géographie critique et de dénoncer les injustices sociales (Clerval et Van Criekingen, 2012).

Pour faire suite à ces éléments clefs de compréhension qui permettent de caractériser la gentrification rurale, il convient à présent de rentrer un peu plus dans le détail pour mieux comprendre les acteurs et leurs rôles dans le processus.

I.1.2. Les visages de la gentrification rurale : gentrificateurs et gentrifiés

Différents protagonistes entrent généralement en scène dans les territoires gentrifiés. Quels que soient les terrains, les gentrificateurs, ces nouveaux venus qui concrétisent un projet résidentiel, tiennent généralement le rôle principal. Les gentrifiés tiennent quant à eux le plus souvent un rôle secondaire, surtout dans la littérature anglaise. Autre acteur clef en Angleterre, le rôle et l'influence exercée par la « *gentry* » ne saurait être oubliés tant elle constitue, encore aujourd'hui, un modèle pour de nombreux gentrificateurs.

I.1.2.1. Gentry et gentrificateurs

Qui sont les gentrificateurs ? Tout d'abord, dans le contexte britannique, il semble exister une confusion entre l'épithète « *gentry* » (l'aristocratie) et le concept « gentrification ». Plusieurs personnes sollicitées ont établi une différenciation claire entre la « *gentry* » et ceux qu'ils considèrent comme étant des gentrificateurs. Cette différenciation repose bien souvent sur l'aspiration des derniers à reproduire le mode de vie des membres de l'aristocratie. À titre d'exemple, dans le village de Laverton situé dans l'AONB des Cotswolds, une habitante récemment arrivée décrivait les conflits qui pouvaient exister entre ces deux catégories de population :

« He is acting like a master; he keeps thinking that we are his people. He is acting as the lord of the manor. It doesn't work like that anymore. Have you seen the big house in which they are investing? They are from the London, he is a banker and she is an accountant. They have so much money and so much power compared to him. The real gentry is from the past. » (Entretien n° 14, femme, 40-50 ans, célibataire, AONB des Cotswolds, 2016)

De son côté, un membre de l'aristocratie anglaise, baronnet dans le sud du Peak District, a confirmé ce point de vue en expliquant lors de l'entretien que les gentrificateurs sont ceux qui aspirent à être reconnus comme des « *gentlemen* » (gentilhommes) :

« Gentrification is trying to make people gentlemen; part of the gentry. They want to become one. So people have always aspired to be gentlemen and that very aspiration is what I suppose I would call gentrification ». (Entretien n° 51, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

De cet entretien ressort les liens très étroits entre la « *gentry* », ses codes et ses pratiques, et les aspirations des gentrificateurs. Du côté de la population locale, l'assimilation entre les deux se vérifie également, comme dans cette définition proposée dans le parc national de Dartmoor par une descendante de trois générations de fermiers dévoniens :

« The gentrifier is someone with money. They can work in finance, mainly from home. They can manipulate money but just on the stream; they are the new gentrifiers. The old gentrifiers they haven't really gentrified because they were already here. They are like the old gentry. The new "gentrifier" are coming from outside. They try to behave like them.» (Entretien 197, femme, 50-60 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2018).

Très vite pourtant, les chercheurs en gentrification urbaine en Angleterre se sont désolidarisés des connotations rurales de l'épithète « *gentry* » en affirmant que la « *original gentry* » (l'aristocratie et aux propriétaires terriens), ne pouvait légitimement s'appliquer pour analyser la gentrification des espaces urbains (Redfern, 1997). Cette filiation de la gentrification avec la « *gentry* » a donc été très tôt remise en cause par les géographes urbains pour lesquels la « paternité » du terme de gentrification a été attribuée à la sociologue Ruth Glass (1964).

“One by one, many of the working class quarters of London have been invaded by the middle classes –upper and lower. Shabby, modest mews and cottages –two rooms up and two down– have been taken over, when their leases expired, and have become elegant, expensive residences. Larger Victorian houses, down-graded in an earlier or recent period –which were used as lodging houses or were otherwise in multiple occupation– have been up-graded once again. Nowadays, many of these houses are being sub-divided into costly flats or ‘houselets’ (in terms of the new real estate snob jargon). The current social status and value of such dwellings are frequently inverse relation to their size, and in any case enormously inflated by comparison with previous levels in their neighbourhoods. Once this process of ‘gentrification’ starts in a district, it goes rapidly until all or most of the original working class occupiers are displaced, and the whole social character of the district is changed” (Glass, 1964, p. xviii-xix).

Pour C. Hamnett, considéré avec N. Smith et D. Ley comme l'un des chercheurs pionniers dans le champ scientifique de la gentrification urbaine, R. Glass n'avait jamais établi dans ses propos de filiation entre les deux termes (Hamnett, 1984). La référence au terme « *gentry* », qui aurait pu laisser entrevoir ses origines rurales, n'était en réalité qu'un « *ungainly and inelegant nature of the epithet* » (Hamnett, 1984, p. 283). Deux ans plus tard, D. Ley confirmait ce positionnement en précisant qu'il ne fallait pas tenir compte des représentations de la « *gentry* » que le mot « *gentrification* » pouvait induire (Ley, 1986).

Que des géographes des études urbaines s'inscrivent dans la définition donnée par R. Glass et considèrent que le mot « *gentry* », fortement connoté de « rural », n'a aucun lien avec le concept de gentrification peut se concevoir. Cela se justifie d'autant plus si leur objectif était de renforcer scientifiquement leur analyse de la gentrification urbaine. Le fait marquant est que les géographes ruralistes anglais, comme M. Phillips, ont eux aussi introduit leurs études de la gentrification rurale au prisme de la gentrification urbaine (Phillips, 1993). Par la suite, la majorité des travaux relatifs à la gentrification rurale s'est basée sur cet article de M. Phillips (voir par exemple Richard, 2009 ; Pistre, 2012 pour les seuls travaux français). Cela a donc pu justifier que, jusqu'à récemment, l'ensemble des articles sur la gentrification rurale se référaient à la gentrification urbaine et aux travaux de Ruth Glass. Or, comme le clarifie D. Schmied, géographe ruraliste allemande ayant réalisé une étude sur la gentrification rurale en Angleterre, R. Glass est précisément à l'origine de la privation du concept de gentrification de ses origines rurales pour mieux l'appliquer aux espaces urbains (Schmied, 2002).

A contrario, la relation entre la « *gentry* », le concept de gentrification et les espaces ruraux en Angleterre était si évidente pour certains géographes ruralistes qu'ils ne prenaient pas la peine de définir la gentrification rurale (Parsons, 1980, p. 3). D'autres chercheurs, comme P. Cloke, conscients des interactions et confusions qui pouvaient exister entre les deux termes (Cloke, 1983), proposaient de dissocier la catégorie de la « *local gentry* » (l'aristocratie locale) de celle des gentrificateurs (Cloke et al. 1998, p. 181-183). Plus récemment, L. A. Sutherland attirait l'attention sur la proximité des deux termes et la nécessité de dissocier le concept de gentrification de la « *gentry* » entendue

historiquement comme la « *landed gentry* » (aristocratie terrienne) (Sutherland, 2012, p. 568). Son argumentation reposait sur les travaux d'historiens comme E. Mingay (1989) ou H. Newby (1979). Selon ce dernier, le concept de la « gentrification » renvoyait à un processus observé au XIX^e siècle en Angleterre et reflétait la volonté des élites montantes industrielles de se faire accepter par la *gentry* (entendue dans le sens de l'aristocratie) (Newby, 1979). Pour ce faire, ces élites achetaient de somptueux domaines (*country estates*) dans la campagne anglaise pour mieux imiter le style de vie de l'aristocratie traditionnelle.

Il apparaît donc que la distinction entre la « *gentry* » et les gentrificateurs fait consensus, tout comme le fait que ces derniers soient principalement issus des « *upper middle class* » (classes moyennes et supérieures). Une définition obtenue auprès d'une habitante de Dartmoor met clairement en évidence le lien entre l'arrivée des « *middle class* » et les manifestations du processus de gentrification.

« The middle classes are coming here and they buy our houses. A good example is a house on the other side of Postbridge. It is a medieval farmhouse. When the local old woman died, it was just four walls. There was no central heating; just a fireplace. Her water supply was the stream; she had a minimum amount of electricity. An outsider from London bought it. It was underdeveloped so quite cheap. He had the money to improve it. They have extended it. It is very pretty but a local person can no longer afford this place. » (Entretien n°122, femme, 40-50 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017)

Cette « *middle class* » est considérée dans l'ensemble des travaux des géographes ruralistes comme la catégorie sociale à l'origine de la gentrification des espaces ruraux.

I.1.2.2. Gentrificateurs et *middle class*

Dès les toutes premières études réalisées sur ce sujet, les chercheurs ont démontré l'emprise croissante des « *middle classes* » dans les espaces ruraux anglais (Parsons, 1979, 1980 ; Cloke, 1983). Dans ses travaux, D. Parsons (1980) estimait pouvoir parler de gentrification rurale lorsqu'un seuil de 40 % de la population appartenant à la « *middle class* » était présent dans un espace rural. L'ampleur du phénomène de l'arrivée de ces nouveaux habitants dans les campagnes anglaises a suscité un intérêt croissant pour les chercheurs ruralistes dans les années 1980-1990 (Pacione, 1984). Saisissant l'opportunité d'analyser les contours de ces bouleversements socio-territoriaux, P. Cloke a dirigé un programme de recherche relatif à l'étude de l'implantation et la colonisation des espaces ruraux par les « *middle-classes* ». En collaboration avec N. Thrift et M. Phillips, il précisait en 1995:

« the mechanics of the colonization of the countryside by the middle classes have become well-rehearsed : « restrictive planning policies cause an upward spiral house prices ; occupancy houses becomes restricted to those social groups who can afford the new prices ; ... the new rural middle class are immediately engaged in conflict with the "working class locals"; and political power gradually accrues to newcomers (Cloke et al., 1991:39) (...) Hence rural colonization is associated with gentrification (...) and geriatrification (...) » (Cloke et al., 1995, p.230).

Ces recherches pionnières ont ouvert la voie à de nombreuses autres études sur les conséquences de l'installation des classes moyennes dans la campagne anglaise. L'ouvrage « *Social Change and the Middle Classes* » dirigé en 1995 par T. Butler et S. Savage, présentait une compilation des travaux

réalisés sur ce sujet (Butler et Savage, 1995). Dans cet ouvrage, J. Urry proposait une mise en perspective de la construction historique de la *middle class* et les modalités de son appropriation des espaces ruraux anglais à partir des années 1950. Une appropriation et un investissement qui se sont poursuivis et intensifiés par la suite puisque les classes moyennes n'ont cessé de modeler les espaces ruraux à leur image (Urry, 1995). Après avoir été post-doctorant de P. Cloke, M. Phillips a lui aussi axé ses recherches sur les liens entre la gentrification rurale et la *middle class* dans la campagne anglaise, privilégiant l'analyse à l'échelle d'un ou de plusieurs villages :

« *Rural areas of Britain are widely seen to have undergone a process of 'gentrification' in the sense that this term is interpreted as areas becoming 'more middle class' (see Phillips 1993, 2004, 2005 on this and other interpretations of the term rural gentrification) » (Phillips, 2007, p. 288).*

Pour les citoyens anglais questionnés sur ce sujet, les ménages appartenant à la *middle class* ont été désignés comme étant les principaux gentrificateurs. Selon eux, il existerait différents profils qui se déclinent principalement selon l'activité économique exercée par ces nouveaux habitants :

« *It is people from London, bankers or professionals mainly, people with a lot of money, buying cottages and only having an occasional weekend in them. Next door, he is a barrister, human rights barrister unfortunately. They live also in London, very wealthy. On the other side of the road he is a civil servant. They all belong to the middle class even if they are doing completely different jobs. They have gentrified the place. » (Entretien n° 142, homme, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).*

Ces observations renvoient aux analyses des chercheurs qui ont rapidement affiné les profils de gentrificateurs au sein de la *middle class*, et ont proposé une catégorie renvoyant à ces gentrificateurs exerçant une profession libérale ou étant des cadres supérieurs : la *service class*. P. Cloke et N. Thrift, dans leur analyse des conflits *intra-class* dans les espaces ruraux, considèrent la *service class* comme étant une fraction spécifique de la *middle class* (Cloke et Thrift, 1987, p. 326). Les individus concernés sont principalement des *managers* ou exercent des activités administratives (Phillips, 1993, 2002, 2004 ; Phillips et al. 2008 ; Woods, 2005, p. 85). Au fur et à mesure de la multiplication des études sur la gentrification rurale, les visages des gentrificateurs sont donc devenus pluriels.

Poussant plus loin encore la quête d'un mode de vie différent (conçu en opposition au mode de vie urbain qu'ils subissaient auparavant), quelques gentrificateurs choisissaient aussi d'opérer une complète rupture avec leurs modes de vie précédents. Renvoyant à une forme d'« *alternative gentrification* » (Halfacree, 2001, 2011, p. 622), ces nouveaux habitants se tournaient vers un mode de vie que les chercheurs ont qualifié de « *back to the land* » (un retour à la terre) (Raymond, 2003). D'autres profils particuliers de *middle-class*, désireuses de rompre avec leurs anciens modes de vie, ont été décrits par les chercheurs. Lee Ann Sutherland (2012) s'est par exemple concentrée sur ces *middle class* qui choisissaient d'exercer le métier d'agriculteur. Si pour certains l'activité agricole relevait plus du loisir (les *hobby farmers*) d'autres devenaient de véritables *gentlemen farmers* (Sutherland, 2012). Ce profil spécifique a par la suite été repris par F. Richard et J. Dellier qui ont proposé la catégorie des *gentrificateurs* dans la Montagne limousine (Richard et Dellier, 2011b ; Richard et al., 2014).

D'autres catégories de populations ont fait l'objet de recherches scientifiques. La « *gériatification* » a été conceptualisée par les chercheurs qui ont identifiés les populations retraitées comme constituant une catégorie à part entière de gentrificateurs (Buller, 1991 ; Cloke et al. 1994). Par la suite, D. Smith a

quant à lui proposé la catégorie des « *greentrifieurs* » afin de mettre en exergue le rôle de la nature pour les *middle-class* venues s'installer à Hebden Bridge (Smith, 1998 ; Smith et Phillips, 2001) ou encore celui de « *studentification* » quelques années plus tard (Smith, 2007). Si les gentrificateurs semblent appartenir principalement à cette *middle class*, quelques chercheurs ont attiré l'attention sur les dangers d'une généralisation trop caricaturale en termes de classes sociales (Hoggart, 1998). Néanmoins, ces différents profils de gentrificateurs, déclinés au fil des travaux et transposés dans d'autres contextes, contribuent à complexifier mais aussi à enrichir l'analyse des dynamiques de gentrification rurale.

I.1.2.3. Les gentrifiés

Si les « gentrificateurs » ont été largement décrits et analysés dans les travaux scientifiques sur la gentrification rurale, peu de travaux ont choisi de se concentrer sur les « gentrifiés ». Pourtant c'est précisément l'analyse critique des conséquences sociales de la gentrification rurale pour les populations locales et traditionnelles aux revenus modestes qui justifie l'emploi de ce concept plutôt qu'un autre. Lors des entretiens, la population locale est définie comme étant celle qui est née et a grandi sur le territoire, ils sont désignés dans les discours comme étant des « *born and bred* ». Par opposition, les gentrificateurs sont considérés comme des « *outsiders* », des « *newcomers* » ou encore des « *blow-in* » :

« Gentrifiers are people who have blown-in. They come from cities and they think they know Dartmoor but they don't. They take us for idiots and they would never listen to farmers. I know many hill farmers who have a far greater knowledge than those newcomers. They want to teach us how to protect nature but they don't understand that without us, the landscape doesn't exist. » (Entretien 192, femme, 40-5 ans, célibataire, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018).

Cette terminologie employée dans l'extrait d'entretien ci-dessus pour distinguer les nouveaux habitants des locaux se retrouve les travaux fondateurs de R. Pahl qui expliquait dans les années 1960 que:

« the attitude expressed reflects the feeling of many people in the county, who resent the way « newcomers » make it more difficult for the newly married offspring of « established » families to get a house » (Pahl 1965b, p. 36).

Cette terminologie distinguant les nouveaux habitants des locaux a également été utilisée par Paul Cloke:

« Segregation increasingly occurs between the newcomer residents occupying new and improved housing at one end of a village, and the established "local" people trapped within the Council estate at the other » (Cloke, 1983, p. 35).

Les conflits avec les populations antérieures qui peuvent être déplacées et/ou remplacées constituent un des principaux motifs pour mobiliser la grille de lecture de la gentrification rurale (Cloke, 1983 ; Ghose, 2004, Richard, 2009 ; Tommasi, 2018). La gentrification rurale a ainsi très tôt été décrite comme une forme de colonisation (Phillips, 1993 ; Cloke et al., 1995, p. 230). C'est précisément dans le but de dénoncer ce déséquilibre social, consécutif à l'arrivée des *middle-class* de plus en plus nombreuses,

jusqu'à devenir surnuméraires, que les chercheurs ont choisi d'employer le concept de gentrification rurale. Dans les discours des personnes interrogées, il est possible de retrouver presque un sentiment d'invasion pour décrire l'arrivée et les conséquences de l'installation de ces ménages aisés.

«Gentrification is when people with money invade a rundown area, they refurbish the houses and local people can no longer afford to live there. They are excluded because they don't have enough money and have to go away. » (Entretien n° 141, homme, 60-70 ans, AONB des Cotswolds, mai 2017).

Du point de vue des communautés rurales locales, les gentrificateurs sont le plus souvent perçus comme ceux qui résistent fermement au développement économique des espaces qu'ils investissent et qu'ils cherchent à protéger, voire à figer. Ces résistances au changement sont perçues comme autant d'obstacles à l'emploi des locaux et à l'économie locale. Certains perçoivent ces prises de pouvoirs par les nouveaux arrivants comme illégitimes et des conflits peuvent s'engager entre ces populations antérieures et les nouvelles populations :

« A young farmer can't afford to buy a house here even if he works in the National Park. He is still living with his parents at 35. Do you think it is fair? No, it isn't. A working young man should be able to live close to his working place and shouldn't have to go elsewhere and commute to work. This is what gentrification is about ». (Entretien n°122, femme, 40-50 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Il est mentionné dans cet extrait d'entretien l'injustice perçue par ce déplacement des populations locales rurales traditionnelles, pour qui l'accès au logement dans les territoires gentrifiés est de plus en plus prohibitif. La conséquence majeure de la gentrification d'un territoire conduit alors à une crise du logement. Cette dernière est avérée dès lors qu'est enregistrée une augmentation continue des prix du logement, que le rythme des constructions nouvelles ne permet pas de répondre à la demande (principalement la demande logements sociaux) et que les jeunes actifs sont empêchés ou font face à de sévères difficultés pour trouver leur premier bien immobilier (Booth, 2014).

Si les populations rurales antérieures sont le plus souvent identifiées comme celles pâtissant des dynamiques de gentrification, ces dernières ne sont pas les seules à être impactées par les conséquences de la gentrification rurale dans un territoire. Ce glissement de l'exclusivité vers l'exclusion permettrait d'affirmer que les populations qui ne correspondent pas aux critères de l'entre soi deviennent invisibles dans les espaces ruraux, car elles n'y résident pas (Richard, 2017). Cette invisibilité concerne spécifiquement les minorités ethniques, « *quasi absentes* » des espaces ruraux et protégés anglais (Cloke et Little, 1997 ; Richard, 2017). Peu de corrélations ont été établies dans les recherches entre la gentrification rurale et l'absence des minorités ethniques dans les espaces ruraux anglais, pourtant il existe une réelle pertinence à soulever cette problématique encore aujourd'hui. L'extrait d'entretien ci-dessous l'accentue, les rares individus d'origine ethnique non blanche, qui résident dans les territoires ruraux et protégés en Angleterre, peuvent être amenés à souffrir d'un sentiment d'exclusion par rapport à un groupe dominant.

« Gentrification, I think it applies in different ways to different places. I think in this area, the non-land owning, rural working classes have been moved out of like a piece of meat. Then the White Settlers will come and settle into Dartmoor. I say "white" because you won't see many ethnicities

around here. One black man came from Plymouth, he settled in Chagford but it was hard for him to be accepted ». (Entretien n°112, Homme, NH, Parc national de Dartmoor, 2016)

Les dynamiques de gentrification rurale, tout comme les profils des gentrificateurs et des populations locales varient selon les contextes socio-spatiaux et induisent des conséquences qui, si elles présentent des points communs, varient selon les échelles et les types de population.

I.1.3. Les espaces de la gentrification rurale

« It is really interesting to see that our newspaper always speak about gentrification in the city, especially in London. And when you look at the effects, we have the same phenomenon here, often more marked since you have this beautiful landscape in which so many people desire to live in ». (Entretien n°50, homme, 40-50 ans, marié, 1 enfant, parc national du Peak District, 2016).

À sa première lecture, cette définition témoigne des raisons pour lesquelles les personnes enquêtées connaissaient la gentrification et étaient à même de la définir : la presse écrite britannique a joué un rôle majeur dans la diffusion du concept auprès du grand public en Angleterre. Cet extrait permet aussi d'illustrer une problématique majeure des études sur la gentrification, dont la presse n'est que le relais : l'imperméabilité disciplinaire existante et persistante entre la gentrification urbaine et la gentrification rurale. Le peu de considération des chercheurs urbains à l'égard des recherches menées par leurs homologues ruraux a marqué ces dernières décennies. Certains géographes ruralistes ont été amenés à critiquer cette division au sein de la communauté scientifique. C'est le cas par exemple de E. Darling qui a fait part de ses regrets face aux difficultés des chercheurs en gentrification urbaine et rurale de dépasser ce clivage, source de tensions au sein de la communauté scientifique (Darling, 2005, p. 1015). Et pourtant, si gentrification rurale et urbaine présentent des particularités, tenant à des contextes territoriaux différents, il existe entre les deux champs des points de convergence (Pistre, 2012, p. 155). Tout d'abord, une vaste majorité des gentrificateurs ruraux proviennent d'espaces urbains où ils résidaient avant de concrétiser leur projet d'installation à la campagne. Ils sont donc porteurs d'un cortège de représentations idéalisées de la ruralité construit en opposition aux espaces urbains. De plus, dans les définitions obtenues, les liens avec les centres urbains ne sont pas systématiquement rompus. Sur l'ensemble des entretiens réalisés, 20 gentrificateurs ont expliqué toujours posséder une résidence (principale ou secondaire) à Londres.

« Gentrification I suppose I would define it as an area which has been run down and low rent if you like, people start renovating properties and the quality of the properties becomes better and people with much more money come to live here. From a rough area, it became very nice and tidy. It happens also in London. We have a flat in Westminster. To me it is an urban concept but you can apply it to this village as well. » (Entretien n°114, homme, 50-60 ans, concubinage, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

L'extrait d'entretien ci-dessus, réalisé dans le parc national de Dartmoor, permet de soulever l'hypothèse que les frontières entre gentrification rurale et gentrification urbaine ne sont pas aussi imperméables que la littérature scientifique le suggère. À l'image de cet homme d'affaires, qui a

récemment acquis une vaste propriété dans le parc national de Dartmoor et qui conserve son appartement dans l'un des quartiers les plus prisés de la capitale, acheté dans les années 2000, certains individus possèdent une double casquette de gentrificateurs ruraux et urbains. De la même manière, la rencontre d'un couple venu s'installer récemment dans le parc national du Peak District illustre la jonction effectuée par les individus entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Ce couple partage leurs semaines entre leur appartement situé dans le quartier d'Islington à Londres, là où ils exercent tous deux leur activité professionnelle et le petit village de Christow dans le Peak District. Le quartier d'Islington est par ailleurs bien connu des recherches sur la gentrification, urbaine cette fois-ci. Il avait déjà fait l'objet de recherches réalisées par J. Pitt en 1977 sur lesquelles s'était appuyé un des pionniers de la gentrification urbaine, Neil Smith (1979).

Le rôle des médias britanniques dans la diffusion des informations relatives aux espaces concernés par la gentrification a été souligné dans les discours des personnes enquêtées. Dans les entretiens, elles ont fait remarquer que la gentrification n'était pas propre à l'Angleterre, mais se matérialisait dans d'autres contextes nationaux :

« Gentrification is an issue in England but I think it is also an issue in the United States, for example. I have read some articles dealing with this topic and about the consequences of gentrification in occidental countries. This must happen in France too? I mean, a lot of people are going to Limoges for example. They want to live in the countryside but they can't afford to do so in England. » (Entretien n°66, homme, 40-50 ans, marié, parc national du Peak District, 2016)

Si le concept trouve ses origines en Angleterre, à partir des années 2000, la grille de lecture de la gentrification rurale a été reprise par des chercheurs dans des terrains (plus ou moins éloignés) des campagnes britanniques. Appelant à dépasser une approche monographique de la gentrification rurale, et trop souvent restreintes à l'échelle d'un ou de plusieurs villages (Phillips, 1993, 1998a, 1998b), certains chercheurs français ont mis en lumière la diffusion du concept au sein de la communauté internationale à l'image de P. Pistre (2012). Constatant la mondialisation des productions scientifiques relatives à la gentrification rurale, les chercheurs français ont récemment produit un ensemble de cartographies qui témoignent de la diffusion spatiale de ce concept (Tommasi et al. 2016 ; Richard, 2017). Il s'agit alors ici de parcourir sommairement les espaces de la gentrification rurale.

Les nouvelles dynamiques démographiques observées dans les espaces ruraux post-industriels des pays occidentaux ont donné lieu à de nombreuses recherches sur la gentrification rurale au cours de ces dernières années. Aux États-Unis, la gentrification rurale des campagnes américaines a été analysée par R. Ghose (2003), Eliza Darling (2005), Peter Nelson (Nelson, 2001 ; Nelson et al., 2013) ou encore Dwight Hines (2010a, 2010b, 2012). Du côté des chercheurs français, la gentrification rurale a pour la première fois été mentionnée dans un article de Claude Moindrot (1985), puis il a fallu attendre les années 2000 pour que, outre Atlantique, S. Raymond interroge les recompositions socio-territoriales des espaces ruraux en Californie. Ses travaux s'inscrivaient dans l'analyse du mouvement « *back to the land* » des gentrificateurs en quête d'un retour à la nature et fuyant les villes polluées (Raymond, 2003, p. 17). Toujours du côté français, après avoir débuté son analyse de la gentrification urbaine à Londres (Richard, 2001, 2004), F. Richard a été le premier à s'intéresser à la gentrification rurale en débutant par des travaux sur le parc national du Lake District (en Angleterre) puis en transposant le concept suite à ses observations dans le PNR de Millevaches, dans la montagne limousine (Richard, 2009 ; Richard et al., 2014). Il a ouvert la voie à de nombreuses recherches, menées

en France, en Angleterre et aux États-Unis par les chercheurs français (Richard et al., 2015a ; Richard et al., 2015c ; Tommasi, 2018 ; Méténier, 2018 ; Guyot et al., 2019 ; Saumon, 2019 ; Méténier, 2019).

En dehors de la France ou des États-Unis, la gentrification rurale a fait l'objet d'études au Canada (Paquette, Domond, 2003 ; Guimond et Simard, 2010), en Suède (Hjort, 2009), en Espagne (Solana-Solana, 2010), en Suisse (Perlick, 2011) ou encore en Chine (Qian et al., 2013) et en Turquie (Dincer et Dincer, 2005). Les caractéristiques de ces contextes spatiaux ont influencé l'élaboration de dérivés conceptuels de la gentrification rurale. Afin d'accentuer le rôle des espaces de reliefs, riches d'aménités environnementales, M. Perlik (2011) a proposé de parler de *gentrification alpine* pour désigner les recompositions sociales dans les Alpes suisses. De son côté P. Sha a proposé la *coastal gentrification*, suite à son analyse de la gentrification rurale dans le village côtier de St-Leonard-on-Sea situé dans le sud-est de l'Angleterre (Shah, 2011). Ces dérivés conceptuels, destinés à distinguer les espaces de la gentrification rurale, ont conduit certains chercheurs à appeler à une *géographie de la gentrification* tant celle-ci semble plurielle et se complexifier au fur et à mesure de sa diffusion dans différents contextes nationaux (Lees, 2000).

Tout comme la gentrification urbaine, la gentrification rurale a connu des tournants marquants qui ont enrichis l'analyse du processus. Celui du « *nature turn* » identifié par M. Phillips au début des années 2000 est celui sur lequel il convient à présent de se pencher.

I.2. Un « *nature (re)turn* » des études sur la gentrification rurale ?

Suite à la proposition par D. Smith du néologisme de « *greentrification* », M. Phillips a considéré que les études sur la gentrification rurale ont connu un « *nature turn* ». Pourtant, un examen approfondi de la littérature antérieure aux années 2000 permet de démontrer que ce « *nature turn* » est au contraire un « *nature return* » qui est apparu dès les premiers travaux menés par D. Parsons et P. Cloke à la fin des années 1970.

I.2.1. Le « *nature turn* » : de la gentrification rurale à la greentrification

Dans sa communication présentée à l'occasion de la 4^e conférence internationale des géographes critiques à Mexico, M. Phillips réalise une étude de cas dans ce qu'il dénomme « *a space of nature* » pour qualifier un village du Comté de Leicester (Phillips, 2005b). Sa communication s'inscrit dans un projet de recherche « *Gentryfying Nature* » dont l'objectif était d'organiser une collaboration inédite entre les chercheurs en sciences naturelles et les chercheurs en sciences humaines. M. Phillips identifiait ce qu'il interprète comme étant un « *nature turn* » des études sur la gentrification rurale dont il attribue l'antériorité aux travaux doctoraux de D. Smith et sa proposition du néologisme de *greentrification*. Ce néologisme, proposé spécifiquement pour accentuer le rôle et les représentations de la nature dans le processus de gentrification rurale justifie de revenir, le temps d'une journée, sur les pas de ce chercheur à l'origine de ce tournant naturel des recherches sur la gentrification rurale.

I.2.1.1. Sur les traces de la greentrification à Hebden Bridge

Dans ses recherches doctorales soutenues en 1998, D. Smith avait choisi d'utiliser le terme de *greentrification* en lieu et place de celui de « gentrification rurale » afin de rendre compte de l'importance du rôle des espaces « verts » et de la proximité avec la nature dans les manifestations du processus de gentrification observé à Hebden Bridge :

« It has been highlighted that as the mythical packages have been consumed by an influx of "client greentrifiers" property prices in the Hebden Bridge District have escalated. As a result, the local indigenous households have been displaced and marginalised. The outcome of the greentrification process is the production and maintenance of a number of territories associated with distinct greentrifier types. » (Smith, 1998, p. 294).



Photographie(s) 1 : Sur les hauteurs "brontesque" d'Hebden Bridge, le terrain de D. Smith.

Source: © Marie Méténier, 2017

C'est dans un article de 2001, coécrit avec D. Phillips, que D. Smith a publié ses travaux doctoraux en s'intéressant aux pratiques de consommation de ceux qu'il identifie comme étant des *greentrifieurs* :

« Moreover, we put forward the term “rural greentrification”, in order to stress the demand for, and perception of, “green” residential space from immigrant households in the Hebden Bridge District » (Smith et Phillips, 2001, p. 457).

Parcourir les terrains de recherche de ceux qui ont posé certains jalons épistémologiques du concept clef étudié dans un travail de thèse est une opportunité à saisir et une source d’enrichissement (photographie 1). De nombreuses représentations de la *greentrification* émergent à la lecture des travaux de Darren Smith, c’est pourquoi les confronter à la réalité a été un stimulus constructif pour découvrir *in situ* les paysages de la *greentrification*. Arpenter d’autres terrains de la gentrification permet ainsi de comprendre par soit même ce que d’autres ont voulu démontrer. Il est alors possible de relever les différences entre la mise en mots et le terrain d’un chercheur tel qu’il est aujourd’hui, et a évolué après le passage du temps. En raison de la proximité du District d’Hebden Bridge avec un des terrains de recherche, le parc national du Peak District, une journée de terrain a été organisée dans cette vallée pour prendre une première mesure de la gentrification rurale, et plus spécifiquement de la *greentrification*. Dans ses conclusions, D. Smith proposait, aux chercheurs sur la gentrification rurale, la métaphore des *papillons de la gentrification* (*butterfly of gentrification*, Smith, 1998, p. 276). À travers cette métaphore, il invitait d’autres chercheurs à considérer la gentrification non pas comme un processus statique et figé, mais au contraire, comme une dynamique en perpétuelle mutation avec des individus constamment en mouvement. Il invitait les chercheurs britanniques à « *surveiller les papillons* » (les papillons renvoient aux greentrifieurs) des lieux identifiés comme gentrifiés pour voir si justement ces papillons pouvaient se disperser, rester ou au contraire muter vers d’autres formes. Cette parenthèse de terrain a débuté un samedi matin sur un petit parking situé à la fin de la rue principale du centre bourg de la petite ville d’Hebden Bridge (photographie(s) 2).

La recherche d'un mode de vie sain et proche de la nature : les marqueurs de la greentrification.



La rue principale du bourg où cohabitent les cafés branchés, des magasins de décoration intérieure, et un magasin afghan, très chic lui aussi.



Aménités environnementales et signes extérieurs de richesse



Photographie(s) 2 : Sur les traces des papillons de la greentrification à Hebden Bridge.

Source: © Marie Méténier, 2017

Remonter la rue principale et se plonger dans le centre de cette petite ville de moins de 10 000 habitants a rapidement permis de s'immerger dans ce qui apparaissait alors comme le théâtre de la *greentrification*. La lecture de la thèse de D. Smith avait permis de se faire une idée de l'intensité du

processus et de ses manifestations, tant sur le bâti que sur l'offre commerciale. Sur cette journée de terrain, trois entretiens ont été réalisés. Un avec une vendeuse d'un magasin de produits biologiques et spirituels centrés sur les bienfaits de la nature, un avec un artiste, donc les œuvres témoignent de l'importance des représentations romantiques soulevées par D. Smith. Le troisième entretien a été réalisé avec un membre de la *Flooding Community*, une association destinée à protéger la vallée d'Hebden Bridge contre les inondations. C'est dans une boutique appelée « *Earth Spirit* » (l'esprit de la terre) que travaille depuis deux ans la première personne interviewée à Hebden Bridge. Elle définissait la gentrification à Hebden Bridge de la manière suivante :

« In the 70s, Hebden Bridge was a poor area with rundown industries. There were maybe more rural communities, but new travellers moved in and saw the potential of this beautiful valley. They have made their homes and their businesses here. This shop (the Earth Spirit) is a good example since the owners are artists. Gentrification would probably mean that you have to have money to live somewhere like here. I see more good things of it because I see independent shops, and shops I like related to nature, organic stuff. » (Entretien n° 134, femme, 30-40 ans, célibataire, sans enfants, Hebden Bridge, juin 2017).

Ancienne habitante de Manchester, cette jeune femme de 32 ans est arrivée récemment avec sa compagne, car elles souhaitent rompre avec leur précédent mode de vie et être plus proche de la nature dans un lieu réputé pour son ouverture d'esprit. Cette facette de Hebden Bridge dans lequel se concentreraient des ménages lesbiens a été analysée par D. Smith et L. Holt en 2005, sur les migrations des populations lesbiennes dans les vallées gentrifiées. Les chercheurs, à cette occasion, appelaient à concevoir d'autres géographies de la gentrification rurale (Smith et Holt, 2005).

Au cours de l'entretien, la vendeuse a insisté sur l'investissement des *greentrifieurs* pour maintenir le contrôle de la vallée d'Hebden Bridge. D. Smith, dans sa thèse, a exploré le rôle de la nature et des espaces verts comme étant des éléments clefs du cadre de vie des *greentrifieurs* mais assez peu leurs stratégies pour protéger Hebden Bridge. Dans ses recherches doctorales, l'hypothèse que ces derniers puissent s'investir dans la protection de leur cadre de vie, et s'engager dans la protection de l'environnement reste en suspens. Or, sur les trois entretiens obtenus, presque tous ont mentionné l'importance de protéger la vallée d'Hebden Bridge contre les risques d'inondations, qu'ils associent à la mise en place de pratiques de protection de la biodiversité. Cela est sans doute une conséquence directe des inondations de 2001 dans le nord de l'Angleterre (intervenus postérieurement aux recherches menées par D. Smith).

« I like to live in a place where people have the power to say that they don't want Tesco. We have one supermarket and there were rumors of another one. Mostly new inhabitants campaigned against it and the project was turned down. There are many people with a political interest around here. They are passionate about the valley. Gentrification is related to that. New inhabitants are well-educated and they have the power to say no. » (Entretien n° 134, femme, 30-40 ans, célibataire, sans enfants, Hebden Bridge, juin 2017).

Il ressort de cet entretien que les *greentrifieurs* d'Hebden Bridge ne se contentent pas de s'installer dans un espace où les aménités paysagères et naturelles sont nombreuses, mais agissent pour maintenir cet espace selon leurs propres représentations. Le mot « pouvoir » utilisé dans cet extrait constitue un mot clef lorsqu'il s'agit d'étudier les dynamiques de gentrification rurale (cf figure 1).

Mobiliser cette grille de lecture permet d'analyser dans quelle mesure les nouveaux habitants, qui investissent dans un territoire, tentent par la suite de le contrôler pour qu'il reste conforme à leurs attentes. Témoignant des réseaux entretenus par les *greentrifieurs*, la vendeuse a contacté un des membres de *la Flooding Community* de Hebden Bridge, acteur du mouvement *Treesponsibility*, pour organiser le deuxième entretien de cette journée de recherche. Ce mouvement est une initiative citoyenne lancée en 1998 et qui regroupe près d'une centaine de volontaires, habitants la vallée d'Hebden Bridge, soucieux de sa protection. Cette première initiative a été rejointe par une seconde qui a émergé suite à la catastrophe naturelle qui a frappé le nord de l'Angleterre en 2012. Les inondations de 2012 ont conduit un petit groupe de *greentrifieurs* à créer un groupe d'action pour entreprendre l'élaboration d'un « *flood management plan* » (plan de gestion des risques d'inondation) afin de protéger ce que la personne interrogée a désigné comme « *our beautiful valley* » (notre belle vallée). L'évolution de l'action des *greentrifieurs* de Hebden Bridge et leur investissement dans la protection de leur environnement post-catastrophe naturelle pourraient faire l'objet de recherches plus poussées (photographie 3).



Source : <http://www.treesponsibility.com/about-us/>

Hebden Bridge Flood Action Group



Source : <http://www.treesponsibility.com/about-us/>



Les paysages «brontesque» sur les hauteurs du district d'Hebden Bridge



M.Méténier, 2017

La ferme rénovée propriété d'un des fondateurs de Treeresponsibility



M.Méténier, 2017



M.Méténier, 2017

Une ancienne usine transformée en luxueux appartements sur les hauteurs de la vallée (localisation de l'entretien avec l'artiste).



M.Méténier, 2017

Photographie(s) 3 : Sur les hauteurs d'Hebden Bridge, les paysages de la greentrification.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Les éléments relatifs aux stratégies des *greentrifieurs* pourraient s'inscrire dans la continuité de celles entreprises par les chercheurs qui ont analysé le processus de gentrification rurale au prisme de l'instrumentalisation des documents du *planning system* (Little, 1987). La journée de terrain à Hebden

Bridge s'est terminée sur les hauteurs, là où D. Smith avait identifié la seconde catégorie de *greentrifieurs* attirés par une autre forme de paysages, là où règnent les landes à bruyères, correspondant à ceux décrits par Charlotte Brontë (1816-1855) dans *Wuthering Heights* (les Hauts de Hurlevent), publié en 1847. Le dernier entretien, réalisé avec un artiste installé depuis 10 ans dans une ferme rénovée (photographie(s) 3) a permis de mieux comprendre les paysages de la *greentrification* décrits par D. Smith. L'idylle rurale, très fortement exprimée par les *greentrifieurs* qui avaient choisi d'habiter à Hebden Bridge, semblait s'effacer au profit de représentations d'une nature perçue comme sauvage par les nouveaux habitants des landes installés sur les hauteurs de la petite ville.

Plus qu'un tournant naturel, à la fin des années 1990, les travaux de D. Smith vont permettre d'amorcer un tournant environnemental. À partir des années 2000, les études sur la gentrification rurale vont être déclinées dans d'autres contextes nationaux, aux États-Unis et en France particulièrement, qui vont centrer leur analyse sur l'exploration des liens entre gentrification rurale et environnement.

I.2.1.2. Les années 2000 : le tournant environnemental des études relatives à la gentrification rurale

L'argument scientifique qui a pu justifier l'emploi du « *nature turn* » par M. Phillips (2005) repose sur un constat simple. Les publications sur la gentrification rurale à partir des années 2000 ont le plus souvent établi un lien, ou placé au cœur de leur recherche la nature et/ou l'environnement⁸, et s'appuient pour ce faire sur l'article de D. Smith et D. Phillips de 2001 relatif à la « *rural greentrification* ». La définition de la gentrification rurale proposée par des chercheurs américains résume cette tendance nouvelle :

« *a tendency to displace longtime residents, commodify space, and involve a shift in landscapes of production to landscapes of consumption (Ghose, 2004). What distinguishes rural gentrification is the relative importance of nature in the process* » (Bryson et Wyckoff, 2010, p.55).

Aujourd'hui, ce qui distingue la gentrification rurale de la gentrification urbaine n'est plus tellement l'importance de la nature dans le processus puisque les études se multiplient sur les liens entre la nature en ville, l'injustice environnementale et la gentrification urbaine (voir par exemple K. Gould et T. Lewis qui propose la *green gentrification* pour dénoncer la gentrification urbaine à Brooklyn - Gould et Lewis, 2017). Malgré tout, la nature reste un élément central de la gentrification rurale comme en atteste une rapide revue de littérature des recherches depuis le début des années 2000. Ce qui interpelle tout d'abord ce sont les multiples concepts et terminologies employés par les chercheurs, raison pour laquelle plutôt que de traduire « *nature turn* » par « *tournant naturel* », il lui est préféré ici la traduction de « *tournant environnemental* ». Il existe un certain flou sur l'emploi d'un concept sur un autre. Certains se réfèrent aux espaces verts pour parler de « *rural greentrification* » (Smith, 1998 ; Smith et Phillips, 2001), d'autres se réfèrent plus spécifiquement à la nature (Phillips, 2005 ; Bryson et Wyckoff, 2010 ; Michels, 2017), à la biodiversité (Phillips et al., 2008), aux paysages (Paquette et Domon, 2003 ; Ghose, 2004 ; Phillips, 2018), à la *wilderness* (Darling, 2005 ; Smith et al., 2018), à

⁸ Il existe par ailleurs souvent une assimilation entre les deux termes, rarement définis dans les travaux relatifs à la *greentrification* ou à la gentrification rurale.

l'environnement (Moss, 2006a ; Richard et al., 2014 ; Richard et al., 2015 ; Richard et al., 2018 ; Saumon, 2019) et plus rarement aux espaces « naturels » protégés comme les parcs nationaux (Hines, 2007 ; Richard, 2009) ou les parcs naturels régionaux (Desponds, 2007 ; Richard et al., 2014 ; Auclair et al., 2018). Loin d'être synonymes, les concepts de ruralité, de nature, de *wilderness* ou encore d'environnement sont utilisés dans les études pour approfondir des aspects spécifiques de la gentrification rurale.

En 2008, Martin Phillips, en collaboration avec des écologues, a proposé, en s'appuyant sur des argumentaires scientifiques à l'interface entre les sciences de la nature et les sciences sociales, une réflexion nouvelle sur la gentrification rurale dans un petit village de la campagne anglaise :

« the paper suggests that nature is a significant presence in village space, with green vegetated space forming both a quantitatively significant amount of village settlement envelopes and also being of clear significance to inhabitants of at least one village in Melton District in Leicestershire. » (Phillips et al., 2008, p. 54).

S'éloignant ainsi de ses premières études qui se concentraient principalement sur les impacts de la gentrification sur le patrimoine bâti, Martin Phillips et ses collègues avançaient dans cet article que :

« we claim, however, that rural gentrification may not simply involve the social change and refurbishment of buildings but may also be conditioned by and have an impact on a range of non-human, 'natural' actants and spaces. » (Phillips et al., 2008, p. 54).

Quelques années auparavant, sans qu'il ne rentre précisément dans le détail de la gentrification rurale, H. Buller avait précisé les interactions possibles entre les non-humains et les campagnes gentrifiées :

« the re-introduction of wild species, either through deliberate strategies or through natural migration, the diversification of husbandry to include rare and protected breeds and the increasing number of reported sightings of strange and unfamiliar animals all point to a change, or changes, in the place accorded to 'wild' things in countryside that have become, themselves, domesticated and gentrified. » (Buller, 2004, p.131).

Plus récemment, M. Phillips est venu rappeler l'importance d'analyser ces paysages ruraux gentrifiés à différentes échelles. Il souligne que l'impact paysagé de la gentrification rurale, bien qu'élément central, a été un des aspects négligés dans les études sur ce sujet (Phillips, 2018). Pourtant, les chercheuses américaines ont très tôt mis en exergue, sans forcément le définir, l'importance du paysage pour les gentrificateurs (Ghose, 2004) appelant ainsi à proposer des « *landscape-specific gentrification models* » (Darling, 2005).

Après la nature ou les paysages, c'est bien l'environnement, dans une acception plus englobante, qui a été mobilisé dans les études sur la gentrification rurale, principalement les études françaises. Les chercheurs français ont proposé une définition de l'environnement pour justifier que le capital environnemental puisse être une nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale (Richard et al., 2015 ; Saumon, 2019). L'environnement a ainsi été collectivement défini comme :

« une construction sociale et politique née de l'interaction entre une matérialité biophysique et les représentations dont elle fait l'objet, mais dont elle est également la projection » (Richard et al., 2018a).

Ce travail de thèse ne reprend pas l'utilisation du concept de capital environnemental développé et approfondi par l'équipe éponyme, mais cherche plutôt à approfondir d'autres pistes de recherches soulevées par F. Richard dans son article réalisé sur le parc national du Lake District. Dans cet article, la consubstantialité des liens entre les fronts écologiques et la gentrification rurale était soulevée (Guyot et Richard, 2009 ; Richard, 2009). Il avait été établi que le Lake District faisait l'objet de dynamiques de gentrification rurale et d'une « *colonisation socialement sélective* » (Richard, 2009, p. 2). Cette thèse s'inscrit dans la continuité de ces travaux car, malgré le potentiel de recherche présenté par ces contenants d'enjeux sociaux environnementaux que sont les espaces « naturels » protégés, la majorité des études sur la gentrification rurale au Royaume-Uni ont occulté l'étude du processus dans ces derniers, et ce jusqu'à récemment (Smith et al., 2018).

Dans la continuité des recherches faites par E. Darling dans le parc national des Adirondack, Smith et al. (2018), ont depuis peu émis l'hypothèse que des dynamiques de *wilderness gentrification* pourraient être à l'œuvre dans des espaces tels que les parcs nationaux au Royaume-Uni. De prime abord, le concept de *wilderness gentrification* semble difficilement transposable dans le contexte britannique dans la mesure où la *wilderness* est un des fondements de l'identité nationale aux États-Unis (Short, 1991 ; Arnould et Glon, 2006 ; Depraz, 2008 ; Joliet et Jacobs, 2009). Il est alors légitime de supposer que le concept de *wilderness gentrification* appliqué au contexte britannique ne saurait être en tout point conforme à la *wilderness gentrification* appliquée par E. Darling aux États-Unis (2005). Si tout comme l'environnement, la *wilderness* s'entend comme une construction sociale alors que revêt-elle dans le contexte britannique ? Smith et al. (2018) reconnaissent la complexité de cette notion et s'appuient sur les travaux d'autres chercheurs pour esquisser une définition :

« *Wilderness is a widely contested and multi-faceted concept that is difficult to define (e.g. Carver and Fritz, 2013), although, as we have argued above, there is a widespread consensus that wilderness encompasses an absence of human habitation and other human-related influences and impacts, alongside some notion of naturalness (...). Carver et al. (2002, pp.24-25) contend that despite the view that "true wilderness simply no longer exists in Britain", it is possible to construct a "continuum from multi-criteria and accessible to the most natural and remote.* » (Smith et al., 2018, p. 369-370).

Comme l'indique J. Short, il n'existe plus au Royaume-Uni une *wilderness* équivalente à celle de l'Ouest américain (Short, 1991, p.56). Pourtant, les représentations de la *wilderness* ont persisté au Royaume-Uni grâce à l'influence du mouvement romantique (Short, 1991; MacNaghten et Urry, 1998 ; Kelly, 2015). Ces représentations se distinguent de celles de la ruralité et se déclinent selon les espaces considérés :

« *Representation of wilderness areas are commonly matched to a distinct set of rural landscapes, including: remote, wild moorlands (e.g. Exmoor, Dartmoor); exposed, high mountainous areas (e.g. Lake District, Snowdonia); low-lying marshlands and fenlands (e.g. the Wash/ Fens, Romney Marsh, Norfolk / Suffolk Broads); and desolate, shingle flatlands (e.g. Dungeness).* » (Smith et al., 2018, p. 370).

La majorité des espaces associés à la *wilderness* dans cet extrait sont désignés en tant que parc national au Royaume-Uni. À la lecture de ce dernier article, il semblerait donc que les chercheurs ouvrent la voie de nouvelles pistes de recherche, permettant d'approfondir toujours plus le rôle des

représentations de la nature, dans des contextes territoriaux spécifiques : les espaces « naturels » protégés anglais, qui avaient été jusqu'alors négligés dans ce pays.

Cette négligence du potentiel des espaces « naturels » protégés d'être des territoires privilégiés pour l'apparition de dynamiques de gentrification rurale n'a pas été commise du côté des études françaises. Constatant que la sanctuarisation de nombreux territoires ruraux et naturels avait contribué à la formation de zones convoitées et propices à la gentrification rurale, les géographes français ont appliqué cette grille de lecture non seulement en Angleterre (Richard, 2009) mais aussi dans les parcs naturels régionaux français (Desponds, 2007 ; Richard et *al.*, 2014, Auclair et *al.*, 2018). Les recherches menées par D. Desponds dans le PNR du Vexin situé à proximité de Cergy-Pontoise au nord-ouest de Paris se singularisent par le rôle central que tient le PNR dans les logiques ségrégatives et les formes de dominations exercées par les populations plus aisées que celles déjà présentes dans ce territoire. Parmi ces formes de dominations, il identifie notamment l'instrumentalisation, par certaines catégories de la population, des documents d'urbanisme pour renforcer le contrôle du territoire du PNR.

De la même manière, aux États-Unis cette fois-ci, les recherches sur la gentrification rurale ont également mis en exergue le rôle de l'environnement dans (ou à proximité) des espaces qui présentaient de nombreuses aménités environnementales (Ghose, 2004) et qui, pour certains, bénéficiaient d'une protection légale. C'est le cas des recherches menées par E. Darling (2005) dans les Adirondacks, dans le Montana, qui souligne la valeur de la *wilderness* dans ce *state park* ou celles de D. Hines qui a démontré l'importance pour les gentrifieurs ruraux d'être à proximité du parc national du Yellowstone :

« Yellowstone National Park and the greater Yellowstone ecosystem, including the Absaroka-Beartooth Wilderness, provide the majority of rural gentrifiers with a site in which, through their practice they achieve connection with what they perceive as an essence of humanity and the possibility of personal improvement. » (Hines, 2007, p. 66).

Au Royaume-Uni, une récente remise à jour des origines épistémologiques du concept de gentrification rurale (Richard, 2017) révèle qu'en réalité les travaux de D. Parsons (1979, 1980) et surtout ceux de P. Cloke (1979, 1983) ont dès le début des années 1980 insisté sur la pertinence d'analyser les dynamiques de gentrification rurale dans les espaces « naturels » protégés anglais. Ainsi, il ne s'agirait donc plus d'un « *nature turn* », comme l'avait suggéré Martin Phillips, des études sur la gentrification rurale, mais bien au contraire d'un « *nature return* ».

I.2.2. Un « *nature return* » ? Actualisation épistémologique de la gentrification rurale

L'hypothèse d'un « *nature return* » se confirme à la lecture des travaux des pionniers de la gentrification rurale qui ont très tôt établi une corrélation le *planning system* anglais, qui englobe le droit anglais de l'urbanisme et de l'environnement, avec les dynamiques de gentrification rurale. Les espaces « naturels » protégés anglais ont dès l'origine été identifiés comme des contextes spatiaux au sein desquels les dynamiques de gentrification rurale pouvaient être potentiellement exacerbées.

I.2.2.1. Aux origines de la gentrification rurale : l'importance du *planning system*

Une analyse épistémologique du concept de gentrification rurale plus approfondie permet de démontrer que les pères fondateurs de la gentrification rurale sont D. Parsons (1979, 1980) et P. Cloke (1979, 1983). Tous deux ont mobilisé le concept de gentrification rurale à la fin des années 1970 en s'appuyant sur les travaux pionniers de R. Pahl du milieu des années 1960 qui, s'il n'employait pas explicitement le terme de gentrification rurale, décrivait parfaitement le processus (Pahl, 1965). Plus encore, la lecture des travaux de ces deux chercheurs atteste que l'élément central de leur argumentaire, pour mobiliser le concept de gentrification rurale, résidait dans son articulation avec le *planning system* anglais. Ils ont ainsi détaillé les interactions entre le processus de gentrification rurale, les politiques publiques structurelles du *planning system*, les outils du droit de l'urbanisme anglais et les sensibilités environnementales qui pouvaient motiver les gentrificateurs à s'installer dans des espaces ruraux et protégés idéalisés.

Les travaux des deux chercheurs ont en commun de prendre pour point de départ le rôle qu'a joué le *Town and Country Planning Act* de 1947 dans la structuration du *planning system* et les orientations du droit de l'urbanisme anglais. Cette loi constitue le texte fondateur du *planning system* et une des sources essentielles du droit anglais de l'urbanisme (Auby, 1998 ; Booth, 2006). Il établit après-guerre un contrôle généralisé de l'utilisation du territoire. À partir de ce texte, les municipalités, urbaines et rurales, étaient désormais obligées d'établir des plans d'urbanisme et à intervenir directement dans le contrôle de l'étalement urbain. De surcroît, les espaces ruraux ont été protégés pour garantir la production agricole et les premiers parcs nationaux ont été désignés en vue de répondre à la demande sociale de naturalité qui émanait de toutes les franges de la population britannique, avec des contraintes en matière d'urbanisme encore plus rigoureuses dans ces derniers. En 1968, le *Town and Country Planning Act* de 1947 va être complété et une nouvelle politique publique (*policy*) va venir renforcer le *planning system* avec l'introduction des « *key settlements policy* » pour répondre aux demandes de logements, de services et d'emplois dans un contexte général de dépopulation des espaces ruraux anglais. Comme le titre de la mesure le suggère, cette politique se définit comme la concentration des ressources financières et des services publics ruraux dans certains espaces ruraux désignés à cet effet. En d'autres termes, le gouvernement britannique a décidé de concentrer ses investissements publics (en matière de service, d'emplois et de logements sociaux) dans des villages de taille suffisamment importante (voire de petites villes) pour tenter de maintenir l'attractivité résidentielle des espaces ruraux anglais. Les politiques de mise en œuvre n'ont pas de caractère juridique mais elles sont censées être prises en considération par les collectivités locales.

Selon la classification proposée par D. Parsons (1980), cette politique publique a mis en place une hiérarchisation du système urbain entre des services concentrés dans des gros bourgs au sein desquels se concentrent les nouvelles constructions et les services (les *key settlements*) et a contrario, des villages, hameaux et zones agro-forestières qui sont devenus presque inconstructibles. Plus encore, certains villages ont été d'autant plus figés que le mécanisme des *conservation areas*⁹ est venu s'appliquer pour conserver et maintenir en l'état le patrimoine historique s'accompagnant de contraintes architecturales et esthétiques toujours plus contraignantes et coûteuses à respecter. Pour

⁹ Les premières *conservation areas* ont été désignées en 1967 suite à l'entrée en vigueur du *Civic Amenities Act* la même année. En 1990, le mécanisme des *conservation areas* relève du *Planning (Listed Buildings and Conservation Areas) Act*. Elles relèvent désormais du paragraphe 127 du *National Planning Policy Framework*.

P. Cloke (1979), l'analyse de cette politique se résume en deux observations. D'une part, la concentration des services (donc de la modernité) dans les gros bourgs a attiré les populations rurales modestes qui ont quitté les villages de taille moins importante pour ces villages clefs. D'autre part, les populations plus aisées, plus mobiles (et le plus souvent urbaines) ont été attirées par les villages ruraux non désignés comme « *key settlement* ». C'est précisément parce que l'urbanisme était strictement encadré dans ces derniers que certaines populations plus aisées ont été attirées vers ces espaces :

« Strong arguments have been advanced (e.g. by Fairbrother, 1970) for the conservation of high-quality rural settlements, but should such reasoning result in policies of no growth in certain settlements, then those settlements would immediately become residentially desirable, property prices would increase, and eventually the settlement would be liable to "gentrification" by the affluent. » (Cloke, 1979, p. 17).

P. Cloke a insisté sur le fait que la concentration des logements sociaux dans les *key settlements* a contribué au déséquilibre social et donc, à l'intensification des dynamiques de gentrification rurale¹⁰. Poursuivant sa dénonciation de la gentrification rurale dans un second ouvrage, « *An introduction to rural settlement planning* », Paul Cloke a démontré que les restrictions du droit de l'urbanisme et protections légales portées par les tenants du mouvement environnemental en Angleterre ont alimenté le processus de gentrification rurale :

« Rather, there has been a tendency towards strict control of new building, again often based on the 'environmental' or 'conservation' ethic (Haines, 1973), and where a settlement is scheduled for no-growth it immediately becomes residentially desirable, property prices increase, and it eventually becomes gentrified.' (...) it is this philosophy which has underpinned the policies of restricting growth in small environmentally attractive villages in Britain » (Cloke, 1983, p. 71)

Cette citation de P. Cloke est particulièrement intéressante puisque le géographe affirme que lorsqu'un espace est choisi pour ne pas être constructible, il devient presque mécaniquement plus attractif, les prix des propriétés augmentent et le processus de gentrification est amorcé. Il identifie tout particulièrement les villages dont les qualités environnementales avaient été préservées. La note de synthèse proposée par C. Moindrot¹¹, dans la revue des Annales de Géographie de 1985, résume de manière claire et précise la pensée engagée de P. Cloke :

« Il pourfend également les politiques de protection du paysage, les Parcs nationaux, les Aires de beauté naturelle remarquable, les Aires de conservation Patrimoine côtier et les Zones vertes. Des interdictions de toute sorte qui ont pétrifié le paysage et suscité des villages-musées qui attirent un grand nombre de retraités, de riches esthètes et de cadres urbains amateurs d'agriculture de loisir. La hausse des prix fonciers et immobiliers causée par l'afflux de ces privilégiés rend plus difficile encore la vie quotidienne des ruraux traditionnels. Ce processus de gentrification et de

¹⁰ Un constat qu'il relève dans les deux espaces ruraux comparativement étudiés : le comté du Warwickshire, un espace rural soumis à d'intenses pressions de natures diverses, et le comté du Devon, un espace rural reculé et en marge.

¹¹ Cette référence constitue par ailleurs la première mention connue de la gentrification rurale dans la littérature française.

gériatification est déjà fort avancé dans le Kent-Sussex, les Cotswolds, l'est du Devon, le district des Lacs et les Moors du Yorkshire ». (Moindrot, 1985, p. 221).

Dans la continuité des travaux amorcés par P. Cloke, J. Little a détaillé les formes d'instrumentalisation du *planning system*, qu'il s'agisse des règles d'urbanisme ou de droit de l'environnement, par les gentrificateurs soucieux de sécuriser leurs territoires d'installation (Little, 1987). Selon ses observations, les gentrificateurs, portés par l'idylle rurale d'une vie saine dans les campagnes du Wiltshire, s'installent dans ces espaces et s'engagent activement dans leurs protections. Considérant que le *planning system* joue un rôle extrêmement important dans la distribution spatiale des différents groupes sociaux dans les espaces ruraux anglais, J. Little détaille les changements sociaux contemporains et analyse les formes d'instrumentalisations des politiques menées en matière de logement et de contrôle de l'étalement urbain à différentes échelles territoriales :

« The prevailing trend (...) has been the movement of middle-class migrants (particularly commuters and retired) into villages, attracted initially by cheaper house prices but, more recently, by an idyllic rural vision of a healthy, peaceful and "natural" way of life'. Such processes which are by no means uniform, have led in extreme cases to the gentrification of villages and the almost wholesale replacement of one population by another" (Little, 1987, p. 186).

À travers son étude de deux villages ruraux localisés dans l'AONB North Sussex, J. Little a analysé les conflits générés lors de l'élaboration et la mise en œuvre de différents documents d'urbanisme (les *Structure Plans* et les *District Plans*). Il a notamment relevé que le *Structure Plan* élaboré pour le comté du Wiltshire reflétait cette tradition politique de contrôler l'étalement urbain pour mieux protéger la campagne anglaise (Little, 1987, p. 192). Selon lui, les objectifs de protection de l'environnement et des paysages dans la version finale du document auraient primé sur d'autres considérations, comme le développement économique des espaces ruraux :

« The aims of conservation and landscape protection also receive considerable attention within the broad policy objectives of the Wiltshire Structure Plan. While all three plans recognise the competing needs of housing and employment, agriculture, landscape and wildlife conservation and recreation, it appears that the needs of agriculture and environmental protections are given priority with many of the policies directed towards growth in rural areas conditional on development having no adverse effects on the existing character of the environment. » (Little, 1987, p. 192).

Cette critique rejoint celle qu'avait adressée P. Cloke (1983) aux responsables du *planning system*, notamment dans les parcs nationaux et AONBs, qui donnaient la priorité à la protection de l'environnement plutôt qu'aux besoins et au bien-être des communautés locales. Quelques années plus tard, P. Cloke, en collaboration avec d'autres géographes anglais dont Martin Phillips, a réitéré l'argumentaire défendu dans les années 1980 selon lequel le *planning system* anglais avait joué un rôle majeur dans le processus de gentrification rurale en Angleterre :

« The mechanics of the colonisation of the countryside by the middle classes have become well researched : 'restrictive planning policies cause an upward spiral in house prices; occupancy becomes restricted to those social groups who can afford the new prices (;)... the new rural middle class are immediately engaged in conflict with the 'working-class locals'; and political

power gradually accrues to newcomers (Cloke et al., 1991:39) (...) Hence rural colonisation is associated with gentrification (...) and geriatrification (...). (Cloke et al., 1995, p. 230).

Le croisement des études de la gentrification rurale avec celles du *planning system* a été délaissé pendant plusieurs années pour être de nouveau approfondi en 2011 par M. Shucksmith. Selon ce dernier, le manque de réaction des autorités publiques pour faire face aux problématiques d'accès au logement dans la campagne anglaise a accentué l'impossibilité pour les ménages modestes d'accéder à la propriété dans des espaces ruraux et naturels anglais désormais gentrifiés (Shucksmith, 2011). Plus spécifiquement, il insiste dans son article sur les alliances entre certains gentrificateurs et les *planning officers* (agents responsables du *planning system*) pour limiter les constructions neuves et imposer des normes esthétiques d'un point de vue architectural coûteuses. De telles contraintes découlant d'un droit anglais de l'urbanisme strict s'appliquaient alors nécessairement au profit des ménages nantis qui étaient les seuls à pouvoir répondre économiquement à ces exigences et au détriment des ménages disposant de revenus modestes.

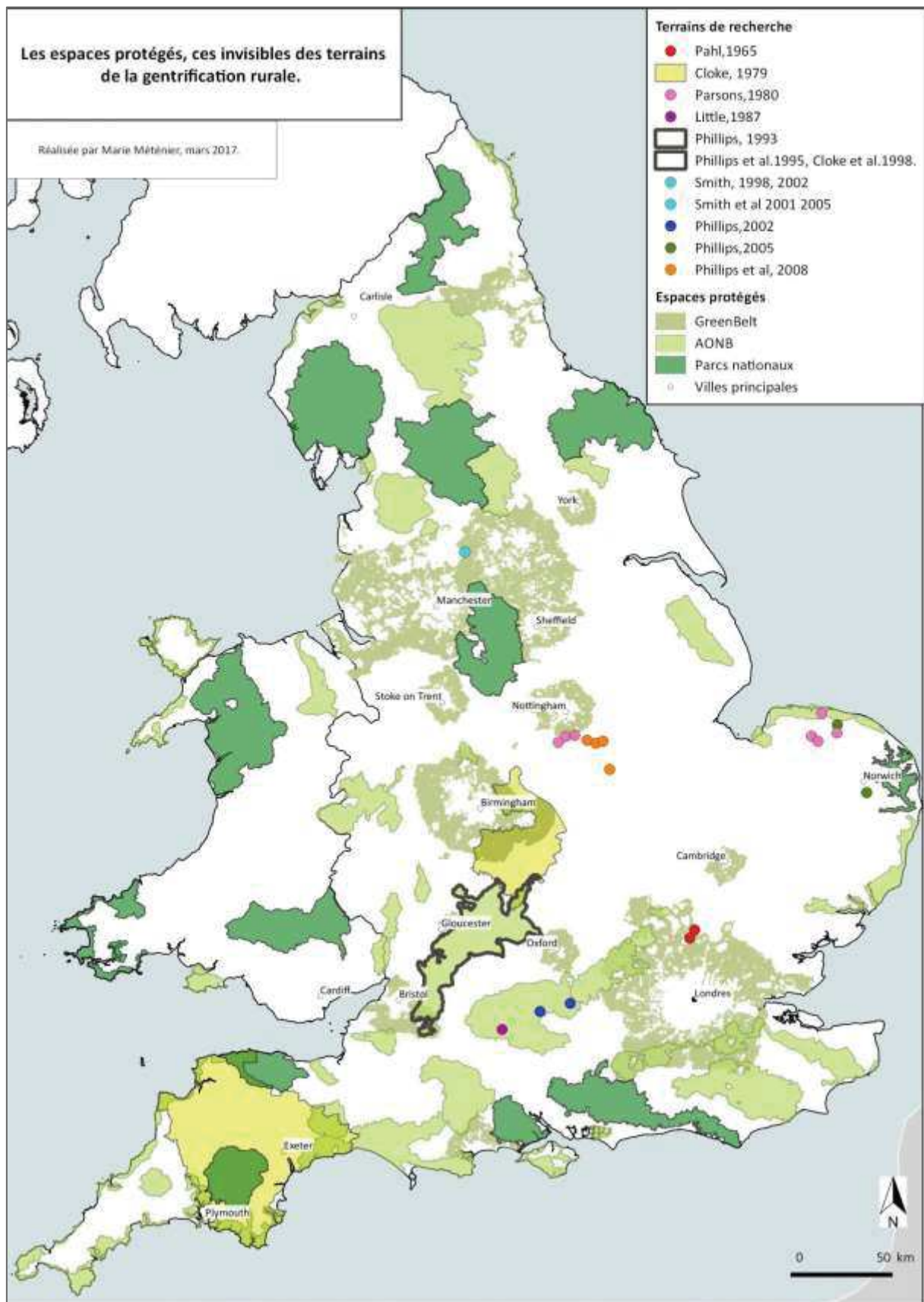
« Planning has therefore acted as a crucial arena for class formation and social exclusion in Rural England, operating generally in the interest of the privileged against the poorer, marginalised groups. » (Shucksmith, 2011, p. 609).

Pour M. Shucksmith, le déplacement progressif des populations était dû à un manque de logements financièrement accessibles généré par des réglementations qui avaient jusqu'alors donné la priorité à la protection des paysages et à la maîtrise de l'étalement urbain plutôt que de tenter de maintenir la balance sociale dans les espaces ruraux, mais aussi dans les espaces « naturels » protégés (Shucksmith, 2011).

I.2.2.2. Zoom sur la gentrification rurale et les espaces « naturels » protégés en Angleterre et au Pays-de-Galles

Bien que M. Phillips ait été le post-doctorant de P. Cloke, ce premier n'a établi le parallèle entre la gentrification rurale et l'environnement que tardivement (Phillips, 2005, 2008). Pourtant, dès 1993, ses terrains de recherche, comme la péninsule de Gower au Pays de Galles ou les Cotswolds, étaient désignés en tant qu'AONB. Ce n'est pas sans raison que F. Richard (2009) a choisi de poursuivre l'exploration de la gentrification, non plus urbaine (Richard, 2007) mais rurale, dans l'espace emblématique que constitue le parc national du Lake District. Il s'agit du premier article français portant explicitement sur un espace « naturel » protégé en Angleterre.

Hormis une mention récente des espaces protégés anglais dans une publication de 2018 arrivant à la fin du programme de l'ANR iRGENT (Smith et al., 2018), les espaces « naturels » protégés semblent avoir été les grands absents des études sur la gentrification rurale menées par les chercheurs britanniques dans leur pays. Pourtant, les parcs nationaux, les AONBs et les ceintures vertes ont en réalité été très tôt identifiés par les pères fondateurs de la gentrification rurale (Parsons, 1979, 1980 ; Cloke, 1979, 1983). Bien plus parlante que de longs développements théoriques, une mise en carte des terrains choisis par les chercheurs britanniques sur la gentrification rurale permet de démontrer la place des espaces protégés anglais dans les terrains de la gentrification en Angleterre (carte 2).



Carte 2 : Les espaces « naturels » protégés : ces oubliés de la gentrification rurale en Angleterre ?

Source: © Marie Méténier, QGIS, 2017

Bien qu'il ne mentionne pas explicitement le terme de gentrification rurale, R. Pahl a identifié les restrictions de construire et les normes environnementales imposées par les politiques publiques comme des facteurs majeurs dans l'arrivée des *middle class* dans les campagnes du Hertfordshire, au nord de Londres (Pahl, 1964). Les villages qu'il avait étudiés sont inclus dans le grand bassin londonien et sont pour la plupart concernés par le mécanisme de protection des ceintures vertes, destiné à contenir l'étalement urbain de la capitale britannique.

« The policy of the H.C.C. to stabilise the population of the county at about a million has led to great increases in the value of land where planning permission is granted' (...) 'It is not intended to offer a critique of the planning policy of the H.C.C. but simply to note that the development of the fringe of the metropolitan region has been, on the one hand, stimulated by the planned expansion of industry and population in the new towns of the inner country ring and, on the other hand, frustrated and diverted by the Green Belt policies .» (Pahl, 1964, p37-38).

C'est dans cette filiation que les travaux de D. Parsons se sont inscrits. Dans sa thèse, D. Parsons établit clairement à son tour le lien entre les politiques publiques d'après-guerre en matière de *planning* et de protection de l'environnement et les dynamiques de gentrification rurale. C'est à l'occasion de son état de l'art des principales législations que D. Parsons soulève le fait que le *National Parks and Access to the Countryside Act* de 1949 a eu un certain nombre de conséquences pour les communautés rurales.

« Through the operation of the 1949 legislation, settlements within the boundaries of those National Parks which were subsequently established became extreme examples of the impact of 'protectionist' policies on small rural communities. Further development in these villages was the subject of the strictest controls and consequently the physical form of many of these settlements has changed little since the respective Parks were established. » (Parson, 1979, p. 42).

D. Parsons soulevait donc l'hypothèse selon laquelle les gentrificateurs seraient plus attirés par les parcs nationaux, dans la mesure où ces derniers sont gérés indépendamment par la *Countryside Commission* et qu'ils bénéficient de réglementations d'urbanisme beaucoup plus strictes dans les espaces ruraux « ordinaires ». Cela leur garantirait un degré supérieur de protection contre l'étalement urbain (mais aussi contre les constructions nouvelles de logements sociaux notamment) et l'assurance de maintenir leur mode de vie idéal :

« Settlements lying within the boundaries of the National Parks are subject to more stringent development control measures. (...) In each of the National Parks a "Park Planning Committee" is responsible for development control in the villages and other settlements of the area. This is a semi-autonomous local planning authority and its political "isolation" from non-National Park areas probably tends to increase the stringency of development control restrictions in Park villages. » (Parsons, 1979, p. 285).

Les « *park planning committee* » (les comités des parcs nationaux, qui allaient devenir les « *national park authorities* » (NPA)), ont été désignés comme les autorités en charge de mettre en œuvre les règles du *planning system* pour le périmètre de parc. D. Parsons souligne par ailleurs que les règles d'urbanisme applicables de manière différenciées au sein de ces espaces pouvaient laisser présager de

contrôles encore plus stricts que ceux exercés dans les espaces ruraux ne bénéficiant pas du même statut et qui restaient soumis aux autorités de droit commun. Il a ainsi esquissé l'hypothèse selon laquelle le processus de gentrification rurale pourrait être encore plus intense dans les parcs nationaux.

À son tour, dans son ouvrage de 1983 où la dénonciation de la gentrification rurale constitue la base de son argumentaire, P. Cloke dédie un chapitre entier aux « *designated areas* », c'est-à-dire aux espaces « naturels » protégés. Dans ces derniers, il dénonce principalement le fait que les problématiques environnementales priment sur les problématiques sociales :

« Within these designated areas it is generally assumed that the physical structure of the settlement is viewed as more important than socially orientated issues, thus creating a situation which can lead to a congregation of the affluent in the protected villages and all the problems resulting from trends of gentrification and geriatrification ». (Cloke, 1983, p. 290).

Selon lui, les politiques de protection des espaces « naturels » ont été élaborées au détriment des populations locales qui, progressivement, n'ont plus eu les moyens de se loger dans les parcs nationaux ou les AONBs. Mettant en péril le fragile équilibre social, l'accès au logement pour les populations les plus modestes aurait été sacrifié au profit de la protection de l'environnement et de l'accès à ces espaces « naturels ».

« The resolution of the obvious conflicts between conservation, recreation and local needs has been central to the task of planners in national parks since their inception, and very often it is the local needs objective which has been the first to be scarified in the complex policy equations which delegate priority to landscape, townscape and recreation in these areas. » (Cloke, 1983, p. 291).

Pour analyser le processus de gentrification rurale, les auteurs précédemment cités ciblent spécifiquement ces objets territoriaux que sont les espaces « naturels » protégés. Plus de 40 ans après, c'est précisément l'objet de ce travail doctoral que de venir creuser cette piste de recherche, dont la pertinence avait été soulevée dès l'origine des travaux sur la gentrification rurale.

Conclusion du chapitre I

La diffusion dans l'opinion publique d'un concept proposé il y a plus de 40 ans par les chercheurs, sociologues et géographes, se vérifie et confirme une tendance qu'il est possible de retrouver dans la sphère scientifique : les définitions de la gentrification sont plurielles tout comme ses conséquences. Si *greentrification* reste un néologisme, *gentrification* ne l'est plus tant il est inscrit et diffusé dans le langage courant, au moins en Angleterre. Ces dynamiques s'avèrent variables selon les échelles spatiales et temporelles. Ce chapitre, en proposant un état de l'art plutôt centré sur les études britanniques, a permis de mettre en exergue les différents points qui restent à explorer en mobilisant les grilles de lecture de la gentrification rurale.

Deuxième point, il apparaît que les terrains choisis par les géographes britanniques se sont centrés sur la campagne anglaise, marginalisant de ce fait des objets territoriaux spécifiques que sont les espaces

« naturels » protégés. Or, ces espaces avaient été identifiés dès la fin des années 1970 comme des espaces où les dynamiques de gentrification rurale pouvaient être particulièrement intenses suite à une application plus stricte des règles du *planning system*. Ainsi, plutôt qu'un « *nature turn* » des études sur la gentrification rurale, depuis la thèse de D. Smith de 1998 qui a proposé le néologisme de *greentrification*, il s'agit en réalité d'un « *nature return* » dans lequel ce travail de recherche entend s'inscrire. Ce premier chapitre a été l'occasion de démontrer qu'il existe des pistes de recherche intéressantes liées à ces espaces qui sont restées jusqu'à présent inexplorées. Elles permettent de poursuivre l'étude des interactions entre les dynamiques de gentrification rurale et des espaces protégés et rares, donc attractifs, convoités et potentiellement exclusifs en Angleterre.

Chapitre II. Des territoires de nature protégée pour le peuple ?

Comme l'indique J.Short, « *Britain is one of the most urbanized and industrialized countries in the world and has been for almost 150 years. This fact is the pivotal point of any analysis of its environmental ideologies* » (Short, 1991, p. 57). Dans quelle mesure le fait que le Royaume-Uni ait été le pays le plus urbanisé du monde, et le plus rapidement, soit un des éléments fondateurs d'une pensée environnementale précoce et diffuse ? Les sensibilités environnementales portées par les nouveaux habitants dans les années 1970 sont-elles héritées d'un mouvement environnemental puissant, structuré et installé depuis longue date dans ce pays ? Les espaces « naturels » protégés seraient-ils le résultat de la transcription de conceptions sentimentales dans une volonté de protection ?

Les espaces protégés reposent, en tant qu'objet territorial, sur une conception contemporaine de l'idée de protection de la nature et sont liés à l'émergence politique d'un paradigme environnemental suffisamment fort et durable pour avoir permis leur établissement (Depraz, 2008, p. 68-69). Il s'agit dans ce chapitre de comprendre les mesures spatialisées de protection qui ont conduit les cofondateurs du concept de gentrification rurale, D. Parsons (1979) et P. Cloke (1979, 1983) à soulever l'hypothèse que dans les espaces « naturels » protégés, le processus de gentrification rurale revêtait une intensité plus forte que dans les espaces ruraux anglais. Or, la création d'espaces protégés est, le plus souvent, le résultat d'une succession de choix politiques effectués selon des temporalités différentes et dans un contexte géographique bien particulier.

Décrypter les politiques environnementales permet de proposer un axe inexploré sur la manière dont l'Angleterre a produit des formes de naturalité en instaurant des mesures protectrices et des espaces protégés. Le Royaume-Uni se distingue des autres pays européens dans la mesure où si la conservation de la nature a été établie comme un devoir national par le gouvernement au XX^e siècle, la priorité n'a pas été donnée aux espaces « naturels » protégés, mais plutôt à l'ensemble des espaces ruraux. Cela s'est matérialisé dans les différentes étapes d'élaboration du *planning system*. Comprendre le sens des espaces protégés requiert l'analyse du contexte spatial et temporel qui dépasse leurs simples périmètres de protection. Cette démarche se justifie d'autant plus que pour l'heure très peu de travaux scientifiques français ont été réalisés sur les espaces protégés anglais.

Ce chapitre permet de mieux comprendre le contexte dans lequel a émergé la dénonciation de la gentrification rurale par Paul Cloke dans les espaces emblématiques comme les parcs nationaux et les AONBs. La loi de 1949, « *The National Parks and Access to the Countryside Act* », a été désignée par le premier ministre de l'époque comme étant une véritable « charte pour le peuple » (*a people's charter*) mais entre l'intention de départ et la réalité du déploiement des espaces « naturels » protégés, il apparaît un fort décalage. Dans les années 1970, les géographes ont précisément mobilisé la gentrification rurale pour dénoncer le fait qu'une partie de la population anglaise, la plus modeste, se retrouvait fragilisée, voire déplacée et/ou tenue à l'écart des territoires naturels les plus emblématiques et attractifs. Était-ce un phénomène nouveau ? En mobilisant différentes sources et points de vue, ce chapitre permettra de démontrer qu'à plusieurs reprises, des différenciations sociales ont marqué l'histoire environnementale dans ce pays.

II.1. Une histoire environnementale marquée par des différenciations sociales

Étant donné que la gentrification rurale implique nécessairement une dimension d'éviction, ou à tout le moins de déplacement/remplacement d'individus moins aisés par d'autres, mieux nantis, le point de départ historique le plus pertinent pour cette analyse est la mise en place des premières lois d'enclosures des communs (*enclosure of common lands*) en Angleterre. C'est à cette période que les évictions des paysans se sont multipliées par une bourgeoisie et une aristocratie qui se sont accaparés les communaux et ont fait abstraction des droits coutumiers qui leurs étaient attachés. Ces enclosures sont un tournant majeur dans l'histoire de l'Angleterre compte tenu des bouleversements paysagers et sociaux qu'elles ont entraînés au XVIII^e siècle. Ces étapes ont été fondamentales dans l'apparition du mouvement environnemental en Angleterre au XIX^e siècle et permettent, par extension, de mieux comprendre dans quel contexte socio-historique a émergé l'intentionnalité de créer des espaces « naturels » protégés dans ce pays.

II.1.1. L'envers des décors pastoraux et la condescendance des premiers romantiques

Au XVIII^e siècle, l'Angleterre a connu une période de rapide croissance démographique qui a impulsé une réflexion globale non seulement sur les moyens de nourrir cette population grandissante, mais aussi sur la disponibilité des espaces agricoles pour atteindre cet objectif. La *révolution agricole* désigne les changements de pratiques agricoles et des modes de production des céréales¹². Également associé à cette période, l'un des plus grands bouleversements du monde rural a été la mise en place de l'enclosure des communs. C'est à cette époque que les domaines agricoles ont été clôturés sous l'impulsion de la bourgeoisie, puis par l'aristocratie, qui pendant tout le XVIII^e siècle ont présenté devant le parlement des actes d'enclosures (Chaline, 1966). La mise en place des enclosures a entraîné la soustraction aux pratiques communautaires des terres agricoles qui étaient auparavant soumises au régime de l'*openfield*¹³, fragilisant un système de gestion foncière jusqu'alors communautaire qui a conduit à la destruction de nombreux villages et l'éviction des paysans. Peu à peu, c'est une Angleterre *herbagère* et *bocagère* qui a remplacé un système agricole jusqu'alors céréalier. L'emprise du bocage n'a cependant pas été absolue et de vastes étendues ouvertes ont subsisté notamment dans les espaces les plus « naturels » où la valeur des terres agricoles était plus faible. Entre 1727 et 1815, le Parlement britannique aurait voté près de 5 000 lois conduisant à l'enclosure de 20 % des terres en Angleterre sur cette période¹⁴. La caricature reproduite ci-dessous schématise clairement le mécanisme des *enclosures*, tout en adoptant une position critique au regard des inégalités qu'un tel mécanisme a suscité. En privatisant des terres qui étaient jusqu'alors communes et partagées entre

¹² Le terme de révolution agricole est considéré comme inapproprié (Cunliffe et al, 2001, p. 154) dans la mesure où le bouleversement majeur qu'a connu l'agriculture britannique a été la mécanisation qui n'a débuté qu'au XIX^e siècle

¹³ Il convient ici de faire la différence entre le mécanisme des *open fields* en Angleterre et le concept des *openfields* tel qu'il est possible de le retrouver dans les manuels de géographie agraire.

¹⁴ F. Demier, « ACTES D'ENCLOSURE », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 13 mars 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/actes-d-enclosure/>

les agriculteurs, les élites britanniques ont créé un système de propriété foncière fragmenté qui a renforcé le privilège des nantis et s'est construit au détriment des populations les plus pauvres.

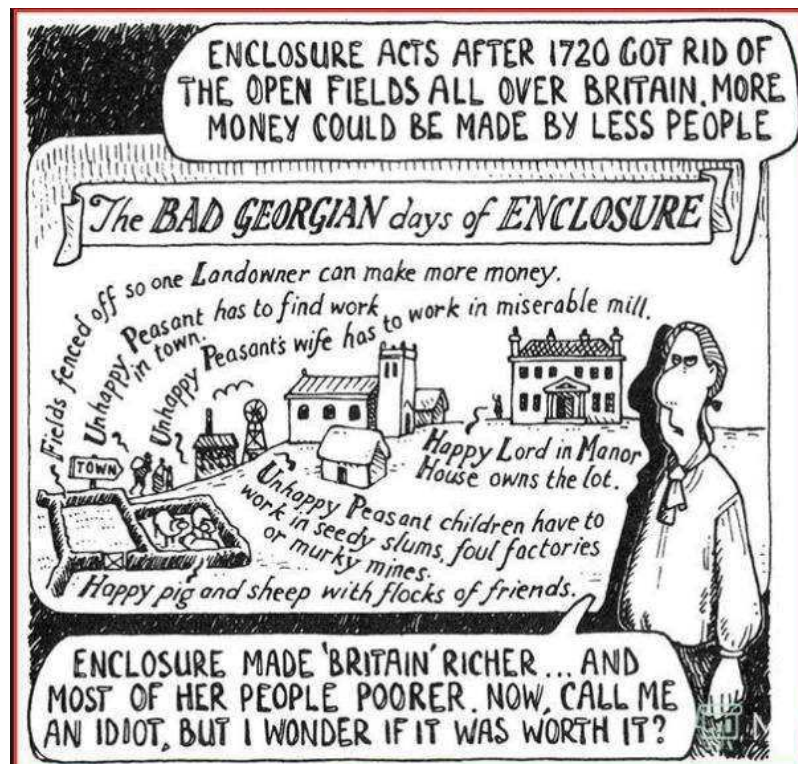


Figure 2 : Explication simplifiée et illustrée du mécanisme des enclosures.

Source : <http://www.thelandmagazine.org.uk/articles/short-history-enclosure-britain>

La poursuite de l'enclosure des communs jusqu'au début du 19^{ème}, et l'avènement de la société industrielle, ont accéléré les mobilités des populations agricoles vers les villes en cours d'industrialisation (figure 2). Ces bouleversements paysagers ont été très mal perçus lors de leur mise en œuvre, à la fois par les populations agricoles, mais aussi par quelques intellectuels de l'époque. Dans ses poèmes publiés en 1820, *Poems Descriptive of Rural Life and Scenery*, J. Clare (1793-1864) s'est opposé avec force au mécanisme des enclosures qui induisait la disparition des communaux et la perte des traditions qui leur étaient attachées (Sheail, 1976, p.22). Ce poète se distinguait par ses origines sociales modestes et un ancrage rural très marqué par son lieu de vie, le village d'Helpston situé à l'Est des Midlands. Dans son poème *The Mores*, il dénonçait les enclosures comme étant une nouvelle forme de domination et de contrôle non seulement des paysages, mais aussi des populations ouvrières modestes par les riches propriétaires terriens.

La domination de l'aristocratie anglaise s'est renforcée tout au long du XVIII^{ème} siècle. Cette domination s'est manifestée par de fortes mobilités des élites de la capitale vers les espaces ruraux. Symboles de cette domination et marqueurs de prestige, la possession d'un *country estate* (domaine à la campagne) permettait à l'aristocratie, ainsi qu'à la bourgeoisie londonienne, d'asseoir leur statut social garantissant de ce fait leur rôle en politique. Le système électoral de l'époque reposait largement sur la propriété de la terre et sous-représentait les villes par rapport aux campagnes (Baridon, 2000, p. 43). Ils

occupaient des positions stratégiques et exerçaient leur influence au sein des conseils des paroisses¹⁵ (*parish councils*) et des comtés (*counties*) dans lesquels ils étaient élus. Une série d'archives parlementaires connues sous le nom de *New Domesday* publiée entre 1872 et 1876, certifie qu'en 1873 moins de 11 000 propriétaires détenaient 66 % de l'ensemble des terres du Royaume-Uni (Cunliffe et al., 2001, p. 158). Le *New Domesday*, qui a été entrepris à la veille de la grande dépression agricole, a marqué l'apogée des grands domaines. Le cœur de chacun de ces domaines était composé de la *country house*, haut lieu de sociabilité, généralement entourée de plusieurs hectares de jardins subtilement orchestrés. Les jardins de *Capability Brown* que l'on retrouve encore aujourd'hui à Blenheim Palace, comme dans ces nombreux domaines de la Campagne Anglaise, sont un exemple flamboyant de cette relation des Anglais à la nature qui se devait d'être maîtrisée.

C'est dans ce contexte que le mot *countryside* (campagne), tel qu'il est compris aujourd'hui, est apparu. Il s'agit d'un mot complexe, et culturellement construit qui reflète une obsession nationale (plus anglaise que britannique) de concevoir la campagne comme un idéal social et esthétique produit pour et par les élites (Ousby, 1990). Ce mot aurait été pour la première fois utilisé afin de décrire les paysages ruraux gentrifiés (dans le sens *gentry* du terme) au début du XVIII^e siècle (Newby, 1979 ; Bunce, 1994, p. 3). Cette connotation positive du mot *countryside* trouve ses origines dans une tradition pastorale ancrée au sein de la culture britannique (Pahl, 1965 ; Short, 1992). La tradition pastorale a pour but de décrire une vie rurale idyllique se déroulant dans l'âge d'or d'un passé plus ou moins lointain. Dans cet idéal, les hommes vivaient en paix, dans une nature prospère et libérée de toutes les tâches d'un labeur quotidien (Sheail, 1976). Au 18^e, des auteurs comme Alexander Pope (1688-1744), très prisé de la *gentry* anglaise, ont contribué par leurs écrits à renforcer le contraste entre une vie rurale simple et paisible opposée à un monde urbain décadent en pleine mutation. Dans la peinture de John Constable, *The Hay Wain* peinte en 1821, ces paysages pastoraux sont devenus la référence emblématique d'une Angleterre dominée et contrôlée par la *gentry* (figure 3). Dans cette œuvre s'exprime cet imaginaire paysager socialement construit et si propre à l'Angleterre : l'*Englishness*.

¹⁵ Les conseils de paroisse sont les vestiges d'une administration médiévale (Booth, 2016, p. 896). Ils disposent de pouvoirs de consultation et sont à même de fournir quelques services publics (éclairage des rues, entretien des sentiers de randonnées).



Figure 3 : John Constable, *The Hay Wain*, huile sur toile, 1821, Londres, National Gallery
Source: © The Bridgeman Art Library, <https://www.nationalgallery.org.uk/paintings/john-constable-the-hay-wain>

Dans cette peinture, il est possible de retrouver toutes les contradictions soulevées dans ces représentations pastorales et la construction des paysages anglais par les classes sociales supérieures. Cela renvoie à la critique majeure formulée par J. Burchardt (2002, p. 26) à l'encontre de l'essor du courant pastoraliste : ces représentations, qui donnaient à voir la vie paisible de travailleurs ruraux, humbles, modestes et heureux, étaient très éloignées des réalités de leur vie quotidienne. À cette époque, seuls les membres de l'aristocratie disposaient des ressources financières suffisantes pour s'offrir les services de poètes et conteurs (Lowenthal et Prince, 1965), ce qui justifie l'invisibilité, dans la majorité des productions artistiques, des conditions de vie des populations agricoles.

Cette forme de condescendance à l'égard des populations les plus modestes s'est poursuivie avec l'émergence progressive du courant romantique. Si le temps du pastoralisme avait été synonyme de domination et de contrôle sur la nature par l'aristocratie, l'essor du romantisme s'est accompagné d'un changement d'attitude en faveur d'une démarche contemplative de la nature. Une contemplation qui a conduit M. Bunce à employer le qualificatif de « *armchair countryside* » (une campagne de fauteuil) pour désigner la (re) découverte des paysages anglais au XIX^e siècle (Bunce, 1994, p. 37-77). C'est un nouveau rapport à la nature qui a émergé avec le romantisme, si bien que géographes et historiens se rejoignent pour qualifier ce mouvement de « paradigme naturaliste sensible » (Depraz, 2008, p. 114) ou encore d'« *une conception sentimentale de l'environnement naturel* » (Mathis, 2010, p. 87). Pour ces auteurs, l'émergence des premières actions de protection de la nature a pu voir le jour grâce à la convergence de représentations esthétiques du romantisme, de la construction d'un imaginaire national et de l'écologie scientifique au XIX^e siècle. Cette convergence a donné lieu à une

approche anthropocentrée de la nature, considérée comme indispensable au ressourcement et à la contemplation.

Figure incontournable du romantisme, William Wordsworth (1770-1850) a joué un rôle fondamental dans le développement précoce de la pensée environnementale en Angleterre au XIX^e siècle (Mathis, 2010, p. 88). Considéré comme l'un des pionniers du mouvement environnemental, le poète entretenait une expérience particulière avec la nature, matérialisée par un contact direct et solitaire (Sheail, 1976 ; Blunden et Curry, 1990 ; Curry, 1992). Son engagement s'inscrivait géographiquement dans un espace emblématique, le Lake District, dans lequel il s'était installé à partir de 1799 pour y demeurer le reste de sa vie. Son approche anthropocentrée de la nature l'a conduite à s'engager pour la protéger puisqu'il la considérait comme une nature-témoignage de l'histoire de la nation (Depraz, 2008, p. 69 ; Haila, 2012). Très vite, son engagement s'est teinté d'une forme d'élitisme et de condescendance à l'égard des populations ouvrières des centres urbains industriels, qu'il jugeait indignes, car non éduquées à la nature, pour visiter le Lake District. Il considérait comme ayant un accès légitime aux espaces « naturels » et emblématiques anglais ceux qu'il désignait comme les voyageurs initiés et éduqués à la nature. Il exprimait très clairement son opinion sur cette légitimité d'accéder à la nature dans son Guide des Lacs de 1810 : « *In this wish the author will be joined by persons of pure taste throughout the whole island who by their visits often repeated to the Lakes in the North of England testify that they deem the district a sort of national property in which every man has a right and interest who has an eye to perceive and a heart to enjoy (...)* » (Wordsworth, 1835, p. 88).

Il se targuait, en tant que poète, d'être investi d'une mission de médiateur de la nature et d'être le plus à même de fournir une éducation du goût pour les paysages anglais (Mathis, 2010, p. 96). Connu pour son profond rejet de la société victorienne, il a dénoncé avec virulence le développement des chemins de fer, symboles de l'industrialisation, qui venaient bouleverser les paysages des régions qu'ils traversaient, les rendant plus accessibles. C'est à l'occasion du projet de création de la ligne Kendal-Windermere que les idées de Wordsworth ont évolué d'une approche contemplative vers une démarche de protection du Lake District (Sheail, 1976).

S'il a posé les premières pierres d'un mouvement environnemental, qui a été amplement repris à la fin du XIX^e siècle, les arguments avancés par le poète contre ce projet ont joué en sa défaveur. Accusé d'égoïsme, c'est en argumentant autour d'une différenciation sociale des rapports à la nature nécessaire pour préserver les espaces qu'il a mené sa lutte principale. Il s'est opposé au projet de création en 1844 d'une nouvelle compagnie ferroviaire qui avait pour objectif de relier Kendal à la ligne Lancaster-Carlisle et de rejoindre le lac Windermere, dans le Lake District. Le poète, par de nombreux écrits destinés à la presse et au Parlement¹⁶, a vivement contesté ce projet. Il expliquait qu'une ligne de chemin de fer dans le Lake District empêcherait la quête de l'isolement et la solitude nécessaire à l'homme romantique pour se ressourcer dans la nature. Selon lui, ce projet n'était justifié (par les promoteurs) que dans l'optique de faire voyager les populations ouvrières des villes industrielles dans un espace réputé pour ses aménités naturelles. Le poète avançait ici un de ses arguments favoris : l'appréciation des paysages et les beautés romantiques de la région nécessitaient d'être initiés à ces beautés par une éducation particulière. Étant sous-entendu qu'une telle capacité d'appréciation n'était pas à la portée des populations ouvrières des villes industrielles qui risquaient fortement de dégrader le Lake District. Sa fameuse question rhétorique ouvrant son sonnet destiné à s'opposer au projet de construction de la ligne s'en faisait l'écho (Wordsworth, 1974, t.III, p.336) :

¹⁶ Dont les détails peuvent se retrouver dans l'ouvrage de Charles-François Mathis, 2010, p. 104-116.

Is then no nook of English ground secure

From rash assault?

Précisant clairement sa pensée dans les lettres qu'il écrivit successivement à la presse et au Parlement, sa conviction était que les paysages risquaient d'être détruits si « *artisans, labourers and the humbler class of shopkeepers* », ceux dont « *common minds precluded pleasure from the sight of natural beauty* » était tenté de « *ramble at distance* », c'est-à-dire de vagabonder dans le Lake District (Wordsworth, 1970, p. 153-4). Selon lui, ces populations préféreraient toujours à la grandeur des montagnes et des lacs, la nature ordinaire de l'Angleterre herbagère, facilement accessible, car située en continuité des grands centres urbains. Il ne percevait aucun bénéfice à faire venir ces populations ouvrières qui ne sauraient apprécier la beauté de la région des Lacs et risquaient de la dégrader.

Pour lui, rien ne justifiait de sacrifier la sérénité des lieux en créant cette ligne de chemin de fer qui allait bouleverser ce Haut-Lieu. L'affaire Kendal-Windermere est importante à plusieurs titres. Tout d'abord, cette opposition à la création de ligne de chemin de fer est l'une des premières à avoir été menée au Royaume-Uni, sur le fondement de la protection des paysages et de la nature (Mathis, 2010). Il s'agit donc d'un événement marquant qui a précédé une tradition fortement ancrée en Angleterre (surtout au XX^e siècle) d'oppositions aux projets de construction à des fins résidentielles ou industrielles dans les espaces emblématiques et plus largement dans la campagne anglaise. Ce projet a été malgré tout adopté par une loi du 30 juin 1845 visant à autoriser la création de la Société de chemin de fer de Kendal à Windermere. Ensuite, la volonté du poète de maintenir à l'écart une partie de la population anglaise, la plus modeste, lui a valu de vives critiques. Paradoxalement, le poète a contribué par ses écrits à rendre le Lake District attractif pour les populations des villes industrielles à même de se déplacer avec l'avènement du chemin de fer. C'est bien son *Guide des lacs* qui a contribué à former l'âme et l'image du Lake District et à développer son attractivité touristique (Desbois et al., 2016, p. 236). Des milliers de touristes se sont rendus dans la région des lacs, devenus sous la plume de Wordsworth, un espace réceptacle de l'identité nationale paysagère (Marshall et Walton, 1981). Il a été estimé qu'entre 1847 et 1848, environ 120 000 passagers auraient visité le Lake District en utilisant la ligne Kendal-Windermere nouvellement créée. Pour M. Bunce (1994), cette « adoration de la nature » (« *nature worship* »), dont les premières pierres ont été posées par Wordsworth a dépassé les frontières du Lake District et a été transposée dans la campagne anglaise, longtemps perçue avant tout comme un paysage esthétique. Le père du romantisme pourrait même être vu comme un visionnaire du processus de gentrification rurale des espaces protégés puisqu'il dénonçait l'arrivée de nouveaux habitants plus aisés ayant entraîné la disparition progressive des petites fermes traditionnelles (Richard, 2009).

En dépit des propos élitistes tenus par le poète, l'impulsion donnée par Wordsworth s'est traduite par l'émergence d'un mouvement environnemental plus vaste qui, tout au long du XIX^e siècle, s'est professionnalisé (Mathis, 2010). Les positions défendues par Wordsworth, teintées de différenciation sociale dans les rapports à la nature, ont marqué ses successeurs qui ont tenté par la suite de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Ils se sont engagés à défendre l'accès à l'environnement pour les populations les plus modestes.

II.1.2. Fondements idéologiques du mouvement environnemental : un idéal de justice

Au milieu du 19^e, et très rapidement, le Royaume-Uni s'est industrialisé et a pris la tête du commerce mondial. Elle a été la première nation à expérimenter une dépopulation de tous ses espaces ruraux au profit des espaces urbains (Saville, 1957). Pour de nombreux auteurs, c'est à cette période que les espaces ruraux et naturels ont été perçus bien plus positivement qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Le monde urbain a progressivement été déprécié, tant esthétiquement qu'au regard des conditions sanitaires et sociales insoutenables qui se propageaient au fur et à mesure que s'élargissaient les villes industrielles (Bunce, 1994 ; Short, 2008 ; Mathis, 2010). Un désenchantement pour le monde moderne s'est progressivement imposé dans certains quartiers intellectuels de la capitale. Il reposait sur le constat d'un échec général dans la construction des villes comme une communauté humaine. Ce rejet de la société industrielle s'accompagnait du regret d'un temps que beaucoup considéraient comme révolu et idéalisé : le pastoralisme. Pour John Ruskin (1819-1900), écrivain, critique et réformateur social, les espaces naturels, tels que le Peak District, revêtaient par comparaison aux cités industrielles, un caractère sacré (Sheail, 1976). Cette sacralisation des paysages était liée à la présence d'éléments naturels, tels qu'une vallée ou un ruisseau, menacés par la révolution industrielle et le développement des chemins de fer :

« There was a rocky valley between Buxton and Bakewell, once upon a time, divine as the Vale of Tempe; you might have seen the Gods their morning and evening – Apollo and all the sweet Muse of the light – walking in fair procession on the lawns of it, and to and from among the pinnacles of its crags. You enterprise a railroad through the valley – you blasted its rocks away, heaped thousands of tons of shale into its lovely stream. The valley is gone, and the gods with it »¹⁷.

La vallée rocheuse mentionnée par Ruskin, entre Buxton et Bakewell, est plus connue sous le nom de *Monsale Dale* localisée dans ce qui est devenu depuis 1951, le parc national du Peak District et qui constitue un des trois terrains de ce travail de thèse (photographie(s) 4) :

¹⁷ J. Ruskin, *Fors Clavigera*, t. I, letter V (mai 1871), dans *The Works of John Ruskin*, Ed. E.T. Cook et A. Wedderburn, London, George Allen, 1908, vol. XXVII, p.86.



Photographie(s) 4 : Monsale Dale, parc national du Peak District.

Source : ©Marie Méténier, 2016

À la critique de l'industrialisation a été associée une critique de l'urbanisation rapide, anarchique et continue (Murdoch et Lowe, 2003) qui a produit « *l'environnement urbain le plus dégradé au monde* » (Mumford, 1961, p. 447). La peinture produite par Thomas Cruikshank, peinte en 1829, illustre parfaitement ces deux éléments (figure 4) :

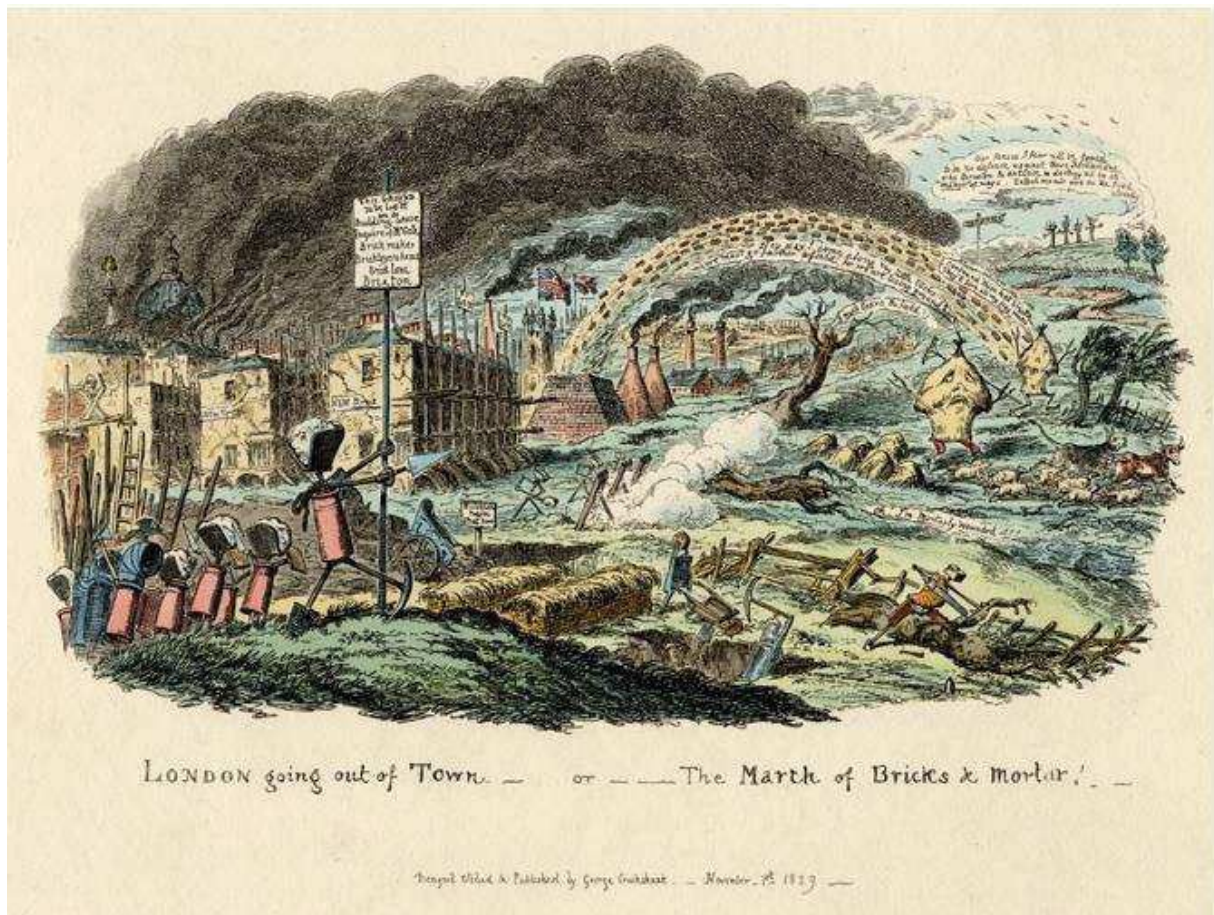


Figure 4 : Thomas Cruikshank, *London going out of town, the March of Bricks and Mortar*, 1829, huile sur toile, Source: © The Bridgeman Art Library, national-gallery.co.uk

Cette célèbre peinture reflète la dualité omniprésente au XIX^e siècle entre des villes industrielles dégradées, sombres et polluées qui s'attaquaient et grignotaient une campagne anglaise de plus en plus idéalisée. Cette dernière, présentée en victime des attaques de la ville, était obligée de fuir face aux assauts des briques et du charbon qui représentaient l'urbanisation croissante. La critique acerbe du monde urbain s'est non seulement accompagnée d'un renforcement de l'idéalisation de la campagne anglaise, mais aussi d'une prise de conscience. Il devenait nécessaire, pour des raisons de santé publique, de garantir un accès aux espaces verts, ruraux et naturels aux populations ouvrières des centres industriels urbains en pleine expansion. Qu'il s'agisse de la pollution atmosphérique, de celle des rivières, et même des sols avec la multiplication des égouts à ciel ouvert, les conditions de vie jusqu'à la fin des années 1850 ont été d'une précarité et d'une insalubrité sans précédent dans l'histoire britannique (Mathis, 2010). Les pouvoirs publics, soucieux de ne pas entraver une Angleterre industrielle et urbanisée à l'apogée de sa puissance, ont tardé à intervenir pour faire face aux enjeux sociaux et sanitaires. C'est dans ce contexte d'inaction des instances officielles que le mouvement environnemental anglais s'est rapidement construit, puis professionnalisé (Lowe et Goyder, 1983; Thomas, 1983 ; Eder, 1996; Macnaghten et Urry, 1998; Sutton, 2000; Mathis, 2010, p. 159-425).

La réunion du *Select Committee on public Walks*¹⁸ (SCPW) organisée le 23 juin 1833 a constitué une première étape essentielle dans l'histoire du mouvement environnemental (Mathis, 2010, p. 119). Le

¹⁸ Select Committee on the Means of securing Open Spaces in the Vicinity of Populous Towns.

rapport¹⁹ de cette réunion témoignait de la préoccupation de garantir l'accès aux espaces naturels aux « *working classes* », pour des raisons sanitaires, face à un étalement urbain progressif et des conditions de vie dans les villes industrielles désastreuses. Ce rapport a été consulté dans les archives du parc National de Peak District et apporte des éclaircissements sur le rapport à la nature des Anglais :

« During the last half century a very great increase has taken place in the population of large towns, more especially as regards those classes who are, with many of their children, almost continually engaged in manufacturing and mechanical employments. During the same period, from the increased value of property and extension of buildings many enclosures of open spaces in the vicinity of the towns have taken place, and little or no provision made for Public Walks or Open Spaces, fitted to afford means of exercise or amusement to the middle and humbler classes »²⁰.

Cette réunion avait pour objet de déterminer l'accès à des espaces de nature pour les populations les plus modestes autour de Birmingham et, de manière plus générale, autour des grandes villes industrielles anglaises. Si le souci de l'amélioration des conditions de vie était central, certains passages du rapport renvoient aux idées socialement différenciées des romantiques. Garantir l'accès à ces espaces de nature devait permettre d'éduquer le bon goût des populations modestes pour mieux limiter les pratiques de *tresspassing*²¹ et stopper la dégradation des paysages. Pour N. Curry (2005), la révolution industrielle a entraîné l'accroissement de la demande d'accès et l'attrait des *working class* pour la campagne, tant pour ses vertus récréatives que sanitaires. Au milieu du XIX^e siècle, l'enclosure des communs commençait à être perçue comme un problème d'ordre public. Leur multiplication, validée légalement par le Parlement, a participé au déplacement des populations agricoles vers les villes industrielles en pleine expansion où l'offre d'emploi explosait. Pour E. Thompson, dans son ouvrage *The Making of the English Working class* (Thompson, 1963), c'est toute une génération d'ouvriers agricoles, habitués à vivre dans les espaces ruraux qui en l'espace de quarante ans est devenue cette *working class* des villes industrielles polluées et surpeuplées.

« Enclosure (when all the sophistications are allowed for) was a plain enough case of class robbery, played according to fair rules of property and law laid down by a parliament of property-owners and lawyers [...] » (Thompson, 1963, p. 237).

Ce « vol » de la campagne anglaise aux travaux agricoles par la *gentry*, sur le terrain de la légalité, a été dénoncé à de multiples reprises, ces premiers étaient, dans la majorité des cas, impuissants pour s'opposer aux membres de la seconde, influents et proches des sphères politiques et décisionnelles :

« The agricultural labourers, often tenants-at-will of a powerful landlord, can be ejected and their rights immediately cancelled; moreover, they do not know the law, they have few to advise

¹⁹ Report of the Select Committee on the Means of Securing Open Spaces in the Vicinity of Populous Towns, as Public Walks and Places of Exercise, etc. PP1833.

²⁰ Report of the Select Committee on the Means of Securing Open Spaces in the Vicinity of Populous Towns, as Public Walks and Places of Exercise, etc. PP1833, XV, p.3).

²¹ Le *tresspassing* en anglais se définit comme le fait pour un individu de s'introduire sans autorisation dans la propriété privée d'un autre individu.

them, to plead their cause, or to spend money on expensive lawsuits. » (Octavia Hill, 1877, p.100).

En réaction à leurs conditions de vie, les classes ouvrières ont tenté, de manière pacifique, d'exercer des pressions politiques pour que leurs intérêts soient mieux défendus devant le Parlement. Pour elles, les espaces ruraux représentaient à la fois leurs racines, leur héritage et un idéal d'une vie saine qui contrastaient avec les conditions de vie polluées des villes industrielles vers lesquelles ils avaient été contraints de se diriger pour trouver du travail. L'accès à la nature et aux espaces verts est rapidement devenu un droit revendiqué par les classes populaires.

En soutien et parallèlement, une nouvelle génération d'élite libérale, dont faisait partie Octavia Hill (1838-1912) mentionnée ci-dessus, portée à la fois par des sensibilités environnementales mais également par la conscience des enjeux sociaux et sanitaires de l'époque, a entrepris de consolider et professionnaliser ce mouvement environnemental (Mathis, 2010, p. 137). Partageant une vision innovante, alliant à la fois des préoccupations environnementales et sociales, les membres fondateurs d'un tissu associatif particulièrement dynamique, sont aujourd'hui encore pris pour exemples :

« If you are interested in the history of protected areas of England there is also the case of the Epping Forest where we love to go occasionally with my wife (...). I am a member of the Commons Preservation Society (...). There was once a scandal against the enclosure of the Epping Forest which ended with the success of the CPS against the landowners and an official visit from the Queen Victoria herself. It became protected and nobody could ever claimed again its ownership. » (Entretien n° 139, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Cette citation extraite d'un entretien réalisé dans l'AONB Cotswolds fait mention d'un acteur majeur du mouvement environnemental en Angleterre : la *Commons Preservation Society* (CPS). Elle a été la première association de défense des droits des populations ouvrières et agricoles à avoir été créée en Angleterre²². Désignée en 1868, sa création reposait sur le constat suivant : les droits de passage et l'accès aux communaux disparaissaient au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des lois d'enclosure déposées par les propriétaires terriens. Le phénomène était particulièrement notable à proximité de Londres et des grands centres urbains en général. Conscient des enjeux sanitaires et sociaux que représentait l'accès à ces espaces verts et ruraux, l'objectif de la CPS était de garantir à la population, principalement ouvrière et défavorisée, un droit d'accès inaliénable à ces espaces pour qu'elle puisse se ressourcer des nuisances de la ville.

Comme mentionné ci-dessus, les populations agricoles et ouvrières étaient le plus souvent démunies pour s'opposer à ces lois, validés par le Parlement. Les actions de la CPS intervenaient au niveau de la défense des droits des communaux à travers des actions législatives et l'exercice de pressions au plus près du Parlement britannique. Menant une succession de combats judiciaires, elle recherchait les

²² Il ne s'agira pas ici de détailler le fonctionnement et la composition de chaque association, mais de porter l'attention sur celles ayant un lien direct ou indirect avec les problématiques identifiées en introduction. Pour les autres, le détail des entretiens dans les parties ultérieures de ce travail permettra de revenir sur la plupart d'entre elles. Adhérer à une association de protection de l'environnement est une pratique courante pour les individus interrogés dans les terrains d'étude (près des 2/3 des personnes interrogées pour ce travail sont membres d'une association). Cela illustre bien que le mouvement associatif, déjà dynamique à la fin du XIX^e siècle, n'a rien perdu de sa vigueur.

preuves de l'existence de *common rights*, c'est-à-dire de droits coutumiers menacés par la multiplication des actes d'enclosures. Ses membres fondateurs, visionnaires et philanthropes, allaient jusqu'à s'engager financièrement au côté des particuliers prêts à s'investir. Les avocats de la CPS, chargés de ces affaires, s'arrangeaient pour que celles-ci soient jugées par des magistrats et des tribunaux réceptifs à leur cause (Williams, 1965). Les modes d'actions de cette association illustrent les proximités entre les objectifs de protection de l'environnement par des actions judiciaires et les lieux de pouvoirs et de justice. Octavia Hill a rapidement rejoint cette association et a, à de multiples reprises, interpellé les professionnels du droit sur cette question, les appelant à être pro-actifs pour s'opposer à la multiplication des enclosures :

« It is impossible, I would ask lawyers and statesmen, to recognise this right as a legal one acquired by custom, and not to be taken away? (...) I can see no reason why the law, or, if the courts are too slow to move, the Legislature, should not recognise this transfer and legalise this custom. » (Octavia Hill, 1877, p. 73-87).

De nombreux procès, de plus en plus couverts médiatiquement, se sont succédés à partir de 1870 et leurs dénouements, souvent favorables à la cause des populations ouvrières, ont permis de rendre visibles et populaires les actions de la CPS. Contrairement à la vision socialement différenciée de la nature que défendait W. Wordsworth, le message et les objectifs portés par la CPS étaient suffisamment simples et fédérateurs pour mobiliser largement l'opinion publique et transcender les classes sociales (Sheail, 1976). La CPS a remporté de nombreux contentieux, mais le combat le plus symbolique, « couronné de succès », est celui mené contre l'enclosure de la forêt d'Epping, mentionné dans l'extrait d'entretien ci-dessus. Située au nord-est de Londres, cette forêt a été protégée contre les enclosures et déclarée comme inaliénable, à perpétuité, par la Reine Victoria (Blunden et Curry, 1990, p. 26-27 ; Mathis, 2010, p. 146-156).

Parmi les membres de la CPS, Octavia Hill s'est particulièrement distinguée par son engagement socio-environnemental sur différents fronts. Tout d'abord, elle s'est investie afin de garantir l'accès à des logements décents pour les populations les plus pauvres de Londres. Ensuite, elle a concentré son action sur la défense de l'accès à des espaces verts des populations ouvrières citadines pour améliorer leurs conditions de vie. Lors d'une conférence organisée par la *National Health Society*, le 9 mai 1877, elle s'exprimait en ces termes : « *There are two great wants in the life of the poor of our large towns, which ought to be realised more than they are—the want of space, and the want of beauty.* » (Octavia Hill, 1877, p. 750). Figure de la lutte contre l'étalement urbain, également consciente de l'importance de protéger des espaces verts et naturels pour les générations futures, elle a publié une série d'essais afin de mettre en évidence la nécessité de lutter contre l'expansion interminable des villes (Octavia Hill, 1877). Elle a été très impliquée dans l'affaire de *Swiss Cottage* à Hampstead Heath où de nombreuses parcelles agricoles avaient été convoitées par un investisseur désireux de les transformer en terrain de construction. Ces parcelles constituaient des communaux accessibles et fréquentés par les populations pauvres de *Marylebone* et de *Paddington*. Grâce à une collecte de fonds, action pour le moins innovante à l'époque, qui plus est par une femme, elle a pu racheter les parcelles concernées pour garantir leur accès aux populations ouvrières de la capitale. Paradoxalement, alors qu'Octavia Hill a permis la défense de Hampstead Heath pour les classes populaires, aujourd'hui des signes manifestes de gentrification urbaine ont pu être relevés lors d'un bref séjour de recherche à Londres²³. Ce séjour

²³ Voir les travaux de R. Atkinson sur la gentrification urbaine à Hampstead Heath (Atkinson, 2000).

a été réalisé suite à l'entretien précédemment cité avec un couple de nouveaux habitants de l'AONB des Cotswolds, engagés dans la CPS, et propriétaires d'un somptueux appartement à l'ouest de Hampstead Heath²⁴ (photographie(s) 5).

« We have kept a flat near Hampstead Heath since we go to London once a week. Do you know this place? It has been protected thanks to Octavia Hill and is part of the Green Belt. » (Entretien n° 139, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, AONB des Cotswolds, 2017)



Photographie(s) 5 : Localisation de l'appartement d'un couple interrogé dans l'AONB des Cotswolds, lisière du parc d'Hampstead Heath à Londres.

Source : ©Marie Méténier, 2018

Contrairement à William Wordsworth, Octavia Hill, dans le Daily Telegraph en 1890, prenait ouvertement le parti de reconnaître les sensibilités à l'égard des éléments naturels des populations les plus modestes. Elle considérait que l'appréciation de la nature et des paysages ruraux n'étaient nullement réservés aux seuls initiés : « *It is a mistake to think that rural scenery is enjoyed only by the artist and literary man. Many working people have a keen appreciation of it, even some who would find it hard to put the impression into words* »²⁵. Dans son ouvrage *Homes of the London Poor*²⁶, elle démontrait qu'en dépit du fait que les populations les plus pauvres n'étaient pas suffisamment lettrées

²⁴ Cet exemple permet de soulever l'hypothèse des interactions et concomitances entre la gentrification urbaine et la gentrification rurale puisque plusieurs entretiens illustrent que les gentrificateurs peuvent à la fois être des gentrificateurs urbains et des gentrificateurs ruraux.

²⁵ Octavia Hill, « Hampstead Heath », *Daily Telegraph*, 31 janvier 1890, lettre republiée dans *Nature Notes*, février 1890, n° 2, p.18.

²⁶ Octavia Hill (1883) *Homes of the London Poor*. New edition. London: Macmillan and Co. First published in 1875.

pour verbaliser leurs sensibilités environnementales, celles-ci étaient tout à fait à même d'en apprécier les valeurs esthétiques et sanitaires.

Son engagement pour les populations les plus modestes, lui a valu d'être érigée en tant que « *Dame Nature et symbole du mouvement environnemental* » (Mathis, 2010, p. 281). L'analyse de son mode de pensée et de ses actions permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle elle a été une figure pionnière d'une justice à la fois sociale et environnementale, puisque son action avait précisément pour objectif de permettre de réduire les inégalités socio-environnementales profondes de l'époque à l'égard des populations ouvrières modestes des centres urbains industriels. Connue pour avoir fondé dès 1876 la *Kyrle Society*, dont l'objectif était de permettre l'accès aux beautés naturelles pour les classes les plus pauvres, mais plus classiquement pour avoir fondé le puissant *National Trust*²⁷, elle s'est investie dans tous les grands combats environnementaux de son époque.

L'essor du mouvement environnemental ne s'achève pas avec le XIX^e siècle, bien au contraire, les oppositions ont été de plus en plus répandues au sein de la population anglaise, en raison du fait que les problèmes sociaux et environnementaux n'ont pas disparu avec le passage au XX^e siècle (Mathis, 2010, p.576). Les grandes luttes environnementales du XIX^e siècle et l'influence croissante d'associations de protection comme le National Trust, la CPS et bien d'autres, justifient qu'à l'aube du XX^e siècle, la dichotomie ville-campagne était profondément ancrée dans les mentalités anglaises. Selon J. Murdoch et P. Lowe:

« Urbanization has been an almost continuous feature of modern development and concerns about its physical impact can be traced back to the earliest phases of English environmentalism (see Lowe and Goyder, 1983; Eder, 1996; Macnaghten and Urry, 1998; Sutton, 2000; Thomas, 1983). (...) In response environmentalist have attempted to establish a clear divide between the "urban" and the "rural" in order to limit the impact of the city on the surrounding natural environment ». (Murdoch et Lowe, 2003, p. 320).

La ville a été conçue comme un espace contenant tous les maux de la société industrielle victorienne et la campagne, idéalisée, devait être à tout prix protégée. Poussées à l'action par les piliers du mouvement environnemental et face à l'ampleur de la crise sanitaire et sociale qui touchait les grandes villes du pays, les autorités britanniques ont dû multiplier l'adoption de textes législatifs pour contrôler l'étalement urbain et les différentes formes de pollutions. C'est dans ce contexte que les fondements du *planning system* anglais vont être établis et qu'en parallèle, l'intentionnalité de créer des espaces protégés va émerger.

²⁷ Pour S. Depraz, le National Trust incarne parfaitement le paradigme naturaliste sensible, car il mêle aux émerveillements des découvertes en écologie des critères romantiques d'appréciation de la valeur culturelle de la nature (Depraz, 2008, p.70). Les objectifs du Trust se concentrent à la fois dans la protection du pittoresque et de l'emblématique. L'idée de nature qui prédomine dans les actions historiques du National Trust est inséparable de la valorisation patrimoniale et d'un regard *anthropocentré* associé à une valorisation esthétique d'une nature entretenue par l'homme. C'est une nature investie par la culture, et qui acquiert alors seulement à travers ce filtre sa valeur patrimoniale pour la nation.

II.2. Coïncidence ou concurrence entre aménagement du territoire et protection des espaces « naturels » ?

Au début du XX^e siècle, la protection de la campagne anglaise est une cause qui va être la force motrice de l'émergence des grandes lois ayant posé les fondations du *planning system* et du droit de l'urbanisme en Angleterre (Matless, 1998). Parallèlement, une réelle demande sociale d'accès aux espaces les plus naturels d'Angleterre va se consolider et émaner tant des élites libérales qui avaient structuré le mouvement environnemental que des populations ouvrières de grandes villes industrielles comme Manchester ou Sheffield qui ont à leur porte des espaces emblématiques comme le Peak District. Malgré de nombreux rapports, le gouvernement britannique va tarder à créer ces parcs nationaux pour le peuple et donner la priorité à la lutte contre l'étalement urbain et la protection des espaces ruraux.

II.2.1. Contrôler l'étalement urbain et créer des espaces « naturels » protégés : les défis du début du XX^e siècle

Le début du XX^e siècle va être marqué par la consolidation du mouvement environnemental en Angleterre et par l'apparition du projet de création d'espaces « naturels » protégés au Royaume-Uni. Ce processus de création va générer de nombreux débats sur les modalités de protection mises en œuvre dans les espaces « naturels » protégés : mise sous cloche et sanctuarisation ou activités humaines encadrées et gestion raisonnée, les dissensions classiques entre conversationnistes et préservationnistes vont se manifester dans ce pays. Creuser les fondements historiques de cette dialectique conservation/préservation²⁸ en Angleterre permet de comprendre les choix politiques qui ont conditionné la mise en œuvre des espaces protégés (Depraz, 2008). Il ressort très vite que la protection de la nature apparaît au second plan derrière l'objectif d'utilisation optimum du foncier et les exigences de l'économie nationale qui se traduisent par la mise en place d'un droit de l'urbanisme innovant : le *planning system*.

II.2.1.1. Quels espaces protégés pour l'Angleterre ? L'opposition entre préservation et conservation

En 1925, la visite privée dans les parcs nationaux américains et canadiens par le secrétaire parlementaire du Ministère de l'Agriculture a conduit le gouvernement britannique à considérer l'opportunité de créer des espaces « naturels » protégés dans ce pays. Quatre ans plus tard, les premières mesures en faveur de la création de parcs nationaux étaient lancées. La mise en place d'un comité, présidé par Christopher Addison, devait permettre d'étudier la faisabilité de ce projet. Au cours de l'enquête menée par les membres du Comité, de vifs débats ont émergé entre les défenseurs d'espaces protégés pour la nation et donc pour le peuple à des fins récréatives et ceux qui prônaient la mise en place d'espaces protégés desquels le peuple serait exclu afin de protéger au mieux les

²⁸ Dans cette thèse, et à la suite de E. Rodary et C. Castellagnet, la conservation et la préservation seront comprises dans leur sens contemporain, tout en gardant à l'esprit que l'acception anglo-saxonne inverse le sens attribué à ces deux termes (Rodary et Castellagnet, 2003, p. 9).

aménités naturelles de ces espaces. Il est possible de retrouver ici l'opposition classique entre l'approche conservacioniste et préservationniste. Ces deux mots ne sont en rien synonymes. La différence entre ces deux termes réside dans le « *gradient d'intensité de sauvegarde de la biodiversité et des paysages, et des disparités dans les objectifs* ». La préservation renvoie à une vision plus rigoureuse de protection de la nature et de la biodiversité (Laslaz et al., 2016, p.6). Dès lors, la question de la finalité des espaces protégés qui allaient être créés en Angleterre se posait : comment articuler les politiques de protection avec l'exigence de la préservation écologique et la production d'aménités environnementales à des fins sociales. Cette volonté découle tout d'abord d'un processus scientifique. L'éveil de l'intérêt pour les sciences naturelles s'est accompagné des interrogations liées aux impacts de l'homme sur son environnement. Cela a rapidement impulsé l'idée de protéger un certain nombre d'espèces emblématiques (Evans, 2002). Pour ce faire, l'idée de créer des réserves naturelles pour protéger des espèces va s'imposer à la fin du XIX^e siècle (Mathis, 2010, p. 413). Certaines associations, à l'image de la *Royal Society for the Protection of Birds* (RSPB) créée en 1891 ou de la *Selborne Society* ont par exemple proposé que la *New Forest* soit classée en tant que réserve naturelle pour protéger les oiseaux sauvages migrateurs qui s'y arrêtaient de manière saisonnière (Mathis, 2010, p. 415). La défense des autres éléments de la nature, comme les richesses floristiques, se retrouve parmi les objectifs de grandes associations comme le *National Trust*:

« *The National Trust shall be established for the purposes of promoting the permanent preservation, for the benefit of the Nation, of lands and tenements (...) of beauty or historic interest, and as regards lands, for the preservation (so far as practicable) of their natural aspect, features, and animal plant and life* »²⁹.

La première acquisition foncière du *National Trust* a été réalisée dans le comté de Cambridge, à Wicken Fen à des fins scientifiques et non esthétiques (Mathis, 2010, p. 415). Ces acquisitions à vocations naturalistes du *National Trust* sont restées marginales compte tenu des conflits potentiels entre deux objectifs statutaires difficilement compatibles : acquérir et protéger des espaces à des fins scientifiques ou acquérir et ouvrir les propriétés pour en permettre l'accès à la population³⁰.

Au tournant du XX^e siècle, les porteurs d'un mouvement plus scientifique de protection des espèces et des espaces, écologues et botanistes se sont organisés pour qu'en 1912, la *Society for the Promotion of Nature Reserve* (SPNR) soient fondée (Sheail, 1976, p. 60). En 1915, cette dernière a réalisé une enquête afin d'identifier des espaces naturels pouvant être potentiellement désignés en tant que réserves naturelles. C'est à cette occasion qu'est émise pour la première fois l'idée de créer des espaces protégés au Royaume-Uni. Dans ses premiers statuts, la SPNR ne se désolidarisait pas encore complètement d'associations comme le *National Trust* qu'elle considérait comme un partenaire privilégié pour acquérir et détenir à perpétuité les sites qu'elle identifiait pour leurs richesses écologiques. Lors des réunions de travail organisées par le comité Addison, la SPNR et les partisans de la création des réserves naturelles ont affirmé que la préservation devait être l'objectif premier des espaces protégés, ils devaient être soustraits aux activités humaines. Selon eux, l'accès à ces espaces

²⁹ Statuts de création du *National Trust*, 1894, *National Trust Act*, 1907.

³⁰ Il est communément admis que la *Royal Society for the Protection of Birds* avait des connexions très fortes avec les *working class*, tandis que les membres du *National Trust* étaient plutôt des intellectuels et des philanthropes issus des *upper-middle classes* (Blunden et Curry, 1989, p. 14).

pour la population était secondaire, et devait être envisagé uniquement dans la mesure où le public ne porterait pas atteinte aux espaces désignés (Cherry, 1975, p. 14).

De son côté la CPRE (*Council for the Preservation of Rural England*), résultat direct de la professionnalisation du mouvement environnemental, a été formée dans le but de coordonner les activités des 22 associations concernées par la protection de l'environnement (MacEwen et Mac Ewen, 1982, p. 6 ; Sheail 1976, p. 72 ; Murdoch et Lowe, 2003 ; Sheail, 1998 ; Sheail, 2014, p. 146). Son objectif premier était de lutter contre l'étalement urbain et contrôler l'artificialisation des surfaces agricoles (Howkins, 2003, p. 106-107). Comme le soulignent J. Murdoch et P. Lowe:

« The overriding concern of the CPRE was to combat the blurring of the urban-rural divide (...). The CPRE elite believed that the fight against urban threats to rural nature would be better conducted if new legislation formalizing an urban-rural divide were introduced by government (Abercombie, 1933). As one leading CPRE activist, Clough William Ellis put it: "the choice lies between the end of laissez-faire and the end of rural England (1928, quoted in Matless, 1998, p.28) » (Murdoch et Lowe, 2003, p. 321).

Bien que concernée par l'ensemble des espaces ruraux, son action se concentrait sur les espaces présentant le plus d'aménités naturelles et sur la création des parcs nationaux en Angleterre. Très vite, la CPRE a milité en faveur d'une ouverture des parcs aux visiteurs dans la mesure où ces espaces, comme la forêt de Dean³¹, étaient déjà largement visités. La position défendue par la CPRE était de dire que les parcs devaient être avant tout désignés pour la récréation des citoyens, sans exclure la nécessité de fixer de hauts standards de protection de la nature et d'encadrer strictement les constructions nouvelles. Pour mettre un terme aux dissensions entre les tenants d'une protection de la nature pour le peuple et les tenants d'une protection de la nature pour elle-même, les conclusions du rapport Addison publié en avril 1931 recommandaient la création de deux types de parcs. Ce rapport établissait une liste des espaces correspondants à chaque type :

- 1) Premier type d'espaces protégés : leur objectif serait d'assurer les activités récréatives et les loisirs extérieurs en garantissant une accessibilité maximum pour toute la population. Ces espaces devaient être désignés à proximité des grands centres urbains.
- 2) Deuxième type d'espaces protégés : leur objectif serait de préserver les aménités paysagères et de protéger la biodiversité. Leur accessibilité serait strictement encadrée et restreinte.

S'inspirant de ce qui était fait aux Etats-Unis, les conservationnistes et les préservationnistes britanniques s'accordaient sur le fait que le moyen le plus sécurisé et efficace pour contrôler la destination des espaces et garantir une protection optimum restait d'en acquérir la propriété. Pourtant, dans le rapport du comité Addison³², toute analogie entre les parcs nationaux américains et les parcs nationaux britanniques était écartée :

³¹ Lord Bledisloe, propriétaire terrien et conservateur, était un fervent défenseur de la cause des parcs nationaux. Il avait décidé en 1926 de léguer une partie de ses terres dans la forêt de Dean au Gouvernement pour que celui-ci la désigne en tant que parc national et garantisse son accessibilité à la population.

³² Report on the National Park Committee, Cmd 3851, HMSO, London 1931.

« There are, in this country, areas of peculiar interest to the Nation as a whole, typical stretches of coastline mountainous regions, moors and downs, riverbanks and fen. These areas constitute an important national asset and the Nation cannot afford to take any risk that they will be destroyed or subjected to disorderly development. The extent of the areas in question puts any policy of acquisition, whether by the National Trust or by any other body, out of the question; the total acreage of common land is large but only represents a fraction of these areas. » (paragraphe 14 du rapport Addison).

Au Royaume-Uni, la préemption de larges portions de terre à des fins de protection semblait impossible pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les ressources financières publiques ne le permettaient pas et ensuite, les espaces identifiés pour être désignés comme protégés étaient majoritairement détenus par des propriétaires privés (Cherry, 1975). Si la préemption a été rapidement exclue, de nombreux conflits étaient latents entre les protecteurs des aménités naturelles des espaces emblématiques, ceux qui souhaitent y exercer des activités récréatives et ceux pour qui ces espaces étaient avant tout des lieux de vie et de production (Sheail, 1976, p. 74 ; Sheail, 2014, p. 246). Pour surmonter cette difficulté, le Comité Addison considérait que le *Town and County Planning Act* de 1932, en cours d'élaboration lors de la publication du rapport Addison, devait permettre de créer des organes administratifs indépendants des autorités locales pour encadrer les constructions dans les espaces protégés désignés³³.

« We do not think that the responsibility for safeguarding areas of exceptional interest to the Nation should be left to the unaided efforts of the Local Authorities » (paragraphe 14 du rapport Addison)

Afin de donner plus de cohérence et de poids aux objectifs de protection, la création d'une autorité administrative indépendante qui aurait pour mission de désigner et de gérer les parcs nationaux était une des propositions majeures du rapport Addison. Elle assisterait, à l'échelle régionale, les comités désignés pour cette expertise. Cependant, le comité restait conscient des difficultés et des attaques d'acteurs aux intérêts divergeant qui attendaient cette Commission :

« They (les membres de la Commission) will be attacked by those who link that any expenditure on the preservation of the natural beauties of the country is unjustifiable; assailed by enthusiasts who wish to press their own fancies or look for action on more heroic lines; importuned by private individuals who see in the proposals an opportunity of private gain; and opposed by others who resent any interference with private interests. In many cases they will be called upon to hold an even balance between conflicting interests and at all times they must be prepared to take a long view, and to leave it to time and a later generation to vindicate their 'actions' » (Paragraphe 84 du rapport Addison).

Malgré cet ensemble de propositions, le rapport Addison a été écarté et aucune action n'a été initiée pour créer les espaces protégés. La priorité du gouvernement était clairement concentrée sur les espaces ruraux et l'élaboration du *planning system*.

³³ À l'exception du Lake District qui serait contrôlé par un seul comité de planification

II.2.1.2. Les fondements du *planning system* : l'inscription légale de la dichotomie ville-campagne

En 1909, R. Unwin, a parfaitement résumé l'ensemble des enjeux sanitaires et sociaux du XIX^e siècle et les réponses tant bien que mal apportées par les autorités publiques qui ont donné naissance aux fondations du droit de l'environnement dans ce pays (Unwin, 1909, p. 3) Les lois d'urbanisme (*by-laws*) étaient un ensemble de nouveaux pouvoirs attribués aux autorités locales pour contrôler les pollutions et nuisances, mais aussi les structures et les standards des logements. Ces pouvoirs, bien que limités et perfectibles, ont symbolisé non seulement une avancée majeure dans le contrôle des problématiques sanitaires et sociales de la fin du XIX^e siècle (Cullingworth et al., 2015, p. 17), mais aussi les premières mesures légales prises par les autorités publiques.

La première loi posant les bases d'un *planning system* a été élaborée par le *Local Government Board*. Cette loi venait consolider et regrouper les différentes mesures qui avaient été prises au cours du XIX^e siècle en matière de santé publique et de constructions³⁴. *The Housing, Town Planning, Etc. Act 1909*, a été la première pierre de l'édifice du *planning system* élaboré en Angleterre, après de nombreux débats au Parlement (Ashworth, 1954 ; Parsons, 1980, p. 50). En réalité, malgré l'introduction pour la première fois du terme de « *town planning* » dans le titre, l'objet principal de cette loi était de se concentrer sur la salubrité et l'esthétisme des logements dévolus aux populations ouvrières les plus modestes dans les espaces urbains. Les collectivités locales pouvaient adopter des règlements, pour fixer des règles sanitaires, la construction et la disposition des habitations (Booth et Huxley, 2012, p. 268). Ces règlements étaient néanmoins jugés par les collectivités locales comme trop rigides et pas assez prospectifs pour leur permettre d'être pro-active pour garantir le bien-être des citoyens (Booth, 2006). Du côté des espaces ruraux, les principales actions du *Local Government Board* n'ont cependant pas permis le contrôle de l'étalement urbain. En 1918, la mise en application des recommandations du rapport « *Tudor Walter* » sur les problèmes de densités des logements ouvriers a entraîné l'imposition de quotients de construction aux autorités locales qui ne pouvaient désormais plus autoriser des constructions qui excéderaient une densité moyenne de 12 logements par acre. Bien que cette mesure ait été perçue comme une amélioration manifeste des standards des logements ouvriers, la consommation d'espaces ruraux autour des grands centres urbains a été démultipliée par la suite. Un an plus tard, l'entrée en vigueur du « *Housing and Town Planning Act* » de 1919 a poursuivi ses orientations et imposé aux autorités administratives de plus de 20 000 habitants l'élaboration systématique de schémas de développement régionaux (*regional development plans*).

C'est dans ces plans que les orientations protectionnistes des espaces ruraux, considérés comme des aménités pour les populations urbaines, ont été progressivement inscrites, notamment sous la pression exercée par les membres de la CPRE (Parsons, 1980). Au début des années 1920, cette dernière avait produit un certain nombre de rapports (pour les Cornouailles et le Devon entre autres) qui mettaient en exergue la nécessité de contrôler et de protéger les espaces ruraux grâce au *planning system*. Cette pression, exercée par des personnalités influentes comme P. Abercombrie (architecte et « *planner* » instigateur du futur projet des ceintures vertes), a porté ses fruits. Tandis que les

³⁴ Le Torrens'Act (Artisans and Labourers Dwelling Act, 1868) avait encadré les règles sanitaires pour la construction de maisons individuelles. Le Cross's Act (Artisans and Labourers Dwelling Improvement Act, 1875) était venu encadrer les reconstructions dans les espaces insalubres. Le Public Health Act de 1875 avait permis de regrouper un ensemble de « *byelaws* » afin d'inciter les autorités locales à réguler les nouvelles constructions. Le London Building Act de 1894 était venu reprendre l'ensemble de ces mesures dans la capitale.

précédentes lois du Parlement n'avaient pour l'heure porté que sur les espaces urbains, l'élaboration et l'entrée en vigueur du *Town and Country Planning Act* de 1932 a inscrit la dichotomie ville-campagne (espaces à développer *versus* espaces à protéger contre les développements) dans les fondements du *planning system*. Bien qu'un des objectifs du *Town and Country Planning Act* de 1932 ait été d'assurer la protection des espaces ruraux et naturels, le consentement nécessaire de 75% des propriétaires terriens requis pour que les schémas de planification puissent entrer en vigueur a constitué un frein à l'élaboration de ces derniers (Cloke, 1983, p. 75).

L'adoption du *Town and Country Planning Act* de 1932 a été une déception pour les préservationnistes et conservationnistes puisque ce texte a non seulement entravé la création des parcs nationaux et autres espaces emblématiques, mais aussi fragilisé les propositions du rapport Addison. Malgré l'inscription légale de la nécessité de protéger les espaces ruraux face à des développements incontrôlés, les leaders du mouvement environnemental considéraient que ce texte ne permettait pas de conférer aux autorités locales les moyens financiers, ni les moyens humains, pour administrer et gérer les futurs espaces protégés. Preuve en était de la multiplication des usines destinées à la guerre ou les cimenteries dans des espaces pressentis pour être désignés en tant que parcs nationaux comme le Lake District ou le Peak District (photographie(s) 6).



Photographie(s) 6 : Cimenterie Lafarge construite à la fin des années 1930 dans le parc national du Peak District.

Source : ©Marie Méténier, 2016

Les pressions pour créer des parcs nationaux ont été maintenues grâce à la création en 1936 du *Standing Committee on National Parks* (SCNP), formé par la CPRE et la CPRW³⁵ (Blunden et Curry, 1990, p. 40 ; Curry, 1992, p. 9). Écrit par des personnalités influentes et engagées en faveur de la protection

³⁵ Son équivalent au Pays de Galles.

de l'environnement, le pamphlet remis au gouvernement en 1938 et intitulé « *The Case for National Parks in Great Britain* » rappelait l'urgence de la création d'une autorité centrale chargée d'administrer les parcs nationaux, héritages de la nation.

Les premières années de mise en œuvre du *Town and Country Planning Act* de 1932 n'avaient pas été concluantes et les membres du SCNP constataient que dans les espaces ruraux les plus isolés, les autorités locales restaient démunies financièrement pour s'opposer aux projets de construction, y compris ceux entrepris par le gouvernement lui-même (Blunden et Curry, 1990, p. 40). Pour répondre aux attentes des environnementalistes, le gouvernement a de nouveau commandité la réalisation d'un rapport sur la protection des espaces ruraux et naturels. Le *Town and Country Planning Advisory Committee* a présenté son rapport intitulé « *Report on the Preservation of the Countryside*³⁶ » en juillet 1938. Ce nouveau rapport a conclu que les pouvoirs existants pour protéger les espaces ruraux étaient suffisants et ces espaces correctement administrés. Ce rapport a ainsi retardé la création des parcs nationaux et la mise en place des différents mécanismes de protection de l'environnement proposés jusqu'à présent.

II.2.2. Reconstruire le pays après-guerre : la priorité donnée aux espaces ruraux

À la fin des années 1930, en miroir à la croissance exponentielle des zones urbaines, la pauvreté dans les zones rurales s'est fortement renforcée en Angleterre, tout comme l'ancrage toujours plus profond des inégalités entre le nord et le sud (Cullingworth et *al.*, 2015, p. 21). L'intensification de la pression urbaine autour de Londres et le taux élevé d'emploi dans le Sud Est allaient de concert avec le déclin économique des sites industriels localisés dans le nord de l'Angleterre et au Pays de Galles. En réponse à cette problématique majeure, le gouvernement a nommé la *Royal Commission on the Distribution of the Industrial Revolution*. Les objectifs de cette commission étaient de comprendre quelles avaient été les causes qui avaient influencé la distribution géographique de la population industrielle et les projections de cette distribution pour les années à venir. Cette commission se devait aussi de prendre en compte les désavantages sociaux, économiques et stratégiques qui résultaient d'une telle concentration de la population industrielle dans les centres urbains et exclusivement dans certaines parties du pays. Ses conclusions et propositions ont été publiées dans le rapport Barlow en 1940. Ce rapport a conforté les orientations protectionnistes à l'égard des espaces ruraux actées dans le *Town and Country Planning Act* de 1932 et traduisait un état d'esprit général désormais tourné vers un « fondamentalisme agricole » (Bishop et Phillips, 1996, p. 4). Sous pressions de personnalités comme Patrick Abercrombie, membre de la commission Barlow, mais aussi fondateur de la CPRE, les espaces urbains restaient considérés comme des lieux de développement économique tandis que les espaces ruraux devaient être protégés (Blunden et Curry, 1990, p. 41.).

Les élections générales de 1940 et la victoire du gouvernement formé par W. Churchill ont permis de relancer l'intentionnalité politique de création des espaces protégés en les incluant dans le grand programme de reconstruction du pays (Sheail, 1976, p. 90). Le nouveau ministre de Travail, Lord Reith, convaincu de l'urgence de prévoir un plan national d'optimisation de l'utilisation du foncier, a

³⁶ Report on the Preservation of the Countryside, 1938, Town and Country Planning Advisory Committee, Ministry of Health, 1938–1939, H.M.S.O., Cmd 6089, 1939.

rapidement soumis l'idée de créer une autorité centrale et nationale responsable du *planning system*. Cet intérêt croissant pour une compréhension et une mise en œuvre de la reconstruction du pays par la planification a servi la cause des défenseurs des parcs nationaux (Woolmore, 2004). Conscient de l'opportunité d'un changement de gouvernement, le *Standing Committee on National Park* a présenté un nouveau projet de loi pour la création de parcs nationaux en 1941. Cette proposition a conduit à l'organisation d'une réunion informelle en janvier 1942 qui réunissait le ministre du Travail, les membres du comité pour les parcs nationaux et les associations préservationnistes comme la SPNR. À cette occasion, les différentes parties sont revenues sur l'échec du *Town and Country Planning Act* de 1932 pour protéger les espaces ruraux et à fortiori les plus naturels d'entre eux. Tous avaient constaté que les autorités locales, dépourvues de moyens financiers et humains, n'avaient engagé aucune action pour créer des parcs nationaux et n'avaient pu contrer les grands projets industriels ou de construction.

Suite à cette réunion, il a donc été décidé de mettre en place deux comités, le « *Uthwatt Committee on Compensation and Betterment* » et le « *Scott Committee on Land Utilisation in Rural Areas* ». Le comité Scott avait pour mission d'étudier la mise en place d'un *planning system* dans les espaces ruraux et qui prendrait en compte les attentes de protection et d'accès aux espaces ruraux les plus naturels pour la population. Le rapport Scott, publié en octobre 1942, a été perçu comme s'inscrivant dans la continuité du rapport Barlow en ce qu'il maintenait et renforçait par ses dispositions la dichotomie entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Il consacrait les orientations protectionnistes qui avaient prévalu jusqu'alors à l'égard de ces derniers. Les nouveaux développements dans les espaces ruraux ne devaient être autorisés que sous réserve de répondre à un besoin national. A contrario, tous les aménagements qui auraient pour vocation d'accroître la productivité agricole devaient être encouragés (Blunden et Curry, 1990, p. 42). Selon le comité Scott, cette finalité productive des espaces ruraux qui permettrait l'établissement d'une agriculture prospère allait concourir à maintenir et préserver leurs aménités (et donc le bien-être des communautés agricoles). Prenant en compte les propositions de certains membres de la CPRE, le rapport mettait en exergue la nécessité de créer des ceintures vertes pour contenir l'étalement urbain. Le rapport rappelait que la question des droits d'accès aux espaces ruraux et naturels pour la population urbaine devait être une priorité gouvernementale.

« We conceive the green belt to be a tract of ordinary country, of varying width, round a town, and as a tract where the normal occupations of farming or forestry should be continued so that here, as elsewhere in rural land, the farmer is the normal custodian of the land (...). The townsman himself is vitally concerned in the maintenance of the open character of the land and the belt will naturally include golf courses and open common land primarily for his use. »
(paragraphe 202 du rapport Scott).

Conscient que les espaces les plus naturels du pays n'étaient pas ceux qui présenteraient le meilleur rendement agricole, mais qu'il était nécessaire de les protéger pour répondre aux besoins de loisirs et d'activités de plein air de la population, le rapport Scott a tenu compte du pamphlet rédigé par le comité pour les parcs nationaux en avril 1942. Il recommandait de créer une autorité indépendante qui se chargerait de désigner et d'administrer les parcs nationaux.

« The land of Britain should be both useful and beautiful and that the two aims are in no sense incompatible. (...) The countryside cannot be 'preserved' ...; it must be farmed if it is to retain

these features, which give it distinctive charm and character. (...)” (paragraphe 160 du rapport Scott).

Le Comité Scott reprenait les propositions du rapport Addison et préconisait la désignation de « *nature reserves* » indépendamment de la désignation des parcs nationaux. En argumentant que les espaces ruraux devaient être considérés comme l'héritage de tous, le Comité acceptait l'idée corollaire de garantir leur accès au plus grand nombre. Pour ce faire, il encourageait vivement l'intensification de l'éducation environnementale (paragraphe 175). De son côté, le rapport Uthwatt s'était concentré sur l'analyse du *planning system* mis en place jusqu'alors. Il constatait que celui-ci, instauré avant-guerre, avait été globalement inefficace et que le gouvernement central ne possédait en la matière que peu d'initiatives. En 1942, seuls 5 % du territoire de l'Angleterre étaient concernés par des schémas de planification opérationnels même si pour 73% du territoire, ces schémas étaient en cours d'élaboration (Cloke, 1983, p. 76). Ce rapport identifiait deux menaces sur les espaces ruraux : les faibles contraintes imposées par le *Town and Country Act* de 1932 combinées au laxisme du *Restriction of Ribbon Development Act* de 1935 avaient entraîné la profusion de constructions à vocation industrielles et commerciales dans les espaces ruraux.

Pour les espaces ruraux concernés par l'entrée en vigueur des schémas de planification, une autre problématique semblait émerger : le fait que les autorisations d'urbanismes n'y étaient délivrées que de manière exceptionnelle (sauf pour ce qui concernait les bâtiments agricoles). Étant très contrôlées, lorsque ces autorisations étaient délivrées, elles s'accompagnaient invariablement d'une hausse du prix du foncier qui contribuait à rendre ces espaces ruraux encore plus désirables (Blunden et Curry, 1990, p. 44). Suivant les recommandations des rapports Barlow, Uthwatt et Scott, en 1944, le gouvernement de Churchill a alors présenté son *White Paper* intitulé « *The Control of Land Use* ». Les orientations inscrites dans ce document dont le titre, suffisamment explicite, induisait l'ancrage de la dichotomie ville-campagne ont profondément influencé l'élaboration du *Town and Country Planning Act* de 1947. Le ministre, Lewis Silkin, lors de la présentation du projet de loi le 29 janvier 1947 avait par ailleurs rappelé ce qui devait être un élément majeur du projet : « (...) *town and country planning must preserve land from development. A high level of agriculture production is vital* ».

D'après G. Cherry et P. Rogers: « *the Town and Country Planning Act 1947 might just have been called the Town versus Country Planning Act* » (Cherry et Rogers, 1996, p. 62). La loi de 1947 était l'affirmation institutionnelle de la place majeure de l'agriculture britannique et posait les bases d'un *planning system* anglais considéré comme l'un des plus efficace au monde (Bishop et Phillips, 1996, p.1-9). À partir de cette loi, la planification n'était dès lors plus conçue comme un mode de régulation, mais comme un moyen d'action et de contrôle. La vision dualiste entre les espaces urbains et les espaces ruraux, considérés comme non urbains (Bodiguel et Lowe, 1989, p. 37), a été ancrée avec force dans l'esprit général du texte :

« The town and country planning act is a measure that largely functions to contain the city and preserve the countryside. Post war planning therefore encompasses a set of political technologies (green belt designations, development control mechanisms, development plans, and so on that tend to operate in a spatially divisive fashion » (Murdoch et Lowe, 2003, p. 328).

Le texte de 1947 prévoyait la création de *development plan* pour chaque portion du territoire afin de déterminer géographiquement quel espace devait être sujet à développement ou au contraire préservé. Les compétences en matière d'urbanisme qui avaient jusqu'alors été confiées aux districts

ont été transférées aux comtés, responsables devant le nouveau ministère créé à cette occasion : le ministère du *Town and Country Planning*. Les *development plans* devaient être élaborés pour une période de 20 ans, révisés tous les 5 ans et devaient être soumis au plus tard en 1951 au ministère. Ces documents d'urbanisme étaient conçus comme des documents compréhensifs (Cloke, 1983, p. 79) et consolidés par l'entrée en application des permis de construire, qui exigeaient des propriétaires terriens qu'ils déposent une demande auprès des autorités locales compétentes pour tout projet lié à l'utilisation du foncier (construction nouvelle, démolition ou changement de destination de la parcelle). Les circulaires qui ont suivi l'adoption de loi de 1947 étaient destinées à préciser le contenu des *managements plans*. Par exemple, la « Circular 40 » de 1948 encourageait l'élaboration de plan préliminaire aux *management plan* pour identifier les villages ruraux de taille suffisamment importante dans lesquels les fonctions économiques et sociales devaient être concentrées. Cohérente avec la pensée dichotomique ville-campagne qui prévalait depuis le début du siècle, la loi de 1947 établissait un contrôle généralisé de l'utilisation du territoire et soumettait à autorisation tout changement. Les municipalités, urbaines et rurales, étaient désormais obligées d'établir des plans d'urbanisme et disposaient de pouvoirs élargis pour intervenir directement dans le contrôle de l'étalement urbain.

II.2.3. Un gouvernement tenu par ses promesses : créer des espaces protégés pour le peuple

Si les bases du planning system étaient désormais posées pour les espaces ruraux, l'entrée en vigueur du *Town and Country Planning Act* de 1947 a ralenti le processus de création des espaces protégés. Cependant, la demande croissante de l'opinion publique d'espaces de nature pour les héros de guerre a imposé au gouvernement de coalition de montrer sa capacité à entreprendre des changements d'envergures. La promesse de créer des parcs nationaux était une promesse relativement peu coûteuse et facilement mise en œuvre (Cherry, 1975, p. 159). Cette décision symbolique devait contribuer à valoriser les projets entrepris pour reconstruire le pays et à contenter le peuple. Depuis le début du XX^e siècle, les gouvernements successifs avaient dû faire face à une demande croissante de naturalité qui émanait non seulement des porteurs du mouvement environnemental, mais plus largement de l'ensemble de la population britannique. Le scandale de la *Kinder Scout Mass Trespass* institué par les *working class* des villes industrielles de Manchester et de Sheffield a constitué un événement marquant qui a incité le gouvernement à concrétiser sa promesse une fois le *planning system* élaboré.

Compte tenu du retentissement médiatique et du rôle qu'a joué cet événement marquant dans l'intentionnalité politique de la création des parcs nationaux en Angleterre, il convient de s'attarder sur cette affaire qui a opposé les *working class* des villes industrielles entourant le Peak District aux grands propriétaires terriens de cet espace désireux de limiter leurs droits d'accès. Tout au long du XIX^e siècle, les *working class* les plus aisées de grandes villes industrielles ont développé un goût prononcé pour les sciences naturelles entraînant la création des premières sociétés naturalistes dans les années 1770 à proximité de Manchester (Mathis, 2010, p. 39). Qualifiés de *Scientists in Humble Life*, cet engouement pour les sciences naturelles leur a permis d'être à l'origine des découvertes les plus importantes et des connaissances les plus approfondies en la matière jusque dans les années 1850 (Sheail, 1976). Associé à cette envie d'étudier la nature *in situ*, la pratique des randonnées a permis d'ancrer et de reproduire un sentiment patriotique à l'égard des espaces naturels. L'accès direct aux

espaces naturels, et notamment aux espaces de reliefs comme le Peak District, représentait aussi un moyen de s'échapper des conditions de vie dans les centres industrialisés :

« however small and dark your warehouse or office was, somewhere inside your head the high moors were glowing, the curlews were crying, and there blew a wind that was as salty as if it came from the middle of the Atlantic. That is why we did not care very much if our city had no charm, for it was simply a place to go and work in until it was time to set off for Wharfedale or Wensleydale again. » (J.B.Priestley, cité dans Blunden et Curry, 1990, p. 73)

À partir de 1876, les randonneurs des grands centres industriels se sont donc organisés et de nombreuses associations de marcheurs ont été créées. Soutenues par les personnalités clefs du mouvement environnemental, les randonneurs du nord, composés des *working class* industrielles, se sont progressivement alliés aux marcheurs des *middles classes* du sud-est du pays (Curry, 1992, p. 5). L'objectif était d'exercer, de manière plus formelle et organisée, une pression sur le gouvernement afin que celui-ci adopte des législations garantissant les droits des randonneurs dans les espaces naturels. Ces pressions organisées ont permis la présentation en 1884 d'un projet de loi sur les montagnes (*the Moutains Bill*). Malgré cette demande sociale d'accès aux espaces naturels, le Parlement britannique a rejeté ce texte à 12 reprises. De 1884 à 1932, un sentiment de frustration au sein des classes populaires des grandes villes industrielles surpeuplées s'est renforcé. Jusqu'en 1925, la population en Angleterre a augmenté plus vite que l'espace disponible en milieu urbain entraînant parfois des densités de population au sein des agglomérations qui dépassaient les 150 habitants par hectare (Moindrot, 1985, p. 6). Les populations ouvrières continuaient de s'entasser à proximité des usines dans des immeubles insalubres et pollués par la proximité des sites industriels. C'est pourquoi, après 1925, les besoins d'espaces, trop longtemps contenus, se sont manifestés avec plus de ferveur en réaction à une croissance urbaine en pleine explosion (Chaline, 1966). De plus en plus influencée par des groupes politiques libéraux, la multiplication des groupes de marcheurs, surtout à Manchester et Sheffield, attestait d'une rancœur croissante à l'égard des propriétaires terriens :

« A mass working class activity which resulted in a series of open clashes between defenders of traditional rights of property, on the one hand, and the assertive proponents of a different tradition on the other ». (Lowerson, 1995, p. 9).

En 1931, le *rambling*³⁷ était devenu un sport de masse si bien qu'il était fréquent que le Peak District accueille près de 10 000 visiteurs lors des weekends estivaux (Blunden et Curry, 1990, p. 75 ; Curry, 1992, p. 65 ; Hey, 2011). Les auteurs précédemment cités estimaient que l'accroissement du nombre de marcheurs se justifiait par le fort taux de chômage qui touchait les populations ouvrières des villes industrielles les incitant à trouver des moyens peu onéreux pour écouler leurs journées de loisirs. Le Peak District est rapidement devenu un haut lieu des revendications pour ces associations. Avec près de 62 000 hectares de landes ouvertes, seulement 1 % de ces terres étaient librement accessible (Woolmore, 2004, p. 56) alors que près de la moitié de la population anglaise vivait dans un périmètre de 50 miles autour du Peak. Les marcheurs des villes industrielles ont décidé de faire valoir leurs droits autrement que par l'adoption de lois qui jusqu'à présent n'avaient fait que les décevoir. En réaction à cette fermeture de l'accès au Peak perçue comme une injustice, le *trespassing* est devenu une pratique courante. Contestant ces intrusions illégales sur leurs propriétés et l'incompatibilité de la chasse à la

³⁷ Pratique de la randonnée dans tous types d'espaces, privés ou publics.

grouse avec des randonnées illégales dans le Peak District, les riches propriétaires terriens ont décidé de supprimer les derniers accès à leur terre (Hey, 2011, p. 200). Ils considéraient que les vibrations produites par les pas des randonneurs désorientaient les grouses et perturbaient la chasse. Le conflit qui allait opposer les associations de randonneurs composées de travailleurs ouvriers de Manchester et de Sheffield aux propriétaires terriens est un exemple parlant des différenciations sociales dans les rapports à l'environnement. Les tensions latentes depuis plusieurs années entre les randonneurs des villes industrielles et les propriétaires terriens ont conduit à de violents affrontements dans le Peak District (Burchardt, 2002, p. 260).

Connu sous le nom de la *Kinder Scout Mass Trespass*, le conflit entre ces deux groupes a éclaté en 1932. Une grande marche avait été organisée au départ de Manchester par *Benny Rothman* dans l'objectif de revendiquer le « *right to roam* » de la population anglaise face aux *enclosures* de propriétaires terriens (Matless, 1998, p. 71 ; Hey, 2011, p. 199-216). Entre 400 et 500 personnes ont rejoint la marche vers le plateau de *Kinder Scout*. Une fois la destination atteinte, des heurts ont éclaté entre les marcheurs, des policiers prévenus de l'évènement et des *gamekeepers*³⁸, armés de bâtons et envoyés par les propriétaires terriens pour défendre leurs droits. Un des *gamekeepers* a été légèrement blessé à cette occasion et les policiers ont alors procédé à l'arrestation de plusieurs leaders de la marche. Le déroulement de leur procès a été vécu comme un scandale et une injustice, car le tribunal n'était composé que d'officiers militaires et de membres influents de la *gentry*. Cinq d'entre eux ont été condamnés à des peines d'emprisonnement. Pour T. Stephenson, ce sont ces condamnations exemplaires en comparaison à la gravité des actes qui leur étaient reprochés qui ont été l'élément déclencheur du scandale de la « *Kinder Scout Mass Trespass* » : « *The leaders of trespass were arrested and later sentences to prison terms. The harshness of the sentences caused outrage among ramblers, and the Kinder Scout mass trespass became enshrined in the folk history of the rambling movement* » (Stephenson, 1989, p. 153) (photographie(s) 7). De nombreux soutiens se sont élevés au sein de la société civile. La CPS s'est notamment saisie de l'affaire pour faire valoir une fois de plus les droits d'accès aux espaces ruraux et/ou naturels pour les *working class* au niveau du parlement britannique.

³⁸ Un *gamekeeper* est employé par un propriétaire terrien comme garde-chasse de ses terres. Il est employé pour entretenir les landes et réguler les espèces pour assurer la reproduction des grouses, chassées par les propriétaires. Un entretien obtenu avec l'un d'entre eux fera l'objet de développements ultérieurs.



Photographie(s) 7 : Plaque commémorative à New Mills, là où ont été détenues les personnes arrêtées en 1932, lors de la Kinder Scout Mass Trespass.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Cette action historique, dans le but d'obtenir la reconnaissance d'un droit d'accès à la nature y compris sur les terres privées, a été un évènement déterminant dans l'histoire de la création des espaces protégés en Angleterre (Burchardt, 2002, p. 130). Les gouvernements britanniques successifs, quelles que soient leurs tendances politiques, ne pouvaient déceimment plus ignorer la demande sociale de naturalité exprimée par l'ensemble de la population. Si la priorité avait été donnée jusqu'en 1947 à la reconstruction du pays et à la protection des espaces ruraux dans un but de productivité agricole, concomitamment à l'élaboration du *planning system*, différents comités ont été chargés de réfléchir à la création d'espaces protégés.

Afin de faciliter la compréhension du chevauchement temporel entre d'un côté l'élaboration du *planning system* pour les espaces ruraux et de l'autre les différentes étapes qui ont conduit à la création des espaces protégés en Angleterre, une frise synthétique peut dès à présent être proposées (figure 5).

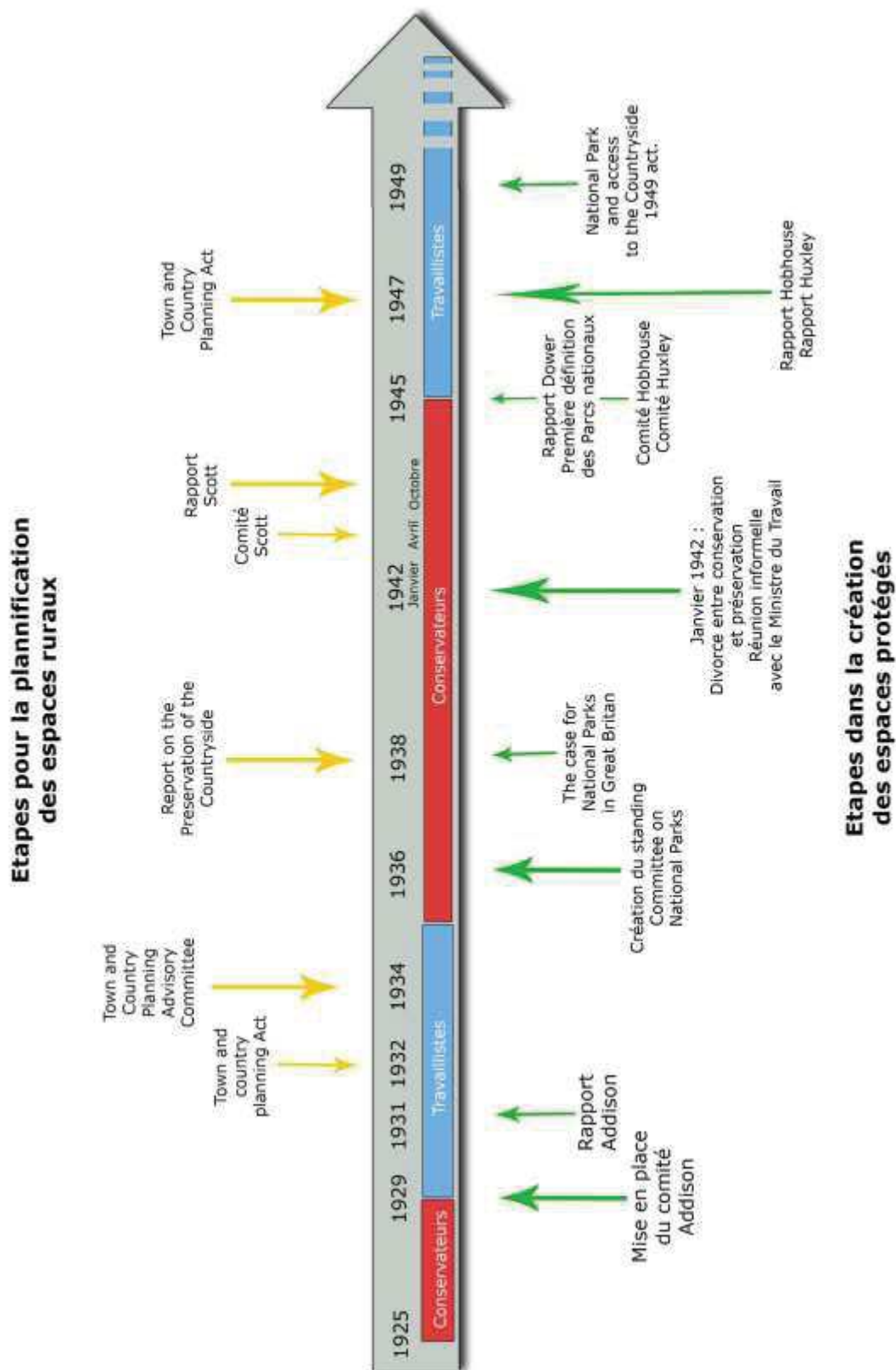


Figure 5 : lecture parallèle des étapes de protection des espaces ruraux et de création des espaces protégés en Angleterre.

Source : ©Marie Méténier, 2016

En 1942, J. Dower, ancien secrétaire du *Standing Committee on National Parks* s'est vu confier la mission de rédiger un rapport sur l'opportunité de désigner le Lake District en tant que parc national. Suite à la publication du rapport Scott en 1945, sa mission a été élargie à l'ensemble des espaces susceptibles d'être désignés en tant que parcs nationaux (MacEwen et MacEwen, 1982, p. 8). Dans son rapport présenté en 1945, J. Dower identifiait 12 espaces pouvant potentiellement être désignés parcs nationaux, dont il donnait pour la première fois une définition :

« an external area of beautiful and relatively wild country in which for the nation's benefit and by appropriate national decision and action, (i) the characteristic landscape beauty is strictly preserved (ii) access and facilities for public open-air enjoyment, including particularly cross-country and footpath walking, are amply provided, and (iii) wildlife and places and buildings of historic, architectural or scientific interest are suitably protected, while (d) established farming use is effectively maintained ». (paragraphe 12 du rapport Dower)

Il rejetait explicitement l'idée de constituer une autorité des parcs nationaux dont les pouvoirs ne seraient que consultatifs. Selon lui, les parcs nationaux devaient être administrés par une autorité indépendante des autorités locales responsables des espaces ruraux. Composée d'experts, ils préconisaient que la Commission soit dotée de pouvoirs exécutifs en matière de *planning*:

« a high standing, expert qualification, substantial independence and permanent constitution, which will uphold, and be regarded by the public as upholding, the landscape, architectural and recreational values whose dominance is the essential purpose of National Parks. They were to be the 'statutory guardian of claims of amenities in National Parks areas against the many rival claims so powerfully sponsored by statutory bodies » (paragraphe 90).

Le rapport Dower a préconisé la création d'autres types d'espaces protégés que les parcs nationaux et a identifié 33 espaces qualifiés de « *Other Amenity Areas* » de qualité scénique et naturelle inférieure aux futurs parcs nationaux, mais qui justifiait la mise en place de mesures spécifiques de protection. La publication du rapport Dower a suscité de nombreuses réactions et protestations. Ces dernières émanaient à la fois de plusieurs ministères du gouvernement conservateur (Agriculture, Transport) et à la fois de la part des autorités administratives locales qui voyaient dans la création de cette autorité une entrave manifeste à leurs propres compétences (Blunden et Curry, 1990, p. 47). Avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement travailliste succédant au parti conservateur de celui de Churchill en 1947, certains des nouveaux ministres nommés (comme L. Silkin, ministre du Travail) étaient tout particulièrement acquis à la cause des parcs nationaux. C'est la raison pour laquelle, une commission a rapidement été instituée pour porter à nouveau le projet de création d'espaces protégés. Sir Arthur Hobhouse³⁹ s'est vu confié la présidence du nouvellement constitué « *Committee on National Parks in England and Wales* »⁴⁰.

Ce comité s'est singularisé par la création de sous-comités qui mettaient en exergue les divisions idéologiques au sein du mouvement environnemental entre les attentes des préservationnistes et celles des conservationnistes. Le premier sous-comité, le *Wildlife Conservation Special Committee*, présidé par Julian Huxley de la *Zoological Society*, a été formé pour examiner la pertinence et la création de

³⁹ Propriétaire terrien du Sud-Ouest et qui était jusqu'alors président le County Council Association

⁴⁰ Ministry of Town and Country Planning, Report of the National Parks Committee (England and Wales), Cmd 7121, HMSO, London, 1947.

réerves naturelles desquelles toutes activités humaines seraient exclues. Le second sous-comité, présidé par Hobhouse en personne, avait quant à lui pour mission d'établir un rapport spécifique sur l'opportunité de créer des parcs nationaux afin de répondre à la demande sociale de naturalité et de récréativité exprimée par le peuple anglais⁴¹. Le comité Hobhouse et le comité Huxley ont présenté leurs rapports en juillet 1947.

Il apparaît à la lecture des premières lignes de chacun des rapports que le premier militait pour une exclusion de la population dans ces espaces destinés à être protégés à des fins scientifiques tandis que le second encourageait la protection des paysages et des aménités naturelles afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre. Le rapport Huxley indiquait clairement que la préservation des intérêts scientifiques d'un site ne pouvait se faire que par la garantie d'une acquisition foncière. En conséquence, le Comité Huxley proposait la création de 73 *Nature Reserves* dans le but exclusif de préserver la biodiversité à des fins scientifiques et d'éducation à l'environnement. La création de ces réserves devait être indépendante du *planning system* et confiée à un organisme de recherche scientifique indépendant qui serait responsable auprès du gouvernement central. Suite à cette proposition, la *Nature Conservancy* a été créée par charte royale. Elle avait pour mission de désigner des *Sites of Special Scientific Interests*, des *National Nature Reserves* et des *Local Nature Reserves*.

De son côté, le rapport Hobhouse avait identifié douze espaces retenus pour être désignés en tant que parc national⁴². Plus spécifiquement, à l'instar du rapport Dower, le rapport Hobhouse affirmait que les nouvelles règles de *planning* dévolues aux autorités locales seraient insuffisantes pour protéger les paysages des parcs nationaux contre les développements économiques et les risques d'étalement urbain. Il préconisait donc de doter les futurs parcs nationaux d'une autorité administrative *ad hoc* responsable du *planning* pour ces espaces et indépendante des autorités locales. Pour Hobhouse, les parcs nationaux avaient pour mission de répondre aux attentes de la nation, la protection de l'environnement primait donc sur le développement économique local. Cependant, le projet de création des parcs nationaux entraînait directement en concurrence avec la volonté du gouvernement de confier aux autorités locales les compétences en matière d'urbanisme dans le *Town and Country Planning Act* de 1947. C'est pourquoi le comité Hobhouse, aidé du *Standing Committee on National Parks*, ont tenté de persuader (sans succès) le gouvernement d'exclure les douze parcs nationaux identifiés du champ d'application de la loi. L'élaboration et la mise en œuvre du *National Park and Access to the Countryside Act* de 1949 a fait l'objet de nombreuses tensions politiques.

II.2.3.1. Le *National Park and Access to the Countryside Act* de 1949 : de la mise en œuvre à la mise à l'épreuve

Malgré les conflits qui étaient désormais à prévoir avec les autorités locales, le ministre Lewis Silkin, souhaitait mener à son terme la promesse des gouvernements successifs de créer des espaces

⁴¹ Un troisième sous-comité, présidé par Douglas Ramsey a été spécifiquement établi pour considérer la création de parcs nationaux en Écosse. Si le cas de la division entre l'Écosse et l'Angleterre était pertinent à interroger, ce dernier ouvrirait un champ d'analyse qui s'éloignerait des terrains exclusivement anglais étudiés pour cette recherche.

⁴² Les quatre premiers devant être le Lake District, North Wales et les deux terrains de recherche de ce travail, Dartmoor et Peak District. Le rapport prévoyait aussi la création de 52 « *Conservation Areas* » considérées comme étant un corollaire essentiel (paragraphe 227).

protégés dans son pays. Celui qui avait commandité le rapport Hobhouse considérait que ce projet était primordial pour renforcer la cohésion nationale dans un contexte d'après-guerre (Cherry, 1975, p. 81 ; Curry, 1992, p. 10). En juillet 1948, il a pour la première fois introduit un projet de loi devant le Parlement intitulé « *National Parks, Footpaths and Access to Uncultivated Land* ». Lors de la seconde lecture du texte devant la Chambre des Communes, le 31 mars 1949, le ministre introduisait le texte ainsi:

« *This is not just a Bill, it is a people's charter-a people's charter for the open air, for the hikers and the ramblers, for everyone who loves to get out into the open air and enjoy the countryside. Without it they are fettered, deprived of their powers of access and facilities needed to make holidays enjoyable. With it the countryside is theirs to preserve, to cherish, to enjoy and to make their own*⁴³».

Au cours des différentes étapes du processus législatif, de nombreux débats et tensions ont agité les membres du Parlement face à ce texte présenté comme une charte pour le peuple anglais⁴⁴. Les principaux arguments avancés par les opposants portaient sur le fait que la loi allait entraîner des conflits directs avec les secteurs agricoles et industriels. Beaucoup considéraient que la mise en place de comités spécifiques pour administrer les parcs nationaux constituait des échelons de bureaucratie inutile. Selon eux, une telle législation allait entraîner une « *orgie de destruction* » avec l'arrivée en masse des visiteurs encouragés à se rendre dans les espaces désignés⁴⁵. Rapidement, le projet de loi a été affaibli suite aux pressions exercées par les représentants des autorités administratives concernées par les périmètres des futurs parcs. L'un des reculs majeurs du texte a été l'abandon de la création d'une autorité gestionnaire des parcs nationaux qui aurait eu les pleins pouvoirs en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans le périmètre des espaces protégés. La Commission pour les parcs nationaux créée suite à l'adoption de la loi de 1949 n'a été dotée que de compétences consultatives. Pour certains parcs nationaux, comme le Lake District ou le Peak District, qui s'inscrivait dans le ressort administratif de plusieurs autorités, la section 8 du projet de loi prévoyait que des comités spécifiques (*Joint Planning Board*) devaient être institués. Néanmoins, au sein même de ces comités, seuls 1/3 de leurs représentants devaient être nommés par le ministère de l'Environnement et les deux autres tiers devaient être désignés par les autorités administratives locales. Un déséquilibre qui laissait entrevoir les difficultés à venir pour les parcs nationaux d'autant que ces derniers devaient être institués conformément aux dispositions non pas du *National Park Act*, mais du *Town and Countryside Act* de 1947. Cette disposition légale avait été introduite par le gouvernement et constituait une clause dérogatoire dans la loi de 1949. Cette disposition prévoyait que le ministre du *Town and Country Planning* pouvait donner l'autorisation à chaque comté d'administrer son territoire inclut dans le parc national selon des conditions particulières établies par la loi (sous-section 2 de la loi de 1949).

⁴³ Rt. Hon. Lewis Silkin M.P. Hansard 31 March 1949.

⁴⁴ C'est précisément lors de l'examen du projet de loi par la Chambre des Lords, composée majoritairement de propriétaires terriens, que beaucoup se sont opposés à l'adoption du projet et ont tenté de retarder le processus législatif. Depuis les *Parliament Acts* de 1911 qui affaiblirent les pouvoirs de l'Aristocratie en Angleterre, les Lords ne possèdent plus de pouvoirs véritables pour abroger un projet de loi préalablement approuvé par la Chambre des Communes et ne peuvent en réalité que les retarder.

⁴⁵ Ce qui n'est pas sans rappeler les propos tenus par Wordsworth un siècle plus tôt dans le Lake District.

Malgré les pouvoirs limités conférés à la Commission pour les parcs nationaux, l'entrée en vigueur de la loi de 1949 a marqué un tournant dans la consécration d'un troisième pouvoir dans les espaces ruraux et naturels anglais (Sheail, 2002, p.10). La loi a permis d'introduire la gestion des espaces ruraux et naturels pour leurs qualités environnementales, en termes de biodiversité et d'accès récréatif. J. Blunden et N. Curry (1990) ont par ailleurs repris les mots prononcés par Lewis Silkin pour caractériser la portée de ce texte en l'appelant « *a people's charter* » (une charte pour le peuple). La loi de 1949 marque un tournant dans la mesure où elle réoriente socialement la valeur qui avait pendant longtemps été attribuée aux espaces ruraux et naturels. Dans le passé, seule une minorité privilégiée avait accès et profitait de ces espaces grâce à leurs fortunes personnelles et à leurs influences qu'elles mettaient à profit dans leurs propres intérêts. La loi de 1949 est donc revenue sur un système qui perdurait depuis les premières enclosures grâce au transfert des droits d'intérêts individuels qui contrôlaient la campagne à un intérêt social opérationnel (Hodge, 2016). Ce texte reflète les attentes exprimées durant toute la première partie du XX^e siècle et l'idéalisme de la reconstruction après-guerre incarné dans la croyance que le bien-être social pour tous pouvait être amélioré à travers le *planning system*.

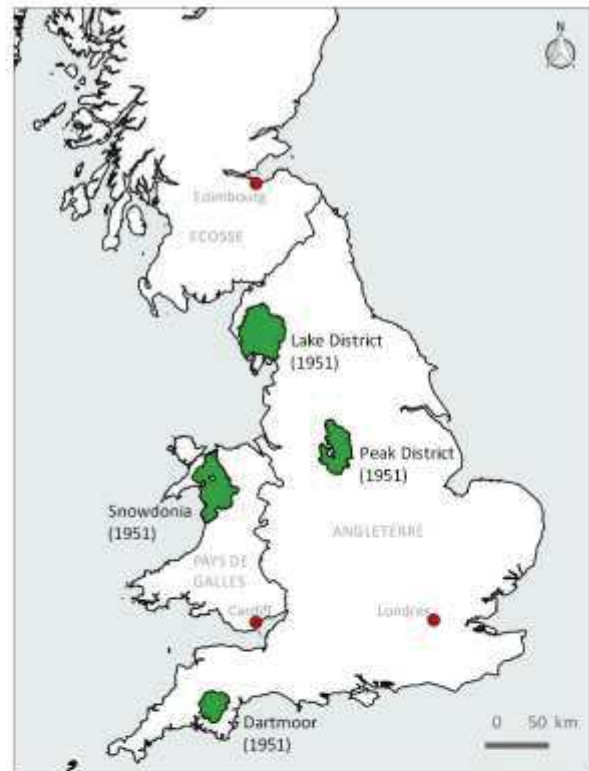
De par son entrée en vigueur, la loi de 1949 a consacré la fracture (*great divide*) entre la conservation de la nature pour permettre l'accès à tous et la préservation de la nature à des fins scientifiques (MacEwen et MacEwen, 1989). La loi a créé une hiérarchie entre les différents types d'espaces protégés qui allaient être gérés par deux ministères séparés. Cette approche a été pour le moins singulière si l'on examine les autres types d'espaces protégés créés dans d'autres contextes nationaux. Pour la préservation de la nature, la loi de 1949 a créé les *National Nature Reserves* (NNRs), les *Sites of Special Scientific Interest* (SSSIs) et les *Local Nature Reserves* (LNR). Pour la conservation, la protection des paysages et l'accès au peuple, la loi a créé deux mécanismes de protection : les parcs nationaux et les AONBs. Malgré les ambitions de la loi de 1949, la mise en place des premières mesures, le faible poids politique et économique accordé aux parcs nationaux s'est immédiatement fait ressentir et a été dénoncé par les environnementalistes (MacEwen et MacEwen, 1982, p. 22). Cela témoignait de la conséquence directe d'un agenda politique qui avait donné la priorité à la productivité agricole et à la protection des espaces ruraux destinés à nourrir le pays (Cherry, 1975). L'ensemble des comtés inclus dans les périmètres des parcs nationaux concernés par la loi se sont opposés à leurs créations⁴⁶. Les premiers parcs nationaux ont alors été officiellement désignés en 1951 par la Commission des parcs nationaux (carte 3).

⁴⁶ À l'exception des comtés concernés par les parcs nationaux du Northumberland et de Dartmoor.

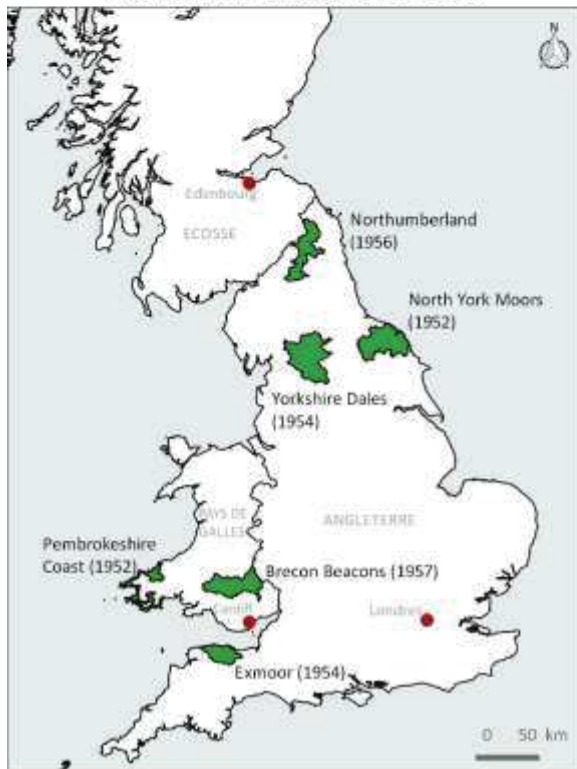
Carte de l'ensemble des parcs nationaux en Grande-Bretagne



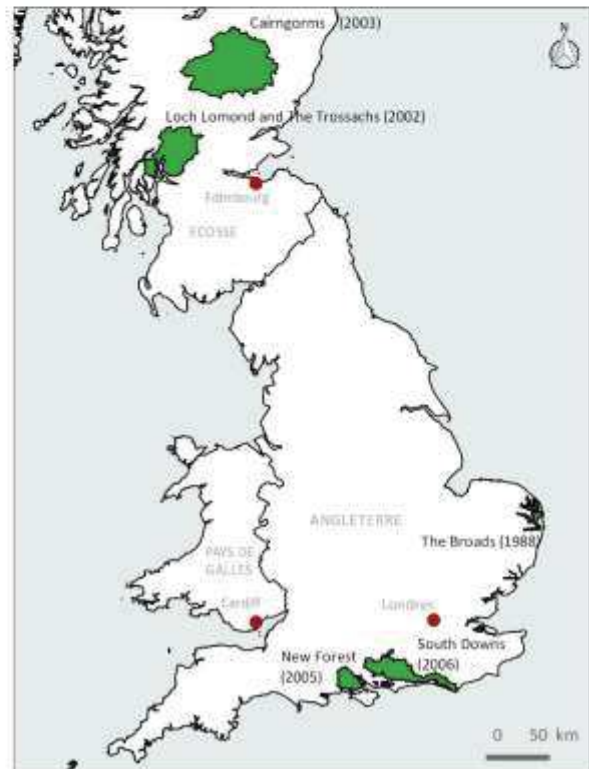
Premiers parcs nationaux désignés en 1951



Parcs nationaux désignés de 1951 à 1960



Parcs nationaux désignés de 1988 à 2010

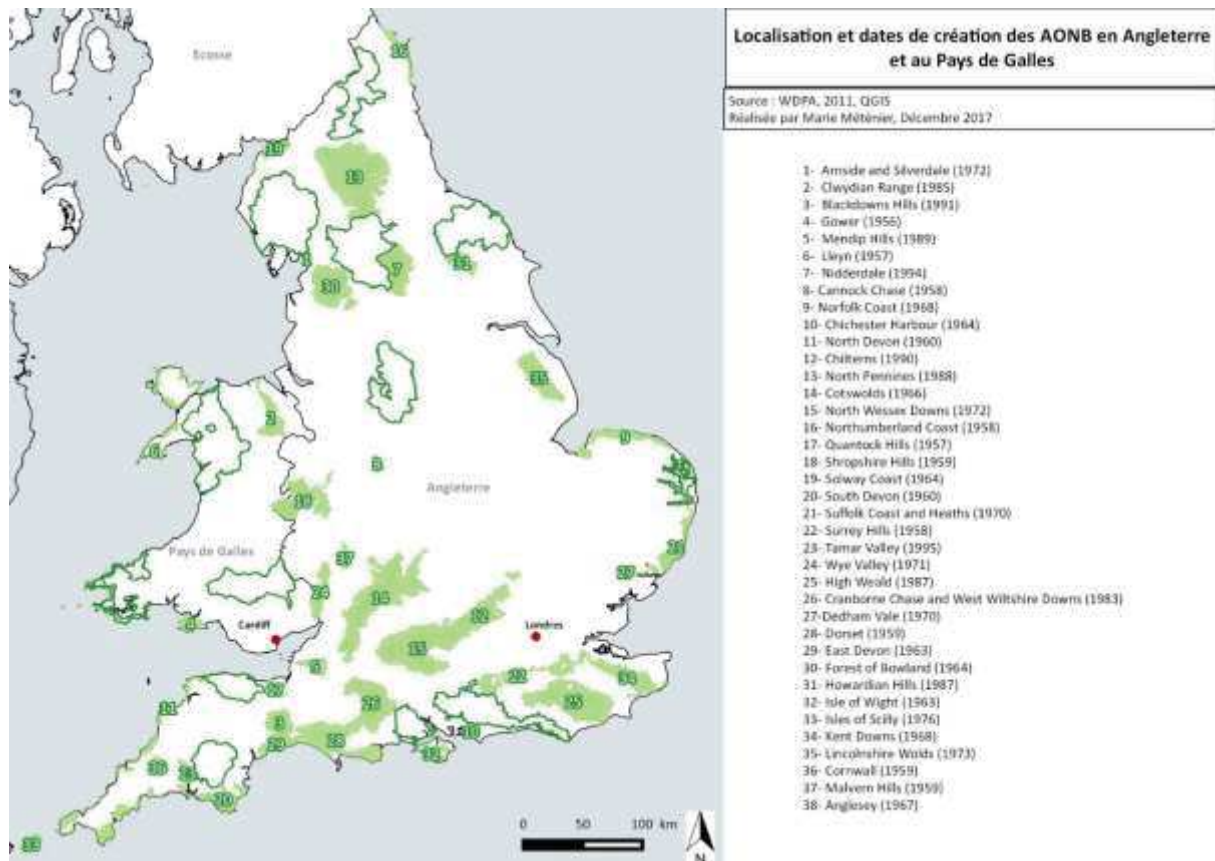


M. Méténier, GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges, 2017.

Carte 3 : Les étapes chronologiques de création des parcs nationaux en Grande-Bretagne.
Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2017

Dans la loi de 1949, un second type d'espaces protégés avait été identifié comme devant être désigné pour protéger les paysages et garantir l'accès à la population britannique : les *Area of Outstanding Natural Beauty* (AONBs). Identifiant 33 espaces sous le qualificatif de *Other Amenity Areas*, le rapport Dower avait posé les bases pour ce qui devait devenir les AONBs. Déjà dans ce rapport, la hiérarchie entre les parcs nationaux et ces autres espaces avait été très clairement établie et aucune proposition concernant leur administration ou leur gestion n'avait été faite. Dans son rapport, Hobhouse a approfondi l'idée de Dower et a proposé la création de 52 *conservation areas*. Des propositions du rapport Hobhouse, l'adoption de la loi de 1949 a retenu les AONBs avec pour objectif de se concentrer uniquement sur la protection des paysages et de laisser de côté les intérêts de protection scientifique à des fins écologiques (Anderson, 1990, p. 311). Entre les préconisations du rapport et la publication de la loi, le projet de créer des *Joint Advisory Committees* pour les AONBs a été écarté. De même que les critères de sélection n'avaient pas été déterminés dans la loi, aucune obligation légale ne contraignait la Commission des parcs Nationaux au devoir de créer ces AONBs. C'est la raison pour laquelle, dès le début, les AONBs ont été relayées au second plan derrière les parcs nationaux. Ce n'était pas en raison de leurs faibles qualités paysagères et/ou environnementales, mais en raison de l'impérieuse nécessité de désigner les parcs nationaux et d'assurer leurs bons fonctionnements au regard des nombreux débats ayant agité ce projet (Holdaway et Smart, 2000, p. 14). De plus, les dispositions du *Town and Country Planning Act* de 1947 étaient suffisamment protectrices de l'ensemble des espaces ruraux pour ne pas justifier de hâter le processus de création des AONBs (Cherry, 1975).

Pourtant, le *National Park Act* en 1949 disposait que les AONBs devaient être désignées dans l'objectif de se concentrer sur la protection des paysages à l'exclusion d'une protection scientifique à des fins écologiques (Anderson, 1990, p. 311). Dans la hiérarchie des espaces protégés anglais, les AONBs se positionnaient clairement en seconde position derrière les parcs nationaux puisqu'elles ne disposaient ni des mêmes compétences ni des mêmes attributions budgétaires. Cette priorité politique donnée aux parcs nationaux s'est fait ressentir dans la temporalité des désignations puisque ce n'est qu'une fois que les 10 parcs nationaux eurent été créés par la Commission que cette dernière commença à désigner les AONBs (la première AONB désignée en Angleterre a été la péninsule de Gower protégée en 1956 et qui a constitué le terrain de recherche des premiers travaux sur la gentrification rurale de M. Phillips (1993). Entre 1956 et 1970, près de 20 AONBs ont été désignées par la Commission (carte 4).



Carte 4 : Les Area of Outstanding Natural Beauty (AONBs) en Angleterre et au Pays-de-Galles.

Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2017.

Les AONBs ont pendant longtemps été considérées comme les « *parents pauvres* » des espaces protégés anglais (Holdaway et Smart, 2001, p. 14). Un surnom utilisé pour traduire le manque de volonté politique à leur égard et l'absence de compétences exécutives pour en assurer la gestion et faire face aux diverses pressions qui se sont intensifiées à la fin des années 1950.

Remonter aux origines du *planning system* et à la création des espaces protégés a permis de mettre en exergue qu'à partir des années 1950, les évolutions sociales, démographiques et économiques ont profondément bouleversé les espaces ruraux et protégés. Portés par des représentations historiquement ancrées, de plus en plus d'urbains mobiles ont quitté les villes pour aller habiter vers les espaces ruraux et naturels. Plutôt que d'avoir limité l'étalement urbain, le *Town and Country Planning Act* de 1947 en établissant une fracture spatiale nette entre les zones urbaines et rurales a rendu ces dernières encore plus attractives. Qu'il s'agisse des espaces ruraux ou des espaces protégés par le *National Park and Access to the Countryside Act* de 1949, tous devenaient de plus en plus prisés par les classes moyennes urbaines portées par des représentations socio-environnementales et aspirantes à un mode de vie idéal (Parsons, 1980 ; Cloke, 1979, 1983 ; Little, 1987).

II.3. Des perceptions différenciées du changement social dans les territoires de nature protégée

Comme le relevait le géographe français, Claude Moindrot :

« Il y a depuis peu en Grande-Bretagne un regain intérêt pour l'habitat rural et la planification. Cela tient sans doute à la profonde crise urbaine que traverse le pays, à l'intensification de l'exode des classes moyennes des villes vers la campagne et au peuplement dont bénéficient certaines aires rurales de haute qualité scénique » (Moindrot, 1985, p. 221).

Pour analyser cette période de crise, deux argumentaires ont été développés. Sans se rejoindre, ils possèdent pourtant en commun la même entrée spatiale. Tous deux traitent des espaces ruraux et protégés anglais. La première a été celle développée par les environmentalistes, juristes, *planners* et associations de protection de l'environnement, qui ont vu dans les bouleversements économiques, sociaux et politiques des sources d'inquiétudes. Plaçant l'environnement, et les menaces qui pesaient sur lui au cœur de leur analyse, ceux pour qui sa protection devait être une priorité, ont dénoncé la primauté donnée au développement économique sur l'intérêt général de protéger des espaces naturels et agricoles, que ce soit pour le peuple ou à des fins scientifiques. D'un autre côté, les chercheurs en sciences sociales, et plus particulièrement les géographes, ont quant à eux non seulement analysés les bouleversements sociaux économiques qui impactaient les espaces ruraux et protégés, mais ils ont surtout critiqué et dénoncé les recompositions démographiques, soutenues par les politiques publiques, qui affectaient les populations locales rurales, touchées par ces mutations.

Pour les architectes et *planners*, Ann et Malcolm MacEwen (1982), à partir du milieu des années 1950, les espaces protégés anglais ont fait l'objet de nouvelles installations et d'aménagements qu'aucun des comités (Addison, Dower, Hobhouse) n'avait pu anticiper :

« No limits could be seen to the growth in consumption. Successive governments were too deeply committed to the satisfaction of the new demands for water, power, materials and recreation to be reliable protectors of threatened environments. The NPAs were faced by pressures and demands far greater than even Dower had anticipated, but they lacked the resources, the powers and often the will to control them » (MacEwen et MacEwen, 1982, p. 22).

Pour M. Dower, fils de J. Dower, cette nouvelle tendance pouvait être considérée comme une quatrième vague qui allait se déverser sur les espaces ruraux à l'image des trois premières vagues (l'apparition des chemins de fer, la révolution industrielle et la démocratisation de l'automobile) (Sheail, 1998, p. 135). En intitulant leur ouvrage *« National Parks : conservation or cosmetics »*, A. MacEwen et M. MacEwen signalaient, à la fin des années 1980, la fragilisation des espaces protégés anglais et les menaces sur l'environnement. Ces impacts découlaient non seulement de bouleversements sociaux et démographiques sans précédent, mais aussi de la priorité donnée au développement économique par les pouvoirs publics (MacEwen et MacEwen, 1982, p. 22). L'impuissance et l'absence de moyens financiers et humains mis à disposition par le gouvernement britannique pour protéger les espaces naturels face à la pression touristique et à la volonté d'exploiter les ressources naturelles de ces espaces ont été vivement dénoncées par les environmentalistes.

Cette fragilisation avait concerné les parcs nationaux, mais également les AONBs. Le mécanisme avait été fragilisé en 1963 lorsque des discussions avaient été entamées entre la Commission pour les parcs nationaux et le Ministère du Logement et du gouvernement local qui envisageait d'abandonner la désignation des AONBs par la Commission afin que ces dernières soient intégrées dans les plans de gestion selon la discrétion des autorités locales. Cette proposition avait suscité les protestations de nombreux environmentalistes qui voyaient dans cette mesure un affaiblissement des mesures destinées à protéger les espaces ruraux les plus remarquables (Blunden et Curry, 1990). Consciente

des faiblesses du mécanisme des AONBs, la Commission pour les parcs nationaux a donc estimé qu'il était nécessaire de revoir les règles générales relatives aux AONBs. Après une consultation, les conclusions étaient formelles : les AONBs n'avaient aucune valeur juridique et n'apparaissaient dans aucun des projets gouvernementaux relatifs aux règles de planification pour les espaces ruraux. Ce rapport a été présenté à l'occasion de la conférence annuelle pour les parcs nationaux. Connu sous le nom de rapport Himsworth, il a permis de mettre en exergue la problématique de l'invisibilité des AONBs et de proposer des solutions. Le rapport expliquait que toutes les actions qui avaient pu être entreprises dans les AONBs ne différeraient en rien de celles qui avaient été menées dans les espaces ruraux non classés. Lors de la présentation de ce rapport, plutôt pessimiste au regard du faible poids coercitif des règles statutaires des AONBs, de nombreux soutiens se sont élevés en faveur de la nécessité de les désigner et de conserver ce mécanisme.

En 1968, l'entrée en vigueur du *Countryside Act* a renforcé les moyens jusqu'alors limités de la *National Park Commission* transformée à partir de cette date en *Countryside Commission*. La fin des années 1960 et le début des années 1970 ont été marqués par l'organisation des *Countryside Conferences* qui ont suscité un regain d'intérêt pour la promotion d'un *planning system* coercitif pour contrôler le développement économique, l'étalement urbain et promouvoir la protection des espaces naturels (Holdaway et Smart, 2001, p. 13). Plus encore, et fait singulier, ces conférences ont permis la réconciliation entre deux branches de protection de la nature qui s'étaient opposées jusqu'alors : les conservationnistes et les préservationnistes (MacEwen et MacEwen, 1982, p. 108). Un rapport rendu en 1971 à la *Countryside Commission* par Sir Jack Longland témoignait de la nécessité de conférer les pleins pouvoirs en matière de *planning* aux autorités gestionnaires des parcs nationaux pour répondre aux défis démographiques et économiques majeurs qui présageaient de pressions sans précédent sur ces espaces. Chargé de faire le tour des espaces protégés anglais par le gouvernement, le Comité Sandford publié en 1974 a détaillé dans son rapport l'envergure de ces conflits. Ce rapport est connu pour avoir introduit un principe, le principe Sandford, qui a consacré la priorité de la protection de l'environnement sur la demande d'accès aux parcs nationaux. Les membres du comité avaient insisté pour que soit pris en compte le bien-être des communautés rurales, mais cette proposition n'a pas été retenue. Pourtant, venant s'ajouter aux attentes touristiques, le développement des résidences secondaires et l'arrivée de nouvelles populations a accru les pressions sur les populations locales à revenus modestes (Hodge, 2016, p. 171). C'est dans ce contexte que les géographes anglais ont dénoncé les premières manifestations de la gentrification rurale.

Paul Cloke le relève dans son manifeste de 1983, si les MacEwen's ont dénoncé les risques pour l'environnement dans les territoires de nature protégée, il incombait aux géographes d'alerter sur les risques pour les communautés rurales locales dans ces territoires :

« *Another significant addition to national park literature has come from MacEwen and MacEwen (1981) who concentrate mainly on conservation aspects of the park's objectives. Attention in this chapter is firmly planted on the planning policies which attempt to juggle with these various aims and objectives.* » (Cloke, 1983, p. 294).

Selon le géographe, les comportements des nouveaux habitants de ces territoires, portés par leurs sensibilités environnementales, ont contribué à accentuer la fragilité d'un équilibre social déjà mis à mal par les politiques publiques:

« strong arguments have been advanced (e.g. by Fairbrother, 1970) for the conservation of high-quality rural settlements, but should such reasoning result in policies of no growth in certain settlements, then those settlements would immediately become residentially desirable, property prices would increase, and eventually the settlement would be liable to “gentrification” by the affluent (see Wibberley, 1972). Furthermore, smaller properties which might have been suitable for younger, less prosperous families have tended to be bought up and used as second homes (Saville, 1966; Bielckus et al., 1972). » (Cloke, 1979, p. 17).

En mobilisant un vocabulaire proche du vocabulaire guerrier, il attire l'attention sur les dangers de l'invasion de ces classes moyennes, disposant d'une sécurité financière, qui risquerait d'éclipser la pauvreté de la population rurale existante et mettre en danger l'équilibre social :

« The balance of the rural social sub-system has also been upset. Pahl (1965a,49) in his classic study of commuter settlements in Hertfordshire concluded that ‘ the traditional world of a small, established middle-class with a large working-class population has been invaded by a new middle-class commuting element so that now the middle-class is numerically the greater’ (Cloke, 1979, p. 17-18).

Ces communautés locales devaient alors faire face à une détérioration des opportunités en termes de services et d'offres d'emploi dans les villages qui n'étaient pas concernés par la politique publique des *key settlement*. Plus encore, leur invisibilité sociale était de plus en plus renforcée par ces sensibilités environnementales exprimées par les nouveaux ménages plus aisés qui venaient s'installer dans ces espaces :

« Indeed with this social invisibility of the less affluent rural population groups, public attention is becoming increasingly centred on the internal issues of the more moneyed newcomer populations; hence the trend toward environmentalism (Lowe, 1975;1977) » (Cloke, 1983, p. 35).

Le schéma ci-dessous se propose de synthétiser les différents éléments développés dans ce chapitre et qui ont pu conduire les géographes anglais à dénoncer des politiques publiques comme celle de la *key settlement* qui, couplée à des sensibilités environnementales, a conduit à une intensification du processus de gentrification rurale dans certains territoires par rapport à d'autres (figure 6).

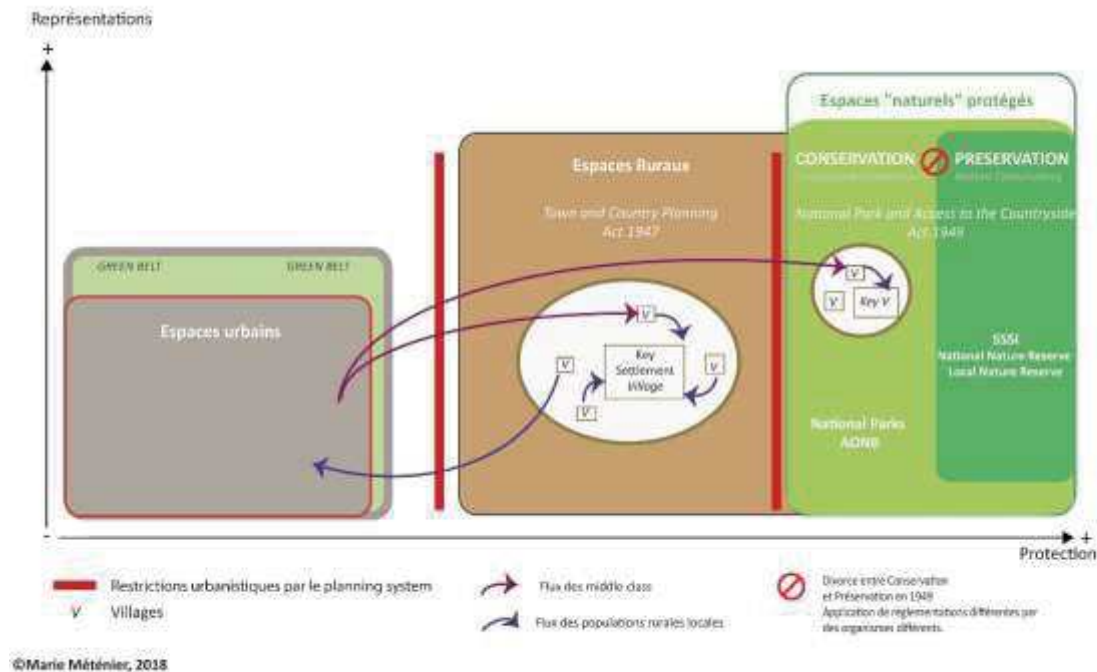


Figure 6 : conséquences spatiales de la mise en œuvre de la politique publique des Key Settlements.

Source : ©Marie Méténier, 2018.

Selon P. Cloke, la réponse à la demande de constructions neuves n'a pas été la bonne proposée par les *planners* qui ont donc une responsabilité dans l'intensification de la gentrification rurale. Ces derniers ont ainsi manqué l'occasion de contrer ce processus. Cela s'est traduit par la hausse du prix du logement dans les espaces ruraux et naturels où le stock disponible, inférieur à la demande, devait nécessairement devenir plus désirable, car plus rare :

« Rather, there has been a tendency towards strict control of new building, again often based on the « environmental » or « conservation » ethic (Haines, 1973), and where a settlement is scheduled for no-growth it immediately becomes residentially desirable, property prices increase, and it eventually becomes gentrified ». (Cloke, 1983, p. 35).

Si son ouvrage traite avant tout de la Campagne Anglaise, le chapitre 11 est dédié à l'analyse spécifique de la gentrification rurale dans les espaces protégés anglais et plus particulièrement les parcs nationaux, les AONBs et les « *conservation areas* ». Dans les parcs nationaux, le géographe signalait le sacrifice des intérêts des populations rurales locales face aux enjeux de conservation et de protection de l'environnement qui transparait dans les documents d'urbanisme⁴⁷.

⁴⁷ Le géographe fait notamment référence au plan de gestion du parc national d'Exmoor de 1977 qui affirme explicitement la primauté donnée à la protection de l'environnement sur les intérêts des populations rurales locales : « *It must be recognized, however, that to make the interests of local people the first objective of the NPA would be to defeat the purpose of the National Park* » (Exmoor Management Plan, 1977, p. 51).

« The Exmoor National Park Plan of 1977 explicitly acknowledges in order of precedence for policy objectives (p.51) : 'It must be recognized, however, that to make the interests of local people the first objective of the NPA would be to defeat the purpose of the National Park'. » (Clope, 1983, p.291).

Cette tendance a été observée dans d'autres parcs nationaux comme le parc national du Peak District au sein duquel des recherches avaient été menées alertant l'autorité gestionnaire sur les risques d'inflation de l'immobilier et le manque de logement accessible pour les communautés rurales locales aux revenus modestes. Si certaines de ces autorités gestionnaires demeuraient perplexes face à cet enjeu et ce défi, d'autres attiraient l'attention sur les déviances des recompositions sociales observées:

« there is a strong possibility that it will become a problem in the future, as more and more people are likely to want to live in the fine environment of the national park and acquire the means to do so » (North York Moors National Park Committee, 1980, p. 45).

Comme rappelé dans le chapitre précédent, ce travail de recherche a pour fondement scientifique les hypothèses soulevées par les pères fondateurs de la gentrification rurale dans les territoires de nature protégée et qui suggéraient que:

« it is therefore logical to expect that in addition to the « normal » problems experienced in similar rural areas, rural settlements and communities in national-park areas will be subject to specific pressures arising from high levels of residential popularity and very restricted planning policy and practices » (Clope, 1983, p. 291).

Puisque les territoires de nature protégée entraînent un cortège de problématiques et d'enjeux spécifiques générés par un mécanisme de protection de l'environnement, il est pertinent de s'inscrire dans les pistes de recherche suggérées par ces géographes et de tester dans ces objets spatiaux la grille de lecture de la gentrification rurale.

Conclusion du chapitre II

Tout d'abord, ce qui ressort peut-être le plus fortement de cette analyse rapide de l'histoire de la construction du mouvement environnemental en Angleterre, c'est très certainement ces interactions étroites entre la protection de l'environnement et une dimension sociale qui oscille entre différenciation et valorisation. Si William Wordsworth a été un des pères du romantisme, et l'instigateur de l'idée de faire du Lake District un parc national, la différenciation sociale qui imprègne son engagement et cette forme de dédain à l'égard de ces non-initiés à l'appréciation de la nature justifient qu'il ait fallu attendre plusieurs décennies pour que le mouvement environnemental émerge dans ce pays. Il a pu émerger car il a été porté, certes par une élite libérale, par ailleurs masculine et féminine, mais surtout parce qu'il s'est bâti sur l'importance de la protection de l'environnement pour le peuple. Qu'il s'agisse des actions de la CPS pour remettre en cause les enclosures ou l'engagement de femmes visionnaires comme Octavia Hill, pour qui l'accès à des espaces verts et naturels était primordial pour le bien-être sanitaire des populations ouvrières, le mouvement environnemental dans ce pays était porteur d'une vision singulière de la protection, combinant les enjeux sociaux et

environnementaux. Il était nécessaire de remonter à cette genèse dans ce travail doctoral qui porte sur les espaces emblématiques et protégés de ce pays, mais aussi qui s'intéresse à l'engagement et aux stratégies de défense déployées par les nouveaux habitants contemporains qui s'inscrivent, pour certains, directement dans les pas de ces pionniers du mouvement environnemental.

Ensuite, ce chapitre a été l'occasion d'enrichir une littérature relativement pauvre sur cette concurrence qui s'est orchestrée entre les espaces ruraux et les espaces « naturels » protégés lors de l'élaboration du *planning system*. Les choix politiques du début du XX^e siècle n'ont conduit que tardivement à la protection des espaces emblématiques malgré la demande sociale qui s'est manifestée avec plus de vigueur à la fin des années 1920. Déchirée entre une protection pour ou contre le peuple, la multiplication des rapports détaillés dans ce chapitre atteste d'une intentionnalité de création d'espaces « naturels » protégés marquée par une lenteur dans la prise de décision. Une division, qui a pu être observée dans les autres pays européens, s'est orchestrée entre les conservationnistes (défenseurs de l'idée de parcs nationaux pour le peuple) et les préservationnistes (porteurs du concept de sanctuaire de nature et d'exclusion de l'homme dans différents types de réserves naturelles). Les préservationnistes comme Julian Huxley, fondateur de l'IUCN, ont impulsé la création d'un réseau de sanctuaires de nature avec des mécanismes comme les réserves naturelles ou les SSSI. Les conservationnistes ont triomphé dans la création des parcs nationaux et d'espaces emblématiques de second rang comme les AONBs qui ont finalement eu vocation à être des espaces protégés pour le peuple.

Cependant, à partir des années 1950, une fracture, plus sévère, s'est manifestée entre les environmentalistes qui, face aux pressions intenses qui s'exerçaient sur ces espaces, ont revendiqué toujours plus de protection et de l'autre, la dénonciation par les chercheurs en sciences humaines et sociales des risques de gentrification dans des espaces rares et convoités de plus en plus exclusifs et contrôlés. Au final, Paul Cloke en s'appuyant entre autres sur les travaux de G. Haines (Haines, 1973) et sur ceux de L. Allison (Allison, 1975) posait la question de savoir à qui appartenaient la campagne anglaise et les espaces emblématiques. Avec des territoires de plus en plus attractifs pour une *middle class* blanche portée en partie par des sensibilités environnementales se posait, au tournant des années 1970, la question non seulement de l'appropriation, mais surtout de la gentrification des espaces naturels protégés en Angleterre.

Conclusion de la première partie

Cette première partie a permis de poser les jalons épistémologiques de ce travail de recherche. En soit, cette thèse constitue un réel défi puisque la littérature relative à ce sujet est plus qu'abondante et surtout très ancienne au Royaume-Uni par rapport à d'autres contextes nationaux où elle est encore émergente. Pourtant, l'axe choisi permet l'exploration de la gentrification dans des contextes socio-spatiaux jusqu'alors négligés et donne toute sa pertinence à ce défi.

En attribuant au second chapitre l'objectif de mettre à jour les récits et représentations historiques et les choix politiques qui ont conduit à la création d'espaces « naturels » protégés en Angleterre, il est désormais possible d'affirmer qu'en Angleterre, les parcs nationaux et les AONBs sont de véritables « *territoires de nature protégée* » (Depraz, 2011). Revenir sur la genèse de l'intentionnalité des acteurs dans le processus de production et de désignation de ces territoires a permis d'accentuer le fait que ces périmètres de protection sont avant tout habités et donc pertinents pour analyser les recompositions socio-territoriales au prisme de la gentrification rurale. Au Royaume-Uni, et plus spécifiquement en Angleterre, la société civile s'est très tôt organisée pour constituer un mouvement environnemental qui n'a cessé de se professionnaliser depuis et a été le vecteur de politiques de protection. Or, l'hypothèse est que dans les terrains d'étude, l'engagement associatif et politique afin de protéger l'environnement peut potentiellement contribuer à rendre ces territoires encore plus exclusifs en privilégiant des hauts standards de protection environnementale, potentiellement au détriment des problématiques sociales.

Cette première partie a démontré que les parcs nationaux et autres AONBs sont véritablement des « *productions sociales et politiques* » (Laslaz, 2018, p. 210). Il était important d'en comprendre les rouages pour être mieux à même d'en saisir toutes les subtilités, la finesse des jeux d'acteurs voire les dynamiques conflictuelles qui les traversent aujourd'hui et ont justifié l'intuition de ce projet de recherche. En Angleterre, les espaces « naturels » protégés sont de véritables « *contenants politiques aux contenus sociaux* » (Girault, 2017), ce qui légitime l'étude des usages, des projets et des stratégies d'appropriation en mobilisant la grille de lecture de la gentrification rurale. Cette dernière a la vertu de s'inscrire dans une perspective critique afin d'en analyser les manifestations, mais aussi les conséquences sociales. C'est tout justement la mise en œuvre de politiques publiques comme celle de la *key settlement* qui a conduit P. Cloke à dénoncer la gentrification rurale dans ces territoires de nature protégée. S'il dénonce les orientations politiques mises en œuvre dans ces contenants, qui donnent la primauté à la protection de l'environnement plutôt qu'aux intérêts économiques et sociaux des communautés rurales qui leur préexistaient, il met en cause les comportements individuels de nouveaux habitants fortunés, de plus en plus mobiles qui s'y installent pour bénéficier d'un cadre de vie qu'ils idéalisent et modèlent à leur image.

Partie II. Des territoires de nature protégée gentrifiés ? Une thèse sur mesure

Introduction de la deuxième partie

Les territoires de nature protégée en Angleterre font-ils l'objet de dynamiques de gentrification rurale ? Pour répondre à cette question, il était nécessaire de réaliser une thèse sur mesure. L'objectif était d'aboutir à des résultats, desquels se dégageraient des éléments comparatifs et qui justifieraient la pertinence de tester cette grille de lecture dans des terrains similaires, sans pour autant lisser les spécificités locales. Il s'agissait d'aboutir à une compréhension fine de la gentrification rurale.

Quels territoires de nature protégée choisir ? Puisque la mobilisation des outils du *planning system* constitue un des fils rouges de cette thèse, pourquoi ne pas mobiliser deux mécanismes de protection de l'environnement pour étayer la perspective géo-légale de ce travail ? Quels gradients d'analyse faire intervenir pour restituer le plus fidèlement possible l'identité socio-spatiale des terrains d'étude ? C'est précisément l'objet de cette deuxième partie que d'introduire les terrains d'étude et de présenter les principales caractéristiques de ces contextes socio-spatiaux spécifiques dans lesquels cette recherche s'est déroulée, pour mieux prendre la mesure de la gentrification rurale. L'attention accordée au terrain, dans cette deuxième partie, illustre à quel point l'empirisme a imprégné cette recherche. Cet empirisme s'est par ailleurs traduit par la mise en place d'une démarche exploratoire. En se positionnant en tant que « détective spatial » (Bennett et Layard, 2015), quels sont les outils les plus à même de mesurer les dynamiques de gentrification rurale dans les terrains d'étude ? Les études sur ce sujet semblent s'orienter soit vers l'analyse de données statistiques, soit vers la mobilisation de données qualitatives. La gentrification rurale ne serait-elle pas, par excellence, un de ces sujets qui invite à croiser dans une même étude le quantitatif et le qualitatif ? C'est en tout cas le choix qui a été fait dans ce travail. Ces choix sont par ailleurs explicités dans cette fenêtre d'expression entre-ouverte par la discipline géographique : la réflexivité. De quelles manières le parcours institutionnel et la personnalité du chercheur imprègnent-ils la réalisation d'un travail où la subjectivité est assumée ?

Cette deuxième partie, composée de deux chapitres, se déroule ainsi autour d'une mise en cartes, en mots et en images, variant les échelles et les instruments d'analyse, pour appréhender les dimensions plurielles de la gentrification. Les données censitaires de la période 2001-2011, mobilisées dans un ensemble de cartographies thématiques, permettent-elles de confirmer, en re-contextualisant les terrains d'étude à l'échelle nationale, les recompositions sociales supposées ou ces dernières ne sont-elles perceptibles qu'à une échelle fine ? Précisément, puisque la gentrification était définie dans le premier chapitre par l'échantillon de personnes enquêtées, certaines d'entre elles, dépositaires d'un savoir et d'une expérience des terrains, sont-elles à même d'identifier à l'échelle fine les bouleversements assimilables à la gentrification rurale ? La lecture croisée des dynamiques du marché immobilier dans les terrains d'étude avec les profils des acquéreurs interrogés dans ce travail permettra de donner des éléments clefs dans la compréhension de la gentrification.

Enfin, quelles sont ces personnes enquêtées qui ont fourni l'essentiel des matériaux pour cette recherche ? Est-il possible d'identifier différents profils ? Comment distinguer les nouveaux habitants et les populations locales ? Comment ne pas omettre une catégorie de population spécifique lorsque celle-ci est presque invisible dans les terrains d'étude ? Cette deuxième partie se clôturera sur une analyse approfondie du corpus constitué pour cette recherche.

Chapitre III. Cadrage de la recherche : terrains et méthodologie

Ce chapitre 3 a pour objet de venir présenter les terrains de recherche qui ont été sélectionnés pour explorer l'hypothèse de la gentrification rurale au sein des espaces protégés en Angleterre. Ils l'ont été conformément à un gradient de protection destiné à enrichir une analyse multi-située du processus de gentrification rurale. Très vite, l'analyse de deux mécanismes de protection de l'environnement, les parcs nationaux et les AONBs, s'est imposée comme une pertinence géo-légale. Une fois ces deux types d'espaces protégés retenus, les espaces ont été sélectionnés en fonction de leur localisation géographique, selon un gradient de ruralité et en fonction des pressions, des flux touristiques et démographiques auxquelles ils sont assujettis. Ce premier temps permettra également de donner à voir les terrains d'étude par leur mise en mots et en images pour mieux cerner leur identité socio-spatiale.

C'est l'occasion de présenter la méthodologie mise en place pour réaliser ce travail de recherche. Conçue pour analyser, à différentes échelles la gentrification rurale des espaces protégés anglais, la méthodologie de recherche adoptée combine la mobilisation d'outils quantitatifs et qualitatifs. Ces deux approches sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement pour appréhender la globalité des enjeux liés à l'hypothèse de recherche.

Les travaux scientifiques dans la discipline géographique incitent désormais les chercheurs à questionner leur subjectivité et leur réflexivité dans leurs travaux. Ce chapitre sera l'occasion de développer la posture du géographe et la réflexivité qui a imprégné, de manière consciente ou inconsciente, l'élaboration de ce travail de recherche. Il ne s'agira pas de réaliser une égo-géographie qui ne saurait être justifiée dans un travail de thèse, mais de revenir brièvement sur un parcours universitaire atypique qui a pu justifier que ce sujet sur la gentrification des espaces protégés en Angleterre soit analysé selon une approche mêlant géographie et droit.

III.1. Les terrains : déterminer le périmètre de l'étude empirique

Un travail géographique est d'abord une mise à l'épreuve du terrain où l'observation et la pratique jouent un rôle essentiel pour se confronter à la réalité de l'objet d'étude et pour dégager des pistes interprétatives. Présenter le(s) terrain(s), et la manière dont le chercheur les a investis est une étape importante, non seulement pour appréhender le contexte de réalisation de cette recherche, mais aussi parce que cette présentation permet en soi de nourrir des réflexions. Puisque le terrain est une double acception, « *à la fois comme une pratique empirique de collecte des données, mais aussi (comme) les espaces étudiés par les géographes* » (Calbérac, 2011, p. 1), le premier temps de ce chapitre permettra de présenter les terrains choisis et leur pertinence au regard de l'objet de recherche. Un second temps permettra d'exposer la méthodologie et de cadrer l'analyse à l'échelle des espaces d'enquêtes. Enfin, un dernier changement d'échelle dans ce chapitre interviendra à l'occasion de la mise en exergue de la posture personnelle qui a imprégné ce travail (figure 7).

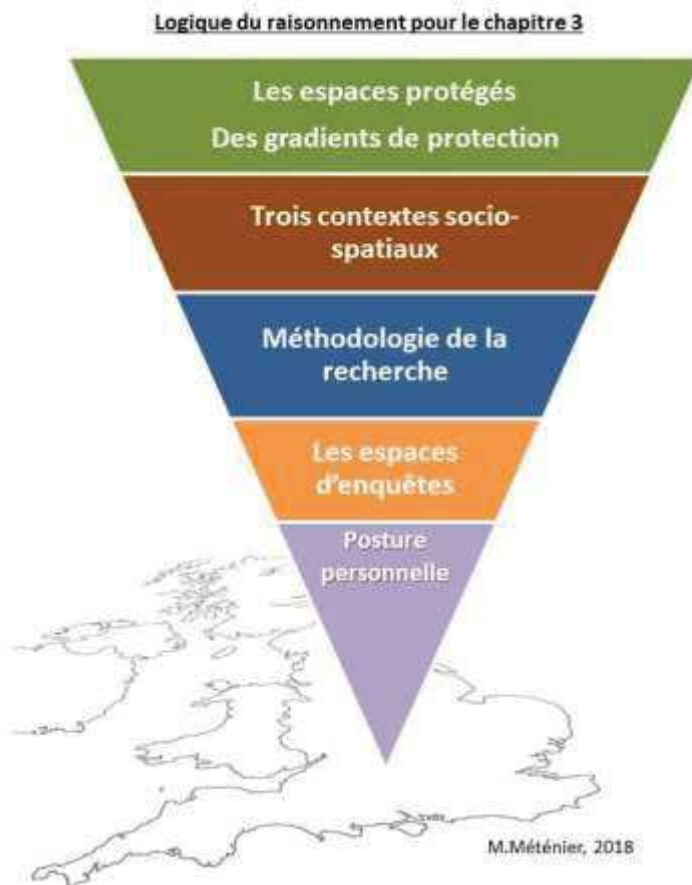


Figure 7 : les étapes du raisonnement.
 Source : ©Marie Méténier, 2018

Cette recherche se justifie par un constat établi dans le chapitre 1 : les géographes anglais n'ont que peu exploré les interactions entre le processus de gentrification rurale et les espaces ruraux les plus « naturels » : les espaces protégés. Cette thèse entend ajouter un niveau de lecture supplémentaire grâce à un angle d'analyse qui prend en compte les mécanismes de protection de l'environnement et les conséquences géo-légales qu'ils induisent. Ce travail de recherche multi-situé s'appuie sur une enquête empirique menée dans trois territoires de nature protégée. La transversalité permet d'envisager des problématiques communes et des dynamiques spatiales semblables sans pour autant renier les spécificités locales. Confronter plusieurs terrains est une stratégie d'enquête qui permet d'éviter l'écueil du déterminisme monographique (Guyot, 2008).

III.1.1. Une étude multi-située de la gentrification rurale selon des gradients de protection

Ce travail de recherche a pour objectif d'interroger le processus de gentrification rurale dans des espaces qui se distinguent de par leur configuration sociogéographique mais aussi de par leur identité légale en tant qu'espaces « naturels » protégés. Pour ce faire, il était nécessaire d'identifier les

différents mécanismes légaux existants en Angleterre pour sélectionner ceux dont l'étude serait pertinente et significative pour approfondir l'hypothèse principale de ce travail.

III.1.1.1. Les critères de sélection des territoires de nature protégée étudiés

En tant qu'objet spatial d'étude, le choix et la délimitation des terrains de recherche constituent une étape clef pour problématiser la recherche (Guyot, 2008). Les conditions d'émergence du terrain de thèse constituent un volet instructif du positionnement qu'adopte le jeune chercheur (Gaudin et Mesureau, 2008, p. 2). À l'origine, quatre espaces protégés avaient été retenus dans le projet de thèse qui comprenait trois parcs nationaux et une AONB. Sur les 15 parcs nationaux existants en 2015, les parcs de Dartmoor, de Peak District et du Northumberland avaient été retenus. Cependant, la multiplication des sites s'accompagne souvent d'une problématique de superficialité d'analyse. C'est pourquoi, par souci d'aborder chacun des terrains envisagés pour cette recherche en profondeur, seuls deux des trois parcs nationaux préalablement identifiés ont été retenus. Le parc national du Northumberland, écarté, aurait été tout aussi pertinent dans la mesure où il aurait permis d'approfondir les problématiques de gentrification rurale dans un espace protégé à la frontière entre l'Écosse et l'Angleterre. Dans un contexte politique de BREXIT et de post-référendum d'indépendance de l'Écosse quelques années plus tôt, cet espace protégé aurait permis de soulever de nombreuses questions, voire faire l'objet d'une thèse en lui-même. Il a été écarté dès les toutes premières réunions de thèse pour des raisons pragmatiques liées à la gestion du temps et face à l'ampleur du travail qu'aurait nécessitée l'exploration de ce quatrième terrain de recherche.

D'autres types d'espaces protégés, à l'image du parc national de South Downs, formé consécutivement à la fusion de deux AONBs et désigné en 2009, auraient permis d'approfondir le passage d'un mécanisme de protection de l'environnement à un autre et les conséquences de ce changement de désignation pour ce territoire. Surtout, cela aurait sans doute apporté des éclairages sur le rôle et les degrés d'investissements des gentrificateurs dans la démarche de changement de désignation de l'espace protégé. Heureusement pour cette recherche, les débats récents pour faire évoluer l'AONBs des Cotswolds vers un parc national des Cotswolds permettent d'aborder cette question. Si le projet demeure embryonnaire, il a sensiblement évolué depuis le début de cette recherche. De la même manière, la révision des frontières pour tenter de réunir les parcs nationaux du Lake District et du Yorkshire Dale aurait pu permettre d'enrichir l'approche par l'angle des fronts écologiques détaillés dans cette thèse. Lorsqu'il s'agit de confronter les terrains britanniques au processus de gentrification rurale, il apparaît très clairement que tous les terrains sont contrastés. Ils se distinguent, tant par leurs caractéristiques socio-économiques que spatiales, et rendent impossible la proposition d'un modèle type de parc national ou d'AONB. Les trois terrains retenus sont effectivement tout aussi contrastés que ceux précédemment cités. Ces contrastes et différences ont permis de venir alimenter cette recherche sur la gentrification rurale des espaces protégés.

III.1.1.2. Deux mécanismes de protection : une pertinence géo-légale

Deux types d'espaces protégés ont été choisis pour cette recherche : les parcs nationaux et les AONBs. Le chapitre précédent l'a démontré, les parcs nationaux anglais ne sont en rien similaires aux premiers parcs nationaux créés aux États-Unis. Dès lors les parcs nationaux anglais sont-ils réellement des parcs

nationaux ? Si l'on se réfère aux premières définitions proposées par l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature* (UICN) pour définir un parc national, la réponse devrait être non (UICN, 1975). Les parcs nationaux anglais ne sont ni de vastes espaces à l'image des parcs nationaux américains ou canadiens, ni des espaces non altérés par les activités humaines, ni des espaces où la plus haute autorité a pris des mesures pour stopper l'exploitation et la présence humaine dans la superficie du parc (Hodge, 2016, p. 169). Des chercheurs ont d'ailleurs noté que les parcs nationaux anglais n'étaient pas non plus nationaux puisque le foncier n'appartient pas à l'État, ni des parcs dans le sens de « *parricus* » (parc en latin) car ils incluent de nombreux espaces agricoles privés auxquels la population britannique n'a aucun accès (Mac Ewen et Mac Ewen, 1982, p. 3).

Les parcs nationaux anglais ont souvent été accusés de ne pas être « *de vrais* » parcs nationaux ou des parcs nationaux « *de papier* » (Harroy et al., 1975 ; Richez, 1992). Pourtant, l'approche intégrée prônée très tôt par le Royaume-Uni a fait de ce pays un pionnier dans la promotion d'une protection multifonctionnelle inclusive des communautés locales habitants ces espaces⁴⁸. La définition récente des parcs nationaux⁴⁹ par l'UICN a permis de reconnaître la variété des contextes nationaux (Dudley, 2008, p. 16). Les parcs nationaux et les AONBs britanniques relèvent de la catégorie V des « *protected Landscapes* » identifiées par l'UICN: « *a protected area where the interaction of people and nature over time has produced an area of distinct character with significant ecological, biological, cultural and scenic value; and where safeguarding the integrity of this interaction is vital to protecting and sustaining the area and its associated nature conservation and other values.* » (Dudley, 2008, p.20). C'est aussi cette classification qui permet de préférer à la dénomination espaces naturels protégés celle de territoires de nature protégée dans le contexte de cette recherche (Depraz, 2011).

Par conséquent, analyser les dynamiques de gentrification rurale dans les parcs nationaux anglais est une hypothèse qui prend tout son sens contrairement à une étude qui porterait sur la gentrification rurale dans les parcs nationaux américains. Comme en témoignent les recherches sur la *wilderness gentrification* (Darling, 2005 ; Hines, 2010, 2012), l'analyse des chercheurs américains ne porte pas tant sur la gentrification rurale *dans* les parcs, car elle est en soit impossible puisque ces parcs s'inscrivent dans une logique préservationniste, que sur la gentrification urbaine de villes adjacentes aux parcs nationaux américains (principalement les villes du nord-ouest des États-Unis comme celles du Montana). Dans le contexte anglais, l'hypothèse d'un processus de gentrification rurale dans les parcs nationaux est pertinente au regard de l'originalité de ces espaces protégés *habités* depuis plusieurs centaines d'années, mais aussi compte tenu de la répartition de la propriété foncière dans ces espaces (tableau 1). Contrairement aux parcs nationaux américains où le foncier appartient presque exclusivement à l'État, dans le contexte anglais, le foncier des parcs nationaux appartient majoritairement à des propriétaires privés (Patmore, 1987 ; Hodge, 2016 ; Butler, 2018).

⁴⁸ Porteuse de cette variante originale de l'idée de parc national (Depraz, 2008, p. 115), la *Countryside Commission* a organisé en 1987 dans le parc national du Lake District, un colloque international dont l'objectif était de réfléchir à la pertinence de cette catégorie V des « *Protected Landscapes* » (Countryside Commission, 1988). Suite à cette manifestation, l'assemblée générale de l'UICN a appelé à élargir l'utilisation de la catégorie V (Lucas, 1992) et a conduit à l'élaboration en 1999 d'un programme global portant sur les espaces relevant de la catégorie V (Brown, 2002).

⁴⁹ « *protected areas are large natural or near natural areas set aside to protect large-scale ecological processes, along with the complement of species and ecosystems characteristic of the area, which also provide a foundation for environmentally and culturally compatible spiritual, scientific, educational, recreational and visitor opportunities* » (Dudley, 2008, p.16).

Parc national	Propriétaires privés	Commission Forestière	Ministère de la Défense	Compagnie des eaux	National Trust	Autorité gestionnaire des parcs	Common lands (ha)
Dartmoor	57,3	1,8	14,0	2,9	2.4	1.4	35 882
Peak District	70.1	0.5	0.2	13.5	11.4	4.2	1526

Tableau 1 : Répartition de la propriété du foncier dans les deux parcs nationaux étudiés.

Source : DEFRA, 2002.

L'administration des parcs nationaux a fait l'objet de vives controverses, et de résistances de la part des autorités locales (surtout au niveau des districts et des comtés). Pour rappel, dès 1945, le rapport Dower préconisait la création de comités *ad hoc* dont les membres seraient nommés à la fois par la *National Parks Commission*, pour moitié et par les autorités locales compétentes, pour l'autre moitié. Il a été nécessaire d'attendre l'entrée en vigueur de l'*Environment Act* de 1995⁵⁰ pour que chaque parc national soit doté d'une autorité gestionnaire indépendante (*National Parks Authorities- NPAs*). La Circulaire 12/96 *Environment Act 1995, Part III : National Parks* prévoyait ainsi les modalités de transfert des compétences de *planning* depuis les autorités locales d'urbanisme, de droit commun, vers les autorités gestionnaires des parcs nationaux⁵¹, des organes spéciaux.

Dès lors, ce sont elles qui contrôlent la délivrance des autorisations d'urbanisme et des permis de construire (*planning permission*) dans le périmètre de l'espace protégé⁵². Depuis l'entrée en vigueur du *Town and Country Planning Act* de 1947, ces permis de construire doivent être sollicités pour tout « *development* » (développement) entendu comme « *the carrying out of building operations, engineering operations, mining operations or other operations in, on, over or under land, or the marking of any material change in the use of any buildings or other land* » selon l'article 55 du *Town and Country Planning Act* de 1990.

Cette notion-clef de *development* est complexe. En droit de l'urbanisme français, qui trouve sa source dans le droit codifié issu du droit romain et de la réforme napoléonienne, le plan est « *l'expression spatialisée d'un code réglementaire applicable à un territoire défini* » (Booth, 2016, p. 895). Dans le droit de l'urbanisme anglais, issu de la *common law*, la base est le mot « *development* », renvoie à une catégorie d'activité humaine et « *qui englobe l'ensemble des changements physiques et d'affectation des sols et des bâtiments* » (*ibid*, p. 896). Même si la loi l'encadre, le champ d'application de la notion de « *development* » est large.

J-B Auby précise à ce sujet : « *elle s'étend aux changements d'affectation, même non accompagnés d'opérations de construction. (...) la notion de développement peut être abordée en disant qu'il y a, à la fois, des opérations constitutives de développement et des changements d'affectation constitutifs de*

⁵⁰ <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1995/25/contents>

⁵¹ Section 95, *Environment Act* de 1995.

⁵² Il convient de préciser ici que certains « *developments* » seront autorisés d'office, il s'agit des « *permitted development* » pour lesquels les auteurs n'auront pas besoin de demander un permis.

développement » (Auby, 1998, p. 8). Sont donc distinguées les opérations⁵³ (*operational development*) et les changements d'affectation. Les opérations de construction recouvrent la réalisation de constructions neuves, ainsi que les travaux réalisés sur les constructions existantes (sauf exonération explicite de la loi pour les travaux qui n'affectent pas l'apparence extérieure de l'immeuble). Concernant les changements d'affectation, il s'agit alors de déterminer leurs caractères substantiels, dont l'appréciation est laissée aux autorités compétentes.

La loi exige un permis d'urbanisme pour chaque acte de *development* et précise un certain nombre de critères pour encadrer le pouvoir discrétionnaire des décideurs. Selon la section 70 du *Town and Country Planning Act* de 1990, les *planning authorities* doivent avoir égard au *development plan* pour rendre leur décision, ainsi que tout autre considération pertinente. Cette dernière précision est centrale. Le pouvoir discrétionnaire des *planning authorities* n'est pas illimité, la loi prévoit des contraintes et des *policies* (politiques publiques) pour l'encadrer. Le rôle des juges apparaît ici comme central pour déterminer ce qui est une considération pertinente ou non. La doctrine de *common law* encadre cette discrétion dans la prise de décision en précisant que ce pouvoir laissé par la loi ne saurait excéder les objets même de la loi. La *case law* joue donc un rôle majeur en l'espèce (Booth, 2016).

Les « considérations pertinentes » sont également centrales dans la compréhension du droit de l'urbanisme anglais puisqu'elles peuvent, à l'occasion, « l'emporter sur les prescriptions du plan ». Dans la mesure où « *si un décideur doit avoir égard à toute considération pertinente, il est évident que le plan ne peut être le dernier mot dans l'utilisation et l'affectation des sols* » (Booth, 2016, p. 896). Le plan d'urbanisme ne revêt donc pas le même sens en droit anglais qu'en droit français en termes d'opposabilité. Le plan d'urbanisme anglais, s'il n'a pas une incidence négligeable, est une indication de la volonté publique dans l'utilisation des sols (il faut également noter que l'élaboration des plans varient selon les quatre composantes du Royaume-Uni). L'autorité de la planification territoriale, les districts pour l'Angleterre, doivent élaborer des plans locaux.

Depuis 1995, dans les parcs nationaux, chaque autorité gestionnaire est tenue de préparer un plan de gestion pour le parc national dont elle assure la gestion (*national park management plan*). La délivrance des *planning permission* (permis de construire) se réalise sur la base de ce plan de gestion, mais aussi au regard des circonstances matérielles (*material circumstances*) de chaque cas⁵⁴. Elles disposent donc d'un large pouvoir d'appréciation et peut refuser, sur décision motivée et dans un délai de huit semaines, les demandes de constructions nouvelles ou les modifications sur le bâti existant. Cette compétence s'accompagne de pouvoirs de police et de sanctions qui prennent la forme de notices d'*enforcement* destinées à régulariser une situation irrégulière⁵⁵. Des ordres de démolition ou

⁵³ Par « opérations », sont comprises les opérations de constructions, les opérations minières, les opérations de génie civil ainsi que les autres opérations relevant de l'article 55 cité ci-dessus.

⁵⁴ « *In principle (...) any consideration which relates to use and development of land is capable of being a planning consideration. Where a particular consideration falling within that broad class is material in any given case will depend on the circumstances.* » (*Stringer v. MHLG 1971*).

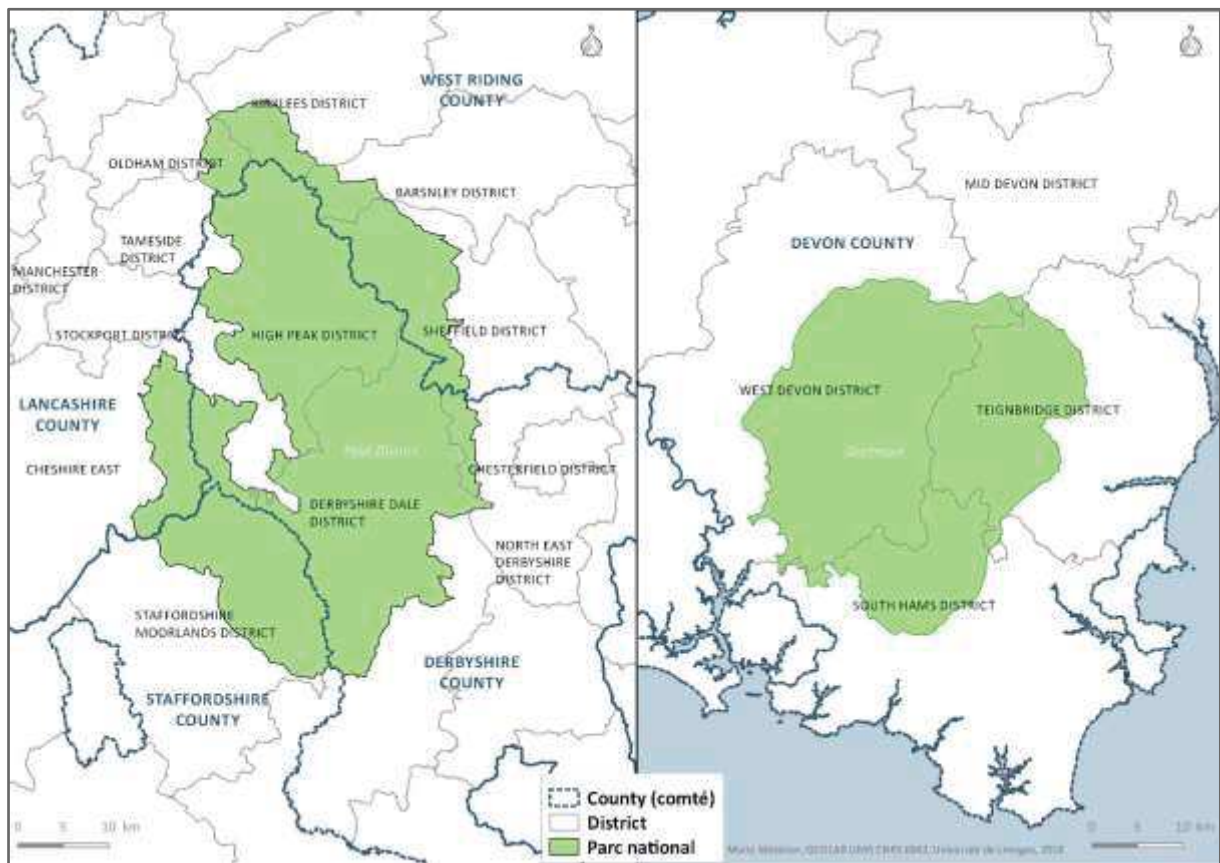
⁵⁵ Une spécificité de la loi britannique réside dans le fait que la loi elle-même comporte des procédures et des sanctions destinées à assurer la conformité des activités du secteur privé avec la règle et les politiques publiques (Booth, 2016, p. 398). La loi consacre un volet spécifique à ces *enforcement action*. La collectivité locale, ou l'autorité gestionnaire compétente, peut identifier le non-respect dans un avis (*enforcement notice*) adressé au propriétaire. Cette notice émise par la collectivité (dans un délai de 4 ans pour les constructions et de 10 ans pour tout changement d'affectation du sol) propose l'action nécessaire pour remédier à l'infraction constatée (cela peut conduire à la démolition) ainsi que les délais à respecter. Le non-respect du droit de l'urbanisme n'est

d'expulsion en cas d'infraction aux règles d'urbanismes peuvent être prononcés par l'autorité gestionnaire du parc national dans le périmètre de l'espace protégé. Les *planning permission*, valable normalement pour une durée de 5 ans, peuvent également être accordée mais assorties de conditions⁵⁶. Ces dernières doivent être raisonnables et en rapport avec l'opération autorisée. D'une manière générale, une plus grande attention est portée par les *planning officers* (fonctionnaires chargés de mettre en œuvre et de veiller au respect des règles du *planning system*) dans les parcs nationaux sur la qualité des nouvelles constructions, la localisation des projets et la conformité des projets aux standards élaborés par les autorités dans leurs documents d'urbanisme (Midgley, 2000). Ces autorités restent néanmoins placées sous le contrôle du Secrétaire d'Etat à l'environnement qui dispose de pouvoirs très étendus, que ce soit au niveau de l'encadrement réglementaire ou pour intervenir directement dans l'exercice des compétences locales (Moore, 1997 ; Auby, 1998). C'est le cas par exemple lorsqu'une décision d'octroi conditionnel ou de refus d'un permis de construire est contestée, le pétitionnaire peut faire appel de cette décision individuelle devant le Secrétaire d'Etat.

Le périmètre du parc national relève donc de la compétence exclusive de l'autorité gestionnaire, ce qui n'est pas sans générer des pressions supplémentaires pour les autres autorités locales qui comportent dans leur ressort administratif une partie du parc national. Pour l'expliquer simplement, la partie du périmètre du parc national, qui serait normalement incluse dans le ressort administratif du *District* compétent, doit être soustraite lorsqu'il s'agit par exemple d'appliquer les quotas de constructions nouvelles imposées par le gouvernement. Cela implique donc nécessairement pour l'autorité du district d'appliquer ces exigences sans tenir compte du périmètre du parc national, ce qui restreint nécessairement la surface géographique d'application des quotas de constructions neuves. Cela est particulièrement probant dans les deux parcs nationaux étudiés (carte 5).

pas en soi un délit, seul le refus de se mettre en conformité avec l'*enforcement notice* peut aboutir à une procédure criminelle devant le juge (il s'agit de remédier à l'infraction plutôt que de punir son auteur). Cette procédure est très couteuse pour les collectivités publiques et le destinataire peut contester cet avis devant le juge si l'interprétation même de la loi est en question.

⁵⁶ Article 70 du *Town and Country Planning Act* de 1990



Carte 5 : Frontières administratives et parcs nationaux, un chevauchement propice aux conflits de compétence.

Source : ©Marie Méténier, 2018

Cet ensemble de contraintes, imposées avec plus de rigueur dans les parcs nationaux, implique nécessairement des coûts de réalisation et de mise en conformité aux standards élevés de construction pour les habitants des parcs. Cela conforte à priori l'hypothèse que ces coûts supérieurs génèrent des contraintes supplémentaires pour des populations aux revenus modestes, par comparaison à des nouveaux habitants plus nantis. Au sein de l'autorité d'un parc national, trois catégories de membres distincts sont représentées : des membres des autorités locales (districts, comtés), des représentants des paroisses et des représentants nationaux nommés par DEFRA. Ces derniers ont, selon le Ministère de l'Environnement (DEFRA, 2010), l'obligation première d'assurer que les missions statutaires dévolues à l'autorité gestionnaire soient respectées et se doivent d'agir avant toute chose dans l'intérêt de l'autorité et du parc national. Il existe une hiérarchie entre les missions statutaires des parcs nationaux. Deux objectifs (*purposes*) principaux prévalent sur un devoir (*duty*):

Purpose 1: *To conserve and enhance the natural beauty, wildlife and cultural heritage of the area.*

Purpose 2: *To promote opportunities for the understanding and enjoyment of the special qualities of the National Park by the public.*

Duty: *To seek to foster the social and economic well-being of the local communities within the National Park in pursuit of the purposes.*

Qu'il s'agisse de nouveaux projets de construction ou de développement, ce sont toujours les objectifs de protection de l'environnement qui priment sur le devoir d'assurer le bien-être des populations locales. Cela n'est pas sans causer un certain nombre de difficultés et de conflits dans les terrains d'étude.

Elles sont dotées d'un budget spécifique pour gérer le parc national, le plus souvent financé en intégralité par le DEFRA. Compte tenu des missions confiées aux autorités gestionnaires des parcs nationaux, les attributions budgétaires ont été jugées de longue date comme insuffisantes (tableau 2) (MacEwen et MacEwen, 1982 ; Patmore, 1987).

	Budget attribué (£)			
Parc national	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Peak District	8,298,814	7,852,720	7,406,630	6,960,536
Dartmoor	4,739,642	4,484,867	4,230,095	3,975,321

Tableau 2 : Évolution des attributions budgétaires pour les deux parcs nationaux de 2010 à 2014.

Source : <http://www.nationalparks.gov.uk>

La répartition du budget des parcs nationaux étudiés n'est pas nécessairement accessible. Les données de 2008 pour le parc national de Dartmoor permettent de donner une idée du mode de répartition et d'attribution budgétaire selon les secteurs d'intervention (figure 8). Les différents pôles d'attribution budgétaire ont été laissés en anglais pour ne pas perdre certains éléments de compréhension.

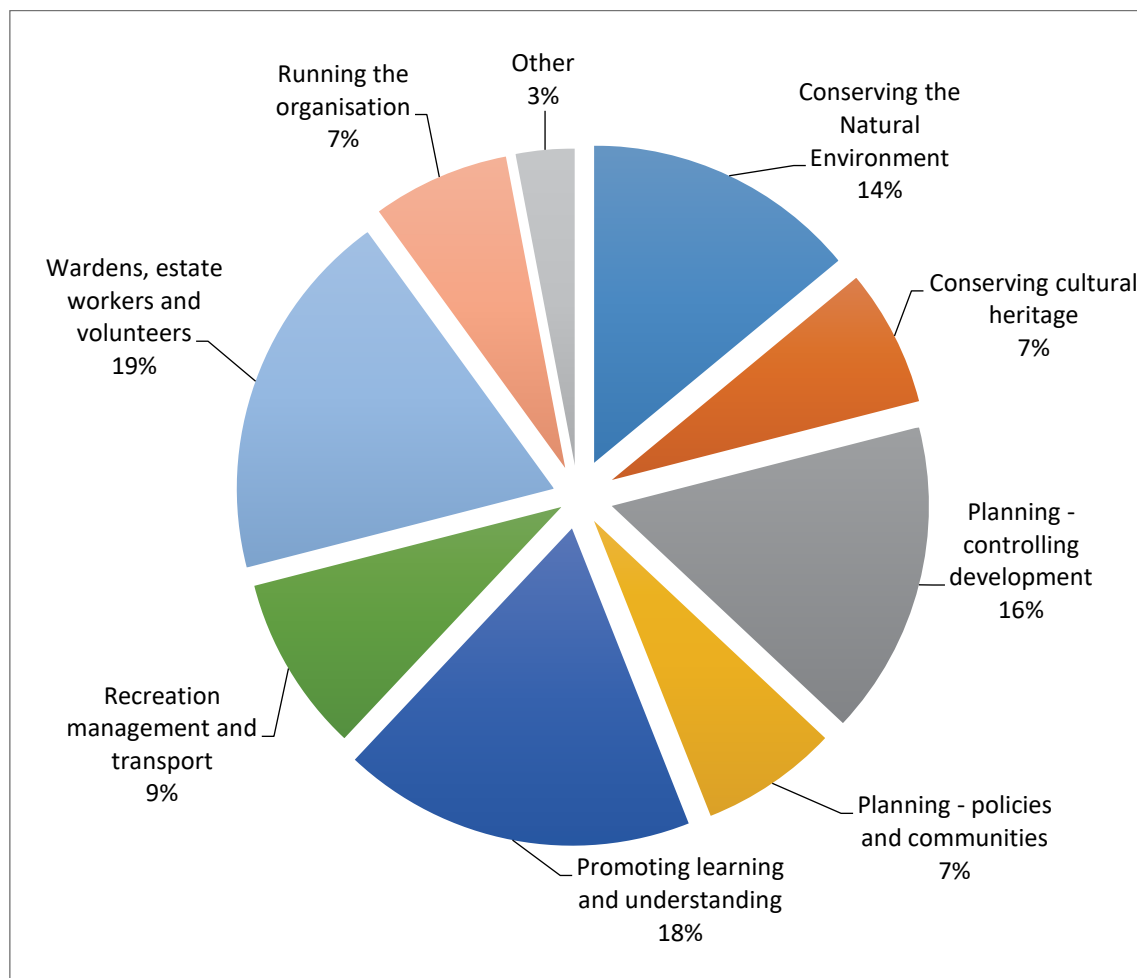


Figure 8 : répartition du budget de l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor (2008-2009).
Source : <http://www.nationalparks.gov.uk>

Afin d'enrichir l'analyse, il y a un intérêt certain à étudier différents types d'espaces protégés plutôt que de se concentrer uniquement sur les parcs nationaux. Faire intervenir un autre mécanisme de protection permet d'élaborer une réflexion autour d'un gradient de protection juridique de l'environnement et les implications socio-spatiales que des cadres réglementaires inégalement coercitifs induisent. Ce choix se justifie en raison des divergences concernant leurs statuts, leurs objectifs et les moyens disponibles pour accomplir ces objectifs. Le contraste en termes de pouvoirs et de moyens conférés aux parcs nationaux par rapport à ceux conférés aux AONBs est flagrant. Ces dernières ont pendant longtemps été considérées comme un mécanisme de protection défaillant⁵⁷, sans aucune valeur juridique et elles ne différaient en rien des espaces ruraux non classés (Holdaway et Smart, 2001). Leurs règles de gestion et de fonctionnement n'étaient ni suffisamment claires ni coercitives pour permettre de contrôler les projets de construction ou d'aménagement dans ces espaces. Contrairement aux parcs nationaux, les AONBs souffraient d'un manque de moyens humains et financiers qui entravait manifestement leur fonctionnement. Enfin, le manque de coordination de

⁵⁷ Pour faire suite aux *Countryside Conferences*⁵⁷ et à l'élaboration du *Countryside Act* de 1968, la Commission pour les parcs nationaux devenue la *Countryside Commission* a lancé une large consultation à l'issue de laquelle les conclusions du rapport Himsworth

la part des autorités locales révélait une grande disparité dans les modes de gestion des différentes AONBs (Blunden et Curry, 1990, p. 163).

Ce n'est qu'avec l'entrée en vigueur du *Countryside Rights of Way (CROW) Act* de 2000 que de nouvelles compétences ont été attribuées aux AONBs. Selon la section 85 du CROW ACT, « *in exercising or performing any functions in relation to, or so as to affect, land in an area of outstanding natural beauty, a relevant authority shall have regard to the purpose of conserving and enhancing the natural beauty of the area of outstanding natural beauty*⁵⁸ ». Il faut noter ici l'emploi de l'expression « *shall have regard* », qui peut s'interpréter ici comme le fait que la prise en compte des objectifs des AONBs doit être le critère principal de la décision mais que, d'un autre côté, « *la considération de la conformité ou de la non-conformité du projet* » avec cet objectif ne saurait être décisive (Auby, 1998, p.13).

Les sections 88 et 89 de cette loi ont permis de créer des *Board* (bureaux gestionnaires indépendants) à l'instar des autorités existantes pour les parcs nationaux. Ces bureaux étaient désormais compétents pour élaborer et mettre en place des *management plans* (plans de gestion) jusqu'alors créés par les autorités locales⁵⁹ dans le périmètre des AONBs. Depuis 2000, les missions statutaires des AONBs sont similaires à celles des parcs nationaux à l'exception majeure que ces organes ne sont pas dotés de la compétence en matière d'urbanisme qui reste à la charge des autorités locales.

Il semblait donc pertinent pour cette recherche de sélectionner une AONB qui bénéficierait d'une autorité gestionnaire pour enrichir la comparaison avec les parcs nationaux. C'est bien dans cette différence de compétence en matière d'urbanisme entre les AONBs et les parcs nationaux que réside l'intérêt de comparer les deux mécanismes pour analyser le processus de gentrification rurale dans une perspective géo-légale. Cet ensemble de variations entre les deux mécanismes permet de soulever l'hypothèse de dynamiques spatiales et de réalités locales divergentes dans les modes d'investissements et dans les stratégies des différents acteurs au sein de ces territoires de nature protégée. Dans la mesure où la propriété foncière est répartie entre différents acteurs, un passage du gouvernement à la gouvernance s'est rapidement opéré (Thompson, 2005). Ces deux mécanismes, qu'il s'agisse des parcs nationaux ou des AONBs, s'appuient sur un réseau complexe et interconnecté d'acteurs publics et privés qui contribuent à en assurer la gestion. Comme cela a été démontré ci-dessus, pour répondre à leurs objectifs statutaires, des formes de gouvernance et de collaborations ont rapidement été organisées par les gestionnaires des espaces protégés avec les différents propriétaires (public et privé) et les communautés locales.

III.1.2. Trois territoires ruraux et protégés pour enrichir l'analyse

Les trois terrains d'étude retenus présentent non seulement des caractéristiques sociogéographiques variables, mais introduisent aussi pour cette recherche un gradient de ruralité qui permet d'enrichir l'analyse des dynamiques de gentrification rurale. Comme le relevait C. Chaline, « *un parc national est en réalité un fragment d'espace rural, où les diverses activités initiales se poursuivent, conciliées avec les intérêts du tourisme* » (Chaline, 1966, p.28). À travers cette citation, il est possible de prendre la mesure des intérêts complexes en présence dans les terrains d'étude qui sont, à priori, des espaces

⁵⁸ www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/37/section/35

⁵⁹ Section 87, *Countryside and Rights of Way Act 2000*, modifié par le *NERC Act* de 2006.

ruraux sur lesquels se juxtaposent un mécanisme de protection complexifiant leurs réalités. De plus, la protection au titre du droit de l'environnement qui leur est conférée induit l'hypothèse que ces espaces présentent un ensemble d'aménités environnementales dont la concentration contribue à les rendre attractifs.

III.1.2.1. Des contextes socio-géographiques variables

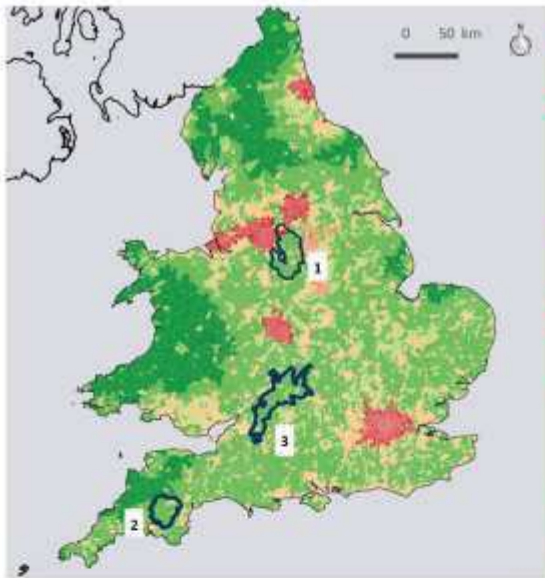
Avoir choisi des terrains répartis géographiquement du nord-ouest au sud-ouest de l'Angleterre se justifie dans la perspective d'analyser des territoires soumis à des densités de population, des pressions et des flux circulatoires différents. L'élaboration de cartographies permet de mettre en exergue les dynamiques et les enjeux intrinsèques à chacun des espaces, justifiant l'hypothèse d'interroger les variations du processus de gentrification selon un faisceau d'enjeux que la localisation géographique à l'échelle nationale vient enrichir et complexifier.

La pertinence de réaliser des travaux sur la gentrification rurale dans des contextes géographiques variés a très tôt été relevée par les chercheurs (Cloke, 1979). En choisissant les comtés du Devon et du Hertfordshire, P. Cloke s'assurait alors d'effectuer l'analyse de la gentrification rurale dans des espaces ruraux soumis à une forte pression urbaine (le Hertfordshire) et dans des espaces ruraux considérés comme reculés (*remote*) comme le comté du Devon. S'inscrivant dans cette continuité, cette recherche entend dépasser une simple monographie de la gentrification rurale pour aller explorer les enjeux géo-légaux de la gentrification rurale dans trois espaces protégés. C'est en mobilisant la *Rural-Urban Classification* (RUC11) construite à partir des données fournies par le Government for Statistical Service que la carte suivante a été produite pour mesurer le gradient de ruralité des espaces étudiés⁶⁰. Selon cette nomenclature spatiale, les espaces ruraux anglais sont définis par opposition aux espaces urbains. Ceci illustre la dichotomie claire établie depuis le *Town and Countryside Act* de 1947 qui continue de prévaloir dans les conceptions nationales (Bodiguel et al., 1989, p. 37). Au-delà du seuil d'urbanisation continue de 10 000 habitants, les espaces sont considérés comme urbains : « *Rural areas are those areas that are not urban, i.e. consisting of settlements below 10,000 people or are open countryside* » (RUC11)




Cette définition, qui valorise les espaces ruraux par rapport aux espaces urbains, met en exergue l'existence d'un critère cumulatif pour déterminer le caractère rural ou urbain des espaces qu'est la notion d'*open countryside*. Cette précision implique la prise en compte de données morphologiques. Les géographes britanniques ruralistes ont pu jouer sur ces effets de seuils à l'image de D. Smith qui a réalisé sa thèse sur la gentrification rurale dans le district d'Hebden Bridge tout en sachant que la petite ville d'Hebden Bridge présentait en 1998 une population approximative de 9000 habitants. La carte suivante a été produite à partir de l'unité géographique des *Lower Super Output Areas* (LSOAs) puisque c'est à cette échelle d'analyse la plus fine que le rendu cartographique s'avérait être le plus pertinent⁶¹ (carte 6).

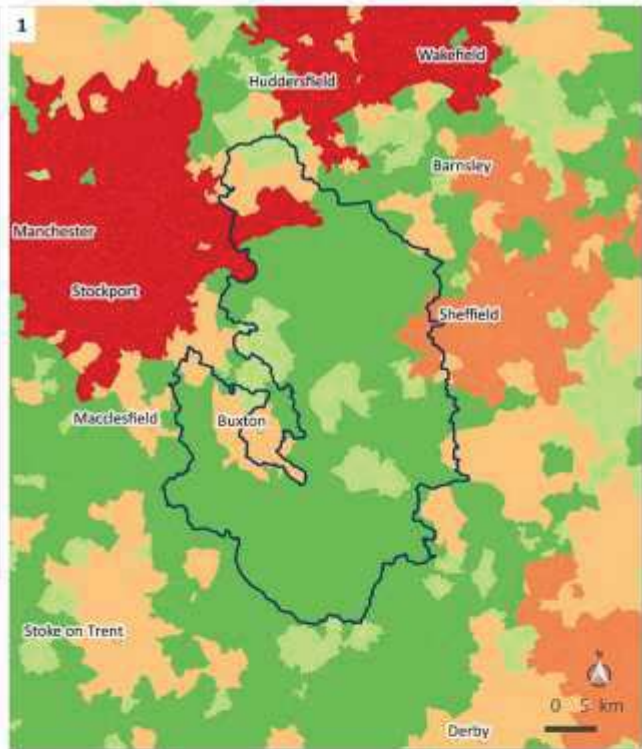
⁶⁰ Il ne s'agira pas ici de rentrer dans le détail du contenu et de la pertinence de l'utilisation de ces données statistiques puisqu'un tel travail a déjà été effectué par F. Richard (2017).

⁶¹ Dans son HDR, F. Richard est revenu sur les différentes unités géographiques présentes en Angleterre (2017, p. 87) et le guide proposé par P. Bibby et P. Brindley expose clairement l'utilisation des RUC11 (2013), P. Bibby, P. Brindley, *The 2011 Rural-Urban Classification For Small Area Geographies: A User Guide and Frequently Asked Questions* (v1.0), 22 pages.



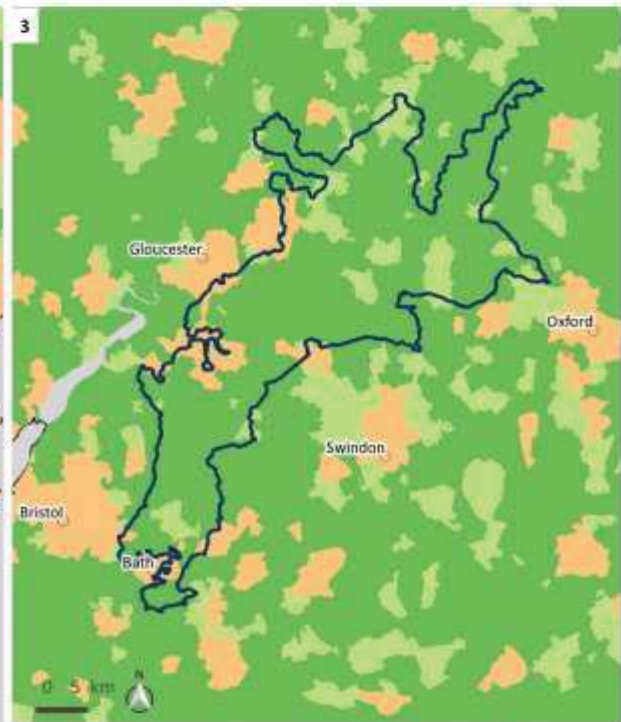
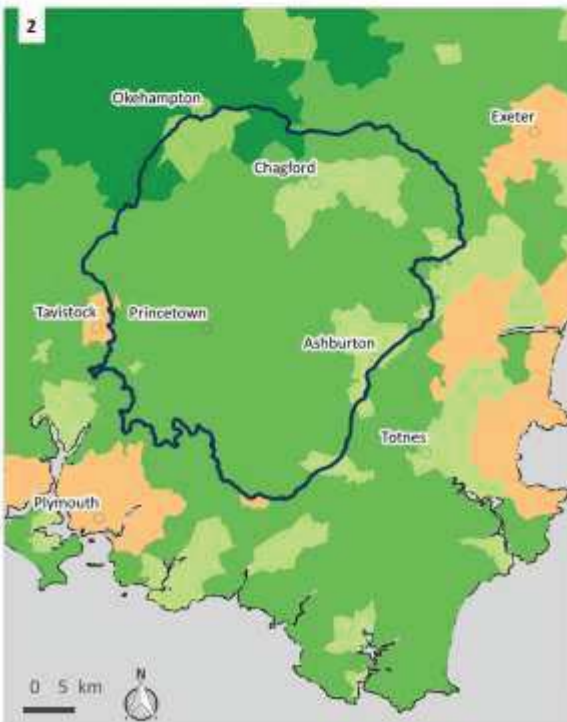
M.Méténier, GEOLAB UMR 6042 CNRS, Université de Limoges, 2017.

-  1 - Peak District National Park
-  2 - Dartmoor National Park
-  3 - Cotswolds AONB



RUC 2011 LSOA's

- | | |
|---|---|
|  Rural town and fringe |  Urban city and town in a sparse setting |
|  Rural town and fringe in a sparse setting |  Urban city and town |
|  Rural village and dispersed |  Urban minor conurbation |
|  Rural village and dispersed in a sparse setting |  Urban major conurbation |



Carte 6 : Les terrains d'études : des espaces ruraux protégés selon la RUC 11 par LSOAs.
Source : © Marie Méténier, QGIS, 2017

Les typologies qui ressortent de l'exploitation des données RUC 2011 indiquent que les trois espaces protégés étudiés présentent une certaine homogénéité au regard d'un gradient de ruralité et permettent d'affirmer que les espaces protégés anglais sont « *indiscutablement* » ruraux (Richard, 2017, p. 114).

La carte met en perspective les pressions urbaines exercées sur chacun des espaces qui relativisent leur caractère rural. D'une manière évidente, le parc national du Peak District, s'il est incontestablement rural puisque la quasi-totalité de sa superficie relève de la catégorie des « *rural village⁶² and dispersed* » est un espace protégé soumis à une pression urbaine extrêmement importante. La pression démographique exercée sur cet espace par des villes comme Manchester ou Sheffield a justifié que le parc national du Peak District fasse l'objet de la première vague de désignation en 1949 tant la demande sociale de naturalité qui émanait des centres industriels et urbains limitrophes du parc était forte. Marqué par l'affaire de la *Kinder Scout Mass Trespass* de 1932, il avait été estimé dans le rapport Hobhouse que la moitié de la population de l'Angleterre vivait à moins de 60 miles de Buxton (paragraphe 6 du rapport). Le réseau routier et ferré était déjà suffisamment étendu au début du XX^e siècle pour permettre aux populations des villes avoisinantes d'accéder en moins d'une heure au parc national. C'est cette pression urbaine exercée sur le Peak District qui a précipité sa création en tant que premier parc national le 17 avril 1951. Il avait été convenu que les limites du parc national du Peak District excluraient les espaces les plus urbanisés et industriels comme New Mills, la « péninsule » de Buxton, et les aires urbaines de Matlock et Darley Dale. Cette pression urbaine n'a fait que s'accroître depuis lors et ce n'est certainement que grâce à des règles d'urbanisme strictes dans le parc national que les villes de Manchester et de Sheffield ne se sont pas rejointes (même si les données cartographiques laissent transparaître le débordement de l'aire urbaine de Manchester à l'intérieur du parc). L'hypothèse de la gentrification dans cet espace protégé trouve sa pertinence dans la mesure où la proximité avec de grands centres urbains en fait un espace dans lequel il est possible de s'installer tout en exerçant son activité professionnelle en ville.

Le parc national du Peak District couvre une superficie de 1440 km² et présente une densité de 26,4 hab/km² équivalente à la moyenne de l'ensemble des parcs nationaux. Près de 38 000 personnes habitent actuellement dans le parc selon les derniers recensements effectués en 2011 (ONS, 2013 ; Characteristics of National Parks, 2011). Le profil de la population est caractéristique de celui observé dans les autres parcs nationaux du pays : 33 % des habitants du parc ont plus de 60 ans (la moyenne nationale étant de 23 %) et seulement 43 % de la population du Peak est âgée de moins de 45 ans (la moyenne nationale étant de 59 %). Le parc national du Peak District ne fait pas partie des parcs nationaux anglais les plus touchés par une perte significative de population sur la dernière période censitaire. Avec une perte de population de 0,1% le parc national du Peak District est loin d'atteindre les pourcentages du parc national d'Exmoor (qui perd 5,5 % de sa population entre 2001 et 2011) et du Lake District (qui perd 2,5 % de sa population sur cette même décennie).

Les grandes agglomérations autour du Peak ne sont pas uniquement des bassins d'emplois, mais également des portes ouvertes vers l'international, et tout particulièrement pour Manchester dont l'aéroport dessert non seulement la capitale anglaise, mais aussi le reste du monde. La ville de Macclesfield constitue une plateforme centrale pour les mobilités du Peak District vers le reste du pays car les trains quotidiens pour Londres ne constituent que deux heures de voyage. D'un point de vue touristique, la proximité du parc national de Peak District avec de grands centres urbains se ressent

⁶² Un village est défini comme « *a cluster of dwellings (with a specific density profile)* » (RUC11)

dans le nombre de visiteurs qui l'arpentent chaque année. Troisième espace protégé le plus visité d'Angleterre (après le Lake District qui compte 15 millions de visiteurs allègrement détrôné par le parc national de South Downs désigné en 2009 et visité en 2013 par 46 millions de visiteurs⁶³), le parc national du Peak District est visité par plus de 8 millions de touristes qui généralement ne restent pas plus d'une journée. Les chiffres du tourisme sont un bon indicateur pour confirmer l'identité de cet espace protégé : le parc national du Peak District est bel et bien une enclave de nature.

Contrairement à ce qu'il aurait été légitime d'attendre d'un point de vue statistique, le parc national de Dartmoor, situé, dans le comté du Devon n'est pas plus rural que le parc national du Peak District. En termes de pressions en revanche, le contraste est flagrant et laisse supposer que les deux parcs nationaux ne sont en aucun cas soumis aux mêmes flux. Même si Dartmoor avait rapidement été retenu dans la liste des parcs nationaux potentiels, le *Duchy*, c'est-à-dire le duc de Cornouailles (actuellement le Prince Charles), avait vivement protesté contre sa désignation en tant que parc national au motif qu'il était en possession des 2/3 des terres et qu'il veillait sur elles depuis des décennies⁶⁴. Cependant, les pressions exercées par de nombreuses associations de protection de l'environnement locales et par le gouvernement travailliste ont permis la désignation de Dartmoor dans la première vague des parcs nationaux anglais en 1951. Les frontières de Dartmoor ont été conçues de manière à englober très largement les *commons land* et à inclure de nombreuses parcelles agricoles déjà encloses et ponctuées de petites villes commerciales, villages, bourgs et hameaux. Ces espaces agricoles entourant les *commons lands* étaient déjà largement exploités et de nombreuses activités commerciales et industrielles y étaient en activité. Le parc national de Dartmoor a officiellement été désigné le 15 août 1951 et couvre une superficie totale de 953 km² et accueille 33 596 habitants pour une densité moyenne de 0.21 hab/km² (un seuil qui se situe en dessous de la moyenne générale des parcs nationaux anglais qui est de 0,3 et largement en dessous du seuil national qui est de 4,1).

Comme pour le parc national du Peak District, la moyenne d'âge de la population du parc national de Dartmoor est globalement plus élevée que la moyenne nationale avec 32% de personnes âgées de plus de 60 ans et seulement 44% de sa population est âgée de moins de 45 ans. Entre 2001 et 2011, le parc national de Dartmoor a enregistré une hausse légère de sa population de 0,1%. Une donnée qui, comme pour le parc national du Peak District, doit être relativisée puisque d'autres parcs nationaux comme celui de *South Downs* ou des *Broads* ont respectivement connu une hausse de leur population de 6,7% et 6,8% sur la même décennie. L'examen de l'évolution démographique atteste que le parc s'est dépeuplé de sa population âgée de moins de 45 ans et qu'au contraire, la présence des 60-74 ans s'est significativement renforcée.

Contrairement au Peak District, seuls deux centres urbains de taille relativement moyenne, Plymouth (258 700 habitants) et Exeter (125 000 habitants) se situent à proximité du parc national. La ville portuaire de Plymouth constitue une ouverture touristique vers la France. La pression démographique exercée par ces deux villes n'est en rien comparable avec celle exercée sur le Peak District par Manchester (dont l'aire urbaine compte près de 2 millions d'habitants) ou encore Sheffield (500 000

⁶³ <https://www.southdowns.gov.uk/wp-content/uploads/2015/03/Annual-Review-2013-14.pdf>

⁶⁴ Lors de l'examen des archives parlementaires, il s'avère que cet argument avait été mobilisé à de nombreuses reprises par les membres de l'aristocratie britannique lors de l'examen du projet de loi pour les parcs nationaux devant la chambre des Lords.

habitants). D'un point de vue touristique, selon les estimations⁶⁵ en 2011, le parc national de Dartmoor aurait accueilli 2 millions de visiteurs dont les 3/4 resteraient plus d'une journée. Le profil des visiteurs dans cet espace protégé est complètement inversé par rapport à celui du Peak District. Pendant longtemps, le Devon a été contourné par les vacanciers anglais leur préférant les côtes des Cornouailles. Pour l'heure, les autoroutes s'arrêtent à Exeter et la route des vacances se poursuit sur les A Roads (des *bypass* de deux fois deux voies) qui toutes deux contournent le parc national de Dartmoor, par le nord en passant par Okehampton et par le Sud en passant en lisière du parc national à proximité d'Ashbourne et de Buckfasltheigh. Enclavé dans ce réseau routier, le parc national de Dartmoor est souvent identifié comme un dernier espace de *wilderness*, préservé des affres de la modernité. La proximité du parc avec la petite ville de Totnes, première ville en transition créée par R. Hopkins dans les années 2000, a attiré une population composée d'altermondialistes dont une partie a élu domicile dans le parc national de Dartmoor, complexifiant le profil des habitants de cet espace.

Parc national	Nombre d'habitants	Visiteurs sur une journée	Visiteurs + 1journée	Recettes du tourisme / an (en millions)
Dartmoor	34,000	2.4	3.1	£111
Peak District	37,905	8.75	11.75	£541

Tableau 3 : Évolution des attributions budgétaires pour les deux parcs nationaux de 2010 à 2014.

Source : <http://www.nationalparks.gov.uk>, ONS CENSUS (2013)

Si les deux parcs nationaux présentent une certaine cohérence démographique (tableau 3), les caractéristiques de l'AONB des Cotswolds varient de manière importante par rapport aux deux autres espaces étudiés (figure 9). L'AONB des Cotswolds est, avec une superficie de 2038 km², le second territoire de nature protégée en termes de superficie après le Lake District (2292 km²) mais aussi le plus peuplé d'Angleterre avec près de 140 000 habitants (Census data, 2011). Très tôt, le potentiel des Cotswolds en tant qu'espace nécessitant une protection a été affirmé dans plusieurs rapports⁶⁶. Dans le rapport Hobhouse, les Cotswolds avaient été pressentis pour être désignés en tant que *conservations areas* compte tenu de l'unité visuelle qui transparissait des paysages. Pourtant, les Cotswolds n'ont pas fait partie de la première vague de désignation des AONBs même si les pressions locales, portées par la branche de la CPRE basée à Gloucester, manifestaient pour ce classement dès 1957. L'urgence du calendrier était ailleurs pour la Commission des parcs nationaux et les autorités administratives locales dans les Cotswolds ne souhaitaient pas hâter un processus qui impliquerait la perte de compétences et des contraintes administratives coûteuses. Une phase très longue de concertations et de jeux politiques s'est déroulée jusqu'au 19 août 1966, date à laquelle les Cotswolds ont été officiellement désignés en tant qu'AONB.

⁶⁵ *The Scarborough Tourism Economic Activity Monitor (STEAM)*, 2011.

⁶⁶ Le rapport de J. Dower en 1945 les avait placés dans la Division C List « *Other Amenity Areas* ».

Le caractère rural de l'AONB des Cotswolds est indéniable et confirme que les paysages de cet espace soient souvent qualifiés de *Chocolate box* ou d'*Angleterre quintessentielle*. Malgré des contraintes réglementaires plus faibles par rapport aux parcs nationaux, l'AONB des Cotswolds a su rester un espace rural dont les villages installés au creux des collines ont fait la célébrité. L'AONB des Cotswolds bénéficie d'une localisation géographique privilégiée. Pour C. Chaline (1966, p. 16), la facilité d'aménager des moyens de communication vers cet ensemble de *cuestas*, et d'y développer une économie, a posé de solides fondations pour la mobilité des hommes et des produits. Suffisamment éloignée de centres urbains tels que Bristol, mais assez proche malgré tout pour permettre d'y exercer son activité professionnelle, l'AONB est entourée de villes réputées pour leur richesse patrimoniale et thermale (Bath et Cheltenham) ou encore pour leur renommée universitaire (Oxford). D'Ouest en Est, de Stroud à Oxford, il n'y a que 40 minutes en voiture selon l'heure choisie, car aux heures de pointes, nombreux sont ceux qui résident dans les Cotswolds pour se rendre dans la deuxième ville universitaire du pays. Plus pertinent encore pour cette étude, l'AONB des Cotswolds, une fois encore à partir de Stroud ne se situe qu'à 1h40 en train de Londres. La proximité et l'accessibilité avec la capitale britannique justifient bien évidemment le choix des Cotswolds pour cette recherche. Pour les ouvertures vers l'international, les résidents des Cotswolds tendent à se diriger vers l'aéroport de Birmingham. Construit dans les années 1980, il est aujourd'hui classé 7^{ème} aéroport national après les aéroports londoniens et celui de Manchester, à l'ouest du Peak District. Les mobilités et les flux touristiques vers l'AONB des Cotswolds exercent une forte pression sur cet espace protégé. Avec près de 20 millions de visiteurs chaque année, l'AONB est aussi attractive d'un point de vue touristique que les parcs nationaux les plus visités dans le pays. L'agrégation de ces avantages en termes de mobilités et d'accessibilités justifie que l'AONB des Cotswolds ait pu être choisie à plusieurs reprises par les chercheurs ayant travaillé sur la gentrification rurale (Cloke et *al.*, 1995 ; Schmied, 2002 ; Méténier, 2015 ; Richard et *al.*, 2015a ; Richard, 2017).

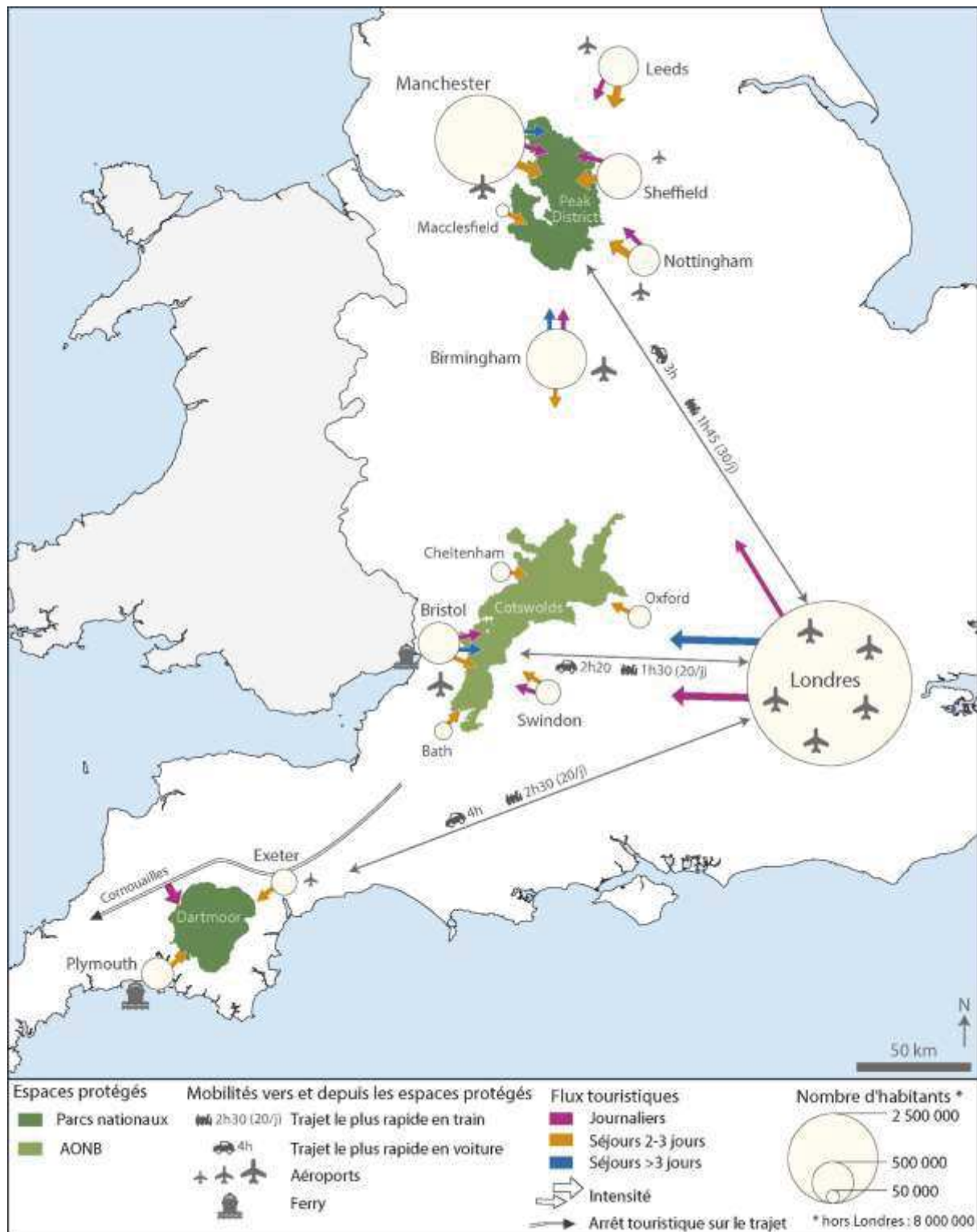


Figure 9 : croquis de synthèse des flux depuis et à destination des terrains d'étude.

Source : ©Marie Méténier et Fabien Cerbelaud, 2018.

III.1.2.2. Les terrains d'étude : une superposition de mécanismes en faveur de la diversité biologique ?

L'application du gradient de ruralité a permis de révéler que les trois terrains d'étude sont incontestablement ruraux. Mais qu'en est-il de leur richesse faunistique et floristique, susceptibles également d'attirer des nouveaux habitants qui ont à cœur la protection des espèces et de leurs habitats ?

Dès lors, un des premiers critères pouvant être examinés est celui des protections au titre du droit de l'environnement qui s'appliquent dans les terrains choisis (carte 7, carte 8 et carte 9). La protection des habitats « naturels » se traduit juridiquement par la mise en place d'un vaste arsenal de protections qui trouvent leur source dans différentes politiques publiques (Prieur et *al.*, 2016) et ce à différentes échelles. Les mesures de protection des habitats naturels sont fortement dominées par des règles internationales plus ou moins contraignantes (Prieur et *al.*, 2016). Plusieurs organisations gouvernementales, et non gouvernementales, offrent un ensemble de moyens pour appréhender l'état des lieux des mécanismes de protection sur un territoire national.

C'est le cas par exemple de l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature* (UICN) qui est à l'origine du recensement et de la classification le plus abouti des espaces protégés à l'échelle mondiale. L'UICN n'emploie pas la terminologie d'*espaces protégés*, mais d'*aires protégées*⁶⁷ (traduction de l'anglais, *protected areas*). Les espaces protégés sont recensés à l'échelle mondiale dans la base de données *World Database on Protected Areas* (WDPA), cette dernière étant gérée par le *World Conservation Monitoring Center* (WCMC) en collaboration avec la commission des aires protégées de l'UICN au sein du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'objectif de cette base de données est de compiler à l'échelle internationale et de manière exhaustive les espaces protégés créés dans chaque pays. Au Royaume-Uni, 11 683 espaces protégés ont été recensés sur la base de données et couvrent environ 28,68% de la superficie nationale pour les aires terrestres protégées et 28,87% pour les aires marines protégées. Il existe au total 17 désignations nationales différentes. Tous les mécanismes de protection ne bénéficient pas du même degré d'efficacité juridique, mais leur présence dans un espace permet d'attester la richesse environnementale, et plus spécifiquement écologique (d'un point de vue faunistique ou floristique) de ce dernier et peut justifier l'attractivité résidentielle vers ou à proximité de ces espaces.

Tout d'abord, et surtout dans le contexte britannique, une cartographie mettant en exergue les caractéristiques géomorphologiques des espaces étudiés (relief, cours d'eau, lac et étang) trouve toute sa pertinence compte tenu de la place que tiennent les aménités⁶⁸ paysagères dans la littérature sur la gentrification rurale (Smith, 1998 ; Smith et Phillips, 2001 ; Smith et *al.*, 2018 ; Phillips, 2018).

Contrairement à l'argument fréquemment avancé (Depraz, 2008), l'existence d'espaces protégés anglais répertoriés dans la catégorie Ia et II par l'UICN appuie les évidences historiques présentées

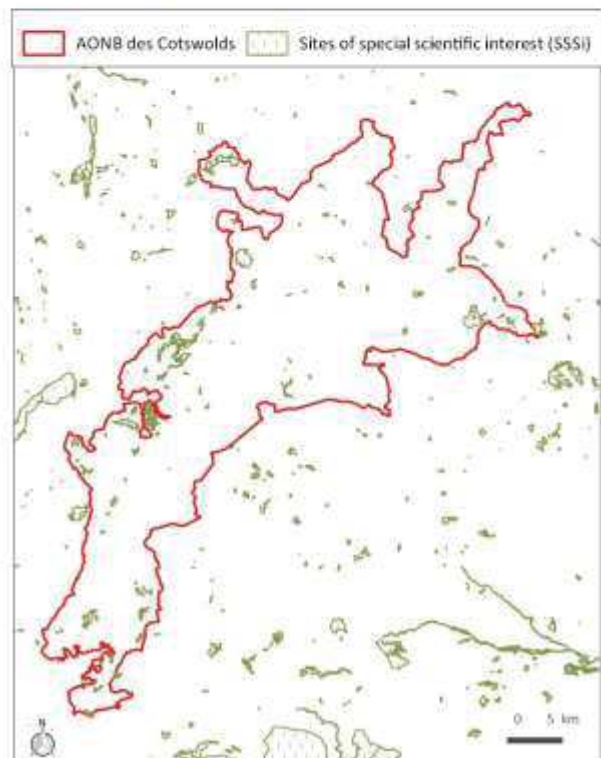
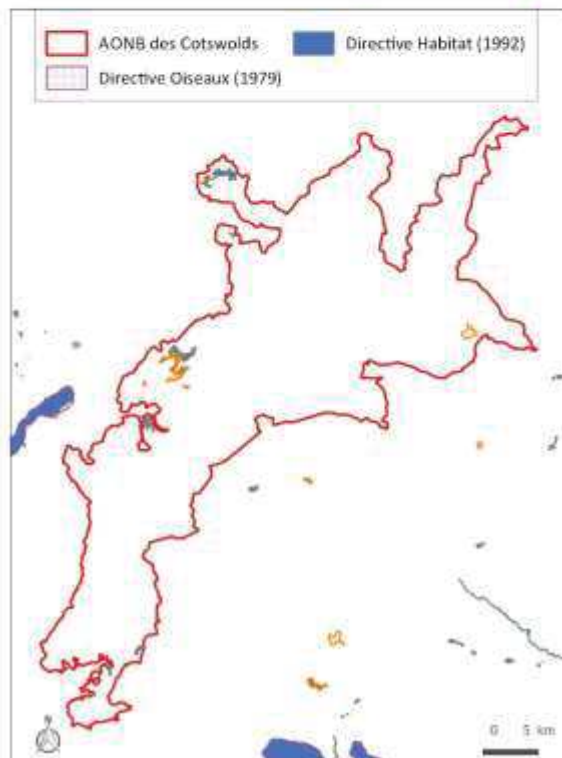
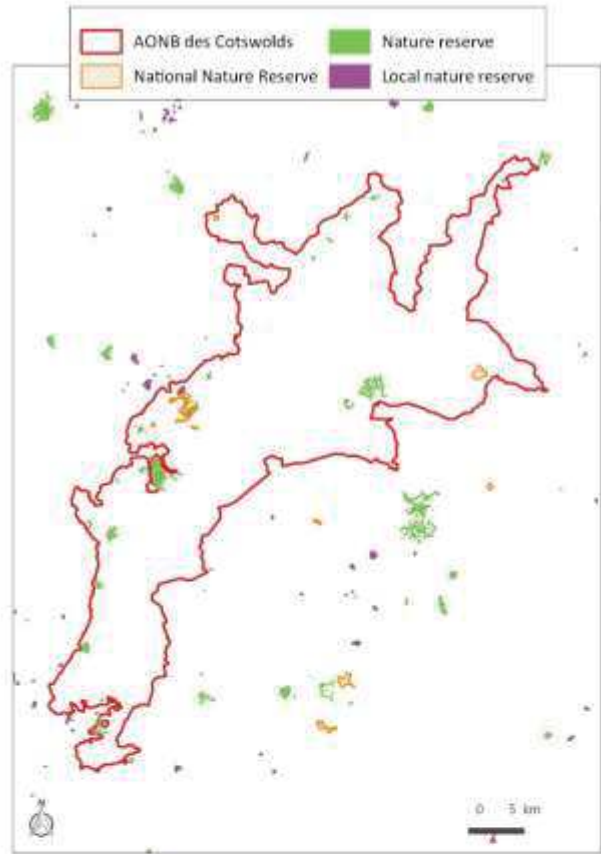
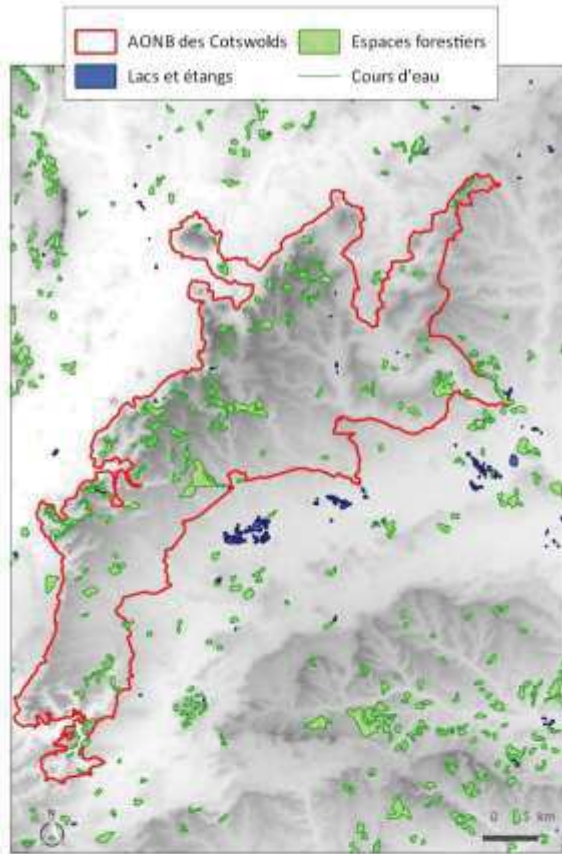
⁶⁷ En 1994, l'UICN définissait une aire protégée comme étant : « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées. Cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres » (UICN, 1994).

⁶⁸ Le terme « aménité » a été défini par l'OCDE comme étant des « attributs naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire et qui le différencient des autres territoires qui en sont dépourvus » (OCDE, 1999).

dans le chapitre 2 et démontre que le Royaume-Uni n'a pas été hermétique aux conceptions de l'écologie radicale. D'une manière générale, les *Local Nature Reserves*, les *National Nature Reserves*, les *Nature Reserves* et les *SSSi* sont les espaces protégés qui bénéficient des réglementations les plus strictes. Ces mécanismes avaient été introduits dans le rapport Huxley en 1947 à l'heure du divorce prononcé entre les tenants d'une protection de la nature contre le peuple et ceux qui prônaient la protection de la nature pour le peuple (Sheail, 1975, 1976 ; MacEwen et MacEwen, 1982).

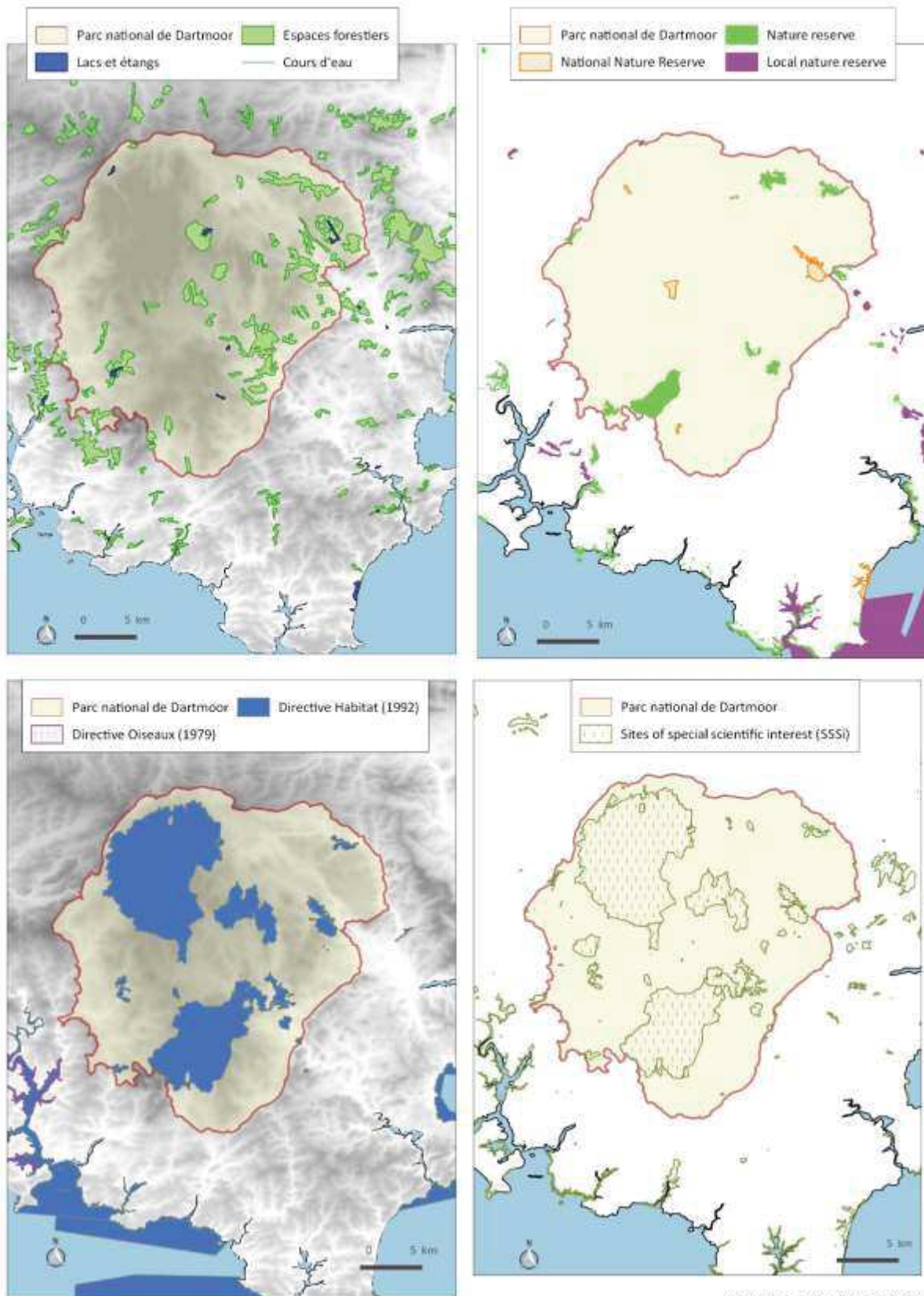
Comme dans beaucoup d'autres contextes nationaux, la superposition des mécanismes de protection de l'environnement se traduit d'un point de vue spatial par des espaces qui deviennent des contenants de protection. Cette superposition des différentes techniques de protection a pu être considérée tantôt comme mettant en péril l'efficacité du droit de la protection des espaces naturels (Février, 2007 ; Jolivet, 2016) tantôt comme un véritable « atout pour la diversité biologique » (Cans, 2008). Il existe malgré tout un fort contraste entre l'AONB des Cotswolds (carte 7) et les deux parcs nationaux (carte 8 et 9) qui s'avèrent beaucoup plus riches, tant au niveau de la protection des espaces que de leurs habitats.

L'ensemble cartographique proposé ci-dessous reste donc à manipuler avec précaution et seule une étude approfondie de chacun des terrains permet de dévoiler les enjeux sociaux, spatiaux et légaux lissés par une typologie trop généraliste (Depraz, 2008 ; Laslaz, 2017).



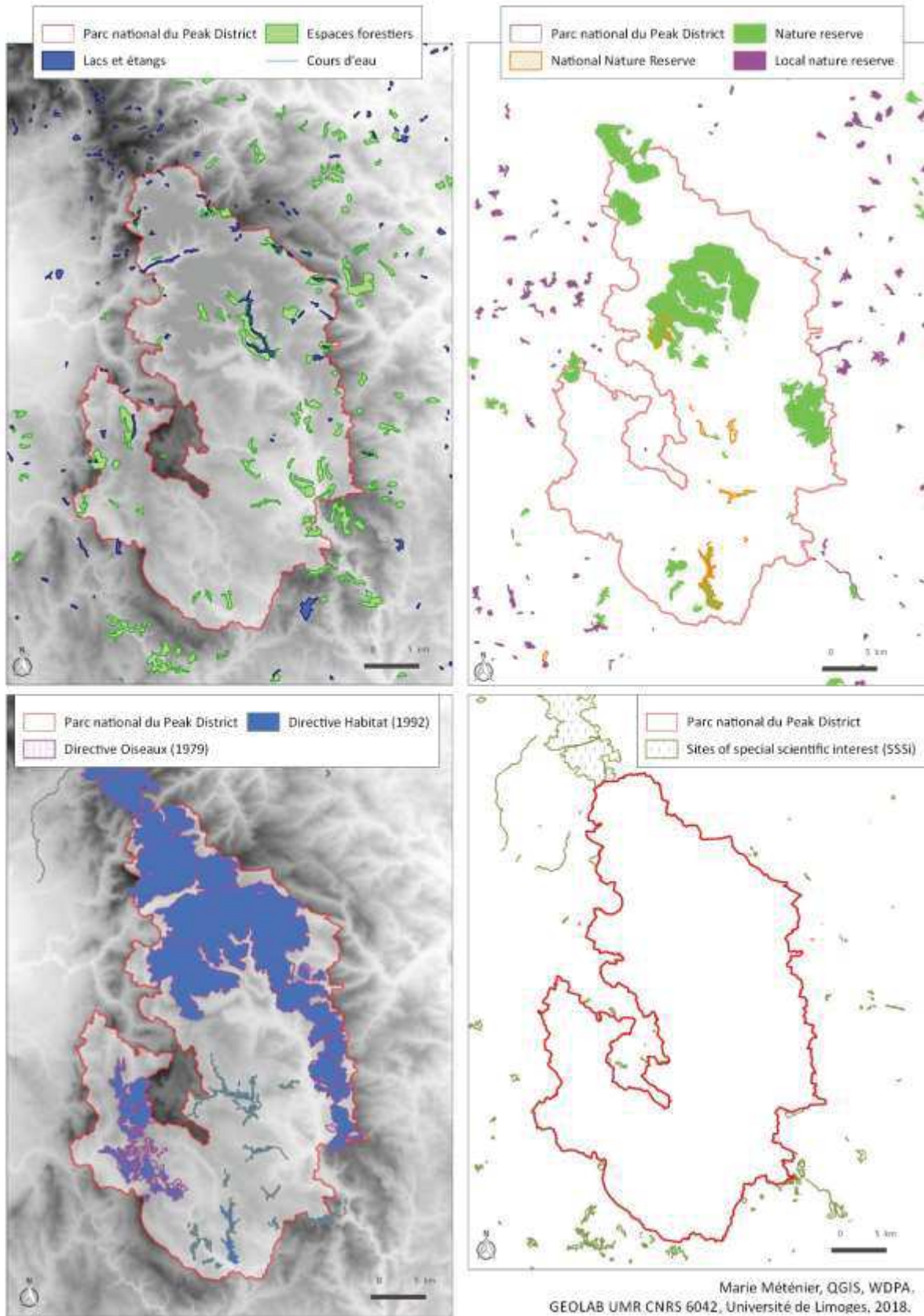
Marie Méténier, QGIS, WDPA, GEOLAB UMR CNRS 6042, Université de Limoges, 2018.

Carte 7 : mécanismes de protection de l'environnement dans l'AONB des Cotswolds.
Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018



Marie Méténier, QGIS, WDPA.
 GEOLAB UMR CNRS 6042, Université de Limoges, 2018.

Carte 8 : mécanismes de protection de l'environnement dans le parc national de Dartmoor.
 Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018



Carte 9 : mécanismes de protection de l'environnement dans le parc national du Peak District.
 Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018

S'il n'a pas été possible de le cartographier, les terrains d'étude, surtout les deux parcs nationaux, se distinguent par l'absence de certaines formes de pollutions. Par exemple, une pollution lumineuse limitée pourrait légitimement être envisagée comme une aménité pour certaines personnes (d'autant que plusieurs études ont été publiées démontrant la corrélation entre pollution lumineuse et impacts sur la santé humaine). Bien que ce mécanisme ne soit pas pour le moment recensé dans la base des mécanismes de protection élaborée par l'UICN, le statut de « *International Dark Sky Reserve* » a été attribué à 4 parcs nationaux anglais sur 11 réserves créées à l'échelle mondiale en 2018⁶⁹. Les gestionnaires des espaces protégés anglais travaillent activement à élaborer des cartographies des pollutions lumineuses et mettent en place des politiques de trames noires qui constituent elles aussi, dans la continuité du rejet des maux de l'urbanité, une nouvelle forme d'aménité environnementale de plus en plus recherchée.

III.1.2.3. Mise en mots et en image des terrains

Pour compléter ces cartographies présentant quelques-unes des caractéristiques des terrains d'étude et afin de guider le lecteur dans des territoires qui ne lui sont pas familiers, une mise en mots et en image des espaces étudiés peut être ici proposée.

III.1.2.3.1. Le parc national du Peak District

Selon la terminologie employée, le *Peak*, *Peak District* ou *Peak District National park*, les configurations géomorphologiques diffèrent. Le *Peak* renvoie généralement à la partie nord de l'espace en incluant la vallée d'Edale et le plateau de Kinder Scout. Le *Peak District* renvoie à l'entité administrative qui ne se résume pas aux frontières du parc national.

Le parc national est divisé en trois grandes entités paysagères distinctes facilement identifiables : le *Dark Peak*, le *White Peak* (dont les qualités paysagères sont — très élégamment-comparées par certains auteurs au masculin et au féminin) et une troisième formée par le *South-West Peak*. En réalité, il n'y a que quelques « *Peaks* » et tous sont globalement d'une taille plutôt moyenne en comparaison avec les *Cuillins* de Skye ou les *Tryfan* du parc national de Snowdonia. En parcourant ce parc national, il est certain que l'on passe rapidement d'un extrême à l'autre (photographie 8).

⁶⁹ <http://www.nationalparks.gov.uk/visiting/outdoor-activities/dark-skies>

Le Dark Peak et le South-West Peak Parc national du Peak District

©Marie Méténier, 2016-2017



L'entrée par le nord du Parc national après le village de Holme



Les paysages du Dark Peak, au nord de la Snake Pass.



La ville de Glossop à l'Ouest, située à la frontière du parc national du Peak District



La frontière au sein du parc national entre le Dark et le White Peak les caves de Castleton



Le plateau de Kinder Scout © M. Cummins, 2016.

Photographie(s) 8 : Paysages du parc national du Peak District.
Source : ©Marie Méténier, 2016 et 2017

Le *White Peak*, est composé quant à lui de collines calcaires, souvent boisées, dans lesquelles les villages se sont rapidement implantés grâce à un climat plus doux. Le *White Peak* est formé par le plateau sud (*Southern Plateau*) qui s'étend d'Ashbourne en remontant vers l'est jusqu'à Matlock, bifurquant à l'ouest à Bakewell pour remonter jusqu'à Buxton et redescendre le long de la rivière Dove jusqu'à Caudon. Dovedale incarne le haut lieu de cette partie du parc, rappelant à certains les paysages suisses : « *Was you ever in Dovedale? I assure you there are things Derbyshire as noble as in Greece of Switzerland* » (Lord Byron, 1800). Attirant 500 000 visiteurs par an, le site de *Dove Dale* est désormais contrôlé par le parc national afin d'en stopper l'érosion. Pour beaucoup de visiteurs, le Peak District s'incarne, avant tout, à travers ces paysages calcaires composés de prairies de pâturages (BTE, 2012). Cette partie du parc offre un paysage façonné par l'homme et empreint de traditions. Sur le plateau, l'eau était considérée par les habitants comme une ressource rare et a donc très vite été investie de spiritualité et de rites païens repris par le Christianisme comme la cérémonie du *Well Dressing*⁷⁰. Cette partie du Peak est marquée par l'industrie minière et l'exploitation du plomb. En 1861, plus de 2000 mineurs s'y étaient installés pour travailler, apportant avec eux leurs coutumes et leur langage. À l'est du *White Peak*, la vallée de la Derwent constitue la porte d'entrée du parc national pour les habitants de Sheffield. Cette région suit le tracé de la rivière Derwent qui traverse le *Dark Peak* au nord et les *Howden Moors* jusqu'au célèbre *Lady Bower Reservoir* pour se terminer au sud dans les terres du *country estate* de Chatsworth. Caractéristique et emblématique du parc, *Chatsworth Estate* constitue un marqueur identitaire de cette ancienne Angleterre pastorale dominée par la gentry depuis le XVII^e siècle (Newby, 1979). Le domaine, entre les mains depuis 16 générations de la famille Cavendish⁷¹, est composé de petits villages loués aujourd'hui encore à des habitants locaux. Ces villages, attenants à la *country house* du Duc et de la Duchesse, sont facilement identifiables par la couleur bleue céruléen qui encadre les portes et les fenêtres de petits *cottages* construits de pierres et de bois. Comprises dans le parc national, des petits bourgs comme Hathersage, Baslow et Bradfield constituent des localités particulièrement attractives pour les catégories sociales aisées de Sheffield (situées dans le périmètre légal d'installation, à savoir 30km maximum des centres hospitaliers, des professionnels de santé).

Les demandes intarissables en eau de Sheffield, Derby, Nottingham et Leicester ont marqué cette partie du Peak et suscité la création d'un paysage artificiel dans la vallée de la Derwent. Pour assouvir cette demande en eau potable, de nombreux villages ont été inondés pour laisser place à trois réservoirs, Howden, Derwent et Lady Bower qui ont valu au Peak District d'être surnommé le *Peak District's Lake District* en raison de ses précipitations annuelles importantes. Les trois réservoirs ont été construits avant la création du parc national, le plus récent étant le *Lady Bower* dont les travaux de construction ont débuté durant la Seconde Guerre mondiale et se sont achevés en même temps que cette dernière. Ces réservoirs ressortent dans les discours, comme de véritables aménités environnementales. Les crêtes qui constituent la limite du parc national sur près de 14 km sont très réputées pour les sports extérieurs comme la pratique de l'escalade. Les dimanches ensoleillés, *Stanage Edge* est parsemé de grimpeurs.

Le plateau central établit la jonction entre le *Dark Peak* au Nord et *White Peak* au Sud, cette région forme une poche dans lesquels les villages de Tideswell, Longstone, Grindlow, Great-Longstone et Edale forment une unité architecturale particulièrement attractive. Entre la vallée de Hope et celle de Wye, les paysages de ce plateau central ressemblent à un patchwork délimité par des kilomètres de

⁷⁰ Cette cérémonie continue d'être pratiquée aujourd'hui encore et fera l'objet de développements ultérieurs.

⁷¹ Également connu sous le titre du Duc et Duchesse du Devonshire.

ces murs de pierres sèches, les *drystone walls*. Globalement peu arboré, c'est un espace très agricole parsemé de villages dont certains, comme le village d'Eyam, ont connu une histoire tragique aujourd'hui facteur d'attractivité. Surnommé « *the plague village* », tous ses habitants ont été au XVIII^e siècle décimés par la peste. *Monsal Head*, du haut de ses 152 mètres, est un des lieux les plus photographiés et des plus visités du parc, et ce depuis la mise en place du réseau ferroviaire en Angleterre. Sous la révolution industrielle, l'essor des chemins de fer, et plus particulièrement de la ligne reliant Londres aux Midlands, a été très contesté par les tout premiers environnementalistes au 19^e comme J. Ruskin. Aujourd'hui, le chemin de fer a été converti en une longue piste cyclable qui constitue une aménité environnementale déterminante pour ceux qui viennent s'installer dans le Peak. La liaison qu'elle effectue entre de nombreux petits villages ruraux et Bakewell, centre d'activité commercial et touristique, est un patrimoine que les habitants, surtout les nouveaux arrivants, tentent de valoriser d'un point de vue esthétique et écologique. Cette partie du plateau est convoitée par les industriels, comme l'exploitation, très contestée, de carrières de calcaire et de mines de fluorite. De telles activités, impliquant l'extraction de plus de 20 millions de tonnes de minerais transportées à travers le parc national par 700 camions circulant chaque jour, ne sont pas sans induire un certain nombre de conflits. Ces carrières, présentes lors de l'élaboration des frontières du parc national, ont été dans la mesure du possible évitées et justifient l'enclave existante en dehors du parc partant de Buxton jusqu'à Whaley Bridge.

La jonction entre le *White Peak* et le *Dark Peak* s'effectue aussi à partir de *Castleton* pour rejoindre *Kinder Scout*. Les caves de *Castleton* constituent elles aussi un des lieux les plus touristiques du parc. Le village de *Castleton* est une localité privilégiée pour le tourisme. À partir de ce village, les marcheurs empruntent le début du sentier réputé du *Pennine Way* créé par S. Stephenson en 1951, qui relie le Peak District à l'Écosse. Le massif des pennines et celui du Lake district constituent l'épine dorsale de l'Angleterre avec de hautes surfaces se tenant à plus de 400 mètres, le Kinder Plateau qui constitue le point culminant du Peak District à 637 mètres. Espace emblématique entre tous, c'est le Kinder Plateau qui incarne l'emblème de la lutte pour l'accès au Peak District et la *Kinder Scout Mass Tresspass* organisée en 1932, présentée lors du chapitre précédent.

Enfin, incarnant le *Dark Peak* et les landes du nord, la route célèbre connue sous le nom de *Snake Pass* et sa bifurcation vers l'Est constitue la limite sud de cette région, celle des landes du nord (photographie 8). Le *Dark Peak* est réputé pour être un paysage sauvage d'où l'homme est (à première vue) absent. Le *Dark Peak* est composé de landes et est réputé pour la rudesse du climat qui est à l'image de celle du socle granitique qui le compose. Dans cette partie nord du Peak, l'habitat est plus restreint et isolé, construit en granite local. Ponctué de plusieurs réservoirs, de lignes électriques et de routes très passagères reliant Manchester à Holmfirth et Pennystone, cette partie du *Dark Peak* offre toutefois des aménités paysagères conformes au goût esthétique des premiers romantiques.

Les landes de l'Ouest encloses entre Cauldon, Leek, Macclesfield, Hazel-Grove, Whaley Bridge et Buxton constituent la troisième entité paysagère du parc national et correspondent au *South West Peak*. Cette partie du parc, moins connue, se caractérise pourtant par sa proximité avec Manchester et l'accessibilité de son aéroport international qui, de Whaley Bridge, ne se situe qu'à 45 minutes en voiture. La proximité avec Macclesfield qui relie Londres en train en 1h45 en fait un lieu de résidence privilégié. Cette partie du parc à l'ouest de Buxton, composée de communautés longtemps isolées dans de sombres vallées, est imprégnée de représentations que les mythes et légendes successifs. Les forêts, très présentes dans cet espace, ont longtemps été des terres de chasse royale pour l'aristocratie locale (photographie(s) 9).



Le plateau sud du parc national avec Dovedale situé près du village de Illiam.



Le plateau central avec les paysages enclos des villages de Castleton, Great Longstone et Edale. C'est dans cette vallée que s'effectue la jonction avec le Dark Peak.



La vallée de la Derwent avec les villages de Bakewell et Hathersage, à l'Est du parc national et Stanedge Edge, lieu privilégié par les habitants de Sheffield.



Le Peak District's Lake District : le Lady Bower Reservoir.



Chatsworth Estate : symbole de la gentry dans cette partie du White Peak, localisé dans la vallée de la Derwent, à l'Est du parc.



Monsal Dale : au cœur du parc national du Peak District.

Photographie(s) 9 : Paysages du parc national du Peak District (2).

Source : ©Marie Méténier, 2016 et 2017

III.1.2.3.2. Le parc national de Dartmoor

Le parc national de Dartmoor est réputé pour être un espace préservé et intact, certains le qualifiant de dernière *wilderness* en Angleterre⁷². Et pourtant, les paysages de Dartmoor ont été marqués par les générations successives d'hommes et de femmes qui les ont modelés. Des vestiges d'anciens villages datant du Moyen-âge forment des cercles distincts dans des landes où les troupeaux, de moutons, de vaches et de poneys — soi-disant sauvages — paissent selon leur bon vouloir dans le plus vaste ensemble de « *common lands* » ayant survécu aux enclosures. Le passé, d'un espace longtemps exploité pour ses ressources, subsiste dans les traces laissées par les industries minières, se confond avec un présent agricole depuis longtemps ancré. Le granite est le point commun de tous ces marqueurs paysagers : une pierre dure, grise ou noire, rendue étincelante par le soleil qui succède à une pluie dense. Il est un composant fondamental de cet espace de landes où la vie des hommes suit le rythme de saisons profondément marquées. Dartmoor est composé d'un massif granitique mis en place il y a environ 280 millions d'années et forme le plus haut et le plus vaste plateau du sud de l'Angleterre. Son histoire géologique ancienne est ce qui justifie aujourd'hui le caractère unique attribué à Dartmoor. Il y a 7 000 ans, les premiers Hommes ont commencé à exploiter les ressources naturelles de cet espace. Plus on atteint les hauteurs, plus les paysages de landes s'ouvrent et s'étendent. Les landes sont des paysages ouverts où le climat joue un rôle déterminant et correspond à de vastes plateaux de landes ouvertes séparées par la vallée Dart. C'est dans ces espaces qu'il est possible de trouver les parties les plus sauvages et le point culminant du parc à 621 mètres : *High Willhays*. La partie nord de cet espace a contribué à forger la renommée de Dartmoor car il s'agit d'un paysage militaire qui comporte une vaste base d'entraînement entre Postbridge et Oekhampton. Durant les exercices de tir à balles réelles, très fréquents, des drapeaux rouges sont hissés pour alerter les marcheurs de l'interdiction absolue de se rendre dans les landes. Cette présence militaire a suscité de nombreux débats lors de l'adoption en 1949 de la loi pour les parcs nationaux. Se posait alors la question de savoir si défendre la nature était compatible avec la défense de la nation (Coates et al., 2011).

La réputation de Dartmoor s'est aussi formée grâce à ses nombreux *Tors* que l'on retrouve érigé dans les landes ouvertes pâturées. La rudesse du granite, dont les *Tors* sont les symboles, s'imprime et s'exprime partout à Dartmoor. Un espace qui résiste au temps et parfois aux hommes, un espace vers lequel les Victoriens, portés par des idéaux romantiques, ont voulu s'évader des affres de la modernité industrielle. Dartmoor est aussi un espace qui a été longtemps redouté en raison de la prison de la ville de *Princetown*, édifiée au moment des guerres napoléoniennes pour des soldats français et américains. Elle constitue un marqueur paysager entouré de mystères que les visiteurs, bien souvent, ne font que deviner, en raison des brouillards épais et humides qui s'installent parfois pour plusieurs jours. Ces brouillards, presque personnifiés dans les discours, créaient alors une atmosphère toute particulière, contribuant à faire de Dartmoor un espace duquel certains ont, par le passé et aujourd'hui encore, longtemps voulu s'échapper. Aujourd'hui encore, quelques petits hameaux subsistent dans ces parties du parc, longtemps habités par des dévoniens, mais qui depuis quelques années font l'objet de recompositions sociales qui constituent l'objet d'étude de ce travail. Plus abritées des intempéries climatiques et bénéficiant donc de conditions de vie plus clémentes, le parc national de Dartmoor est

⁷² Un point qui a été soulevé à de multiples reprises dans les entretiens comme étant un facteur de mobilités pour les gentrificateurs.

composé d'un ensemble de terres agricoles encloses et fertiles, de forêts de feuillues dans lesquelles s'écoulent les rivières Dart ou Teign, creusant des vallées où les villages comme *Buckland in the Moor*, *Widecombe in the Moor*, *Chagford*, *Holne*, *Lustleigh* et *Moretonhampstead* correspondent aux canons des villages idéalisés de la campagne anglaise (photographie(s) 10).



Haytor, lieu touristique emblématique du parc national



Un parc national pâturé



Les espaces boisés du parc national



Hound Tor



Une terre de «common lands»



Powder Mills, les vestiges d'une fabrique de poudre à canon



Les codes architecturaux du Devon



Le village de Moretonhampstead dans l'hiver et la brume

Photographie(s) 10 : Paysages du parc national de Dartmoor.

Source : ©Marie Méténier, 2016 et 2017

III.1.2.3.3. L'AONB des Cotswolds

Le nom de Cotswolds trouve ses origines dans la langue saxonne « Cod » et « wald » qui signifiait forêt ou bois. La transition entre les Cotswolds et les paysages le jouxtant est assez progressive, le relief semble s'estomper lentement dans les vallées qui le bordent. Dans la littérature scientifique, les médias ou les discours, les Cotswolds sont souvent définis au regard de la géomorphologie du sol calcaire qui donne une couleur si caractéristique à cet ensemble architectural. Formant un ensemble de cuestas, l'érosion est la grande génératrice des paysages des Cotswolds. D'ailleurs, les Cotswolds semblent avant tout être définis comme un paysage (photographie(s) 11).

L'AONB des Cotswolds

©Marie Méténier, 2016-2017



Le village de Buckland, au nord de l'AONB



Les collines des Cotswolds, un relief recherché



Castle Combe, un village festif



Le village de Painswick, perché sur la colline



Et au milieu, coule un ruisseau...



Demeure du 17ème dans la vallée de Slad

Photographie(s) 11 : Paysages de l'AONB des Cotswolds.

Source : ©Marie Méténier, 2015, 2016 et 2017

La parution d'ouvrages tels que « *A Cotswolds Village* » par J. Gibbs, publié en 1912, témoignent d'un mouvement nouveau pour l'époque qui attribue à cette région une image de la nation anglaise traditionnelle et ancienne, une fois encore par opposition aux espaces urbains dégradés. C'est à cette époque que les Cotswolds ont acquis une identité régionale qu'ils n'avaient pas auparavant (Mathis, 2010, p. 61). Localisés sur des collines au cœur desquelles serpentent ruisseaux et rivières, les villages construits à partir des pierres couleur de miel extraites des carrières de calcaire constituent les fondations de la renommée de cet espace. Il est effectivement possible de parler de la renommée des Cotswolds, tant cet espace bénéficie, comme le Peak District, d'un fort attrait touristique. De fait, il est difficile de restreindre géographiquement l'entité des Cotswolds tant ils sont devenus une marque commerciale, non seulement conçue pour attirer les touristes, mais également pour vendre différents biens et services. En somme, les Cotswolds pourraient être une forme d'incarnation archétypale des campagnes post-productives anglaises.

L'expression fréquemment employée, la *Chocolate Box*, témoigne de l'artificialité de cette perfection affichée. Les paysages parfaits des villages des Cotswolds sont produits et reproduits par ceux pour qui vivre dans la campagne anglaise est synonyme de succès personnel. Plus récemment, l'image des Cotswolds a évolué. Il semblerait que le cortège de représentations pastorales qui leur étaient associées n'était plus suffisant. C'est pourquoi des représentations plus romanesques ont contribué à parfaire l'image pastorale des Cotswolds. Les Cotswolds, incarnation de la campagne anglaise sont récemment devenus des terres d'aventures. Comme dit précédemment, les Cotswolds constituent une marque, un symbole de la société de consommation qui se décline aussi à travers une ligne de fournitures de textiles et matériels pour les activités sportives « *Cotswolds Outdoors* ». Un de leurs magasins se situe par exemple à Bakewell, dans le parc national du Peak District. Si le site du *Cotswolder* présente les Cotswolds comme la quintessence de la campagne anglaise, cette image des Cotswolds en tant que territoire de nature, fait écho au récent projet de transformer l'AONB en parc national sur lequel il conviendra de revenir dans le chapitre 6.

III.2. La méthode : une démarche exploratoire

La démarche scientifique nécessite d'être rigoureusement mise en œuvre (Leservoisier, 2005b) et repose sur une stratégie qui mobilise une pluralité d'outils. C'est en gardant à l'esprit que la manière d'aborder un objet de recherche dépend des choix méthodologiques effectués en amont ou établis pendant le travail de recherche que cette méthodologie de la recherche a été écrite.

III.2.1. L'approche qualitative au cœur du terrain

La méthodologie qualitative s'appuie, selon H. Dumez sur deux questions fondamentales : le pourquoi (analyse des discours et des intentions des acteurs) et le comment (les modalités d'actions et leurs interactions) (Dumez, 2016). Dans cette perspective, les phases d'observations, les entretiens et le recueil des matériaux s'imbriquent de manière complémentaire pour former un travail géographique. Cependant, la recherche qualitative est loin d'être une science exacte et relèverait plutôt d'une forme d'art contemporain (Guyot, 2008).

III.2.1.1. Le géographe, un observateur averti et curieux

Lorsque le chercheur se rend dans ses terrains, ces derniers deviennent alors un mouvement et sont caractérisés par les contacts et les rencontres entre diverses temporalités et spatialités (Maulion, 2008, p. 1). L'un des avantages présentés par la réalisation d'un travail de thèse est la possibilité de réaliser une étude longitudinale. Même si la tendance actuelle serait plutôt de faire des thèses « courtes », réaliser un travail de recherche sur plusieurs années permet d'organiser un rythme de travail de recherche ponctué d'allers-retours bénéfiques pour optimiser la production des connaissances. Plus encore, dans la mesure où « *la chose essentielle, c'est de se mettre à l'échelle des questions locales ; et pour commencer, à l'écoute de ceux qui les vivent* » (Berque, 1990, p. 151), le travail de terrain nécessite du temps et de la patience. Dans cette perspective, il existe un réel intérêt scientifique à fragmenter l'étude des terrains en plusieurs missions, de durées variables et sur des périodes de l'année différentes pour appréhender la « saisonnalité ». Dans les trois terrains, quatre séjours ont été rendus possibles grâce aux financements du laboratoire GEOLAB, aux fonds du programme de l'ANR ORA+ iRGENT et la participation de l'École Doctorale Thématique n° 526 « Sociétés et Organisations ». Puisque ces mobilités vers et dans le terrain sont une affaire de choix, il a été choisi pour mener à bien le premier séjour scientifique de se rendre dans l'AONB des Cotswolds lors des quinze premiers jours du mois d'avril 2016 puis de poursuivre par l'étude du parc national de Dartmoor jusqu'à début mai.

Le troisième terrain, le parc national du Peak District a été étudié en juin 2016. Le choix de laisser un mois d'intervalle entre les deux périodes de recherche devait permettre de prendre du recul, de faire un premier point sur les résultats, la validation de la grille d'entretiens et de revenir sur la pertinence des premières hypothèses⁷³. En 2017, il a été choisi de réaliser le séjour continu sur les mois de mai-juin afin de s'inscrire plus longuement dans ces terrains et de naviguer entre les trois.

Pour Paul Claval (2013), l'observation est une des premières manières de faire du terrain qui s'avère être riche d'enseignements. Lorsque le chercheur arrive pour la première fois sur son terrain, une période fantastique s'ouvre pour une durée limitée. Cette première phase d'observation permet de prendre connaissance des réalités spatiales du terrain. Ces réalités peuvent entrer en conflit ou conforter ses propres représentations mentales. Le climat, les paysages, l'organisation spatiale des villages et de l'habitat, les marqueurs spatiaux de la gentrification, mais aussi des espaces protégés sont autant d'éléments qu'il est nécessaire de consigner dans son carnet de recherche, encore vierge de toute production. Observer en géographe les périmètres de protection est une manière de mettre en œuvre une démarche cognitive dont l'objectif est de chercher à comprendre les expressions spatiales des actions, des intentions et des interactions des acteurs entre eux et au sujet de leur environnement. L'observation tient une place prépondérante dans la mesure où le chercheur a pleinement conscience d'être dans un périmètre de protection. Il est donc tout particulièrement attentif à l'organisation, au fonctionnement, aux pratiques et aux rythmes. Ce regard porté sur les espaces protégés anglais permet de les considérer comme des contenants juridiques et politiques dans lesquels s'expriment des faits sociaux et environnementaux. L'objectif de l'observation du processus

⁷³ Ce temps entre les deux premières périodes de terrain aura été l'occasion d'assister au colloque « la Renaissance rurale, d'un siècle à l'autre » organisé à Toulouse en mai 2016 et aura permis de discuter avec les chercheurs britanniques et américains autour de la conscientisation du processus de gentrification par la société civile.

de gentrification dans les espaces protégés étant d'envisager les dynamiques spatiales qui se tissent dans, autour et à propos de ces espaces. L'observation doit cependant être associée à d'autres outils méthodologiques et complétée avec d'autres techniques de recueil d'informations et d'autres méthodes d'investigation sur les formes et les logiques spatiales de la réalité. À l'issue du travail de recherche quotidien, les observations ont été consignées dans un carnet de terrain, fidèle compagnon du géographe.

III.2.1.2. Des entretiens semi-directifs auprès des habitants

La conduite et l'analyse d'entretiens auprès de la population des espaces étudiés constituent un des matériaux centraux pour cette recherche. Selon les personnes rencontrées, l'entretien a été libre (une conversation spontanée ou imprévue) ou semi-directif (une conversation thématique de questionnements préalablement établis par le chercheur) ou non-directif.

L'enquête par entretien conduit à un travail sur la mise en discours par les acteurs (Blanchet et Gotman, 1992). Les entretiens fournissent divers matériaux qui permettent d'obtenir des renseignements sur les représentations qu'ont les différents acteurs d'un même objet (comme a pu en témoigner la mobilisation des différentes définitions de la gentrification présentées dans le chapitre 1). Pour cette recherche, différents types d'entretiens ont été réalisés. Des entretiens semi-directifs ont été effectués avec les habitants des espaces protégés, et des entretiens non-directifs ont été effectués avec les acteurs du secteur public, des gestionnaires, élus locaux, associations de protection de l'environnement. La conduite des entretiens semi-directifs s'appuie sur une grille d'analyse qui dès le départ a été conçue comme suffisamment souple pour permettre une certaine liberté lors des échanges : si l'ensemble des questions a été posé, elles ne l'ont pas nécessairement été dans un ordre précis, mais plutôt selon les évolutions des conversations.

L'objectif de cette manœuvre est de laisser une grande liberté aux personnes interrogées pour que celles-ci puissent aborder de nouveaux thèmes, élargir ou changer d'échelle de perception du chercheur. Le rôle de ce dernier est alors de veiller à recentrer l'entretien selon les sujets qu'il souhaite aborder ou approfondir⁷⁴. L'accès à la sincérité des acteurs ne s'obtient pas toujours en posant les questions prévues en amont sur la grille (Guyot, 2008). Les entretiens semi-directifs ne sont pas des questionnaires et ils ne cherchent pas à représenter un groupe d'acteurs plus vaste. Il s'agit bien d'une méthode qualitative dans laquelle chaque entretien a eu des apports variables d'un intérêt plus ou moins fort pour l'avancement des recherches. Au total, 198 entretiens semi-directifs ont été réalisés pour cette recherche doctorale.

Plusieurs points doivent être précisés. La recherche sur le processus de gentrification rurale a débuté en master 2 et avait alors porté uniquement sur l'AONB des Cotswolds. Volontairement, les 45 entretiens qui avaient été réalisés pour le master 2 n'ont été que ponctuellement repris dans cette thèse puisque la grille d'analyse qui avait été effectuée pour le master ne reprenait que partiellement celle établie pour le présent travail⁷⁵. Les informations obtenues lors de ces premiers pas dans le travail

⁷⁴ La trame générale élaborée pour les entretiens semi-directifs est consignée en annexe 1.

⁷⁵ Par exemple, les réponses à la question posée aux nouveaux habitants sur les motivations de leur installation (date et motifs) ont pu être reprises pour élaborer le chapitre 5.

de recherche sont venues compléter utilement le corpus de 198 entretiens réalisés auprès de la population des trois espaces protégés étudiés (tableau 4).

Répartition des entretiens semi-directifs par terrains et périodes de recherche					
Année	Terrain	Temps passé sur le terrain	Nombre d'entretiens	Nouveaux habitants	Locaux
Avril 2015	AONB des Cotswolds	3 semaines	40	25	15
Avril 2016	AONB des Cotswolds	2 semaines	18	15	3
Avril 2016	Parc national de Dartmoor	2 semaines	32	25	7
Juin 2016	Parc national du Peak District	1 mois	49	39	10
Total Année 2016 : 99					
Avril-Mai 2017	Parc national de Dartmoor	3 semaines	39	21	18
Mai 2017	AONB des Cotswolds	2 semaines	19	10	9
Juin 2017	Parc national du Peak District	1 mois	36	20	16
Octobre 2017	Parc national de Dartmoor	1 semaine	05	3	2
Total Année 2017 : 99					
Nombre d'entretiens réalisés sur l'ensemble des périodes de recherche : 198					

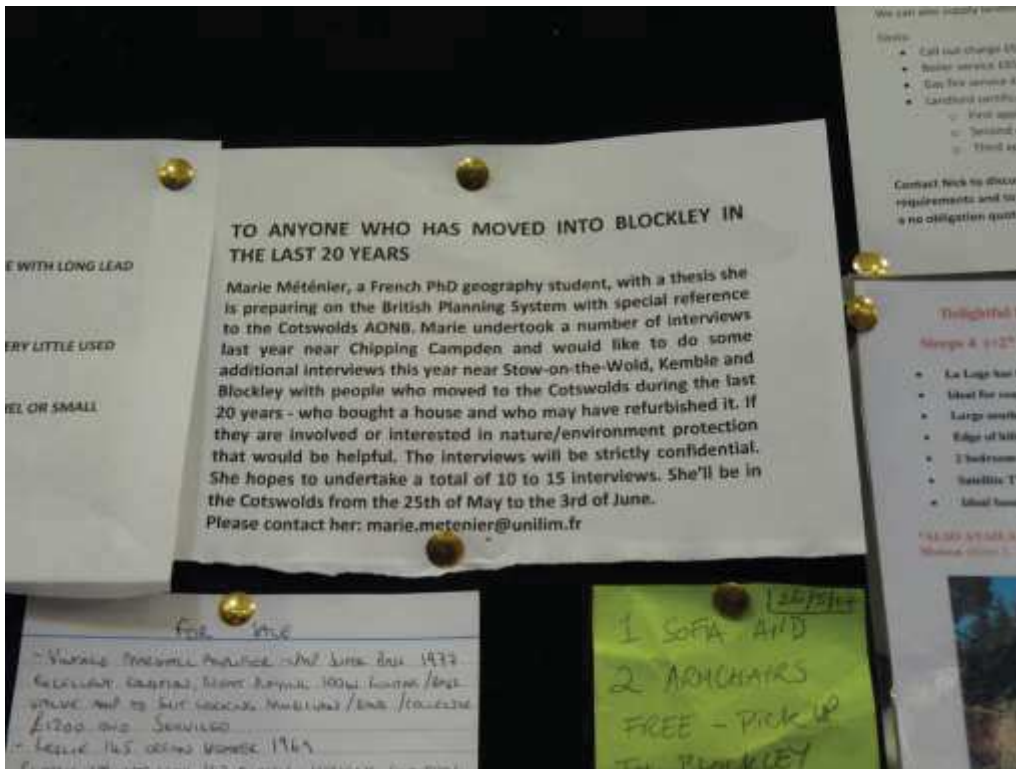
Tableau 4 : Nombre et répartition des entretiens selon les temps de recherche au cours de la thèse.
Source : M. Méténier, 2017.

Les entretiens menés ont été enregistrés, avec l'accord formel des personnes enquêtées, une prise de note a été assurée, mais de manière beaucoup plus ponctuelle afin de ne s'attacher qu'aux informations principales et aux éventuels points sur lesquels rebondir à la fin de l'entretien. Les entretiens se sont déroulés en gardant à l'esprit que le chercheur n'a pas la maîtrise du discours, certaines histoires ne seront jamais dites (Maulion, 2008, p. 6). De plus, tous les acteurs ne se dévoilent pas dès les premières explorations. Certains acteurs, centraux pour l'objet de la recherche, prennent

parfois plus de temps que d'autres à se dévoiler ou à être connus par le chercheur qui se doit alors de créer des relations de confiance. Le hasard et la chance ont joué un rôle important dans la rencontre des acteurs. « *Être au bon endroit au bon moment* » est un adage qui se vérifie souvent sur le terrain. Apprendre à suivre son intuition permet de favoriser cette chance et de nouer des contacts clefs.

Autre point important à préciser pour cette recherche, tous les entretiens ont été retranscrits intégralement, et ce, au fur et à mesure. Cependant, une expérience à Dartmoor a permis de mettre en exergue les failles qu'une recherche qualitative menée par un chercheur français sur un terrain étranger peut comporter. Après un entretien réalisé en présence d'une autre personne ressource avec une habitante du parc national de Dartmoor, il a été possible de le retranscrire immédiatement après. Cette dernière a réécouté l'entretien tout en relisant la retranscription et a apporté les corrections nécessaires. Celles-ci étaient nombreuses et nécessaires sur des expressions comme « *blow-in* » qui avait été comprise comme « *blow-wind* », une nuance fondamentale car elle désigne spécifiquement les nouveaux habitants par rapport aux habitants locaux. Comme l'illustre le tableau ci-dessus (tableau 4), les entretiens réalisés auprès des habitants ont permis d'identifier deux grandes catégories : les « *blow-in* », autrement dit les nouveaux habitants et les locaux. Ce tableau permet de donner un aperçu de la répartition des entretiens entre ces deux catégories. Plus de précisions seront apportées dans le chapitre suivant lorsqu'il s'agira de rentrer dans le détail de l'échantillon sur lequel repose en partie cette recherche. Pour obtenir des entretiens, la sollicitation de rencontres avec les élus locaux des conseils de paroisses (*parish council*), l'unité administrative la plus fine, permettait généralement de se faire introduire sur le(s) terrain(s). Cette démarche présentait malgré tout un biais et le chercheur sur la gentrification rurale gardait en permanence à l'esprit que bien souvent, les populations les plus aisées investissent les sphères du pouvoir politique local. Par conséquent, un échantillon composé uniquement d'élus locaux et des membres de leurs cercles sociaux n'aurait pas été représentatif de la réalité du terrain (cette remarque s'applique pour les hôtes sollicités sur la plateforme Air B&B qui constitue un excellent « repaire de gentrificateurs »). C'est dans l'AONB des Cotswolds qu'il a été le plus difficile d'obtenir des entretiens, de nombreux mails restant sans suite et les personnes rencontrées étaient souvent réticentes à ouvrir les portes de leurs cercles d'intimes, surtout quand ceux-ci comprenaient des personnalités comme Sam Mendes, ex-époux de Kate Winslet et réalisateur des derniers James Bond.

Les secrétaires des autorités locales, les *clerks*, ont été sollicité(e)s, et certaines ont pris spontanément l'initiative de diffuser la recherche auprès des commerçants locaux, à l'image de ce petit texte découvert affiché dans le petit commerce général du village de Blockley dans les Cotswolds (photographie(s) 12). La façon dont cette petite annonce a pu être rédigée par la secrétaire avec laquelle un échange informel avait été réalisé permet de mettre en exergue les informations importantes que cette dernière avait pu retenir sur cette recherche (et les biais qu'une telle annonce introduisait, puisque potentiellement elle ne ciblait que des *greentrifieurs* – cf supra).



Photographie(s) 12 : Présentation de la recherche sous forme de « petite annonce » par une des secrétaires d'un conseil de paroisse dans l'AONB des Cotswolds.

Source : ©Marie Méténier, 2017

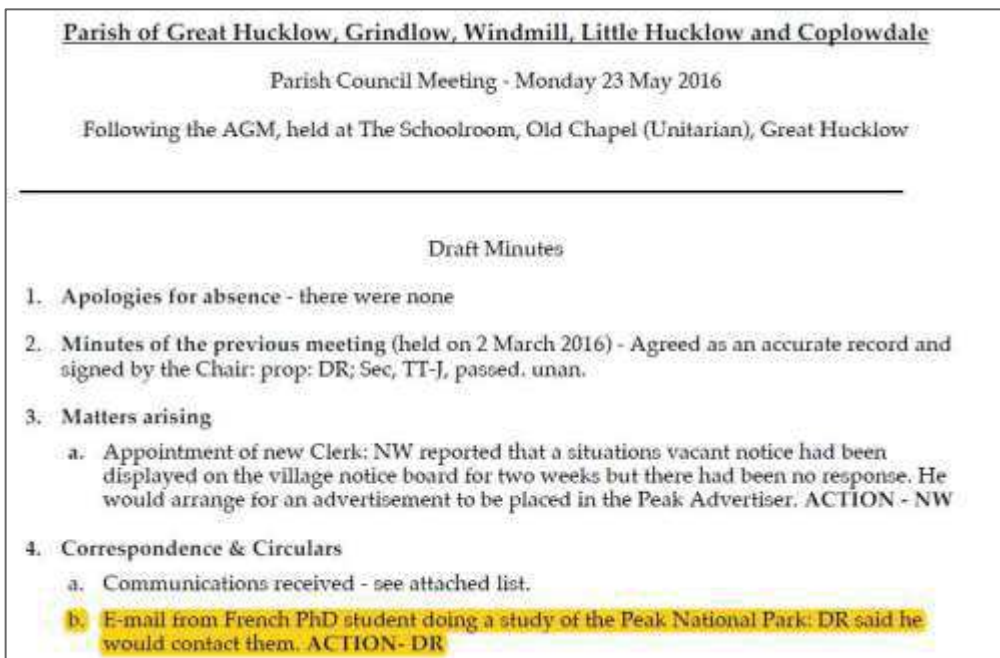


Figure 10 : extrait de la minute du conseil de paroisse de Great Hucklow dans le parc national du Peak District.

Source : archive de Great Hucklow

Cette annonce a prouvé son efficacité puisque 5 entretiens ont été obtenus et répondaient parfaitement au profil indiqué : des nouveaux habitants (très) aisés venus s'installer depuis moins de 10 ans dans l'AONB des Cotswolds (figure 10). À l'issue de chaque entretien, il semblait évident d'offrir une contrepartie même infime pour remercier les enquêtés d'avoir accepté de participer à cette recherche. Infime, car le plus souvent cette contrepartie était une petite boîte de chocolats, et qui dans la majorité des cas, étaient particulièrement bien accueillie. À travers cette petite marque de reconnaissance, la position de l'enquêté évoluait par rapport à celle du chercheur, le plaçant dans une relation dans laquelle ce dernier lui était redevable⁷⁶. Souvent, une aide bien plus précieuse était apportée et spontanément les enquêtés proposaient d'organiser des rencontres avec d'autres membres de leurs cercles sociaux. Le chercheur avait été jugé et estimé digne d'être introduit sans risque d'engager sa propre crédibilité. Cette dynamique du renvoi d'un enquêté vers d'autres, connue comme étant la méthode de la boule de neige (Snijders, 1992) a été une manière efficace de rencontrer des acteurs clefs. Un acteur renvoie à deux autres, qui renvoient à trois autres. Cette technique doit être manipulée en pleine conscience des biais qu'elle introduit : en explorant les mêmes cercles d'enquêtés, elle ne permet pas d'aborder les réalités d'un terrain dans sa globalité. C'est en gardant à l'esprit qu'en géographie, la notion d'acteur appliquée au terrain ne devrait pas être restreinte aux « *porte-voix* » et aux dominants (Gumuchian et al., 2003) qu'ont été considérés comme acteurs, dès les premiers temps de cette recherche, tous ceux qui ont pu avoir un lien direct, ou indirect avec l'objet d'étude considéré.

Dans une analyse portant sur la gentrification des espaces protégés et qui explore les dynamiques de rapports de force, cela impliquait de prendre en compte pour cette recherche les *gentrifieurs* mais aussi les *gentrifiés*, les membres de l'aristocratie anglaise. Dès lors le tableau des entretiens semi-directifs répartis dans les différents terrains présentés ci-dessus sera affiné dans un chapitre 4 destiné à explorer, à l'appui de cartographies et à différentes échelles, le processus de gentrification rurale dans les terrains protégés étudiés. Ces précisions permettront alors de confronter les différentes typologies qui ont pu être définies dans la littérature sur la gentrification rurale avec celle proposée pour cette recherche et de revenir sur les enjeux et les limites soulevés par une telle discrétisation des individus dans la recherche scientifique. Pour utiles qu'elles soient, les typologies ne reflètent qu'une réalité à un temps donné dans un espace donné de parcours de vie en réalité bien plus complexe. C'est pourquoi, il n'a pas semblé pertinent pour cette recherche d'utiliser de logiciels d'enquête, car les deux grandes catégories généralement identifiées par la littérature, les « *néo* » et les « *locaux* » étaient trop réductrices pour capter les subtilités des profils étudiés dans les terrains anglais. Avec des terrains étudiés pour certains par les chercheurs sur la gentrification rurale il y a plus de 40 ans (et à de multiples reprises depuis), les catégories « *néo* » et « *locaux* » doivent être par l'intermédiaire d'une enquête qualitative poussée et un échantillon aussi conséquent qu'il était possible de réaliser. Ce constat a été partagé par P. Cloke lors de l'entretien obtenu en 2016. Il conseillait alors à la jeune chercheuse sur la gentrification rurale de se concentrer sur les stratégies des acteurs et non pas uniquement sur leurs profils et leurs pratiques quotidiennes.

La conduite des entretiens auprès d'un échantillon hétérogène a été effectuée en gardant à l'esprit que les rencontres avec les enquêtés se déroulent sur la base de rapports inégaux (Collignon, 2010).

⁷⁶ Depuis la réalisation de ces terrains, les échanges avec des chercheurs travaillant sur les terrains canadiens ont permis d'entrevoir la réalité d'une recherche beaucoup plus formalisée et « sécurisée » financièrement dans ces pays. Dans le cas anglais, la question de la rémunération des enquêtés n'a jamais été soulevée.

Le chercheur doit prendre en compte que les regards sociaux varient en fonction de la culture et des attentes de ses interlocuteurs (Bertrand et *al.*, 2007). Particulièrement représentatifs de ces interrelations existantes entre deux positions sociales différentes, les entretiens menés avec des membres de l'aristocratie anglaise (photographie(s) 13) ont induit une prise de conscience et la nécessaire adaptation du chercheur de sa propre mise en scène en fonction des personnes interrogées (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991, p. 120).



Photographie(s) 13 : Réalisation de l'entretien dans le petit salon du Baronnet de Tissington, Peak District.
Source : ©Marie Méténier, 2016

Quelle que soit la position sociale de la personne interrogée, l'éthique et la morale ont été deux principes centraux dans cette recherche où les échanges humains ont été omniprésents. Dans certains cas, compte tenu de la profondeur des discussions et face à la détresse de certaines personnes enquêtées (souvent liée à des raisons de santé ou des situations familiales compliquées), le devoir moral de réserve a été respecté et les propos tenus lors de ces entretiens resteront volontairement non connus. Le terrain est avant tout une rencontre entre des personnes, des sujets, avec leurs affects et leur intelligence, leurs projets professionnels et personnels. Pour Fabienne Cavaillé (2016) « *chaque fois que des géographes se sont attachés à démontrer que la relation à l'espace a une importance pour les individus et les groupes, parce qu'elle conditionne leur vie quotidienne, qu'elle soit le support de leurs projets, qu'elle renferme leurs histoires personnelles et collectives, qu'elle explique leur bien-être*

ou leur mal-être, ils ont été amenés à mettre au jour, d'une manière ou d'une autre, des émotions, des affects, des sentiments géographiques ». Le terrain, s'il est fréquemment comparé à une éprouvette (Guyot, 2008), ne repose pas sur des expériences réalisées en laboratoires dans lesquels le chercheur serait effacé : le terrain dépend de la manière d'être géographe. D'une manière générale, la bienveillance et l'empathie ont été au cœur de cette recherche. Ce faisant, le chercheur oscille constamment entre proximité et distance avec la personne interviewée (Bondi, 2003, p. 71).

III.2.1.3. Des entretiens non-directifs pour dévoiler les jeux d'acteurs

Cette recherche a été alimentée par des entretiens non-directifs avec un ensemble d'acteurs public (tableau 5). Les entretiens ont été conçus selon des thèmes et de grands questionnements à aborder et adaptés au domaine de compétence de l'acteur interviewé. Le temps moyen des entretiens non directifs réalisés était variable selon les disponibilités de chacune des personnes interrogées (de 1 h à 2 h 30 pour les gestionnaires des espaces protégés). Les entretiens ne se veulent pas représentatifs de l'ensemble des acteurs, mais le choix des personnes rencontrées s'est fait en tenant compte de la diversité des acteurs nécessaire pour étayer l'hypothèse de départ.

	Nombre d'entretiens AONB des Cotswolds	Nombre d'entretiens Parc national de Dartmoor	Nombres d'entretiens Parc national du Peak District
Élus locaux rencontrés par échelon administratif			
Paroisses	9	10	15
District	1	/	2
Comté	1	/	1
Autorité gestionnaire des espaces protégés (par secteur)			
Planning	3	3	1
Rangers Wardens	1	2	3
Directeur général	1	/	1
Associations de protection de l'environnement (représentants régionaux)			
National Trust	1	1	1
Friends of the Earth	/	1	1
Wildlife Trusts	1	1	1
CPRE	1	1	1
Black Environmental Network	/	/	1

Tableau 5 : Répartition des entretiens non-directifs réalisés auprès de différents acteurs des territoires d'étude.

Source : Enquête de terrain, ©Marie Méténier, 2018.

Découlant bien souvent de la rencontre avec différentes catégories de professionnels, il a été possible pour cette recherche d'assister à de multiples rencontres. Selon les tenants de l'école de Chicago, « l'observation permet de saisir le mieux la réalité des pratiques, sans avoir à redouter de recueillir des récits d'acteurs suspects de sélectivité ou de reconstruction de la réalité » (Arborio, 2007, p. 26). Celui qui observe peut par sa seule présence influencer la situation qu'il observe, et ce particulièrement dans les réunions des jeux d'acteurs professionnels et l'invisibilité remise en cause par l'instrumentation d'un appareil photo. Lors de ces rencontres d'acteurs, l'analyse des mises en scène sociales a été centrale pour apprécier les (en)jeux d'acteurs, de pouvoir, les interactions et les réactions dans une situation donnée. Se positionnant comme témoin dans le cadre d'une observation non participante, l'objectif était de rendre compte avec honnêteté et exhaustivité des pratiques observées (Bertrand et al. 2007).

III.2.2. Croiser les méthodes et les outils pour optimiser une méthodologie géographique

La scientificité du géographe réside dans l'interprétation des intentions humaines et plus particulièrement dans la dimension spatiale du social : c'est la rigueur de la démarche du chercheur qui permet d'assoir la scientificité du discours (Pradeau, 2013). Toutefois, « *rigueur de la méthode qualitative ne rime (donc) pas avec rigidité* » (Bertrand et al., 2007, p. 322). Les limites de l'analyse des discours peuvent justifier d'avoir recours à d'autres types d'outils pour faciliter la formalisation des représentations et des pratiques parfois difficiles à dévoiler dans le cadre des entretiens plus conventionnels.

III.2.2.1. Des parcours commentés pour prendre la mesure du changement social

Très vite, l'étude des dynamiques de gentrification dans les espaces protégés a suscité la mise en place de parcours commentés. Cet outil dénommé « *walking interviews* » par l'école de Manchester a été largement mobilisé par les géographes anglo-saxons depuis le début des années 2000 (Kusenbach, 2003 ; Evans et Jones, 2011) et plus récemment par les géographes français (Feildel et al., 2016). Ces études ont démontré la pertinence de cet outil dans la mesure où il permet de générer des données qualitatives extrêmement riches. Les personnes interrogées sont immergées dans leur environnement familier pour tenir leurs discours, ce qui atténue sensiblement le biais de donner « *les bonnes réponses* » attendues pour le chercheur. Contrairement aux entretiens classiques, les parcours commentés donnent accès à une compréhension de l'espace par l'expérience beaucoup plus fine et sensible : « *dire l'espace en même temps qu'on le parcourt* » (Grosjean et Thibaud, 2001, p. 9), permet de saisir les dimensions de l'espace vécu. Cette démarche permet aux individus interrogés et au chercheur d'être tous deux exposés aux stimulations multi-sensorielles de l'environnement immédiat plutôt qu'être enfermés dans ce que T. Edensor a appelé un « *blandscape* » (Edensor, 2007). Les chercheurs suggèrent qu'un des avantages majeurs de cet outil réside dans le fait de réintroduire l'interviewé au cœur de la démarche pour qu'il puisse s'exprimer sur le territoire dans lequel il vit et l'interpréter en faisant appel à son expérience sensible des lieux. Dès lors, faire parler des individus sur leur environnement et les changements dont ils ont pu être les témoins directement *in situ* s'avère

être une démarche tout à fait pertinente dans le contexte de cette recherche portant sur les dynamiques de gentrification rurale.

Réalisés à différentes échelles, sans que les trajets ni la durée ne soient imposés, quatre parcours commentés ont été réalisés dans ce travail sur les trois terrains⁷⁷. La liberté conférée aux individus a été un choix réalisé dans le but de comprendre quels sont les lieux marquants, mais aussi les « géographies tranquilles du quotidien » (Di Méo, 1999), ces lieux qui structurent leur réalité sociale (Thibaud, 2001).

III.2.2.2. L'exploration des archives : décrypter l'intentionnalité derrière les mécanismes de protection

Les entretiens conduits complètent et s'articulent avec les observations effectuées sur le terrain pour apporter des éléments difficilement observables comme l'historicité d'un processus d'aménagement. Précisément, cette historicité, compte tenu de l'importance qu'elle revêtait pour appréhender les espaces protégés anglais comme objet de recherche, a été largement investie et étayée par un travail d'archives réalisé à chaque période de recherche. Comme le précise Yann Calbérac : « *l'archive et le terrain partagent au moins deux points communs : c'est un support de connaissance, et l'un et l'autre procurent du plaisir à ceux qui la consultent ou le parcourent (Farge, 1989 ; Volvey, 2004)* » (Calbérac, 2012, p.55). Ce plaisir lors de l'exploration et de la découverte d'archives précieuses a été largement partagé durant les différents séjours dans les centres d'archives, dans les bibliothèques privées présentes dans les locaux des autorités gestionnaires des espaces protégés. Dans le parc national de Dartmoor, une mise à disposition en accès libre des ressources présentes dans la bibliothèque a largement facilité ce travail d'enquête⁷⁸. Ce travail d'archive a été effectué à l'occasion de 4 journées passées dans les archives nationales à Londres, localisées à proximité de *Kew Garden*. Pour l'essentiel, les archives consultées étaient en lien avec la genèse des espaces protégés anglais. Elles ont été de différentes sortes: rapports, textes législatifs, jugements, documents d'urbanisme, notes de service ministérielles ou d'autorités locales, documents écrits variés qui émanaient des principales associations de protection de l'environnement. La période couverte par le travail d'archives remontait à 1876 à nos jours. Au total, l'exploration des archives, qui ont alimenté la rédaction du chapitre 2 pour comprendre la genèse de l'intentionnalité des espaces protégés, aura constitué en une centaine d'heures de travail. Les archives scannées sont venues alimenter la constitution d'un corpus de documents généraux et spécifiques réalisés à des échelles spatiales et temporelles différentes. Le croisement de l'ensemble des données récoltées a permis de comprendre comment ces documents ont été conçus et appliqués par les différents acteurs. La constitution du corpus (documents généraux ou spécifiques à des échelles et des dates différentes) et leur croisement ont permis de confronter les discours et volontés politiques aux pratiques sociales dans les territoires d'études. Pour cette recherche, la mise en place d'une méthode qualitative n'a donc pas été conçue comme un protocole scientifique figé, mais au contraire, comme une construction et une démarche d'ensemble. Les géographes disposent d'un ensemble d'outils qui, agrégés entre eux, donnent des combinaisons souples et flexibles qui permettent de laisser une place non négligeable à l'expérimentation et aux initiatives créatives des chercheurs. L'enjeu étant, une fois encore, de trouver le bon équilibre.

⁷⁷ Ils seront détaillés dans le chapitre 4.

⁷⁸ Que les gestionnaires des deux parcs nationaux et de l'AONB en soient ici remerciés.

III.2.2.3. Le quantitatif : un changement d'échelle nécessaire

Beaucoup des chercheurs se sont saisis de l'exploration statistique pour mesurer les spatialités des différentes classes sociales, et plus spécialement, des *middle classes*. En Angleterre, les premières analyses statistiques implicites de la gentrification rurale ont été réalisées par K. Hoggart en 1997. Par la suite, M. Phillips qui avait jusqu'à présent utilisé une méthodologie qualitative pour explorer la gentrification dans les espaces ruraux anglais a effectué à son tour des analyses statistiques (Phillips, 2007). Toujours en Angleterre, mais par un chercheur français, cette fois-ci, F. Richard a mis en exergue la pertinence des analyses statistiques de la gentrification rurale dans le parc national du Lake District (Richard, 2009). L'approche retenue ici est celle d'une démarche qui reconnaît la complémentarité entre des méthodes qualitatives et des méthodes quantitatives. Dans les études menées sur la gentrification rurale, quelques chercheurs se sont distingués par ce parti pris (Clark, 1992 ; Smith, 1998 ; Schmied, 2001 ; Richard, 2017) tandis que la majorité a opté pour l'une ou l'autre des deux méthodes (A. Stockdale avait distribué près de 500 questionnaires dans les espaces ruraux écossais pour réaliser une exploration quantitative de la gentrification rurale).

Cette recherche s'inscrit dans le postulat établi par H. Dumez (2013) qui consiste à affirmer que l'opposition entre recherche qualitative et quantitative est stérile et artificielle. La démarche qualitative reste une méthodologie chronophage et apparaît difficilement conciliable avec une démarche quantitative qui serait menée avec la même rigueur et le même investissement de temps. Les méthodes quantitatives évoluent rapidement et nécessitent de plus en plus des compétences pointues qui ne s'inventent pas et nécessitent une formation adaptée, elle aussi coûteuse en temps. C'est donc dans la limite des moyens et des compétences de l'auteure que ce travail proposera une exploration statistique des recompositions sociales en Angleterre, ce qui permettra de venir contextualiser les terrains de recherche. Cette démarche exploratoire demeure nécessaire dans la mesure où la recherche quantitative permet d'apporter un élément complémentaire dans l'appréhension des différentes échelles et spatialités des dynamiques de gentrification rurale. L'exploration statistique a permis la production de cartes réalisée avec le logiciel QGIS pour présenter et analyser les terrains d'étude. Ce traitement spatialisé de différentes données a permis d'approfondir utilement plusieurs hypothèses, comme celle de la représentation cartographique du processus de gentrification rurale.

III.2.2.4. Les espaces d'enquête : cadrage de l'analyse

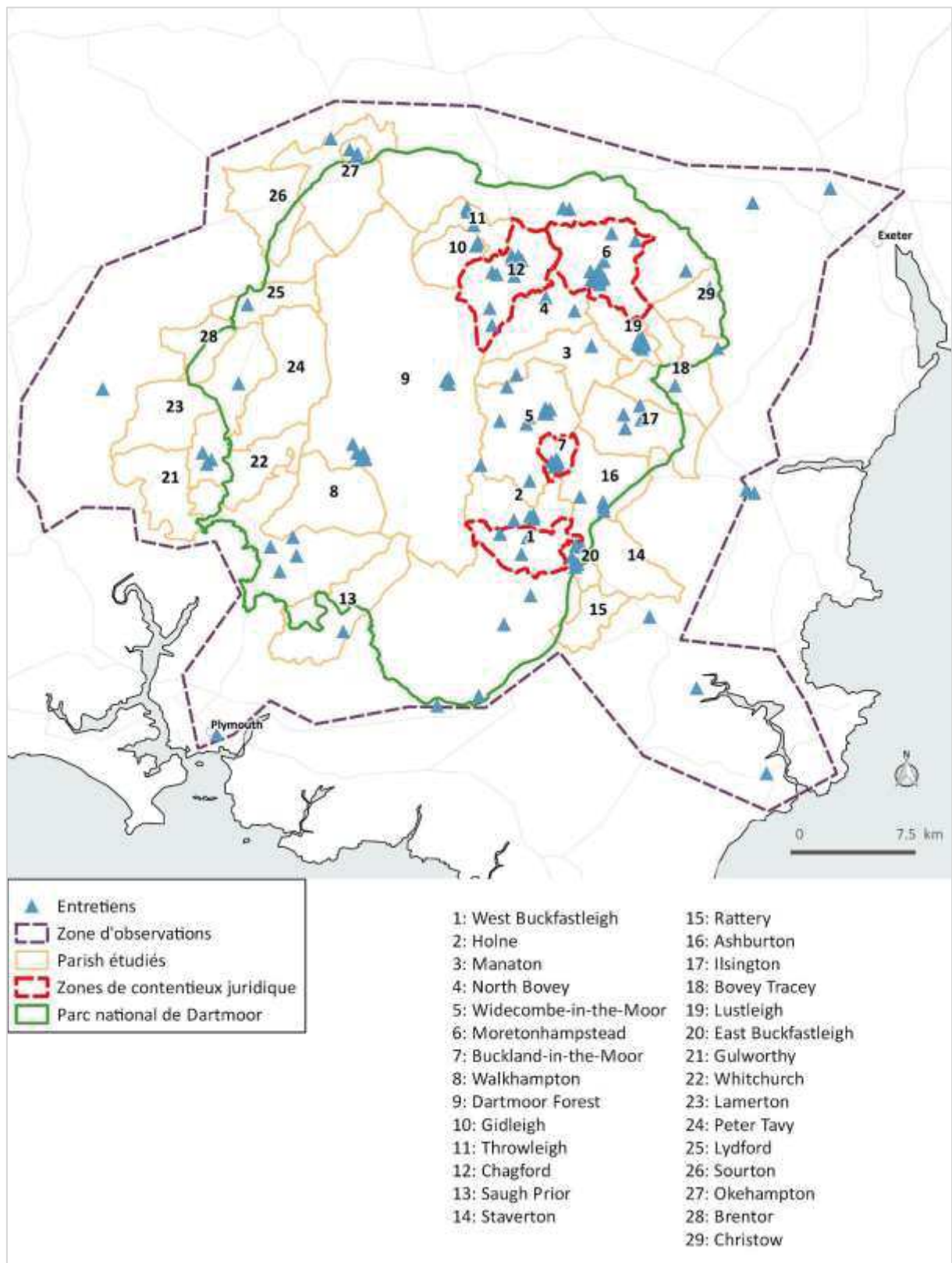
L'exploration des terrains, décrits comme *des boîtes noires méthodologiques* (Volvey et al., 2012, p. 442), conduit invariablement à une seconde phase, liée au questionnement de l'échelle d'analyse pertinente pour déterminer des micro-terrains, appelés dans la littérature espaces *témoins* ou encore espaces *ateliers*. Cette auto-détermination des micros-terrains ne peut être validée, dans le cas anglais, que lorsqu'elle se trouve étayée par les entretiens menés sur le terrain qui viennent confirmer ou infirmer les lignes de force pré-identifiées par le chercheur (Thrift, 2004, p. 60). Bien consciente des risques d'enfermement du qualitatif dans le local (Morange et Schmoll, 2016, p. 37), c'est avec précaution que la détermination a été effectuée en gardant à l'esprit les risques liés aux effets d'échelles. C'est uniquement une fois sur place que l'on peut réellement déterminer plus précisément les sites au sein desquels mener les enquêtes et les observations (Brachet, 2012). Toute la complexité de ce travail réside dans l'étude d'espaces protégés relativement vastes (sauf pour le parc national de

Dartmoor), dans un temps relativement limité. Afin d'identifier les espaces témoins, les discours obtenus lors des entretiens ont été complémentaires à la circulation du chercheur entre les différents sites pour mettre en évidence des relations et des interactions dans le but de « *contrôler la production même de l'objet de recherche* » (Brachet, 2012).

Les espaces témoins ont été sélectionnés pour une étude approfondie en raison de leur originalité ou de leur représentativité au regard de l'objet de recherche. La détermination du périmètre d'investigation empirique se caractérise en fonction des souhaits du chercheur mais aussi en fonction des opportunités qui s'ouvrent ou se ferment à lui. En d'autres mots, déterminer les espaces témoins permet de cadrer l'énigme. Les critères de sélection pour identifier les micro-terrains n'ont pas été formalisés par un traitement informatique et statistique qui permettrait d'effectuer une sélection plus automatisée. Cette démarche a consisté à effectuer un choix selon les informations recueillies et les observations. Les espaces enquêtés font donc l'objet d'une sélection totalement assumée qui ne remet pas en cause la scientificité du travail. Cette recherche s'est intéressée aux espaces les plus significatifs de cet ensemble, mais aussi aux espaces moins évidents a priori, mais qui, dans la perspective de saisir dans sa globalité la problématique de la gentrification rurale, ont été conservés justement en raison de leur apparente banalité. Explorer les formes de ségrégation spatiale générées par les mécanismes de protection de l'environnement entre les espaces protégés et ceux qui ne le sont pas a permis de venir enrichir l'analyse du processus de gentrification des espaces protégés (voir la partie 3).

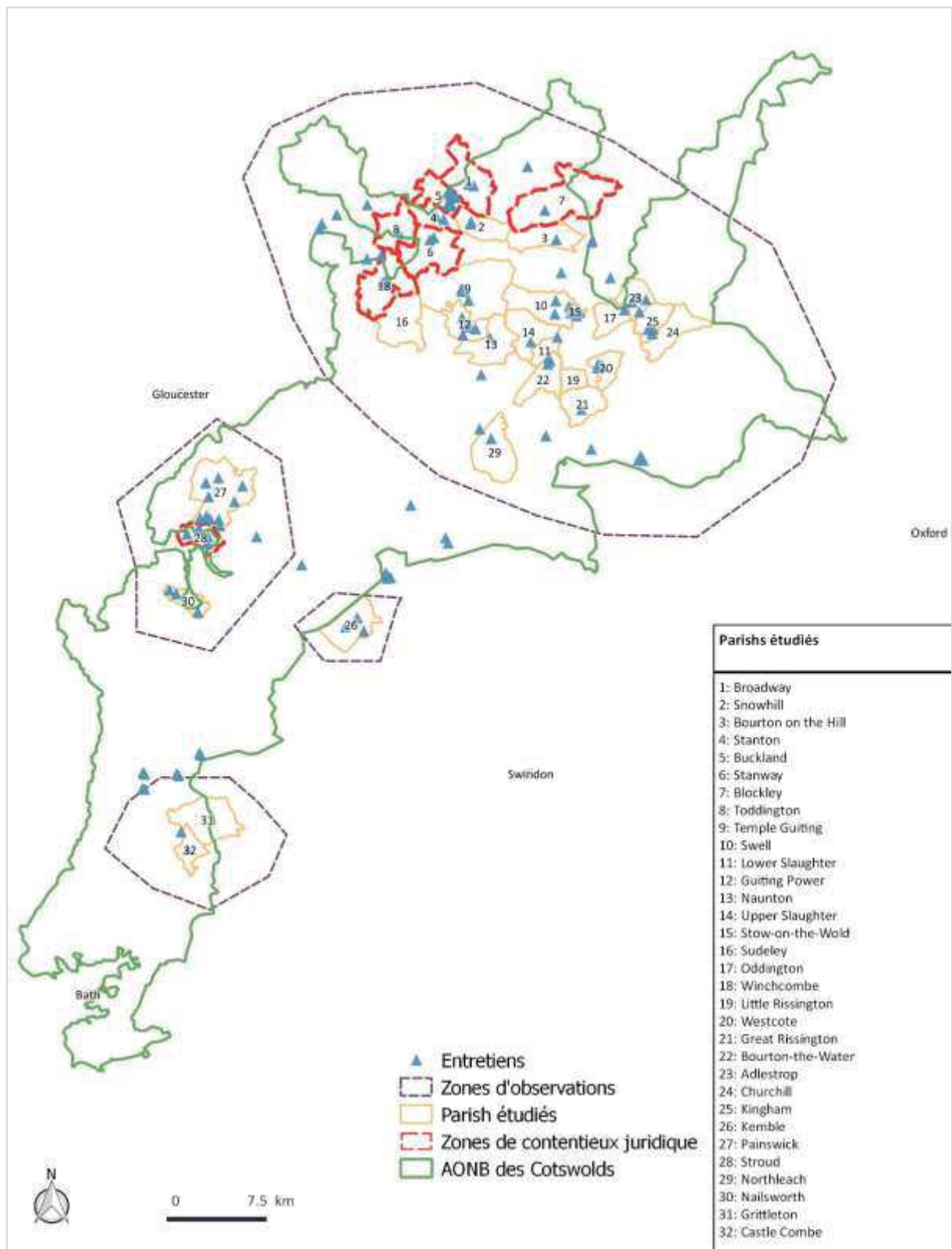
Dans les cartes présentées ci-dessous, trois types de figures sont représentés et correspondent aux zones d'observation (en violet), aux conseils de paroisse étudiés (en jaune) et aux zones dans lesquelles des contentieux juridiques ont pu être identifiés (en rouge). Dans la mesure du possible, les zones d'observation des trois terrains ont été réalisées de manière à englober l'espace protégé, mais aussi les espaces limitrophes aux zonages de protection. Cela se justifie dans la mesure où ces zonages ont souvent fait l'objet, lors de leur adoption, de compromis locaux et d'ajustements que le géographe se doit de prendre en compte⁷⁹. Les zonages de protection sont par nature discriminants spatialement puisque le droit vient établir (bien souvent de manière immuable) les zones à protéger et les zones non protégées. Or, dans la perspective de poursuivre l'analyse des relations entre fronts écologiques et gentrification rurale (Richard, 2009), les espaces en dehors des périmètres de protection ont été au minimum observés et analysés d'une manière plus approfondie si cela était pertinent. Plusieurs exemples de fronts écologiques ont été identifiés dans chacun des espaces donnant naissance dans certains cas à des zones de contentieux juridique matérialisés en rouge sur les cartes. Ces zones de contentieux juridique constituent le cœur de la partie 3 de ce travail de recherche. Le choix de cet axe d'analyse sera éclairci dans la dernière partie de ce chapitre. En jaune sont représentés les conseils de paroisse étudiés. Ces zones d'études correspondent aux lieux dans lesquels un ou plusieurs entretiens ont été réalisés. Étant donné le volume de l'échantillon d'entretiens semi-directif, pour des raisons de lisibilité cartographique et de confidentialité, les entretiens n'ont pas été plus précisément localisés sur les cartes produites (carte 10, carte 11 et carte 12).

⁷⁹ Cette prise en compte s'éclaire par le travail d'archive qui a permis de comprendre les enjeux politiques et économiques des tracés des mécanismes de protection de l'environnement lors de leur élaboration.



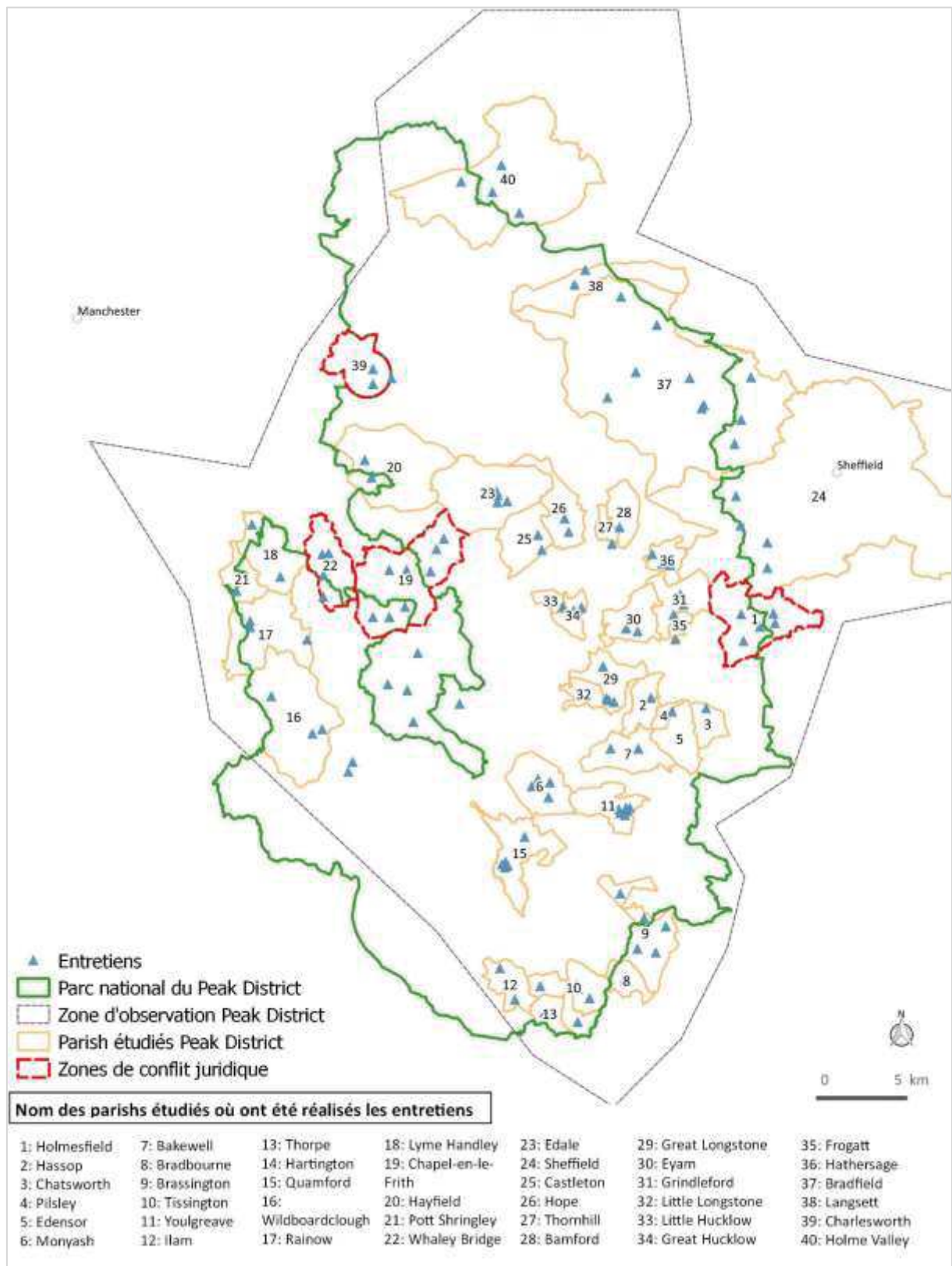
Carte 10 : Localisation des espaces témoins dans le parc national de Dartmoor.

Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018.



Carte 11 : Localisation des espaces témoins dans l'AONB des Cotswolds.

Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018.



Carte 12 : Localisation des espaces témoins dans le parc national du Peak District.

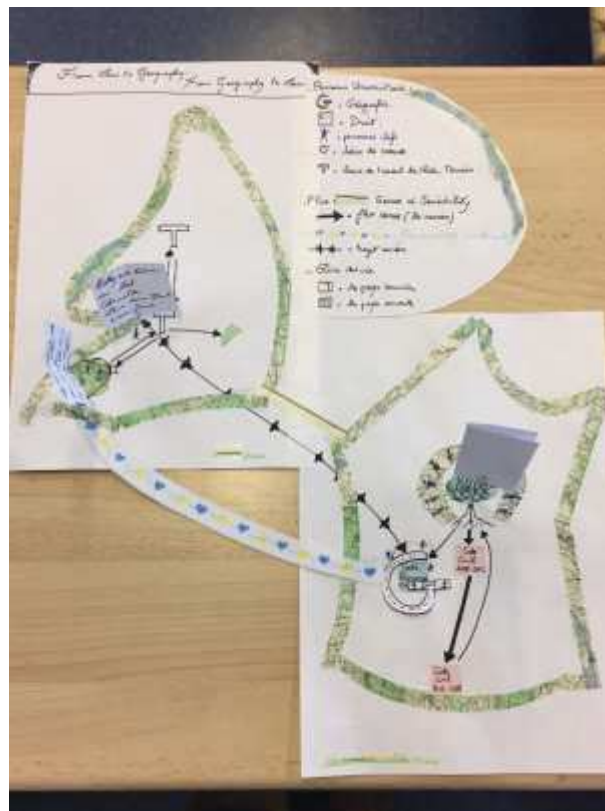
Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018.

III.2.3. Du droit à la géographie : réflexivité d'un parcours personnel

L'objectif du développement suivant est de saisir l'opportunité offerte par la discipline géographique, de (se) questionner sur la place et la posture du chercheur par rapport à son sujet d'étude et sur la production de connaissances. Le chercheur ne saurait être réduit à une entité intellectuelle, il est un individu inscrit dans le monde social avec ses propres ancrages (Bertrand et *al.* 2007). Mettre à jour cette subjectivité permet de comprendre les choix qui ont été faits et les interprétations suggérées.

III.2.3.1. Ancrage institutionnel du projet de recherche

L'idée est ici de revenir sur l'élaboration d'un projet de recherche au regard du parcours personnel, sans tomber dans le piège d'une égo-géographie (Lévy, 1995 ; Calbérac et Volvey, 2014), pour dévoiler et comprendre les restitutions d'une recherche conçue comme une étape dans une trajectoire plus globale (photographie(s) 14). Ce parcours académique et universitaire a profondément influencé le choix, si ce n'est du thème, au moins du terrain, et la démarche de recherche et la restitution de ce manuscrit. Faire ce travail d'introspection permet de lever le voile sur plusieurs biais introduits dans cette recherche et de les transformer en matériaux susceptibles d'être analysés (Milhaud, 2006).



Photographie(s) 14 : Production artistique réalisée lors de l'atelier de cartographie artistique du CIST 2018
« Représenter les territoires ».

Source : ©Marie Méténier, 2018

L'hypothèse de ce travail était au départ d'étudier « la gentrification rurale des espaces protégés ». Au fur et à mesure de l'avancement de cette thèse, il est apparu de plus en plus nécessaire de centrer l'analyse sur la place du droit dans cette hypothèse de recherche et d'adopter une démarche non plus uniquement géographique, mais géo-légale. Or une telle démarche de recherche ne s'improvise pas puisqu'elle se trouve au carrefour de l'inter-dialogue entre deux disciplines : le droit et la géographie. L'interdisciplinarité est « *difficile à pratiquer, car elle est exigeante et incertaine* », elle « *exige du temps, de la patience et de la modestie* ». Pourtant, elle « *constitue une extraordinaire source d'inventivité et de créativité* » (Cavaillé, 2009, p. 50-51).

C'est en master 2 que la volonté d'explorer ces deux disciplines sur un même terrain a été envisagée. Les premières réflexions liées aux interactions possibles entre droit et géographie ont débuté lors de la réalisation d'un master 2 recherche sur la gentrification rurale dans l'AONB des Cotswolds au sein du master de géographie « Construction et gestion des territoires durables », en parallèle de la réalisation d'un master 2 recherche sur la mise en œuvre de la convention d'Aarhus au Royaume-Uni dans le master « Droit de l'environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme » à la faculté de droit de Limoges. La géographie de l'environnement, re (découverte) en première année de master 1 droit de l'environnement, avait permis de réfléchir aux passerelles et complémentarités nécessaires à la compréhension du droit de l'environnement, de l'urbanisme et à l'aménagement des territoires. En première année de thèse, la découverte de l'existence du courant de recherche de la *legal geography* (géographie du droit) émergeant dans les recherches francophones, mais clairement installée dans celles anglo-saxonnes, a permis de conforter la volonté de poursuivre dans cette direction. L'exploration de la triade environnement, droit et espace constitue un des axes de recherche encore trop peu exploré par les géographes et les juristes (Forest, 2009b).

Cette réflexion entamée autour de la complémentarité entre droit de l'environnement et géographie de l'environnement est le fruit d'opportunités et de rencontres personnelles qui ont explicitement ou tacitement orienté ce travail. La réalisation d'un stage au service des gestions des espaces naturels de l'Agglomération de Limoges en master 1 Droit de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DEAU) a profondément influencé les modalités de perceptions des jeux d'acteurs qui s'effectuent entre les services administratifs, les associations de protection de l'environnement et le rôle des juges administratifs dans les affaires environnementales. Tout d'abord, l'approche des écologues ou botanistes sur les espaces « naturels » protégés se concentre sur les milieux, les espèces dans toutes leur diversité et a permis d'élargir la compréhension de ces espaces sur lesquels de nombreux regards disciplinaires se portent. Ensuite, à l'occasion d'un dossier particulièrement sensible, et heurtant manifestement les conceptions en termes d'artificialisation des sols d'une juriste en environnement, toute cette mécanique des jeux d'acteurs a été révélée. Si le droit existe, il n'en reste pas moins produit par l'homme, un construit social, comme le formulerait N. Belaïdi (2015), dans la mesure où il exprime des faits sociaux. Dès lors, une prise de recul critique s'est amorcée sur ce que Bruno Latour qualifie de « *fabrique du droit* » (Latour, 2003).

Réalisée dans un laboratoire qui prône l'interdisciplinarité, cette thèse revendique la richesse d'une ouverture disciplinaire entre la géographie et le droit. D'un point de vue méthodologique, il s'agissait tout autant d'identifier l'espace dans le droit (*space in law*) en partant de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus au Royaume-Uni que d'analyser le droit dans l'espace (*law in space*) lors de périodes de recherches menées sur le terrain en Angleterre. Cette volonté de chercher le droit dans l'espace, de se positionner en tant que « *détective spatial* » (Bennett et Layard, 2015), s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire, caractéristique des géographes du droit (Cavaillé, 2009). L'objectif est

de tenter de proposer une approche géo-légale pour tester l'hypothèse des interactions entre un processus géographique, la gentrification rurale, dans un objet géo-légal par nature que sont les espaces protégés dans le but de comprendre comment le droit, de l'urbanisme et/ou de l'environnement, peut être instrumentalisé par les acteurs sociaux sur un territoire donné. Travailler sur l'Angleterre permet d'approfondir les compétences légales dans un système juridique radicalement différent du système romano-civiliste du droit français. Un challenge s'il en est puisque les cursus de droit français n'abordent que très peu le système légal anglo-saxon (une option suivie en troisième année de droit privé et en M1 de droit notarial). Cette compréhension du système de droit anglais est incontournable pour étudier et comprendre les relations de pouvoirs et de dominations qu'implique le processus de gentrification dans des espaces protégés. Il a donc été nécessaire de se familiariser avec les rouages du droit de la propriété en *common law* et d'analyser les règles inhérentes au système administratif et d'assimiler les mécanismes des recours légaux.

La scientificité du géographe repose sur une quête de cohérence et de pertinence les énoncés théoriques produits, la manière de construire un objet de recherche et l'acceptabilité de leur proposition par la communauté des chercheurs (Feldman, 2001). C'est pourquoi l'ambition de cette thèse est de tenter de comprendre les dynamiques des sociétés dans le temps et dans l'espace pour en appréhender la grande diversité et la forte complexité. Ce travail place au cœur de la réflexion l'analyse des pratiques sociales et les logiques d'appropriations dans une perspective géo-légale.

III.2.3.2. Etre auteur(e) de son terrain

Le terrain est un moment clef de la thèse que tout jeune chercheur attend, avec inquiétude au début, puis avec impatience au fur et à mesure que l'étranger devient de plus en plus familier et que l'on prend ses « marques ». Le temps venu, le géographe va sur le terrain, il quitte son bureau, part vers son terrain, arrive et devient alors à l'écoute de lui-même et à l'écoute de ce qui l'entoure. « *Ainsi vécu et exprimé, le rapport au terrain n'engage surement pas le seul intérêt intellectuel du géographe, mais aussi toute sa personne, dans ses dimensions psychologiques et intimement personnelles* » (Claval, 2001, p. 43). « *Être sur le terrain* » est un plaisir qui marque profondément le chercheur. Il lui faut de la curiosité, de la patience et des capacités d'observation pour acquérir des données qui ne lui sont pas familières et pour noter le trait pertinent à l'endroit où il a été observé » (Claval, 2001, p. 41). Le chercheur, quelle que soit sa discipline, juriste ou géographe, est un auteur ou encore un bricoleur (Guyot, 2008). Dans le cadre d'une recherche en géographie, la question se pose au moment de la rédaction du choix du pronom personnel : le « je » ou le « nous ». Depuis les années 2000, la place du « je » en géographie est fortement questionnée par la littérature voire encouragée par des géographes soucieux d'assumer la part de subjectivité qu'ils introduisent lors de leurs recherches (Volvey et al., 2012). En droit, un tel choix ne s'opère pas puisqu'aucun des deux n'est utilisé. En aucune manière, la personnalité du juriste ne doit être tangible dans ses écrits. Il y a en l'espèce une différence dans la finalité de production du savoir entre la science juridique et la science géographique. À l'aune des différentes thèses qui ont pu être parcourues pour réaliser ce travail, il semble que le choix du « nous » soit le plus répandu en géographie. L'argument principal avancé étant que le « nous » fait montre de modestie pour un travail de jeunesse dont la construction a été largement enrichie, voire influencée par les interactions et les échanges avec les directeurs de thèse. Considérant cet argument, le choix du nous pourrait être privilégié dans ce travail suivi avec sérieux, patience et intérêt par trois directeurs de thèse. A contrario, l'emploi du « je » est une manière d'assumer et de porter ses travaux qui

comportent nécessairement une part de subjectivité puisqu'il repose sur un travail de terrain dans lequel le jeune chercheur investi entièrement ce qu'il est. Les deux pronoms « je » et « nous » présentent tous deux des avantages qui peuvent être considérés comme complémentaires. Puisqu'il n'existe pas d'entre-deux pronominal qui permettrait de mobiliser les aspects positifs du « je » et du « nous », le choix est donc fait de ne pas choisir et de réaliser un travail en pleine conscience scientifique que ce non-choix induit puisque l'un sans l'autre, aucun des deux n'est pleinement satisfaisant. La personnalité du chercheur ne transparaîtra donc dans ce travail que par la conjugaison, au féminin, des mots qui seront jugés comme pertinents par l'*auteure* de ce travail.

III.2.3.3. Le terrain, une fiction collective et partagée dans le programme de recherche iRGENT

« Il est de nature académique du terrain d'être pratiqué individuellement. Certes, les pratiques contemporaines évoluent et l'institution évalue positivement la capacité à publier à plusieurs : il n'en reste pas moins que le travail initiatique que constitue la thèse repose toujours sur un labeur personnel » (Lefort, 2012, p. 476).

Si la thèse est un travail avant tout solitaire, avoir la chance qu'elle s'inscrive dans un programme de recherche implique que d'autres chercheurs et collègues investissent la même thématique, mais dans des contextes nationaux différents (les États-Unis et la France). Les terrains de la gentrification rurale sont donc, dans le sens premier du terme, une fiction collective et partagée par les membres de l'ANR iRGENT. Une fiction collective qui a tout d'abord été partagée avec la venue de deux directeurs de thèse sur les terrains : S. Guyot dans le parc national de Dartmoor pour 3 jours en mai 2017 et F. Richard dans le parc national du Peak District pendant 4 jours en juin 2017. Ces temps de recherche ont été extrêmement enrichissants, tant au niveau humain qu'au niveau professionnel, et ont été vécus comme de véritables instants privilégiés d'apprentissage. Selon P. Claval, *« pour qui a l'œil du géographe, la vérité jaillit de l'observation directe comme une espèce d'illumination »* (Claval, 2013, p. 17). Apprendre *sur le terrain* avec deux géographes rompus à l'exercice d'être, de voir et de penser selon des logiques scientifiques géographiques a permis de venir combler les lacunes qui pouvaient exister dans une recherche menée par une jeune doctorante au cursus universitaire juridique.

Avoir eu l'opportunité de me rendre avec des membres de l'ANR sur des terrains français (Dordogne, Luberon) a contribué à poursuivre cet apprentissage du « métier » de géographe et à mettre en perspective des espaces étudiés en Angleterre par rapport aux terrains français. Ces périodes de recherches collectives ont été abordées dans une démarche qualitative au cours de laquelle il a été possible d'observer et de consigner les manières *d'être géographe* et les pratiques scientifiques de terrains mises en œuvre par les collègues. Certaines des techniques scientifiques performatives ont pu être réinvesties sur le terrain tout en gardant à l'esprit que la méthode du mimétisme présente-t-elle aussi des limites puisque *« la normativité de la pratique "terrain" surdétermine nos pratiques collectives de recherche, exercice invoqué en tous moments de la reproduction collective — de l'acceptation des jeunes chercheurs (rite de passage) au salut d'estime aux plus anciens — et constitue un des critères d'évaluation récurrente collectivement reçus »* (Lefort, 2012, p. 470). La chance d'enseigner pendant sa thèse influence et conditionne aussi le processus de recherche. Les cours dispensés dans plusieurs disciplines (géographie, droit de l'environnement et de l'urbanisme) à des niveaux d'études différents (de la licence 1 au master 1 en passant par les étudiants de DUT Carrière Sociale à Guéret ou les L2 de géographie à Bordeaux) et dans différentes langues (anglais) font partie

intégrante de l'évolution du jeune chercheur. Gagnant en maturité, ces échanges permettent de se remettre en question, d'avancer et de construire progressivement sa relation aux autres et d'affiner son projet professionnel. À plusieurs reprises dans cette méthodologie il a été mentionné le plaisir procuré par le travail de recherche auquel sont venues s'ajouter la préparation, la construction et la réalisation des enseignements réalisés dans d'excellentes conditions de travail.

Conclusion du chapitre III

Ce chapitre a permis de délimiter le périmètre de l'étude empirique et d'explicitier la démarche et les protocoles de recherche mis en œuvre. En géographie, les terrains constituent souvent cette « *arlésienne* » que seul celui qui s'est rendu physiquement sur le terrain connaît réellement et est à même de restituer « *par la médiation de son écriture* » (Lefort, 2012, p. 687). Le choix qui a été fait dans ce chapitre d'à la fois mettre en carte, mais aussi de mettre en mots, les deux parcs nationaux et l'AONB étudiés, devrait avoir permis de fournir les clefs de compréhension nécessaires pour que ceux qui n'ont pas fait l'expérience directe de ces terrains puissent malgré tout en posséder certaines clefs de compréhension.

Les trois terrains choisis sont à plusieurs titres hétérogènes, ce qui vient enrichir la compréhension des dynamiques de gentrification rurale. L'un des apports majeurs de ce chapitre 3 est d'avoir démontré, en mobilisant un gradient de ruralité, que les terrains d'étude sont considérés comme des territoires ruraux selon les classifications de l'ONS (malgré le fait qu'ils se situent tous à proximité de centres urbains, ce qui relativiserait leur caractère rural si la classification française de l'INSEE devait leur être appliquée). Ainsi, et c'est ce qui fait la spécificité de cette étude dans le contexte de l'Angleterre, c'est pour cette raison qu'il est pertinent de mobiliser la grille de lecture de la gentrification rurale.

Les terrains ne sont pas uniquement ruraux, ils sont aussi protégés par deux mécanismes distincts. Que ce soit au niveau des compétences et des pouvoirs attribués, que des moyens financiers et humains, ce chapitre a été l'occasion de confirmer la pertinence de procéder à une analyse comparative des parcs nationaux et des AONBs. La différence clef entre les deux mécanismes réside dans cette pleine compétence conférée aux autorités gestionnaires des parcs nationaux, pour fixer de hauts standards environnementaux dans leurs plans de gestion, mais aussi en matière d'urbanisme. Là où les bureaux des AONBs ne peuvent émettre que des avis consultatifs, les décisions prises par les *National Park Authorities* sont souveraines pour le périmètre du parc national (bien qu'elles doivent se conformer aux quotas -très faibles- de constructions neuves fixés par le gouvernement central). Ces éléments permettent de supposer que le niveau de protection conféré à leur nouveau lieu de vie conduira les gentrificateurs à mobiliser différents leviers d'actions selon qu'ils se situent dans un parc national ou dans l'AONB.

Tout au long de ce travail, plus qu'une méthodologie qualitative ou quantitative, c'est bien une démarche exploratoire qui a été mise en œuvre. L'objectif, qui a nourri toutes les périodes de recherche, était de tenter de les exploiter au maximum en réalisant le plus d'entretiens possibles. Cette thèse repose donc sur une pluralité d'outils, tous complémentaires et permettant d'apporter des éclairages sur de nombreux aspects de la gentrification rurale.

En filigrane, ce chapitre 3 a aussi servi à démontrer les risques et les limites de ce travail de recherche (notamment en apportant quelques éléments de réflexivité qui orientent nécessairement un travail

recherche). Le premier des risques de ce travail est certainement celui de la circularité qui peut conduire à se focaliser uniquement sur les seuls faits venant confirmer la théorie. C'est certainement ce qui a conduit P. Cloke, lors de l'entretien réalisé avec lui à Exeter, à qualifier la gentrification « *d'une boîte vide* » que les chercheurs se sont attachés à remplir. Pour éviter cet écueil, la théorie n'a pas été trop contraignante au début de la recherche, elle n'a fait que l'orienter notamment pour recueillir le matériau et non pas pour le structurer. C'est la raison pour laquelle l'échantillon d'entretiens est, comme cela sera présenté dans le chapitre 4, hétérogène et ne s'est pas uniquement concentré sur les nouveaux habitants et les pratiques des gentrificateurs, ce qui a souvent été le cas dans la littérature.

Chapitre IV. Prendre la mesure de la gentrification rurale dans les terrains

« *La géographie constitue toujours une mise en tension, entre le local et l'universel, entre le terrain et la théorie, mais aussi entre l'original et le répétitif et entre le qualitatif et le quantitatif* » (Chante, 2016). Dans cette perspective, le chapitre 4 constitue une mise en tension permettant de croiser des analyses qualitatives et quantitatives, qui, dans un travail sur les dynamiques de gentrification, s'enrichissent et se combinent parfaitement entre elles.

En débutant par une approche diachronique, et par la mobilisation de l'outil des parcours commentés, il s'agira de partir de la connaissance des territoires de nature protégée par des personnes ressources qui le pratiquent pour tenter de prendre la mesure, sur le temps long, des manifestations de la gentrification rurale dans les terrains d'étude. Ces parcours réalisés à différentes échelles, celle du village étant privilégiée, vont permettre de donner des indices, qu'ils concernent les habitants, les paysages ou les coûts de l'immobilier, sur l'ampleur et l'aboutissement du processus de gentrification rurale.

Dans un second temps, il s'agira d'approfondir la composition socio-économique des terrains en réalisant une analyse croisée de matériaux qualitatifs et quantitatifs. Ces derniers seront utilisés pour contextualiser les terrains de recherche et de démontrer les spécificités de leurs compositions sociales en mobilisant différentes données statistiques, à l'échelle des terrains, mais aussi en dehors de ces terrains. Comment différencier les nouveaux habitants des locaux ? Quels indicateurs prendre en compte pour rendre compte de l'écart supposé entre ces deux grandes catégories ? Du côté des nouveaux habitants, ce chapitre est l'occasion de revenir sur leurs trajectoires de vie : d'où viennent-ils ? Sont-ils actifs ou retraités ? Du côté des populations locales, il s'agit de donner des éléments de compréhension sur ces ménages qui sont nés et ont grandi dans les terrains d'étude. Les jeunes générations ont-elles pu rester sur place ? Et quand est-il des membres de la *gentry* ? Surtout, question fondamentale dans un travail de recherche portant sur l'Angleterre rurale, n'y aurait-il pas des populations (in)visibles qui mériteraient une attention toute particulière, comme les minorités ethniques ? Si elles ne sont pas absentes, elles sont en tout cas très discrètes dans les parcs nationaux et l'AONB étudiés.

Enfin, il semble presque impossible d'étudier la gentrification rurale sans donner des indications sur le coût de l'immobilier dans les terrains choisis, ainsi que sur le poids des résidences secondaires, puisque, en théorie, c'est bien l'accès au logement possible pour les nantis et impossible pour les bourses les plus modestes qui est au cœur du processus.

IV.1. L'expérience spatiale des parcours commentés : sur les traces de la gentrification rurale

Il s'agit tout d'abord d'analyser, dans des contextes géographiques jusqu'alors inexplorés, les recompositions sociales et les dynamiques de gentrification rurale en mobilisant l'expérience spatiale des habitants, mais aussi leur sensibilité. Or, comme cela a été rappelé dans le premier chapitre, les études sur ces sujets sont anciennes. Dès lors, quel meilleur moyen pour « *prendre la mesure du processus* » que de solliciter la mémoire et « *l'expérience de l'habitation* » d'individus clefs, de

personnes ressources dans les trois terrains étudiés (Lussault, 2015). En effet, « *la chose essentielle, c'est de se mettre à l'échelle des questions locales ; et pour commencer, à l'écoute de ceux qui les vivent.* » (Berque, 1990, p. 151). M. Phillips l'a rappelé à de multiples occasions, les dynamiques de gentrification rurale ne sont pas uniformes (Phillips, 2005). Le protocole mis en place pour réaliser ces parcours commentés a permis de laisser une grande liberté d'expression aux personnes interrogées pour leur permettre de s'exprimer sur leur propre expérience et sensibilité du terrain. Ces parcours ont été organisés après un premier entretien semi-directif au cours duquel les objectifs de cette recherche ont été révélés, ce qui peut présenter un biais.

S'inscrivant dans la continuité d'une approche inductive, les parcours présentés ci-dessous s'avèrent riches d'enseignements pour prendre la mesure de la construction sociale de la gentrification rurale par des expériences sensibles dans les terrains étudiés. Chronologiquement, il s'agira tout d'abord de parcourir quelques villages de l'AONB des Cotswolds, à pied, puis à une autre échelle de reproduire cette expérience dans le Peak District et enfin, un dernier parcours sera proposé dans le parc national de Dartmoor pour mieux croiser le monde social au monde sensible.

IV.1.1. Les villages de l'AONB des Cotswolds : des dynamiques de gentrification rurale classiques ?

L'AONB des Cotswolds avait déjà fait l'objet d'un premier terrain en 2015 pour analyser les dynamiques de gentrification rurale. Dès lors les sites les plus attractifs pour les ménages aisés dans cet espace avaient été pré-identifiés et des contacts privilégiés avaient été noués avec des personnes ressources (ce qui a facilité l'organisation de ces premiers parcours commentés). Contrairement aux deux autres terrains, les deux parcours commentés réalisés dans les Cotswolds l'ont été à l'échelle de villages : Lower Slaughter et Adlestrop. Les deux parcours ont été réalisés avec des élus locaux, tous deux installés depuis plus de 30 ans. Si leur connaissance fine du territoire ne saurait être remise en question, le fait que les deux personnes interrogées soient arrivées dans les Cotswolds implique qu'il s'agit de nouveaux habitants et non d'individus nés localement. Dès lors, un recul critique a été adopté au cours de ces expériences du terrain.

IV.1.1.1. Premier parcours : Lower Slaughter



Carte 13 : parcours commenté réalisé dans le village de Lower Slaughter, dans l'AONB des Cotswolds.

Source : © Marie Méténier, QGIS, 2018.

Le premier de ces parcours a été réalisé dans le village de *Lower Slaughter*, situé entre Bourton-on-the-Water et Stow-on-the-Wold, deux villages particulièrement attractifs de l'AONB (carte 13). Le rendez-vous avait été donné à un élu de la paroisse, venu s'installer au début des années 80 avec son épouse et ses deux enfants. Pendant quinze ans, le couple a alterné vie londonienne et retraite le weekend dans leur *cottage* conforme aux canons architecturaux des Cotswolds. Après l'entretien, l'élu a décidé que le parcours commenté se ferait sur la partie nord du village, qui fait partie du périmètre de l'AONB, depuis la limite de la route B4068. Ce choix se justifiait en raison du temps dont il disposait cet après-midi-là. De plus, cette partie du village est classée en tant que *conservation area*, ce qui, dans le discours de l'élu, constitue le mécanisme de protection le plus efficace pour protéger le village des projets de construction. En effet, dans ces périmètres au sein desquels est dressée une liste des quartiers devant être protégés pour leurs caractéristiques architecturales ou historiques, l'exécution de travaux sans obtenir de permis est considéré comme un délit. Très marqué par l'ampleur des projets de constructions nouvelles actuellement à l'œuvre à Bourton-on-the-Water, surnommée la petite Venise des Cotswolds, l'élu débute ce parcours en expliquant que *Lower Slaughter* est un village globalement préservé par rapport aux autres :

« *Lower Slaughter has 100 properties and about 150 inhabitants. It is protected compared to other places like Stow or Bourton where you have massive development going on. Here it is a conservation area, so we are protected but maintaining a 600 year old building in a place like*

this it means that it is really expensive and only very well off people can afford to maintain it. I am going to show you the centre of Lower Slaughter. You work on AONB's? Not useful here if you consider what they are doing there (in Bourton). » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Il ressort de cet extrait le fait que le village étudié est globalement préservé de l'urbanisation intense à l'œuvre dans les villages voisins. Très vite, le sujet de conversation revient sur ce mot prononcé lors de l'entretien « *gentrification* », l'élue a parfaitement perçu l'objet de la présente recherche.

« We spoke yesterday about gentrification. I think here it would mean commuters from London, second-homes owners and retired people, as we were and like we are now (laugh). I mean commuters from London and retired! Those are the three types of people you can find in Lower Slaughter. Their common point: a huge amount of money! » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Plusieurs éléments clefs ressortent de ces premières interactions : le village de Lower Slaughter est caractérisé par la coexistence de trois profils d'habitants qui partagent tous en commun de disposer de très hauts revenus. L'élue, à différentes étapes de sa vie, s'est placée dans deux des catégories, celle de ceux qui ont une résidence d'habitation à Lower Slaughter, mais qui travaillent à Londres (gentrifieur actif) et une population désormais retraitée (gentrifieur retraité). Suivant ces quelques échanges, nous arrivons à la première étape du parcours commenté, tel que le conçoit l'élue. Le parcours débute donc à partir de ce qu'il décrit comme étant « le cœur du village », le moulin de Lower Slaughter (photographie(s) 15).



Photographie(s) 15 : Lieu de rendez-vous pour le départ du parcours commenté avec un des élus du village de Lower Slaughter.

Source : ©Marie Méténier, 2016

Après avoir fourni quelques renseignements sur l'histoire du moulin de *Lower Slaughter*, transformé en musée depuis 1995, et dont les traces les plus anciennes ont été consignées dans le *Doomsday Book* en 1086, l'élú indique que le premier *cottage* situé immédiatement à droite du moulin est la propriété d'une femme d'une cinquantaine d'années récemment installée. Celle-ci en a fait l'acquisition il y a 4 ou 5 ans et n'y vit que quelques mois à l'année. L'élú raconte qu'elle passe le reste de son temps entre Londres et New-York où elle exerce son activité professionnelle dans un grand cabinet d'avocat. Dans la maison contiguë à ce premier *cottage* vit une écrivaine célèbre, désormais retraitée qui a acheté ce bien il y a trois ans et investi pour le rénover, car il appartenait à une des dernières familles locales, le propriétaire étant décédé à l'âge de 98 ans (photographie(s) 15). L'élú explique que la nouvelle propriétaire a complètement détruit et reconstruit l'intérieur, surélevant l'étage, elle aurait dépensé près de £500 000 en travaux sur ce *cottage* lui ayant déjà coûté à l'acquisition près d'un million. Comment est-il possible que l'élú connaisse dans le détail les frais engagés pour rénover ce bien immobilier ? À l'occasion d'une soirée privée organisée dans le manoir de Netherswell (un village situé à proximité), l'élú a eu l'occasion de rencontrer cette auteure qui a très vite, selon lui, orienté la conversation en mettant en avant le travail de restauration qu'elle effectuait sur ce bien. L'élú a interprété cette mise en avant de cette nouvelle habitante lors de cette soirée comme une manière d'asseoir sa position sociale dès les premiers échanges :

« People judge very quickly around here if you are worthy or not, if you are someone that they need to be around or not. It was a way for her to show how well off she is and in a way to be accepted. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Cela apparait clairement ici, les jeux de l'entre soi s'amorcent donc dès les premiers échanges entre nouveaux habitants et détermine l'accès ou non à certains cercles. Le parcours se poursuit autour des propriétaires de ces *cottages* manucurés (photographie(s) 16)



Photographie(s) 16 : Les premières étapes du parcours commenté à Lower Slaughter.
Source: ©Marie Méténier, 2016

« Next cottage, behind the blonde tourist, has been empty for 7 years and is owned by people from America. I spoke to them once; they said they wanted to have a place in the Cotswolds because everyone in London has a place in the Cotswolds. It is the place to be. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Ici, l'élue insiste une des autres dimensions potentielles des dynamiques de gentrification, les résidences secondaires (Darling, 2005). Ce *cottage* serait la propriété d'un couple d'américain depuis 7 ans qui ne viennent y résider que trois semaines par an, parce que posséder un *cottage* dans les Cotswolds est un gage de richesse (photographie(s) 16b). Cet exemple est l'occasion pour l'élue de regretter le peu d'investissement de certains nouveaux habitants dans le village :

« If everyone does that, the village, like so many in the Cotswolds, will die slowly but surely, we can't let that happen. I think they are having special policies in Cornwall or National Parks to tackle second home ownership. We really do need that in the Cotswolds. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Comme cela sera détaillé dans ce chapitre, les problématiques soulevées par les résidences secondaires font l'objet de politiques de mise en œuvre spécifiques, notamment dans les parcs nationaux, pour tenter de restreindre ce phénomène qui participe au processus de gentrification dans ces espaces. Après avoir traversé le pont, nous poursuivons le parcours dans *Lower Slaughter* et nous nous arrêtons devant un autre *cottage* (photographie(s) 16c). De prime abord, celui-ci semble être habité, mais en réalité:

« The next one, the couple is in there once in a blue moon but as you can see the window is open, they hire a housemaid from Evesham. She comes every two days to look after the place. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Permettant de venir enrichir ce parcours, nous nous arrêtons devant la porte, sonnons et attendons que la personne qui fait l'entretien de ce *cottage* vienne nous ouvrir afin de pouvoir lui poser quelques questions. Sur la réserve au départ, elle se laisse rapidement aller à la confiance lorsqu'elle reconnaît l'élue et nous explique que les propriétaires vont bientôt revenir pour une semaine, car ils suivent les courses hippiques à Cheltenham. Haut lieu de l'aristocratie depuis des décennies, les courses à Cheltenham sont un des lieux incontournables pour entretenir ses relations sociales, particulièrement lorsque l'on fait partie de la « *new gentry* ». L'employée de maison explique que les propriétaires sont tous deux banquiers à la City de Londres. Elle vient travailler pour eux, mais aussi pour cinq autres couples qui possèdent des propriétés dans le nord des Cotswolds. Ses revenus ne lui permettent pas d'habiter dans les Cotswolds. Dès lors, un chassé-croisé, entre nouveaux habitants qui habitent dans les Cotswolds, mais travaillent à l'extérieur et travailleurs locaux qui résident en dehors compte tenu des coûts de l'immobilier, s'orchestre de manière quotidienne.



Photographie(s) 17 : Poursuite du parcours commenté à Lower Slaughter.
Source : ©Marie Méténier, 2016

Après ces échanges, le parcours se poursuit jusqu'à une autre propriété devant laquelle un plot indiquant l'interdiction de stationner est installé (photographie(s) 17a).

« That one is lived in all the time by a retired couple. They came 4 years ago. You would be interested to meet the guy, I think he is a volunteer for the Cotswolds AONB and she is a member of the CPRE. They are very involved in planning and protecting rural places. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Ce couple semble se distinguer des autres nouveaux habitants de *Lower Slaughter*. Tout d'abord, ce couple d'habitants est désigné par l' élu comme étant des résidents permanents et impliqués depuis leur installation récente. S'ils ont, comme les autres, fait des investissements conséquents dans la restauration de leur propriété à *Lower Slaughter*, ces éléments n'interviennent que dans un second temps dans le discours de l' élu. La primauté est donnée à leur investissement, non plus uniquement financier, mais aussi personnel et à leur engagement mutuel dans la protection de l'environnement. De l'autre côté de la rue, l' élu indique une petite porte verte. Derrière cette porte, réside un des derniers locaux de *Lower Slaughter*, célibataire et né à dans ce village 80 ans plus tôt :

« This small cottage here, there is an old lady who is living here. Her family has lived here for generations. She is 80 something, and she came here as a girl. She would have been “working class”, she is nice but you can be sure that when she dies, it will not take long for that place to be sold for a lot of money. They used to work for a family who owned this village, the real gentry if you prefer. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Cela apparaît clairement ici, pour l'élue, être « local » signifie être né et avoir passé la quasi-entièreté de sa vie dans le village. En d'autres mots, les locaux sont les individus « *born and bred* » (nés et élevés), comme les a qualifiés R. Pahl (1965). Avec une pointe d'amertume, l'élue explique que, n'ayant pas d'héritiers, il est très probable que ce petit *cottage* soit rapidement vendu et transformé comme l'ensemble des autres habitations du village. Quasiment achevé, le parcours se poursuit dans le centre de Lower Slaughter. Alors que nous passons devant un portail électrique, l'élue donne quelques renseignements sur le profil du propriétaire.

« He is a single man, he is a senior civil servant, he only lives here at the weekend sometimes. He lives in London because he works for the ministry of defence. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Enfin, presque arrivés à l'issue du parcours, nous nous arrêtons une dernière fois devant un *cottage* devant lequel est installé un panneau « à vendre ». L'élue résume la situation en ces termes :

« People still wish to buy property for weekend homes away from London only two hours' drive. They come, relax, walk, and enjoy the scenery. A shortage of new building means that any old barns are sold for high profit to only those that can afford them to convert into residential use. Sadly, this continues to inflate property prices for local people who may wish to remain living and working in the area but cannot afford to compete, like the housekeepers we met. Coming back to your gentrification, I think this is it. Gentrification is almost achieved in Lower Slaughter. » (Entretien n°13, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Il ressort de ce premier parcours que les gentrificateurs sont majoritaires dans ce petit village prisé de l'AONB des Cotswolds. Qu'ils soient résidents permanents ou secondaires, ils constituent désormais le groupe dominant et leurs investissements dans le bâti de *Lower Slaughter* rendent impossible pour les locaux d'accéder à la propriété dans cette partie de la campagne anglaise qu'ils contribuent, par leur travail, à maintenir et embellir.

IV.1.1.2. Deuxième parcours: du village d'Adlestrop à Daylesfordorganic

Le poème d'Edward Thomas (1878-1917) « *Adlestrop* » écrit en 1917 a fait la réputation de ce village des Cotswolds qui fait l'objet de ce second parcours commenté. Le poème écrit par E. Thomas est célèbre à plusieurs titres. Le train reliant Oxford à Worcester, symbole à cette époque de la modernité, s'arrête de manière imprévue dans la petite gare d'Adlestrop, laissant le loisir au poète, et naturaliste, de se laisser aller à la description minutieuse de cet écrin de la campagne anglaise. Célébrant la nature ordinaire des prairies anglaises, E. Thomas s'attarde sur l'ensemble des éléments naturels qui compose ce paysage : les reines-des-prés, les bottes de foin, les nuages qui ponctuent le ciel, le merle qui chante... Un ensemble d'éléments qui pourrait aisément être relus aujourd'hui comme constitutif de

l'idylle rurale qu'entretiennent les Anglais pour leur campagne. Si la gare d'Adlestrop est fermée depuis 1966, le village éponyme fait l'objet d'une attractivité non seulement touristique, mais aussi, comme va l'illustrer le parcours suivant, résidentielle (photographie(s) 18).



Photographie(s) 18 : À l'entrée du village d'Adlestrop.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Comme pour le village de *Lower Slaughter*, le parcours est précédé d'un entretien semi-directif réalisé avec un des élus locaux, qui débute les échanges en apportant quelques précisions sur ses origines :

« We have been here nearly 30 years. We were in London, I met V. in London. She was a Londoner but I wanted to have a place in the countryside. I was an editor. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Venant se joindre à la conversation, l'épouse précise:

« I had a house in London and G. had a flat in London, he sold his flat in Twickenham and came to live in my house. Then because he didn't like to be in London at the weekend he looked for a little cottage to come out for the weekend. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

La similarité avec le précédent parcours est ici flagrante : ce couple fait très certainement partie des premières vagues de gentrificateurs ayant été parmi les premiers à s'installer dans ce petit *cottage* d'anciens travailleurs agricoles, désormais décoré avec des toiles de maître (photographie(s) 19) :

« I bought this little cottage for £26,000 in 1977, two rooms upstairs, two rooms downstairs. Now I had it estimated at about £500,000. Now to live in Adlestrop is a bit of a premium. »
(Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Les chiffres énoncés ci-dessus témoignent de l'inflation du prix de l'immobilier dans l'AONB des Cotswolds, y compris pour des petits *cottages* qui appartenaient autrefois à des travailleurs agricoles. L'envolée des prix de l'immobilier témoigne de l'intensité des dynamiques de gentrification dans ce terrain d'étude.



Photographie(s) 19 : L'intérieur du *cottage* de l'élue : une toile de maître dans un ancien *cottage* de travailleurs agricoles.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Le parcours commenté a débuté dans la rue principale du village d'Adlestrop par un point de vue général porté par l'élue qui qualifie le village d'Adlestrop de véritable joyau des Cotswolds (photographie(s) 20) :

« Adlestrop, it was like a forgotten place in the Cotswolds because we never had the Industrial Revolution here. Here these areas were just poor working class. We don't have any traffic in Adlestrop, it is like a hidden jewel and many people are attracted by the quality of life here. »
(Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).



Photographie(s) 20 : La rue principale du village d'Adlestrop, un décor de chocolate box
 Source : ©Marie Méténier, 2017

Au centre du village se trouve l'une des dernières propriétés qui est encore habitée par une famille locale (photographie(s) 21a). Tenu par le fils de famille, un homme d'une cinquantaine d'années se tient derrière le comptoir de la poste. La mère, âgée de plus de 90 ans, se trouve dans l'arrière-boutique.



Photographie(s) 21 : À gauche, la dernière propriété habitée par une famille locale. À droite, l'ancienne maison du prêtre, retapée et parfaitement entretenue.
 Source : ©Marie Méténier, 2017

L'élu s'arrête pour les saluer afin de leur poser quelques questions sur leurs origines, leur vie ici à Adlestrop, les changements qu'ils ont pu observer. Très vite, le discours de ces derniers locaux s'oriente vers la disparition des commerces, de l'école et en règle générale, de la vie à Adlestrop.

« Nothing is the same here. At first, all those new inhabitants were good for our business but now, they buy everything in London or now in Daylesford because they can afford too. When I was a little girl, men worked in the fields, you had a community. The lord of the manor, he took

care of my parents. It was much more about respect and tradition. We were part of something » (Entretien n°143, femme, 90-100 ans, veuve, un enfant, AONB des Cotswolds, 2017).

Alors que nous les quittons pour poursuivre notre parcours, l'élú confirme à son tour qu'en trente ans, les choses ont changé, les mentalités aussi, des lieux comme les Cotswolds sont devenus un lieu de retraite pour les élites londoniennes, dont lui-même faisait partie à une certaine époque.

« In 30years, virtually every cottage in the village have done what we have done, put an addition, it has changed and been gentrified. It is modern, updated. When I first arrived, people like me were a minority in the village where mostly habitants were born here. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Laissant la maison au toit de chaume, nous nous dirigeons tout d'abord vers la dernière propriété du village où Jane Austen aurait séjourné (photographie 21b) :

« This is the old rectory, where the vicar was and this is where Jane Austen stayed when she came because he was her cousin. She had other cousins in the big house. Now it is a private individual. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Nous retournant vers l'Église, l'élú est alors interpellé par une habitante qui réside depuis 4 ans dans l'ancienne école du village, désormais rénovée (photographie(s) 22). Épouse d'un architecte renommé, elle précise:

« I love the scenery, the walking, the quietness, having a big garden, sort of being part of a small community. Then I miss the bustle of city life, so I live a few days in London and then I quickly come back. It is a rhythm I like. I love the countryside. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Cette rythmique décrite dans l'entretien ci-dessus est caractéristique de nombreux gentrificateurs actifs qui partagent leurs temps de vie entre la ville, où ils exercent leur activité professionnelle et la campagne, qui leur permet de se retirer et de profiter d'un rythme plus lent, plus apaisant.



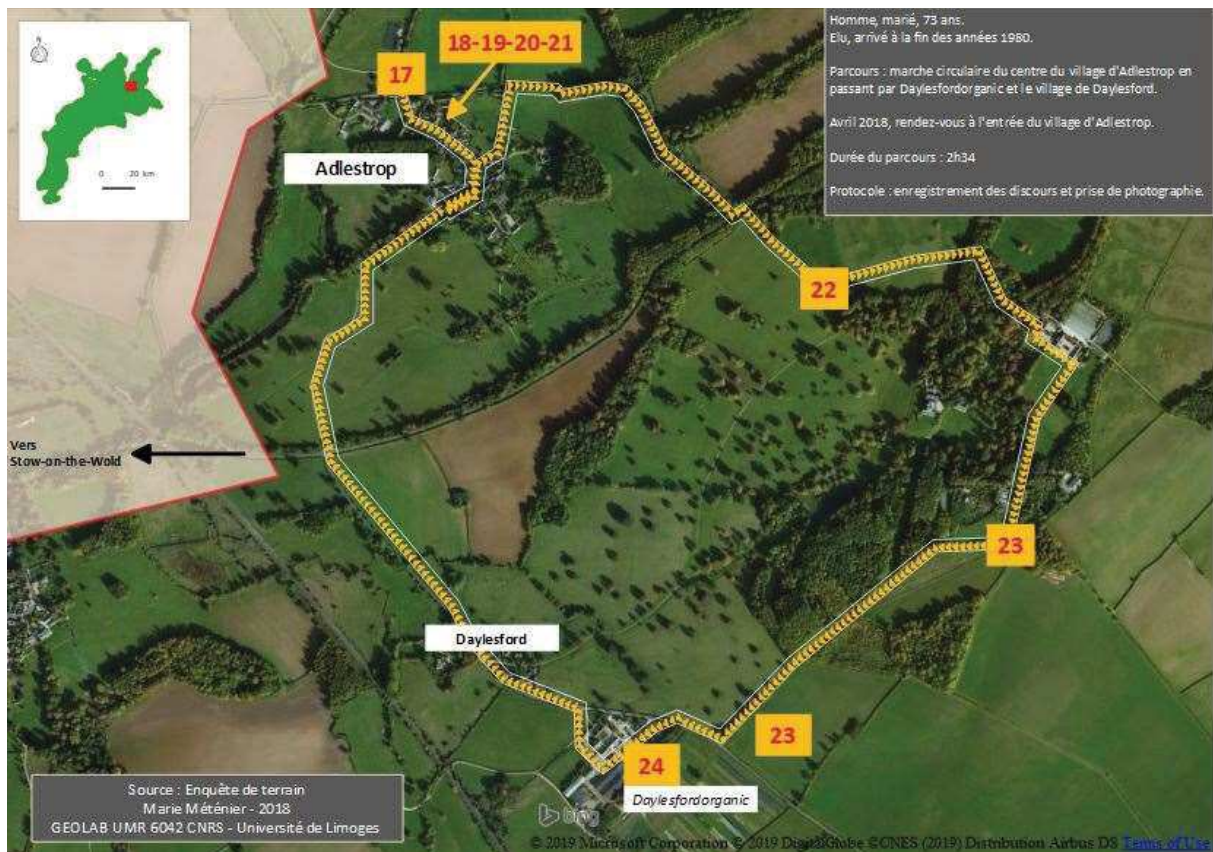
Photographie(s) 22 : De Londres aux Cotswolds : la recherche d'un mode de vie idéalisé.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Après cette rencontre, l'élu commente pendant que nous nous laissons l'Église du village sur notre droite:

« *There have been a lot of changes also in the social pattern, more people like us come here with a lot of money, and they have sold their house in London or in the South-East to come into the Cotswolds.* » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Alors que nous arpentons le sentier, l'élu explique qu'il nous conduit maintenant vers un lieu qu'il est impossible de manquer quand on s'intéresse aux gentrificateurs : *Daylesfordorganic* situé à proximité du village d'Adlestrop et joignable à pied. Le parcours, au départ restreint à l'échelle du village, se modifie pour inclure *Daylesford* et devient un parcours circulaire au sein de l'AONB des Cotswolds (carte 14).



Carte 14 : parcours commenté du village d'Adlestrop en passant par Daylesfordorganic.

Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018.

Alors que nous traversons un bois apparemment très fréquenté le weekend par les habitants d'Adlestrop, mais aussi par les touristes, l'élu revient sur la gentrification évoquée lors de l'entretien semi-directif réalisé le jour précédent :

« *Gentrification means just what you will see in Daylesford. Very smart people who are coming from London. Almost every building has been refurbished in the Cotswolds, You would barely find a derelict barn. It has been invaded by people with money, like us when we first arrived but now, now, you have to be super wealthy to settle in the Cotswolds.* » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Le qualificatif de « *super-wealthy* » ne saurait être mieux utilisé qu'à l'occasion de cette marche reliant Adlestrop à Daylesford qui implique de se rendre, sur des sentiers battus et précisément indiqués, à travers la propriété d'un homme d'affaires millionnaire, fervent amateur de chevaux de courses et d'art. Les photographies ci-dessous sont une démonstration presque ostentatoire depuis ce chemin public de la fortune personnelle de cet individu. La tête de cheval en bronze orientée vers la demeure du domaine est une œuvre d'art monumentale réalisée par Nic Fiddian-Green (photographie(s) 23), que l'on trouve dans le centre de Londres à côté de Marble Arch. Dans le champ d'à côté, plusieurs chevaux de courses appartiennent au même propriétaire du domaine. L'hérédité de ces animaux est affichée sur des médailles visibles par tous. La reproduction avec des mâles comme « *frankel* » coûte la modique somme de £130 000 et témoigne du gouffre social et des inégalités économiques qui se creusent entre les personnes nées dans les Cotswolds et les nouveaux habitants de cette campagne anglaise.



Photographie(s) 23 : De l'œuvre d'art aux chevaux de courses à plusieurs centaines de milliers de pounds : un capital financier manifeste.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Cette démonstration de richesse se poursuit tout au long du chemin public que nous empruntons pour rejoindre Daylesford. Chanceux, le propriétaire vient d'arriver à ce moment-là avec son hélicoptère privé, ce qui nous permet de faire sa rencontre. La cinquantaine, impeccablement mis, c'est un homme souriant qui se dirige vers nous et nous salue. L'élu échange avec lui quelques banalités et demande s'il serait possible de nous recevoir plus tard pour répondre à quelques questions. « *She is doing a PhD* » lui dit-il. Malheureusement, l'homme d'affaires décline poliment, car une grande soirée est organisée le soir même et il doit s'en occuper (photographie(s) 24).



Photographie(s) 24 : Le mode de déplacement des gentrifieurs dans les Cotswolds : l'hélicoptère privé.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Nous laissons alors l'hélicoptère privé sur notre gauche pour longer un champ à l'abri d'une haie nous conduisant à *Daylesfordorganic*, plusieurs véhicules de luxe, Porsche, Aston Martin ainsi que plusieurs 4X4 Range Rover passent sur la route adjacente. L'élus indique que ces véhicules de luxe sont une norme dans cette partie de la campagne anglaise qui attire toute la bonne société londonienne :

« You are going to see a lot of those in Daylesford, everyone who wants to be seen comes to Daylesford. It is like a micro-society. They have a shop in London. You have all the good London society who comes here for the weekend. It is a place for show and to be seen. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).



Photographie(s) 25 : Quand l'idylle rurale est synonyme de luxe, visite de Daylesfordorganic.
 Source : ©Marie Méténier, 2017

Le parking de *Daylesfordorganic* renseigne clairement sur la clientèle qui fréquente ce magasin fondé par Lady Bamford, une femme d'affaires britannique de 73 ans, dont plusieurs antennes ont été ouvertes dans les quartiers chics de Londres comme *Notting Hill*. Revendiquée comme l'une des premières fermes biologiques des Cotswolds, fondée il y a 40 ans sur les terres du domaine de Lord Bamford, Daylesfordorganic a connu un succès fulgurant depuis le début des années 2000 (photographie(s) 25). Ce haut lieu de sociabilité est réputé pour attirer l'élite économique londonienne, des célébrités et des hommes politiques comme D. Cameron, habitué des lieux. L'ancien

éditeur londonien se remémore l'amitié qu'entretenait sa femme avec Lady Bamford, alors que nous arpentons le magasin impeccable, où le luxe semble poussé à l'extrême :

« At the beginning, my wife and Carole (Lady Bamford) were friends but when more and more famous people came to the Cotswolds, she began to be posh, even with us. She was successful and they made a huge amount of money from here. My wife and I both agree with what she is trying to do, she works very much in harmony with nature and she promotes organic farming. But it has become a place for show, everything is ridiculously expensive. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Nous poursuivons la visite à l'extérieur pour nous diriger vers les anciennes granges désormais aménagées en institut de beauté et de détente, puis nous bifurquons pour visiter la boutique de vêtement de luxe, nommée après sa fondatrice « Bamford ». Devant les prix exorbitants affichés, l'écu s'exclame :

« Think about Mrs... we spoke too in Adlestrop, do you think she would be able to buy a dress for £1200 or a scarf for £350? She has contributed to make this place not only a chocolate box but a luxury chocolate box. Well, she made all of that thanks to her husband, Baron Anthony Bamford. He is the president of Bamford Excavators and his fortune has been estimated of several billions. No surprise that Daylesfordorganic has become the place to be with such amount of money invested in it. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Alors que nous nous dirigeons pour quitter le magasin, l'écu est arrêté par quelques connaissances. Sur les trois échanges, deux sont réalisés avec des hommes politiques influents, dont un parlementaire, et l'autre avec la femme du directeur d'une compagnie d'assurance qui, précise après l'écu, vient de la vendre pour la modique somme de £1 million. Ce couple vit tout justement à Adlestrop, dans l'ancienne demeure principale du village, là où auraient résidé des proches de la famille de Jane Austen. Alors que nous laissons Daylesfordorganic derrière nous pour rejoindre le village d'Adlestrop, nous coupons à travers champ, sur un sentier public, qui nous conduit à proximité d'un terrain de cricket privatif :

« The woman we met in Daylesford, she lives up there. It used to be the Lord of the Manor' house with its country estate. Now as you can see, they have a private cricket ground and they organise parties. We have attended some of it, all the elites around were there, celebrities, actors, footballers. Money attracts money. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

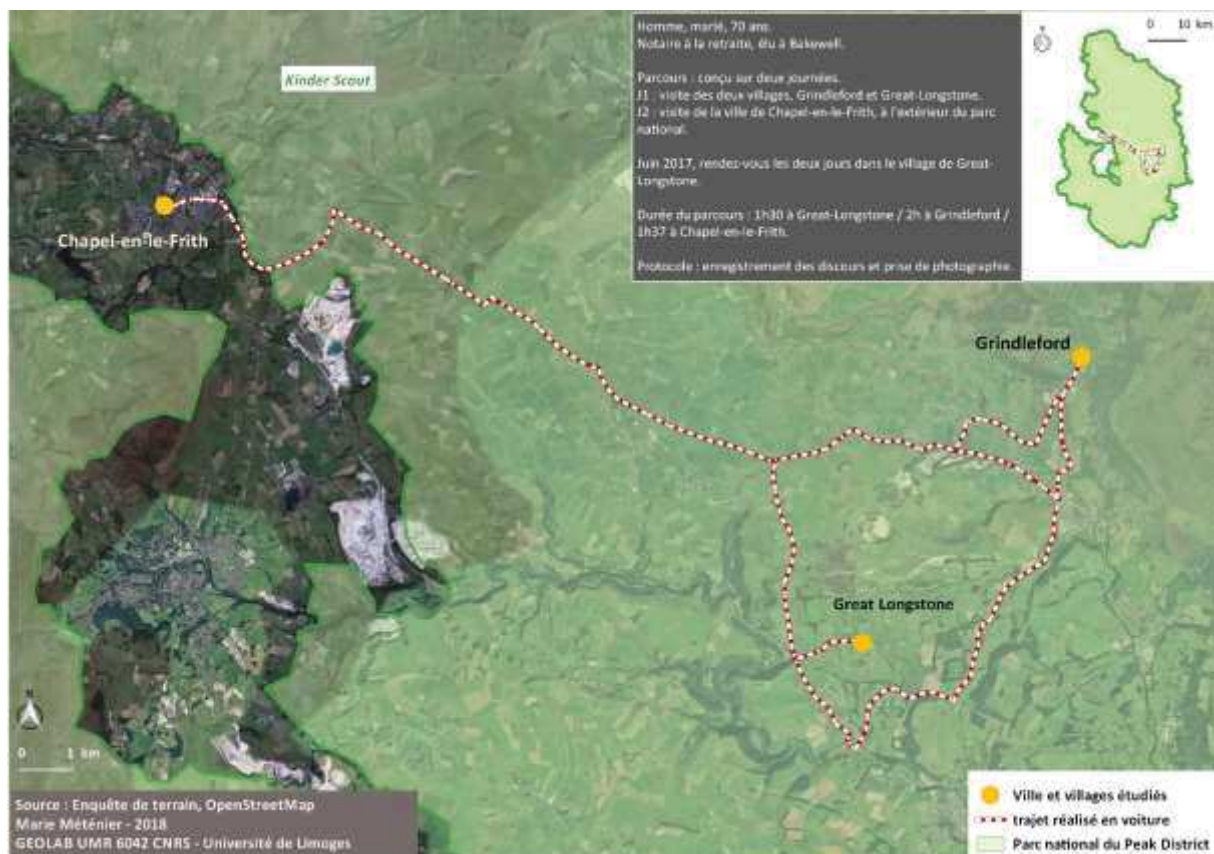
De retour dans leur *cottage* à Adlestrop, ce parcours commenté se conclut autour d'une tasse de thé par ces propos :

« It has been an immense change in this area in 30 years. The price of houses is astronomical. Basically the Cotswolds are gentrified. It is a circular thing, there is a magazine, posh magazine called Country Life and if you open Country Life the first pages are full of properties that cost millions and millions. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

À l'issue de ce parcours commenté, le constat dressé par cet ancien éditeur rejoint celui de l' élu du premier village étudié : la gentrification rurale est aboutie dans les Cotswolds. Les gentrificateurs, qu'ils soient actifs ou retraités, ont rénové la quasi-totalité du patrimoine bâti de cette partie de la campagne anglaise qui est désormais inaccessible pour des ménages aux revenus modestes tant la société londonienne s'est approprié ces petits villages emblématiques de l'*Englishness*.

IV.1.2. Deux jours pour parcourir le parc national du Peak District : des poches de gentrification ?

Le parcours commenté organisé dans le Peak District a été réalisé à une autre échelle que ceux dans les Cotswolds. Accompagnée d'un notaire retraité, ce parcours a consisté en une traversée du Sud au Nord, du White au Dark Peak sur deux jours (carte 15).



Carte 15 : parcours commenté dans le parc national du Peak District : un changement d'échelle révélateur de la configuration géographique de ce parc national.

Source : © Marie Méténier, QGIS, 2018.

Le premier jour, Monsieur X a fixé le lieu de rendez-vous dans le village de Great Longstone. Avant de débiter le parcours, quelques échanges autour d'un thé permirent de prendre la mesure de la composition socio-économique de ce village, mais aussi, selon l' élu, d'une grande majorité des villages du Peak District :

« Here, it is a changing village, like so many in the Peak. Manchester and Sheffield are big cities and the Peak Park is in the middle so there is a lot of pressure from citizens on the National Park. We have an aging population, I am included in that. People are getting older, local youngsters tend to leave for work and go to towns. Rich middle class professional and retired people are coming here. It is becoming more professional, 4 doctors, 2 vets, we have got engineers, solicitors, and they work in the cities. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Alors que nous débutons la visite, l'élu indique que le village de *Great Longstone* est composé de 600 habitants, ce qui en, souligne-t-il en comparaison de *Chesterfield* avec ces 100 000 habitants, est une dynamique complètement différente (carte 16).



Carte 16 : Parcours commenté dans le village de Great Longstone, parc national du Peak District

Source : © Marie Méténier, QGIS, 2018

Selon le notaire, les personnes qui s'installent dans le parc national du Peak District sont à la recherche de plusieurs éléments qui varient selon les profils socio-professionnels :

« For example we have a farm in the village that sells its own milk, you go to the farm and you can get the milk any time of day or night, you get to know everybody here, in town you can be anonymous. They love the countryside for that. In this National Park, sports and outdoor activities are central. Young professionals, they come here for walking, cycling or hiking, not only for the community or the village idyll like in the South East of England. Because it is a National

Park but since there are many villages, you can have everything. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

De manière assez similaire avec les parcours commentés réalisés dans les Cotswolds, ce premier parcours s'articule autour de commentaires liés aux propriétés et aux propriétaires du centre du village :

« They are a lot of houses in the village which are used as holiday cottages, holiday let. You can have mixed feelings about that. However because the Peak District is a National Park, it attracts people, city people mainly and when people are on holiday they spend a lot of money in the village whereas maybe the people who live here all the time don't always spend a lot of money in the village, in the pub. It is good for the local economy to have holidaymakers. However, the down side is that local people cannot afford to actually buy houses. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Comme dans l'AONB des Cotswolds, la problématique posée par le marché des résidences secondaires et ses effets sur l'accessibilité du patrimoine immobilier pour les populations modestes est relevée par l'ancien notaire. À l'issue d'une longue carrière dans le notariat, l'immobilier dans le parc national du Peak District n'a que peu de secret pour Monsieur X, ce qui en fait un interlocuteur privilégié pour approfondir les dynamiques de gentrification.

« The house on the left, it is a doctor from Sheffield who lives there. He bought it 5 years ago for £430 000. On the other side of the road, the first house opposite is empty except for the summer. It belonged to a local family; he lost his job so they had to move to Chesterfield to work. The couple who bought it are from London so they come occasionally in the Park, it is their second home. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Le parcours débute donc avec les tout premiers signes de gentrification rurale à l'œuvre dans ce petit village : le *cottage* à gauche de la photographie(s) 26 appartient à un médecin de Sheffield, installé depuis 2ans et qui effectue les trajets de manière quotidienne. À droite de la photographie(s) 26, il s'agit d'une propriété qui appartenait pendant plusieurs générations à une famille locale qui l'a récemment vendu. Les nouveaux acquéreurs, des Londoniens, en ont fait leur résidence secondaire pour l'été.



Photographie(s) 26 : Parcours dans le village de Great Longstone, dans le Peak District.
Source: ©Marie Méténier, 2017

Alors que nous remontons la rue, nous arrivons à un *cottage* parfaitement entretenu dans le style anglais. Ce *cottage* appartient à un chef d'entreprise qui possède son activité à l'ouest de Sheffield. Sa femme est une bloggeuse de cuisine assez réputée en Angleterre (photographie(s) 27).



Photographie(s) 27 : Le *cottage* d'une célèbre bloggeuse de cuisine.
Source: ©Marie Méténier, 2017

Arrivés deux ans plus tôt, ils sont très actifs au sein du parc national, précise le notaire. Tout comme lui, et c'est par ce biais qu'il a pu les rencontrer, l'épouse fait notamment partie de l'association nationale de protection des oiseaux et s'investit pour la biodiversité.

« The cheapest house around here would be £200 000. You would have to raise £50 000 as a deposit, for a young couple, it is completely out of price. No chance for virtually anybody. The fact that it is protected, it has pushed the prices up and increased the gentrification process since

we first came. I have seen that it has become hard for young people to afford here. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Deux éléments importants ressortent de l'extrait d'entretien ci-dessus. Tout d'abord, il semblerait que les jeunes ménages soient les premières victimes de la gentrification rurale tant les prix de l'immobilier sont élevés dans le parc national du Peak District. Ensuite, il apparaît que la désignation en tant que parc national a un rôle à jouer dans l'inflation du prix de l'immobilier. Selon l'ancien notaire, la protection d'un territoire semble être un facteur déterminant dans l'intensification des dynamiques de gentrification.



Photographie(s) 28 : Les council houses et les espaces verts de Great Longstone.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Alors que nous nous empruntons des petites ruelles qui mènent à la limite d'urbanisation du village, nous atteignons les *council houses* de Great Longstone (photographie(s) 28) au sujet desquelles le notaire précise :

« There is still a core of people who live and work locally in the quarries, on the land, in engineering in industrial estates as manual workers. I know a couple of them who are still living in the council houses. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Le contraste entre les propriétés visitées en premier lieu dans le centre du village et ces *council houses* est prononcé, qu'il s'agisse de la qualité du bâti ou des personnes qui y résident. Les observations réalisées 40 ans plus tôt par P. Cloke (1983) et D. Parsons (1979) se vérifient encore aujourd'hui

puisqu'il existe une différence tangible entre les *cottages* rénovés par les nouveaux habitants et la majorité des *council houses* habitées par les populations rurales locales.

Le parcours à Great Longstone s'achève par une visite dans la ferme locale. Les échanges entre l'agriculteur et le notaire s'avèrent très intéressants pour comprendre les recompositions sociales à l'œuvre. Après que le notaire ait mentionné que cette recherche porte sur la gentrification rurale, l'agriculteur commente les changements qu'il a pu observer durant les dernières années tout en nous conduisant vers une de ses granges qu'il a converties pour célébrer le mariage de deux médecins de Sheffield (photographie(s) 29). Pour lui, l'arrivée de nouveaux habitants s'est intensifiée dans le Peak District depuis la fin des années 2000. De plus en plus d'habitants de Sheffield et de Manchester s'installent dans les petits villages du parc et rachètent les granges pour les convertir. L'agriculteur explique qu'il a été le premier heureux de ce phénomène, car il a lui-même vendu quelques bâtiments agricoles. Cependant, l'inflation du prix de l'immobilier rend désormais très difficile l'installation de jeunes agriculteurs, y compris pour certains de ses fils qui doivent à 27 et 36 ans, toujours résider chez leurs parents pour travailler dans l'exploitation familiale.



Photographie(s) 29 : Conversion d'une grange pour célébrer le mariage de deux médecins.

Source : ©Marie Méténier, 2017

À l'issue de cet entretien avec l'agriculteur de Great Longstone, le notaire conclut en revenant sur les changements sociaux qu'il a observés au cours de sa carrière :

« You have this changing population; demographically we are seeing more professional groups coming in. Almost all villages in the Peak Park especially have become commuter villages. Some areas in the Peak are more posh than others. The White Peak especially is well known by wealthy

commuters from Sheffield. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Après avoir visité ce premier village, nous nous dirigeons à présent vers le village de Grindleford. L'ancien notaire a choisi ce deuxième village en raison de sa représentativité des changements mentionnés ci-dessus. Pour lui, la partie est du Park a été redynamisée avec l'arrivée de cadres et professionnels libéraux en provenance de Sheffield, attirés par le cadre de vie dans un parc national. Comme l'illustre la planche photographique ci-dessous, il existe une ligne ferroviaire directe qui relie, entre autres, le village de Grindleford à Sheffield en moins de 30 minutes, idéal pour des individus en activité. Après que nous nous soyons garés sur le parking de la station, nous empruntons juste au-dessus de la gare un sentier vers la gauche (figure 11) :



Figure 11 : une accessibilité à Sheffield recherchée dans le Peak District.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Cela ressort de la figure ci-dessus (figure 11), l'accessibilité aux grandes villes jouxtant le parc national du Peak District est très recherchée. En l'espèce, la petite station de Grindleford dessert directement la gare centrale de Sheffield en moins de 40 minutes. Cela justifie l'installation de nouveaux ménages qui souhaitent vivre dans le parc national tout en conservant leurs activités professionnelles à Sheffield.

« I am taking you to see one of my acquaintances, as you will see, I think he is what you would call a gentrifier. He lives "off the beaten track", but still close to the station to attend his business in Sheffield and London. He got planning permission to build a massive house. Everyone was surprised that he got it but since he has a large fortune, I think he paid for other work in the park so they granted him planning. It is a bit of a mystery but you will find the case interesting. » (Entretien n°89, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, Parc national du Peak District, 2016).

Contrairement aux parcours commentés réalisés dans l'AONB des Cotswolds, l'autorité gestionnaire du parc national est ici mentionnée eu égard à son pouvoir discrétionnaire pour délivrer ou non des autorisations d'urbanisme. Il semblerait ici que le capital financier, et les investissements annexes que

certains nouveaux habitants sont à même de réaliser dans le parc national, aient pu justifier l'obtention de l'autorisation de construire.



Photographie(s) 30 : Des marqueurs spatiaux de l'isolement des nouveaux habitants : plantation de haies et impasse.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Effectivement, à l'issue d'un chemin de terre battue, nous longeons sur plusieurs dizaines de mètres un muret de pierre sèche récemment construit, Monsieur F. expliquant qu'au bout de l'allée, se situe un des sentiers publics menant vers une vue imprenable sur la vallée (photographie(s) 30). Le portail, marqueur symbolique, est imposant, flambant neuf et constitue un signe extérieur de richesse que l'on ne saurait manquer lorsque l'on passe à proximité. Un homme âgé d'une cinquantaine d'années vient nous ouvrir et nous explique son récit de vie :

« I have bought this house a few years ago. It was a wreck so I have redone it entirely. First, I employed an architect from London but he was not good to comply with the Peak rules so I changed for a local one. My friend from London though did the interior. I have always be in property businesses (...) This is like my masterpiece. I wanted it to be grand and in the Peak Park. National Parks are good places to invest in these days. Look, you have nature at the doorstep and all the top modern conveniences inside. It is a small heaven. » (Entretien n°90, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, Parc national du Peak District, 2016).



Photographie(s) 31 : Sphère domestique d'un nouvel habitant du parc national du Peak District.
Source : ©Marie Méténier, 2017

La visite de la maison et de ses extérieurs renvoie parfaitement à l'image de ces habitations promues dans des magazines comme *Country Life*, précédemment évoqué lors des parcours commentés réalisés dans l'AONB des Cotswolds. Ce type de constructions modernes ambitionne de reproduire les codes architecturaux du bâti ancien (photographie(s) 31). Cependant, des différences substantielles peuvent s'observer si l'on compare la hauteur des plafonds qui, si l'habitation datait de plusieurs centaines d'années, devrait être beaucoup élevée. L'entretien se conclut sur les profits substantiels que le propriétaire espère retirer de la vente à court terme de son bien immobilier :

« I hope to have a good 5 or 6 million for it when I will sell it. I don't know yet when I will move, maybe two years or three. » (Entretien n°90, Parc national du Peak District, 2016).

À l'issue de l'entretien, nous remontons dans le Q7 du notaire, direction la petite ville Chapel-en-le-Frith, située en bordure du parc national. Ces parcours commentés sont très instructifs en raison des villages qui sont choisis pour être montrés au chercheur, mais également ceux qui sont évités. Or, de Grindleford à Chapel-en-le-Frith, nous parcourons une large partie du White Peak. Les villages mentionnés par l'élu comme pouvant faire l'objet de dynamiques de gentrification, à l'instar de Foolow et Grindlow, transparaissent dans son discours comme des « poches de nouveaux arrivants » et c'est sans nous arrêter que nous nous dirigeons vers une des villes principales situées sur la route de Manchester, juste en dehors des frontières légales du parc national. Il faut un peu plus de 20 minutes pour traverser le parc de Grindleford à Chapel. L'ancien notaire nous conduit tout d'abord vers le centre-ville afin de récupérer une carte à la paroisse. C'est à partir de cette carte qu'il compte faire un tour rapide de la ville pour mieux comprendre les enjeux (figure n°12) :

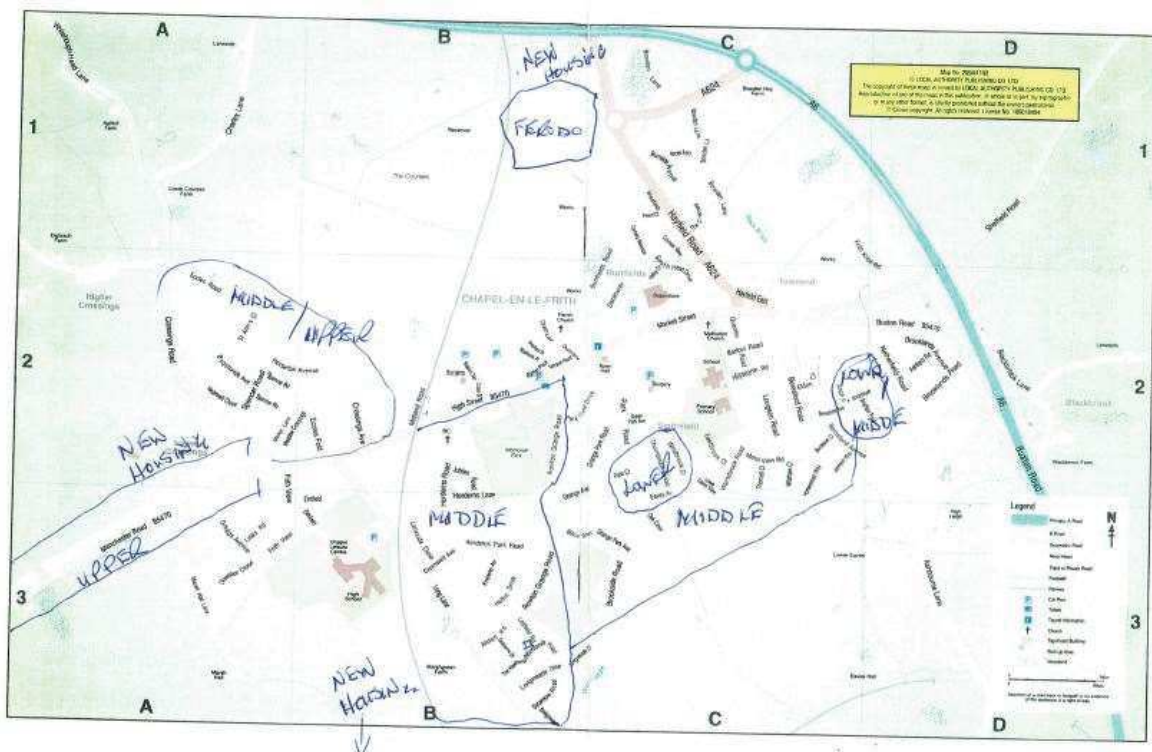


Figure 12 : une carte réalisée par la personne ressource illustrant la répartition géographique des différentes classes sociales à Chapel-en-le-Frith.

Source : fond de carte distribué par le conseil de paroisse de Chapel-en-le-Frith.

Pour commenter la carte et la répartition de la population à Chapel, le notaire s'exprime en « classes sociales », comme indiqué par les mots « *lower, middle, upper* » (figure 12). Il explique que la partie Est de la ville a traditionnellement été habitée par les « *lower classes* » qui pour la plupart travaillent dans l'usine locale « Ferodo ». Les populations les plus aisées se sont concentrées dans la partie nord-ouest et ouest de cette petite ville située en périphérie du parc national. Les « *middle classes* » qui pendant longtemps étaient localisées vers le centre et le sud se sont progressivement implantées à la fois avec les « *upper-classes* » vers le nord, mais aussi de plus en plus en bordure de ville côté est et sud-est, attirée par la vue des paysages du parc national.

« Chapel-en-le-Frith is more and more wanted as a place to live. There have been massive changes. For a long time, every social group was well distributed in the city. Even if you can still say so today, more and more people from Manchester are seeking a better quality of life so they leave the city and come here. House prices are less expensive than in those tiny villages I have shown you, but it has increased in the last 10 years. Because more and more professional people are now looking at places like that ». (Entretien n°89, Parc national du Peak District, 2016).

Sur la carte, l'ancien notaire a identifié le projet de constructions neuves, selon lui très contesté, à proximité de l'usine au nord-est et le long de l'axe principal vers Manchester à l'ouest.

« So you see, gentrification is in the park, but more specifically in some places. There are huge problems of people not able to afford to live here. (...) As I have shown you, there are pockets where gentrification is higher. » (Entretien n°89, Parc national du Peak District, 2016).

Avoir demandé aux élus de définir ce qu'est la gentrification justifie que certains aient pu s'y référer à l'issue des parcours commentés comme dans l'extrait d'entretien restitué ci-dessus. Le parc national du Peak District semble faire l'objet de dynamiques de gentrification, à priori tout aussi abouties que dans l'AONB des Cotswolds. Si ces dynamiques concernent, selon le point de vue du Notaire, l'ensemble du parc, certains petits villages voire certaines « poches » concentrent un plus grand nombre de gentrificateurs.

IV.1.3. L'âme de Dartmoor : mise en visibilité d'un savoir sensible du territoire

Sur le terrain, certains acteurs prennent du temps à se dévoiler pour le chercheur. Pourtant, une fois connus, ils semblent incontournables tant ils sont emblématiques de l'espace étudié. Mentionné à plusieurs reprises lors des entretiens réalisés à Dartmoor en 2016, Chris Chapman, photographe professionnel, est arrivé dans le parc national de Dartmoor dans les années 1970. Il n'a depuis lors cessé de photographier ce territoire de nature protégée mais avant tout « habité ». À travers ses photographies, Chris s'est fait le témoin des recompositions socio-territoriales et du changement social à Dartmoor. En parcourant le parc national avec lui, les conséquences de la gentrification rurale pour les populations locales ont pris tout leur sens. Dans la littérature, lorsque les chercheurs parlent de déplacement/remplacement des populations locales, rares sont les recherches qui restituent des témoignages, visuels et oraux, de cette dimension intrinsèque du processus. Plus encore que les parcours précédents réalisés dans les deux autres terrains d'étude, ce parcours commenté qui suit se donne pour objectif de donner à voir les conséquences, tant sur le bâti que sur la population « locale », des dynamiques de gentrification rurale. Comme pour les précédents parcours commentés, un entretien semi-directif a tout d'abord été organisé chez Chris. À cette occasion, il définissait la gentrification :

« I know the word very well. I don't mind anybody moving to an area as long as they become part of the area. It saddens me a lot when I see new people here and I call it the "Alamo effects", it is when the big gate come up. They are very happy to be in a national park but they don't want to take part into a community. » (Entretien n°112, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Le propos est clair, la gentrification pour Chris renvoie à l'arrivée de nouveaux habitants à Dartmoor qui s'impliquent avec plus ou moins de bonne volonté dans le parc national. L'expression « Alamo effect » est éloquente et renvoie à la bataille d'Alamo au Texas qui s'était traduite par un siège de plusieurs jours et l'édification de barricades. Pour Chris, ces barricades sont reproduites par certains nouveaux habitants à Dartmoor pour mieux s'isoler. Le parcours débute à proximité du *cottage* de Chris, dans le village Throwleigh. A côté de la salle principale du village, des travaux sont en cours sur un ancien bungalow qui appartenait à une figure féminine locale. Démoli il y a peu après avoir été racheté par des nouveaux habitants, le bungalow, explique Chris, est en train d'être reconstruit à neuf (photographie(s) 32).

« It was a 1930's bungalow. That is a huge change. Gweenie she lived at Bottom Farm she had a son, didn't marry and he was ill. The family who bought it understands the law, most people don't. » (Entretien n°112, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).



Photographie(s) 32 : En haut : Gwennie Webber, Windrush, Wonson, Dartmoor, ©Chris Chapman, 2006 / En bas : Windrush reconstruit. Source : ©Marie Méténier, 2017

Poursuivant le parcours en empruntant les routes sinueuses du parc national pour nous rendre sur les hauteurs, nous nous arrêtons à présent devant un petit *cottage* typique du Devon, qui a fait l'objet d'une extension (photographie(s) 33). L'objectif de ce parcours n'est pas de jouer aux jeux des 7 erreurs en comparant des clichés avant/après. Toutefois, il permet de donner des indices pertinents des manifestations de la gentrification à l'œuvre dans les terrains d'étude. Si l'exemple précédent du bungalow démolit et reconstruit à neuf est parlant, ce nouvel exemple l'est tout autant. Billy Hannaford vit désormais du côté de Plymouth, ne pouvant plus rester à son domicile, le *cottage* a été vendu au milieu des années 2000 et racheté par un couple de Londoniens. Si les propriétaires n'étaient pas présents ce jour-là, les changements effectués sur la maison d'habitation, tout comme les modifications du jardin sont significatifs.



Photographie(s) 33 : En haut : Billy Hannaford at Ensworthy Cottage, © Chris Chapman, 2003 / En bas : Ensworthy Cottage rénové, source : ©Marie Méténier, 2017

Alors que nous nous apprêtons à remonter dans le véhicule de Chris, un jeune couple accompagné de leur petite fille remonte vers nous à pied. Chris saisit alors son appareil photo et s'empresse de leur demander la permission de les photographier tous les trois (photographie(s) 34). Le changement se conjugue aussi au présent.



Photographie(s) 34 : Quand le changement se conjugue au présent : Chris Chapman, photographiant un jeune couple et leur petite fille installés récemment dans le parc national.

Source: ©Marie Méténier, 2017

Pour cette deuxième étape du parcours commenté, prévue un dimanche matin, rendez-vous à 9 heures à Throwleigh chez Chris Chapman. À la fin des années 1990, Chris avait alors réalisé une exposition qui portait sur les derniers jours d'une exploitation agricole appelée *True Love Farm*. Il avait alors suivi les membres de cette famille, la mère et les deux fils qui, n'ayant plus les moyens d'assurer la continuité de l'exploitation, avaient dû se résoudre à la vendre et déménager, n'ayant plus les moyens de rester à Dartmoor. Les photographies ci-dessous ont été généreusement confiées par Chris Chapman pour témoigner de l'histoire de *True Love Farm*, que le photographe a accepté de retourner voir dix-neuf ans plus tard pour cette recherche sur la gentrification rurale dans le parc national de Dartmoor.



Clifton Dennis carrying milk to the dairy, Truelove Farm, Shaugh Prior, Dartmoor © Chris Chapman 1998



Listening to the weather forecast, Truelove Farm © Chris Chapman 1998

Photographie(s) 35 : A gauche, Clifton Dennis carrying milk to the dairy, Truelove Farm, Shaugh Prior, Dartmoor, ©Chris Chapman, 1998 / A droite: Listening to the weather forecast, Truelove Farm, © Chris Chapman, 1998.

La famille *Dennis* était de ces familles de fermiers, communes à Dartmoor, éleveurs depuis plusieurs générations (photographie(s) 35). Dans la ferme, seule une partie des bâtiments étaient à usage d'habitation, le reste était dédié spécifiquement à l'exploitation agricole. Ci-dessus à gauche, un des deux frères, Clifton, portait en 1998, juste avant la vente de la ferme, des seaux de lait à l'étable pour les vaches. Ci-dessus, à droite, la famille réunie avait pour habitude tous les matins de se retrouver pour écouter les prévisions météorologiques, car c'était bien le temps et les saisons qui rythmaient la vie à la ferme de *True Love*. Près de 20 ans plus tard, lorsque nous arrivons avec Chris à l'entrée de *True Love Farm*, un panneau indiquant « vendu » nous interpelle. Plus que la présence d'éléments, c'est l'absence que Chris remarque immédiatement : la route est propre, aucune trace de roues de tracteurs dans le chemin terreux ou ni du passage du bétail. Chris poursuit son chemin et descend pour se garer là où il en avait l'habitude. Dès notre arrivée, nous sommes accueillis froidement par la personne présente sur place (photographie(s) 36).



Photographie(s) 36 : Retour à True Love Farm 20 ans après, un accueil mitigé.
Source : ©Marie Méténier, 2017

Chris explique qu'il a réalisé en 1998 une exposition sur *True Love Farm* et qu'il aimerait photographier les lieux à nouveau. Réticente dès le départ, la mère de la propriétaire se braque rapidement et décide d'appeler sa fille pour lui demander l'autorisation, que cette dernière refuse de donner. Le mauvais accueil qui nous a été réservé ne surprend pas Chris compte tenu du dénouement de la vente de *True Love Farm* :

« There is a final twist to this story. The day after Clifton handed over the keys Truelove Farm was back on the market with a different agent, its barns advertised as ripe for conversion subject to planning permission, and with just twelve acres. The 'farmer from Cornwall' did not exist, and it seems the farm had been bought solely to strip it of its land. On September 8th, at public auction, the property sold again to a developer. The Dennis's were upset but could do nothing. » (Entretien n°112, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

True Love Farm a donc été vendue en 1998 et rachetée par un *developer*, non pas dans la perspective de poursuivre l'activité agricole, mais au contraire afin de mieux convertir les bâtiments existants pour en retirer un profit financier. Après avoir été sommés de quitter les lieux, Chris prend le temps d'identifier et d'indiquer l'ensemble des marqueurs matériels et immatériels des changements effectués depuis la vente de la ferme : la cour est impeccable, les étables, qui n'en sont plus, ont été converties en logement (photographie (s) 37). Après quelques instants de réflexion, Chris fait ressortir que ce n'est pas uniquement l'étable, mais bien l'ensemble des bâtiments agricoles qui a été converti :

« The Dennises were of a generation that saw the land as paramount and central to their very existence. When you purchased a farm, you were buying it for the land, because this is what would turn you a profit and provide you with a living. The farmhouse was incidental. Now it is the reverse. The motorcar and an improved road network have made every corner of England accessible and a house in the country has become a valuable commodity. The price put on an attractive farmhouse has little to do with its economic viability as an agricultural unit. » (Entretien n°112, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Comme l'explique Chris, pendant des générations, le bien le plus important pour ces fermiers dévoniens était leurs terres et leurs troupeaux, bien plus que leur maison d'habitation qui n'était en réalité que secondaire. Sur les dernières décennies, la tendance s'est inversée.



Photographie(s) 37 : True Love Farm « gentrifiée »?

Source: ©Marie Méténier, 2017.

Chris parvient à discuter avec un jeune couple, qui habite dans l'ancienne grange, convertie, où le foin de la famille Dennis était auparavant stocké. Manifestant un vif intérêt pour le livre du photographe, le jeune couple explique avoir voulu s'installer ici en raison du cadre de vie idéal, la proximité avec la nature, mais également l'accessibilité avec Plymouth, leur lieu de travail. Presque caricaturaux des *gentrificateurs mainstream* (Phillips, 1993), les propriétaires de la Porsche sous bâche ont expliqué que l'endroit était parfait pour qu'ils puissent garder leurs chevaux et profiter de leur loisir favori : l'équitation (photographie(s) 37).

Le parcours commenté réalisé dans le parc national de Dartmoor permet, peut-être plus encore que dans les autres terrains, de lire de manière croisée l'évolution des paysages et les inégalités sociales qui se creusent entre anciens et nouveaux habitants (Phillips, 2018 ; Tommasi, 2018). Sur le chemin du retour, Chris a conclu la journée en expliquant qu'il se considérait comme un des derniers témoins d'un patrimoine qui disparaît progressivement (photographie(s) 38 et 39).



Photographie(s) 38 : Watching the dawn. Clifton Dennis in the field above Truelove
Source: © Chris Chapman, 1998



Photographie(s) 39 : Trulove Farm with converted barns in landscape setting looking south

Pour conclure ce parcours, et faisant écho à sa définition de la gentrification rurale, Chris a formulé le regret que Dartmoor soit désormais érigé en décor pour des touristes et nouveaux habitants fortunés qui ne saisissent pas l'âme du lieu (*the sens of place*).

Qu'enseignent ces différents parcours commentés ? En « *révélant la complexité de l'in situ* » (Feildel et al., 2016, p.5), ces parcours témoignent tout d'abord de la pertinence d'analyser les dynamiques de gentrification rurale dans les terrains choisis dans la mesure où ils sont sujets à des mutations socio-territoriales, d'intensité variable. Ensuite, ces parcours illustrent que, si chaque cas d'étude revêt une identité propre relevant de la micro-géographie, les spatialités qu'ils mettent en exergue, bien que fonction de l'échelle locale, donnent un aperçu des recompositions socio-économiques plus globales à l'œuvre dans ces territoires. En partant sur les traces de la gentrification rurale par « *le rapport vécu à l'espace* » (*ibid*, 2016, p. 5), il s'agissait de faire une première entrée en matière pour appréhender l'intensité, le degré d'aboutissement et les conséquences de la gentrification rurale dans les terrains d'étude.

IV.2. La composition socio-économique des terrains : analyse croisée de matériaux qualitatifs et quantitatifs

Le corpus d'entretiens réalisés auprès des habitants des terrains étudiés est très large. Avec près de 200 entretiens, le parti pris de cette recherche a été de constituer un échantillon selon une entrée spatiale et non selon une entrée sociale, afin d'éviter le biais de la circularité⁸⁰. Afin de venir mettre en perspective les données relatives à l'échantillon, un ensemble de cartographies thématiques a été réalisé grâce aux données statistiques mises en ligne par l'*Office National for Statistics*. Cette lecture croisée permet de faire intervenir différents jeux d'échelle pour mieux saisir la complexité de la réalité sociale.

IV.2.1. Caractéristiques socio-professionnelles habitants interrogés : un écart manifeste

L'échantillon constitué pour cette recherche met en évidence des profils socio-économiques variés dans les terrains d'étude (figure 13). Sur place, certains groupes d'individus ont été particulièrement difficiles à rencontrer. La proportion des individus âgés de moins de 40 ans est largement sous représentée dans ce corpus majoritairement dominé par une population âgée de 40 à 80 ans. Cela témoigne aussi de la prégnance des individus âgés de plus de 45 ans dans les espaces protégés anglais et du poids démographique des personnes retraitées. Les populations jeunes rencontrées s'inscrivent dans une dynamique inverse de celles de leurs aînés dans la mesure où elles aspirent à quitter les terrains étudiés pour, dans la majorité des cas, rejoindre les centres urbains.

⁸⁰ Cf chapitre 3

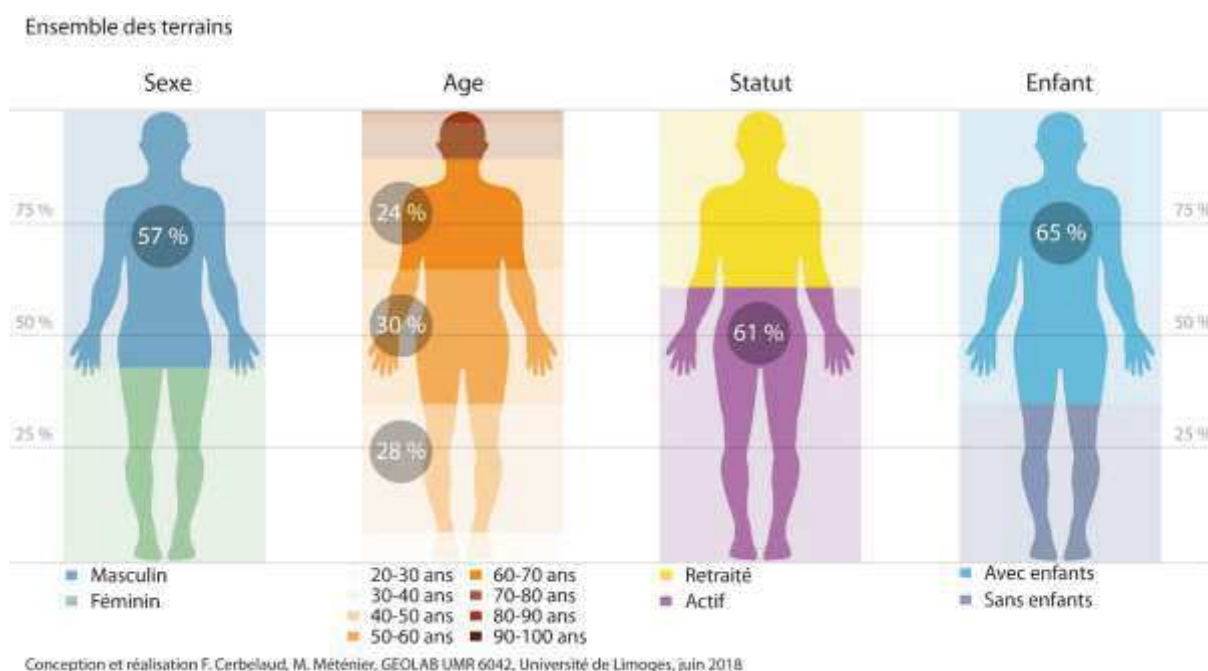


Figure 13 : Profil de l'échantillon des habitants rencontrés dans les terrains d'étude.
Source : ©Marie Méténier et Fabien Cerbelaud, 2018

Après cette présentation du profil général des habitants rencontrés dans les terrains d'étude, l'étape suivante dans l'analyse de ce corpus a permis d'analyser les différentiels socio-économiques entre des groupes sociaux spatialement proche : les nouveaux habitants et les locaux. La gentrification est un processus qui induit le remplacement par des nouveaux habitants d'un niveau socio-économique supérieur d'une population locale d'un niveau socio-économique inférieur à celui des premiers. Selon Greta Tommasi (2018), « le terme « nouveaux habitants » est un terme large qui fait référence aux populations qui se sont installées à partir des années 1980 dans les espaces ruraux. Les profils sont généralement très hétérogènes et présentent le point commun de ne pas être originaire du lieu d'installation ». Par opposition, les locaux seront en l'espèce désignés comme les individus originaires des terrains d'étude, les « *born and bred* » (Pahl, 1965). Dans ce travail de recherche, très peu d'individus ayant effectué une « *migration de retour* » (Cognard, 2010 ; Tommasi, 2012) ont été rencontrés ce qui justifie de ne pas les distinguer dans une catégorie spécifique, mais de les rattacher à la catégorie des « locaux », auxquels les individus rencontrés se sont identifiés lors des entretiens.

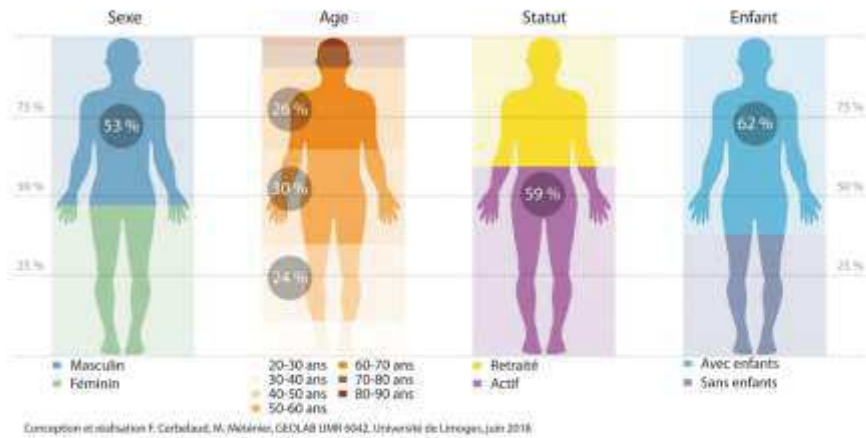
Ce faisant, l'hypothèse soulevée est que plus l'écart entre les caractéristiques socio-économiques des nouveaux habitants et les locaux est important, plus il est alors pertinent de qualifier ces recompositions de dynamiques de gentrification rurale. Cette hypothèse a tout d'abord été testée dans chacun des terrains (figures 14, 15 et 16)

Parc national de Dartmoor

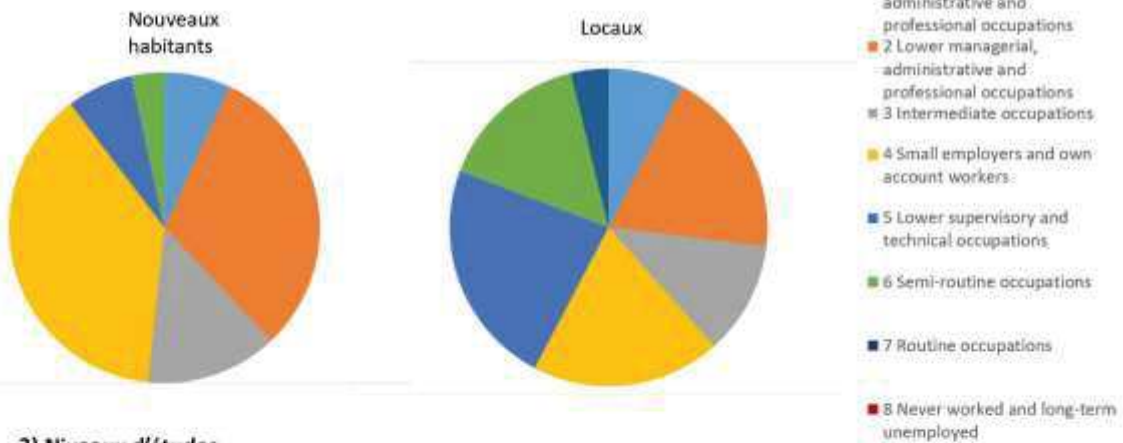
Source : Enquête de terrain

Marie Méténier - 2018 - GEOLAB UMR 6042 CNRS Université de Limoges

1) Profil des individus rencontrés



2) Catégories socio-professionnelles (NS-SEC, 2010)



3) Niveaux d'études

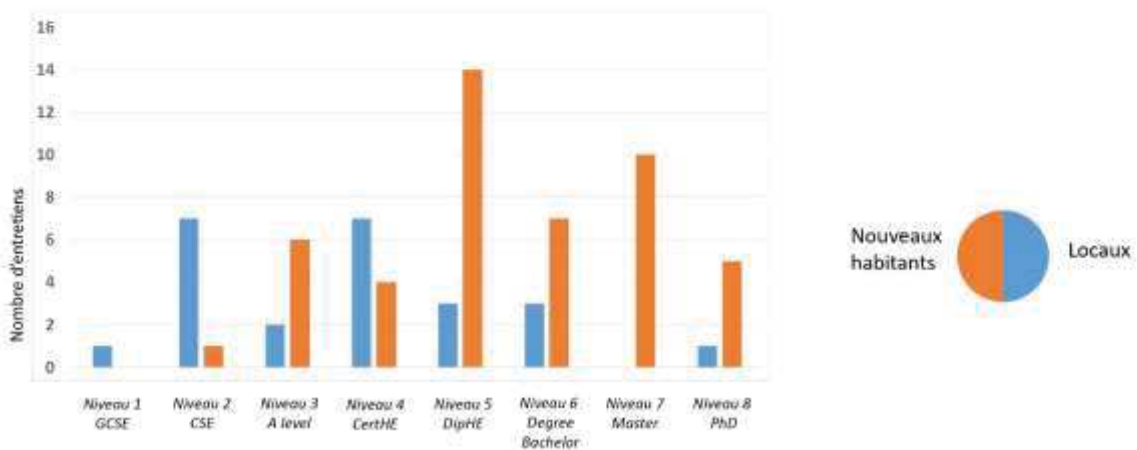


Figure 14 : différences de profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux interrogés dans le parc national de Dartmoor.

Dans le parc national de Dartmoor (figure 14), plus d'entretiens ont été réalisés auprès d'hommes que de femmes. Concernant l'âge des individus rencontrés, les entretiens ont été plutôt bien répartis entre les – de 40 ans, les – de 60 ans et les plus de 60 ans. La majorité des nouveaux résidents en couple ont un ou plusieurs enfants. Une majorité d'actifs a été interrogée avec près de 60% contre 40% de retraités. Entre les nouveaux résidents et les populations antérieures, la proportion des personnes qui relèvent de la catégorie 1 (*higher managerial, administrative and professional occupations*) est très importante. Cela vient conforter l'hypothèse de nouveaux résidents qui exercent des professions aux responsabilités importantes. Cela fait écho au niveau d'études qui correspondent le plus souvent aux postes occupés : « *I have a BA (Hons) and an MSc qualification. My wife is 50, a healthcare professional, clinical lead and service manager, BA(Hons).* » (Entretien n°115, homme, 50-60 ans, marié, un enfant parc national de Dartmoor, 2017). De la même manière, les nouveaux résidents sont surreprésentés dans les catégories 2 (*lower managerial, administrative and professional occupations*) et 4 (*small employers and own account workers*). À Dartmoor, les nouveaux résidents qui travaillent depuis chez eux sont nombreux et beaucoup se rendent plusieurs fois par mois à Londres pour leur travail. Comme l'illustre la figure ci-dessus, aucun nouvel habitant interrogé ne relève de la catégorie 7, contrairement aux ménages modestes déjà sur place et aucun chômeur n'a été rencontré dans le parc national de Dartmoor. Seul un individu parmi les locaux a déclaré être titulaire d'un doctorat, il appartient à la catégorie des revenants après avoir exercé sa profession sur des plateformes pétrolières pendant près de 22 ans.

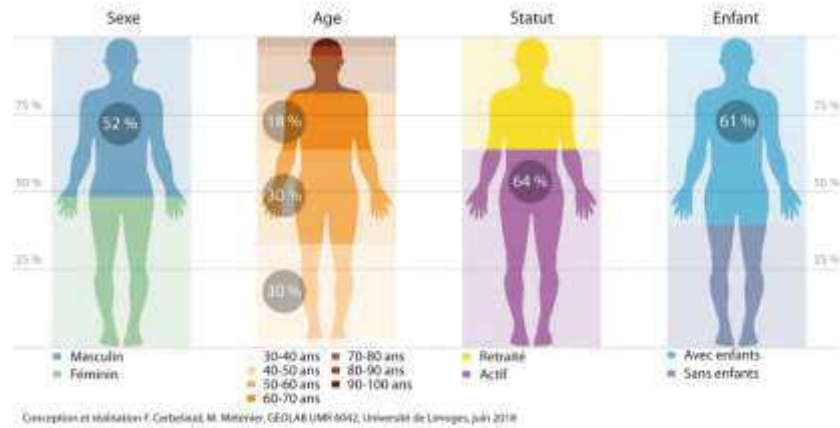
S'inscrivant dans la continuité des observations effectuées par A. Stockdale (2009, p.3), les trois terrains semblent être assez hétérogènes. L'AONB des Cotswolds (figure 15) semble concentrer beaucoup plus de super-gentrifieurs (Lees, 2000) que les deux parcs nationaux étudiés. Cela ressort assez clairement, les nouveaux habitants venus s'installer dans les terrains exercent (ou ont exercé) des professions qui nécessitent de plus hauts niveaux de qualification. De leur côté, les individus locaux occupent le plus souvent des emplois moins qualifiés et donc moins rémunérés.

AONB des Cotswolds

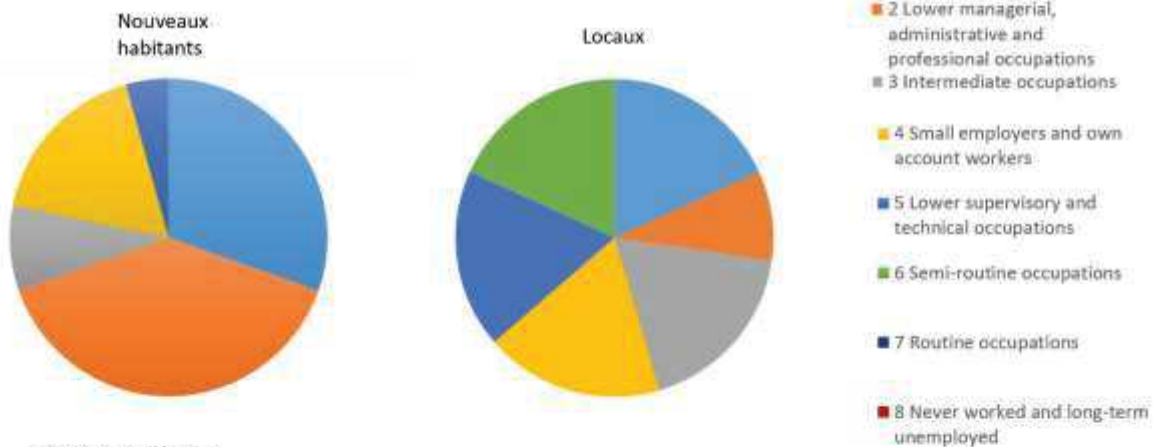
Source : Enquête de terrain

Marie Méténier - 2018 - GEOLAB UMR 6042 CNRS Université de Limoges

1) Profil des individus rencontrés



2) Catégories socio-professionnelles (NS-SEC, 2010)



3) Niveaux d'études

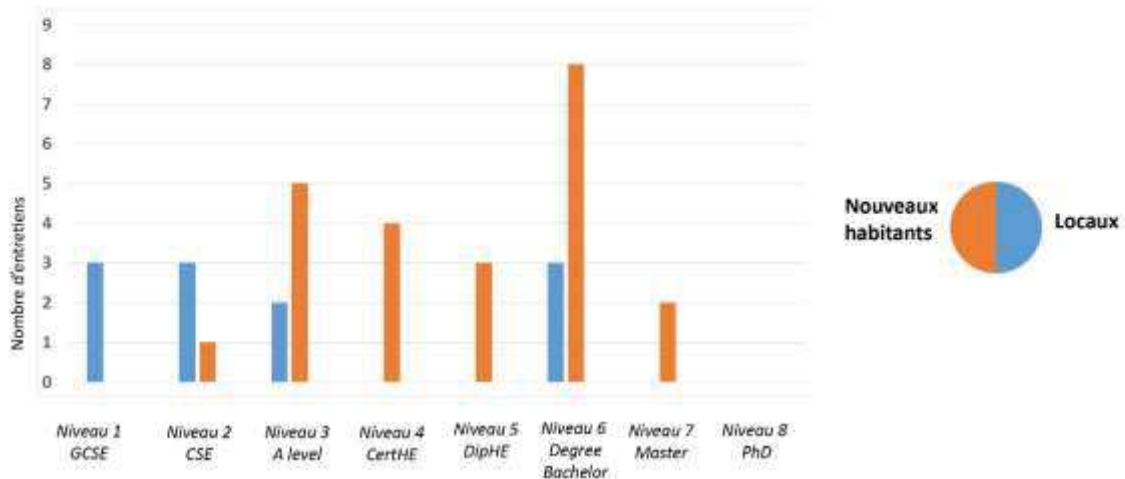


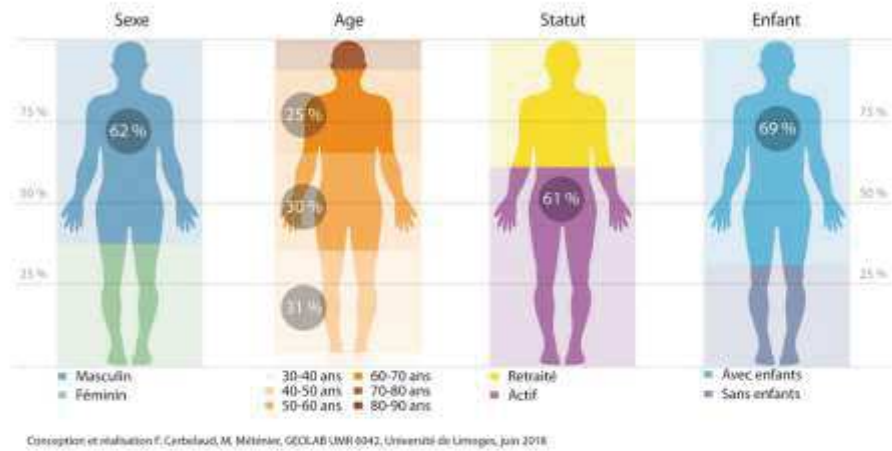
Figure 15 : différences de profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux interrogés dans l'AONB des Cotswolds.

Parc national du Peak District

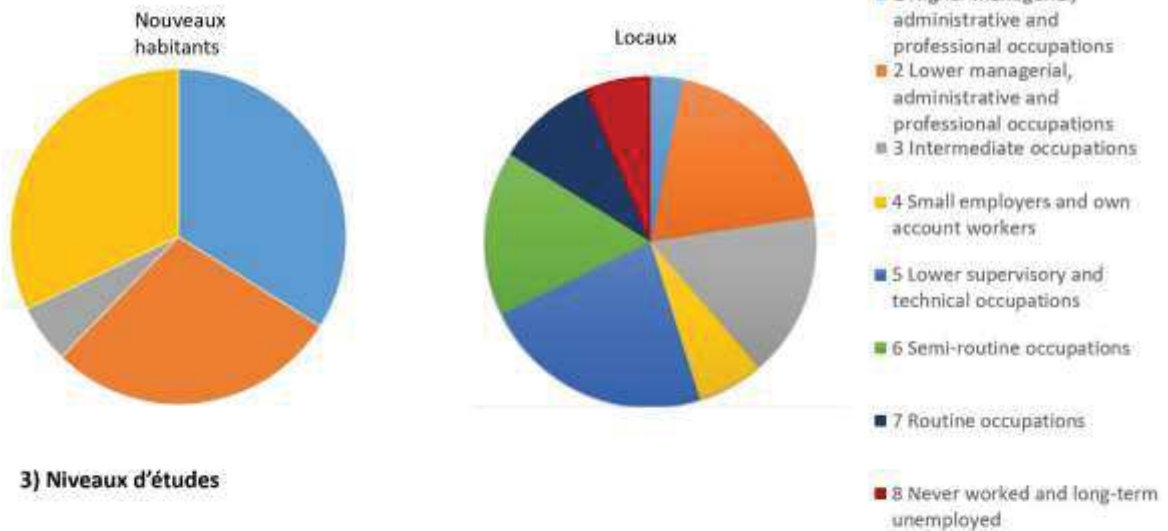
Source : Enquête de terrain

Marie Méténier - 2018 - GEOLAB UMR 6042 CNRS Université de Limoges

1) Profil des individus rencontrés



2) Catégories socio-professionnelles (NS-SEC, 2010)



3) Niveaux d'études

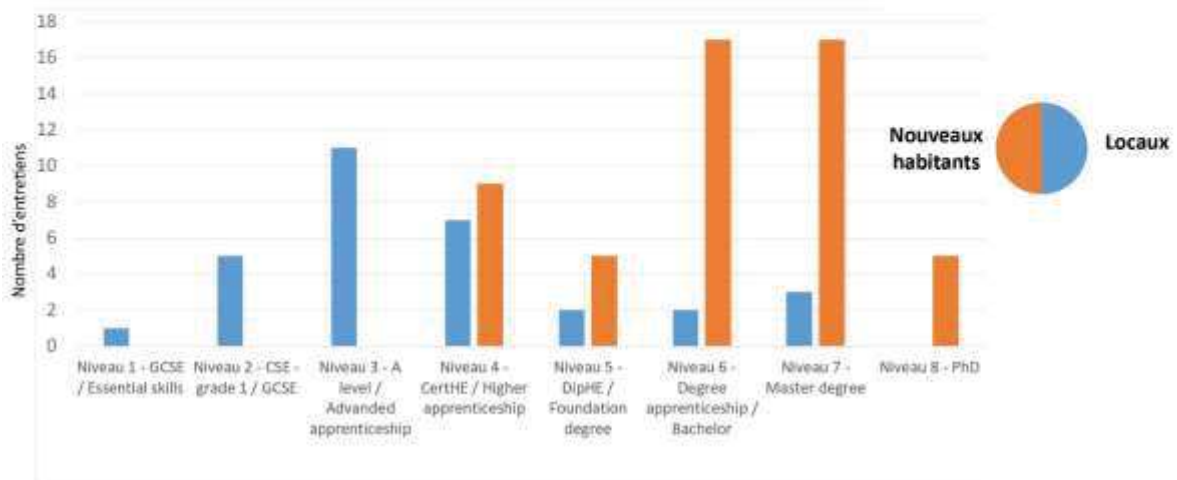


Figure 16 : différences de profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux interrogés dans le parc national du Peak District.

Dans le parc national du Peak District (figure 16), plus de 60% des individus interrogés sont des hommes. La proportion actif/retraité est quasiment similaire à celle du parc national de Dartmoor avec 60% d'actifs interrogés et 40% de retraités. Près de 70% des personnes interrogées ont un ou plusieurs enfants. Concernant les catégories socio-professionnelles, la répartition est beaucoup moins équilibrée que dans le parc national de Dartmoor. Les nouveaux habitants rencontrés relèvent principalement des catégories 1, 2 et 4, avec quelques individus relevant de la catégorie 3 (dans ces cas-là, le conjoint exerce dans 4 cas sur 5 une profession qui correspond aux catégories 1 et 2). Par contre, la corrélation entre le fait d'occuper des postes à responsabilité et la possession de diplômes de types master ou doctorat se confirme dans le parc national du Peak District. De nombreux individus travaillent depuis leur domicile:

« I am an accountant, I have lots of clients from lots of businesses, from London, from Sheffield. My husband is a graphic designer, for website design. His job is all on the computer so in that sense the type of work you do is important to give you the freedom to come to place like this, you don't have to be in contact with clients. » (Entretien n° 61, femme, mariée, sans enfants, Parc national du Peak District, 2016).

Deux éléments singularisent le parc national du Peak District par rapport aux autres terrains d'étude. Tout d'abord, les individus qui relèvent de la *service class*, et qui sont, ou ont été, des fonctionnaires d'État (*civil servant*) sont très nombreux.

« I have a master degree, post-graduate qualification and a PhD, I am a probation officer. Basically, I supervised people sentenced to probation by the courts. I am at the end of my career so basically I earn more than £50,000 per year. » (Entretien n°94, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national du Peak District, 2017).

Ensuite, il n'y a que dans le parc national du Peak District que des individus au chômage ont été rencontrés. Plus précisément, ces individus, qui relèvent de la catégorie des populations locales, car nées sur place, ont été interrogés dans les villes industrielles situées en périphérie du parc national, à Chapel-en-le-Frith et Glossop.

Maintenant que les différences, par terrains, des profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux ont été exposées, il s'agit de caractériser spatialement les modalités des recompositions sociales en mobilisant un ensemble de données quantitatives à l'échelle nationale et à l'échelle des terrains. Les cartographies comparatives réalisées après traitement de ces données sont riches d'enseignements sur les structures de la population en Angleterre. L'analyse par entrées thématiques est réalisée de manière transversale aux trois terrains pour mesurer le différentiel existant à la fois entre ces territoires, mais aussi entre ces territoires et les configurations régionales dans lesquelles ils s'inscrivent. Méthodologiquement, ces cartographies reprennent les démarches adoptées par d'autres chercheurs du programme de recherche iRGENT (Pistre, 2012 ; Richard, 2017). Elles reposent sur une discrétisation dite de la moyenne et de l'écart type qui présentent l'avantage de permettre un raisonnement en termes de sur-représentation et d'écart à la moyenne nationale⁸¹.

⁸¹ Cette méthode présente l'avantage de faire état de pourcentages réels tout en raisonnant en termes d'écart à la moyenne.

C'est précisément ce décalage par rapport à la moyenne qui permet de venir enrichir une analyse qualitative des recompositions socio-spatiales puisque la gentrification d'un espace implique que les groupes sociaux de la population les plus aisés soient sur-représentés dans ces derniers par rapport aux catégories de population moins aisées. À l'échelle nationale, les données exploitées sont principalement issues du recensement de 2011⁸² qui découpent le territoire de l'Angleterre et du Pays-de-Galles en *Output Areas*. Déclinées en trois sous-ensembles, les *Super Output Areas*⁸³, les *Lower Super Output Areas*⁸⁴ et les *Middle Super Output Areas*⁸⁵, seules les deux dernières ont été retenues puisqu'elles permettent de produire des cartographies lisibles et pertinentes à une échelle d'analyse suffisamment fine⁸⁶ pour être lisibles.

Il est donc possible de proposer tout d'abord une cartographie thématique de la représentation statistique des diplômés dans les terrains étudiés (carte 17). Cette entrée statistique présente l'avantage de prendre en compte l'ensemble des individus de plus de 16 ans, qu'ils soient actifs ou retraités. Que ce soit dans l'AONB des Cotswolds dans laquelle plus de 26% de la population résidente à plus de 60 ans⁸⁷ ou dans les deux parcs nationaux étudiés, dans lesquels 1/3 des résidents a plus de 60 ans⁸⁸, le poids et le rôle des populations retraitées dans l'analyse des recompositions sociales ne sauraient être négligés. Le niveau de qualification retenu pour conduire cette analyse est le niveau 4+ qui correspond aux individus de plus de 16 ans, titulaires d'un diplôme de premier cycle du supérieur (BA, BSc), d'un *higher degree* (MA, PhD, PGCE), NVQ Level 4-5, *HNC*, *HND*, *RSA Higher Diploma*, *BTEC Higher Level*, *Foundation degree (NI)*, *Professional qualifications (teaching, nursing, accountancy)*. Pour le parc national du Peak District, la répartition des diplômés coïncide avec les axes routiers permettant d'accéder aux agglomérations de Manchester et de Sheffield. Dans les deux cas, pour ce qui concerne les professions médicales, les extrémités Ouest et Est se situent à la limite du périmètre de résidence autorisé pour les personnels soignants (à l'Est du parc, la vallée d'Edale et les villages comme Hathersage ou Bakewell sont particulièrement concernés). La partie Sud-Ouest du parc contraste fortement avec le *White Peak* et le *Dark Peak*.

Dans le comté du Devon, il apparaît clairement sur la carte ci-dessous (carte 17) que le Parc national de Dartmoor attire un nombre important de diplômés que ce soit à l'Est en raison de la proximité avec la ville d'Exeter ou au Sud-Ouest en raison de la proximité de la ville de Plymouth, toutes deux sont des villes universitaires et des bassins d'emplois importants dans la région du Sud-Ouest de

⁸² En Angleterre, les recensements sont renouvelés tous les dix ans. Malheureusement l'évolution des catégories entre les différents recensements ne permet pas d'effectuer des comparaisons valides entre les données de 2001 et celles de 2011. Ce qui dans le cadre d'une étude sur les recompositions sociales aurait été pertinent.

⁸³ Il existe 171,372 unités de recensement correspondant à cette catégorie. Le nombre moyen d'habitants est de 309, le nombre maximum est inconnu et le nombre minimum est de 80.

⁸⁴ Elles correspondent à 34 753 unités, pour un nombre moyen d'habitants de 1 613, un maximum de 8 300 et un minimum de 963.

⁸⁵ Cette catégorie comprend 7 201 unités de recensement, un nombre moyen d'habitants de 7 787, un nombre maximum de 16 342 et un nombre minimum de 2 203. (F. Richard, 2017)

⁸⁶ Puisqu'elles représentent l'échelle la plus fine et pertinente de représentation statistique, les LSOAs seront préférées aux MSOAs sauf dans l'étude des revenus basée sur des données de 2008 et non accessible à l'échelle des LSOA's.

⁸⁷ <https://www.cotswoldsaonb.org.uk/wp-content/uploads/>

⁸⁸ ONS (2013), *Characteristics of National Parks, 2011* (22% de la population dans les parcs nationaux anglais est âgée de 60 à 74 ans et 11% est âgée de plus de 75 ans ce qui constitue un écart avec la moyenne nationale qui est respectivement de 15% et de 9%).

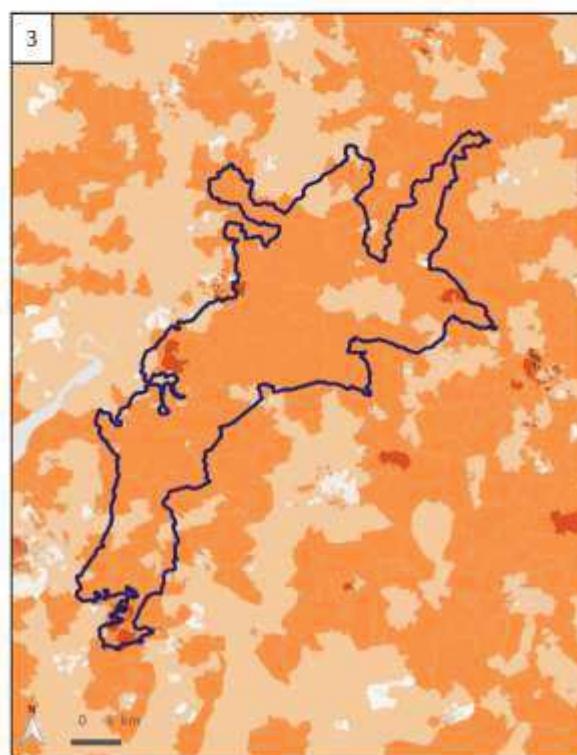
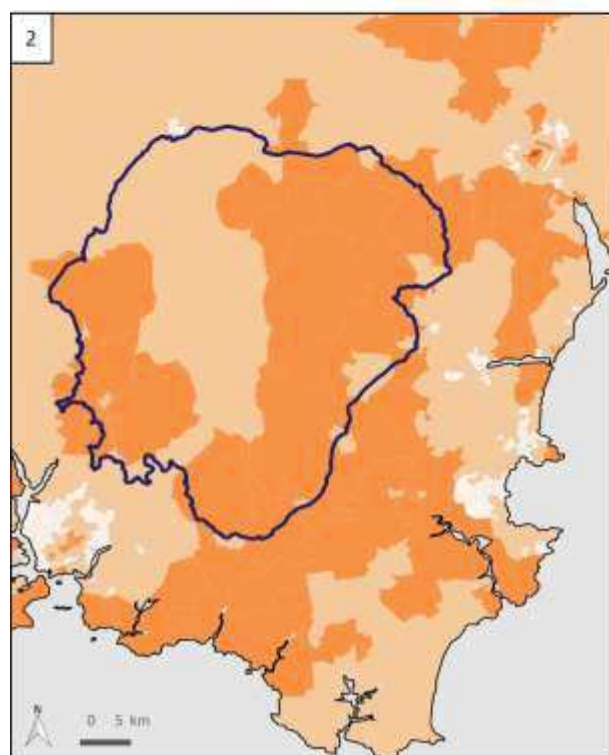
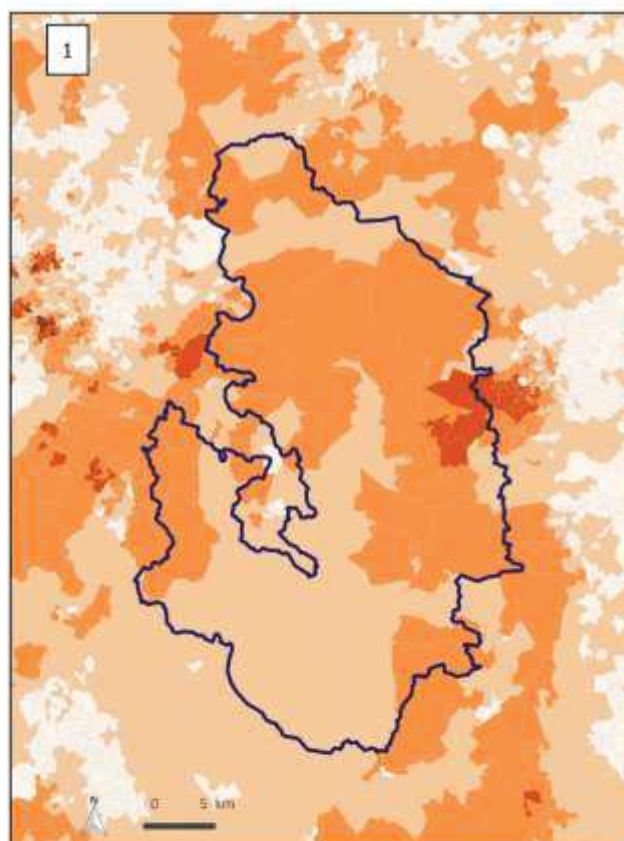
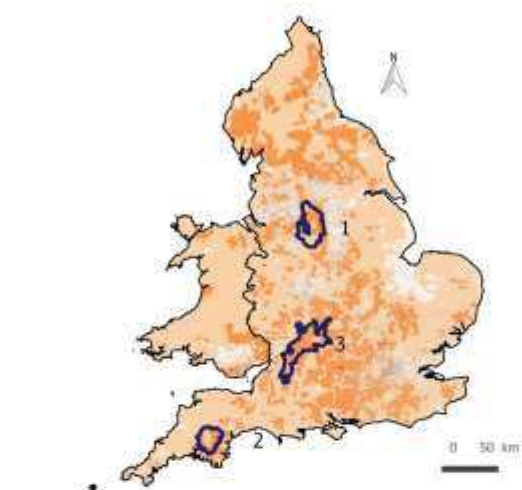
l'Angleterre. L'AONB des Cotswolds se caractérise par une certaine uniformité cartographique quant à la répartition des diplômés qui occupent la majorité de l'espace. À l'Est, la proximité avec la ville universitaire d'Oxford justifie de retrouver quelques poches où les diplômés se concentrent le long de l'axe routier qui la relie à l'AONB des Cotswolds. À l'Ouest, quelques poches apparaissent à proximité de Cheltenham et de Stroud, toutes deux directement reliées à Londres par réseau ferroviaire. Au Sud, les diplômés se concentrent avec plus d'intensité autour de la ville thermale de Bath.

- 1- Parc national de Peak District.
- 2- Parc national de Dartmoor
- 3- AONB des Cotswolds

Diplômés du supérieur (en % niveau 4)

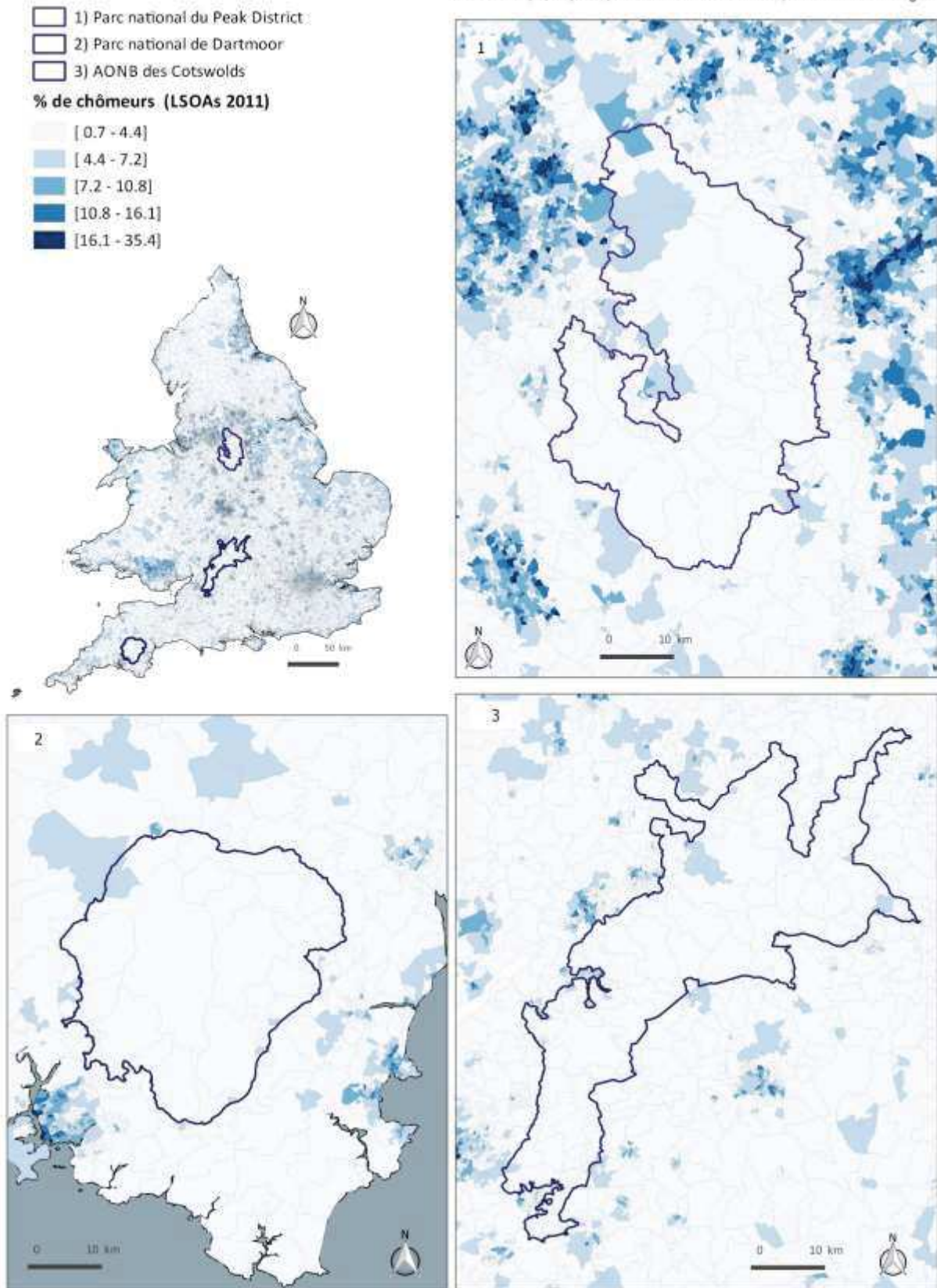
- [3 - 19]
- [19 - 36]
- [36 - 52]
- [52 - 68]
- [68 - 84]

Marie Méténier GEOLAB UMR CNRS 6042 - Université de Limoges - Fait avec QGIS - Juin 2018



Carte 17 : Répartition des diplômés dans les terrains d'étude.
Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2018

Dans les trois terrains, très peu de personnes sans emploi ont été rencontrées durant ce travail. La mise en carte des données statistiques permet de venir éclaircir ce point (carte 18). Les chômeurs semblent se concentrer dans les centres urbains qui entourent les terrains d'étude, mais être presque quasiment absents d'un point de vue statistique à l'intérieur des périmètres.



Carte 18 : Répartition statistique des chômeurs en Angleterre
Source : © Marie Méténier, QGIS, 2018

Pour ce qui concerne les revenus des ménages, sur l'ensemble de l'échantillon constitué pour ce corpus, seules 90 réponses ont été obtenues. Les Anglais ont été particulièrement réticents à aborder les questions financières durant les entretiens en invoquant le motif selon lequel culturellement, en Angleterre, ce sujet est rarement abordé ouvertement :

« I think the taboo in England surrounding money possibly originates from the gentry, the ruling classes. It was considered vulgar or common to discuss money. The money was always there so there was no need to discuss it! I think this notion has filtered down through society making it a bit of a taboo or not polite to talk about money and wages! » (Entretien n°196, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018).

Le graphique suivant tente de classer, par terrains et par tranche de revenus, les réponses obtenues auprès des habitants locaux et des nouveaux habitants (figure 17). Il ressort que les populations locales, représentées par les couleurs les plus claires, perçoivent des revenus nettement inférieurs par comparaison aux nouveaux habitants, représentés par des couleurs plus foncées. Pour ne retenir que quelques cas extrêmes, dans l'AONB des Cotswolds à l'occasion d'un entretien avec un ménage dont la femme, née dans les années 1960, a suivi son cursus universitaire à Oxford puis a trouvé un emploi hautement qualifié à Cheltenham. Dans le parc national de Peak District, un promoteur immobilier a précisé gagner plus de £45,000 par mois. Percevant plus de £100,000 par mois, il s'agit bien évidemment des célébrités rencontrées dans les Cotswolds à l'image de Sam Mendes, Alex James du groupe *Blur* ou encore de sportifs de haut niveau rencontrés à Chipping Camden.

Du côté des habitants locaux, percevant entre £10,000 et £19,999 par an, une femme seule avec sa fille locataire dans le village de Guiting Power dans l'AONB des Cotswolds a accepté de révéler son salaire de gardienne de maison qui s'élève à £17,000 par an. De la même manière, un entretien réalisé avec un gestionnaire de services vivant à Snowhills et travaillant à Stroud perçoit £21,000 par an. Enfin, un commis de cuisine de 31 ans vivant toujours chez ses parents à Winchcombe a affirmé gagner à peine plus de £12,000 par an.

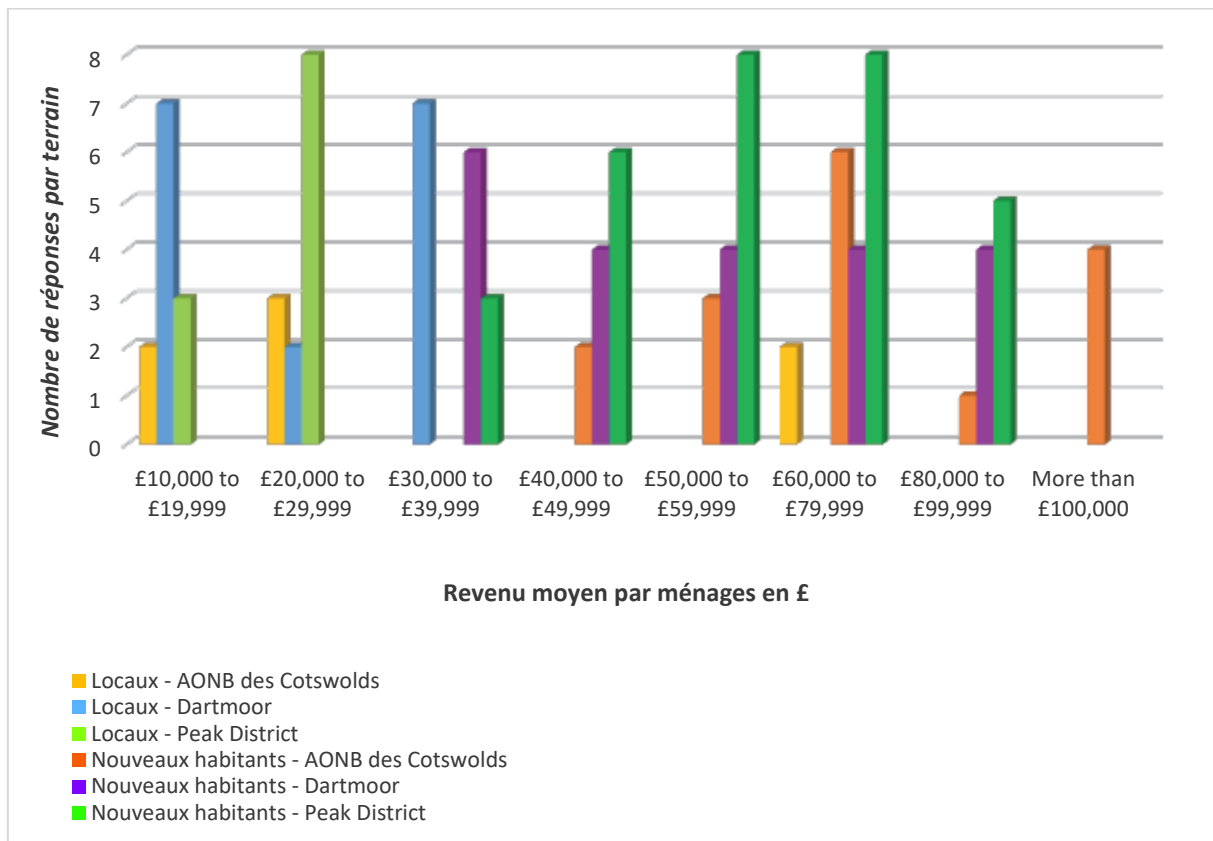
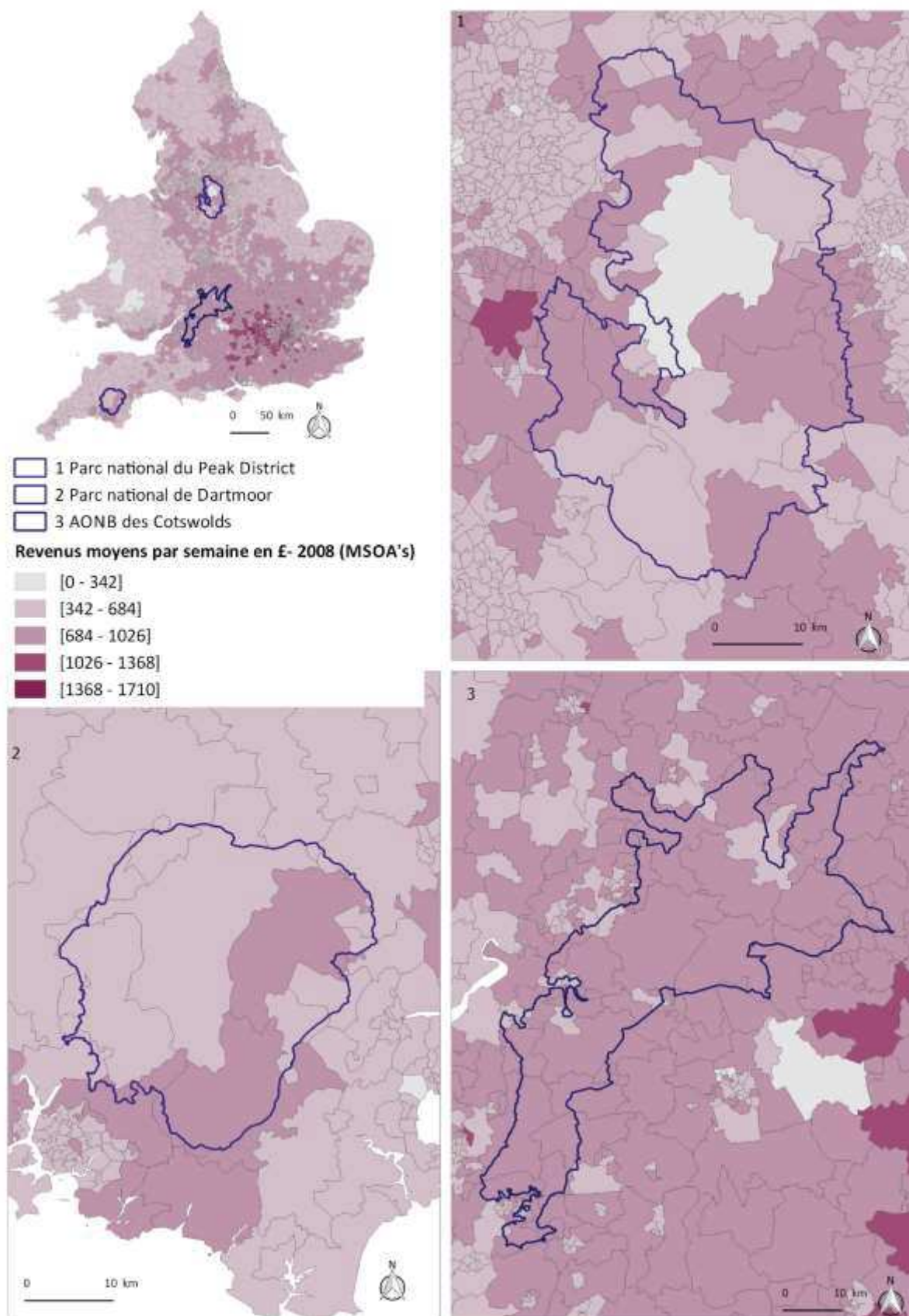


Figure 17 : Revenus moyens des ménages interrogés et ayant accepté de répondre à la question « *Which of the amounts comes closest to your gross household income: that is total income before tax and other deductions are made?* »

Source: Enquête de terrain, ©Marie Méténier, 2018

Les données qualitatives relatives aux revenus des ménages interrogés pour cette recherche constituent un élément clef. Il est nécessaire de les compléter par d'autres variables afin de ne pas lisser les dynamiques sociales (Stockdale, 2010, p.3). Les recherches conduites par le *Defra Rural Statistic Unit* en 2010 permettent de fournir des informations très intéressantes concernant les revenus perçus par les ménages dans les parcs nationaux. Ces données viennent compléter et étayer celles présentées dans la carte ci-dessous et qui s'appuie sur les revenus connus en 2008 à l'échelle des MSOA's (carte 19).



Carte 19 : Revenus moyens des ménages par semaine en £ en 2008 dans les terrains d'étude
 Source : ©Marie Méténier, QGIS, 2017

Si ces données datent de 2008, elles permettent de donner une représentation cartographique des revenus moyens des ménages par semaine dans les espaces étudiés. Les plus hauts revenus sont localisés majoritairement dans le grand Londres et dans le Sud-Est, le revenu moyen des ménages par semaine dominant dans l'AONB des Cotswolds est compris entre £684 et £1026 par semaine. Répartis presque pour moitié, les revenus moyens observés dans les deux parcs nationaux sont compris entre £342 et £1026. Pour le parc national du Peak District, les revenus les plus élevés coïncident avec la proximité des centres urbains. Pour Dartmoor, l'axe Exeter-Plymouth constitue un couloir de répartition des plus hauts revenus dans ces espaces. Récemment, un profil économique des foyers résidents dans le parc national de Dartmoor a été publié par le Ministère de l'Environnement (*Defra Rural Statistic Unit*, 2010). Ces données suggèrent que le revenu moyen par ménages dans le parc national de Dartmoor serait de £33,039 par an. Cette estimation se rapproche du revenu moyen observé dans l'ensemble des parcs nationaux anglais, mais Dartmoor se singularise puisqu'il fait partie de ces trois parcs nationaux dont le revenu moyen est inférieur (-1,8%) par rapport à celui estimé pour la région South West (cela s'explique notamment en raison des grandes variétés sociogéographiques présentées par cette région qui comprend le Devon, mais aussi les Cornouailles et le Somerset). A contrario, dans le parc national du Peak District, le revenu moyen qui est estimé à £37,692 en 2011, creuse un écart de 11% avec les revenus moyens présentés dans la région *North-West*. Dans cette étude, l'estimation des revenus calculée à l'échelle du comté du Gloucestershire avait estimé que le revenu moyen par ménage dans le District des Cotswolds s'élevait à environ £35,000.

IV.2.2. Portraits des nouveaux habitants, des locaux et... des autres

Travailler sur la gentrification rurale implique nécessairement de s'intéresser non seulement aux personnes qui s'installent dans les terrains d'étude, mais aussi aux conséquences que de telles installations peuvent avoir sur les populations préexistantes. Analyser le changement social dans des terrains par le prisme de la gentrification rurale implique de prendre en compte les nouveaux habitants, les locaux, mais aussi les minorités ethniques. Minoritaires, voire invisibles d'un point de vue cartographique, mais malgré tout bien présentes dans les terrains d'étude, les minorités ethniques sont dépositaires de récits de vie qui ne peuvent que venir enrichir une compréhension plus globale des recompositions sociales à l'œuvre.

IV.2.2.1. Les nouveaux habitants : des trajectoires de vie

Le croisement de l'analyse statistique, réalisée à différentes échelles, et des parcours commentés semble corroborer l'hypothèse de dynamiques de gentrification rurale à l'œuvre dans les trois terrains étudiés, même si le degré d'intensité du processus reste à approfondir par une enquête qualitative. Celle-ci se consolide lorsque l'on analyse les trajectoires migratoires des nouveaux habitants rencontrés et leur année d'installation. Pour les trois espaces protégés, un pique de nouvelles installations est significatif à partir de la fin des années 2000. Au cours de cette période, les nouvelles installations se sont intensifiées jusqu'au début des années 2010. Installés entre 2010 et 2015, 20 nouveaux habitants ont été interrogés dans le parc national du Peak District, 13 dans l'AONB des Cotswolds et 26 dans le parc national de Dartmoor (de 2009 à 2015). Comme illustré ci-dessous, il a

été choisi de cartographier les districts où résidaient les nouveaux habitants interrogés avant de venir s'installer dans les terrains d'étude. Il ressort du traitement de ces données que le bassin londonien, et plus largement le Sud-Est de l'Angleterre, constituent le point de départ de nombreuses mobilités vers les territoires protégés étudiés (figure 18, figure 19, figure 20).

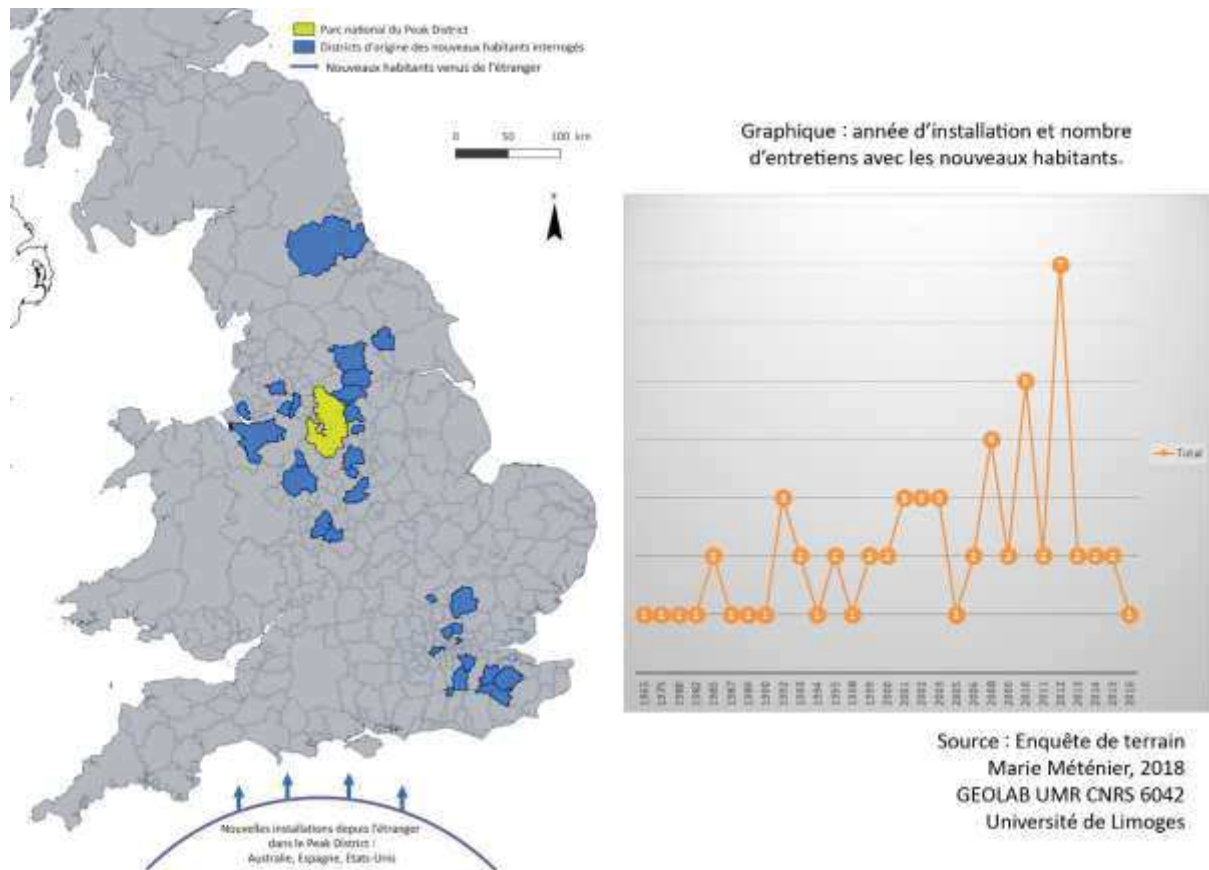


Figure 18 : districts d'origine et année d'installation des nouveaux habitants interrogés dans le parc national du Peak District.
 Source : © Marie Méténier, 2018

Les nouveaux habitants interrogés dans le parc national du Peak District (figure 18) proviennent majoritairement des villes qui ceignent le parc. Les nouveaux résidents, qui demeuraient auparavant à l'étranger, restent mobiles et ont privilégié la vie dans ce parc national compte tenu de l'ouverture vers l'extérieur qu'offre l'aéroport de Manchester. Cela apparait clairement sur la figure, de nombreux nouveaux résidents sont originaires des districts situés à proximité de la capitale, comme le Sud-Est. Pour l'ensemble des terrains, plusieurs pics de nouvelles arrivées ressortent du corpus (en 2008 et en 2012).

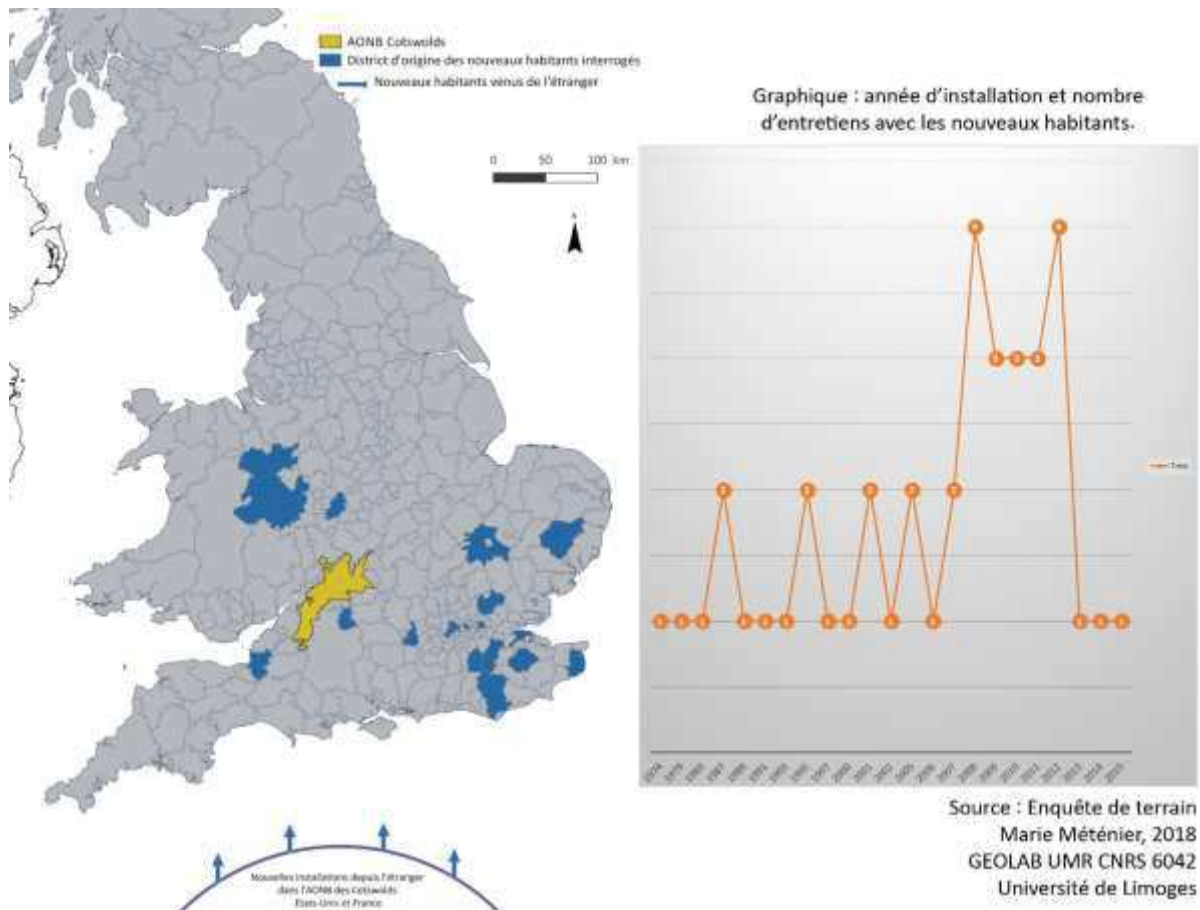


Figure 19 : districts d'origine et année d'installation des nouveaux habitants interrogés dans l'AONB des Cotswolds. Source : ©Marie Méténier, 2018

Compte tenu de la proximité avec la capitale britannique, les mobilités depuis Londres (et son bassin) vers l'AONB des Cotswolds (figure 19) ne semblent en rien originales et correspondent aux dynamiques migratoires classiques des ménages aisés de la capitale : « *I moved to Lower Swell in August 2014, we came from London because we had had enough to live everyday in a very very very busy London* » (Entretien n°10, NH, femme, mariée, deux enfants, AONB des Cotswolds, 2016). Quelques entretiens ont été réalisés auprès d'individus qui exerçaient auparavant leur activité professionnelle à Paris ou à New-York.

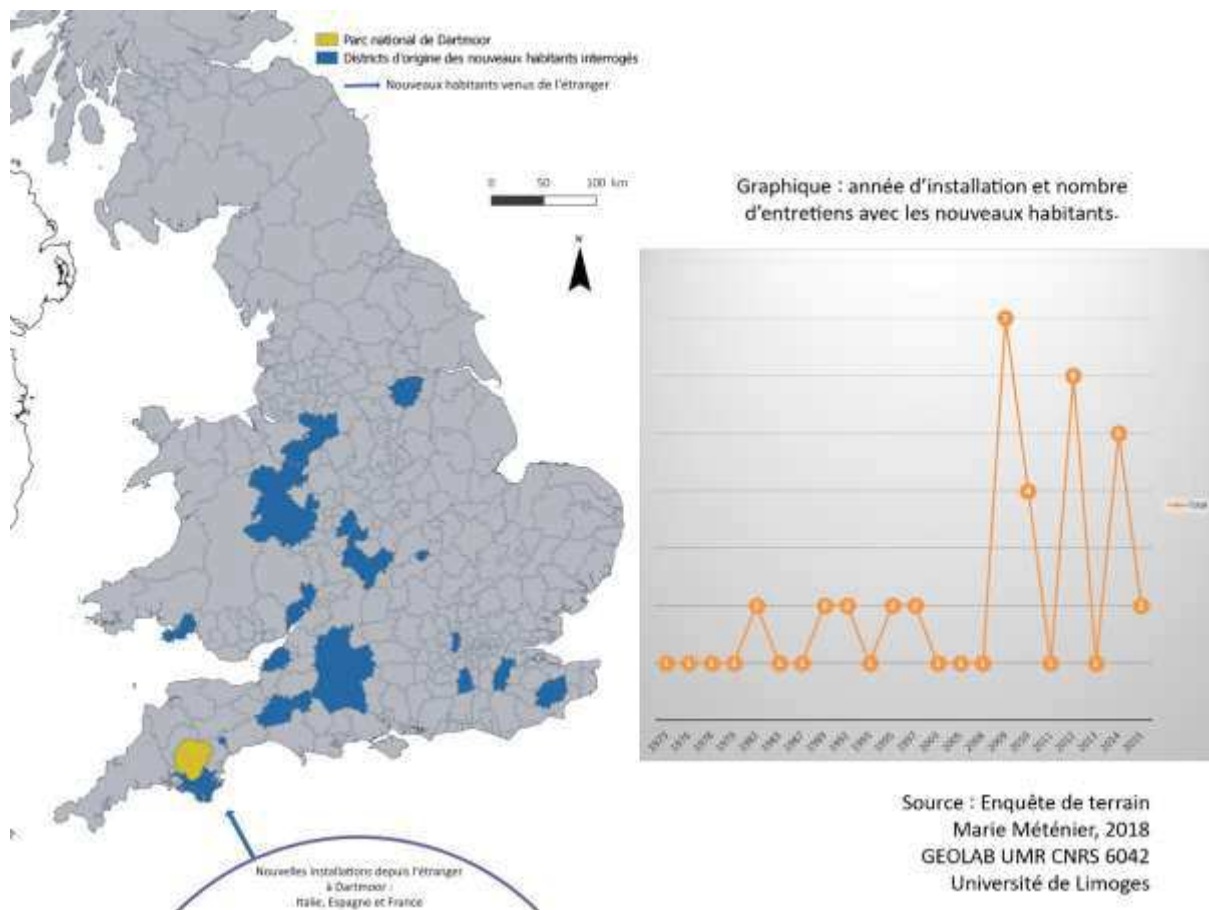


Figure 20 : districts d’origine et année d’installation des nouveaux habitants interrogés dans le parc national de Dartmoor.

Source : ©Marie Méténier, 2018

Comme pour le parc national du Peak District et l’AONB des Cotswolds, une majorité de nouveaux habitants interrogés se sont installés dans la deuxième moitié des années 2000 (figure 20). Les districts desquels proviennent les nouveaux résidents rencontrés sont plus variés que pour les deux autres terrains d’étude. Même si seuls 4 districts situés à proximité de Londres et dans le Sud-Est sont représentés, un nombre relativement important de nouveaux résidents en sont originaires. Si quelques individus proviennent du Pays-de-Galles, il semble que passés Manchester, aucun nouveau résident ne provient du nord de l’Angleterre. Au niveau international, les précédentes étapes migratoires se limitent aux pays européens.

IV.2.2.2. Les populations locales: les « born and bred » des terrains d’étude

Selon P. Dirksmeier, une des critiques majeures qui peut être faite à l’encontre des études sur la gentrification rurale réside dans le fait que ces recherches se sont concentrées sur l’étude des pratiques des nouveaux habitants (Dirksmeier, 2008). Ce faisant, elles ont largement marginalisé la perspective des « populations locales »: « *Far from being impartial, however, all the empirical studies focus on the opinions of the new inhabitants and marginalise those of the old residents* » (Dirksmeier, 2008, p. 163). Deux études américaines ont relevé ce biais (Ghose, 2004 ; Nelson, 2001). Pour R. Ghose, la volonté des gentrificateurs de protéger la valeur monétaire de leurs biens immobiliers a suscité de

nombreux conflits avec la population locale, or elle relève que cette perspective n'a été que peu explorée par les chercheurs américains ou anglais (Ghose, 2004, p. 529). Cela peut se justifier pour deux raisons. Tout d'abord, à partir des années 1990, les études sur la gentrification rurale se sont concentrées sur l'étude des modes de vie et des pratiques des gentrificateurs (en particulier l'ensemble des articles écrits par Martin Phillips), mais ont délaissé l'approche par l'angle des conflits ou des rivalités qui avait été privilégiée par les premiers chercheurs sur cette thématique (Cloe et Thrift, 1987, p. 328). Or, très vite, les premières observations sur le terrain ont permis d'identifier un faisceau de dynamiques conflictuelles entre différents groupes d'individus locaux avec les nouveaux habitants. Dans les terrains, quatre grands groupes de « locaux » se sont distingués : l'aristocratie dans les trois terrains, les *hill farmers* des parcs nationaux, les ménages aux revenus modestes et les « revenants » communs aux trois terrains. S'ils sont facilement identifiables en raison de leurs caractéristiques professionnelles, sociales ou économiques décrites précédemment qui leur sont propres, ces trois groupes doivent être appréhendés avec précaution et ne sauraient être conçus selon une approche restrictive.

Alors que cela ne constituait pas l'entrée principale de cette recherche, le fait d'étendre le spectre des entretiens à l'ensemble des catégories d'habitants impliquait nécessairement de prendre en compte l'aristocratie locale (Cloe et al., 1998, p. 181-183). Des représentants de cette dernière ont été rencontrés dans les trois terrains. Dans le Peak District, Lord F. a exprimé un vif intérêt pour la présente recherche dans le village où sa famille est implantée depuis plusieurs générations et au sein duquel il détient la quasi majorité des propriétés qu'il loue. Dans les Cotswolds, la rencontre avec Lord M. dans le village de Church Westcote a permis de mieux saisir les rivalités et les tensions inter-class entre la « *real gentry* », les « *middle-classes* », mais aussi des nouveaux habitants *super-gentrificateurs* comme Sam Mendes, le réalisateur de James Bond. Ce dernier a racheté la demeure ancestrale de Lord M., qui réside désormais dans l'ancienne demeure de la comtesse douairière, la veuve du comte défunt.

Dans le parc national de Dartmoor, le Prince Charles, Duc de Cornouailles est la figure emblématique de l'aristocratie dans ce terrain d'étude. S'il n'a pas été possible de le rencontrer, un entretien a été organisé avec son secrétaire particulier responsable de ses affaires dans le parc national. Cela a permis de mieux comprendre les relations au sein du « club fermé » des propriétaires des *common lands*. Cet entretien a permis de rencontrer d'autres membres de la gentry dont un, Lord C., qui a apporté un éclairage supplémentaire sur les jeux de pouvoir autour des communs de Dartmoor. Ces quatre entretiens semi-directifs sont singuliers dans la mesure où ils impliquent une pratique d'enquête avec l'aristocratie qui constitue un groupe à part entière avec des codes et des pratiques spécifiques. Ces rencontres ont été riches d'enseignements, car nombre de nouveaux habitants tendent à reproduire cet idéal d'une vie à la *gentry* dans les terrains étudiés. Cela a permis de mieux appréhender les stratégies résidentielles, les représentations et les pratiques déployées par les gentrificateurs pour atteindre cet idéal d'accomplissement social. Compte tenu du fait que les membres de l'aristocratie ne sauraient se résumer à leur catégorie socio-professionnelle, ils n'ont pas été inclus dans les figures présentées ci-dessus. Qu'il s'agisse de leur patrimoine immobilier, de leurs revenus, de leurs capitaux culturels, des meubles et œuvres artistiques de famille, de leurs résidences secondaires, ils sont difficilement classables et surplombent les catégories établies par la NS-SEC. De plus, il est très vite apparu dans les entretiens que la question de leurs revenus était une question à éviter, car offensante comme l'a précisé Lord M. :

« *We, (the gentry), we don't speak about money, we have it, everyone knows that, so you shouldn't ask for details that you will not get from any of us. Those who aspire to be like us, they speak about money all the time, what they have or not. We just are and we have something their money can't buy: generations behind us* ». (Entretien n° 149, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2017).

Ensuite, dans la mesure où une analyse de la gentrification ne saurait être complète sans s'intéresser aux « *gentrifiés* » des terrains d'étude (Lehman-Frisch, 2008), des entretiens ont été réalisés afin de mieux saisir les conséquences de la gentrification rurale sur le quotidien des populations locales aux revenus parfois modestes. Dans les deux parcs nationaux, un groupe de population s'est très vite révélé comme incontournable pour cette recherche, notamment en ayant à l'esprit dès l'arrivée sur le terrain les travaux réalisés par Alleen Stockdale sur les « *gentlemen farmers* » en Écosse (Stockdale, 2009). À Dartmoor et dans le Peak District, les *hill farmers*, les familles d'agriculteurs qui font pâturer leurs troupeaux depuis plusieurs générations sur les communs de Dartmoor et du Peak District. Les individus rencontrés sont tous issus de longues lignées de fermiers qui connaissent parfaitement le fonctionnement de ces terrains spécifiques. Dans les trois terrains, des ménages aux revenus modestes, et exerçant des professions variées, ont été interrogés. Qu'ils soient en couple ou célibataires, en famille ou sans enfants, ces individus constituent la majorité des entretiens réalisés avec la catégorie des locaux.

D'une manière générale, les études sur la gentrification rurale se sont concentrées sur l'analyse des représentations d'une *idylle rurale* portée par les gentrificateurs. Elles ont donc été conduites à marginaliser la place des autres catégories de population minoritaires (Neal et Walters, 2006, p. 178). Pourtant, l'un de ne va pas sans l'autre et si l'on regarde attentivement le parcours et les choix de recherches de Paul Cloke, ce dernier a commencé d'étudier le processus de gentrification rurale, puis il s'est intéressé aux « *country visions* » (représentations de la campagne) pour finalement s'inscrire dans le champ de recherche des « *rural others* » et étudier les groupes marginalisés des espaces ruraux. En Angleterre, la fin des années 1990 a été marquée par la multiplication des travaux qui ont souhaité déconstruire cette idylle rurale en examinant différents groupes sociaux ou individus marginalisés dans la campagne anglaise (Cloke et Little, 1997). Ce travail de recherche s'inscrit dans cette perspective en examinant non seulement les représentations et pratiques des gentrificateurs, mais aussi celles des populations locales et autres groupes minoritaires dans les terrains, comme les minorités ethniques.

IV.2.2.3. Les autres : des communautés (in)visibles ?

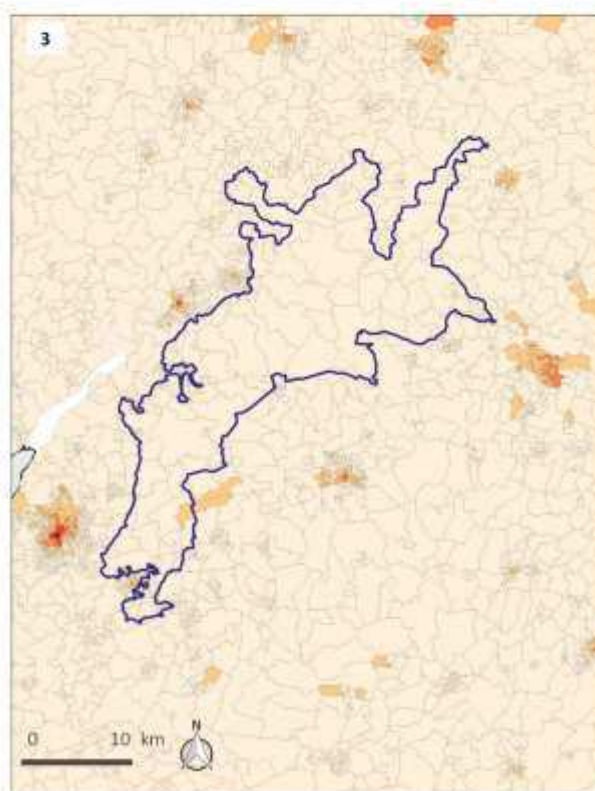
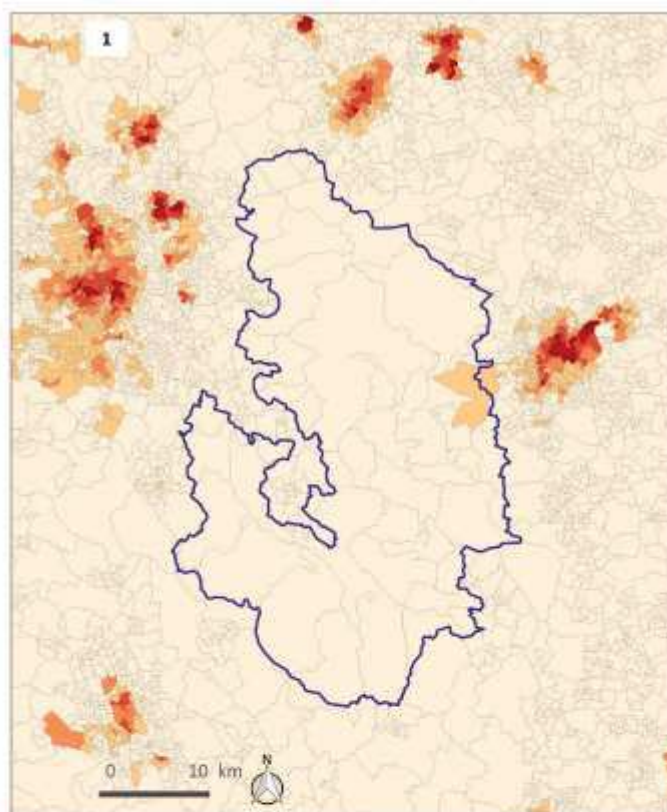
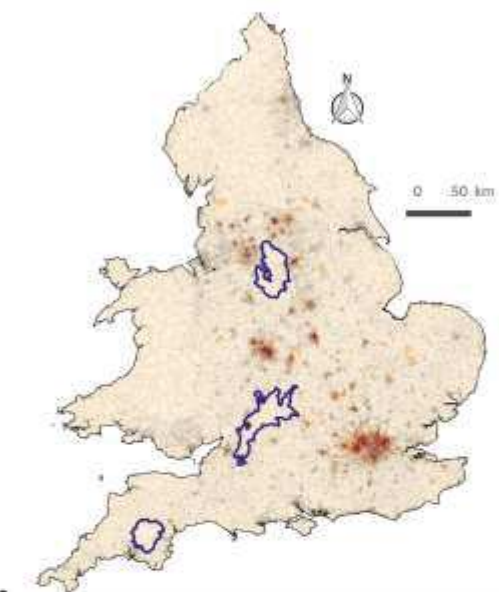
Une remarque similaire à celle formulée pour les ménages modestes peut être faite à l'égard des individus et des groupes qui se sentent socialement exclus des espaces ruraux, que ce soit physiquement ou émotionnellement. Plus spécifiquement, la production d'une idylle rurale comme l'essence même d'une Angleterre quintessentielle dans les représentations collectives a été liée dans les recherches à l'exclusion des minorités ethniques des espaces ruraux (Philo, 1992 ; 1997 ; Agyeman, 1995 ; Agyeman et Spooner, 1997 ; Neal, 2002). Au tournant des années 2000, la question de l'ethnicité est devenue centrale dans les milieux académiques anglo-saxons, mais aussi dans les sphères publiques et décisionnaires britanniques (Parekh, 2000a). Quel est l'état des lieux de la présence des minorités ethniques dans les terrains choisis pour cette recherche ? Sans surprise, si l'on

s'intéresse attentivement à la cartographie ci-dessous (carte 20), les minorités ethniques se concentrent dans les métropoles et les grandes villes de l'Angleterre. Le contraste entre leur présence dans les villes bordant le parc national du Peak District et l'intérieur du parc est saisissant. Ces populations semblent être complètement invisibles statistiquement dans les terrains d'étude et se concentrent dans les espaces urbains en périphérie.

- 1) Parc national du Peak District
- 2) Parc national de Dartmoor
- 3) AONB des Cotswolds

Non-blanc dans la population totale (en %)

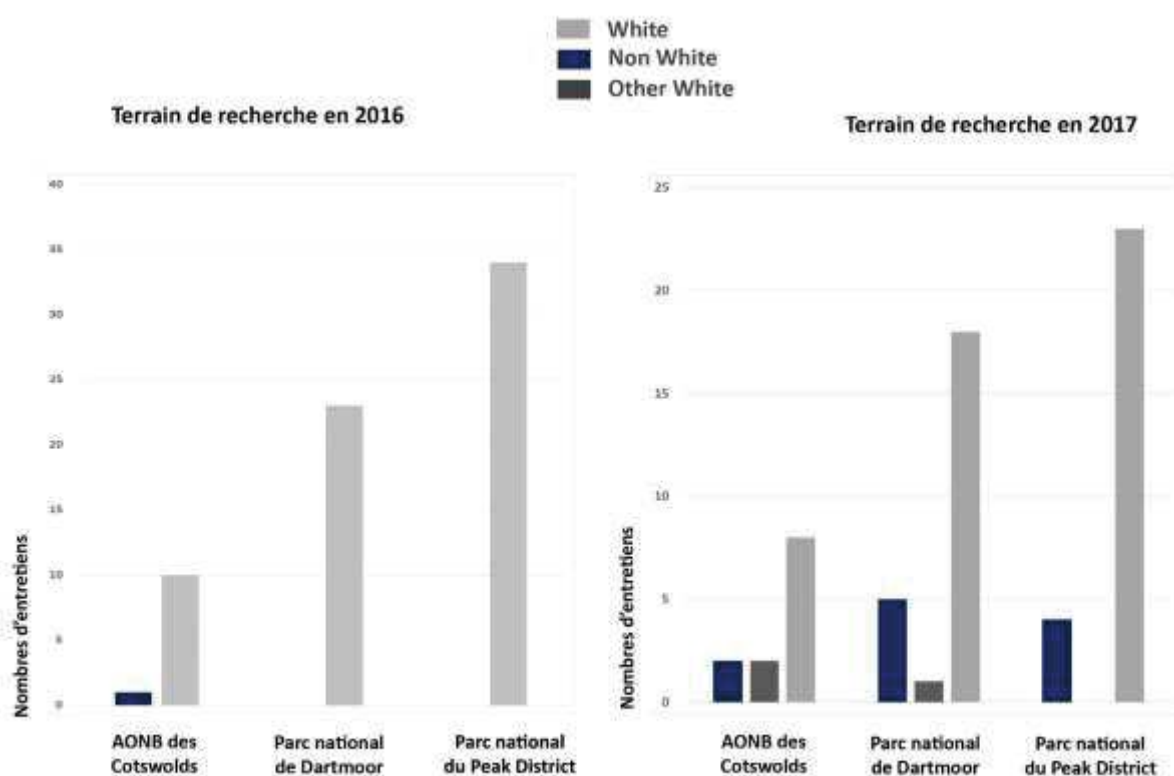
- [0 - 9]
- [9 - 24]
- [24 - 43]
- [43 - 67]
- [67 - 99]



Carte 20 : carte de la répartition des minorités ethniques en Angleterre.

Source : © Marie Méténier, QGIS, 2017

Suite à une prise de recul réalisée après les premières périodes de recherche sur le terrain, il est apparu que la première année (en 2016), seule une personne d'origine ethnique non-blanche a été interrogée dans l'AONB des Cotswolds (figure 21). Cette invisibilité des minorités ethniques vient corroborer la représentation cartographique ci-dessus. Dès lors, lors de la deuxième période de terrain, une attention particulière a été accordée aux minorités ethniques qui « vivent » dans les terrains étudiés afin de venir compléter cette étude sur les recompositions sociales. Peu présente, mais pas complètement absente, une quinzaine d'entretiens a été réalisée avec des individus, nouveaux et locaux, d'origine ethnique différente que les populations blanches (*non white* et *other white*).



Source : Enquête de terrain / Marie Méténier, 2018 / GEOLAB UMR CNRS 6042 / Université de Limoges

Figure 21 : Prise de recul sur l'origine ethnique des individus rencontrés lors de la première année de terrain. Une deuxième année de terrain ré-orientée.

Source : ©Marie Méténier, 2018

À la suite de K. Askins, il ressort des entretiens obtenus sur le terrain que le terme « *visible communities* » en Anglais qui sera traduit ici par « *communautés visibles* » est le plus pertinent (Askins, 2006). Selon K. Askins, le terme « *visible communities* » permet de contourner le biais d'une homogénéisation liée à l'emploi du terme « *noire* » ou encore celui d'un terme fortement connoté de « *minorités* ». Ces deux termes sont très contestés dans la mesure où ils témoigneraient d'une présomption qu'une majorité blanche serait une « *normalité* » et qu'à contrario une « *minorité noire* » serait une « *anormalité* » plutôt qu'une terminologie uniquement différente. Parler de minorités

« *non-blanches* » ne serait pas non plus approprié dans la mesure où cela effacerait le fait que plusieurs ethnicités existent au sein des populations blanches. Ainsi, à Dartmoor et dans les Cotswolds, plusieurs nouveaux habitants *EU8* (Trevena et al., 2013) ont été interrogés. Appelées « *Eastern European accession* » (*EU8*) ces migrants sont qualifiés comme tels dans la littérature puisqu'ils sont originaires des huit pays d'Europe de l'Est, entrés dans l'Union Européenne en 2004 (Trevena et al., 2013).

Rares, mais présentes, les communautés visibles qui vivent dans les terrains d'étude sont confrontées à des formes d'exclusions et de dépossessions, qu'elles soient matérielles et/ou symboliques. Les entretiens ont été peu nombreux, car difficiles à obtenir et bien que leur volume exclut toute volonté de représentativité, ils permettent de donner quelques clefs des enjeux sociaux présents dans les espaces étudiés et permettent de lever le voile sur une réalité « *invisible* ».

IV.2.3. L'immobilier dans les terrains d'étude: des coûts prohibitifs révélateurs de dynamiques de gentrification rurale

Le point commun aux différents parcours commentés présentés ci-dessus est que les investissements dans l'achat d'un bien immobilier puis dans des travaux de restauration, sont au centre des pratiques des nouveaux habitants qui s'installent dans les terrains d'étude et sont désignés par les personnes ressources comme de potentiels gentrificateurs. À plusieurs reprises, des sommes substantielles ont été engagées par les personnes rencontrées lors de ces parcours pour rénover, agrandir, voire reconstruire à neuf le patrimoine bâti, contribuant à augmenter leur valeur sur le marché de l'immobilier. Pour M. Lussault, analyser la valeur spatiale d'un espace permet de comprendre pourquoi certains espaces ont plus de « *valeur que d'autres* » (Levy et Lussault, 2015, p.1065). Cette valeur constitue un phénomène très actif dans les processus de différenciation spatiale puisque, par essence, l'espace n'est pas un matériau neutre (Levy et Lussault, 2015, p. 1065). Dès lors, l'accès au foncier, tant en termes de potentiel que de valeur du patrimoine bâti, constitue un indicateur pertinent de la gentrification rurale d'un espace (Phillips, 2005 ; Nelson et al., 2010 ; Pistre, 2012). Sans qu'il ne s'agisse de rentrer dans une analyse fine de la théorie du « *rent gap*⁸⁹ » (différentiel de rente), une analyse de l'évolution du marché du logement dans les terrains d'étude est nécessaire pour achever de prendre la mesure de la gentrification rurale dans les terrains (Phillips, 1998a, 1998b, 2005). Le premier d'entre eux est la croissance des prix de l'immobilier, jugés comme un des indicateurs les plus pertinents pour révéler des processus productifs de gentrification rurale (Pistre, 2012, p. 185). Dans un deuxième temps, les enjeux posés par la multiplication des résidences secondaires dans les terrains d'étude seront exposés.

IV.2.3.1. L'évolution du prix de l'immobilier : une forme d'expression de la valeur spatiale

La question de l'évolution des prix d'achats et de revente des logements permet de mettre en évidence les signes productifs des dynamiques de gentrification dans les terrains. Les perspectives de plus-values lors de la revente d'un logement ont été au cœur des études sur la gentrification rurale s'inscrivant dans le champ de la théorie de la production (Smith, 1979) selon laquelle les logiques

⁸⁹ Voir le chapitre 1 pour plus de précisions.

spéculatives seraient la motivation centrale des gentrificateurs (Darling, 2005 ; Perlick, 2011). Dans les parcours commentés réalisés dans les Cotswolds, ces éléments se sont retrouvés à plusieurs reprises avec l'exemple de la plus-value considérable réalisée par le conseiller d'Adlestrop qui avait acheté son petit *cottage* pour £26,000, aujourd'hui évalué à plusieurs centaines de milliers de pounds. Si dans ce cas l'élu n'était pas dans une logique spéculative, l'exemple de l'homme d'affaires qui souhaite revendre son bien récemment construit dans le parc national du Peak District pour réaliser une plus-value de plusieurs millions est éloquent et surtout loin d'être isolé.

Les chercheurs britanniques l'ont démontré, le marché de l'immobilier dans les parcs nationaux anglais est globalement moins accessible que l'ensemble du marché immobilier à l'échelle nationale (Cairncross et al., 2004). Cette tendance pourrait entre autres être expliquée par les fortes incitations des autorités gestionnaires des parcs nationaux dans la conversion et la rénovation des anciens bâtiments agricoles et industriels (Cairncross et al., 2004, p.10). Le rapport⁹⁰ produit pour les parcs nationaux anglais basé sur les données de 2011 illustre très clairement que la moyenne des prix de l'immobilier est significativement plus élevée que la moyenne régionale (figure 22). Le parc national du Peak District présente un écart significatif par rapport à la moyenne régionale avec une moyenne du patrimoine bâti de £290,600 et près de 85% de différence avec les prix régionaux. Dans le parc national de Dartmoor, l'écart avec la moyenne régionale n'est que de 27% (ce qui une fois de plus se justifie par le fait que Dartmoor se situe dans la même région que les Cornouailles et le Somerset). En 2015, le prix moyen d'une habitation était de £303,129 dans le parc national de Dartmoor soit près de 33% supérieur aux prix de l'immobilier dans le comté du Devon. Entre 2012 et 2015, le prix de l'immobilier à Dartmoor a enregistré une hausse de 3,8% tandis que le prix moyen pour le comté du Devon a enregistré une baisse de 3,06% depuis 2012.

National Park	Average (mean) house price (incl. detached, semi-detached and terraced)	Difference from the respective regional average
New Forest	£442,000	+74%
South Downs	£361,300	+43%
Exmoor	£293,100	+39%
Lake District	£292,100	+90%
Peak District	£290,600	+85%
The Broads	£284,900	+32%
Dartmoor	£267,000	+27%
North York Moors	£250,000	+63%
Yorkshire Dales	£244,600	+60%
Northumberland	-	-

Source: Defra Rural Statistics Unit (2010) National Parks: economic comparison

Figure 22 : Prix moyen de l'immobilier dans les parcs nationaux et différentiel en % par rapport à la moyenne régionale en 2010.

Source : Defra Rural Statistics Uni (2010) National Parks : economic comparison

De la même manière, il existe un *premium* (une plus-value) dans les parcs nationaux qui a été récemment évaluée à £53,900 pour le parc national de Dartmoor et £50,600 pour le parc national

⁹⁰ https://www.yourdartmoor.org/__data/assets/pdf_file/0007/1058749/State-of-the-Park-2017-WEB.pdf

du Peak District⁹¹. Pour ce qui concerne l'AONB des Cotswolds, une étude réalisée en 2012 par Lloyds TSB⁹² permet de donner une évaluation du prix du logement (figure 23). Le prix de l'immobilier dans les AONB a enregistré une hausse moyenne de £110 000 entre 2002 et 2012, les propriétaires les plus chanceux ont vu leur bien prendre jusqu'à £900 par an. L'étude réalisée dans sur l'ensemble des AONB anglaises a démontré une hausse des prix de près de 87% sur cette période, avec une évaluation moyenne du prix de l'immobilier £125 860 en 2002 à £235 215 en 2012. Selon cette étude, l'AONB des Cotswolds est classée 6^e AONB où le prix de l'immobilier est le plus haut et s'élève à £284 474. Comme illustré dans les parcours commentés, les coûts de l'immobilier dans des villages comme Adlestrop ou Lower Slaughter sont tels qu'ils s'avèrent prohibitifs pour des ménages aux revenus modestes. Permettant de compléter ces informations, un service en ligne permet de consulter l'index du prix de l'immobilier à différents niveaux administratifs⁹³ (districts, comtés et régions). Les données disponibles ont permis de représenter l'évolution du prix de l'immobilier dans l'AONB des Cotswolds à partir de la dernière période censitaire soit de 2011 à 2017.



Figure 23 : Comparaison des courbes du prix de l'immobilier de 2011 à 2017 dans le district des Cotswolds, le comté du Gloucestershire et l'Angleterre.

Source : HM Land Registry.

Les prix de l'immobilier pour le district des Cotswolds (qui correspond au périmètre de l'AONB) ne sont en rien comparables avec les deux autres espaces étudiés puisque le prix du bâti frôle les £400,000 et creuse l'écart entre le comté du Gloucestershire et la moyenne nationale sur la période 2011-2017. Dans une étude réalisée en 2012, il a été évalué que lorsqu'un bien immobilier est situé dans une AONB, une plus-value (un « *premium* ») se répercute automatiquement sur le prix et s'élève à £15,000. Un double mécanisme s'opère, car la protection conférée à un espace permet de reconnaître la valeur environnementale de celui-ci et constitue un moyen pour renforcer, voire créer la valeur de cet espace (Girault, 2017). Sur un bien immobilier de £500 000, l'ajout d'une plus-value de £15,000 peut sembler

⁹¹https://www.nationwide.co.uk/-/media/MainSite/documents/about/house-price-index/2017/National_Parks_Special_2017.pdf

⁹² The Lloyds TSB Areas of Outstanding Natural Beauty (AONB) House Price Review (2012).

⁹³ <http://landregistry.data.gov.uk/app/ukhpi>

dérisoire, mais pour un jeune couple avec enfants à la recherche d'un premier logement à acquérir, cette somme est dissuasive. Ce premium à payer pour vivre dans l'AONB des Cotswolds pourrait orienter spatialement le choix de résidence des ménages modestes en dehors du périmètre de protection et inciter les ménages aisés, en quête d'un cadre de vie, à s'y installer.

Si l'on met à présent en perspective ces données avec celles recueillies auprès des habitants qui ont répondu à cette recherche (tableau 6), il apparaît que les ménages qui s'installent dans les terrains d'étude font de ce nouveau lieu de vie leur résidence principale, ou qu'ils la considèrent ainsi. Illustrant les coûts prohibitifs de l'immobilier dans les terrains d'étude, une large majorité de nouveaux habitants rencontrés ont non seulement acquis leur bien pour plus de £400,000 mais l'ont également rénové et étendu. Symptomatiques de la gentrification rurale, ces investissements éloignent toujours plus ce patrimoine bâti des bourses les plus modestes, surtout pour les jeunes couples originaires des terrains et qui souhaiteraient y demeurer.

	AONB des Cotswolds	Parc national du Peak District	Parc national de Dartmoor
Nombre de nouveaux habitants	50	59	68
Acquisition du bien immobilier pour plus de £400,000	43	38	39
Travaux de rénovation	49	56	57
Extension du logement	33	36	38
Travaux de plus de £100,000	43	27	30
Résidence principale	44	54	61
Résidence secondaire	6	5	7

Tableau 6 : Les investissements dans l'immobilier réalisés par les nouveaux habitants interrogés dans cette étude.

Source : Marie Méténier, 2019.

IV.2.3.2. Les résidences secondaires et touristiques : des indicateurs de confiscation

La question du rôle des résidences secondaires dans les dynamiques de gentrification rurale est centrale dans la mesure où elles contribuent à renforcer la raréfaction du patrimoine immobilier disponible. Tantôt écarté par les chercheurs (Smith, 1998), tantôt retenus comme argument principal (Darling, 2005), il est admis dans ce travail l'importance de prendre en compte ces indicateurs, par ailleurs révélateurs de la diversité des dynamiques de gentrification rurale. Le parcours commenté réalisé à Lower Slaughter est sans aucun doute le plus représentatif des enjeux posés par la multiplication des résidences secondaires dans un village. Dans cette thèse, il s'agira de se concentrer sur les personnes qui vivent dans les espaces étudiés au moment de la réalisation des entretiens, indépendamment de leur durée de résidence dans le logement et indépendamment du fait qu'il s'agisse de leur logement principal, secondaire, voire tertiaire. Par exemple, l'entretien obtenu avec un couple d'américain installé dans les Cotswolds pour 4 mois et passant les 8 autres mois de l'année en Californie a été inclus dans le traitement des résultats au regard de leur implication dans le territoire. De la même manière, sur l'ensemble des entretiens réalisés avec les nouveaux habitants, 62 ont révélé posséder un logement secondaire, le plus souvent dans la capitale (38 personnes interrogées ont expliqué répartir leur temps de présence entre Londres et les terrains). À l'instar de l'exemple pris ci-dessus, 11 nouveaux habitants possèdent un logement à l'étranger (en Espagne (6), aux États-Unis (3) ou en France (3)). En terre britannique, 13 nouveaux habitants possèdent un autre logement, principalement en Angleterre (8 possèdent une résidence secondaire dans un autre parc national, le Lake District (5) et dans le parc national des South-Downs (3), mais aussi en Écosse (7).

« We have a second home in the Lake District National Park. This is a holiday let operating as a long-term investment. It is rented out to holidaymakers throughout the year, except for 2-3 weeks a year when we stay there – a combination of holiday and DIY/upkeep on the 'business'. Ultimately, we would either like to retire to the Lake District NP (to specifically live in the heart of the NP) or, if we can afford it, to have both our existing home in Rainow and a small property in Ambleside in the Lake District (location of current holiday cottage). » (Entretien n° 159, homme, 50-60, marié, sans enfant, parc national du Peak District, 2017).

Il semble pertinent en l'espèce d'apporter quelques précisions sur les enjeux posés par les résidences secondaires et touristiques dans les terrains étudiés. Cette question des résidences secondaires constitue un véritable enjeu pour les autorités gestionnaires et pour les autorités locales qui se sont saisies de cette problématique et ont tenté de limiter le nombre de résidences secondaires. Néanmoins, les résidences secondaires ont très fortement impacté le stock disponible dans ces espaces⁹⁴. Les résultats des données censitaires de 2001 témoignaient qu'à l'exception du parc national de Dartmoor et du parc national du Peak District, plus de 10% du stock immobilier dans les autres parcs nationaux étaient des résidences secondaires ou touristiques⁹⁵. En 2008, une étude réalisée par la *English National Park Authorities Association* avait estimé que le parc national de Dartmoor comprenait environ 3% de résidences secondaires et touristiques, et que le parc national du Peak District en comprenait environ 4%. Ces pourcentages sont relativement faibles si on les compare avec ceux d'autres parcs nationaux comme le Lake District ou le parc national du South Downs. D'une

⁹⁴ <https://www.theguardian.com/money/2003/apr/27/property.homebuying>

⁹⁵ Le parc national du Lake District était le plus touché par ce phénomène avec près de 18% de résidences secondaires et près de 50% pour la seule localité de Grasmere (Census, 2001).

manière générale, les efforts et les restrictions mis en place par les autorités gestionnaires des parcs nationaux pour contrer la multiplication des résidences secondaires se sont avérés globalement inefficaces (Cairncross et *al.*, 2004). Pour les AONBs, aucune analyse portant spécifiquement sur les résidences secondaires et touristiques n'a été réalisée (le *Cotswolds Board* se base sur les données produites pour le District des Cotswolds pour élaborer ses *management plan*⁹⁶). Dans le dernier *management plan* élaboré pour la période 2013-2018, le *Cotswolds Board* avait indiqué que dans le district des Cotswolds, près de 3,41% des logements sont des résidences secondaires par comparaison à la moyenne nationale de 1,08%.

Conclusion du chapitre IV

La lecture croisée des résultats de l'échantillon, de la mise en carte de données statistiques à l'échelle nationale et des parcours commentés permet de conforter l'hypothèse que les terrains d'étude sont gentrifiés. Les parcours commentés ont permis de donner des premières indications sur l'intensité et l'antériorité de la gentrification et ses manifestations sur les territoires d'étude. Si les villages et les paysages des Cotswolds semblent uniformisés depuis plusieurs décennies, ce n'est pas le cas du parc national de Dartmoor, dans lequel les recompositions sociales en cours se font sentir avec plus d'intensité. De son côté, le parc national du Peak District semble favorisé par les habitants des grandes métropoles le ceinturant et qui le considère pour beaucoup comme une enclave de nature, voir un terrain de jeu.

L'analyse des trajectoires de vie des nouveaux habitants interrogés dans cette recherche a permis de faire ressortir des grandes tendances qui ressortent des parcours commentés : beaucoup d'urbains, originaires du bassin londonien pour les Cotswolds, de Manchester ou de Manchester pour le Peak District, de Plymouth ou d'Exeter pour Dartmoor, viennent s'installer dans les terrains d'étude. Avoir pu connaître l'année de leur installation a permis d'enrichir cette analyse et d'identifier différents pics d'arrivée depuis les vingt dernières années. Les trois terrains présentent par ailleurs un point commun d'attirer de plus en plus de nouveaux habitants originaires des espaces ruraux du Sud-Est de l'Angleterre.

Le détail des caractéristiques socio-professionnelles entre les nouveaux habitants et les locaux témoigne aussi d'un écart manifeste entre ces deux grandes catégories. Les nouveaux habitants sont dans une large majorité beaucoup plus nantis, ils exercent généralement une profession qui leur assure un revenu élevé, dans de nombreux cas à la mesure de leurs niveaux d'étude. Malgré quelques exceptions notables, tout justement pour les individus qui appartiennent à la petite bourgeoisie ou l'aristocratie, les locaux exercent des emplois moins qualifiés et perçoivent un revenu plus modeste. Cette analyse, enrichie par des données variées autour du marché de l'immobilier, permet d'appréhender les enjeux et les tensions de gentrification rurale sous-jacents.

⁹⁶ <https://www.cotswoldsaonb.org.uk/wp-content/uploads/2017/08/affordable-housing-revision-2013.pdf>

L'analyse du corpus au fur et à mesure des périodes de recherche, celle des parcours commentés témoigne de ce que la cartographie thématique relative à la présence des minorités ethniques démontre : ces dernières sont presque invisibles des terrains d'étude. Absentes de l'échantillon constitué lors des premières périodes de recherche, une prise de recul a permis de rapidement se rendre compte de ce biais. Discrètes, mais pas complètement absentes, les communautés visibles qui vivent dans les terrains d'étude ont reçu une attention particulière dans ce travail, surtout lorsque l'on garde à l'esprit les liens regrettables qu'il est possible d'établir entre la gentrification, les exclusions et les injustices de différentes natures.

Conclusion de la deuxième partie

Cette deuxième partie atteste donc qu'il s'agit bien d'un travail de recherche réalisé « sur mesure », qui a été guidé à la fois par la richesse des outils qu'il était possible de mobiliser, mais surtout par les expériences du terrain. Les deux chapitres qui la nourrissent sont des pivots sur lesquels repose une exploration solide de l'hypothèse de recherche. En mobilisant différents instruments de mesure, cette partie, structurée par les jeux d'échelle, permet de mieux saisir les changements sociaux qui ont affecté les terrains d'étude, et plus spécifiquement les manifestations d'un processus parmi d'autres : celui de la gentrification rurale. L'objectif était de saisir le changement social à l'œuvre dans les terrains d'étude. Ces jeux d'échelles se traduisent tout d'abord d'un point de vue spatial en assumant la complémentarité entre une analyse qualitative et une analyse quantitative. Cette première est réalisée à l'échelle locale, voire micro-locale, grâce à l'outil des parcours commentés et la seconde repose sur la production de cartographies thématiques, qui donnent un aperçu de la situation socio-économique des terrains. Cette approche complémentaire permet de porter une attention soutenue aux liens entre les acteurs, les lieux et les pratiques qui sont mis en tension, entre continuités et ruptures spatio-temporelles. Cette partie est un pivot puisqu'elle a permis de présenter les terrains d'étude et la démarche de recherche adoptée pour garantir une structuration logique entre les questionnements posés dans ce travail et la production de données. En assumant la part de réflexivité injectée dans ce travail, il était important dans cette deuxième partie de dévoiler la subjectivité qui entoure cette recherche, réalisée à « taille humaine », et donc nécessairement perfectible.

La démarche méthodologique développée dans le chapitre 4 permet, en croisant les outils qualitatifs et quantitatifs, de répondre aux inquiétudes de D. Smith et de P. Milbourne qui s'alarmaient de cette tendance des chercheurs ruralistes à délaisser les outils quantitatifs (données nationales ou rapports indépendants) pour mesurer les changements de populations et s'exposaient ainsi au risque de « *missing the bigger socio-spatial picture of population change* » (Milbourne, 2007, p. 382). En utilisant les données du recensement national pour la période 2011-2021, mais en utilisant aussi les rapports à disposition sur les terrains d'étude, qu'ils aient été réalisés par les autorités gestionnaires, le ministère de l'environnement ou par des cabinets d'étude indépendants, cette deuxième partie espère avoir mobilisé suffisamment d'outils de mesure variés pour rendre compte d'une image socio-spatiale suffisamment large. Les deux chapitres en attestent, les recompositions sociales dans les terrains d'étude prennent des aspects différents, se matérialisent selon des intensités spatio-temporelles variables et impliquent une diversité d'acteurs. Si les dynamiques de gentrification rurale ne sauraient être complètement isolées de processus qui se manifestent à l'échelle nationale, puisqu'elles ne sont jamais les seules à l'œuvre (Pistre, 2012), elles permettent toutefois de se focaliser sur l'arrivée et l'installation des groupes plus favorisés que les populations antérieures. Ceci afin de comprendre comment ces derniers parviennent à modeler les espaces supports de leurs stratégies à leur convenance. En rentrant dans le détail des écarts et différences des profils socio-économiques des acteurs en présence, cette deuxième partie était une étape clef pour conduire vers la suivante qui se concentre sur les logiques d'appropriations, d'entre soi, d'exclusions, les rapports de force et les inégalités qui prennent forme dans les territoires de nature protégée étudiés.

Partie III. Des territoires de nature protégée gentrifiés : représentations, appropriations et rapports de force déséquilibrés

Introduction de la troisième partie

« *Le droit d'occuper de l'espace est un des privilèges sociaux les plus discriminants et par là, l'un de ceux dont le symbolisme est le plus explicite, car il signifie un pouvoir sur l'espace* » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991, p.129). Cette question du pouvoir est ce qui relie les trois chapitres de cette troisième partie. Le pouvoir tout d'abord qu'ont ces nouveaux ménages aisés de choisir leur lieu de vie, de l'embellir selon leur propre représentation, le soustrayant toujours un peu plus par leurs investissements aux ménages les plus modestes. Pouvoir ensuite car cette mise en pratique des représentations peut se traduire par une volonté de protéger ce qui l'est déjà et s'investir, en temps et en argent, s'engager dans différentes sphères d'actions, pour s'assurer que la protection est stabilisée. Ce pouvoir passe aussi par une volonté de conquête, soit par la protection de ce qui ne l'est pas encore, soit par la consolidation des lignes de protection pour mieux repousser l'une des menaces qui plane sur les territoires de nature protégée anglais : l'urbanisation et les constructions nouvelles.

Le chapitre 5 se concentre sur les représentations et les pratiques des gentrificateurs. En se approfondissant les deux premières étapes du cycle des dynamiques de gentrification rurale, les représentations et l'installation, il s'agit d'analyser ce qui anime et met en mouvement ces nouveaux habitants. Les représentations et les pratiques ne sauraient être dissociées et s'entrelacent tout au long du chapitre pour mieux révéler l'épaisseur de dynamiques individuelles qui se transcrivent collectivement. Si ces pratiques collectives contribuent à rendre les terrains d'étude sélectifs, elles se traduisent par des spatialités variables, à l'image du cortège de représentations qui justifie les mobilités. A priori, une des hypothèses de ce travail de recherche réside dans le fait de supposer que le statut de parc national ou d'AONB puisse intervenir dans les stratégies résidentielles. C'est aussi l'objectif de ce chapitre 5 que de démontrer les subtilités et les nuances qui délimitent le rôle du mécanisme de protection dans les motifs d'installation des nouveaux habitants.

En se focalisant sur les stratégies mises en place par les gentrificateurs, la finalité du chapitre 6 est de croiser deux grilles d'analyses consubstantielles : les fronts écologiques et la gentrification rurale. Il a été choisi de faire reposer le chapitre 6 sur une variété de cas d'études afin que, de l'analyse fine des dynamiques conflictuelles, puissent ressortir une montée en généralité à même de traduire les recompositions sociales à l'œuvre dans les terrains. Ce chapitre repose dès lors sur une approche transversale qui permet de dévoiler les stratégies de différentes catégories d'acteurs pour mieux saisir la multi-dimensionnalité des interactions qui génèrent potentiellement des formes de confiscations. Loin d'être des « parcs de papiers », les territoires de nature protégée étudiés sont de véritables laboratoires d'innovation au sein desquels les politiques de protection sont remises en question par la concrétisation de fronts écologiques.

Si les chapitres 5 et 6 se placent du côté des dominants, le chapitre 7 redonne toute sa place aux dominés de la gentrification rurale, trop souvent oubliés dans les recherches. Leur rôle de victime ne saurait être caricaturé tant certains ont su tirer profit de la situation, font l'objet de dépossessions

symboliques, matérielles, mais ne peuvent retourner vivre dans ces territoires de nature dont ils sont originaires pour différentes raisons. Cet impossible retour, illustré par des exemples tangibles, confirme que la distinction manichéenne entre nouveaux habitants et ménages modestes antérieurs n'est pas dénuée de fondement car ces dernières peuvent s'avérer dans l'impossibilité d'y revenir. La grille de lecture de la gentrification rurale permet aux chercheurs qui la mobilisent de s'inscrire dans une perspective critique et de mettre en lumière des injustices, sociales et environnementales, impulsées par la somme d'individualités qui alimentent un collectif dominant, de manière plus ou moins aboutie, dans les territoires de nature protégée en Angleterre.

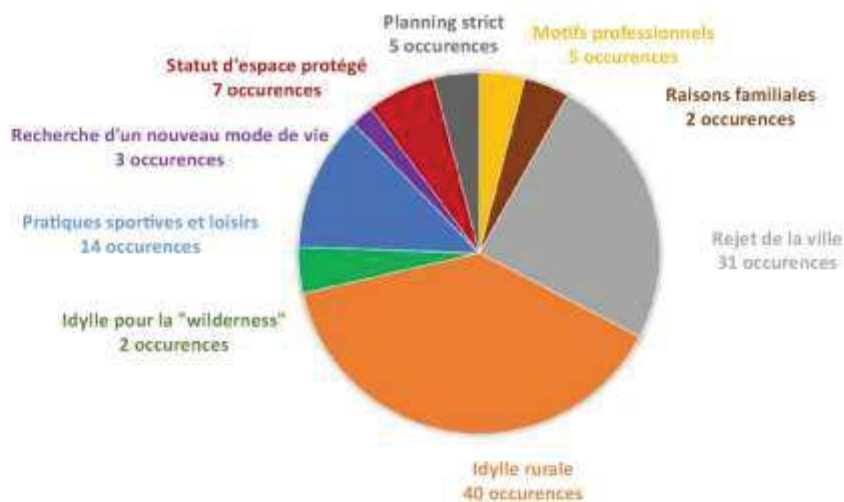
Chapitre V. Des territoires de nature protégée appropriés : l’emprise des gentrificateurs

L’exposé des motifs et des stratégies résidentielles qui ont conduit les nouveaux habitants interrogés à venir s’installer dans les terrains d’étude est au cœur de ce chapitre. L’analyse des « mouvements des gentrificateurs » (the movement of gentrifiers – Phillips, 2005, p. 2), est centrale pour quiconque souhaite appréhender les dynamiques de gentrification (Smith, 1998, 2002 ; Smith et Phillips, 2001). La première étape de ce cycle (Richard et al., 2015a) conduit donc à s’intéresser aux motivations qui ont conduit ces nouveaux habitants vers les terrains d’étude. Comme l’ont récemment indiqué D. Smith, M. Phillips et C. Kinton, il est important de mieux comprendre: « *the motives and outcomes of moving into a rural area for its perceived and/or physical wilderness. This is important given similar migration trends and processes are apparent in the UK (Brown et al., 2015), and may point to deeper structural forces fuelling and extending processes of rural gentrification* » (Smith et al., 2018, p. 384). Cet article marque un point d’étape dans les recherches sur la gentrification rurale au Royaume-Uni puisque les chercheurs britanniques s’inscrivent désormais de manière explicite dans la continuité des travaux américains qui lient l’étude des migrations d’aménités à celles de la gentrification rurale (Gosnell et Abram, 20011, p. 13 ; Abrams et al., 2012, p. 272).

Pour mieux comprendre les justifications des mobilités résidentielles des nouveaux habitants rencontrés dans les terrains d’étude, il est nécessaire dès cette introduction de préciser le protocole de recherche qui a été mis en place pour traiter les réponses obtenues. Voici pour débiter, une figure (figure 24) réalisant la synthèse de l’analyse des réponses à la question : « *Why did you choose to come here ?* ». Après retranscription de l’intégralité des entretiens, la réalisation d’un tableau Excel reprenant les réponses a permis d’identifier plusieurs grands motifs d’installation (annexe 2).

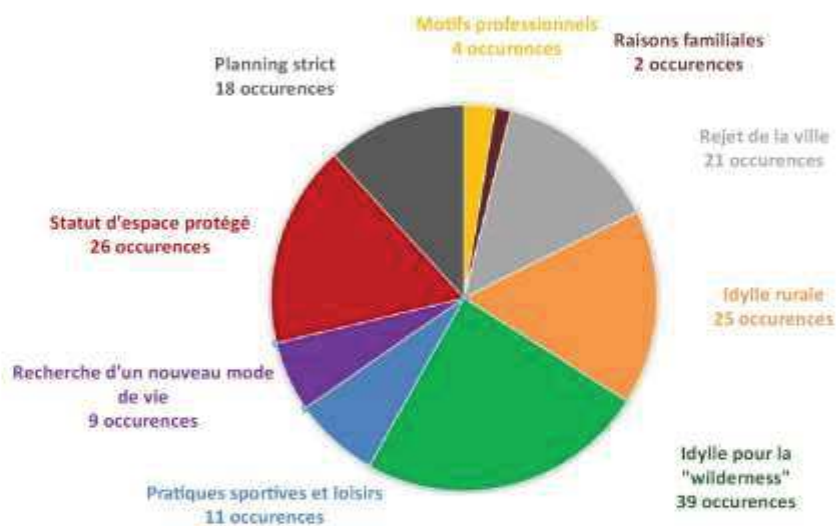
AONB des Cotswolds

50 entretiens de 2015 à 2018 avec des nouveaux habitants



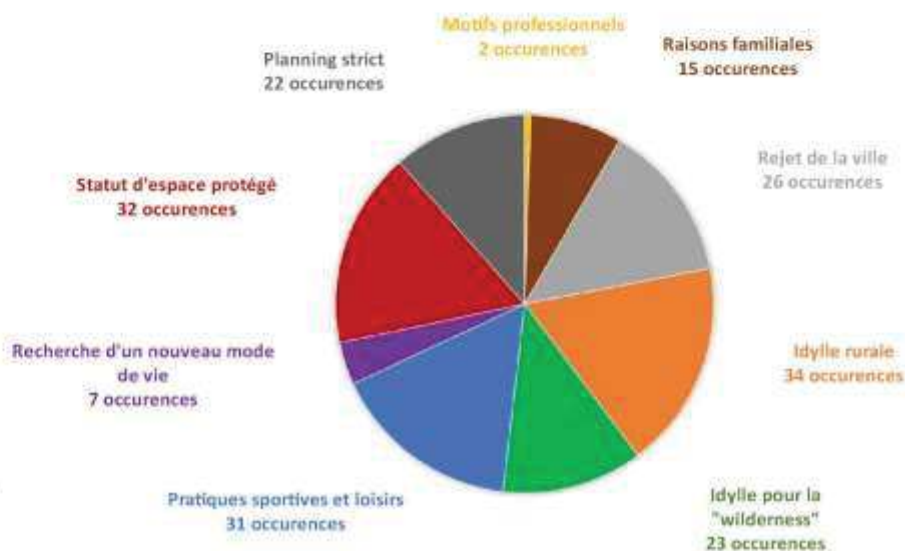
Parc national de Dartmoor

49 entretiens de 2016 à 2018 avec des nouveaux habitants



Parc national du Peak District

59 entretiens de 2016 à 2018 avec des nouveaux habitants



Source : Enquête de terrain
Marie Méténier, Février 2019
GEOLAB UMR 6042
Université de Limoges

Figure 24 : Motifs à l'origine des stratégies migratoires des nouveaux habitants vers les terrains d'étude.
Source : Enquête de terrain, Marie Méténier, 2019.

Comme l'illustrent les figures ci-dessus, les stratégies migratoires des individus rencontrés reposent sur un ensemble de facteurs. Méthodologiquement, les réponses ont été traitées de telles sortes à retenir la justification majeure qui a impulsé la mobilité, tout en sachant que parfois une ou plusieurs justifications mineures y étaient associées. Les extraits d'entretiens qui structurent ce chapitre permettent d'affiner la lecture des figures ci-dessus⁹⁷. Voici quelques extraits pour mieux expliquer le traitement des résultats obtenus. La réalisation de cette analyse a été complétée par l'outil des cartes mentales, dont le détail est présenté en annexe (annexe 2) :

Exemple 1:

*« We lived 18 years in a listed cottage near Maidstone, in the South-East. Since 2012, so many new development have been built, hundreds of houses. Though we lived in the middle of the village, in the conservation area, we thought it was time for us to move because the village was expended massively and we were loosing our countryside. **We came to settle in the Park because we knew it was protected from what is happening in rural places across England.** » (Entretien n°167, NH, homme, 50-60 ans, mariée, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)*

*En l'espèce, la stratégie migratoire de ce couple repose avant tout sur un argument que l'on peut qualifier de « **majeur** » qui est **le mécanisme de protection de type parc national**. Raison pour laquelle ils ont choisi le Peak District.*

Exemple 2 :

« I came here because I love the scenery, the walking, the quietness, having a big garden, being part of a small community. I was looking for a quiet place in the Cotswolds far from the noise and the pollution of London where I work two days a week. I lived many years in various big cities, Paris, Boston. (...) I have always wanted to live in the English countryside. 4 years ago, I decided to buy this estate. » (Entretien n°15, NH, homme, 50-60 ans, marié, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Dans cet exemple, la mobilité est justifiée sur plusieurs arguments majeurs : l'idylle rurale, que l'on retrouve à travers le vocabulaire de type « English countryside », « part of a small community », mais aussi le rejet de la ville, très présent dans cet extrait « far from the noise and the pollution of London ».

*Deux arguments majeurs apparaissent donc : **l'idylle rurale et le rejet de la ville.***

Cette première synthèse des réponses obtenues renvoie aux observations réalisées par D. Bell (2006). Ce dernier précise que l'idylle rurale n'était pas l'unique moteur de migration, contrairement à ce

⁹⁷ À partir de ce chapitre, il sera précisé si l'entretien est réalisé avec un nouvel habitant (NH) ou avec la population locale (L).

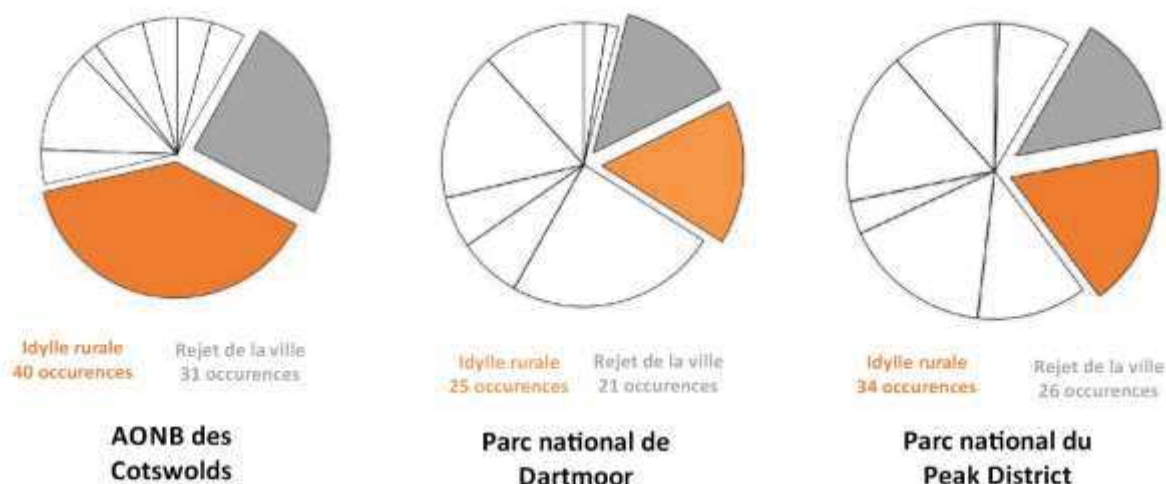
qu'avaient démontré les travaux scientifiques jusqu'à présent, mais qu'il existe des « variations d'idylles » : « *What common themes might we discern that connect them ? I think there are three ideal-typical idylls that emerge from this roster, in fact: the pastoral ('farmscapes'), the natural ('wildscapes') and the sporting ('adventurescapes').* » (Bell, 2006, p. 150). Il est possible de retrouver ces trois variations d'idylle dans les terrains d'étude : l'idylle rurale, l'idylle pour la *wilderness* (bien qu'il s'agisse en l'espèce d'une *wilderness à l'anglaise* sur laquelle il conviendra de revenir plus en détail) et une idylle pour la pratique d'activités extérieures et de loisirs, souvent liée dans les discours à la quête d'aventure et au dépassement de soi. Or, les résultats obtenus témoignent que ces trois idylles ne sont pas les seules motivations des nouveaux habitants dans les terrains d'étude. Pour certains, ce sont avant tout des motifs professionnels ou familiaux qui ont pu justifier leur stratégie migratoire, ou bien la recherche d'un mode de vie radicalement différent. Pour plus de clarté, et afin de respecter les récits de vie recueillis, les développements suivants vont traiter successivement de ces différents motifs qui ont conduit à l'installation des nouveaux habitants.

Si l'analyse des représentations des nouveaux habitants constitue une première étape indispensable, il convient de dépasser cette seule approche. C'est à travers les pratiques que les lieux prennent leur sens. Dès lors, il convient en parallèle de comprendre de quelle manière les gentrificateurs « *font avec* » les terrains d'étude pour rendre visible et « *intelligible la spatialité des individus* » (Stock, 2004, p. 6).

V.1. Un socle commun aux trois terrains : l'idylle rurale comme force motrice

L'idylle rurale est une représentation idéalisée, plus anglaise que britannique, des espaces ruraux (Newby, 1979 ; Lowenthal, 1991 ; Thrift, 1989). C'est un thème depuis longtemps étudié dans la littérature anglaise⁹⁸ (Thomas, 1983 ; Bunce, 2003). Les résultats obtenus dans les discours conduisent à combiner tout d'abord dans l'analyse « le rejet de la ville » à « l'idylle rurale ». Dans une très grande majorité des entretiens, l'un ne va que rarement sans l'autre dans la justification des mobilités (figure 25).

⁹⁸ M. Bunce (2003) fait par exemple une référence explicite aux poèmes d'Edward Thomas présenté dans un des parcours commentés (celui d'Adlestrop) dans le chapitre précédent.



Source : Enquête de terrain
 Marie Méténier, Février 2019
 GEOLAB UMR 6042
 Université de Limoges

Figure 25 : rejet de la ville et idéalisation de la campagne : une idylle reproduite dans les trois terrains.

Source : ©Marie Méténier, 2019

V.1.1. L'idylle rurale, une construction urbaine ?

Plusieurs éléments distinctifs structurent cette idylle. Par exemple, la nostalgie rurale d'un temps révolu renvoie à la corrélation imaginée entre les attributs sociaux et spatiaux de la ruralité. M. Bunce considère que les valeurs qui sous-tendent l'idylle rurale témoignent de la quête profonde d'un besoin de se connecter à une vie simple et saine, telle que reproduite dans les œuvres du pastoralisme (Bunce, 2002). Beaucoup de personnes expérimentent la signification littérale du mot nostalgie qui constitue un vecteur de mobilité. Pour comprendre la persistance de l'idylle rurale comme vecteur de mobilités, il est nécessaire tout d'abord de reconnaître l'influence subtile qu'ont eue l'ensemble des discours anti-urbains et pro-ruraux. L'incrimination de la ville est au fondement de la construction culturelle de l'idylle rurale et à la source des attitudes de rejets exprimées depuis la fin du XIX^e siècle (Mathis, 2012). Aujourd'hui encore, dans les trois terrains, la douceur et la pureté d'une vie rurale idéalisée est une aspiration que beaucoup partagent :

« I came here because I love the scenery, walking, having a big garden, being part of a small community. I was looking for a quiet place in the Cotswolds far from the noise and the pollution of London where I work two days a week. I lived many years in various big cities, Paris, Boston. (...) I have always wanted to live in the English countryside. Four years ago, I decided to buy this estate. » (Entretien n°15, NH, homme, 50-60 ans, marié, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, c'est avant tout le cadre et le calme d'une vie dans les Cotswolds qui a justifié l'installation de cet homme d'affaires. Autour de son *cottage* listé grade I par *English*

Heritage, les fossés sont minutieusement curés et les haies impeccablement taillées. Son jardin est par ailleurs conforme en tout point à cette représentation d'un jardin pittoresque à l'anglaise où la nature semble avoir droit de cité, mais est en réalité subtilement maîtrisée (Baridon, 2000). Cet individu partage, aujourd'hui encore, son temps entre son activité professionnelle à Londres et une vie à la campagne où il se ressource loin du tumulte des grandes métropoles qui lui sont familières. C'est bien son insatisfaction à l'égard d'une vie dans les espaces urbains qui constitue le fondement de sa stratégie résidentielle vers les Cotswolds, qui demeurent malgré tout aisément accessibles depuis Londres. Selon lui, ces allers-retours permettent d'alimenter le sentiment de bien être qu'il ressent à chaque fois qu'il s'en retourne vers cette partie de la Campagne anglaise, qu'il arpente les petites routes sinueuses bordées de chênes séculaires jusqu'à son arrivée dans le petit village de Snowhills.

« I was born in Essex and my wife was born in London. We worked in Birmingham and then we decided that we wanted to move to the countryside. It was important to get out of the city; I have always loved the countryside. Rather than thinking where I can get the best job I thought where can I get the best lifestyle. We found the perfect place in Rainow, inside the Peak Park. » (Entretien n°50, NH, Homme, 40-50 ans, marié, 1 enfant, parc national du Peak District, 2016).

De Londres en passant par Birmingham, il ressort de l'entretien ci-dessus que l'idylle rurale s'avère être aussi une construction urbaine : l'idéalisation de la campagne est nourrie d'une expérience antérieure, souvent mauvaise, d'une vie en ville. Cette volonté de résider dans un cadre de vie privilégié a pu justifier certains sacrifices professionnels. La qualité de vie est dans de nombreux cas préférée à la poursuite d'une brillante carrière. Cependant, cette stratégie est généralement mise en place après plusieurs années de succès. Dans certains cas le choix d'allonger les durées de trajet pour se rendre au travail afin de pouvoir établir son domicile dans un parc national. L'exemple de ce nouvel habitant ci-dessous en constitue une parfaite illustration, car ce dernier, alors qu'il exerce son activité professionnelle à Londres, a choisi de s'installer dans le parc national du Peak District :

« When I go down to London, there are people who would do a similar job as I do (banker for HSBC). They would commute from the east of London and they would commute in 1 hour and 35 minutes to get into work at 8-9 am, then they will work until 5 or 6 at night, spend 2 hours commuting back home again. Here, I can work from home. That is a massive privileged to do that; you can't put a price on it. I'd rather have this kind of life than living in London. » (Entretien n°180, NH, homme, 40-50 ans, marié, 3 enfants, parc national du Peak District, 2017).

Par conséquent, cela laisse présumer que pour trouver les origines de cette idylle rurale, c'est bien vers les espaces urbains qu'il convient de se tourner, car cette idéalisation est symptomatique de l'urbanisation (Williams, 1973 ; Bell, 2006). Or l'urbanisation implique la densité humaine et c'est précisément ce que certains cherchent à éviter (Cloke, 2002). La faible densité de population constitue un critère majeur dans les représentations de l'idylle rurale qui se retrouve transposée dans le choix du lieu d'installation :

« We wanted to settle in a small village and we found that cottage. It is ideal because we have everything we wanted, the community but also no direct neighbours. The cottage is surrounded by gardens. We can't even see another house from our window and that was really important for us. » (Entretien n°11, NH, femme, 40-50 ans, mariée, 2 enfants, AONB des Cotswolds, 2016).

L'idylle rurale a progressivement acquis le statut de mythe compte tenu de sa capacité à s'inscrire dans le temps long et à être repris par les générations successives. Elle est devenue un objet de désir à l'origine de stratégies migratoires, car elle incarne la « non-modernité » dans tout ce qu'il y a de plus positifs : la sécurité, la communauté, une vie plus calme, plus paisible, sans stress et sans les maux des villes contemporaines comme la pollution ou le bruit incessant du trafic routier (Horton, 2008). La quête d'une sécurité et d'un ordre, qui ne sauraient être trouvés dans les espaces urbains (Giddens, 1991) ont été des éléments rassurants dans les stratégies migratoires qui reposaient sur l'idylle rurale :

« When I moved here, I realised how much people are looking after each other. The first winter I was here, I was pregnant and one evening my phone rang. It was an acquaintance. She lives probably 7 miles from here and she said, "Are you all right? I was just checking because Sally told me that she saw an ambulance. I was wondering if you were going to the hospital". That is great, I like the fact that if there is an accident around here, people keep an eye on you. Nobody would care in London. » (Entretien n°16, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

Les représentations et les attentes sont si fortes dans les discours que les villages des terrains d'étude apparaissent comme de véritables refuges vers lesquels (s')échapper. Face à l'anonymat ressenti dans les espaces urbains, la volonté d'appartenir à une communauté est un facteur déterminant des mobilités :

« Probably the community was the most important for us, we know a lot of people now and we have learnt how the community works. (...) Yes, learnt, because in the city, you are anonymous, we had friends, of course, but we knew nobody in our building in Westminster. Here you can step out of the world of polluting buses. I have always looked for a strong sense of community. » (Entretien n°99, homme, 50-60 ans, divorcé, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Ce sentiment d'appartenance est un des critères de sociabilité qui est un élément central justifiant les stratégies migratoires (Halfacree, 1994). Certains paysages comme ceux de l'AONB des Cotswolds sont particulièrement propices pour que les gentrificateurs ruraux puissent développer ce sentiment d'appartenance. Les petits villages en pierres dorées soigneusement entretenus et cachés aux creux des collines constituent des décors de « *chocolate box* » que beaucoup recherchent :

« We came here because we wanted to live in a close-knit and caring community. The countryside in the Cotswolds is the perfect English landscape. Everything here is so peaceful; we can walk the dog far from the pollution of London. When you walk through the village, we can feel a strong sense of community. We were looking for that » (Entretien n°8, NH, femme, 40-50 ans, mariée, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

L'Angleterre herbagère, combinaison subtile de haies et de prairies qui donnent une (fausse) impression de boisement, constitue aujourd'hui les paysages qui incarnent l'idylle rurale (Mingay, 1989 ; Champion, 2001 ; Burchardt, 2002). Comme le synthétise Charles-François Mathis, « *un paysage sera dit « typiquement anglais » s'il est habité, humanisé, ordonné, confortable, si l'on y trouve une rivière calme, bordée de prés ou de haies encadrant des champs assez petits, à moins qu'une ruine ne vienne surplomber une colline verdoyante. Un goût qui tend donc à privilégier l'irrégularité sans heurts, à préférer les arbres à feuilles caduques et « nationaux » (le chêne évidemment), les demeures et les*

cottages symbolisant une tradition, et à toujours chercher l'ordre et la netteté. » (Mathis, 2010, p.50). Il ne s'agit pas ici de lisser l'existence d'idylles rurales variées selon les contextes géographiques ni les échelles locales, régionales et nationales (Cloke et Milbourne, 1992 ; Cloke et al., 1998), mais plutôt d'essayer de mettre en exergue les points de convergence qui structurent les stratégies résidentielles vers les terrains d'étude. Dans ces derniers, la fonctionnalité des lieux d'installation est revenue à plusieurs reprises dans les discours. S'installer dans un village ou dans une petite « *market town* » où il existe de nombreux commerces de proximité (pubs, pharmacie, coiffeur), voir dans le meilleur des cas un petit hôpital a été fondamental dans la stratégie migratoire de 5 nouveaux habitants rencontrés.

« We choose Moretonhampstead because it is a vibrant community. There are a range of amenities here that you can't find everywhere. There are several pubs, traditional and more posh ones, like the White Horse, owned by that gentleman. You have got the Co-op, the chemist, hair dressers, a small hospital. It still has a soul. It was important for us. We found a very nice house in Manaton but we thought that when we will grow old, it may be a strategic choice to not be too isolated so we chose Moreton instead. » (Entretien n°22, NH, femme, 50-60 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

Cela ressort de cet extrait, l'ensemble des éléments fonctionnels, et stéréotypés, de l'idylle rurale ont justifié les mobilités (Halfacree, 1994). Le village, mentionné dans plus de 95 entretiens, constitue le cœur de l'Angleterre et la clef de voûte du mythe de la campagne anglaise (Matless, 1994, p.76). Dans les trois terrains d'étude, les villages anglais incarnent aussi la diversité des traditions locales. Certaines de ces traditions sont perpétuées par les nouveaux habitants qui s'en saisissent afin de faire vivre leurs territoires d'installation conformément à leurs représentations. Par exemple, la cérémonie du « *well-dressing* » rythme l'arrivée de l'été dans le parc national du Peak District. Qu'il s'agisse de scènes religieuses ou d'attributs de la campagne et des saisons, plusieurs villages exposent des œuvres confectionnées à base d'argile, de pétales de fleurs et de feuilles séchées. Dans le village de Youlgreave, les gentrificateurs ruraux retraités sont particulièrement impliqués dans la poursuite et le maintien de cette tradition locale. Les éléments agricoles sont centraux dans les représentations de l'idylle rurale. Ces traditions villageoises, et l'attachement que les nouveaux habitants portent à ces premières sont un des éléments structurants de l'idylle rurale (photographie(s) 40).



Photographie(s) 40 : L'importance des traditions rurales : la cérémonie du « well-dressing » dans le parc national du Peak District.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Les coutûmes locales et la capacité pour ces nouveaux habitants à les partager étaient associées à cet idéal d'une vie en communauté :

« I love rural customs in the Peak District. Everything is so traditional. We have the village show, so many craft fairs but also the well-dressing festivals. I chose to settle in Youlgreave because there is a strong community here. Every year in June, we are doing the well dressing. I was surprised to see that it was more people like me, incomers, who are in charge and proud of it and not necessarily the locals. It is something I don't fully understand because it is such an asset, so important to preserve it. » (Entretien n°54, NH, homme, 60-70 ans, marié, 1 enfant, parc national du Peak District, 2016)

Le plus souvent, la littérature sur l'idylle rurale se réfère à la prépondérance de cette dernière dans les scènes de la vie quotidienne. Or, un entretien obtenu avec un jeune couple de médecins installés à proximité du village de Great Longstone dans le parc national du Peak District a permis de constater que l'idylle rurale constitue le socle d'évènements majeurs, tels qu'un mariage (photographie(s) 41).



Photographie(s) 41 : À gauche, l'arrivée de la mariée à l'Église de Great Longstone. À droite, le lieu de réception, une grange appartenant à un fermier local transformée pour l'occasion.

Source: ©Marie Méténier, 2017

« We are both surgeons and we work in Sheffield. We wanted our wedding to be special. We were lucky enough to find that farmer who agreed to convert the barn for us. We offered him good money for it. He put his stock somewhere else. I wanted to be able to walk from the Church to the place. We hired a wedding planner from Manchester. She knew her job and she was in charge of making everything "country" for us. (...) It is really idyllic. » (Entretien n°157, NH, femme, mariée, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)

Il est intéressant de noter sur la photographie 41b qu'une illustration de la grange avant l'évènement est installée. Sur cette dernière, la grange n'avait pas encore été nettoyée, quelques vaches restaient dans un des enclos et le foin y était encore stocké. Les ré-arrangements effectués pour le mariage illustrent bien que l'idylle rurale est associée à une « *sensibilité esthétique anglaise* » très ancrée (Robert, 1993, p.607). L'esthétisme de l'idylle rurale s'accompagne également d'un goût paysager extrêmement prononcé et exprimé par les nouveaux habitants rencontrés. Comme l'ont démontré D. Smith et D. Phillips, les nouveaux habitants sont attirés par les « *village landscapes synonymous with working farms, country lanes, green fields and sheep.* » (Smith et Phillips, 2001, p. 460). C'est à cette occasion que les chercheurs rappellent l'importance des aménités paysagères dans les stratégies migratoires des *greentrifieurs*.

« I adore Moretonhampstead. It is a rural area out in the countryside away from large towns or cities, traffic and busy roads and void of certain signifiers of modernity such as electricity pylons, wind turbines and solar farms - it is a quiet place where the pace of life is slower. I wanted to live in a place where the land is farmed and animals graze. It is one of the heart of England. It is a place of rolling hills, farmland, woodland and the odd small settlement dotted here and there. » (Entretien n°23, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

L'idylle rurale est donc une construction mentale. À quoi sert-elle ? C'est avant tout un paysage symbolique dans lequel est projeté un ensemble d'attentes et d'aspirations auxquelles les Anglais s'identifient et se rattachent. Le cœur de l'Angleterre se trouve toujours dans ces paysages anglais

singuliers que l'on retrouve dans les trois territoires étudiés dont les traits ruraux ont été conservés et protégés.

« I wanted to live in a small village on the outskirts of the moor to escape the hustle and bustle of modernity. There are only 25 cottages. Life becomes fresh and new. A place of long warm summers, lazy days walking through fields and beautiful sunsets - a place where you can feel free and escape the confines of a 9-5 existence. » (Entretien n°24, NH, femme, 30-40 ans, union libre, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

La quête d'un mode de vie rural, associé au calme et à la tranquillité, se situe en rupture avec les temps d'une vie urbaine où les horaires fixes d'une journée de travail qui commence à 9h et se finit à 5h conduisent à une monotonie que plusieurs nouveaux habitants interrogés ont souhaité laisser derrière eux. La stratégie résidentielle s'accompagne donc d'une redéfinition du rapport au temps pour se libérer des contraintes et s'épanouir.

« The view, well just come and have a look, this is one of the main reasons we moved into the Peak Park and why we are so happy to have done so. » (Entretien n°88, NH, homme, 40-50 ans, union libre, un enfant, parc national du Peak District, 2017)

Dans les discours, les aménités paysagères sont centrales. Objet de contemplation, la vue offerte par les paysages anglais ont été déterminants dans les stratégies d'installation. A l'issue de l'entretien réalisé avec la personne interrogée ci-dessus, cette dernière a proposé de « montrer » ce pour quoi elle était venue. En quittant à pied le petit village d'Edale où elle s'est installée, accompagnée de son berger australien qu'elle balade quotidiennement, c'est après 40 minutes de marche qu'elle s'est arrêtée pour illustrer ce pour quoi elle est venue (photographie(s) 42). The Vale of Edale, enclavé, les champs enclos bordés de haies ou de murs de pierres sèches, et le relief du Peak District qui permet aux touristes d'emprunter le célèbre *Pennine Ways*, offrent un paysage humanisé qui constitue le vecteur de mobilités.



Photographie(s) 42 : L'idylle rurale dans le parc national du Peak District.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Si dans les trois terrains, les représentations de l'idylle rurale et de ses attributs ont nourri les stratégies résidentielles, ces dernières se sont avérées beaucoup plus déterminantes pour les nouveaux habitants dans l'AONB des Cotswolds par rapport aux deux parcs nationaux, où d'autres variations d'idylles ont pu être identifiées. Dans les représentations collectives, les Cotswolds incarnent aujourd'hui encore une partie de la campagne anglaise particulièrement préservée si bien que les chercheurs s'accordent pour affirmer qu'ils constituent un des meilleurs exemples de cette idylle rurale qui domine les représentations collectives (Brace, 1999a, 1999b, 1999c ; 2003, p. 50). Déjà en 1994, Dymphna Byrne écrivait dans le journal *l'Observer* pour parler des Cotswolds qu'ils incarnent : « (...) *the very picture of a perfect England. Their centuries old million-windowed houses with lichen-encrusted roofs are part of the national consciousness. They (...) represent a dream of rural England we all want to share.* » (Byrne, 1994, p. 46). Particulièrement attractifs, les villages de l'AONB des Cotswolds choisis par les nouveaux habitants interrogés permettent de répondre en partie à la question posée par D. Bell : « *What does the rural idyll look like ?* » (Bell, 2006, p. 150) (photographie(s) 43).



Photographie(s) 43 : À quoi ressemble l'idylle rurale ? Les villages et hameaux de l'AONB des Cotswolds, une des réponses possibles à la question.

Source : ©Marie Méténier, 2017

La construction de l'imaginaire qui entoure aujourd'hui encore les Cotswolds s'est progressivement construite depuis la fin des années 1920, notamment grâce à des activités extérieures telles que la marche et à la redécouverte intellectuelle d'espaces oubliés promus par des écrivains, des artistes et des penseurs (Brace, 1999a). Cet imaginaire a été renforcé par ce que M. Bunce qualifie lui aussi de « *armchair countryside* » étant entendu que ces espaces aient été redécouverts à travers des œuvres fictionnelles ou non, des magazines, les journaux et la radio. De Bath à Adlestrop, les Cotswolds s'incarnent par des œuvres littéraires et fictionnelles qui participent à l'imaginaire collectif et entretenu d'une campagne anglaise parfaite. Les Cotswolds ont pendant longtemps été désignés comme étant l'incarnation d'un jardin de pierres (Brace, 2003, p.57), étant entendu que les pierres qui avaient servi à construire les édifices n'avaient en aucun cas fait table rase des paysages, mais s'étaient au contraire co-construit dans un respect mutuel plutôt que dans une perspective d'exploitation des terres (Brace, 1999a). Les trois composantes intrinsèques de ce que doit incarner un village anglais selon H. Massingham ont été conservées : l'église, les *cottages* et les terres agricoles, ces barrières en bois qui donnent une autorisation tacite à celui qui passe de venir profiter de cette campagne anglaise (Massingham, 1942). Les paysages des Cotswolds renvoient à cet idéal de l'*Englishness*, où l'essence des valeurs nationales a su être préservée dans le respect de traditions ancrées (Lowenthal, 1991, p. 213). C'est certainement dans ce terrain d'étude que les liens entre l'esthétisme et les paysages de la gentrification rurale sont les plus aboutis.

V.1.2. Diffusion et reproduction des codes de l'idylle rurale

Depuis la révolution industrielle et ses conséquences, l'idylle rurale est devenue le passé parfait d'un présent imparfait et d'un futur incertain (Short, 1991, p.31). Elle a été reproduite à de multiples reprises dans la littérature anglaise et s'est transmise depuis des générations qui ont fait la découverte *in situ* des paysages anglais (Jarvis, 1997) mais qui les ont également appréciés depuis le confort de leurs maisons de ville et péri-urbaines (Bunce, 2003). Que ce soit sous la plume d'auteurs comme Laurie Lee, l'auteur de *Cider With Rosie*, qui dépeint tout le charme de son enfance dans le village de Slad, dans les Cotswolds, ou plus récemment, grâce aux représentations véhiculées par la production télévisée *Downton Abbey*, l'idéalisation d'un mode de vie à la « *gentry* » s'est renforcée. Ce faisant, la littérature et les médias ont joué un rôle central dans sa diffusion et sa reproduction de cette aspiration, de cette quête d'une vie à la campagne : « *Rurality is idyllic, we are told. You can't get away from it. The long fingers of idyll reach into our everyday lives via the cultural paraphernalia of film, television, art, books, magazines, toys and traditional practices. We are brainwashed from birth by idyllic representational values, which present a cumulative foundation for both reflexive and instinctive reactions to rurality.* » (Cloke, 2003).

Des représentations à la mise en pratique de l'idylle rurale, il n'y a qu'un pas. Selon M. Erwein, « le suffixe « -tion » désigne à la fois un processus – celui qui consiste à (se) représenter- et son aboutissement- la représentation » (Erwein, 2015, p.58). La représentation n'est pas qu'un reflet du monde, mais aussi un moyen de le construire (Erwein, 2015, p 59). Incarnant parfaitement ce passage d'une représentation à sa mise en pratique, un entretien obtenu avec une nouvelle habitante du parc national du Peak District, qui venait tout récemment d'emménager, permet d'illustrer ce passage du fait de se « représenter » à la « représentation ». En restituant non seulement la construction mentale de l'idylle rurale développée par cette personne, mais aussi sa concrétisation dans sa stratégie migratoire, il est possible de prendre la mesure du mythe de cette idylle rurale qui se décline dans la réalité (photographie(s) 44).



Photographie(s) 44 : Les représentations véhiculées par Country Life, patiemment conservées comme un idéal à atteindre par cette nouvelle habitante du parc national du Peak District.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Le cahier, et les photographies, qui en sont extraites ont été patiemment élaborés par cette avocate qui a recherché pendant des années son lieu de vie idéal. Alimenté par des images exposées dans les magazines comme « *Country life* », ce cahier expose clairement comment des représentations idéalisées de la sphère domestique sont construites, consignées puis concrétisées dans les choix d'installation impliquant à terme une modélisation collective des espaces investis. Cela apparaît ci-dessous (photographie(s) 45), l'habitation choisie par cette nouvelle habitante est conforme à ses représentations de l'idylle rurale.



Photographie(s) 45 : Le *cottage* anglais, un idéal à atteindre pour les classes moyennes. À gauche, les illustrations des *cottages* proposées par Country Life. À droite : la concrétisation de l'idéal par l'achat du *cottage*.

Source : ©Marie Méténier, 2017

S'il n'est pas possible de définir l'idylle rurale (Cloke et Milbourne, 2002 ; Cloke, 1994), il apparaît que certains traits caractéristiques sont identifiables et communs dans les représentations collectives indépendamment du contexte géographique. Pour comprendre les codes de l'idylle rurale et pour aboutir à la reproduire, les nouveaux résidents se doivent de travailler dessus dans leurs pratiques et actions quotidiennes (Benson, 2013). Ces points de convergences de l'idylle rurale se déclinent ainsi selon une certaine uniformité à l'échelle de la sphère domestique. L'exemple développé ici en constitue un témoignage parlant. L'ensemble des pièces ont été méticuleusement meublées et décorées afin de transposer dans la réalité l'intérieur idéal, et notamment une des pièces centrales : la cuisine (photographie(s) 46).



Photographie(s) 46 : La rénovation intérieure, une reproduction précise et fidèle d'un idéal collectif.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Si les autres médias jouent un rôle non négligeable dans les représentations supports des stratégies migratoires (Bunce, 2003 ; Horton, 2008 ; Meunier, 2017), dans ce travail, la référence au magazine « *Country Life* », cité à plus de 60 reprises, permet d'affirmer son rôle majeur dans les recompositions des terrains d'étude. Comme le constatait au début des années 2000 M. Bunce : « *We are now bombarded through all kinds of media with what appears to be an increasingly universal rural imagery, a veritable countryside industry* » (...) « *On my desk as I write this is a lavishly illustrated book by Roy Strond, entitled Country Life, 1897-1997. The flyleaf notes run as follows: "This is the story of rural life in Britain as seen through the pages of Country Life. It is an account of the aims and ambitions of generations of actual and would-be country dwellers inspired by idyllic vision presented by the magazine."* » (Bunce, 2003, p. 130). Sur les 60 références, 30 nouveaux habitants ont affirmé avoir trouvé leur propriété en feuilletant les pages dédiées aux transactions immobilières, le plus souvent de luxe, dans le magazine.



Photographie(s) 47 : Des propriétés achetées après la lecture des annonces immobilières dans le magazine Country Life.

Source : ©Marie Méténier, 2016 et 2017

Le portrait de la campagne anglaise à travers les styles de vie et les propriétés qui lui sont attachées ont perduré dans les esprits et ont été reproduits par les médias (Phillips, 2002). Comme l'illustrent les photographies ci-dessus (photographie(s) 47), le magazine *Country Life* met en avant de nombreuses opportunités immobilières allant du petit *cottage* à la somptueuse demeure georgienne. Ces styles de bâti répondent à toutes aux demandes de nouveaux habitants plus ou moins aisées et s'échelonnent du *cottage* (£380,000) dans le parc national de Dartmoor au domaine (£3,000,000), comprenant plusieurs dizaines d'hectares, comme la propriété récemment acquise par un couple d'entrepreneurs de Bristol et qui a fait la renommée du « *The Hound of the Baskerville* » de Conan Doyle.

« We were thinking about moving somewhere when we were in Bristol, we opened up a magazine called "Country Life" and there it was. We just thought ok let's go and have a look. We came here (and) we really liked it. We came back another day, they took us to one of the meadows of the estate. It was covered with bluebells, primroses, it was so beautiful. So we thought let's go. Because we both love nature and Dartmoor was the perfect place for it. »
 (Entretien n°196, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018).

En trouvant dans le magazine un bien immobilier dans lequel ils pouvaient se projeter conformément à leurs aspirations résidentielles étroitement liées à une volonté de protection de la nature, ce couple a acquis un vaste domaine dans le parc national de Dartmoor pour plusieurs millions. Dans cet extrait

d'entretien, la nature ordinaire symbolisée par les jacinthes et les primevères fait partie intégrante de leur représentation de l'idylle rurale

Cet investissement dans des domaines constitue une aspiration commune aux trois terrains et rappelle les observations faites dans les travaux de J. Heley (2010) qui démontrent parfaitement la manière dont les riches élites urbaines tentent de reproduire le modèle idéalisé de la « *real gentry* » (Newby, 1979). Poussé à son paroxysme, le cadre de vie de l'aristocratie anglaise avec ses demeures et ses parcs constitue toujours un modèle à atteindre pour renforcer son assise sociale, à l'image de cet exemple trouvé dans l'AONB des Cotswolds en 2015 (photographie(s) 48). Encore en travaux à l'époque, il a été possible de suivre l'avancée de ce projet pharaonique qui constitue un exemple plus que parlant de l'impact paysager des dynamiques de gentrification rurale dont les Cotswolds font l'objet.

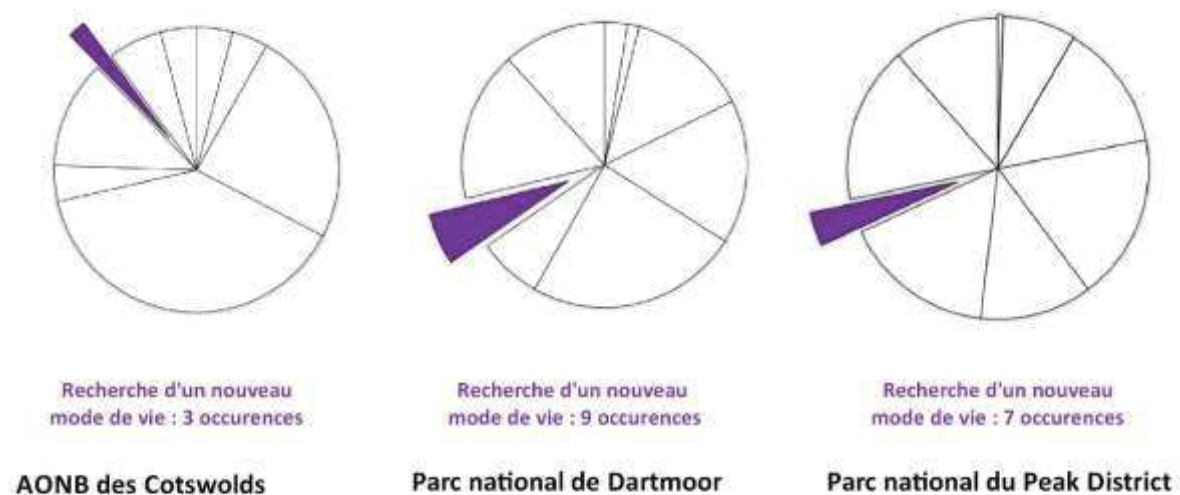


Photographie(s) 48 : Suivi d'un projet de construction d'un « super-gentrifieur » : une mise en image concrète de l'impact paysager de la gentrification rurale.

Source : ©Marie Méténier, 2015 et 2017

Malgré l'impossibilité de rencontrer les nouveaux propriétaires, plusieurs échanges informels avec des employés ont permis d'obtenir plusieurs informations précieuses : marié à une actrice anglaise, ce riche homme d'affaires des Émirats arabes unis a souhaité faire construire ce domaine en l'honneur de son épouse. Il est possible de retrouver ici l'influence directe des aspirations de reproduire un mode de vie à la gentry anglaise avec ses *country houses* et ses hectares de terres et de bois l'entourant (Thomas, 1984). L'impact paysager de ce projet vient sans conteste nourrir la réflexion amorcée autour de ces paysages de la gentrification rurale (Phillips et *al.*, 2008 ; Phillips, 2018). Si cette aspiration se concrétise par des investissements immobiliers, elle se traduit ensuite par des modes de vie où les pratiques sélectives de nature interviennent comme centrales dans les stratégies migratoires.

V.1.3. Des « hobby farmers » : changement de vie et reconversion dans l'agriculture



Source : Enquête de terrain
Marie Méténier, Février 2019
GEO LAB UMR 6042
Université de Limoges

Figure 26 : la recherche d'une nouvelle vie de « gentleman farmer ».

Source : ©Marie Méténier, 2019

Dans les trois terrains d'étude, plusieurs nouveaux habitants se sont distingués par leur reconversion dans le domaine de l'agriculture et dans l'adoption du mode de vie qui l'accompagne, ou du moins tel qu'ils se le représentent (figure 26). L'étude menée à bien par L. Sutherland en 2012 est une des rares à avoir interrogé les relations entre gentrification rurale, gentrificateurs et agriculture. Les éléments introduits par la définition répondent aux observations effectuées par la chercheuse en 2012. Les gentrificateurs qui choisissent ce mode de vie précisent leur volonté de ne pas être des agriculteurs « ordinaires » dans le sens où ceux-ci n'entendent pas exercer leur activité dans une finalité productive.

Les *gentlemen-farmers* souhaitent participer au maintien des paysages traditionnels correspondant à leurs représentations pastorales. Au XIX^e siècle, les espaces ruraux étaient contrôlés par la *gentry*, d'où le choix de l'intitulé de son article, « *Return of the Gentleman Farmer?* ». Elle mettait en évidence un élément clef dans la compréhension des dynamiques relationnelles des *gentlemen-farmers* : le besoin de reconnaissance par les autres membres du groupe, voire des groupes supérieurs, et la nécessité de fonctionner en réseaux. Ce point, toujours tangible aujourd'hui, avait été soulevé dès le milieu des années 1980 (Cloke, 1983, p. 35) et pu justifier que les espaces ruraux ont été produits et reproduits par les gentrificateurs. Récemment, l'étude menée par F. Richard et J. Dellier a permis de mettre à jour des similitudes entre les *gentlemen-farmers* identifiés par Sutherland et les *gentriculteurs*, aux objectifs et aspirations similaires identifiés dans la Montagne Limousine par les géographes français (Richard et Dellier, 2011).

S'il ne s'agit pas de réaliser spécifiquement une analyse des conséquences d'une forme de gentrification agricole dans les terrains d'étude, il n'en demeure pas moins que dans les trois terrains, plusieurs nouveaux habitants ont fait reposer leurs stratégies migratoires sur un changement de mode de vie directement lié au développement d'une activité agricole, souvent en rupture avec leurs précédentes situations professionnelles. S'appuyant sur un argumentaire qu'il est possible de rattacher au vocabulaire associé à l'idylle rurale, deux types de profils ont été identifiés compte tenu de la surface de terres acquises et du type d'activités développées. Il s'agit des *hobby farmers*, qui sont des propriétaires de terres agricoles de petites surfaces, de moins de 50 hectares, considérant leur activité comme essentiellement récréative et les *new country gentlemen* possédant des parcelles plus grandes et produisant des denrées agricoles, mais sans avoir l'ambition d'en vivre (Sutherland, 2012, p. 571). Les deux ont en commun de ne pas être nés ni élevés durant leur enfance dans une exploitation agricole et s'installent souvent, pour les actifs, pour rompre avec leur ancien mode de vie urbain.

« We came 9 years ago, from London. (...) Actually we have got quite a lot of land now, 45 acres of land. It was important for us to own the land. I wanted to have wildlife, I farm for the wildlife. When we arrived, it was empty. Now it is full of deer, badgers, foxes, pheasants. We have sheep. We rescued old ewes. They can't lamb any more so they come and live here until they die. They are very friendly. » (Entretien n°26, NH, homme, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2016).



Photographie(s) 49 : Le sauvetage d'animaux de fermes, des pratiques de hobby farmers

Source : ©Marie Méténier, 2016

Dans cet extrait d'entretien, il est possible de retrouver les caractéristiques typiques des « *hobby farmers* » qui n'hésite pas à secourir de vieilles brebis destinées à être abattues (photographie(s) 49) tandis que d'autres acquièrent des espèces rares et traditionnelles d'ovins ou de bovins, comme les *whiteface Dartmoor sheep* pour mieux les protéger, une tendance désormais ancrée en Angleterre (Buller, 2004, p. 136). Ces nouveaux agriculteurs, souvent anciens urbains, exercent leur activité non pas à des fins de production, mais la conçoivent plutôt comme une activité récréative, en accord avec le nouveau mode de vie qu'ils souhaitent adopter (Sutherland, 2012, p. 571). Cela passe tout d'abord par une rénovation du bâti agricole et la conversion de tout ou parties des dépendances :

« We lived in Sheffield, we were both dentists there. We decided that we wanted to live in the countryside so we had a good look around, we found here and we moved here 6 years ago. We were both bored with our jobs, we had both always lived in the city. We wanted to buy a little farm so we could have animals, grow vegetables and run holiday cottages. We wanted land to have our space preserved. » (Entretien n°87, NH, femme, 40-50 ans, mariée, trois enfants, parc national du Peak District, 2016).

Cela ressort de ce premier extrait de l'entretien obtenu avec l'ancienne dentiste, il s'agit bien d'une vie idéalisée dans la campagne anglaise qui a justifié la reconversion professionnelle de ce couple.

« This was a derelict farm. We have converted the barns and we are improving the farm house as well. Before us, it belonged to a local family and as usual with traditional farmers, their land is more important than their house but not for us. We wanted to feel at home so we have restored it. We applied to the Peak Park Authority and they were fine with our project. » (Entretien n°87, NH, femme, 40-50 ans, mariée, trois enfants, parc national du Peak District, 2016).

Caractéristique de la gentrification rurale, une de leurs premières actions a été de rénover la partie habitation de la ferme qui avait été négligée par les précédents propriétaires qui concentraient leur attention leurs bêtes et leurs terres. Comme dans la majorité des cas rencontrés sur le terrain, l'autorité gestionnaire du parc national ne s'oppose que très rarement aux projets de rénovation du patrimoine bâti (photographie(s) 50)



Photographie(s) 50 : La nouvelle vie d'un couple d'anciens dentistes à Sheffield.
 Source : ©Marie Méténier, 2016

La diversification de l'activité agricole est très rapidement intervenue dans la stratégie du couple. En rénovant la quasi-totalité du bâti, les dentistes s'assurent à présent un revenu complémentaire grâce à la location saisonnière des granges. Toutefois, comme l'assure l'épouse: « *it is just for fun and because I love to meet and take care of people, it must be because of my previous job!* ».

Les « *new country gentlemen* » rencontrés tendent à reproduire un mode de vie à la *gentry*. Des indices et des marqueurs spatiaux de cette aspiration se retrouvent dans les terrains d'étude, notamment lorsque l'on prête attention à la toponymie employée. Par exemple, dans le parc national de Dartmoor, le nom d'une exploitation récemment acquise par un couple de nouveaux habitants a été modifié entraînant tout d'abord la suppression du mot « *Farm* » de « *Combe Court Farm* », devenu désormais « *Farm* ». Il s'agit en l'espèce d'une illustration presque stéréotypée des efforts déployés et de l'aspiration des nouveaux « *gentlemen farmers* » à être acceptés, et reconnus, par l'aristocratie locale

(Newby, 1979). Dans les parcs nationaux, les autorités gestionnaires n'ont que peu de pouvoir et de moyens dans le domaine de l'agriculture (Sheail, 1995 ; Hodge, 2016, p. 177) pourtant près de 90% du foncier y est désigné en tant que *Less Favoured Area* (LFA) et comprend majoritairement des exploitations de « *upland grazing farm* » caractérisées par une *High Nature Value* (Plieninger et Bieling, 2013). Dès lors, seuls les nouveaux habitants disposant de capitaux financiers suffisants sont à même de concrétiser ce changement de vie, car toute reprise d'une exploitation agricole implique nécessairement de nombreux investissements en termes de matériel par exemple (Sutherland, 2012, p. 574).

Bien souvent, il subsiste des incompréhensions entre les fermiers locaux et les nouveaux, notamment lorsque ces derniers choisissent de suspendre toute action sur certaines parcelles afin de permettre un retour de la biodiversité.

« I have my local farmer who is asking me “why you leave it like that?”. He thinks that I don't have a clue to leave the place in such a “mess” as he called it. He told me recently, “With respect, I have many more wild flowers than you!” he said. But I don't go into conflict with him because I like him so I just say, “oh really!?” Have you, that's great! “. I don't go into the conflict, it is not worth it as long as he doesn't cross the line of dictating how I should use my land. I employ him to work, not to judge. » (Entretien n°195, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018).

Le ton quelque peu condescendant employé dans l'entretien ci-dessus n'est pas pour apaiser les tensions entre les agriculteurs qui exercent ce métier depuis plusieurs générations et les nouveaux habitants. Malgré cela, ces derniers ont souvent besoin des services des locaux pour entretenir les vastes propriétés qu'ils acquièrent, notamment lorsqu'ils décident de stopper l'utilisation d'ingrédients chimiques pour revenir à un mode d'agriculture plus traditionnel :

« I let 15 acres of grazing to a local farmer. He is very good and doesn't overgraze it, and we have an annual agreement. We told him that we wanted to farm in a sustainable way. He isn't allowed to put anything not organic on the land. He laughed, because he is a traditional farmer, he thinks that we were a bit eccentric. He agreed because he needed the grazing. He is a good man, but he would probably be quite keen to get more grass. He is a real Dartmoor farmer. We are not. » (Entretien n°101, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Dans le cas précédent, quelques hectares ont été laissés au repos afin de permettre une meilleure restauration des sols. Dans l'exemple suivant, l'entreprise de protection de l'environnement est d'une tout autre envergure puisque ce couple se proclame être des « fermiers de la nature » :

« We moved here 11 years ago from Bristol. We have 80 acres (32 hectares) of mixed woodlands and 30 acres of pastures. We don't actually farm it as we don't have farm livestock. What we see is that we are farming nature. We are lucky and well off enough to be able to do that. We sold our enterprise so we don't have to do it for economic reasons. We do it because we both love nature and to take care of our land. We employ several local people. » (Entretien n°198, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018).

Qu'ils aient exercé leur précédente activité professionnelle en tant que chef d'entreprise ou *civil servant*, la dimension contractuelle et la maîtrise des mécanismes de subvention se sont avérées

déterminantes dans leur approche des pratiques agricoles. Que ce soit en raison de leur activité professionnelle antérieure, ces gentrificateurs sont à même de maîtriser la technicité des subventions afin d'optimiser la rentabilité de leurs actions :

« I was a civil servant so for me it is quite easy to know to which grant I need to apply. The government tends to help a lot of hill farmers but also those who want to farm in an eco-friendly way. » (Entretien n°177, NH, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2016).

Ces pratiques agricoles, portées par les nouveaux habitants dans les parcs nationaux, impulsent des dynamiques de gentrification spécifiques (Sutherland, 2012). Cela se manifeste non seulement par la rénovation du bâti agricole, mais aussi par des altérations majeures de certaines parcelles qui contribuent à modifier les paysages des territoires d'étude : plusieurs hectares de pins abattus pour permettre à la biodiversité endémique de se restaurer, la vente de troupeaux pour privilégier la pratique de la chasse ou de l'équitation, le sauvetage de certaines espèces sur d'autres.

« We came 4 years ago because we wanted to live in a small village, have land and farm in a small way on the outskirts of the moor to enjoy the beauty of the countryside and escape to the wilderness. This place, this village is like heaven. There is a vibrant community, Chagford is such a pretty village and it hasn't changed for centuries. » (Entretien n°20, NH, femme, 60-70 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

Installé depuis 4 ans dans le village prisé de Chagford, ce couple de retraités profite désormais non seulement des avantages de la vie à proximité d'un petit village, de quelques hectares qu'ils cultivent à la manière des *hobby farmers* mentionnés ci-dessus, mais s'évade aussi vers les landes protégées du parc national qu'ils qualifient de *wilderness*. Il s'agit d'un des exemples parlant de l'entrelacement qui existe entre les différentes idylles. Si pour certains, l'une domine manifestement sur l'autre pour justifier la stratégie migratoire, pour d'autres, l'idylle rurale et l'idylle pour la *wilderness* s'imbriquent, se complètent et créent du lien entre les espaces.

V.2. De la wilderness gentrification aux pratiques de rewilding

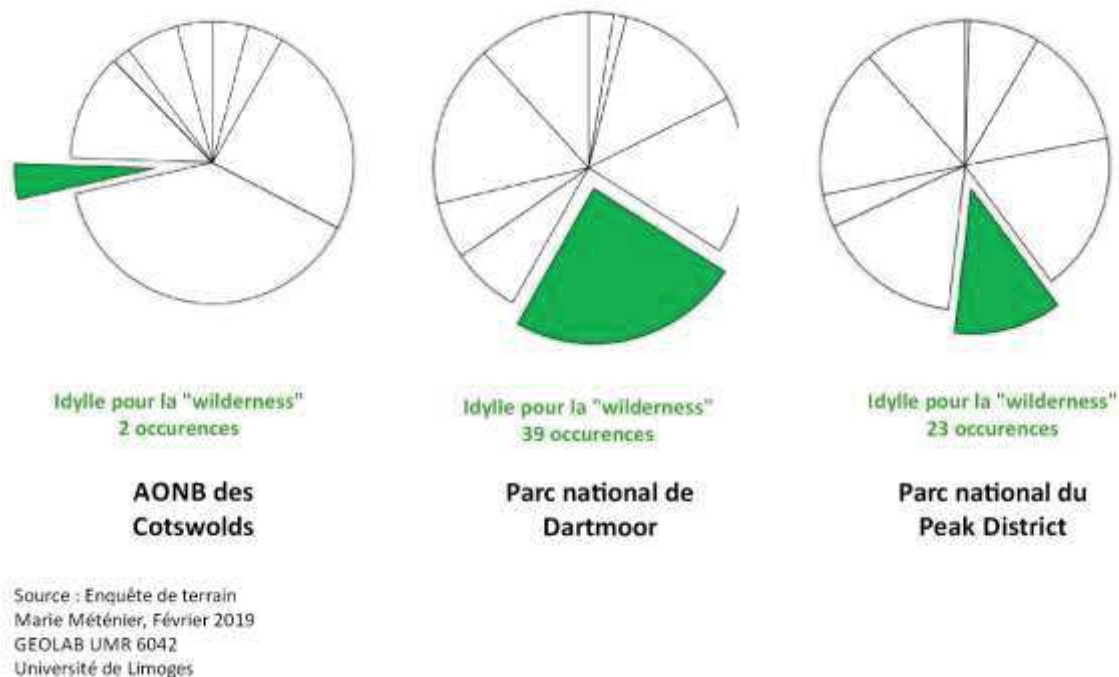


Figure 27 : La « wilderness » à l'anglaise : une puissante force motrice dans les parcs nationaux.

Source : ©Marie Méténier, 2019

Cette figure témoigne de l'importance de l'idylle pour la *wilderness* qui se manifeste principalement dans le parc national de Dartmoor (figure 27). Dans le Peak District, si l'idylle pour la *wilderness* est-elle aussi présente, elle se restreint spatialement aux nouveaux habitants interrogés qui habitent dans la partie nord du Park, dans le *Dark Peak*. Dans l'AONB des Cotswolds, trois nouveaux habitants interrogés, installés respectivement depuis 2011, 2013 et 2016 ont affirmé rechercher une forme de *wilderness* dans l'AONB. Dans les discours de ces derniers, la *wilderness* des Cotswolds était alors assimilée à un espace riche en biodiversité et préservé de toute forme de pollution (Macnaghten et Urry, 1998). Ces derniers habitaient à proximité de réserves naturelles locales désignées en tant que *sites of scientific special interests* (SSSi).

« We bought this cottage here because it is in a very rich valley, quite remote and still wild. The flora and the fauna are very rich because it is designated as a local nature reserve. We have always loved nature so being close to was important for us in our choice to move here. Look at the streams, it is crystal clear. You can't find that everywhere. We look after it carefully. »
(Entretien n° 139, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

C'est aussi dans les Cotswolds qu'une certaine forme de nature rurale, plus « ordinaire » (Beau, 2019), est recherchée par quelques nouveaux habitants. Cette « rencontre de la nature et du rural » précise Lunginbuhl « n'est donc pas un hasard, elle était inéluctable en raison de l'exclusion antérieure de l'homme du naturel et de la nécessité ressentie de l'y réinsérer » (Luginbuhl, 1989, p. 107). Plus exactement, certains cherchent (et trouvent) dans la Campagne Anglaise une forme de nature

religieuse, parée d'atours divins, proche de l'image que s'en faisaient les premiers romantiques. C'est le cas pour ce professeur de droit américain qui partage son temps entre Londres et la Californie et qui a acheté il y a quelques années avec sa femme un petit *cottage* au nord de l'AONB des Cotswolds. Ancien procureur, auteur de nombreux ouvrages de droit et de théologie, l'entretien réalisé avec lui s'est distingué par les rapprochements qu'il effectue entre le rural, la nature ordinaire et Dieu :

« *I meet God in quiet places. That's the title of one of my book. I explained how God can be met when you walk through the English Countryside. Around here, you can escape the ordinary cares of life and embrace spiritual insights, appreciate the beauty of nature and feel close to the heart of the Creator.* » (Entretien n°18, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2016)

Ces représentations d'une nature rurale, qui se fondent dans l'idylle rurale, viennent enrichir la complexité des représentations qui nourrissent les stratégies résidentielles et les pratiques. Elles renvoient aux observations de géographes britanniques: « *While nature cannot be conflated with the rural, the countryside does represent one commonly identified spatialisation of nature* » (Cloke et al., 1996). S'il est possible selon cet américain de retrouver des éléments de nature grâce à la proximité avec Dieu qui se manifeste dans cette campagne anglaise « ordinaire », les champs des Cotswolds n'ont rien de comparable avec les décors fantasques et craints de parcs nationaux comme celui du Yellowstone ou du Yosemite. Comme il l'a spécifié, la *wilderness* est un élément constitutif de l'identité nationale nord-américaine et renvoie à une nature indomptée et sauvage. Pourtant, pour certains nouveaux habitants de nationalité anglaise, venus s'installer dans les deux parcs nationaux étudiés, et plus particulièrement à Dartmoor, il existerait une forme de *wilderness* à l'anglaise. Elle est évoquée comme un argument important ayant nourri les mobilités et incarne dans les discours bien plus qu'un espace riche en biodiversité.

V.2.1. Le parc national de Dartmoor, la dernière « wilderness » à l'anglaise

Pour ce couple de nouveaux habitants originaires de Londres et venus s'installer il y a 4 ans dans le parc national pour rompre avec leur mode de vie, Dartmoor est le lieu idéal pour renouer avec la nature et faire l'expérience de la liberté (photographie(s) 51).



Photographie(s) 51 : Un sentiment de solitude quand le regard se porte sur la « *wilderness* » à l'anglaise.
Source : ©Marie Méténier, 2017

Tous deux anciens comptables, ils ont acheté un *cottage* listé à proximité d'Ashburton et se rendent plusieurs soirs par semaine sur les landes du parc national. Ces paysages ouverts, qu'ils assimilent dans leurs discours à la nature, sont pour eux un objet d'admiration et leur apportent un bien-être physique, mais également moral. Alors qu'ils habitent en périphérie, la *wilderness* à Dartmoor est un objet de contemplation que l'on peut apprécier du haut des Tors, emblématiques monuments de granite qui complètent la dimension esthétique des paysages du parc national.

« We have everything we need. The wilderness is 3 minutes' drive away and Ella's boulangerie only 5 minutes. It is absolutely ideal because we have all the advantage of the countryside and all the advantage and excitement of nature. » (Entretien n°25, NH, femme, 30-40 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

Les landes à bruyères, et l'impression de vide et d'ouverture qui les accompagnent lorsque les regards parcourent l'horizon sont investies de valeurs positives par les nouveaux habitants qui viennent s'y installer. Cette expérience de la *wilderness* par le regard que les nouveaux habitants portent sur l'horizon constitue un des points communs identifiés dans les discours. Si une large majorité de nouveaux habitants rencontrés s'installent dans les petits villages qui ceignent les landes du parc national, d'autres sont en quête d'une expérience plus intense avec les éléments naturels et s'installent par exemple à Postbridge ou Princetown, au cœur du parc national. Cette stratégie

résidentielle est justifiée comme étant une occasion de communier avec la nature et ses éléments (Bell, 2006, p.151), de se ressourcer voire de retrouver une paix intérieure perdue en s'aventurant en solitaire dans Dartmoor comme l'illustre l'extrait suivant :

« I was a lawyer in Plymouth. I came here with my wife because I wanted to have a different life. Princetown is unique. You can't find somewhere else with such an atmosphere. In winter, everything stops and I love that stillness, it is peaceful, relaxing. I enjoy walking alone through the moors. Sometimes, I reach that point when I feel that I am completely alone, lost in nature and vulnerable. I like that but you must be careful because it can be dangerous. » (Entretien n°103, NH, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

En l'espèce, ce qui justifie l'installation de ces nouveaux habitants est étroitement lié aux qualités intrinsèques attribuées à la nature, à cette dimension spirituelle qui permet de satisfaire les besoins fondamentaux des êtres humains (Perlik, 2011). Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, les landes du parc national sont perçues comme étant des lieux propices à l'introspection rendue possible par un sentiment d'isolement, l'absence d'habitation humaine et d'aménagement qui provoquent un sentiment de liberté et de rupture avec les remous des sociétés contemporaines. Ils apprécient non seulement la solitude, mais aussi la force de la nature et de ses éléments, cette saisonnalité qui rythme des landes perçues comme « hostiles », « difficiles », « sauvages » mais surtout inhabitées (Smith, 2002b).

« We came here 9 years ago. We both work from home so it is not a problem for us to be remote. The weather here is very unique. As you can see, today it is terrible, there are days when you are in the mist and 5 miles away it would be sunny. We have a lot of snow here, almost every winter. The weather is one of the main reasons we moved here, we enjoy that extreme contrast, the weight of the seasons, the forces of nature. » (Entretien n°108, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Pour cette personne interrogée, les conditions climatiques du parc national de Dartmoor ont constitué un des arguments principaux pour justifier leur mobilité. Souvent, les contrastes entre les saisons sont perçus comme une manière de se reconnecter avec la nature et avec le temps qui passe afin de renouer avec un mode de vie plus authentique, moins artificiel.



Photographie(s) 52 : « *Wilderness at a distance* » : l'importance de la saisonnalité dans le parc national de Dartmoor.

Source: ©W. Hale, 2018

Prise sur les hauteurs de Moretonhampstead, cette photographie a été choisie par cette personne afin de montrer l'atmosphère si particulière, presque personnifiée, qui transparait des paysages de Dartmoor en hiver (photographie(s) 52). Pour ce nouvel habitant, il s'agit d'une scène idyllique d'un hiver à Dartmoor où se superposent l'appivoisé et le sauvage, la campagne anglaise et la *wilderness* anglaise : (*a picture of juxtaposition between wild and tamed*), avec la *wilderness* au loin, qui peut être appréciée depuis une distance confortable (*it is a timeless picture with the Wilderness at a distance that can be viewed from a comfortable distance*). Si d'aucuns admirent Dartmoor comme étant la dernière *wilderness* confortablement installés dans leur *cottage*, d'autres choisissent de s'immerger directement dans le parc.

« I wanted to live in the middle of the wilderness. After spending years in big cities, I was looking for peace and nature. The only people you would find up there are the very serious walkers and army rangers. Living here, you are in the middle of the moor. Although it was what I wanted, it was a shock. The dramatic landscape and atmosphere of the Hound of the Baskerville is not a myth. It is true. (...) » (Entretien n°111, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Cela ressort clairement ici, si techniquement la « véritable wilderness » n'existe plus en Angleterre (Carver et al., 2002), elle est toujours présente dans les représentations qui font de Dartmoor et de

ses landes un lieu où l'expérience du sublime est rendue possible. Ces représentations s'inspirent directement du mouvement romantique et sont nourries par différentes sources, régionalement diversifiées (Macnaghten et Urry, 1998). Si le district d'Hebden Bridge est constitué de paysages dont se sont inspirées les sœurs Brontë (Smith, 1998 ; Smith et al., 2018), le parc national de Dartmoor doit sa réputation à l'œuvre « *The Hound of The Baskerville* » de Sir Arthur Conan Doyle. Présenté au début du XX^e siècle comme un espace hostile, voire repoussant, le parc national de Dartmoor bénéficie depuis quelques années d'une publicité beaucoup plus avantageuse à travers différentes émissions télévisuelles qui l'érigent en dernier « *bastion de wilderness* » (Smith et al., 2018, p.371). Dans ces émissions, les connexions entre les parcs nationaux anglais et les derniers espaces de *wilderness* sont évidentes et véhiculent des représentations qui nourrissent cette construction sociale et deviennent vectrices de mobilités vers ces territoires de nature protégée.

« We came here for the wildlife, for the freedom. You can see it is a very wild area that is cared for and preserved from development. There is a lot of wildlife. There is an awareness of wildlife and looking after it rather than feeling that human beings are right to use it all. People respects nature here. That's what we were looking for. » (Entretien n°18, NH, femme, 50-60 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

De ces entretiens, il ressort deux attitudes principales à l'égard de la *wilderness*, des attitudes positives et des attitudes négatives (Short, 1992, p. 10). Certains voient dans la *wilderness* l'opportunité de découvrir des chemins et des talents cachés. La *wilderness* devient alors un espace investi d'expériences liées à l'introspection, la spiritualité et le moyen de se développer personnellement : « *in the wilderness lies greater self-knowledge* » (Short, 1992, p. 21).

« On the moors, it can be really hard. Sometimes I walk though my field to reach the common, the wind is so strong. I enjoy it because it makes me feel humble. Where we live, the house is protected down in the valley. It is like a homely bubble next to the Wilderness ». (Entretien n°114, NH, homme, 50-60 ans, concubinage, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Dans cet extrait, l'individu interrogé entretient une relation émotionnelle avec une nature qui le conduit à faire l'expérience de l'humilité. De nombreuses vertus sont rattachées à cette proximité avec la nature, un lieu de guérison, perçue comme un refuge des affres de la modernité (Lea, 2008).

« I have chosen Dartmoor because once you pass Exeter, I can feel all the pressure and stress of city life disappearing. In the park, the atmosphere changes, it is totally relaxed and quiet. I think those signs saying "drive with moor care", means for me that yep, this is a peaceful place. When I worked in London, I was so stressed, I wanted the world to stop. » (Entretien n°119, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Il incarne aussi une « *last wilderness* », un espace ouvert, voire dépouillé. La biodiversité est citée à de multiples reprises et fait référence à des espèces en voie de réintroduction à travers les pratiques de *rewilding* (loutres, castors, faucons). Les landes, et l'impression de vide et d'ouverture qui les accompagnent lorsque les regards parcourent l'horizon sont investies de valeurs positives par les nouveaux habitants qui viennent s'y installer.

« For us, Dartmoor is the « last wilderness » in England and a threatened one. Dartmoor is about open spaces, the west wind, trees and water, sun, rain and fog. It is the most beautiful heaven in

that part of the country. It is full of wildlife. We are having otters back, which is amazing I think! ». (Entretien n°116, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Il est donc possible ici de parler d'une véritable « *wilderness gentrification* » à l'anglaise qui constitue un moteur significatif de migrations vers le parc national de Dartmoor.

« Gentrification is people with money, so yes we came in because we could afford the house. We sold our business. We then decided that is where we wanted to put our money to run our own nature reserve. This is a luxury. You can only do it if you have that money. » (Entretien n°100, NH, homme, 60-70 ans, marié, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Comme cela a été démontré ci-dessus, certains nouveaux habitants sont attirés vers le parc national de Dartmoor pour l'idéal de « *dernière wilderness à l'anglaise* » qu'il incarne. Nul doute que ces individus loin d'être des gentrificateurs ruraux « classiques » attirés par l'idylle rurale incarnent parfaitement les « greentrificateurs » et plus particulièrement les « *remote greentrificateurs* » identifiés par D. Smith dans le district d'Hebden Bridge (Smith, 1998 ; Smith et Phillips, 2001). Compte tenu de l'importance de ces nouveaux habitants dans le parc national de Dartmoor et des multiples enjeux que ces stratégies migratoires distinctives impliquent, il convient de restituer la mise en pratique de cette idylle afin d'analyser la relation sensible à la *wilderness* de ces gentrificateurs, leurs attitudes, leurs pratiques et leurs spatialités (Joliet et Jacobs, 2009). Dès lors, cette promotion d'un imaginaire sauvage s'accompagne non seulement de la critique des conditions de vie en ville, mais aussi de la remise en cause du mode de gestion en vigueur dans les parcs nationaux anglais. En d'autres termes, les extraits d'entretiens restitués ci-dessus attestent que les nouveaux habitants de Dartmoor sont attirés par des paysages de landes ouvertes, peu arborées et qui renvoient à ce sentiment de vie, d'espace inhabité et inhabitable qui structure les discours relatifs à la *wilderness*. Or pour certains, une fois installés, ces paysages en réalité façonnés par l'homme depuis des générations ne correspondent plus à leurs attentes d'un parc national de *wilderness*. C'est la raison pour laquelle certains s'engagent dans une transformation de ces paysages et s'orientent vers des pratiques de *rewilding*.

V.2.2. Des représentations de la wilderness aux pratiques de rewilding : l'impulsion d'un nouveau mode de gestion ?

« Have you heard about rewilding? This is what my husband and I are trying to do here. If you haven't, read George Monbiot's book "Feral", you will understand what it is about. Basically, we are trying to let nature come back to that place. By doing so, we are doing a huge amount of work to restore this area to its natural past and then we will let it live and breathe by itself". (Entretien n°116, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, le mouvement de *rewilding* au Royaume-Uni est presque systématiquement associé à l'auteur de *Feral*, Georges Monbiot (Monbiot, 2013a). Pourtant, aux États-Unis, le *rewilding* a tout d'abord été appliqué à des espaces tels que le parc national du Yellowstone (Fraser, 2009). Le *rewilding* est considéré comme une « *contemporary and reinvigorated the manifestation of the old concept of wilderness* » (Arts, 2012, p. 10) et a connu un succès croissant dans

les sociétés occidentales qui en sont venues à le penser comme un nouveau paradigme de la conservation (Jepson et Schepers, 2016, p. 121). Le mouvement de *rewilding* au Royaume-Uni s'inspire très largement des références et des valeurs constitutives du mouvement américain (Barraud et Périgord, 2013). Comment définir le *rewilding* ? L'examen des principales références en la matière témoigne de la diversité et de la complexité de ce concept pour lequel aucune définition précise et commune n'a pour l'heure été retenue (Lorimer et al., 2015 ; Corlett, 2016b ; Prior et Brady, 2017). Le terme est donc globalement souple (Gammon, 2017) et adapté aux différents contextes nationaux. Le mouvement de *rewilding* ou le *ré-ensauvagement* tel qu'il a été traduit en français par les auteurs (Barraud et Périgord, 2013) repose sur l'idée que l'impact humain doit être limité et minimisé pour permettre à la nature de reprendre ses droits. Au cœur du concept réside l'ambition de recréer et de restaurer les écosystèmes (Warren, 2009b ; Brown et al., 2011).

Cependant la pertinence de ce concept dans le contexte européen nécessite de l'allier à des notions plus complexes (Brown et al., 2011). En Europe, la littérature sur le *rewilding* est relativement récente dans la mesure où les premières études remontent à la fin des années 1990. L'adoption, le 3 février 2009, au Parlement européen, d'une résolution préconisant une politique communautaire de la *wilderness* indique l'apparition d'une volonté politique nouvelle en matière de protection de la nature. Gyula Hegyi, le rapporteur hongrois du rapport qui a conduit à l'adoption de la résolution, a insisté sur l'importance d'un devoir moral à l'égard des générations futures pour profiter de zones européennes « réellement vierges ». La résolution invitait la Commission européenne, entre autres, à définir et cartographier « les dernières zones de nature vierge en Europe », à en étudier la valeur et les services écosystémiques rendus. L'objectif était de concevoir une stratégie communautaire relative à ces zones afin notamment de « développer les zones de nature vierge » et de mieux articuler ces zones avec les réglementations Natura 2000 (Barraud et Périgord, 2013).

Au Royaume-Uni, les débats autour du *rewilding* précèdent en réalité l'apparition de l'ouvrage de G. Monbiot. Des expériences avaient précédemment été menées par des membres de différentes organisations comme la *British Association for Nature Conservation*, le *Wildland Network* par exemple (Taylor, 2005, 2011 ; Ward et al., 2006 ; Sandom et al., 2013a). Pourtant George Monbiot a transformé le potentiel du *rewilding* et a généré ce que certains auteurs ont qualifié « d'effet Monbiot » (Sandom et Wynne-Jones, 2019). Le succès qui a suivi la publication de son ouvrage a impulsé la création de *Rewilding Britain*⁹⁹, une organisation non gouvernementale chargée de structurer le mouvement et d'étudier la faisabilité des pratiques de *rewilding*. Ses premières actions ont été de lever des fonds pour financer la mise en œuvre concrète des pratiques de *rewilding* et de réfléchir aux moyens d'intégrer le *rewilding* dans les politiques publiques (*policies*) à l'échelle du Royaume-Uni.

Le concept de *rewilding* est un concept à géométrie variable dans la mesure où il est fonction du contexte dans lequel il est expérimenté. À l'échelle internationale, deux visions sont clairement identifiables, la vision américaine et la vision européenne, cette dernière étant plus encline à prendre en compte l'influence des activités humaines (Jepson et Schepers, 2016). La vision du *rewilding* portée par le Royaume-Uni s'aligne avec le mouvement européen mais un certain nombre d'éléments achèvent d'affirmer la spécificité de ce contexte par rapport aux autres pays européens. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux cartographies élaborées par Fisher et al. (2010). Pour évaluer la qualité de la *wilderness*, les chercheurs se sont appuyés sur différents indicateurs qui incluaient la densité de la population humaine, la densité du réseau routier et ferroviaire ainsi que le couvert

⁹⁹ www.rewildingbritain.org.uk/

forestier étaient pris en compte. Ces paramètres ont été appliqués pour établir un gradient de *wilderness* selon les espaces à l'échelle européenne. Les réflexions sur le *rewilding* au Royaume-Uni s'appliquent dans un contexte spécifique dans la mesure où le couvert forestier dans ce pays est un des plus faibles d'Europe avec près de 12% par comparaison à la moyenne de 37% dans les autres pays européens¹⁰⁰. Malgré tout, le *rewilding* est appréhendé de manière très contrastée par ces différents protagonistes (Barraud et al., 2019).

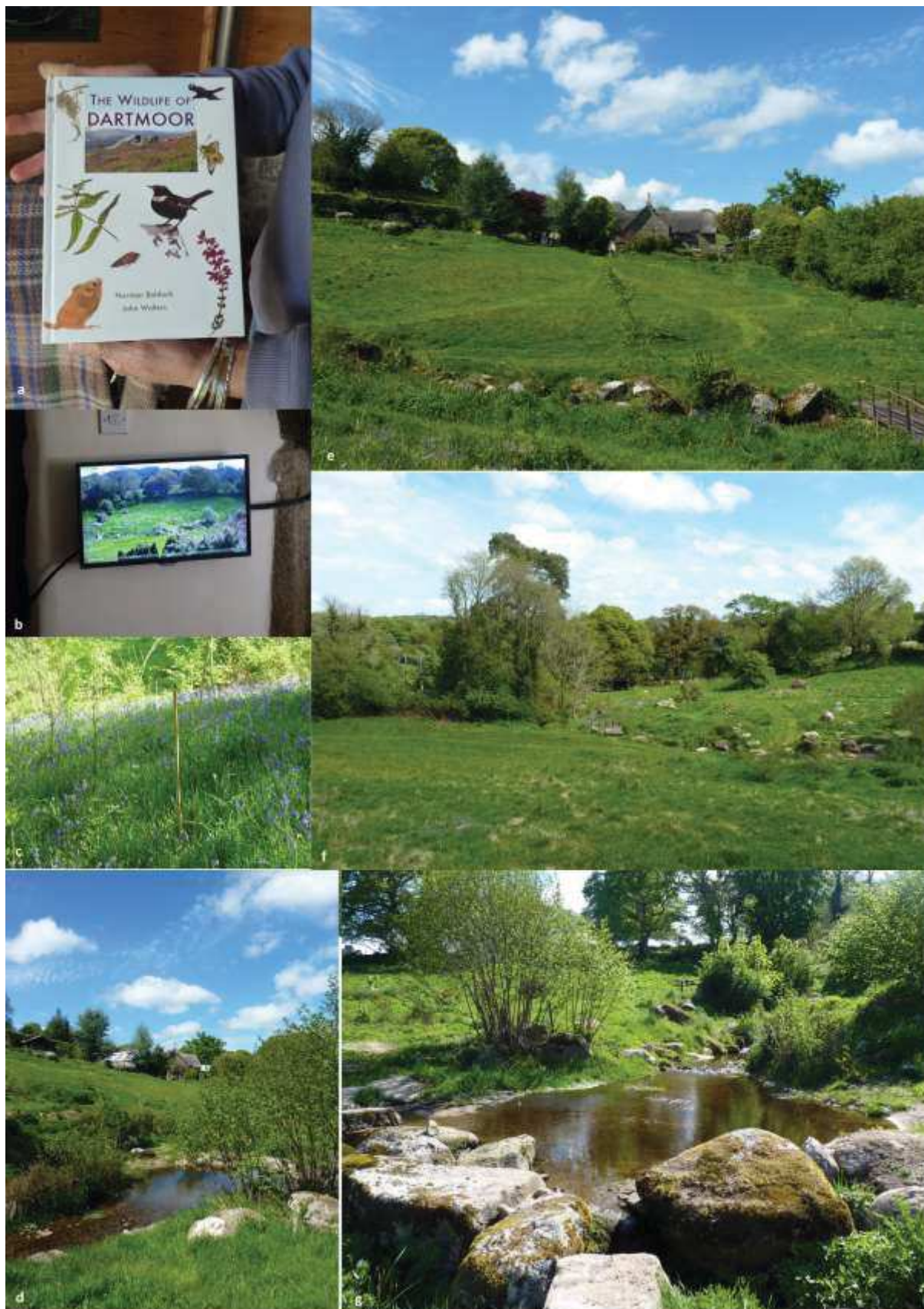
« We are members of the RSPB. We learnt about rewilding when we attended to a conference in Edinburgh a few years ago. We felt inspired that it was what we wanted for Dartmoor. When we found the house with the estate attached to it, we did not hesitate because it was suitable for our large-scale project. » (Entretien n°120, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Le *rewilding* a très vite fait l'objet d'un vif intérêt de la part d'associations de protection de l'environnement britanniques comme le *John Muir Trust* pour l'Écosse, la *Royal Society for the Protection of Birds* ou encore le *Woodland Trust*. Le développement de cet intérêt pour le *rewilding*, envisagé comme une nouvelle approche de la conservation, s'inscrit dans la continuité des conclusions rendues dans le rapport Lawton (Lawton et al., 2010) pour repenser l'échelle et la connexion entre les espaces de nature au Royaume-Uni. Un nombre non négligeable de *greentrifieurs* rencontrés pour cette recherche s'inscrivent dans cette mouvance émergente. Les pratiques de *rewilding* prennent différentes formes à différentes échelles (Rewilding Britain, 2017b). Concrètement que se passe-t-il sur le terrain ? Tout d'abord, et comme le rappellent (Sandom et Wynne-Jones, 2019), le terme « *rewilding* » n'est pas toujours employé pour décrire les actions entreprises par les *greentrifieurs* interrogés.

« We learnt a lot about biodiversity. When we arrived, the nature was in such a bad state. We restored it gradually to allow nature to come back. We worked by small touches, we didn't want to be too intrusive to allow the ecological process to work ». (Entretien n°102, NH, femme, 60-70 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Dans le projet porté par ce couple (photographie(s) 53), l'objectif clairement visé est d'injecter de la nature dans leur propriété (Hall, 2014) afin de restaurer les équilibres naturels qui avaient été mis à mal par les précédents propriétaires. Ces derniers avaient effectué un ensemble d'aménagement qui avait conduit à rompre la continuité du cours d'eau en recréant un jardin japonais. Ce couple avait coupé de nombreux arbres et introduit des espèces végétales exotiques (bambous, renouée du japon) que les nouveaux propriétaires eurent du mal à supprimer.

¹⁰⁰ www.forestry.gov.uk/website/forstats2011.nsf/



Photographie(s) 53 : Pratiques de ré-ensauvagement dans le parc national de Dartmoor.
Source: ©Marie Méténier, 2017

« I make records. I am marking every single native tree that the birds and the winds have planted. I must have 50 trees! To me that is important. All you can do is to see what you have, recognise how it is important. Dartmoor National Park to me gives that opportunity to observe natural processes. » (Entretien n°102, NH, femme, 60-70 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Comme dans de nombreux projets de ré-ensauvagement (Prior, 2012 ; Barraud et Périgord, 2013), la dimension esthétique du projet a été cruciale :

« Do you know the work done by Andy Goldsworthy? We felt inspired to introduce esthetism in our rewilding project. We put a little camera outside directly linked to our living room so we can observe nature in process without disturbing it. » (Entretien n°102, NH, femme, 60-70 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Cet esthétisme se retrouve jusque dans leur salon duquel il leur est possible, grâce à une caméra installée à l'extérieur du *cottage*, de pouvoir contempler la nature sans la perturber. De la même manière, il leur tenait à cœur de favoriser le retour de certaines espèces endémiques. La réintroduction de la biodiversité endémique à Dartmoor est un des points communs aux entretiens obtenus. Par exemple, ce couple d'entrepreneurs arrivés de Bristol ont acquis récemment un vaste domaine à proximité du village de Holne et ont sans tardé été très impliqués dans différentes actions environnementales.

« My husband is very interested in birds so we have put pipe line nest boxes for them, we didn't have any of them when we came here, this year we had 11 breeding pairs. We employed a researcher, a Spanish woman. She made a survey for us last spring to count everything, how many nests we have. We have also put bat boxes, we have a barn in a tenant building up the road, we made it into a bat reserve, and we have contacted Vincent Wildlife Trust. » (Entretien n°198, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018)

Leur volonté est clairement de restaurer cette « *enclave de nature* » et de la laisser reprendre ses droits en essayant autant que possible de gommer toutes traces d'une intervention humaine (Prior, 2012 ; Barraud et Périgord, 2013). Il ressort des entretiens que la vision dominante du ré-ensauvagement portée par les nouveaux habitants réside dans une approche passive plutôt qu'active. En ce sens, beaucoup d'entre eux soutiennent que la reforestation permet d'aider à la séquestration du carbone dans un contexte marqué par le réchauffement climatique :

« We planted over 1600 trees. We haven't done it ourselves, we asked for help and volunteers from the Moor Tree Projects came and did it for us. In a few years' time, we will have wonderful native tree woodland. We involved our grandchildren in the process because they are living in London. We thought it is important that they see how we help nature and the environment. » (Entretien n°117, NH, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Le projet *Moor Trees* a été initié au début des années 1990 par Adam Griffin qui s'est directement inspiré des travaux accomplis par le collectif *Trees for Life's*. En 1999, les membres du collectif avaient alors organisé une conférence majeure qui réunissait différentes agences gouvernementales, des représentants des autorités gestionnaires des parcs nationaux, des associations de protection de l'environnement, des membres du conseil des *commoners* et tous ceux qui présentaient un intérêt à

s'engager dans ce dialogue. Au tournant des années 2000, les pratiques liées au *rewilding* étaient de plus en plus répandues et faisaient désormais partie des agendas de protection de la nature (Jørgensen, 2015).

Le projet *Moor Trees* affichait au départ l'ambition, présentée comme relativement simple, de planter des arbres dans le parc national de Dartmoor pour reconstituer les forêts de chênes disparues. Rapidement, le projet s'est fait plus ambitieux et a associé à cette démarche un investissement soutenu dans l'éducation environnementale avec notamment l'ouverture des « *tree nurseries* » pour permettre aux écoliers, notamment ceux de la ville de Plymouth, de s'impliquer dans la collecte de graines. Le projet ambitionnait de permettre le reboisement avec des espèces naturelles sur une surface de 100-500ha et de commanditer la réalisation d'une étude scientifique et professionnelle sur la faisabilité du projet et l'identification des sites les plus pertinents pour sa concrétisation. En 2018, le collectif avait planté plus de 80 000 arbres, tous natifs et restaurés près de 50 sites¹⁰¹. Comme le note le directeur, *Moor Trees* est une association qui repose entièrement sur le volontariat. Quatre nouveaux habitants rencontrés ont précisé avoir déjà participé à une ou plusieurs actions portées par ce groupe. Répondant à la formule bien connue du « *rewilding ourselves* » (Monbiot, 2013), plusieurs nouveaux habitants rencontrés ont invité les membres sur leurs terres et ils travaillent ensemble pour réintroduire et planter des espèces natives. Près de 6 000 arbres sont plantés chaque année (photographie(s) 54).

¹⁰¹ <https://www.moortrees.org/>



Photographie(s) 54 : La reforestation avec des espèces endémiques, une des formes du *rewilding*.
Source : ©Marie Méténier, 2018

Comme cela est fréquemment le cas dans les projets de *rewilding*, le projet Moor Trees est fondé sur une vision de ce que Dartmoor devrait être à l'issue d'un complet processus de ré-ensauvagement. Cependant, les porteurs de ce projet semblent être lucides dans leurs discours et ont conscience qu'une telle ambition ne saurait probablement se réaliser à Dartmoor que sur un faible pourcentage de la superficie.

« Restoring native woodland will provide environmental services for everyone because planting trees is not only good to fight against climate change but also to maintain rich soils and to avoid floods like we had a few years ago ». (Entretien n°107, NH, homme, 50-60 ans, marié, trois enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, le *rewilding* est considéré comme un moyen de reconnecter les hommes avec leurs environnements (Taylor, 2005 ; Monbiot, 2013), mais aussi comme un outil de gestion du foncier pour délivrer des services écosystémiques. L'objectif commun de ces initiatives consiste à maintenir, voire à restaurer la biodiversité et les processus écologiques en réduisant les marqueurs contemporains, mais également les traces d'une occupation humaine antérieure (Lorimer et al., 2015). Dès lors les projets étudiés témoignent de cette volonté de porter un mouvement de ré-ensauvagement qui n'est pas tourné vers le passé, mais au contraire orienté vers l'avenir avec pour ambition de redonner toute leur autonomie aux *non-humains* (Prior et Ward, 2016, p.133). Si les projets évoqués s'articulent principalement autour d'une approche passive du ré-ensauvagement,

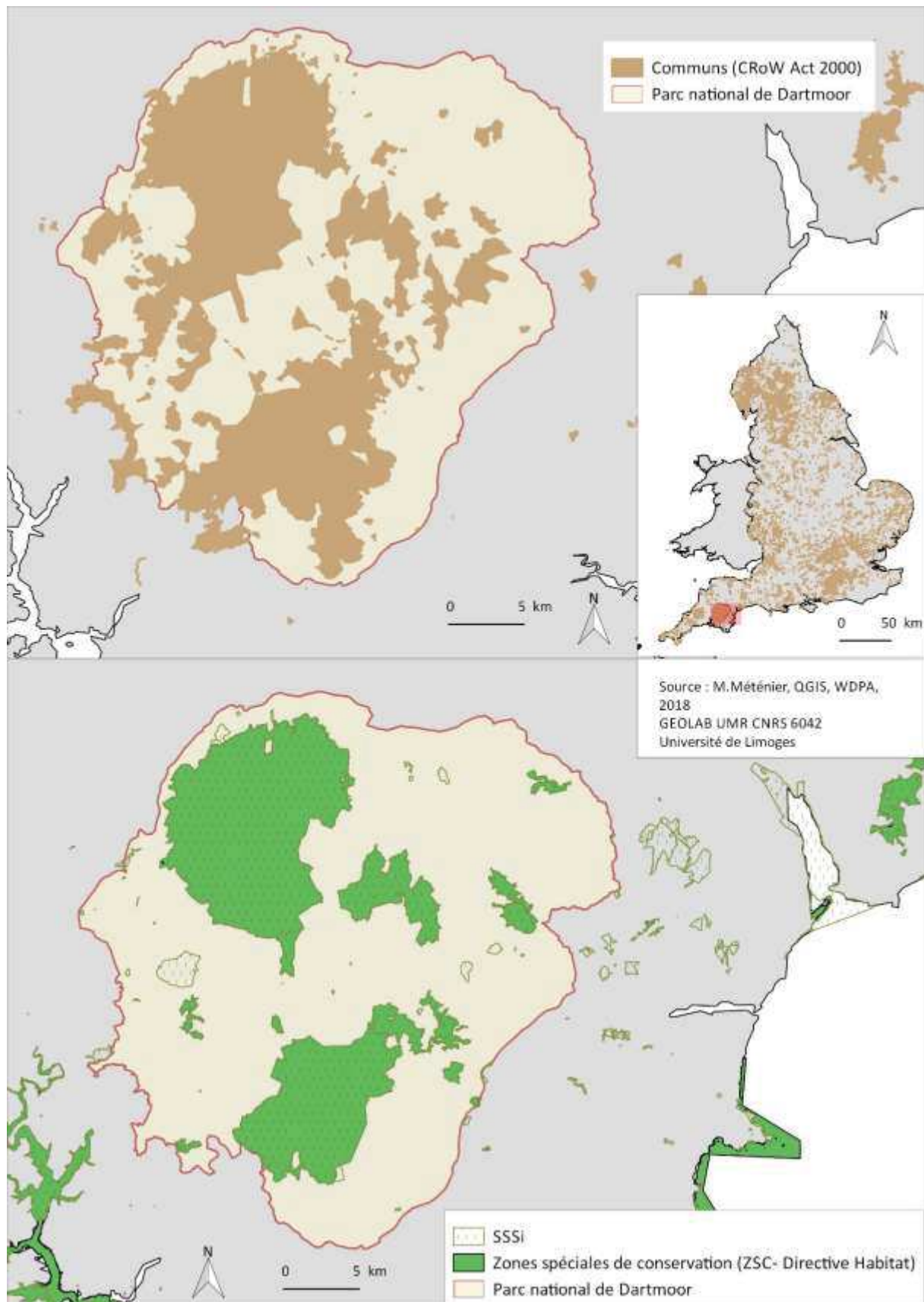
certaines *greentrifieurs philanthropes* particulièrement aisés, ont à cœur de réintroduire des espèces comme les castors qui contribuent à améliorer la qualité des cours d'eau :

« *We have reintroduced a couple of beavers. They are known for their ability to clean rivers and maintain water quality. As you can see, we have several streams on the estate, large enough to allow beavers to establish and live in a suitable environment for them.* » (Entretien n°113, NH, femme, 60-70 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Cette action peut être qualifiée de *rewilding actif* (Sandom et Macdonald, 2015). Les castors sont aujourd'hui officiellement reconnus et protégés en Écosse où ils sont autorisés à se reproduire naturellement, même si des tensions persistent (Crowley et al., 2017). Le *rewilding* implique différentes visions (Sandom et Wynne-Jones, 2019). Que ce soit en amont ou en aval, l'ensemble des projets de ré-ensauvagement étudiés impliquent tous une gestion humaine que ce soit pour restaurer ou pour gérer (en enlevant les infrastructures humaines ou les impactent, en réintroduisant de la faune ou de la flore).

V.2.3. L'investissement dans les Common Lands : le club fermé des « new country gentlemen » ?

Le parc national de Dartmoor, avec plus de 30 000 ha de communs, est l'espace où la concentration des communs (*common lands*) est la plus significative (carte 21). Ces communs, bien souvent attachés à un bien immobilier, sont particulièrement recherchés par plusieurs nouveaux habitants rencontrés dans ce terrain d'étude.



Carte 21 : carte comparative des common land et des ZSC à Dartmoor.
Source : ©Marie Méténier, 2018

Les communs peuvent être définis comme « *des pratiques mises en œuvre par un collectif dont les membres établissent des règles et une structure de gouvernance pour gérer les ressources qu'ils partagent* » (Mellac et Diepart, 2017, p.131). La littérature relative aux communs est fréquemment associée au déclin des fonctions économiques de ces espaces qui menacent leurs existences mêmes dans les sociétés développées. Si les auteurs s'accordent sur le fait qu'il n'y a pas de réponse claire et définitive à la question « *what is common land* », il est certain que les communs constituent une catégorie foncière à part en raison de l'enchevêtrement complexe des droits de propriété qui les encadrent (Aitchison et Gadsden, 1992). Au fur et à mesure de la mise en œuvre des enclosures, ayant conduit à l'accaparement et la soustraction aux pratiques communautaires de terrains qui étaient alors en *openfield*, les communs ont fortement décliné. L'éviction des paysans par la bourgeoisie soucieuse de développer l'élevage des moutons s'est principalement manifestée dans les espaces situés à proximité d'agglomération d'habitants et de production intensive, ce qui représentait près d'1/5^e des terres (Rackham, 1986). À la fin de la période des enclosures, les vestiges des *common lands* ne se retrouvaient plus que dans le nord et dans l'ouest de l'Angleterre (Short, 2008). Ces terrains, issus des usages médiévaux, ont échappé en partie à ces appropriations en raison de leur faible intérêt agricole, raison pour laquelle ils se situent principalement dans les parcs nationaux composés de landes et de terres peu favorables à l'exploitation intensive.

En Angleterre et au Pays-de-Galles, le droit des communs est régi par différents textes comme le *Commons Registration Act* de 1965 et le *Countryside and Rights of Way Act* de 2000, ce dernier ayant pour objectif de garantir à tous un accès aux communs. Le dernier texte adopté est *The Commons Act* de 2006 qui a vocation à maintenir la protection des communs et d'assurer que leur gestion soit conforme aux principes du développement durable (DEFRA, 2007). Ce dernier texte encadre et apporte des réponses légales aux principaux enjeux liés aux communs que sont leur gestion, leur gouvernance et leur recensement. Les chercheurs s'accordent pour dire qu'il convient dès lors d'adapter les politiques publiques à ces espaces (Berkes et *al.*, 2000 ; Short, 2008). Pour B. Short, le contenu de la loi a créé sur de nombreux points des conflits d'interprétation et des confusions. Les enjeux de gouvernance et de gestion impliquent une diversité d'intérêts, parfois contradictoires, qui génère des situations extrêmement complexes (Short, 2000 ; Short et Winter, 1999). La qualité et la nature des « *commoners* » déterminent la stabilité et l'effectivité de la gouvernance et de la gestion et donc la prise en compte des menaces sur les communs, notamment d'un point de vue environnemental. Si l'on se réfère à une cartographie des communs en Angleterre, il semble évident que la majorité des communs se situe encore aujourd'hui sur des terres agricoles considérées pendant longtemps comme marginales et peu productives et donc logiquement dans les parcs nationaux¹⁰². Par conséquent, 4/5 des communs d'Angleterre et du Pays-de-Galles sont localisés dans les espaces protégés.

Il est apparu dans les entretiens menés auprès des nouveaux habitants que certains d'entre eux présentent un profil particulier par rapport aux autres groupes sociaux. Les onze ménages rencontrés disposent de très hauts revenus qui excèdent très largement les ressources économiques des populations qui les précèdent sur le territoire qu'ils investissent, mais aussi celles de la majorité des nouveaux habitants rencontrés à Dartmoor. Afin de donner une idée de leur fortune personnelle, tous ont acquis dans le parc national un bien immobilier excédant un ou plusieurs millions de pounds. S'ils constituent une minorité, ils sont très facilement identifiés par les autres catégories d'habitants qui les

¹⁰²En 2005, il a été estimé que 50% des communs se situaient dans les parcs nationaux anglais et que 31% se situaient dans les AONBs (EN, 2005).

qualifient d'élite, bien souvent urbaine, ou encore de « *new gentry* » et participent très fortement à accentuer les mutations socio-territoriales. Attirés par un mode de vie à la « *old gentry* », qui s'accompagne nécessairement d'un investissement quasi systématique dans le foncier, ces individus sont aussi des *greentrifieurs philanthropes*. Venus s'installer pour un ensemble d'éléments qui combinent l'idylle rurale et l'idylle pour la *wilderness*, leur sphère domestique se constitue d'un large domaine auquel vient s'ajouter de larges portions de « *common land* » (communs) (photographie(s) 55).



Photographie(s) 55 : De la propriété privée à l'acquisition des « *common lands* » : une œuvre d'art erratique à Dartmoor.

Source : ©Marie Méténier, 2016

À l'image de cet artiste¹⁰³, petit-fils de vigneron et d'artistes impressionnistes renommés et créateur de l'œuvre qu'il a intitulée « *erratic* » installée sur sa propriété composée de plusieurs hectares de *common land*, aucun de ces esthètes ne regarde à la dépense dès lors qu'il s'agit d'investir dans la protection de l'environnement. Certains financent même sur leurs deniers personnels des experts, botanistes et ornithologues, et amorcent de nouveaux projets pour diffuser leur idéal environnemental.

¹⁰³ Cet artiste est à l'origine de l'œuvre intitulée la « chaise géante » qui avait occasionné de nombreux débats et conflits détaillés dans l'article de S. Guyot, M. Méténier et T. Tommasi (Guyot et *al.*, 2019)

« We bought this estate because we wanted to settle in a national park. We saw pictures of the place in Country life, the view was absolutely amazing, and that is what we wanted. Several acres¹⁰⁴ of common lands were attached to the house. We are doing our best to protect nature and we are trying to share our vision with other commoners. It is not that easy. On our fields, we have planted almost a thousand native species, flowers and animals are slowly coming back. We spent around £110,000 restoring our part of the park. » (Entretien n°118, NH, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Certains se sont particulièrement engagés dans le ré-ensauvagement des *commons*. Contrairement aux exemples cités précédemment, de par la spécificité de ce type de foncier travaillé par les hommes depuis des générations, les projets de ré-ensauvagement varient sensiblement et sont plutôt axés sur la protection de la biodiversité endémique de ces territoires.

« All that land you see around the house, there, are common lands. Many perceive it as useless but I am a “moorland” person. When I saw that this part of the commons was for sale, I rushed to buy it because I didn’t want it to fall into bad hands so to speak. I wanted to continue and extend what I am already doing on my part of the commons. » (Entretien n°21, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

D’un point de vue environnemental, ces *commons lands* sont considérées comme extrêmement riches par les associations de protection de l’environnement dans la mesure où elles sont désignées en tant que *Sites of Specific Scientific Interest (SSSIs)* (Short, 2008). De la même manière, les *commons* sont de plus en plus perçus comme des attributs environnementaux non négligeables des nouvelles fonctions rurales (Bollier, 2014). Dès lors, certains des *greentrifieurs* interrogés ont tenté de mettre en place des pratiques de ré-ensauvagement à l’échelle de leurs commons. Tout particulièrement, leurs voix se sont élevées contre la pratique du « *swaling* »¹⁰⁵ (photographie(s) 56)

« Last spring, I told them that it was out of the question they could burn my commons before the end of May and the end of the breeding season. Commoners are very touchy. When you want to change their way of managing the land, they reply with pride that they have been doing it for 300 years, for many generations, and that their great-grandfather was doing it before them. They say that we know nothing. They are stubborn. They don’t understand that nowadays, it is time to change things and evolve to a new way to manage nature. » (Entretien n°21, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

Cet extrait d’entretien témoigne d’une mise en tension évidente entre le prolongement de l’héritage culturel qu’incarne la pratique du *swaling* et la transformation éventuelle de ce territoire par le ré-ensauvagement.

¹⁰⁴ Pour rappel, une acre équivaut à 4046.85 m².

¹⁰⁵ Il s’agit d’une pratique traditionnelle réalisée par les « *commoners* » pour contrôler la végétation des landes ouvertes.



Photographie(s) 56 : La pratique du "swaling" dans le parc national de Dartmoor. À gauche une partie des communs non brûlée, à droite une partie des communs brûlée l'année précédente.

Source : ©Marie Méténier, 2018

Il s'avère qu'il existe différents degrés et approches du ré-ensauvagement. Beaucoup de nouveaux habitants, non propriétaires de communs, s'inscrivent à la suite de Georges Monbiot et considèrent que le pâturage sur les communs à Dartmoor devrait être stoppé afin de permettre à ces landes de se reboiser naturellement. Cependant, les nouveaux habitants propriétaires de communs ont une approche plus nuancée et prônent une forme de ré-ensauvagement qui se rapproche des projets de conservation plus classiques (Jorgensen, 2015). De son côté, l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor légitime cette pratique auprès du grand public en invoquant deux arguments. Le premier réside dans le fait que cette pratique est traditionnelle et depuis longtemps pratiquée par les « *commoners* ». Avec l'accroissement des flux touristiques, l'autorité gestionnaire explique que cette pratique de feux contrôlés permet de limiter les risques de feux sauvages qui, dans un espace ouvert comme le parc national de Dartmoor, pourraient entraîner de graves dommages non seulement à l'ensemble de la faune mais également présenter des risques pour les habitations et des vies humaines.

Nationalement, la pratique des feux contrôlés est légalement autorisée sur une période qui s'étend du 1^{er} octobre au 15 avril. Le parc national de Dartmoor déroge à cette règle nationale pour des raisons de préservations des périodes de reproductions et de pontes de différentes espèces d'oiseaux ; la période autorisée est recommandée pour s'arrêter au 31 mars. Il ne s'agit là que d'une recommandation édictée par l'autorité gestionnaire et qui reste à la libre appréciation des « *commoners* ». En dehors de cette période légale, les *commoners* doivent alors bénéficier d'une

licence délivrée par DEFRA. Les sites choisis pour être brûlés sont notifiés à différentes organisations conformément au « *Heather and Grass Burning Code* »¹⁰⁶ et selon les « *Heather and Grass, etc (Burning) Regulations 1986* ».

Dans le même axe d'opposition aux pratiques de *swaling*, les pratiques touristiques sur les landes du parc national posent un certain nombre de problèmes pour les défenseurs du *rewilding*. Depuis l'entrée en vigueur du *Countryside and Rights of Way Act* en 2000, un droit d'accès à ce que la loi a qualifié d'« *open country* » étant entendu comme les « *uncultivated moorland, downland, and heathland* ». D'un droit permissif, *de facto*, la loi de 2000 a permis d'introduire un droit *de jure* selon les règles de common law, c'est-à-dire que le public a désormais un droit inaliénable d'accès à ces *commons lands* (sauf dans les espaces restreints pour des activités militaires ou pour des réserves naturelles). Or les pratiques de *rewilding* peuvent potentiellement entrer en concurrence avec le tourisme (Taylor, 2005, p.49). Les « *rewilders* » à Dartmoor semblent particulièrement conscients de cet enjeu et orientent leurs actions vers une restriction de l'accès aux *commons* pour les touristes pour protéger la biodiversité en période de reproduction¹⁰⁷.

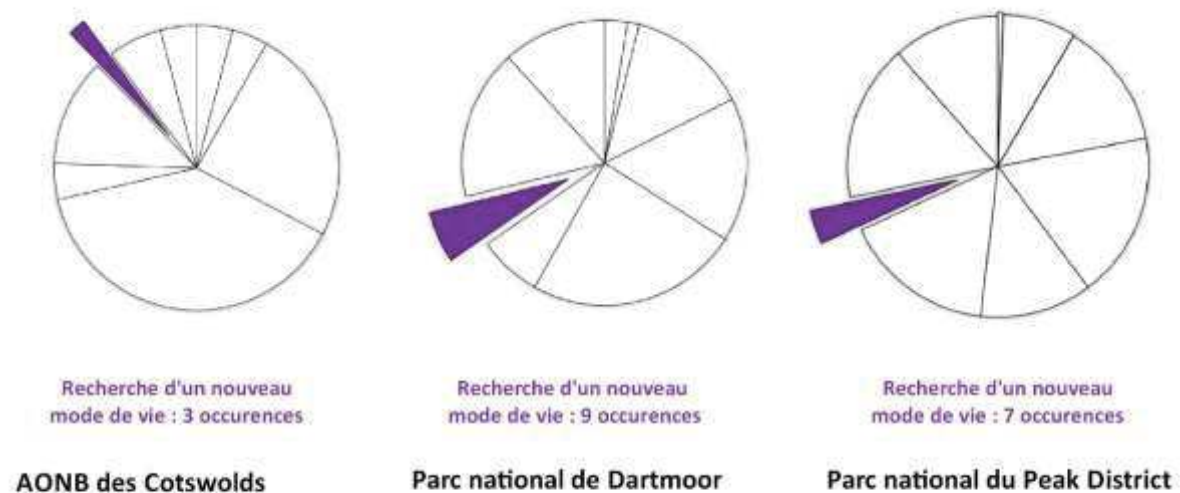
« I would like environmental laws to be stricter on the commons to protect biodiversity. For 30 years, almost 60 bird species have disappeared on Dartmoor. We are very concerned for the curlews. More and more are disappearing every year because of human's activities and tourism. More and more tourists are coming, they have dogs, they can't keep them on leads and they disturb biodiversity. I think we should limit the access to common lands during the breeding period. It is the job of the national park to protect nature. I wish they were more efficient. »
(Entretien n°110, NH, homme, 40-50 ans, concubinage, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Ces actions génèrent des tensions et sont perçues par les autres habitants ou usagers de l'espace comme une stratégie d'appropriation (Barraud et Périgord, 2013), voire comme un nouveau front de conquête de la nature (Guyot, 2015). Des territoires de nature comme le parc national de Dartmoor sont extrêmement complexes et subtils (Depraz, 2011) tout comme le sont les intérêts et les acteurs en présence.

¹⁰⁶ Un code non contraignant juridiquement mais élaboré par le DEFRA en collaboration avec de nombreuses organisations. Pour plus de précisions, voir : <http://gfmc.online/programmes/natcon/UK-DEFRA--Heather-Grass-Burning-Code-2007.pdf>

¹⁰⁷ C'est le cas par exemple de certaines espèces d'oiseaux comme les courlis (*curlew* en Anglais) qui nichent sur les landes à tourbière.

V.2.4. L'influence de Totnes sur le parc national de Dartmoor : l'installation d'alter-gentrifieurs



Source : Enquête de terrain
Marie Méténier, Février 2019
GEO LAB UMR 6042
Université de Limoges.

Figure 28 : changement radical de mode vie, le cas des alter-gentrifieurs.

Source : ©Marie Méténier, 2019

La *Community* a été constituée par un petit groupe d'individus afin de répondre à l'idéal d'une société alternative au modèle dominant. Les stratégies qui sont au fondement de leur mobilité s'appuient sur la recherche d'un mode de vie radicalement différent (figure 28). Dans leurs discours, s'il est possible de retrouver à la fois des éléments de l'idylle rurale (la vie en communauté) ou de l'idylle pour la *wilderness* (être au plus près de la nature), aucune de ces deux idylles ne permettait réellement de retranscrire la spécificité de ce profil de nouveaux habitants, uniquement rencontrés dans le parc national de Dartmoor. La *Community* n'est pas inconnue de la littérature scientifique puisqu'elle avait déjà été remarquée par K. Halfacree dans un article publié en 2001. Cet article portait sur l'analyse des « retours à la terre » de communautés marginales dans un contexte de *counterurbanisation* en Angleterre. Portée par des représentations assises sur un idéal environnemental, la communauté nourrissait l'espoir de développer un mode de vie alternatif au modèle dominant de production et de consommation (Halfacree, 2001, p.165). Pour ce faire, les membres fondateurs de la communauté avaient acquis une parcelle boisée de 32 acres (environ 12 hectares) à quelques kilomètres de la petite ville de Moretonhampstead, dans le parc national de Dartmoor. Le mode de vie, les profils socio-économiques des membres de la communauté ainsi que leurs représentations socio-environnementales sont conformes au profil des *gentrifieurs marginaux* identifiés par les chercheurs britanniques (Phillips, 1993). Les adultes interrogés sont jeunes (sauf pour un des membres fondateurs), ils disposent tous de revenus modestes : la majorité vit sur leurs économies et ceux qui disposent des revenus les plus élevés ont réussi à se faire employer localement, en tant qu'institutrice et informaticien. Les enfants rencontrés en 2016 sont tous âgés de moins de 15 ans. Les adultes sont des fervents défenseurs de pratiques alternatives au modèle dominant et ont choisi leur lieu

d'installation afin que ce dernier incarne « *un champ de possibles pour y développer des projets de sociétés alternatives au modèle dominant* » (Richard et Dellier, 2011, p. 123).

Les membres de cette communauté partagent les valeurs de nouveaux habitants rencontrés dans la petite ville de Buckfastleigh localisée au sud du parc national. Moins enclavés que la communauté, ces individus attestent dans leurs discours l'importance de la proximité avec la ville de Totnes, première ville en transition du Royaume-Uni. Totnes, ville de 9 000 habitants, bénéficie d'un réseau d'écologistes et de militants pour la protection de l'environnement et a été une source d'inspiration pour d'autres villes. Le mouvement des villes en transition s'est répandu à l'échelle internationale (Semal et Szuba, 2010). Qu'il s'agisse des membres de la communauté ou des individus installés dans le sud du parc, la proximité avec la nature a été déterminante dans les stratégies d'installation de ces nouveaux habitants et domine leurs pratiques quotidiennes depuis (Fairlie, 1996).

« *Everyone in the community came for different reasons. I wanted to raise my children close to nature so they wouldn't only see it from the car on the weekend. I wanted them to be immersed close to Her.* » (Entretien n°27, NH, femme, parc national de Dartmoor, 2016)

Lors de l'entretien, la personne interrogée dans le bois a fortement insisté sur le « *Elle* » désignant la nature. D'une manière générale, il ressort des discours des membres de la communauté que la Nature est sacralisée et investie de valeurs spirituelles très fortes. Si le choix de s'installer dans le parc national n'a pas été déterminant à l'origine, comme l'a expliqué un des membres fondateurs, la volonté d'acquérir un lieu suffisamment isolé, « *sauvage* » et étendu pour accueillir une communauté entière a été importante dans leurs prospections du site. S'inscrivant ici dans un imaginaire collectif (Laslaz et al., 2014, p.19), Dartmoor, et non le parc national, était tout d'abord conçu comme un espace de ressourcement et de retraite, voire de fuite de la société urbaine pour redécouvrir le lien à la nature. S'incarnant dans un véritable projet de vie, l'ambition de la *Community* était de recréer dans leur bois une microsociété locale alternative (photographie(s) 57) au plus près de la nature.



Photographie(s) 57 : À l'entrée du bois, des marqueurs spatiaux indiquent aux visiteurs où se garer et présentent l'emblème de la communauté. Sur la droite, membres de la communauté et autres visiteurs rassemblés autour d'un feu dans le lieu de vie commune.

Source : ©Marie Méténier, 2016

Les membres de la communauté placent au cœur de leurs pratiques l'autonomie énergétique, alimentaire et tendent vers un modèle résilient à faible empreinte écologique.

« We work a lot and we are trying to share what we know with others to make our way of living sustainable. We have been trying to improve our skills since we arrived. Maybe one day it will be useful for many of us. Take him for example; he is creating our energy from the sun. He was an informatician. Others are photographers; others are focusing on the permaculture. » (Entretien n°27, NH, femme, 40-50 ans, parc national de Dartmoor, 2016)

Cet extrait d'entretien l'illustre, la structuration des individus en communauté est au fondement de leur idéal. Le lien social entre les membres, la mise en pratique et en commun de compétences différentes, cimente leurs quotidiens. Comme cela est spécifié dans la première demande d'autorisation rétroactive d'urbanisme, les membres de la communauté souhaitaient, la première année, vivre dans des habitations temporaires sans fondations (des tentes améliorées par des structures en bois ou des yourtes - le terme étant explicitement mentionné). Leurs habitations (photographie(s) 58) constituent un ensemble de marqueurs territoriaux qui matérialisent la relation idéalisée à l'environnement portée par ces nouveaux habitants.



Photographie(s) 58 : La partie habitation de la communauté. Comme indiqué sur le panneau, l'entrée n'est pas libre et, pour accéder aux habitations, un rendez-vous doit être pris avec un des membres. Les trois autres illustrations sont des exemples des types de construction.

Source : ©Marie Méténier, 2016

L'examen de leurs discours permet d'identifier l'ensemble des grandes idées portées par le mouvement altermondialiste défendu par Rob Hopkins, auteur de l'ouvrage *Transition Handbook* de

2008 et qui réside désormais dans la ville de Totnes. S'appuyant sur les valeurs environnementales que l'on retrouve dans cet ouvrage, la *Community* prône la construction d'une « *résilience locale* » dans la parcelle boisée acquise. Les pratiques de permaculture¹⁰⁸ incarnent leur mode « d'alimentation » idéal (photographie(s) 59).

« *Our aim is to manage that wood in a sustainable and dynamic way to develop our project to protect biodiversity and nature. We see our project as an asset for the local economy. We use permaculture and we produce our own energy (we use the sun, the wind and the power of water).* » (Entretien n°28, NH, homme, parc national de Dartmoor, 2016)



Photographie(s) 59 : Dans le jardin partagé de la communauté : les pratiques de permaculture sont présentées comme permettant un lien harmonieux entre la nature et les individus.

Source : ©Marie Méténier, 2016

Contrairement à d'autres *alter-gentrifieurs* qui souhaitent parfois vivre leur utopie de manière discrète, les membres de la communauté étudiée ont très tôt manifesté leur présence sur le territoire en distribuant des tracts localement destinés à exposer les grandes lignes de leur projet.

« *We have been here for 15 years and we have done so much. We helped biodiversity to flourish again, we organised many events for visitors and other communities like us. People curious to*

¹⁰⁸ Mode d'aménagement écologique du territoire, visant à concevoir des systèmes stables et autosuffisants et à produire de la nourriture en renforçant les écosystèmes (Semal et Suzba, 2010, p. 131).

learn how we can live in another way, by respecting nature and respecting us. » (Entretien n°28, NH, homme, 50-60 ans, union libre, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

La *Community* s'est donc rapidement distinguée par son dynamisme et par sa volonté de porter des projets non seulement en termes de protection de l'environnement, mais aussi dans un but d'éducation du public ou des enfants des écoles locales. Ce faisant, à travers la volonté de partager leurs convictions et leur idéal avec le plus grand nombre, la communauté affichait dès son installation la volonté de bousculer et influencer le rapport à l'environnement localement.

« Our ambition is to prove that a small community of individuals motivated and sensitive to environmental issues can settle in a place and bring to the society and the natural space. Our vision is to combine the sustainable management of our wood, to develop organic farming and traditional practices with low-impact development. » (Entretien n°28, NH, homme, 50-60 ans, union libre, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

Cet extrait d'entretien démontre leur volonté d'orienter leur action vers un « *front de retour à la nature* » (Guyot, 2015, p.132). Le projet porté par la communauté peut être clairement qualifié de processus de territorialisation réalisé au nom de la nature. Dès leur arrivée, les membres de la communauté se sont approprié un périmètre interne au parc national pour concrétiser leur projet de vivre en harmonie avec la nature. À travers leur processus de conquête « par le bas » du parc national de Dartmoor, les membres de la communauté se sont appuyés sur des valeurs environnementales dont l'objectif est de redéfinir les contraintes du monde moderne (Guyot, 2015, p. 134). Très vite, ce projet a été interprété localement comme la volonté non seulement de s'imposer sur le territoire, mais aussi d'imposer leurs idéaux. Dès lors, sans contrevenir cette fois-ci aux observations faites pour d'autres communautés d'*alter-gentrifieurs* (Richard et al., 2014), ces nouveaux habitants ont été stigmatisés par les autres en raison de leur originalité et de leur mode de vie distinctif. Peu de temps après leur installation dans ce bois et la diffusion de leur présence, plusieurs plaintes de riverains ont été déposées pour dénoncer l'illégalité de l'installation de la communauté auprès de DNPA. Suite aux injonctions de régulariser la situation émanant de l'autorité gestionnaire, les membres de la communauté ont déposé une demande rétroactive d'autorisation d'urbanisme permanente en juillet 2000 qui ouvrait officiellement la dynamique d'une lutte (Mormont, 2006) qui allait s'étaler sur plus de 15 ans. La dynamique et les enjeux de cette lutte seront détaillés dans le chapitre suivant.

V.3. Le(s) sport(s) de l'entre soi : des pratiques de la distinction

À de multiples reprises dans la littérature sur la gentrification rurale, et plus particulièrement aux États-Unis (Darling, 2005 ; Hines, 2007), en France (Richard et al., 2014 ; Richard et al., 2017 ; Richard 2017), mais aussi en Suisse (Perlick, 2011), les pratiques et les sports de nature par les gentrifieurs ont été désignés comme un mode de consommation d'espaces remarquables riches en aménités environnementales. Pour certains nouveaux habitants interrogés, ces pratiques distinctives constituent un motif déterminant de leurs stratégies migratoires. Si dans leurs discours ce motif intervient au même titre que l'importance de l'idylle rurale ou que l'attrait pour la *wilderness*, il est suffisamment structurant dans les pratiques quotidiennes des individus rencontrés pour justifier son traitement spécifique dans ce chapitre. Il s'agit donc à présent de voir dans quelle mesure les terrains

d'étude sont pratiqués et perçus comme un moyen d'accéder au cadre et au mode de vie idéal auquel les nouveaux habitants aspirent (figure 29).

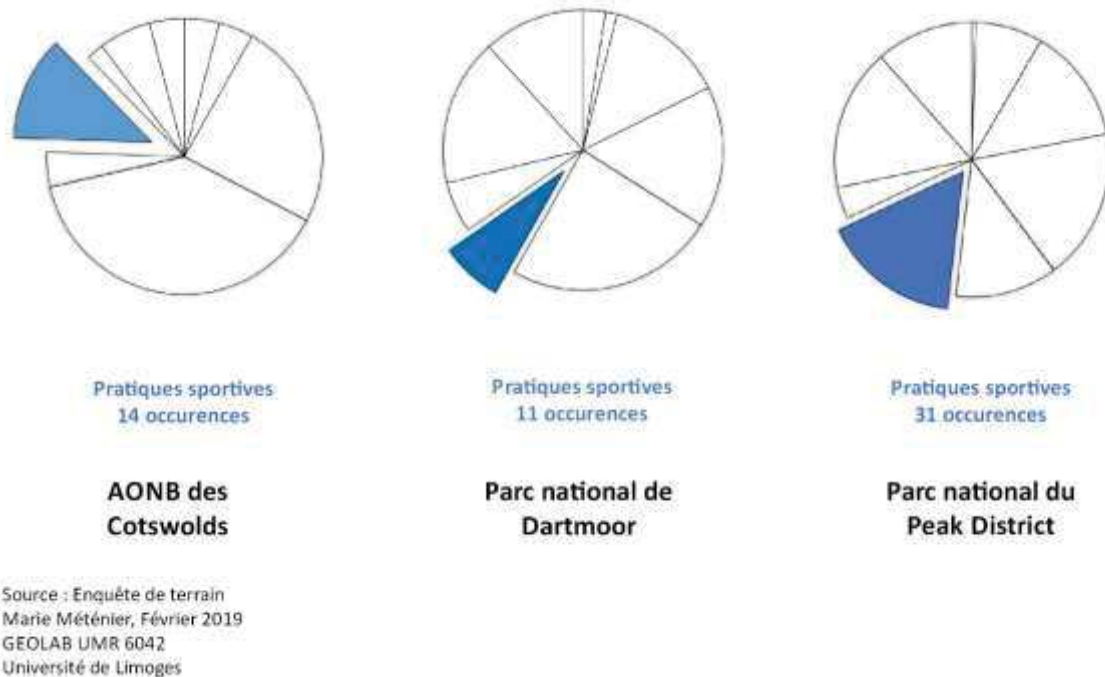


Figure 29 : l'importance des pratiques sportives comme forces motrices d'installation.
Source : ©Marie Méténier, 2019

V.3.1. L'idéal d'un mode de vie « à la gentry » : les « gentlemen games »

*« When you are a gentleman, you hunt, you shoot and you fish. That is the rule. For hunting you need hounds and horses, for shooting pheasants, you need guns that comes with a price. »
(Entretien avec Lord R., 60-70 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017)*

Les constructions de l'identité nationale ont été forgées sur l'image d'une élite dominante, à travers une campagne qui représentait les distinctions sociales de l'époque (Brace, 1999). Certains nouveaux habitants, en quête de position sociale, s'efforçant de reproduire le mode de vie de l'aristocratie anglaise, s'affichent et s'affirment par des pratiques sportives distinctives pour consolider leurs statuts (Bunce, 2003, p. 16). Les rituels et les codes d'une vie d'aristocrate sont, encore aujourd'hui, reproduits et réinventés.

« I bought this place in the High Peak because I love shooting. I have several acres of common lands and I employ a gamekeeper to look after the grouse. Every season, I organise shooting parties. Many acquaintances from Manchester come around to shoot. I have 13 horses. The

gamekeeper I employ is in charge of the grouse, he lets them out when we need it. (Entretien n°166, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)

La rencontre avec cet entrepreneur de Manchester est éloquent sur une pratique ancrée au sein de la société anglaise : l'aspiration à un mode de vie basé sur les codes et les pratiques de l'aristocratie anglaise. Ce phénomène n'est pas nouveau. Deux cents ans plus tôt, au XIXe, il était déjà fréquent pour la bourgeoisie émergente d'aspirer à entrer dans ce cercle fermé (Newby, 1979). C'est précisément dans ce développement que les entretiens réalisés avec quelques membres de l'aristocratie anglaise viennent éclairer les aspirations de cette *new-gentry*, composée de gentrificateurs qui tentent de reproduire, dans la mesure de leurs moyens, le style de vie de la *real gentry* :

« Those people who come for the open gardens. They are people who are aspiring to be like us, to see how we live, what we do and how we do it. Take Sam Mendes next door. Very wealthy but he doesn't understand the place, nor how to behave as a gentleman. Some of them are wealthier than us but we have what they lack: a heritage, family portraits for centuries and social relations. In the Cotswolds, many of them came after making money in London, they wanted an estate here. Having an estate in the Countryside is a symbol of social success, many aspire to have one. (Entretien avec Lord R., 60-70 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Étroitement liées à l'idylle rurale, ces pratiques sportives constituent une démonstration de l'ascension sociale de ces nouveaux habitants. Pour B. Short: *« the image of the country seat became the zenith of ambition for the rest of society. Those moving up the hierarchy saw a rural setting as the pinnacle of their rise and a mark of their arrival. »* (Short, 1991, p.73). Cette volonté d'observer, pour mieux reproduire, les jardins de l'aristocratie explique aujourd'hui pourquoi les paysages de l'AONB des Cotswolds sont aussi domestiqués, minutieusement arrangés au point de donner l'impression qu'il s'agit d'un vaste jardin d'ornement que beaucoup peuvent admirer, mais que seule une poignée peut posséder (photographie(s) 60).



Photographie(s) 60 : Les jardins ouverts de Church Westcote : l'occasion d'explorer les liens entre la real gentry et les aspirations des gentrificateurs
Source : Marie Méténier, 2018.

Cet entretien réalisé dans un petit village des Cotswolds a en effet permis de mesurer le fossé social qui s'étend encore aujourd'hui entre des gentrificateurs qui aspirent à cette distinction sociale et la réalité d'une aristocratie où l'entre-soi est encore plus profondément ancré. Lors de cet après-midi passé avec Lord R., de nombreuses personnalités croisées au détour des parcours commentés réalisés dans les villages de Cotswolds étaient de passage pour admirer les jardins ouverts de cet aristocrate. Les personnes présentes sur la photographie ci-dessous ne sont autres que l'élue de paroisse qui a rendu possible le parcours commenté d'Adlestrop en compagnie d'un couple croisé à *DaylesfordOrganic*. À l'issue de cet après-midi, Lord R. attendait la visite d'une amatrice d'art, qui, vêtue de sa jupe Hermès et de son sac Gucci, est la personne qui tient ci-dessus les œuvres originales d'un célèbre artiste anglais. Ainsi, après avoir pu observer l'attrait des gentrificateurs pour l'art des jardins de l'aristocratie, il était désormais possible d'observer l'importance de la chasse et de l'équitation dans le cercle fermé des aristocrates anglais. À la question pourquoi avez-vous un intérêt pour ces œuvres, la réponse de la visiteuse était éloquent pour mettre en lumière certaines pratiques distinctives :

« Hunting is not only a sport. Maybe for the middle classes it is, but for us, it is so much more. It is an art, a pleasure, a symbol of how we live and a bond between us. Those paintings show you that » (Entretien informel, Femme, 40-50 ans, mariée, 4 enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Une fois encore, et à l'image de ces œuvres monumentales de tête de cheval qui avaient été observées lors du parcours commenté à Adlestrop à proximité de chevaux de courses d'une valeur inestimable, il apparaît que l'art et les pratiques sportives sont intimement liés pour affirmer un statut social et contribue à perpétuer l'imaginaire rural (Landry, 2001). Plus modestement cette fois-ci à Dartmoor, où le représentant principal de l'aristocratie n'est autre que le Prince Charles, la pratique de la chasse s'est avérée déterminante pour certains nouveaux habitants :

« We arrived 6 years ago. We were living in Dorset. For three years we have been keeping up horses near Bovey Tracey because we enjoy riding and hunting on Dartmoor. It is so beautiful. We had estate agency business in Dorset; we had our own business with 5 offices in Dorset and Somerset. We are not working anymore and we absolutely adore the life in Widecombe. Every year, when the shooting season opens, we gather. It is very special. » (Entretien n°137, NH, femme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

En dehors de l'intérêt du contenu de l'entretien, le fait que celui-ci ait été réalisé avec une femme permet d'apporter des éclairages sur la place que tiennent les femmes dans les terrains d'étude. Que ce soient des chiens de meute ou bien encore des chevaux, qu'ils soient destinés à la chasse ou pour des courses hippiques, ils contribuent à affirmer le statut social de l'individu qui les possède lors d'événements collectifs traditionnels et convoités comme les parties de chasse (photographie(s) 61) (Milbourne, 2004). Les nouveaux habitants relèvent ici parfaitement des « *move in for self and show lifestyle* » identifié par les chercheurs britanniques (Clope et al., 1995).



Photographie(s) 61 : Chiens de meute et chevaux pour la pratique de la chasse à Dartmoor.

Source: ©Marie Méténier, 2017

« You know the saying, the red grouse has had more impact on the scenery of Britain than any other wild animal because it feeds only on heather so a lot of the moorland in the Peak are managed exclusively to provide the grouse with the kind of heather-dominated habitat it requires. This gives the moors their characteristics, which look mosaic. The shooting season starts in August. Sportsmen come from all over the world to shoot Peak District grouse. » (Entretien n°160, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)

Un élément important ressort de cet entretien et réside dans le rôle des non-humains dans le modelage des paysages (Phillips, 2005 ; Phillips et *al.*, 2008). Dans la mesure où la grouse se nourrit principalement de bruyère, l'activité de chasse liée à cet animal a contribué, et contribue encore aujourd'hui, à maintenir des paysages ouverts de landes à bruyères caractéristiques des parcs nationaux anglais, et plus particulièrement ceux situés au nord de l'Angleterre.



Photographie(s) 62 : Le golf, une pratique sportive de la distinction à Bovey Castle, dans le parc national de Dartmoor.

Source: ©Marie Méténier, 2016

Qu'il s'agisse du golf (photographie(s) 62), du cricket ou de la chasse, ces pratiques sportives fonctionnent presque toutes sur le modèle des *country club* pour lesquels l'adhésion est strictement encadrée par un système de patronage (Cloke, 1994).

« I think the Cotswolds embodied perfectly the 'Englishness'. It is very much about land owning, hunting, shooting, fishing elite! Englishness embodies other things such as the notion of being a gentleman (or lady) - or acting in a gentlemanly and lady like fashion, fair play. » (Entretien n°15, NH, homme, 50-60 ans, marié, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016)

Comme cela a été démontré dans le chapitre 1, ce qui fait la spécificité du contexte anglais pour analyser la gentrification est certainement la prégnance de la gentry et l'aspiration à en reproduire les codes et les pratiques. Certains gentrificateurs, pour qui l'exercice de ces pratiques a dominé dans leurs stratégies résidentielles, le plus souvent couplées avec les éléments constitutifs de l'idylle rurale, contribuent à créer un décor pour d'autres nouveaux habitants en quête de tradition rurale. Ce faisant, les représentations et les pratiques se co-construisent et s'enrichissent mutuellement.

« Fox hunting is illegal now but on a Saturday morning around 8, a pack of hounds would be exercised up the lane, it is poetry in motion. In the winter, everyone is dressed up in hunting clothes, the tradition is still alive. » (Entretien n°18, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2016.)

Dans les Cotswolds, les pratiques sportives sont exercées par des élites londoniennes qui contribuent à faire de cette AONB un territoire de l'entre-soi. Dans le parc national du Peak District, ce sont

principalement les individus nantis et exerçants leurs professions à Manchester ou à Sheffield qui se tournent vers cette enclave de nature, ceinturée par de grandes agglomérations et qui constitue un terrain de « jeux » à l'origine de stratégies résidentielles.

V.3.2. Le parc national du Peak District, un terrain de jeu pour les élites urbaines ?

Dans des territoires comme le parc national du Peak District, les formes multiples de confiscations par des élites urbaines qui en font leur terrain de jeu (figure 29) renforcent le paradoxe de la protection de ce premier parc national où les *working class* de Manchester s'étaient battues en 1931 pour qu'il appartienne à tous. Comme l'expliquait déjà le comité pour la désignation des parcs nationaux dans son rapport¹⁰⁹ du 20 novembre 1945, le parc national du Peak District se distingue des autres parcs nationaux anglais, car il est entouré de toute part par des villes industrielles d'envergures à l'image de Manchester et Sheffield. Ce parc national constitue une enclave de nature entre plusieurs districts industriels parmi les plus peuplés : *North Midlands*, *Lancashire* et *West Riding*. Par conséquent, il est plus que tout autre soumis à d'intenses pressions touristiques (MacEwen et MacEwen, 1982).

« I came here because I do a lot of mountain cycling and caving. I have on my doorstep all the outdoor activities I can dream of. I work from home. I work from Sheffield probably one day per week then I go to London two days a week. To go to London, I take the train from Chesterfield, it is about 1 hour 50 minutes, I stay overnight in a hotel and then come back. » (Entretien n°55, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)

Cela apparaît clairement ici, la stratégie migratoire de cet individu, qui repose sur la recherche d'une vie où les pratiques sportives et extérieures sont cruciales, n'est rendue possible que par le privilège de mobilité dont il bénéficie de par sa condition professionnelle et économique (Benson et Osbaldiston, 2014, p.3).

« I live in the Peak District because it is the perfect place for outdoor activities. The Lake District is too far from London whereas here I can take the train in Macclesfield. I work in London two days a week. I have a job which allows me to be able to do that. You can't put a price on living in a place like in the Peak. » (Entretien n°159, NH, homme, 30-40 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)

Se retrouve ici un deuxième facteur socio-économique qui favorise ce type de mobilités de navetteurs longue distance vers les terrains d'étude. Il se traduit par la primauté donnée au choix de résidence en fonction des aménités plutôt qu'en fonction de bénéfices économiques (Perlik, 2011). Vivre dans le parc national du Peak District est donc un choix vécu et perçu comme un privilège qui structure non seulement les stratégies migrations, mais également l'expérience une fois l'installation réalisée.

« We love imposing, dramatic and quiet countryside. The Peak offer just that. The fact it is designated a National Park has a direct bearing. It signifies the scale and beauty of the area,

¹⁰⁹ National Parks Committee (England and Wales), Summary Survey Report, The Peak District and Dovedale, 20 novembre 1945.

which is the core attraction. It is the scenery and the outdoor lifestyle we adore. » (Entretien n°53, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)

Ici, cet individu originaire du Sud-Est de l'Angleterre s'est installé dans le village d'Edale pour les aménités paysagères qu'offre cette vallée du Peak District. Comme précisé plus haut, les pratiques sportives accompagnent une des deux idylles (rurale ou pour la *wilderness*). Dans cet exemple, le motif migratoire repose avant tout sur la volonté de pratiquer dans un parc national des activités dans le massif des Pennines, comme la randonnée en montagne ou la spéléologie. Il existe près de 69 cavernes et mines dans le parc national du Peak District, 12 sont d'importance nationale et 5 particulièrement touristiques (les mines de fluorites de Castleton par exemple constituent un terrain géologique où se rendent de nombreux écoliers des villes avoisinantes). L'escalade s'avère être une pratique prisée par certains nouveaux habitants (photographie(s) 63)

« When I come back from my office in Sheffield to here, you sort of get up and then over the hill and you drop in the Peak District and when you go over that hill I always tell myself that I am on holiday, so all the pressure of work gets left behind in Sheffield and all the stress goes. That is why I moved here. You have exceptional climbing resources here, both on Gristone Edge and in Limestone Dale » (Entretien n°169, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)



Photographie(s) 63 : En compagnie d'un banquier londonien ayant choisi de vivre dans le parc national du Peak District pour pratiquer son activité favorite : l'escalade.

Source: ©Marie Méténier, 2017

D'une manière générale, ceux pour qui la force motrice de leur stratégie migratoire repose principalement sur le sport et les loisirs extérieurs confirment une pratique soutenue et régulière de ces activités¹¹⁰. Cela se retrouve dans l'extrait ci-dessous, les parcs nationaux anglais, et plus particulièrement le Peak District, offrent des terrains de jeux correspondants aux goûts de ces nouveaux habitants : les paysages vallonnés du White Peak pour les sportifs modérés et les paysages escarpés du Dark Peak pour les sportifs confirmés (photographie(s) 64).

« The Peak District is idyllic because if you don't like the mountains, you can go to the old railway tracks which were converted not long ago into cycle ways, they are flat and it has attracted a lot of people. I know a couple, she works in the same company as me and she lives near Hassop, she cycles every Saturday to Bakewell. » (Entretien n°156, NH, femme, 30-40 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)



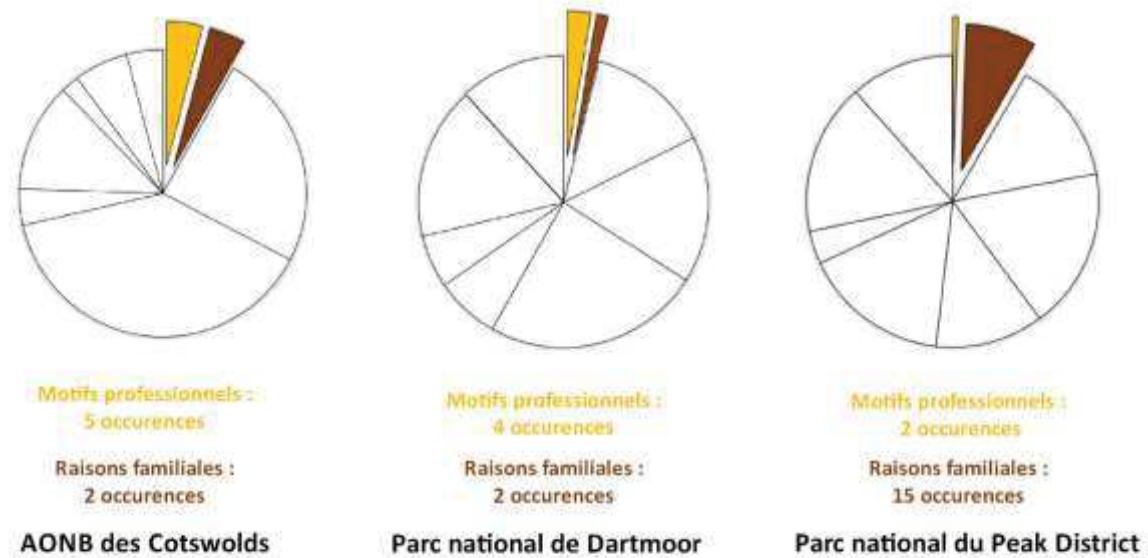
Photographie(s) 64 : Du White Peak au Dark Peak, des parcours sportifs pour tous les goûts.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Si le Peak District se distingue des deux autres terrains d'étude par la diversité des activités sportives et de plein air qui ont pu justifier les stratégies migratoires, les trois terrains ont en commun certaines pratiques qui relèvent d'un style de vie à *la gentry* et participent à assoir le statut social de nouveaux résidents.

¹¹⁰ En moyenne une fois par semaine pour les nouveaux habitants pour qui la pratique d'activités sportives constitue le ou un des motifs principaux de leurs installations.

V.4. Des cas particuliers? Motifs professionnels et raisons familiales



Source : Enquête de terrain
Marie Méténier, Février 2019
GEO LAB UMR 6042
Université de Limoges.

Figure 30 : un faible pourcentage de mobilités pour des motifs professionnels et des raisons familiales.

Source: ©Marie Méténier, 2019

« We came here because of my husband's job. After that, I found a job as well in Exeter. We moved into this house because it was a good family house. We have three sons and it was perfect with the school, we could just walk to it. We wanted to live in a small market town. The education authority sent me a book of the best schools and I just had to find the best place. It is beautiful here, we can leave our front door open and we have got beautiful walks on our doorstep ».
(Entretien n°138, NH, femme, 40-50 ans, mariée, trois enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Cet extrait résume les quelques entretiens avec des nouveaux résidents pour lesquels la stratégie migratoire s'appuyait principalement sur des motifs professionnels ou des raisons familiales (figure 30). Ces dernières ont été dans la majorité des cas liées à l'éducation des enfants et la possibilité de leur offrir un cadre de vie idéal (Halfacree, 1993, p.6). La force motrice était en l'espèce l'accès à des écoles réputées dans un cadre rural et perçu comme sécurisé. Dans le parc national du Peak District, quelques entretiens effectués avec des individus retraités ont révélé que leur projet migratoire reposait principalement sur la volonté de se rapprocher de leurs enfants et petits-enfants habitant soit à Manchester, soit à Sheffield. Principalement pour les nouveaux habitants retraités, plutôt que de s'installer en périphérie de ces grandes villes, le choix de s'installer dans le parc national a été fait pour permettre à leurs proches de venir se ressourcer dans un cadre de vie idéal.

V.5. Le mécanisme de protection : critère déterminant ou plus-value ?

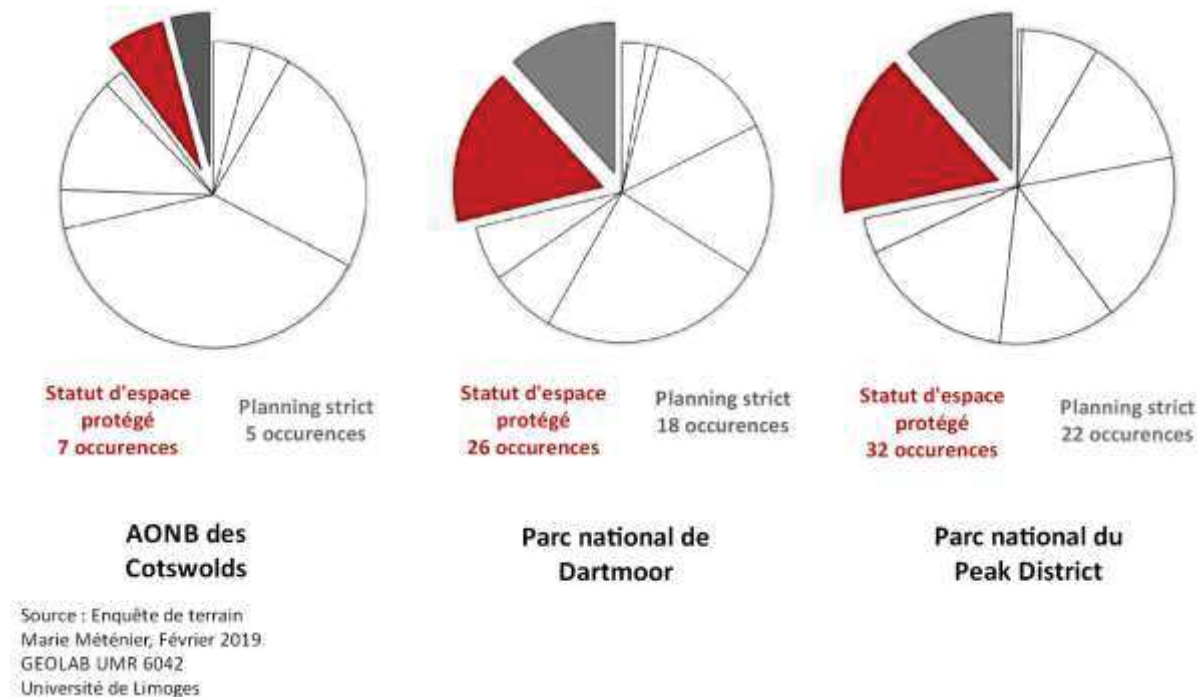


Figure 31 : l'importance de la protection réglementaire dans les stratégies migratoires par terrains.

Source : ©Marie Méténier, 2019

Le statut d'espace protégé et les règles du *planning system* sont source de spatialités dans la mesure où le mécanisme de protection influence les déplacements et les comportements des individus dans l'espace social (figure 31). Il s'agit en l'espèce d'un point central pour cette recherche qui avait pour objectif initial de tester si les dynamiques de gentrification rurale pouvaient être distinctives dans les territoires de nature protégée par rapport aux espaces ruraux classiques. Une des premières pistes de recherche pour tester cette hypothèse consistait donc à analyser la place du mécanisme de protection dans les stratégies migratoires des nouveaux habitants dans les trois terrains d'études. Cette question trouve toute sa pertinence puisque ce travail présente l'avantage de porter sur deux mécanismes de protection différenciés, qui compte tenu des résultats obtenus ne recouvrent pas les mêmes garanties. Pour les ménages qui ont choisi de s'installer dans les deux parcs nationaux étudiés, le mécanisme de protection apparaît comme déterminant. En revanche, le statut d'AONB n'est conçu dans bien des cas que comme un bonus. Il ressort des entretiens que les nouveaux habitants ont précisément choisi de s'installer dans un parc national pour deux raisons, complémentaires dans la majorité des cas : le label de parc national et les restrictions d'urbanisme qui s'appliquent dans le périmètre de ces territoires de nature protégée.

Dans le cas des parcs nationaux, et dans une moindre mesure pour l'AONB des Cotswolds, les entretiens obtenus ont fait ressortir l'importance du rôle des agents immobiliers qui mettaient directement en avant le statut de protection et la sécurité qui en découle. Afin de mieux creuser cette piste, des entretiens informels ont été organisés à Sheffield et Hathersage pour le parc national du

Peak District, à Exeter et Tavistock pour le parc national de Dartmoor et à Stow-on-the-Wold pour l'AONB des Cotswolds. Pour les deux parcs nationaux, l'intérêt d'interroger des agences immobilières situées au sein et en dehors des périmètres avait pour objectif d'analyser l'emploi de stratégies divergentes dans l'orientation des stratégies résidentielles des nouveaux habitants (Smith, 1998, p.84). Sur l'ensemble de l'échantillon, 23 personnes interrogées ont mentionné au cours des entretiens que les agents immobiliers avaient mis en exergue le fait qu'il s'agissait d'un espace protégé. Ce qui n'est pas sans rappeler que les agents immobiliers, et autres institutions ont une influence certaine sur la régulation des spatialités des gentrificateurs vers et depuis des espaces gentrifiés (Smith, 2002a, b). Le rôle des agents immobiliers dans la littérature sur la gentrification rurale et la *greentrification* a été détaillé à de multiples reprises. Tout comme les promoteurs, en tant qu'acteurs, voire producteurs, institutionnels de la gentrification, les agents immobiliers jouent sur les répertoires discursifs associés aux différentes idylles mentionnées ci-dessus pour augmenter leurs ventes (Smith, 1998, p.6). Dès lors, ils créent, mais aussi participent à maintenir les dynamiques de gentrification vers les territoires d'étude en mettant notamment en avant les mécanismes de protection et le statut de l'espace protégé, comme ci-après dans cet exemple d'une agence réputée d'Exeter mettant directement en avant le parc national de Dartmoor (photographie(s) 65).

Les agents immobiliers rencontrés semblent tous avoir une connaissance fine des terrains étudiés. Cette maîtrise du terrain leur permet notamment d'orienter les candidats à l'installation lorsque ces derniers ne disposent que de peu de connaissance sur le territoire dans lequel ils comptent s'installer :

« Roughly, you have two types of people who come to see us. Those who knows ewactly what they want and where they want to live because they enjoy the open moorland and they want to escape to the wilderness for example, and there are those who juste want a place in the countryside, far from the town. They need to be guided. This is where we can help them to find the perfect place considering what they want and what kind of life they aspire. If they want to live in a pretty little village with a nice community on the outskirts of the moor, the first place we will show to the mis Chagford. » (Entretien avec un agent immobilier à Exeter, avril 2016).



Photographie(s) 65 : Le rôle des agents immobiliers dans la mise en avant des périmètres de protection.

Source : ©Marie Méténier, 2016

Ce n'est pas uniquement une connaissance fine du territoire que les agents immobiliers rencontrés possèdent, mais aussi une maîtrise subtile des représentations qui justifie les mobilités. Dès lors, ils contribuent à influencer les dynamiques de gentrification en quadrillant leurs périmètres de travail selon différentes identités socio-spatiales. En mettant en avant le « label » parc national, les agents immobiliers contribuent à maintenir une forme de *premium* que les nouveaux habitants sont prêts à payer pour vivre dans ces territoires (Murdoch et Marsden, 1994). Jusque dans les années 2000, le manque d'efficacité juridique du mécanisme de protection de type AONB se retrouve dans les projets migratoires, car le mécanisme de protection « *Area of Outstanding Natural Beauty* » n'est en réalité qu'une plus-value :

« We didn't know it was an AONB when we moved into it in 2006. We wanted to live in the countryside, in a beautiful place but it was not important for us that it was designated. However, we wanted to move into a conservation area. That's relevant to protect your house. » (Entretien n°9, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2016)

Pour Doris Schmied (2001), la désignation des Cotswolds en tant qu'AONB a sans aucun doute renforcé l'image positive renvoyée par cet espace en même temps qu'elle cherche à savoir si en s'appuyant sur les conclusions présentées par J. Preece dans les années 1980, le fait de désigner les Cotswolds en tant qu'AONB a pu être un critère dans le choix de migration des gentrificateurs reste très compliqué à vérifier (Schmied, 2001 ; Preece, 1981). S'installer dans un espace désigné *Area of Outstanding Natural Beauty* relèverait plus d'une forme de plus-value symbolique que d'un réel objectif, surtout pour cette vague de nouveaux habitants venus s'installer dans les années 1980 (photographie (s) 66).

« There were no signs saying that it was an AONB, no legal or governmental notifications. In fact, on the road in Broadway there is a little sign. At first, I was offended by it. I thought yes it is an AONB so why do we need to have a sign because we all know it is beautiful, we don't need a sign to tell us. I thought it was ironical because the sign looks like a tombstone, a sheep tombstone, it just seemed so wrong. Now, I think it is so important because we all very nervous about the inappropriate development in the Cotswolds. The sign is here to remind the developer that they can't spoil this beautiful place, no matter how hard they are trying to. » (Entretien n°142, homme, 70-80 ans, marié, trois enfants, AONB des Cotswolds, 2017)



Photographie(s) 66 : L'emblème de l'AONB des Cotswolds à l'entrée de Broadway.
Source : ©Marie Méténier, 2016

Dans une étude réalisée par Preece (1981), quarante ans plus tôt, ce dernier soulevait l'hypothèse selon laquelle les villages localisés dans l'AONB des Cotswolds avaient attiré plus de nouveaux arrivants que les villages situés à l'extérieur de l'AONB. Il concluait son étude en démontrant que même s'il avait trouvé des signes permettant de justifier que la désignation en tant qu'AONB avait accru cet intérêt, il ne possédait pas d'élément pour permettre d'établir une corrélation directe entre le mécanisme de protection et l'attractivité résidentielle des catégories sociales plus aisées vers les Cotswolds. Or, il ressort de l'enquête de terrain que les nouveaux habitants, qui se sont le plus récemment installés dans les Cotswolds, ont à cœur de s'y installer en raison du fait qu'il s'agit d'une AONB. Si cet argument est quasiment absent des stratégies migratoires dans les discours des nouveaux habitants interrogés installés avant 2010, il est central pour ceux installés depuis cette date :

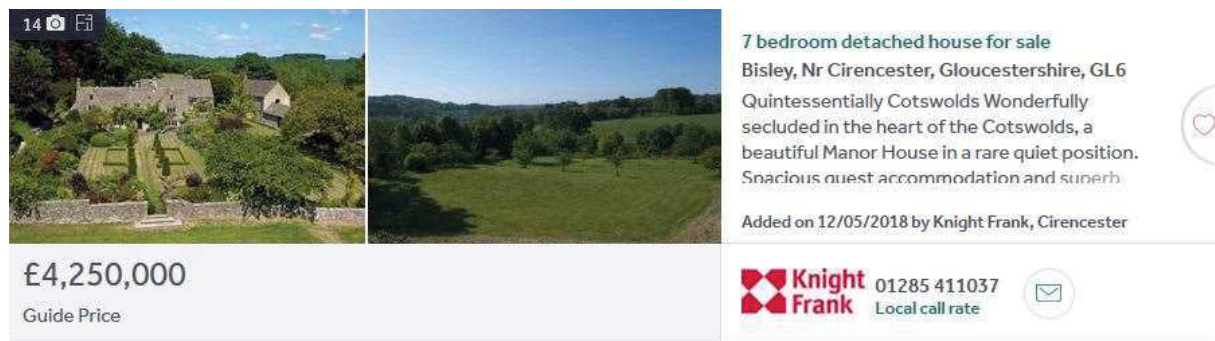
« We moved here 18 months ago. The protection was important. We lived in Wimbledon in London, it was a conservation area. But obviously, London is a very built-up city. We wanted to move somewhere that we felt 20 years down the line would still be what we moved to, without 100 new houses. So Yeah... the AONB status was important to us. » (Entretien n°140, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

L'importance que prend depuis peu la désignation des Cotswolds en tant qu'AONB constitue désormais un argument de vente pour les agents immobiliers dans ce secteur. Par exemple, *Knight Frank* est un réseau d'agences immobilières spécialisées dans les Cotswolds. Dix nouveaux habitants interrogés ont trouvé leur bien grâce à cette agence renommée, surtout à Londres. Un entretien informel d'une

trentaine de minutes réalisées dans une des agences à Stow-on-the-Wold a permis de comprendre le registre discursif sur lequel ils se basent pour promouvoir les biens immobiliers :

« People are coming here because they know the Cotswolds is the place to be. They are attracted by limestone houses, picturesque villages enclosed in wooded valleys. Usually, they want a place from where they can have an easy access to London, either motorways or rail connections. Usually, we would make them take a road, which shows the beauty of the Cotswolds countryside because this is why they come here. (...) If they need a little push to buy it, we then argue that it is also an AONB, so as a designated area, it is protected. There are recent debates about changing the Cotswolds into a National Park. That would be good for business because it is well known that people are willing to pay more just to say that they live in a National Park. » (Entretien avec un agent immobilier, AONB des Cotswolds, avril 2017).

Considérant les propos tenus lors de cet entretien, il n'est pas hasardeux de dire que les agents immobiliers jouent un rôle central dans les dynamiques de gentrification et contribuent à les orienter spatialement.



14

7 bedroom detached house for sale
Bisley, Nr Cirencester, Gloucestershire, GL6
Quintessentially Cotswolds Wonderfully
secluded in the heart of the Cotswolds, a
beautiful Manor House in a rare quiet position.
Spacious guest accommodation and superb...

Added on 12/05/2018 by Knight Frank, Cirencester

£4,250,000
Guide Price

Knight Frank 01285 411037
Local call rate

Figure 32 : exemple d'une propriété à vendre dans les Cotswolds par l'agent immobilier Knight Frank.

Source : <https://www.knightfrank.co.uk/>

« There are key words that you can put to sell properties in the Cotswolds like: country house, classic, quintessential, secluded, rare and quiet, and, of course, the countryside. As you can see from this leaflet when you have all of that, you can be sure to sell the property for no less than 3 or 4 million » (Entretien avec un agent immobilier, AONB des Cotswolds, avril 2017).

La référence à l'emploi de mots clefs (figure 32) par les agents immobiliers rencontrés suggère qu'ils s'appuient sur les représentations et les registres narratifs de l'idylle rurale pour optimiser leurs transactions. Pour répondre à la demande des nouveaux habitants, ils n'hésitent pas parfois à pousser leurs stratégies jusque dans les itinéraires choisis :

« Those who want to move into the Peak District, they want to escape from the city in a place of leisure. There are key roads that we need to take to show them the property because potentially, they will take those roads on a day-to-day basis when they work in Sheffield. We always choose the scenic road. They see the scenery and then they arrive at our properties, either secluded or remote in the Dark Peak or nested in the villages of the White Peak » (Entretien avec un agent immobilier, parc national du Peak District, juin 2017).

Deux profils de gentrificateurs se retrouvent ici dans cet extrait : ceux qui souhaitent vivre l'idylle rurale et choisissent de s'installer dans les villages des parcs nationaux et ceux au contraire, en quête d'une proximité avec la nature et qui choisissent une forme d'habitat plutôt isolée ou en hameaux.



Figure 33 : « The right move » ou l'utilisation d'un registre discursif particulier pour répondre à la demande des gentrificateurs.

Source : <https://www.rightmove.co.uk/>

Les extraits d'entretiens permettent de mesurer une généralité valable pour les trois terrains : les nouveaux habitants qui s'y installent sont prêts à payer un « *premium* » pour que leur bien immobilier soit situé au sein de ces périmètres (Marsden et al., 1993). Pour les agents immobiliers, la protection devient alors un argument de vente souvent développé dans le registre de la plus-value apportée en termes de qualité de vie et de conditions de travail (figure 33). Un double mécanisme s'opère donc, car la protection conférée à un espace permet de reconnaître la valeur environnementale de celui-ci et constitue une soit un moyen pour renforcer, voire de créer, la valeur de cet espace (Girault, 2017). Venant appuyer les résultats obtenus lors des entretiens semi-directifs, plusieurs enquêtes statistiques ont clarifié cette réalité. Dans le parc national du Peak District, il existe un *premium* de près de 85% sur les propriétés par comparaison au prix moyen de l'immobilier dans les districts en dehors du parc. Dans le parc national de Dartmoor, ce *premium* est estimé à 27% par rapport à la moyenne du comté (*Characteristics of National Parks*, 2011). Dans l'AONB des Cotswolds, le prix moyen de l'immobilier a été estimé en 2011 à £362 200 par comparaison à la moyenne nationale qui est de £159 385 (Cumulus Consultants Ltd.2013). Contribuant à renforcer cette plus-value, les nouveaux habitants rencontrés rénovent et agrandissent le plus souvent leur maison d'habitation¹¹¹. D'une manière générale, les surcoûts et les contraintes liées à l'obtention d'autorisation d'urbanisme pour faire ces aménagements ne sont pas prohibitifs pour ces ménages. Cette confrontation aux règles d'urbanisme et paysagères en vigueur dans les parcs nationaux et l'AONB est vécue sans heurts, les autorisations étant rarement refusées dans les cas rencontrés, puisque les nouveaux habitants connaissent les exigences à respecter

¹¹¹ Voir tableau 6, chapitre IV.

lors des dépôts de dossiers. Ils font par ailleurs souvent appel à des architectes ayant l'habitude de travailler avec les autorités gestionnaires des parcs nationaux.

Dans les discours, la recherche d'un logement dans un parc national se justifiait généralement en raison du label, mais aussi compte tenu des restrictions de constructions nouvelles et contraintes environnementales en vigueur dans ces territoires. Il s'agit d'une réelle stratégie pour sécuriser leur investissement, car ces personnes savent qu'en achetant une propriété dans un parc national, les chances d'avoir un projet de construction à leur porte sont extrêmement minces. Comme l'exprime la personne interrogée ci-dessous, investir dans un parc national anglais est un placement financier sur pour conserver à long terme un cadre de vie peu urbanisé.

« We knew the national park was less likely to be developed, there were restrictions on the growth of towns, so we felt that it would be safer to be inside a national park. » (Entretien n°117, NH, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Que ce soit dans le parc national de Dartmoor ou dans celui du Peak District, les individus rencontrés qui ont concrétisé leur stratégie migratoire vers ces deux territoires proviennent en majorité d'espaces ruraux qui ne bénéficiaient pas d'une protection au titre du droit de l'environnement (photographie(s) 67). C'est le cas par exemple pour cette famille en provenance de Newbury qui habitait dans un bâtiment classé pour ses qualités architecturales et historiques¹¹². Face aux pressions urbaines intenses dans cette partie de la campagne anglaise, elle a préféré venir s'installer dans le parc national de Dartmoor pour être protégée sur le long terme des projets de constructions qui se multiplient à proximité.

« Our previous home was a grade II listed farmhouse in the rural outskirts of Newbury, about an hour from London. However, the once small market town began to grow in size and the fields surrounding the house were earmarked for development, so we decided the time was right to move before the beautiful setting of the house was destroyed. Having spent many holidays here, a new project in Dartmoor protected from the threat of future development was the perfect place to create our dream family home in the countryside... » (Entretien n°121, NH, homme, 20-30 ans, fiancé, mai 2017, parc national de Dartmoor).

¹¹² *English Heritage* (agence de l'Etat autrement connue sous le nom de *Historic Buildings and Monuments Commission for England*) établit la liste de ces bâtiments qui deviennent alors des *listed buildings*. Pour tous les travaux envisagés sur ces bâtiments, les procédures d'instructions, similaires à celles des *planning permissions*, doivent être respectées. Un permis doit être déposé auprès de l'autorité locale compétente.



Photographie(s) 67 : De l'idylle rurale de Newbury à la vie dans le parc national de Dartmoor : échapper à l'étalement urbain dans la campagne non protégée.

Source : ©W. Hale, 2012 et 2020

Quatre personnes rencontrées expliquaient qu'elles résidaient précédemment dans un petit village du Sud-Est de l'Angleterre où les pressions urbaines étaient telles que le cadre de vie qui les avait attirés était désormais menacé et voué à disparaître.

« We lived 18 years in a listed cottage near Maidstone, in the South-East. Since 2012, so many new developments have been built, hundreds of houses. Though we lived in the middle of the village, we thought it was time for us to move because the village was expanded massively and we were losing our countryside. We came to settle in the Park because we knew it was protected from what is happening in rural places across England. » (Entretien n°167, NH, homme, 50-60 ans, mariée, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)

Cela ressort clairement ici, la protection qui découle du classement en tant que parc national supplante les autres mécanismes de protection comme les *conservation areas*, pourtant reconnues pour « être une considération pertinente » dans la délivrance des permis de construire.

« Whether I live in a listed building or a conservation area, it doesn't really mean anything to me. What was important was to move to a place which is protected from new developments and the National Park status provides that protection » (Entretien n°163, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)

Dans l'extrait ci-dessus, une hiérarchie est clairement établie entre les mécanismes de protection. Le fait qu'un bâtiment soit classé par *English Heritage* ou qu'il se situe dans une *conservation area* est considéré comme moins important que lorsqu'il se situe dans un parc national. Le périmètre de protection est en effet beaucoup plus large dans un parc national.

« Originally we lived outside of the park, near Chesterfield. We lived in a country house, in the middle of the Countryside. There is a premium to pay to be safe in a national park where you can be sure that your place is not going to be spoilt. I am a banker but I am still paying the mortgage because to live here is quite expensive. » (Entretien n°168, NH, femme, 60-70 ans, mariée, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)

Cette recherche d'une protection du cadre de vie contre les projets de constructions neuves garantie par le statut de parc national légitime que beaucoup de nouveaux habitants rencontrés sont prêts à payer plus cher leur logement. C'est ce qu'ils qualifient de « *premium* » dans l'extrait ci-dessus : il semble logique pour eux qu'il y est une plus-value à payer pour vivre dans un parc national et pour être mieux protégés. La multiplication de telles stratégies individuelles permet d'entrevoir le poids collectif qu'elles peuvent avoir sur l'accès au logement dans les terrains d'étude¹¹³.

« It was fundamentally important for us to move into a National Park. We used to live in Somerset and they are building so many new houses. It was spreading all around us and we thought that it was time for a move. Here at least, we are sure that 100 new houses are not going to be built on our doorstep. Because when you get 100 new houses, you get the cars, the traffic, and the noise, which goes with it. » (Entretien n°195, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018)

Ces mobilités d'espaces ruraux non protégés vers les parcs nationaux sont certainement ce qui caractérise le plus la spécificité des dynamiques de gentrification observées dans les terrains d'étude par rapport aux premiers. Cela légitime l'hypothèse de recherche de ce travail de thèse selon laquelle la protection conférée à un territoire de nature attire potentiellement plus les investissements de gentrificateurs qui souhaitent sécuriser sur le long terme leur cadre de vie. Il est possible de retrouver dans le discours des nouveaux habitants interrogés une volonté de venir « *protéger l'espace protégé* ». Beaucoup considèrent que les missions statutaires dévolues aux parcs nationaux ne permettent pas de garantir la protection de la *wilderness*, telle que les nouveaux habitants la conçoivent. Cela n'est pas sans rappeler une similarité dans les attitudes des *greentrifieurs* d'Hebden Bridge décrites par D. Smith (1998, p. 266).

« For me, Dartmoor should be about protecting and maintaining the natural environment. It is such a wild place. When you are up on the moors, the atmosphere is so unique. You can feel the wind so strongly; it gives you such a sense of freedom. (...) Urbanism should be even more restricted, we have no need here for new housing, there are enough. I should be about how can we improve the protection of nature for future generations » (Entretien n°115, NH, homme, 40-50 ans, marié, 1 enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Dans cet extrait d'entretien, la finalité du parc national ressort à travers les deux mots clefs de protection et de maintien de l'environnement naturel. Le parc national est conçu comme un territoire qui se doit d'être exemplaire, mais surtout les constructions neuves doivent passer après la protection de la nature et la mise en place de moyens efficaces et innovants pour ce faire. La volonté de protéger ces espaces est le résultat des interactions entre des styles de vie au plus près de la nature et l'image de ce que devrait être un parc national. Fréquemment dans les discours obtenus, la priorité des parcs nationaux doit être la protection de l'environnement et de la nature. L'environnement prime sur le social et l'économique pour beaucoup de nouveaux habitants qui, compte tenu de leurs profils, ne font pas face à des problématiques relevant de ces deux domaines. La sécurité matérielle, dont beaucoup bénéficie, les met, au moins dans leurs conceptions, à l'abri de problèmes sociaux ou financiers et justifie leurs investissements dans la protection de ces territoires de nature protégée.

¹¹³ Voir chapitre 4 pour le détail de l'évaluation de cette plus-value estimée dans les territoires de nature protégée en Angleterre.

Qu'il s'agisse de protéger les parcs nationaux ou l'AONB des menaces liées à l'étalement urbain ou au contraire de faire progresser la protection de l'environnement dans ces périmètres, cette mobilisation de nombreux nouveaux habitants contribue à générer différentes dynamiques conflictuelles et fronts écologiques qui feront l'objet du chapitre suivant.

Conclusion du chapitre V

Le projet migratoire, même s'il semble rationnel et calculé, repose nécessairement sur une pluralité de dimensions historiques, géographiques et socio-culturelles (Halfacree, 1994). Ce projet est toujours situé dans une diversité d'expériences, d'émotions, d'espoirs et d'anticipations (Thrift, 2004). Si les représentations de la ruralité et de la nature sont deux forces motrices qui structurent les stratégies migratoires observées, ces stratégies s'avèrent complexes. Tout d'abord, elles reposent sur des projets individuels et ne sauraient être déconnectées d'un contexte global car elles sont générées voire influencées par ce même contexte socio-économique dans lequel elles s'inscrivent (Hines, 2012). Ensuite, les stratégies migratoires restituées et analysées tout au long de ce chapitre témoignent du rôle clef des constructions socio-culturelles de la ruralité et de la nature qui coexistent, s'entrelacent et viennent nourrir les étapes du cycle de la gentrification rurale (Richard et al., 2015). Si elles reposent sur des variations d'idylles (Bell, 2006) et des processus territoriaux complexes, elles se rejoignent par une quête commune à l'ensemble des individus interrogés : celle d'un changement pour une vie meilleure dans un cadre de vie perçu comme idéal. Ce chapitre a permis de démontrer des stratégies migratoires distinctives et des profils de nouveaux résidents variables et variés selon l'identité individuelle, l'imaginaire et les caractéristiques propres aux trois terrains d'étude (Cloke, 1994 ; Smith, 1998).

Que ce soit dans les parcs nationaux ou dans l'AONB, l'idylle rurale domine les stratégies résidentielles vers les petites *market town*, les villages et certains petits hameaux. Elle s'incarne et se retrouve dans les discours tantôt sous la forme d'un paysage, d'un cadre reproductible au sein de la sphère domestique, dans les scènes agricoles ordinaires et les traditions rurales, mais aussi dans des moments clefs des vies individuelles comme des mariages, emprunts eux aussi de tous ces éléments qui la composent. En cela, les stratégies vers les terrains d'étude ne varient que peu par rapport aux autres espaces ruraux qui composent la Campagne Anglaise et justifient la pertinence d'une analyse au prisme de la gentrification rurale, puisque manifestement, y compris les parcs nationaux, en présentent tous les caractères. Cependant, un des apports principaux de ce chapitre est peut-être d'avoir permis de démontrer que cette idylle rurale n'est pas la seule forme d'idylle qui s'exprime de la part des nouveaux habitants. Au contraire, vers les parcs nationaux, mais aussi vers l'AONB, c'est bien une variation d'idylles faite de ruralité, de nature « *ordinaire* » ou « *extra-ordinaire* » avec la prégnance de cette *wilderness* perçue à Dartmoor ou encore des pratiques de nature qui justifient les stratégies migratoires et résidentielles. Si certains choisissent toujours les villages pour faire l'expérience de cette *wilderness* à distance, ou en s'y rendant de manière occasionnelle, certains recherchent un habitat isolé au cœur des parcs nationaux.

Tout au long de ce chapitre, il semble évident que certaines grandes figures de gentrificateurs ressortent des entretiens réalisés avec les nouveaux habitants. En s'appuyant sur les grandes catégories établies dans la littérature, les principaux profils de gentrificateurs identifiés parmi les nouveaux habitants sont :

les gentrificateurs ruraux, les *greentrifieurs*, pouvant l'un comme l'autre être des gentrificateurs actifs ou géiatricificateurs selon qu'ils soient retraités ou non, des gentlemen-farmers, qui peuvent être autant gentrificateurs ruraux que greentrifieurs selon l'importance qu'ils donnent à des pratiques respectueuses de l'environnement, et des alter-gentrificateurs. Il serait légitime de se demander s'ils ne peuvent pas, dans une grande majorité, être qualifiés de « *rural greentrifieurs* » (Smith et Phillips, 2001) ? Une telle catégorie aurait le mérite de regrouper l'idylle rurale, les paysages, l'attrait pour les espaces verdoyants, un cadre agricole et certains éléments de nature. Mais elle est insuffisante pour rendre compte de la subtilité et la complexité des profils rencontrés. Ces « *visages de la gentrification* », qui entraînent avec eux un cortège de représentations, de pratiques et de spatialités distinctives, ne sauraient être conçus de manière figée ou imperméable, au risque de lisser la réalité des individualités. Elles sont au contraire évolutives, voire interchangeables, au fil des parcours de vie, toujours complexes, des individus.

Surtout, la dernière partie relative à l'importance du mécanisme de protection pour certains nouveaux habitants fait ressortir que les parcs nationaux, et dans une moindre mesure l'AONB, attirent en raison des garanties de sécurité financière que le mécanisme confère à l'immobilier. Depuis l'entrée en vigueur du *National Planning Policy Framework* (NPPF) en 2012, les espaces ruraux « ordinaires » et non protégés font l'objet de pressions de la part de promoteurs qui a poussé de nombreux ménages à se diriger vers les territoires de nature protégée dans lesquels les obligations de constructions nouvelles ont été dérisoires par rapport à la Campagne Anglaise ordinaire. Les nouveaux résidents les transposent dans leurs pratiques (distinctives) après avoir accompli leur installation et s'assurent que, ce qu'ils étaient venus chercher, symboliquement ou concrètement dans le territoire choisi, demeure intact. Pour certains, il s'agit d'un outil destiné à sécuriser leur investissement sur le long terme puisque les règles d'urbanisme sont très strictement encadrées. Pour d'autres, le mécanisme de protection est important dans la mesure où ils incarnent une vision de ce que protéger l'environnement devrait être. Dans ces cas-là si ces nouveaux habitants ont à cœur l'encadrement de l'urbanisme, c'est surtout en impulsant de nouvelles pratiques de gestion de la nature qu'ils se distinguent. Loin d'être philanthrope, se dessine ici presque le visage caricatural du gentrificateur nanti et *business(wo)man* qui raisonne en termes d'investissement judicieux sur le long terme. Une fois encore, tous les nouveaux habitants ne sauraient être réduits à ce profil qui est en réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Si certains sont des hommes et des femmes d'affaires confirmés, cela ne les empêche pas de faire preuve de cette sensibilité environnementale si profondément ancrée depuis la fin du 19^{ème} chez les élites britanniques et justifie qu'ils puissent investir dans la protection de l'environnement et l'évolution des modes de gestion (surtout lorsqu'ils sont *commoners*). Intérêts privés et collectifs se confondent et il est alors compliqué d'identifier les actions égoïstes qui se dissimulent derrière cette sensibilité environnementale des engagements sincères dans la protection de l'environnement. Ce qui est certain c'est qu'ils le fassent pour des raisons louables ou moins avouables, après avoir accompli leur installation dans les terrains d'étude, les nouveaux résidents sont ceux qui en deviennent généralement les plus fervents défenseurs et se positionnent en tant qu'éco-conquérants.

Chapitre VI. Des fronts écologiques à l'appui de dynamiques de gentrification : des territoires de nature protégée cadennassés

Le conflit (choc, affrontement – de fligere, battre) est une « situation d'opposition entre deux catégories d'acteurs aux intérêts momentanément divergents » (Charlier, 1999, p. 53). Les conflits se distinguent par leur niveau d'intensité des tensions, des controverses, des luttes, des disputes ou des simples oppositions (Caron et Torre, 2002, p. 95 ; Subra, 2007 ; Méténier, 2019). Véritables objets de recherche (Melé, 2013), les conflits environnementaux sont des entrées méthodologiques intrinsèquement liées au statut même des espaces protégés (Guyot, 2003 ; Depraz, 2008, 2011 ; Laslaz, 2005 ; Laslaz et *al.*, 2014 ; Guyot, 2015). L'accès à et l'appropriation de ces espaces entrent généralement en concurrence avec les règles qui encadrent leur protection. Ils constituent, de ce fait, une arène privilégiée pour l'apparition de dynamiques conflictuelles, fondées sur des représentations complexes (Dupré, 2007). Si certains conflits d'aménagement du territoire sont devenus emblématiques au Royaume-Uni, comme l'affaire de la ligne HS2 dans la campagne anglaise (Bailoni, 2012), les terrains étudiés sont traversés par des dynamiques conflictuelles de différentes intensités.

Historiquement, les dynamiques conflictuelles autour de l'aménagement du territoire dans les espaces ruraux anglais ont été particulièrement intenses (Parsons, 1980 ; Cloke, 1983). Les projets de construction, qu'ils soient à destination industrielle ou d'habitation, font l'objet de vives oppositions dans les espaces ruraux. Les nouvelles constructions sont perçues comme un phénomène qui nécessite mobilisation et résistance afin de défendre le calme et la paix (apparente) qui règnent dans les espaces ruraux (Matless, 1998). Dès la fin des années 1980, la presse se faisait le relais de ces inquiétudes, comme l'a illustré avec force le Sunday Telegraph en intitulant son article de mai 1988 : « le viol de l'Angleterre rurale » (figure 34).

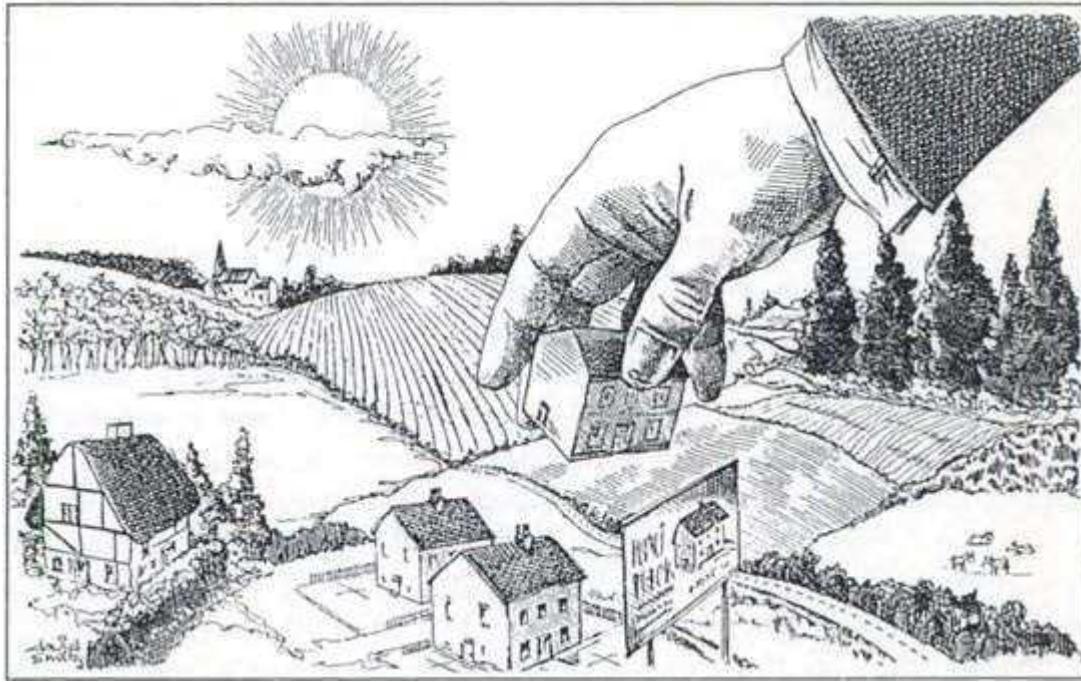


Figure 34 : « The rape of rural England », Sunday Telegraph, 8 mai 1988.

Source: J. Short, 1991, p.85.

Face à cette agression de la Campagne anglaise, de nombreuses voix s'élèvent et la résistance face aux projets de constructions neuves se renforce dans les espaces ruraux. Pourtant, c'est bien dans ces espaces que la demande de logements et de constructions nouvelles est la plus importante (Short et al., 1986). L'analyse des dynamiques conflictuelles liées à la mise en œuvre du *planning system* sera effectuée tout au long de ce chapitre à différentes échelles. Du contrôle des sphères politiques à la confiscation de l'espace et de l'instrumentalisation du *planning system*, la limite est ténue. Selon B. Short (1991), les considérations d'une campagne anglaise et d'espaces à protéger s'intensifient dès lors que les pressions urbaines et/ou les changements sociaux sont perçus comme imminents.

Ce chapitre sera propice à l'articulation des dynamiques de gentrification rurale avec les dynamiques conflictuelles, en mobilisant plus spécifiquement la grille de lecture des fronts écologiques, dans une acception large, développée par S. Guyot (2009 ; 2015). Cette notion « renvoie à l'appropriation « écologisante d'espaces », réels ou imaginaires, dont la valeur écologique et esthétique est très forte » (Guyot, 2009, p. 2). L'utilisation de cette grille s'appuie sur des « critères géographiques précis » qui permettent d'identifier un front écologique sur le terrain. Cette grille de lecture s'avère non seulement pertinente dans le cadre des territoires de nature protégée en Angleterre, mais aussi consubstantielle des dynamiques de gentrification rurale (Richard, 2009).

Le propos sera centré sur les stratégies de confiscation et de défense des territoires investis par les gentrificateurs. En analysant les multiples formes de fronts écologiques dans les terrains d'étude, et ce à différentes échelles, il s'agira alors de dévoiler les jeux d'acteurs multiples qui se saisissent des outils du droit de l'urbanisme anglais pour mieux valider leurs stratégies de consolidation, de progression, voire d'extension, des fronts écologiques. En effet, « la dimension administrative et plus encore

juridique des fronts écologiques est (...) particulièrement importante » (Guyot, 2009, p.5). En d'autres termes, il s'agit d'une prise de contrôle du pouvoir sur un territoire au nom de valeurs écologistes qui s'appuient sur une diversité d'outils juridiques (Belaïdi, 2015). Pour mieux appréhender ces deux dimensions, il conviendra dans un premier temps de présenter les rouages des règles d'un *planning system* complexe qui, bien que ce ne soit pas sa finalité première, se voit être mis au service des fronts écologiques par des gentrificateurs à même d'en maîtriser la technicité. La capacité des gentrificateurs à s'inscrire dans une posture politique et/ou associative pour sécuriser leurs terrains de jeux sera approfondie.

Le chapitre se poursuivra par l'analyse successive de différentes formes et combinaisons de fronts écologiques portés par les gentrificateurs, autrement appelés « éco-conquérants » (Guyot, 2009 ; Guyot et Richard, 2009), se « *définissant d'ailleurs toujours comme « l'ami » de la nature* » (Guyot, 2020). Le front écologique repose sur des « *stratégies sociales* » portées par différentes catégories d'éco-conquérants qui s'organisent et se mobilisent au nom de la nature (Guyot, 2020). Les formes d'appropriation spatiale sont plurielles, car les acteurs de cette prise de pouvoir le sont tout autant. Dans l'AONB des Cotswolds et dans le parc national du Peak District, les dynamiques conflictuelles observées présentent la caractéristique commune d'opposer les fronts d'urbanisation, portés par les promoteurs, aux fronts écologiques. Cette cristallisation des tensions aux frontières de périmètres de protection labiles conduit à faire progresser voire à renforcer le front écologique lorsqu'il est question d'espaces en creux de la protection.

Enfin, une étude de cas réalisée dans le parc national de Dartmoor sera analysée pour démontrer les tensions existantes autour de la finalité des parcs nationaux anglais. Elle permettra d'analyser les oppositions entre différentes représentations de la protection et de la gestion d'un parc national. Dès lors, des fronts écologiques aux finalités différentes peuvent coexister, voire se juxtaposer, sur les mêmes espaces, être en conflit, et relever de logiques différentes. Les logiques seront différentes entre des gestionnaires (approche descendante) et des éco-habitants (approche ascendante). Il sera démontré que cette matérialisation in situ du front écologique relève d'une forme spatiale d'enclavement. Cette dernière participe à l'augmentation et à la consolidation d'une nouvelle dynamique de front écologique mise au service d'une récupération concurrente du pouvoir, toujours réalisée au nom de l'écologie.

Ces déclinaisons des fronts écologiques relèvent d'intentionnalités différenciées, mais participent d'une finalité commune : cadénasser les territoires de nature protégée qui concourent à améliorer la sécurité des nantis et le privilège foncier des gentrificateurs.

VI.1. Fronts écologiques contre fronts d'urbanisation : le *planning system* au cœur de tensions historiques

Afin de mieux saisir les dynamiques conflictuelles contemporaines et d'expliquer le contexte d'apparition des fronts écologiques, il s'agit donc à présent de revenir brièvement sur les grandes

orientations et évolutions législatives du *planning system* depuis les années 1980 pour mieux saisir les enjeux contemporains et les jeux de pouvoir qui structurent cette arène (Murdoch et Abram, 2002).

VI.1.1. Des années 1980 aux années 2000 : oscillations entre le front d'urbanisation et le front écologique

À partir des années 1980, le *planning system* a été modifié en substance par le gouvernement conservateur de Mrs Thatcher. Jusqu'alors, il avait été considéré comme un outil destiné à intervenir et réguler les lois du marché foncier dans un objectif d'intérêt général (Thornley, 1993). Revenant sur cette logique, les membres du parti conservateur se sont efforcés de restructurer le *planning system* afin de l'aligner sur la demande du secteur privé et ont légitimé le discours pro-développement (Allmendinger et Tewdwr-Jones, 1997).

Deux textes du gouvernement Thatcher incarnent le mieux cette nouvelle volonté politique : le « *Local Government, Planning and Land Act* » de 1980 et le *White Paper* intitulé « *Lifting the Burden* » de 1985 (Atkinson et Moon, 1994). Dans cette loi, les positions des comtés et les statuts de leurs « *structure plans* » ont été affaiblis afin de conférer une plus grande marge de manœuvre aux districts. Cette mesure a eu pour effet de limiter les pouvoirs des conseils de comtés et a reconfiguré les jeux d'acteurs qui prévalaient jusqu'alors entre les comtés et les districts. En 1985, le *White Paper* intitulé « *Lifting the Burden* » a reflété l'approche générale défendue par le gouvernement Thatcher à l'égard du *planning system* qui le considérait comme un frein à la construction en raison de son ingérence dans les opérations de marché. Un ensemble de mesures ont donc été prises pour simplifier le *planning system*. D'outils servant l'intérêt général, les *development plans* ont été mis au service des promoteurs et entrepreneurs pour leur fournir des indications utiles susceptibles de les assister dans leur prise de décision. À partir des années 1980, les documents d'urbanisme, et le *planning system* en général, n'étaient destinés qu'à orienter les prises de décisions dans un marché non régulé. Le recours aux schémas de planification devait être limité et dans tous les cas, mis en œuvre pour les promoteurs et les constructeurs (Murdoch et Marsden, 1994 ; Lowe et al., 2003 ; Healey et Shaw, 1994).

Cet axe politique d'un *planning system* souple, affaibli et mis au service de la demande de logements a contribué à renforcer le front d'urbanisation, porté par les promoteurs et financiers. En opposition, un front écologique porté par la société civile, soutenue par les acteurs d'un mouvement environnemental puissant en Angleterre, a fait barrière à ce front de construction. Ces membres de la société civile peuvent être qualifiés d'acteurs éco-conquérants (Guyot, 2009, p.21) qui adhèrent à une « *représentation européo-centrée de la nature* » (Guyot, 2009 ; Guyot et Richard, 2009, p.1). En tant que processus spatial de conquête, physique ou idéologique, le front peut être considéré comme un lieu de conflits entre des acteurs aux intérêts divergents.

À partir des années 1980 dans le Sud-Est de l'Angleterre, la croissance économique de cette région, et sa proximité avec la Capitale ont entraîné une forte demande de nouveaux logements (et autres services). Pour répondre à la demande, le gouvernement conservateur a pris le parti des promoteurs et a vivement encouragé les constructions nouvelles. Cette décision politique a renforcé les logiques d'opposition entre des « ennemis de la nature » et des « éco-conquérants, amis de la nature » (Guyot, 2020). Cela a généré une opposition massive et soutenue de la part des associations de protection de l'environnement, des habitants et des élus locaux (Murdoch et Marsden, 1994). Les résultats du *Green*

Party aux élections européennes de 1985 ont atteint le record historique de 15%, une participation particulièrement prononcée dans la région Sud-Est. Ce tournant politique a marqué un point d'arrêt à la dérégulation du *planning* portée depuis le début des années 1980 et a impulsé l'émergence d'une nouvelle forme de *planning* désignée sous le terme de *sustainable planning* (Marsden et al., 2003). Les années 1990 ont été marquées par l'arrivée au gouvernement de Chris Patten, conservateur, en tant que Secrétaire du ministère de l'Environnement. Celui-ci a très vite amorcé des changements majeurs : les « *development plans* » qui devaient remplacer les « *structure plans* » ont été abandonnés pour introduire l'idée nouvelle de « *local choice* » (choix local). Ce nouveau concept avait pour objectif de promouvoir un *planning system* élaboré au plus près des territoires pour gérer, à une échelle fine, les enjeux environnementaux. Il s'agissait en d'autres termes de transférer les pouvoirs du gouvernement central à l'échelon local. Dès lors, contrairement à la politique menée dans les années 1980, le rôle et les compétences des communautés locales dans la mise en œuvre de mesures d'urbanisme ont été renforcés. Le « *local choice* » a été inscrit légalement dans le *Planning and Compensation Act* de 1991 qui est complètement revenu sur les dispositions prises par le précédent gouvernement conservateur et qui a consacré les plans locaux d'urbanisme comme des outils incontournables et nécessaires. Cette période a été marquée par la volonté du gouvernement britannique d'encourager la prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme des besoins des communautés locales (Murdoch et Abram, 2002, p. 24 ; Allmendinger et Tewdwr-Jones, 1997, p.112). Pour ce faire, différents mécanismes consacrant la participation du public aux processus décisionnels ont été introduits.

Outils révélateurs de cette tendance, les « *local plans* » devaient être désormais élaborés par l'ensemble des districts et être révisés tous les 5 ans. Plus important encore, la loi stipulait que ces *local plans* s'étendaient aux districts, y compris dans les districts ruraux, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est précisément cette mesure qui a été interprétée comme ayant considérablement renforcé le rôle des habitants locaux et des groupes de pression environnementaux dans le contrôle des développements (économiques et fonciers) au sein des espaces ruraux (Marsden et al., 2003). Le renforcement du *planning system* à l'échelon local a permis de rééquilibrer les rapports de force entre le front de construction et le front écologique. Certains auteurs, à l'instar de B. Cullingworth, ont vivement critiqué les logiques protectionnistes de l'environnement introduites au sein du *planning system* dans la mesure où cela représenterait un danger pour les projets de constructions futurs : « *Green Belts, the restraint of urban growth and the protection of the countryside receive extensive, and sometimes vociferous, public support; (...). In the British planning system, change is something to be resisted, rather than facilitated or even accepted* (Cullingworth, 1997b, p. 948).

Pour B. Cullingworth, les gouvernements successifs sont demeurés impuissants pour faire face au front écologique porté par les associations de protection de l'environnement contre toute forme d'étalement urbain. Il considère par ailleurs que cette résistance au changement découle de l'entrée en vigueur du *Town and Country Planning Act* de 1947 (Cullingworth, 1997b, p. 130). Un argumentaire qui n'est pas sans rappeler celui établi par D. Parsons (1979,1980), mais surtout P. Cloke en 1983 qui a dénoncé le rôle des politiques publiques comme la *key settlement policy* ayant contribué à intensifier les dynamiques de gentrification rurale (Cloke, 1983). Ces dynamiques de fronts écologiques contre front d'urbanisation¹¹⁴ sont historiquement ancrées en Angleterre et « *s'explique[nt] probablement par l'ampleur et les modalités des transformations sociales et démographiques qu'ont connues les campagnes britanniques depuis la fin de la 2^{de} Guerre mondiale* » (Richard, 2009, p.6).

¹¹⁴ Pour une définition et une étude approfondie des fronts d'urbanisation voir R. Le Goix (2013).

Si l'opposition du front d'urbanisation au front écologique est depuis longtemps installée en Angleterre, tant dans les espaces ruraux que dans les territoires de nature protégée, cette opposition de front contre front a atteint son paroxysme au milieu des années 1990. Sur cette période, les prévisions du gouvernement pour répondre à la demande de logements pour la période 1991-2016 ont été rendues publiques : 4,4 millions de constructions nouvelles seraient requises. Cette projection a entraîné la fureur politique des élus ruraux et d'associations comme la CPRE qui ont rapidement compris que 50 % des nouveaux logements devraient être construits en dehors des principales agglomérations menaçant in fine les espaces ruraux et protégés (Murdoch et Abram, 2003). C'est à partir de la publication de ces projections que la question du logement est devenue une des causes majeures de tensions dans le pays (Cullingworth, 1997a). Ces tensions ont conduit à l'organisation en 2002 des « marches pour la campagne anglaise » (*countryside marches*). Ces marches, menées par l'association « *Countryside Alliance* » fondée à l'origine par l'élite aristocratique qui s'opposait à l'interdiction de la chasse à courre, ont rapidement pris de l'ampleur pour se généraliser en un mouvement de défense de la Campagne Anglaise (Prendville, 2017) et de ses traditions (Bailoni, 2007, p. 361). Plusieurs centaines de milliers de personnes ont défilé à Londres pour s'opposer aux mesures prises par le gouvernement.

Ce dernier a fait machine arrière et a annoncé que 60 % des nouveaux logements seraient construits dans les principales agglomérations¹¹⁵. En revenant sur le principe qui avait prévalu jusqu'alors de « *predict and provide* » (prévoir le nombre de logements pour constituer une réserve foncière disponible), les secrétaires d'État à l'environnement ont suggéré que les caractéristiques spatiales et environnementales des territoires seraient désormais prises en compte pour établir les règles de *planning* en matière de logements (Murdoch et Abram, 2002, p. 27). S'il avait été orienté en faveur d'un front d'urbanisation dans les années 1980, au tournant des années 2000, le *planning system* penchait donc en faveur de la protection de l'environnement et des espaces ruraux renforçant le front écologique.

VI.1.2. De la crise du logement à l'adoption du *National Planning Policy Framework* : remise à jour de la concurrence entre les espaces ruraux et les territoires de nature protégée

Au début des années 2000, les mesures prises pour répondre à la demande de logements se concentraient sur le renouvellement urbain et une hausse des constructions dans les espaces déjà urbanisés (Murdoch et Lowe, 2003). Dans les espaces ruraux, l'accent des politiques publiques était surtout mis sur la délivrance des logements « abordables » (*affordable*)¹¹⁶. Au milieu des années 2000,

¹¹⁵ Ce projet devait être confié à la *Urban Task Force* chargée d'élaborer un plan de réalisation et des recommandations pour permettre la construction des nouveaux logements. Le rapport remis revenait sur un principe qui avait prévalu sous Thatcher, le principe « *predict and provide* » qui consistait à prédire le nombre de nouveaux logements requis et de constituer la réserve foncière nécessaire capable d'absorber les projections.

¹¹⁶ Le gouvernement britannique a récemment donné une définition de ces différentes catégories dans le *National Planning Policy Framework* entré en vigueur en 2012.

Affordable housing: Social rented, affordable rented and intermediate housing, provided to eligible households whose needs are not met by the market. Eligibility is determined with regard to local incomes and local house prices. It should include provisions to remain at an affordable price for future eligible households or for the subsidy to be recycled for alternative affordable housing provision.

le gouvernement travailliste a entrepris de repenser le *Town Planning* et a orienté les politiques publiques en matière d'urbanisme vers la réutilisation du foncier déjà artificialisé (*brownfields*) en renforçant la densité des logements en milieu urbain, ce qui a permis de restreindre la pression sur les parcelles agricoles ou naturelles (*greenfields*)¹¹⁷. Cependant, la mise en place de ce plan de renouvellement urbain n'a pas été suffisante pour répondre à la demande croissante de nouveaux logements et la hausse du prix du foncier, raison pour laquelle le gouvernement britannique a réalisé une évaluation du marché du logement en Angleterre et au Pays-de-Galles. Dans le rapport Barker¹¹⁸ publié en 2004, il était conclu que les pressions en termes de demandes de logements étaient similaires dans les espaces urbains et les espaces ruraux. Dès lors, il était nécessaire de prévoir la construction de nouveaux logements dans les espaces urbains et ruraux pour faire face à la flambée des prix de l'immobilier. Les propositions se sont concentrées sur la nécessité de simplifier les règles du *planning system* jugées trop contraignantes et chronophages pour préparer les *local plans*. Le rapport préconisait l'adoption d'une présomption¹¹⁹ en faveur des constructions, tout en concédant que certains espaces, comme les parcs nationaux, devaient bénéficier de dérogations aux prévisions de logement. Le front d'urbanisation reprenait de la vigueur dans les espaces ruraux, mais « épargnait »

Social rented housing: owned by local authorities and private registered providers (as defined in section 80 of the Housing and Regeneration Act 2008), for which guideline target rents are determined through the national rent regime. It may also be owned by other persons and provided under equivalent rental arrangements to the above, as agreed with the local authority or with the Homes and Communities Agency.

Affordable rented housing: let by local authorities or private registered providers of social housing to households who are eligible for social rented housing. Affordable Rent is subject to rent controls that require a rent of no more than 80% of the local market rent (including service charges, where applicable).

Intermediate housing: homes for sale and rent provided at a cost above social rent, but below market levels subject to the criteria in the Affordable Housing definition above. These can include shared equity (shared ownership and equity loans), other low cost homes for sale and intermediate rent, but not affordable rented housing.

¹¹⁶ Ce rapport aurait été, selon Satsangi et al (2010), un des premiers rapports à s'intéresser aux problématiques liées à l'accès au logement en Angleterre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En interpellant les lecteurs étrangers aux problématiques anglaises, les auteurs notent que « *they would probably think that new planning policies had created some inadvertent side effects : too few homes being built in smaller village locations, insufficient opportunities to diversify local economies, some social polarisation, too much emphasis and so on. But they would doubtless be shocked to discover that these policies had been round for more than 60 years and, moreover, that the tensions and inequities they had created had been observed on countless previous occasions.* » (Satsangi et al., 2010, p.4).

¹¹⁷ Brownfield land or previously developed land (PDL): « *Land which is or was occupied by a permanent structure, including the curtilage of the developed land (although it should not be assumed that the whole of the curtilage should be developed) and any associated fixed surface infrastructure. This excludes : land that is or has been occupied by agricultural or forestry buildings, land that has been developed for minerals extractions or waste disposal by landfill purposes where provision for restoration has been made through development control procedures; land in built-up areas such as private residential gardens, parks, recreation grounds and allotments; and land that was previously developed but where the remains of the permanent structure or fixed surface structure have blended into the landscape in the process of time.* » (NPPF, 2012, Annex 2: Glossary, p. 55).

Greenfield land: Any land outside the above definition. (NPPF, 2012, Annex 2: Glossary, p. 55)

¹¹⁸ http://www.andyweightman.com/docs/barker_housing_final.pdf

¹¹⁹ Le fait d'établir une présomption implique qu'il sera nécessaire de prouver l'impossibilité de la construction en s'appuyant sur l'existence par exemple d'autres mécanismes de protection de l'environnement qui pourraient remettre en cause cette présomption.

les territoires de nature protégée. Suite à la période de récession et à la crise économique de 2008, les budgets des DCLG et de DEFRA ont été considérablement réduits par le gouvernement de coalition arrivé au pouvoir en 2010. Ce dernier a par ailleurs entrepris plusieurs réformes marquantes du droit de l'urbanisme anglais ainsi que de certains outils de politique foncière. S'inscrivant dans la continuité de la politique défendue par Margareth Thatcher, pour limiter au maximum l'entravement du fonctionnement des marchés par les interventions des pouvoirs publics, le gouvernement de coalition a assuré son soutien au secteur privé par différentes mesures¹²⁰. Il a tenté de répondre à la crise du logement par une déréglementation du droit de l'urbanisme (Booth, 2014).

Les textes juridiques (les *Town and Country Planning Acts* ainsi que les règlements secondaires comme le *Town and Country Planning (Local Planning) (England) Regulations 2012*), encadrent le formalisme et les procédures relatives aux plans d'urbanisme. Considérant les larges pouvoirs discrétionnaires conférés aux décideurs, les avis ministériels, qui prennent la forme de circulaires ou de notes de conseil gouvernementales, sont fondamentaux dans l'application de la loi et pour guider les collectivités locales. L'inflation des circulaires dans les années 1980 a valu de vives critiques à l'Etat qui a alors tenté de rendre cet ensemble plus cohérent en publiant une série de *planning policies guidance notes* pour faciliter l'application du droit de l'urbanisme (Booth, 2016). En 2010, dans un souci de simplification de ces *guidance notes*, le gouvernement de coalition a produit un document d'une cinquantaine de pages pour englober la politique nationale : le *National Planning Policy Framework* (NPPF). Visant spécifiquement l'utilisation des sols à des fins résidentielles, le gouvernement de coalition a souhaité libéraliser le régime de contrôle foncier en proposant cette nouvelle politique publique nationale : le *National Planning Policy Framework* (NPPF).

Il a été complété par un *Planning Practice Guidance*, un document très technique disponible en ligne. Le NPPF, s'il n'est pas un texte juridique, précise les modalités d'octroi des permis d'urbanisme et le contenu des plans d'urbanisme. En cela, il constitue une force de levier importante (Booth, 2016, p. 896), d'autant que les juges ont très vite reconnu qu'il s'agissait d'une « considération pertinente » à prendre en compte dans le processus décisionnel. L'entrée en vigueur du NPPF a renforcé l'obligation pour les collectivités locales d'identifier l'offre de terrains disponibles pour la construction de logements pour une période de 5 ans.

En l'absence de plan, l'octroi des permis d'urbanisme par le décideur peut se faire eu égard aux « considérations pertinentes ». Il est néanmoins fréquent qu'un refus de permis, en l'absence d'un plan approuvé ou en cours d'élaboration, soit plus facilement renversé par un recours administratif auprès du secrétaire d'Etat. Il est donc fondamental pour la collectivité locale de disposer d'un plan local pour fonder ses décisions. C'est la raison pour laquelle ce sont principalement les contentieux liés à l'octroi des permis qui ont fait l'objet d'une étude approfondie dans cette thèse plutôt que l'analyse

¹²⁰ Parmi les autres mesures prises par le gouvernement de coalition, il convient de noter la suppression des *regional spatial strategies*, des plans stratégiques destinés à mettre en place une administration régionale. L'objectif était de déterminer l'implantation des grands projets d'infrastructure et de répondre aux besoins de terrains constructibles résidentiels, à répartir dans l'ensemble de la région (Booth, 2014, p. 33). Créées sous l'impulsion du gouvernement travailliste à partir de 1997, ces stratégies ont été supprimées par le gouvernement de coalition, arrivé au pouvoir en 2010, qui considérait qu'elles entravaient le libre fonctionnement du marché. Pour plus de précisions sur le sujet de la planification spatiale régionale en Angleterre, voir l'article de Olivier Sykes (2010).

des plans. Il s'agit d'une tendance que l'on retrouve fréquemment dans la jurisprudence (Booth, 2016, p. 895).

Publié officiellement en 2012, le NPPF devait renforcer la tendance du soutien gouvernemental au front d'urbanisation en libérant le marché foncier et en favorisant la promotion immobilière privée.

L'ambition de ce texte visait une harmonisation, un allègement des procédures et des décisions relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Le NPPF a renforcé l'obligation des autorités locales d'élaborer un « *5 years supply of land for housing* » devant être basé sur l'évaluation objective des besoins en matière de logement. En d'autres mots, les collectivités locales devaient identifier des terrains constructibles sur les cinq prochaines années. L'objectif de cette loi est de renforcer le stock foncier disponible pour les projets de constructions neuves, ce qui est conçu comme un moyen efficace pour booster le marché du logement. Dans les territoires de nature protégée, les autorités locales ont dû planifier les demandes de logement conformément aux besoins locaux : « *plan housing development to reflect local needs, particularly for affordable housing* » (NPPF, p. 54). De nombreuses critiques se sont élevées contre cette obligation dans la mesure où rien n'est précisé sur les manières d'atteindre cet objectif dans des territoires aussi spécifiques.

Les autorités locales, pour élaborer leurs documents d'urbanisme en conformité avec le NPPF, se doivent de prendre en compte les projections les plus récentes, publiées en 2019, basées sur les données de recensement de 2014. Depuis 10 ans, les orientations principales du *planning system* se sont concentrées plutôt sur l'augmentation du stock foncier et donc sur l'identification des « *greenfield sites* » disponibles pour répondre à la demande. Cela signifie très clairement que les nouveaux logements seront construits en périphérie des villes et qu'une quantité importante de nouveaux terrains seront ouverts à la construction puisque les capacités de construction sur les *brownfields* sont limitées. Les prévisions en matière de logement estimées en février 2017 par le gouvernement suggèrent que les foyers en Angleterre vont passer de 23,7 millions en 2014 à 28 millions en 2039, soit une hausse du nombre de ménages de près de 210 000 par an¹²¹. En général, les espaces les plus concernés par cette hausse du nombre de ménages sont les régions de Sud Est, tout ou partie de la région Sud-Ouest et les Midlands. Se basant sur ces prévisions, le gouvernement a donc prévu la construction de 225 000 nouveaux logements par an. Dans une consultation récente de septembre 2017¹²², le gouvernement a réévalué ce nombre à 266 000. Venant complexifier la tâche pour les autorités locales, le NPPF a introduit une discrimination spatiale entre les espaces ruraux, les ceintures vertes et les autres territoires de nature protégée. Le front d'urbanisation devait toucher plus particulièrement les deux premiers, minimisant les exigences de constructions dans les parcs nationaux et les AONBs. Depuis 2012, les contentieux dans les ceintures vertes (chapitre 13 du NPPF) ont été particulièrement nombreux, notamment sur l'identification des *brown fields* pour construire de nouveaux logements (CPRE, 2018 ; Garton et Barton, 2019). Pour les parcs nationaux et les AONBs, il est précisé au paragraphe 14 du NPPF qu'il existe une présomption dans ces territoires en faveur d'un « *sustainable development* » :

¹²¹ Department for Communities and Local Government, Février 2017, Fixing our broken housing market.

¹²² Department for Communities and Local Government, Septembre 2017, *Planning for the right homes in the right places: consultation proposals*. En novembre 2016, un rapport démontrait qu'en 2015/2016, les constructions neuves et les conversions du stock existant correspondaient à 190,000 nouveaux logements (voir le rapport Housing Supply England, 2015-2016 sur le site du gouvernement).

- « *Approving development proposals that accord with the development plan without delay; and where the development is absent, silent or relevant policies are out-of-date granting permission unless: any adverse impacts of doing so would significantly and demonstrably outweigh the benefits, when assessed against the policies in this Framework taken as a whole; or specific policies in this Framework indicate development should be restricted.* » (Paragraphe 14, NPPF).

Les paragraphes 115 et 116 qui sont relatifs à l'ensemble des espaces protégés :

- « *Great weight should be given to conserving landscape and scenic beauty in National Parks, the Broads and Areas of Outstanding Natural Beauty, which have the highest status of protection in relation to landscape and scenic beauty. The conservation of wildlife and cultural heritage are important considerations in all these areas, and should be given great weight in National Parks and the Broads and Areas of Outstanding Natural Beauty, which have the highest status of protection in relation to landscape and scenic beauty.* » (Paragraphe 115, NPPF).
- « *The conservation of wildlife and cultural heritage are important considerations in all these areas, and should be given great weight in National Parks and the Broads. Planning permission should be refused for major developments in these designated areas except in exceptional circumstances and where it can be demonstrated they are in the public interest.* » (Paragraphe 116, NPPF).

Ces deux paragraphes sont très importants dans la mesure où ils renvoient au principe appelé le « *Silkin Test*¹²³ » dans le cas de « *major development* » (projets de constructions majeurs) qui, compte tenu de leur envergure, pourraient être adoptés par d'autres autorités publiques que les gestionnaires des parcs nationaux. Dans les territoires d'étude, les gestionnaires des parcs nationaux ont très rapidement intégré dans leurs plans de gestions des dispositions spécifiques destinées à encadrer les nouvelles constructions et éviter la pression des promoteurs immobiliers. Par exemple, dans le plan de gestion du parc national de Dartmoor, il a été rappelé dès 2013 que l'obligation de fournir des constructions neuves était fixée pour le périmètre du parc national. Il s'agit ici d'une disposition extrêmement importante, et qui justifie que le front d'urbanisation soit beaucoup plus intense dans les espaces ruraux sans protection que dans les parcs nationaux. Les autorités locales ne peuvent pas tenir compte de la surface géographique de ces territoires pour atteindre les quotas de constructions neuves fixés pour chaque district. Pour prendre un exemple fictif, cela signifie que si un district a pour objectif de construire 5000 nouveaux logements, mais qu'il a 60% de son territoire classé en tant que parc national, ces 5000 constructions neuves ne pourront être construites que sur les 40% de territoire du district non classé.

En d'autres mots, cela a renforcé les obligations et les pressions pour les autorités administratives au sein desquelles se trouve tout ou partie d'un parc national. Elles se doivent de construire le nombre de logements prévu par le gouvernement sans pouvoir inclure les terrains situés dans les parcs nationaux. Ces derniers ont des quotas individuels à respecter. Le paragraphe 14, note 9 du NPPF, prévoit que les « *objectively assessed needs*¹²⁴ » (OAN- *besoins objectifs en logements*) ne sauraient

¹²³ Voir le chapitre 2 pour plus de précisions sur Lewis Silkin.

¹²⁴ Sur la période 2012-2017, les *Objectively Assessed Need* (OAN) ont été à la base de l'élaboration des réglementations d'urbanisme dans les *local plan*. Conformément au *Barwood Judgement* de 2013, les OAN,

être appliqués lorsqu'il existe des cas de restrictions aux projets de construction. Par le jeu des renvois, le paragraphe 115 du NPPF prime sur les OAN dans les parcs nationaux puisque la priorité doit être donnée à la protection de l'environnement conformément à la note 25 qui elle-même renvoie à la circulaire de 2010 relative aux parcs nationaux¹²⁵ qui n'a pas été abrogée lorsque le NPPF est entré en vigueur en 2012. Les autorités gestionnaires des deux parcs nationaux étudiés l'ont par ailleurs rappelé très rapidement dans leurs plans de gestion mis à jour :

« There is no expectation that the National Park will provide housing to help fulfil the constituent districts' strategic housing provision and the Authority's housing "target" is strictly related to the needs that arise within the National Park ». (Dartmoor National Park Management Plan, 2013, 2.19.10)

Conscient de cet enjeu, en 2017, le secrétaire d'État Sajid Javid MP est venu préciser que *« there will be places where constraints- for example, such as Areas of Outstanding Natural Beauty, national parks or others- mean there's not enough space to meet local need »* (CLG Written Ministerial Statement 14/09/17). Pourtant, aucune mesure n'a été prise pour rétablir l'équilibre entre les espaces ruraux et les territoires de nature protégée. Plus encore, cette discrimination spatiale en faveur de quotas différents fixés pour les parcs nationaux a été récemment confirmée comme étant une obligation légale à laquelle le gouvernement ne saurait déroger. En 2018, le gouvernement britannique a lancé une procédure de révision¹²⁶ du NPPF et a consulté l'ensemble des parties concernées. Les autorités gestionnaires ont été invitées à soumettre leurs commentaires au gouvernement concernant les défaillances du NPPF. Toutes ont rappelé que si les parcs nationaux ont un « devoir » (*duty*) de veiller au bien-être des populations locales et des habitants, ce devoir ne doit être exercé qu'afin de poursuivre les deux objectifs principaux¹²⁷. Voici, par exemple, la réponse de l'autorité gestionnaire du parc national du Peak District¹²⁸ : *« Whilst the National Park Authorities also have a duty to foster the social and economic well-being of its resident communities, it is a duty that is to be exercised in pursuing the purposes, as opposed to a duty to be exercised as an end in itself at the expense of conserving and enhancing the special qualities of these areas. Furthermore, National Park Authorities are not housing authorities: a fact that underpins the NPAs understanding of its role with regard to housing delivery. It is clear therefore that the purposes of land use planning in a national park differ from the purposes that apply for most other LPAs »*.

De plus, l'ensemble des autorités gestionnaires des parcs nationaux ont interpellé le gouvernement afin que celui-ci les autorise à fixer elles-mêmes les besoins en termes de nouveaux logements dans les périmètres de ces territoires : *« the first (key point) is the proposed approach to assessing housing needs in National Parks and the Broads Authority are (Question 4). We very much support the intention to make it clear in national policy that National Park Authorities and the Broads Authority should*

méthode de calculs des besoins en logement, ont vocation à s'appliquer dès lors qu'une autorité locale n'a pas élaboré un local plan de 5 ans conformément aux dispositions du NPPF.

¹²⁵ The English National Parks and the Broads UK Government Bison and Circular 2010.

¹²⁶ <https://www.gov.uk/government/consultations/draft-revised-national-planning-policy-framework>

¹²⁷ Section 62 Environment Act 1995: <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1995/25/section/62>.

¹²⁸ https://www.peakdistrict.gov.uk/__data/assets/pdf_file/0003/828237/Housing-topic-paper.pdf

*generate their own needs figures based on the best available information, and that the proposed standardised national methodology is not applicable within National Parks*¹²⁹. »

Pour ce qui concerne les AONBs, le NPPF fixe des prescriptions spéciales, malgré tout moins contraignantes que dans les parcs nationaux. Mentionnées aux paragraphes 115 et 166, il est prévu que l'existence d'un périmètre AONB soit de nature à restreindre les projets de constructions afin de garantir la mise en œuvre du principe « *sustainable development* ». Le NPPF précise que dans les AONB, une plus grande attention doit être portée à la protection des paysages et des beautés naturelles dans la mesure où ce niveau de protection est considéré comme équivalent à celui des parcs nationaux. D'une manière générale, les projets de constructions majeurs devraient être refusés sauf exception. Le NPPF stipule que les LPA doivent être transparentes quant aux poids qu'elles entendent accorder à la protection des paysages des AONB dans leurs *local plans*. Pour ce faire, elles doivent explicitement se référer au paragraphe 117 du texte qui stipule que : « *land allocations for development should prefer land of lesser environmental value* ». Plusieurs conflits d'interprétation sont apparus pour les AONB. Il s'agissait de savoir si les règles relatives aux AONB devaient être interprétées comme incluses dans les *LPA's housing policies* et donc être considérées comme « out of date » en l'absence d'un « *five year housing supply* ». La Cour Suprême a tranché ces conflits d'interprétation par un arrêt *Suffolk Coastal District Council (Appellant) v Hopkins Homes Ltd and another (Respondents)*¹³⁰ rendu en mai 2017 et a éclairci le fait que lorsqu'un projet de construction aura un « *harmful impact* » sur les AONB alors la présomption en faveur d'un « *sustainable development* » ne doit pas être engagée.

Malgré les dispositions protectrices du NPPF dans les territoires de nature protégée, les pressions du front d'urbanisation porté par les promoteurs se sont intensifiées depuis le début des années 2010, et ce tout particulièrement aux frontières de ces premiers ou dans les espaces en creux de ces territoires de nature. Il convient à présent de voir de quelle manière les gentrificateurs, et autres acteurs locaux, se sont mobilisés pour consolider le front écologique dans les territoires de nature protégée dans lesquels ils ont investi. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à partir au front écologique lorsque les frontières de ces territoires sont mises en péril. Avant d'analyser les différents conflits rencontrés lors des périodes de recherche, il convient de s'attarder sur la manière dont certains nouveaux habitants tentent, de par leur engagement, d'influencer le *planning system* en se positionnant dans diverses arènes de pouvoir.

VI.2. Consolider et cloisonner le front écologique : l'alliance des éco-conquérants

Les stratégies sociales déployées par les gentrificateurs, pour garantir la pérennité de leurs investissements dans les territoires de nature protégée, se matérialisent par une capacité à s'inscrire dans une posture politique, mais aussi associative.

¹²⁹https://www.nationalparksengland.org.uk/__data/assets/pdf_file/0009/1105002/National-Parks-England-response-to-Planning-for-the-right-homes-in-the-right-places-CLG-Consultation-Nov-2017.pdf

¹³⁰ <https://www.supremecourt.uk/cases/uksc-2016-0076.html>

VI.2.1. S'investir dans les arènes politiques locales : une pratique stratégique

Les politiques publiques censées répondre à la problématique du logement ont été fortement critiquées localement car marquées par une cascade de chiffres qui ont lissé et simplifié les caractéristiques locales et les enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux. Ce lissage a entraîné localement de nombreuses contestations compte tenu du caractère abstrait et déconnecté de ces mesures par rapport aux réalités sociales comme l'illustre l'extrait d'entretien suivant réalisé avec un représentant pour le comté du Devon :

« People have lost faith in planning and yet we know how important planning is. In 2012 when the government decided to weaken the planning system there was an absolute outrage from the public. When the government was proposing that dreadful sentence "the default response to planning applications should be yes!". Throwing away, all of that immense hard work of the previous men and women (...) like P. Abercombie and Robert Hunter. We have lost that ambition of harmonisation just in favour of growth. Planning is so important and in many ways the fight is about how vital planning is to help to protect beauty. » (Élu du comté du Devon, Homme, 51 ans, parc national de Dartmoor, avril 2016).

Dans cet extrait d'entretien, deux personnalités structurantes du mouvement environnemental en Angleterre sont citées comme exemple : Patrick Abercombie, à qui l'on doit la création de la CPRE et Robert Hunter, fondateur du National Trust. Ces deux figures de la résistance au front d'urbanisation ont été à de multiples reprises citées dans les entretiens réalisés avec les éco-conquérants qui poursuivent le front écologique initié en Angleterre depuis le XIX^e siècle. J. Sturzaker l'exprime clairement dans le titre de son article, le pouvoir, et notamment le pouvoir politique local, peut s'exercer par les élites dans le but de contrôler les constructions neuves dans la campagne anglaise (Sturzaker, 2010). Cela est d'autant plus vrai dans le cadre des territoires de nature protégée. Les nouveaux habitants défendent avec vigueur les territoires dans laquelle ils sont venus s'installer et s'investissent dans la lutte contre l'étalement urbain. Un investissement des gentrificateurs pouvant parfois être qualifié de NIMBY¹³¹ (Smith, 2013). Comme le rappelle M. Bailoni, l'attitude NIMBY illustre, au-delà des critiques pouvant être faites, l'investissement des populations dans la défense d'un patrimoine culturel et naturel potentiellement menacé par un projet d'aménagement de dimension variable (Bailoni, 2012). Certains éco-conquérants s'investissent donc au service de la protection d'une qualité de vie, du calme et de la beauté des paysages, mais également dans le but de protéger leur patrimoine immobilier. Le développement de l'urbanisation pourrait, à terme, affecter la valeur marchande de leur bien. Disposant des ressources nécessaires, certains s'investissent dans la vie politique locale et, non contents des actions de l'autorité gestionnaire de l'espace protégé pour contenir la pression urbaine sur ces espaces, ils utilisent les outils du droit de l'urbanisme à des fins de protection de leur environnement.

Depuis la fin des années 1970, de nombreuses recherches s'accordent sur le fait que les gentrificateurs, portés par des convictions environnementales, sont de plus en plus enclins à investir les sphères politiques locales pour maîtriser l'aménagement de leur territoire (Lowe, 1977 ; Newby et al., 1978 ; Parsons, 1980 ; Buller et Lowe, 1982 ; Cloke, 1983, p. 70 ; Cloke et al., 1995 ; Lowe et al., 2003 ; Urry, 1995 ; Woods, 2005). De nombreux rapports ont par la suite corroboré ce constat que les élus locaux

¹³¹ Not In My BackYard

dans les espaces ruraux appartiennent le plus souvent aux middle-classes¹³². Suivant les suggestions de J. Little (1987), cette partie s'attache à évaluer les stratégies et les modes d'implication des gentrificateurs dans les sphères politiques et administratives locales pour sécuriser et protéger leur position dans les nouveaux territoires investis. Symptomatique de la gentrification rurale, bien souvent, cet investissement se fait aux dépens des ménages plus modestes qui sont sous-représentés dans les arènes locales: « *the political make-up of local government was more likely to lead to support for the interests of private property owners, thus protecting the position of the middle classes within the rural communities at the expense of the poorer sectors of the population.* » (Little, 1987, p. 191).

Il ressort de l'enquête que l'échelle d'intervention privilégiée par les gentrificateurs éco-conquérants pour assoir leur posture politique destinée à sécuriser leur investissement est l'échelle de la paroisse. En d'autres termes, il s'agit ici bien de la prise de contrôle du pouvoir local sur un territoire au nom de valeurs écologistes. Le traitement des réponses des nouveaux habitants à la question « *are you a representant of your parish ?* » permet de prendre la mesure de l'investissement politique des gentrificateurs. Dans le parc national du Peak District, près de 85% des nouveaux habitants interrogés sont ou ont été des *parish councillors* (conseillers de paroisse). Plus particulièrement, ce sont les anciens *civil servants* (fonctionnaires d'État) qui sont le plus investis dans cette sphère :

« I spent my life in public services so I knew what to do. The previous parish council was doing nothing. We appointed new councillors, to serve the community. We do things properly. For instance, some land was taken away because some people were trying to steal it, but it was public. We battled, and we won. This is why I joined the parish council. I joined 4 years ago. » (Entretien n°160, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017).

Cet extrait illustre la manière dont les gentrificateurs transposent leurs compétences dans les arènes admiratives locales qu'ils investissent (Cloke et Thrift, 1987, p. 326 ; Marsden et al., 1993, p. 25 ; Woods, 2005). Certains, installés depuis peu dans le Peak District, souhaitent patienter quelque temps avant de s'engager pour acquérir une connaissance fine de leur territoire d'installation :

« Both John and I were parish councillors in our last village so I have done that. I wouldn't be interested to do this now because we have only been there for 18 months. I think I need to know Hathersage better. I intend to become a parish councillor again because it is an efficient way to carry a vision when you love a place. » (Entretien n°73, NH, femme, 50-60 ans, trois enfants, parc national du Peak District, 2016).

Dans cet extrait transparait une volonté de s'investir pour protéger un mode de vie spécifique (Milbourne, 1997) et peser sur les décisions qui pourraient l'affecter (Cloke et al., 1998, p. 39). Sur l'ensemble des entretiens réalisés avec des nouveaux habitants, plus d'1/3 ont déclaré avoir déjà été conseillé de paroisse dans leur précédent lieu de vie, raison pour laquelle, plusieurs ont affirmé ne pas avoir hésité longtemps pour reprendre cette activité :

« We arrived 13 years ago and I have been a Parish councillor for 12 years and chairman for 5. I wanted to get involved in the local community because we came for it so I felt it was my duty to

¹³² C'est le cas par exemple du Widdicombe Committee publié en 1986 ou du plus récent « Councillors on the Front Line » de 2013.

help and share my ideas and skills. » (Entretien n°18, NH, femme, 50-60 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

Cet ancien ingénieur, en souhaitant partager ses idées et ses compétences, témoigne des facilités pour ces nouveaux habitants diplômés de mettre à profit leurs atouts en matière de communication, de technique et d'organisation une fois élus (Abram et al., 1996, p. 355 ; Woods, 2005, p. 186). Devenir conseiller de paroisse constitue fréquemment une étape indispensable pour accéder aux arènes supérieures comme le cercle restreint des comités qui siègent au sein des autorités gestionnaires des parcs nationaux. Pour 7 d'entre eux, être ou avoir été élu au sein de l'autorité gestionnaire des parcs nationaux¹³³ constitue un moyen beaucoup plus efficace pour porter et défendre ses idéaux environnementaux :

« I wanted to get involved in the national park authority because I have been a parish councillor for many years now and I always felt it was the place to be if you really wanted things to change, or not change in my case. I think residential development in national parks should be done very carefully. National parks are here to protect the environment first. » (Entretien n°82, NH, femme, 50-60 ans, mariée, parc national du Peak District, 2016)

Cet extrait d'entretien témoigne du fait que beaucoup de gentrificateurs éco-conquérants sont porteurs de visions de ce que devrait être un parc national ou une AONB. Les mécanismes de protection, qui ont constitué un argument structurant dans leurs mobilités résidentielles, occupent une place importante dans leurs pratiques et stratégies territoriales.

« I was a parish councilor from 2003 to 2007, and I have been a secretary of state from 2007 to 2016. In Dartmoor, many people like me have come from London to settle in. We are involved because we want to protect it. » (Entretien n°23, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

Si dans les parcs nationaux, les gentrificateurs investissent volontairement les sphères de pouvoir locales, dans l'AONB des Cotswolds, plusieurs élus rencontrés sont des nouveaux habitants, mais n'ont pas réellement choisi leur investissement politique comme l'illustre l'extrait suivant :

« Soon after we arrived with my wife, one member of the parish council came to speak to us. He explained that they were in need of people like me and that I should enter the parish council. He said "you came here for the countryside? Then help us to maintain it."(...) I joined them the year after. » (Entretien n° 141, NH, homme, 40-50 ans, marié, un enfant, Cotswolds, 2017).

Cet exemple s'est avéré loin d'être isolé dans ce terrain d'étude où les villages fantômes¹³⁴ se multiplient et où il devient de plus en plus difficile de trouver des représentants locaux. À Dartmoor, au contraire, il semble qu'il y est une réelle compétition pour pouvoir entrer dans les conseils de paroisse. La perte d'un siège est souvent vécue comme une désillusion sévère dans un territoire où les *middle class* sont de plus en plus nombreuses, mais où l'aristocratie locale et les agriculteurs demeurent très présents et actifs politiquement. Dans les deux parcs nationaux, être élu ou nommé

¹³³ Aucun exemple n'a été rencontré pour l'AONB des Cotswolds.

¹³⁴ Voir le chapitre 4 et les parcours commentés pour plus de précisions sur ce terme.

par le Ministère de l'Environnement au sein de l'autorité gestionnaire de ces territoires constitue une arène privilégiée d'intervention pour ces éco-conquérants :

« As you know there are members and there are officers of the national park. I am one of the members appointed by government, so secretary of state, and I am the chair of the working panel. I deal with sustainably development. That committee has most influence on the planning policy. » (Entretien n°169, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017).

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, les gentrificateurs maîtrisent suffisamment les rouages du *planning system* pour identifier les sphères d'influence et s'efforcer de les intégrer.

« I wanted to get involved in the national park authority because yes we have to follow the government indications but we can still say where and when. They don't know the place. They just say you have to build so many houses but at the park scale and also on the parish scale, we can influence where those new developments can take place and avoid spoiling the national park. » (Entretien n°117, NH, homme, 60-70 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Il ressort que l'engagement politique des personnes interrogées est légitimé par une volonté de s'assurer que les règles du *planning system* demeurent non seulement strictes, mais également appliquées selon leurs conceptions. Dans les discours, cela transparaît par la promotion d'un « *good planning* » (Shucksmith, 2018) mis au service du renforcement et de l'extension du front écologique par des gentrificateurs à même d'en maîtriser la technicité. En s'alliant avec d'autres acteurs, comme les autorités gestionnaires lorsque celles-ci disposent des pouvoirs nécessaires, ou en les contournant pour mieux renforcer à leur manière le front écologique, les éco-conquérants varient les stratégies d'intervention pour le consolider.

VI.2.2. L'alliance des éco-conquérants et des gestionnaires pour stabiliser et fortifier le front écologique

L'hypothèse que les gestionnaires puissent avoir joué un rôle dans l'intensification des dynamiques de gentrification rurale à travers leurs documents de gestion semble plausible compte tenu des pouvoirs qui leur sont conférés. Au moins pour les parcs nationaux. D'ailleurs, cette hypothèse avait déjà été explorée par D. Parsons (1979) : « *in each of the national parks a "Park Planning Committee" is responsible for development control in the villages and other settlements of the area. This is a semi-autonomous local planning authority and its political "isolation" from non-National Park areas probably tends to increase the stringency of development control restrictions in Park villages* » (Parsons, 1979, p. 285). Paul Cloke avait par la suite repris cette position critique à l'égard du rôle que peuvent ou non jouer les gestionnaires d'espaces protégés dans l'intensification des dynamiques de gentrification : « *Within these designated areas it is generally assumed that the physical structure of settlements is viewed as more important than socially orientated issues, thus creating a situation which can lead to a congregation of the more affluent in protected villages and all the problems resulting from trends of gentrification and geriatrification* » (Cloke, 1983, p. 290).

Plus précisément, il insistait sur le fait que les autorités des parcs nationaux avaient très largement utilisé l'outil des *conservation areas*, un des mécanismes de protection du patrimoine architectural et urbanistique permettant d'imposer des restrictions supplémentaires au sein de leurs périmètres : « *national parks authorities have made heavy use of conservation area designations to control development in rural settlements, and growth elsewhere where is restricted both by the policy conditions which have to be fulfilled before permission is granted, and by strict design guidelines which tend to steer developers towards the more profitable market for larger, more expensive dwellings.* » (Cloke, 1983, p. 296). Les affirmations du chercheur se vérifient dans les terrains d'étude. Par exemple, dans le parc national de Dartmoor, 25 *conservation areas*¹³⁵ ont été rapidement créées après que l'outil ait été introduit dans le *planning system*. Ces *conservation areas* semblent se juxtaposer presque parfaitement avec les villages gentrifiés identifiés sur le terrain. Cet ancien magistrat installé depuis 7 ans à Princetown et membre du conseil de paroisse précise :

«I think Dartmoor's built environment has well-defined vernacular traditions reflecting historical building methods. It is important to preserve it and this is why conservation areas are so useful. You have to respect high standards of design and construction to conserve village settings. I wanted to get involved with the parish council because I think we have a role to play to maintain the character of the place.» (Entretien n°103, NH, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Ce gentrifieur de Princetown précise l'importance du mécanisme des *conservation areas*, y compris au sein du parc national. Cela n'est pas surprenant compte tenu de la plus-value financière et esthétique qui est associé au bâti qui s'insère dans ce périmètre de protection et qui impose des contraintes strictes aux propriétaires (Ahlfeldt et al., 2012). Pour lui, son investissement politique repose sur la volonté de conserver cette petite ville dans l'état dans laquelle elle est et veiller à ce que ses qualités soient mises en avant. L'exemple de la ville de Princetown est intéressant car assez unique, tant à Dartmoor que dans l'ensemble des terrains d'étude. Présentée dans le chapitre 3, cette petite ville où se situe l'une des prisons qui fut pendant longtemps la plus redoutée d'Angleterre est isolée dans le parc national et réputée pour ses conditions climatiques rudes. Lors des premières périodes de recherche, un entretien avec l'autorité gestionnaire du parc national avait révélé que cette dernière avait, selon ses propres termes, « *tenté de gentrifier Princetown à la fin des années 1990, mais sans succès* ». Malgré tout, les entretiens réalisés dans la ville en 2016 témoignent du nombre croissant de nouveaux habitants qui s'installent à Princetown, principalement dans les anciens logements des officiers de la prison. La personne interrogée ci-dessus en est un exemple parlant car, installée depuis 5 ans, cette dernière est précisément venue à Princetown pour se couper de la modernité et s'immerger dans la « nature ». Elle continue d'exercer ses fonctions de magistrat à Plymouth et a depuis été rejointe par d'autres nouveaux habitants comme deux autres couples interrogés lors de cette recherche. Les propos tenus par l'autorité gestionnaire à l'égard de la ville de Princetown, si elle nécessitait une étude plus approfondie, interpellent quant au rôle d'agents de la gentrification que

¹³⁵ Dartmoor Management Plan, 2013: *Conservation areas* (2.10.24) They are defined as "areas of special architectural or historic interest of character or appearance of which it is desirable to preserve and enhance". There are 25 *conservation areas* in Dartmoor National Park: Ashburton, Buckfastleigh, Chagford, Crockernwell, Drewsteignton, Dunsford, Horrabridge, Manaton, Mary Tavy, Meavy, Moretonhampstead, Murchington, North Bovey, North Brentor, Princetown, South Brent, South Tawton, South Zeal, Sticklepath, Throwleigh, Walkhampton, Widecombe-in-the-Moor.

certaines acteurs publics tiennent, selon leurs compétences. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1995, les autorités gestionnaires des parcs nationaux disposent de la pleine compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme, ce qui laisse présumer que l'hypothèse formulée par D. Parsons et P. Cloke se renforce. Dès lors, il est légitime de se demander si les gestionnaires d'espaces protégés sont des « agents » de la gentrification ou non (Shucksmith, 2011) ? Ont-ils aidé dans le renforcement direct ou indirect des dynamiques de gentrification dans les terrains d'étude ?

Outre les efforts déployés à Princetown, dès qu'une demande de permis de construire est déposée dans les deux parcs nationaux, les conseils de paroisse sont systématiquement consultés par les autorités gestionnaires. Si, dans les textes, les pouvoirs de ces élus semblent limités à la formulation d'avis consultatifs, sur le terrain, cet avis est le plus souvent suivi par l'autorité gestionnaire responsable de délivrer l'autorisation :

« Usually if we object, the application at the end of the day is refused by the authority. We have one of our trustees who used to be the head of planning at the national park so he is a retired expert. It allows us to do things properly » (Entretien n°115, NH, homme, 40-50 ans, marié, 1 enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Le suivi par les autorités gestionnaires des avis émis par les conseils de paroisse se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela a été démontré précédemment, il n'est pas rare que les nouveaux habitants, porteurs d'idéaux environnementaux, soient élus au sein des autorités gestionnaires. Ensuite, selon M. Shucksmith pour les officiers du *planning system*, il n'est pas rare que ces officiers du *planning system* des autorités gestionnaires partagent le même point de vue que les gentrificateurs qu'ils relaient et qu'ils écoutent : *« for planning researchers, there is a clear need to understand the consumption processes and preferences of the middle class that are central in shaping places : both from a behaviour perspective (e.g. influencing consumer preferences through planning policies) »* (Shucksmith, 2011, p. 594). Si les gestionnaires relaient et écoutent les gentrificateurs, ces derniers en font de même et s'alignent avec les exigences des gestionnaires :

« We are a small parish, population just under 500 people, 300 houses. We have a duty to comment on planning applications for the parish. The main purpose of the park is to protect the environment. What we try to do is to judge the application against the peak park policies. Our principle is "does this development take place within the Peak Park policies"? If not, we always refuse it. » (Entretien n°164, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, Peak District, 2017).

Cela ressort de cet extrait d'entretien réalisé avec un élu du Peak District, les autorités locales, tout comme le parc national, se positionnent le plus souvent en faveur de la protection de l'environnement qui supprime les besoins des locaux en matière de logements. Cette même ligne d'action défendue par les autorités gestionnaires et les autorités locales contribue à consolider le front écologique.

« Our default position is that we support application for refurbishment of ruins, extensions to houses, somebody wants to put an extension on the back of their houses, we support that, we say that by and large, our position is to support. » (Entretien n°166, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national du Peak District, 2017).

De la même manière, les autorités locales s'alignent avec les politiques des parcs nationaux qui ont pendant longtemps été en faveur de la rénovation du bâti agricole. Or, les modifications substantielles

apportées au patrimoine bâti et les investissements en termes de rénovation ont nécessairement eu un impact sur la hausse du prix de l'immobilier dans ces territoires attractifs. C'est précisément ce genre de politique qui a pu contribuer à intensifier les dynamiques de gentrification dans les terrains d'étude. Plus encore, si récemment les autorités gestionnaires ont tenté de remédier aux difficultés d'accès au logement pour les locaux en promouvant les constructions neuves de logement financièrement accessibles, plusieurs cas ont été identifiés où les élus locaux, opposé à ces développements, ont tenté d'influencer et de réorienter spatialement les directives des autorités gestionnaires.

« We had to negotiate with the Peak Park. They would only permit new housing where it is affordable housing. In principle, we support affordable housing, but only where it is appropriate. » (Entretien n°163, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national du Peak District, 2017).

C'est le cas par exemple dans ce petit village du Peak District dans lequel un projet de constructions abordables a pris plus d'une dizaine d'années à voir le jour suite à l'opposition à plusieurs reprises des élus et habitants locaux. Les principaux motifs de leurs refus étaient à la fois esthétiques et environnementaux. Ils ont donc tenté d'orienter ce projet vers d'autres villages du parc national dans lesquels plusieurs « *brownfields* » étaient disponibles.

« We then objected to the Peak Park but we lost it even if we argued that there was a brownfield in Christbrook which would have been far more suitable for affordable houses. » (Entretien n°163, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national du Peak District, 2017).

En orientant les constructions neuves vers les « *brownfields* », les élus locaux renforcent le front écologique en Angleterre qui repose à titre principal sur la lutte contre l'étalement urbain. Les éco-conquérants élaborent donc leurs stratégies de défense autour de la nécessité de privilégier les nouvelles constructions sur d'anciens sites ayant déjà été artificialisés plutôt que sur des parcelles agricoles ou naturelles (Hodge, 2016) (photographie(s) 68).



Photographie(s) 68 : À gauche, la limite du village. À droite, la nouvelle construction sur un ancien « greenfield ».

Source : ©Marie Méténier, 2017

L'autorité gestionnaire a maintenu l'obligation de construire ce logement abordable qui a finalement été situé à la limite du village malgré l'opposition des élus locaux. En réorientant spatialement ce projet, mais aussi en retardant sa mise en place, les éco-conquérants s'assurent de la maîtrise de leur village et contribuent à marginaliser les populations locales aux revenus modestes.

Dans d'autres cas, quand ils jugent que les prérogatives prises par les gestionnaires pour protéger leur territoire sont insuffisantes, comme dans l'AONB des Cotswolds, ils élaborent eux-mêmes des dispositions plus restrictives. Cela renforce un des éléments structurants du front écologique selon lequel les stratégies des éco-conquérants « *s'appuient presque systématiquement sur un matériau juridique, qu'à défaut ils contribuent à générer* » (Guyot, 2009, p. 6).

Pour ce faire, ils disposent de plusieurs outils dont un a été tout particulièrement utilisé dans les trois terrains : les *neighbourhood plans* (plans de voisinage). Selon la PGG 12 publiée en 1999, la participation du public et l'inclusion des citoyens ont été encouragées afin de moderniser les modes de gouvernance¹³⁶. L'émergence d'une demande croissante de participation dans les projets pouvant impacter l'environnement a encouragé la mise en place d'un *planning system* qui prenait de plus en plus en compte la dimension participative du public (Bishop et Phillips, 1996 ; Bishop et Phillips, 2004).

L'outil des *neighbourhood plan* a été introduit suite à l'entrée en vigueur du *Localism Act* en 2011. L'objectif du gouvernement de coalition à l'origine de ce texte était de renforcer la coopération, la prise d'initiative, l'entraide et la responsabilisation d'individus formant un voisinage pour décider collectivement de l'utilisation des sols (Booth, 2014). Ces instruments d'urbanisme sont optionnels et non obligatoires. Le NPPF exige que le *neighbourhood plan* appuie l'orientation stratégique du plan local (Booth, 2016, p. 896). Une fois élaborés par au moins trois résidents, ils doivent être soumis à un examen public indépendant. S'ils doivent prendre en compte les plans d'urbanisme locaux, ils s'avèrent être un outil privilégié pour influencer l'aménagement du territoire local :

« I wanted to find out how I could influence planning decisions to protect and enhance what I value. Neighbourhood planning is a good means to protect our quality of life here but also to articulate what the community wants and needs in terms of developments ». (Entretien n°99, homme, 50-60 ans, divorcé, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

La première phrase de l'extrait d'entretien ci-dessus est éloquent quant aux stratégies de stabilisation du front écologique puisque les éco-conquérants rencontrés cherchent les leviers d'actions pour mieux influencer le *planning system* afin de protéger ce pourquoi ils sont venus s'installer : les aménités paysagères.

¹³⁶ Les dispositions de la PPG 12 (*Development Plans*) publiée en 1999 l'illustrent parfaitement :

«Local people and other interested bodies should have the opportunity to express their views on plan proposals before those proposals are finalized. The aim should be to encourage local people to participate actively in the preparations of plans from the early stages so they can be fully involved in decision about the patter of development in their area. Consultation with the general public, community groups, conservation and amenity groups, business, development and infrastructure interests helps local plan authorities to secure a degree of consensus over the future development and use of land in their area. »
<https://www.gov.uk/guidance/neighbourhood-planning--2>

« We made sure that our neighbourhood plans includes a relevant identification of specific development sites, the right design for developments and new environmental initiatives to protect our local landscape ». (Entretien n°88, NH, homme, 40-50 ans, union libre, un enfant, parc national du Peak District, 2017).

Mis en place et portés par les conseils de paroisse, les *neighbourhood plan* se voient conférer le même statut juridique que les *local plans* dès lors qu'ils ont été approuvés par un référendum local. Dans les discours, l'une des limites principales à cet outil est qu'il n'est pas possible de prévoir un nombre inférieur de nouvelles constructions que celui prévu dans le *local plan*. Les *neighbourhood plans* peuvent uniquement prévoir des constructions additionnelles. Cependant, malgré cette limite substantielle, il reste un outil privilégié pour orienter la localisation et fixer les standards applicables aux constructions nouvelles que de contribuer à la protection de l'environnement et des paysages comme l'illustre les différentes clauses restituées dans l'encadré suivant. Dans les parcs nationaux, les gestionnaires interviennent pour accompagner et aider à élaborer ces documents. Elles ont le devoir de contrôler la conformité des *neighbourhood plans* avec leurs propres documents et de s'assurer du respect des dispositions d'urbanisme à l'échelle nationale. Il en va de même dans l'AONB des Cotswolds, bien que le *Cotswolds board* ne dispose que d'une compétence consultative.

« I think neighbourhood plans are important because it can protect that landscape and lead planning decision makers to think carefully about the character of this area to ensure that necessary development does not cause any harm. It is a good way to mitigate impacts of development where it is needed ». (Entretien n° 139, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Dans cet extrait, il ressort que cet outil est pertinent pour cadrer les projets de constructions neuves nécessaires, ce qui renvoie aux observations faites dans les années 1990 par J. Urry (Urry, 1994).

« I got involved in the neighbourhood plan to manage changes in a way which respect what I would call the "sense of place". We developed landscape policies to conserve features such as hedgerows, hedge banks and dry stone walls ». (Entretien n°140, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Ici, le temps que cette personne interrogée a passé dans l'élaboration de ce document d'urbanisme se justifie dans la mesure où ce qu'elle souhaite défendre c'est avant tout son espace de vie (*sense of place*) incarné par des marqueurs paysagers emblématiques de l'idylle rurale. Cette stratégie de défense du « *sense of place* » est classique dans les logiques d'entre soit : « *L'entre-soi désigne des personnes qui choisissent de vivre et de défendre leur espace de vie (sense of place) en évitant les contacts avec ceux qui n'en font pas partie (et cela en fonction de critères sociaux et culturels (...))* » (Guyot et al., 2014, p. 2).

« AONBs are national designation but in our neighbourhood plan we wanted to include restrictive policies that set strict standards for any development in order to reinforce the protection ». (Entretien n°6, NH, femme, 60-70 ans, mariée, sans enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Cela s'est principalement retrouvé dans les Cotswolds, les éco-conquéranants interrogés se saisissent aussi des outils d'urbanisme pour pallier le manque d'efficacité du mécanisme de protection de type

AONB. En mobilisant tous les outils à leur disposition, ils renforcent le caractère opérationnel du front écologique. Lorsque les personnes interrogées étaient, ou avaient été impliquées, dans la rédaction de tout ou partie des *neighbourhood plans*, il leur était demandé de préciser les clauses rédigées. Il ressort que c'est principalement dans l'AONB des Cotswolds que les nouveaux habitants se sont impliqués dans la rédaction de ces documents. Cela semble logique car dans les parcs nationaux, les autorités gestionnaires imposent déjà dans leurs plans de gestion un ensemble de règles contraignantes. Face aux compétences limitées du *Cotswolds Board*, les nouveaux habitants rencontrés se saisissent eux-mêmes des outils d'urbanisme à leur disposition pour imposer leurs règles. Un ensemble de clauses ont été rédigées et laissent transparaître les préoccupations pour la protection de l'environnement et la lutte contre l'étalement urbain comme étant des priorités pour ceux qui élaborent les *neighbourhood plans*.

Clauses introduites par les nouveaux habitants interrogés dans les *neighbourhood plans*.

Conseil de paroisse de Ruscombe- *Neighbourhood Plan (adopted 2016) LC1: Landscape Character Policy*:

1. *New development will be in keeping with existing settlement patterns, maintaining the shape of the villages within the landscape and protecting their distinctive identity and landscape character.*

2. *Development will be supported where it:*

- *conserves and enhances the landscape and scenic beauty of the parish and the key characteristics of this part of the Cotswold's AONB; and*

- *safeguards open countryside and cherished public views from inside and outside of the parish as defined in the Landscape Character Assessment; and*

- *does not adversely affect existing green horizons.*

3. *Development needs to retain the fields and farmland to the south and west of the parish that serve as a genuine gateway into the Cotswold AONB.*

4. *Development will be expected to conserve landscape features such as hedgerows, dry stonewalls, fields, woodlands and water courses.*

Conseil de paroisse de Lower Swell - *Policy CPN 9 Protection of Natural Habitats* :

Development that results in harm to existing national and locally protected habitats will not normally be permitted. In some circumstances development proposals may be acceptable if accompanied by:

- *An independent assessment of the overall net environmental impact, and*
- *Acceptable proposals to mitigate harm, or*
- *Acceptable proposals for the provision of equivalent alternative habitats*

Conseil de paroisse de Laverton- *Neighbourhood Plan (2018)* :

- *Give highest priority to conservation and enhancement of the amenity, visual quality, natural beauty, wildlife and cultural heritage of the Wye Valley Area of Outstanding Natural Beauty*

- *Contribute towards the ecological network of the area with measures, in particular, to support the biodiversity value of designated and local sites;*
- *Maintain and where appropriate extend tree cover;*
- *Retain important landscape and biodiversity features such as ponds, orchards and hedgerows, adding to the natural assets of the parish where opportunities are available;*
- *Proposals for schemes which are judged to be ‘major development’ will, following guidance in NPPF para.116, be resisted except where a proposal is necessary for the public benefit and there are no alternative locations outside the AONB.*

Source : Enquête de terrain, M. Méténier, 2018.

À la lecture des clauses retranscrites ci-dessus, il ressort que celles-ci ont vocation à encadrer très strictement les atteintes aux paysages, en instaurant des critères d’esthétisme très élevés. Cet ensemble de mesures contribue à patrimonialiser toujours plus ces territoires de nature protégée (Belaidi, 2015). Ces actions de patrimonialisation s’inspirent, entre autres, des idéaux portés par les grandes associations de protection du patrimoine naturel et culturel, toujours très influentes en Angleterre, auxquelles les éco-conquérants adhèrent fréquemment.

VI.2.3. L’engagement associatif : une illustration du poids des préoccupations environnementales dans les terrains d’étude

La figure ci-dessous (figure 35) compile les réponses obtenues à la question : « *Are you part of any CART’s?* ». Le contraste entre la participation des nouveaux habitants (130 entretiens) et les locaux (68 entretiens) semble assez manifeste, et ce dans les trois terrains d’étude. Cela se justifie en partie car politiquement, les variations d’idylles décrites dans le chapitre 5 à l’origine des stratégies migratoires des gentrificateurs sont aux fondements des associations de protection de l’environnement les plus influentes au Royaume-Uni : le *National Trust* et la *CPRE* (Bell, 2006, p. 150). Parmi les nouveaux habitants, 15 font partie de plusieurs associations, ce qui n’est pas le cas pour les locaux interrogés qui, lorsqu’ils adhèrent, n’adhèrent qu’à une seule organisation, et principalement le *National Trust*.

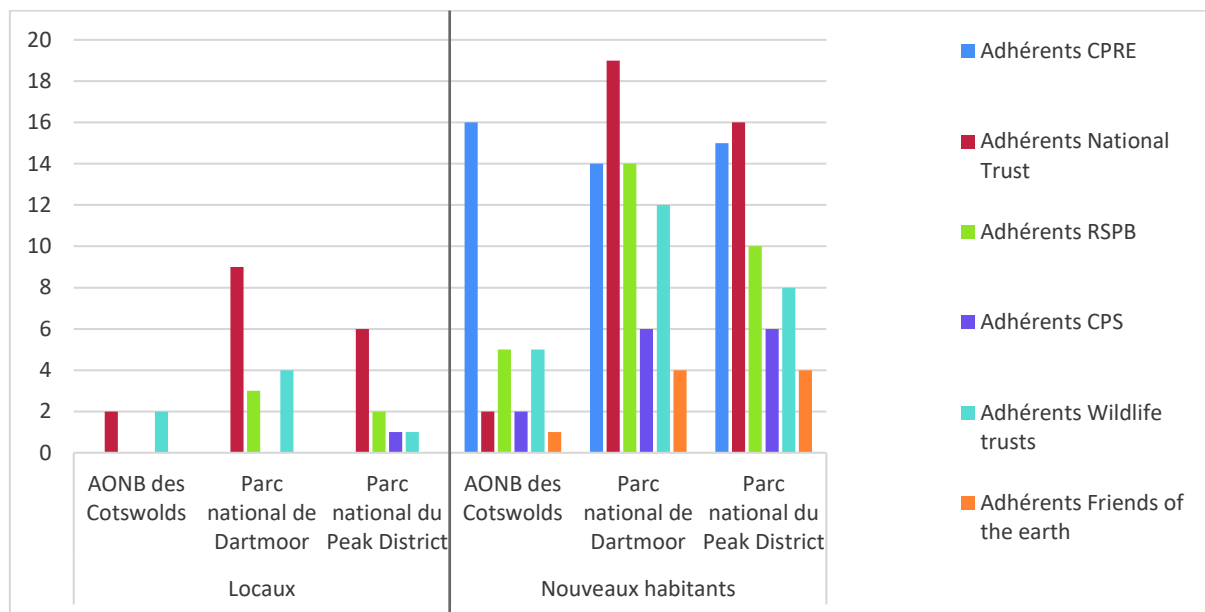


Figure 35 : L'engagement associatif, une nette différence entre les nouveaux habitants et les locaux.
 Source : Enquête de terrain, ©Marie Méténier, 2018.

Le *National Trust*, fondation d'origine privée, reconnue d'utilité publique et dotée de prérogatives de puissance publique, est une des associations les plus puissantes en Angleterre (Dwyer et Hodge, 1996 ; Mathis, 2010). Avec plus de 2 millions d'adhérents, le *National Trust* est également le second propriétaire terrien après la couronne. Proche des sphères politiques et de pouvoirs, le National Trust est un organisme indépendant, mais pourtant associé à l'action gouvernementale. Le National Trust est propriétaire non seulement de plus de 600 000 acres, mais aussi de 26 National Nature Reserve, 51 *nature reserve* dont il délègue la gestion aux *Wildlifes Trusts*, ce qui représente plus de 466 SSSI. Sur le plan paysager et patrimonial, le *National Trust* possède près de 355 propriétés et domaines ainsi que plus de 40 000 sites archéologiques. Depuis une loi de 1904, les pouvoirs du National Trust ont été élargis afin qu'il puisse déclarer ses propriétés comme inaliénables. Trois philanthropes sont à l'origine de sa création et constituent aujourd'hui encore des exemples et des modèles à suivre pour certains nouveaux habitants rencontrés :

« We started our conversation with a reaction about what is going on, you know reaction in terms to save nature. It started beginning of the 20 century, with the national trust and Octavia Hill. She was a visionary, an example. She saw what was happening to the countryside. If they did not start saving land, it would have been destroyed. That is fantastic because without that Britain would be built on by now. » (Entretien n°109, NH, femme, 40-50 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Dans cet extrait, Octavia Hill est citée en exemple par cette éco-conquérante du parc national de Dartmoor qui s'en inspire pour mettre en œuvre ses propres actions pour protéger l'environnement. Cet exemple est loin d'être isolé puisque que les pratiques contemporaines de mobilisations dans le mouvement de protection de l'environnement s'inspirent des idéaux portés par les fondateurs des grandes associations et reposent sur des justifications patrimoniales (Mathis, 2012).

« With my husband, we discussed about what is the point of trying to convert people to protect the environment. You are not going to convert people who do not share your consciousness about what is important. But, when you take a closer look, there is this big proportion of people who actually don't know about it. They are interested in nature but they are ignorant. I think they can easily be pushed. They just need help. I am trying to put it into practice, especially through the work I am doing on the hay meadow. » (Entretien n°109, NH, femme, 40-50 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Cela ressort particulièrement dans cet extrait d'entretien, les éco-conquéranants sont porteurs d'une certaine vision de la nature et entendent fédérer le plus grand nombre d'habitants en initiant de nombreux projets. Certains, comme la personne interrogée ci-dessus, se sentent même investis d'une mission d'information à l'environnement qui, si elle n'est pas pour déplaire aux locaux qui adhèrent à ces valeurs, déplaît très fortement à d'autres qui voient dans ces discours une condescendance fort peu appréciée. D'une manière générale, les pratiques d'adhésions au *National Trust* varient entre les locaux et les nouveaux. Ces derniers sont non seulement des philanthropes, mais également dans 4 cas des mécènes dont l'investissement financier dans la protection du patrimoine naturel et culturel est significatif :

« We are « life membership » for the National Trust. We regularly visit some of the most beautiful places in our country and the one, which really needs our help; we invest specific money in it. Sometimes we give for the property, sometimes for the estate attached to it. This is our way to continue the work of eminent environmentalists before us who saw the importance to protect it. » (Entretien n°109, NH, femme, 40-50 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Il ressort de cet entretien non seulement le profil d'adhérents de certains gentrificateurs qui souscrivent au « *life membership* » du National Trust pour près de £2000 et qui complètent cet engagement par des actions de mécénat non plus uniquement dans leur lieu de vie, mais dans les domaines qu'ils visitent en Angleterre. Gentrificateurs et philanthropes « *naturalistes sensibles* » (Depraz, 2008 ; Mathis, 2012), leur conception de la valorisation du patrimoine est intrinsèquement liée à la nécessité de protéger des paysages, mais surtout des paysages nationaux :

« What we have done, looking after the meadows group, that idea can be national. It needs time to do evolve. The festival we organised was in collaboration with the other people. Somebody needs to lead it to make things happen. This is our job. » (Entretien n°193, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2018).

Ces individus sont porteurs d'une vision *anthropocentrée* de la nature dans le sens où cette dernière ne saurait être dissociée d'une forme de valorisation patrimoniale, qu'il est possible de retrouver au fondement du *National Trust*. Dans les deux parcs nationaux, la RSPB (*Royal Society for the Protection of Birds*) fait l'objet de multiples adhésions, de la part de locaux et de nouveaux habitants. Créée en 1889 en réaction à la mode de l'époque qui conduisait les dames à intégrer dans leurs chapeaux des plumes d'oiseaux exotiques, la RSPB a depuis élargi son champ d'action, en intégrant la lutte contre les pollutions des sols pour mieux protéger les espèces avicoles. Elle gère près de 200 réserves ornithologiques et se positionne comme une figure structurante du mouvement environnemental en Angleterre. C'est aussi une des ONG incontournables en matière de protection de la nature à l'échelle

européenne avec un budget annuel proche avoisinant les 2 millions de pounds. Ces deux associations, le *National Trust* et la RSPB, sont deux organisations qui fonctionnent en réseau et au sein desquels les acteurs privés jouent un rôle clef (Depraz, 2008). Locaux et nouveaux habitants qui adhèrent à ces associations partagent souvent l'idée qu'il est nécessaire de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, que ce soit afin de protéger les paysages ou les espèces face aux développements inconsidérés. Là où les locaux sont plus mesurés quand face aux nombreux projets de constructions neuves, les nouveaux habitants engagés dans différentes associations sont unanimes quant à la nécessité de s'en tenir à la vocation première des territoires de nature étudiés : protéger l'environnement. Cela se matérialise concrètement dans l'enquête de terrain par l'adhésion des nouveaux habitants à la CPRE :

« I am a member of the CPRE and have been councillor for this parish for 2 years. In fact, it is more than simply “can we build and where”? Fighting urban sprawl is important and it leads all of us because it is also about what do we value in this changing world? I value the protection of places like here; our countryside is precious and should continue to be well looked after. »
(Entretien n°8, NH, femme, 40-50 ans, mariée, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Compte tenu des profils socio-économiques des nouveaux habitants rencontrés, il ne semble pas surprenant que ces éco-conquérants adhèrent très largement à la CPRE. Plusieurs études ont démontré que la majorité des membres de cette association appartiennent aux classes moyennes à supérieures de la société anglaise et résident principalement dans les espaces ruraux et suburbains (Scott, 1994 ; Lowe et al., 2003 ; Murdoch et Lowe, 2003) : *« In the wake of counterurbanisation, this situation changing and local development interests are now confronted by a strengthening environmental constituency, one that asserts the aesthetic concerns that are so valued by new rural residents (...). Examination of a leading environmental group, one that is closely associated with the counterurbanising countryside, the CPRE (...). The CPRE is also thought to represent the new rural residents, the counterurbanisers. »* (Murdoch et al., 2003, p. 96).

Un document récent, réalisé pour les branches locales de la CPRE¹³⁷, confirme les caractéristiques décrites ci-dessus des adhérents qui sont :

- *Likely to be age over 50*
- *Predominantly from professional backgrounds*
- *Probably retired*
- *Often comfortably off, with incomes significantly above the national average*
- *Living equally in rural and suburban areas*
- *Interested in outdoor activities*
- *Interested in the rural community*

¹³⁷ CPRE, 2018, Introduction to the CPRE-Branch Handbook, consulté en ligne : <https://www.cpre.org.uk/local-group-resources/branch-development/>

Allant plus loin, les chercheurs ont admis une corrélation entre la forte présence de membres de la CPRE et des territoires où les dynamiques *conterurbanisation*¹³⁸, ou dans le cas présent de gentrification, se manifestent le plus fortement (Lowe et Goyder, 1983 ; Short et al., 1986 ; Scott, 1994 ; Lowe et al., 1995 ; Lowe et Murdoch, 2003). De 15 000 membres dans les années 1960 à la CPRE compte aujourd'hui près de 40 000 membres. Ce nombre est resté constant depuis les années 2000. Dès ses origines en 1926, la CPRE (*Council for the Preservation of Rural England* devenu en 1969 la *Council for the Protection of Rural England*) a fait tout son possible pour maintenir la fracture spatiale entre les espaces urbains et les espaces ruraux (Murdoch et Lowe, 2003). Elle a été créée par trois personnages qui ont marqué l'histoire du *planning system* anglais : Patrick Abercrombie, alors président du *Town Planning Institute*, par Guy Dawber, président du *Royal Institute of British Architects* et par le comte de Crawford, président de la *Fine Arts Commission* (Cherry, 1974). Comme le laissent supposer les différents instituts mentionnés ci-dessus, l'objectif premier de cette organisation était d'encourager, selon G. Pelter, « *all things of true value and beauty, and the scientific and orderly development of local resources* » (cité dans Sheail, 2002, p. 106). La CPRE reflétait les préoccupations environnementales et esthétiques d'une élite métropolitaine composée d'intellectuels, d'hommes politiques, d'aristocrates et de professionnels ayant un intérêt dans les arts et/ou l'aménagement du territoire (Lowe, 1977). Comme le déclarait P. Abercrombie : « *the greatest historical monument that we possess, the most essential thing which is England, is the Countryside, the Market Town, the Village, The Hedgerow Trees, the Lanes, the Copses, the Streams and the Farmsteads* » (cité dans Lowe et Goyder, 1983, p. 18).

Ces élites étaient convaincues de la nécessité de lutter contre les menaces que les espaces urbains faisaient peser sur les espaces ruraux. Légalement, cela s'est traduit par un très fort lobby lors de l'élaboration du *Restriction Development Act* de 1935 (Bunce, 1994) et l'adoption de politiques publiques destinées à maintenir une stricte division spatiale entre ces deux espaces en militant pour un *planning system* intégrateur et adapté (Matless, 1998). La campagne et la ville devaient alors être gouvernées séparément et conçues comme des entités géographiques opposées : « *a normative geography of distinct urbanity and rurality was to be asserted over an England-in-between of suburb, plotland and ribbon development.* » (Matless, 1998, p. 32). La CPRE se distingue des autres associations de protection de l'environnement en Angleterre dans la mesure où elle a longtemps assimilé « la nature » à « la campagne » dans l'objectif de protéger les deux des menaces de l'urbanisation. Elle pourrait donc être considérée comme l'association emblématique du front écologique, auxquels les gentrifieurs éco-conquérants adhèrent massivement, qui se dresse historiquement face au front d'urbanisation en Angleterre. De surcroît, il semblerait même que le front d'urbanisation puisse justifier que le front écologique s'anime avec d'autant plus de vigueur. Depuis quelques années, elle est malgré tout une des rares associations à avoir effectué une prise de recul et pris conscience de l'impossibilité de protéger les espaces ruraux et naturels sans protéger les espaces urbains (Salomon-Carvin, 2006 ; Girault, 2017), impulsant de ce fait de nouveaux rapports réconciliant la ville et la campagne. Cette remise en cause du paradigme spatial qui a structuré jusqu'à présent les actions de cette association peut s'interpréter comme une hybridation du front écologique suite aux évolutions sociétales liées à l'essor des problématiques environnementales à l'échelle mondiale depuis la fin des années 1970 et le début des grandes conférences internationales.

¹³⁸ Les recherches ont démontré que la région du Sud-Est de l'Angleterre était tout particulièrement concernée.

La CPRE s'organise de manière différenciée à l'échelon local, régional ou national. À l'échelon national, ce sont plus particulièrement les problématiques liées au transport, aux infrastructures, à l'énergie et aux déchets qui sont abordées. En l'espèce, seuls des entretiens avec des membres des branches locales ont été réalisés¹³⁹. Considérées comme des « *chiens de garde de la mise en œuvre des politiques publiques* » (*policies watchdogs*), leur objectif était de promouvoir à l'échelle locale l'application d'un *good planning* afin de protéger les espaces ruraux et naturels des projets de constructions jugés par les élites comme anarchiques (Lowe et Murdoch, 2003, p. 322). De manière plus générale, il était fréquent que ces branches locales tentent d'influencer l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle des comtés, puis des districts (Buller et Lowe, 1982). Cette pression s'est traduite au début des années 1990 par l'intégration du concept de « *sustainable planning* » dans la version révisée des PGG note 12. Au début des années 2000, dans un de ses rapports la CPRE rappelait que l'organisation existait pour : « *promote the beauty, tranquillity and diversity of rural England by encouraging the sustainable use of land and other natural resources in town and country.* » (CPRE, 2001a). Les branches régionales et locales de la CPRE sont très largement impliquées et interviennent dans les arènes locales du *planning system* pour contrôler la protection des espaces ruraux et naturels lorsqu'un nouveau projet de construction est jugé comme étant indésirable. Lors d'une manifestation locale, des nouvelles habitantes interrogées en 2016 ont été aperçues portant avec elles des sacs sur lesquels le logo de la CPRE Devon ne pouvait que se remarquer (photographie(s) 69).

¹³⁹ Tout en gardant à l'esprit qu'il existe un fonctionnement en réseau structurant au sein de cette association entre les différentes branches, qu'elles soient nationales, régionales ou locales.



Photographie(s) 69 : Les « éco-conquérantes » de la branche régionale de la CPRE, croisée lors du Chagford Show, à Dartmoor.

Source : ©Marie Méténier, 2019

La branche CPRE Devon est historiquement très puissante et présente dans ce comté, sa création étant, à quelques années près, concomitante à la désignation du parc national de Dartmoor. Avec plus de 200 membres, ce sont principalement les *middle-class* qui ont adhéré à cette association (Murdoch et al., 2003, p. 108). Cela se vérifie également dans cette recherche. Sur les 14 membres de la CPRE Devon rencontrés dans le parc national de Dartmoor, tous présentent des caractéristiques socio-économiques et professionnelles relevant des catégories NS-SEC 1 et 2. Presqu'à l'unanimité, leurs parcours en tant qu'adhérent de l'association débute généralement par la volonté de s'opposer à un projet de construction qu'ils jugent non justifié, puis, soit par la recherche d'organisme à même de les conseiller dans leur opposition, ce qui se traduit à la fin par une adhésion à la CPRE qui est l'organisation la plus active en matière de stratégies liées au *planning* :

« I have been a member of the CPRE for 6 years now. It began because they wanted to build new houses in Holne and I was completely against it. I was not the only one. I was told to join the CPRE because it could provide help to fight against it. Indeed, their help was precious because they know how planning works. My wife and I decided to join them because it is the right thing to do. » (Entretien n°19, NH, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Pour beaucoup d'entre eux, une fois cette adhésion actée, ils demeurent des membres fidèles et tentent d'investir les *plannings committees* pour tenter de « *professionnaliser* » les autorités locales :

« We bought this place in 2011 and I joined the Devon CPRE in 2013. I live on the outside of the national park. There are so many pressures to build here. Because the planning rules are stricter in the Park, developers tend to put in planning applications where they can. I think the national park authority is doing a great job in planning; they have the staff to do it. Since 2014, I am involved in various planning committees to keep an eye on various areas. Planning officers, sometimes, they do not really understand, or they are not good enough. » (Entretien °103, NH, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

La problématique du logement a historiquement été centrale pour la CPRE dans la mesure où les nouvelles constructions alimentent les menaces principales contre lesquelles l'organisation se mobilise depuis ses origines : l'étalement urbain et l'artificialisation des sols (CPRE, 1994a). Cela s'est vérifié à la fin des années 1990 lorsque le gouvernement de Tony Blair a annoncé la construction de 4,4 millions¹⁴⁰ de nouvelles constructions. Une fois encore, les élites de la branche nationale de la CPRE ont impulsé l'organisation par le gouvernement Major d'un grand débat autour du logement. Cela a permis à l'organisation de renforcer sa légitimité car son argumentaire à l'encontre de projections abstraites déconnectées des réalités territoriales ne saurait être justifié. Depuis l'entrée en vigueur du NPPF en 2012, la problématique du logement s'est à nouveau traduite dans les politiques publiques par une cascade de chiffres qui ont été vivement critiquées pour avoir lissé et simplifié les enjeux socio-économiques locaux propres à chaque territoire. La CPRE joue un rôle majeur dans les différentes formes de fronts écologiques identifiés dans les terrains d'étude. Grâce à sa compétence en matière de *planning system*, elle permet d'offrir aux gentrificateurs les outils juridiques nécessaires pour consolider le front écologique afin de s'opposer aux projets de construction portés par les promoteurs immobiliers. Dans les terrains d'étude, cela a été particulièrement tangible dans les discours récoltés et a donné lieu à de nombreux contentieux qu'il convient à présent d'étudier :

« We have lost that ambition of harmonisation, of fair and good planning just in favour of growth. The government has thrown away all that immense hard work of the previous men and women who fought so hard to protect our country. Planning is the key, it is vital that we take it back before it is too late. » (Entretien n° 2, NH, homme, 40-50 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

Cet extrait d'entretien résume les convictions de beaucoup selon lesquelles le *planning system* est une clef pour qui sait s'en servir. Le vocabulaire employé renvoie aux stratégies de défense du front

¹⁴⁰ Les projections publiées par le Ministère de l'Environnement estimaient en 1995 qu'entre 1991 et 2016 le nombre de foyers en Angleterre passerait de 19,2 millions à 23,6 millions.

écologique « *it is vital we take it back* » : les éco-conquérants ne sauraient laisser le *planning system* être mis au service du front d'urbanisation.

VI.3. Etendre les fronts écologiques : cristallisation des affrontements aux frontières des terrains d'étude

Il s'agit de dévoiler les interventions éco-conquérantes que les formes d'occupation des territoires de nature protégée par les gentrificateurs. Il s'agit de voir dans quelle mesure des profils similaires, ou bien distinctifs selon l'espace protégé étudié, se dessinent et permettent d'identifier différentes formes d'occupation. Venant asseoir la pertinence de l'utilisation du concept de front écologique (Guyot, 2009), les observations sur le terrain ont permis de démontrer que dans l'AONB des Cotswolds et le parc national du Peak District, le front écologique s'oppose au front d'urbanisation. En l'espèce, « *les deux fronts possèdent une substance morphologique matérialisée par la zone d'artificialisation urbaine pour le front d'urbanisation (urban edge) et sont marqués par l'avancée d'un périmètre naturel approprié pour le front écologique (natural edge, voir Stephen, 1998).* » (Guyot et al., 2014, p. 3). Les stratégies de consolidation et d'extension du front écologique se réalisent à différentes échelles. Dans les deux cas d'étude, les logiques frontales se cristallisent aux frontières des périmètres de protection, voire tentent de se déporter dans les espaces en creux de ces protections.

VI.3.1. La protection de l'AONB des Cotswolds : de l'extension à la requalification du front écologique

Les affaires judiciaires constituent des angles d'analyses pertinents pour comprendre le rôle joué par le droit dans le maintien, la reproduction, voire la fermeture, des fronts écologiques. Pour ce faire, aller sur le terrain, réaliser des entretiens et identifier *in situ* les conflits juridiques s'inscrit dans la démarche géo-légale évoquée dans le chapitre 3. Un conflit autour d'un projet de constructions nouvelles s'incarne toujours spatialement et les étapes juridiques du conflit, tout comme les arguments avancés par les différentes parties devant le juge, attestent de la complexité des jeux d'acteurs au sein de l'espace social. En l'espèce, les frontières ouest de l'AONB des Cotswolds ont fait l'objet d'un contentieux opposant les habitants de la vallée de Slad à un promoteur immobilier. Ce dernier avait déposé une demande d'autorisation de construction auprès de l'autorité locale compétente, à savoir le District de Stroud, dans le but d'implanter un ensemble de constructions neuves dans la continuité urbaine de la ville de Stroud. Lors de son introduction, le projet de construction proposé par le promoteur proposait 140 constructions neuves, de haut standing. L'emprise spatiale du projet portait sur des parcelles agricoles et naturelles situées à la limite extérieure de l'AONB des Cotswolds, mais qui empiétait sur la vallée de Slad (carte 22).



Carte 22 : front d'urbanisation contre front écologique dans la vallée de Slad.

Source : ©Marie Méténier, 2019

Comme l'illustre la carte ci-dessus, le front d'urbanisation se distingue très clairement du front écologique porté par les habitants de la vallée de Slad. Comme c'est souvent le cas en Angleterre, la limite de la zone d'artificialisation de la ville de Slad est très facilement identifiable, tout comme « *la substance morphologique* » (Guyot et al., 2014, p.3) du périmètre de l'AONB. Cependant, le contentieux porte sur des parcelles « *en creux* » et/ou au contact des deux fronts d'urbanisation et écologique. Rapidement, les habitants de la vallée de Slad se sont opposés à ce projet et un groupe local a été constitué sous le nom « Save Slad Valley ». Comme souvent, les groupes de pression locaux prennent le nom de l'espace qu'ils souhaitent protéger :

« We are fighting for this valley. I am a member of the CPRE. I joined them when this project came up and threatened our countryside. There are two green fields at the end of this valley in Stroud. A developer was trying to build on it. I got heavily involved trying to stop that because I felt that if they build there, it would spoil and threaten the entire valley » (Entretien n°11, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

Ce premier extrait d'entretien permet de valider l'hypothèse, compte tenu du vocabulaire employé, du front écologique qui s'oppose au front d'urbanisation dans cette partie des Cotswolds. Pour mieux s'opposer au promoteur qui « menace » la vallée de Slad, les nouveaux habitants, avec le soutien de la CPRE, se positionnent comme des éco-conquérants.

« I got involved in the CPRE too. We formed an action group, it was mainly people who lived near to Stroud but I think I was the only person from Slad at the time, after a while I started to lead the group. The parish council turned down the application. Then the developer appealed. (Entretien n°10, NH, homme, 40-50 ans, mariée, 2 enfants, AONB des Cotswolds, 2016).

Ici, ce nouvel habitant, installé à la fin des années 2000, met en lumière les stratégies d'interventions mises en œuvre pour concrétiser le front écologique comme la création de groupes d'actions, qui a mobilisé en premier lieu les résidents directement concernés par le projet de constructions neuves, mais qui s'est peu à peu étendu aux habitants de la vallée, achevant d'ancrer la dimension écologique du front.

« They lost the appeal purely on the grounds of landscape. The developer said it wouldn't have an impact on the AONB but this land is just outside the AONB so if the land is there, the boundary is here. So there is a key, what the developer said was it is not in the AONB so it doesn't matter, what we said was that it is in the setting of the AONB. » (Entretien n°10, NH, homme, 40-50 ans, mariée, 2 enfants, AONB des Cotswolds, 2016).

Les éco-conquérants rencontrés ont une maîtrise parfaite des rouages de la procédure relative au cas d'espèce. Dans l'entretien ci-dessus, les arguments des deux parties se concentrent autour du périmètre de protection de l'AONB. Pour le promoteur immobilier, les parcelles désignées ne font pas partie du périmètre légal de l'AONB, pour les *greentrifieurs*, il est nécessaire d'adopter une approche extensive de ce périmètre compte tenu de l'impact écologique pourrait avoir sur cette partie de la vallée. S'il n'est pas surprenant que les habitants interrogés soient aussi adhérents de la CPRE. (Salomon, Carvin, 2006), d'autres associations comme le *Gloucestershire Wildlife Trust* ont été parties prenantes au litige pour s'opposer aux dommages causés à la biodiversité de la vallée de Slad. Les entretiens réalisés à proximité du projet de construction mobilisent des nouveaux habitants, mais aussi des locaux. En revanche, les habitants interrogés dans la vallée sont tous des nouveaux habitants (le plus ancien s'est installé à Slad en 2003). Ce sont tous des ménages aisés, propriétaires, qui travaillent soit de chez eux pour des compagnies d'assurance, des banques et/ou qui exercent leur activité professionnelle à Londres (la capitale n'est qu'à 1h30 en train de la gare de Stroud qui se situe à 5 minutes du village).

Pour les promoteurs, qui ont refusé tout entretien officiel, mais qui ont accepté de répondre à quelques questions, ce projet constitue une véritable opportunité financière compte tenu de son emplacement en contrebas de la vallée de Slad. Pour eux, il est conforme aux attentes du gouvernement et répond à la très forte demande de logements dans le pays. Suite à cette réponse, il semblait nécessaire de rebondir sur le type de logements que le promoteur allait construire et si ces logements étaient destinés aux ménages modestes, puisque ce sont eux les premières victimes de cette crise du logement. Evasifs, le promoteur a répondu que conformément aux règles, un pourcentage de logements abordables serait créé, après que les autres logements prévus l'aient été. L'entretien informel avec le promoteur s'est achevé sur : *« we have a business to run, we do what we need to do it »*.

De leur côté, les habitants de la vallée et les associations de protection de l'environnement, s'ils semblent conscients dans leurs discours de la nécessité de construire des logements abordables pour les foyers modestes, ont rejeté massivement ce projet qui porterait atteinte à un corridor écologique qui n'aurait jamais dû être exclu du périmètre de l'AONB.

« *The developer said to the planning inspector that his project would not harm the AONB because it is outside of it. They argued that it is in the Slad Valley, which is not protected. We argued against that of course. We said that it is not because the project is outside the AONB that its visual impact will not harm the AONB. You can see it from the boundary. So, even if it is not part of the AONB, it needs to be considered to attach to it from a legal point of view. The planning inspector listened to us, we won the case* » (Entretien n°10, NH, homme, 40-50 ans, mariée, 2 enfants, AONB des Cotswolds, 2016).

Ce n'est donc pas sur la richesse faunistique et floristique de cette partie de la Vallée de Slad que les éco-conquérants ont construit leur argumentaire pour convaincre l'inspecteur du *planning* (*planning inspectorate –PINS*) lors de l'appel, mais plutôt sur les impacts visuels du projet depuis l'AONB. Cet argumentaire est classique dans le cas des parcs nationaux. L'inspecteur, saisi en appel, a rendu sa décision contre le projet de constructions nouvelles le 22 juillet 2014 après s'être déplacé à plusieurs reprises sur le site en question comme la procédure dans un système de *common law* le prévoit. En l'espèce, deux procédures d'appel ont été initiées conformément aux dispositions de la section 78 du *Town and Country Planning Act* de 1990 par le promoteur dans le but d'obtenir l'annulation de deux décisions de refus du District de Stroud, la première datant du 24 avril 2013. Le projet a été refusé une première fois par l'autorité compétente. S'il s'agissait manifestement d'une première victoire juridique du front écologique sur le front d'urbanisation, le promoteur n'allait pas tarder à réactiver ce dernier. En novembre 2013, une nouvelle demande d'autorisation de construire a été déposée par le promoteur (après révision de son projet comprenant 112 logements sur trois parcelles et la création d'un country parc) auprès du District de Stroud qui, une nouvelle fois, a rejeté la demande en février 2014. L'appel formé par le promoteur portait sur les deux décisions de refus, une pratique courante depuis l'arrêt *Bernard Wheatcroft Ltd v Secretary of State for the Environment* de 1982.

L'inspecteur a donc eu à juger en appel de différents motifs présentés par les parties opposées au projet. Comme dit précédemment, un des motifs de refus portait sur l'impact paysager sur la vallée de Slad du projet et sur son insertion entre la limite urbaine de la ville de Stroud et la limite administrative de l'AONB des Cotswolds. Cette dernière ne se situait qu'à 110 mètres du projet et cette partie de la vallée avait été décrite dans le « *Cotswolds Landscape Character Assessment* » de 2004. Dans sa décision, l'inspecteur relève précisément que le projet se situe à l'extérieur de l'AONB et qu'il ne bénéficie d'aucune protection au titre du droit de l'environnement.

Pourtant, les arguments avancés par les habitants et les associations de protection de l'environnement contre ce projet ont été validés à deux reprises par l'inspecteur. Tout d'abord, ces premiers précisaient que la vallée de Slad était célèbre grâce aux écrits d'un auteur anglais célèbre, Laurie Lee, et plus particulièrement à travers son ouvrage « *Cider with Rosie* ». D'après l'inspecteur (point 22 de la décision), bien que l'auteur ne fasse pas de référence claire dans ses écrits aux parcelles concernées par le projet de construction, il est admis que ces parcelles font partie intégrante de la vallée de Slad. L'inspecteur retient la corrélation évidente entre les aménités environnementales présentées par la vallée de Slad dans son entièreté, l'ouvrage de Laurie Lee et l'attractivité de cet espace. Si l'inspecteur n'y fait pas référence directement pour motiver sa décision, les entretiens et les parcours commentés réalisés avec les habitants témoignent de l'importance dans les pratiques quotidiennes du sentier de nature appelé « *Laurie Lee Wildlife Way* », créé par le *Gloucestershire Wildlife Trust*, en partenariat avec les autorités locales et les habitants du village de Slad pour valoriser le patrimoine naturel et culturel de la vallée de Slad.

« The Gloucestershire Wildlife Trust and Natural England and schools have been working together to see what we have done in the valley and see how the wildlife is. We need to make people aware that this area needs to be looked after really. Many people organised walks in the Slad Valley. We did the Laurie Lee centenary, we had 2000 people come during that week and they were all over the valley looking at it and understanding that it needs to be protected » (Entretien n° 139, NH, AONB des Cotswolds, 2016).

En poursuivant les actions de valorisation et de sensibilisation à la beauté et la richesse écologique de la vallée de Slad, les nouveaux habitants contribuent à maintenir le front écologique en le diffusant localement voire en le renforçant grâce aux nouveaux soutiens acquis (photographie(s) 70).



«Save Slad Valley», signe de mobilisation d'un habitant pour défendre la vallée de Slad contre des constructions nouvelles.



Dans le périmètre de l'AONB, les premières habitations en ligne de front dans la vallée de Slad, en dessous du village.



Vue de la vallée depuis la route de Slad en direction



Vue de la vallée depuis la route de Slad, vers Stroud.



La pierre tombale de Laurie Lee (1914-1997) installée dans le cimetière du village de Slad, face à la vallée avec cette inscription : «He lies in the valley he loved». Depuis, les élus locaux et le Gloucestershire Wildlife Trust ont créé un sentier nature qui traverse de part et d'autre la vallée de Slad. Quand la littérature rencontre la nature, l'oeuvre de Laurie Lee et son amour pour la vallée de Slad ont constitué un moyen déterminant dans la résolution du litige en appel.

Photographie(s) 70 : Mise en images de l'emprise spatiale du front écologique : la vallée de Slad.

Source : ©Marie Méténier, 2016 et 2017

Dans sa décision d'appel, l'inspecteur est venu considérer les arguments de refus avancés par le district de Stroud qui invoquait notamment la non-conformité du projet aux dispositions de la réglementation *NE8 Local Plan* réalisé pour la ville de Stroud. La disposition NE8 est relative à la réalisation de projets de construction dans et autour du périmètre de l'AONB et à l'impact paysager d'un projet sur et depuis l'AONB. Conformément à cette disposition, le projet a été rejeté à la fois par l'autorité locale et par l'inspecteur. Si la décision de rejet de l'appel par l'inspecteur a permis de rassurer les habitants de la vallée de Slad, ces derniers ont souligné à posteriori dans leurs discours leurs inquiétudes concernant les pressions futures et les menaces qui pesaient sur « leur vallée ».

« Since our last appeal, the developer came back with a less important project but it has been rejected again. The developer argued again on the ground that it was not in the AONB. We said again that it would have a visual impact from the AONB. Again, the real issue is, why, when they have designated the AONB, they haven't protected the valley to the limit of Stroud? » (Entretien n° 147, NH, homme, 50-60 ans, marié, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Depuis 2018, un financement participatif est désormais ouvert pour tenter de racheter collectivement les parcelles qui ne se situent pas dans le périmètre de l'AONB, mais qui font partie de la vallée de Slad, afin de les rendre inconstructibles à perpétuité et de les gérer en communauté. Intitulé « *I want to save the field forever* », cette initiative n'est pas isolée à la seule vallée de Slad compte tenu des litiges tenant à l'interprétation du NPPF dans les AONB anglaises (Dixon et al., 2017). Il s'agit ici d'étendre le front écologique par le mécanisme de l'acquisition foncière privée afin de le consolider (Guyot, 2015). En septembre 2017, comme cela avait été annoncé dans le *Housing White Paper*, le gouvernement britannique a proposé une nouvelle méthodologie pour répondre à la demande de logements¹⁴¹. L'idée principale de cette proposition est de tendre vers une harmonisation des règles dans l'ensemble des *local plans* et d'inclure, pour les espaces protégés, un « *statement of common ground* » pour répondre aux enjeux frontaliers qui se posent. Cette proposition est censée remplacer le « *duty to cooperate* » qui s'est révélé particulièrement litigieux pour les LPAs contigus d'espaces protégés qui ne sont pas en mesure de répondre aux demandes de logements puisque des contraintes environnementales s'appliquent.

« Local planning authorities then need to determine whether there are any environmental designations or other physical or policy constraints which prevent them from meeting this housing need. These include, but are not limited to, Ancient Woodland, the Green Belt, Areas of Outstanding Natural Beauty and Sites of Special Scientific Interest. » (paragraphe 9).

Le document de consultation ne donne que peu d'indications sur les enjeux pour faire face à la demande de logements dans ces espaces attractifs. L'exemple développé ci-dessus a été choisi parmi trois autres identiques identifiés dans différentes parties de l'AONB des Cotswolds. Au fur et à mesure des périodes de recherche, un débat de plus en plus soutenu autour de l'opportunité de désigner les Cotswolds en tant que parc national s'est imposé. Plusieurs nouveaux habitants ont pu regretter que les restrictions en matière d'urbanisme ne soient pas suffisamment fortes pour contrer la multiplication des projets de construction.

¹⁴¹ Department for Communities and Local Government, Planning for the right homes in the right places, consultation proposals, September 2017.

« *Planning is a serious mess; the pressure is getting stronger because the government keeps telling everyone that more houses have to be built. The planning authority said "but where will I put these houses?" The government said, you in Gloucestershire need another 30 000 houses. How can a place like the Cotswolds can survive such planning deregulation with a statutory body like the Cotswolds Board who has no power to control it? We definitely need a national park authority* ». (Entretien n° 139, NH, homme, 50-60 ans, marié, deux enfants, AONB des Cotswolds, 2017).

Il ressort de cet entretien que le Cotswolds Board, gestionnaire responsable de l'AONB, est considéré comme ne disposant pas de moyens, ni de compétences, pour protéger correctement les Cotswolds. La proposition de ces nouveaux habitants est donc de faire évoluer l'AONB des Cotswolds vers un parc national des Cotswolds. Étape fondamentale dans l'établissement d'un front écologique, le processus normatif destiné à faire évoluer le mécanisme de protection correspond à « *une volonté de légitimation auprès de tous les acteurs* » (Guyot, 2015, p.55). Il s'agit d'une forme de cyclicité par renforcement juridique et territoriale (Guyot, 2015).

Lors des tout premiers entretiens réalisés avec le gestionnaire de l'AONB en 2015, sa position au regard de l'opportunité d'être désigné ou non un parc national était claire et ferme : ils ne souhaitent en aucun cas acquérir la charge administrative du *planning*, car cette compétence est largement controversée. Or, en trois ans, l'opportunité de désigner les Cotswolds en tant que parc national a été intégrée dans leurs documents de gestion. Dans la deuxième partie de l'élaboration de leur plan de management de l'AONB des Cotswolds 2018-2023, le Board a clairement exprimé son ambition d'examiner les avantages et les inconvénients d'une désignation en tant que parc national.

Pourquoi ce revirement de position entre 2015 et 2018 ? Nul doute que le contexte actuel de dérégulation du planning system et la profusion des nouveaux projets de construction a constitué un argument de poids dans la maturation de ce projet. Un des arguments principaux est que le parc national le plus récemment désigné (South Downs) présente des caractéristiques géographiques, sociales et économiques très proches de l'AONB des Cotswolds. Le comité exécutif du Board a commencé à explorer l'hypothèse de la création d'un parc national en novembre 2016 et l'ensemble des membres de l'autorité gestionnaire s'est réuni en octobre 2017. En janvier 2017, une pétition privée a été déposée devant le parlement intitulé « *the Cotswolds AONB to be upgraded to a National Park* ». Cette pétition a eu un écho très favorable dans les Cotswolds et le nombre de personnes intéressées par ce projet s'est démultiplié. Cependant, le projet a été mis de côté dans le contexte d'instabilité politique liée au vote du BREXIT. Parmi les 6 raisons invoquées pour justifier la désignation des Cotswolds en tant que parc national, la première d'entre elles a particulièrement retenu l'attention pour ce travail. Il s'agit des « *planning pressures* » étudiées dans un rapport rendu par la CPRE sur l'AONB des Cotswolds et qui met en exergue le fait que les Cotswolds sont un des espaces protégés les plus pressurisés en termes de demande d'autorisations de construire. En 2019, un rapport indépendant¹⁴² réalisé par Julian Glover pour le gouvernement a repris cette hypothèse de faire évoluer l'AONB vers un parc national (Glover, 2019, p. 121).

¹⁴² Landscape Review- Independent report from Julian Glover for DEFRA (mis à jour en septembre 2019) https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/833726/landscapes-review-final-report.pdf

L'émergence de ce projet n'est pas anodine dans la mesure où il s'agirait non plus uniquement de consolider le front écologique, mais bien de le renforcer en faisant évoluer l'AONB des Cotswolds vers un parc national des Cotswolds. « *L'activation du front écologique (...) se traduit par la négociation et la production de nouvelles entités juridiques, souvent justifiées par la protection de la ressource environnementale* » (Guyot, 2009, p.6). Les règles en matière d'autorisation d'urbanisme seraient beaucoup plus strictes et la protection de l'environnement serait officiellement reconnue comme une priorité que les promoteurs ne pourraient plus contourner juridiquement.

VI.3.2. Étendre le front écologique en protégeant la « nature ordinaire » aux frontières du parc national du Peak District

En Angleterre, la politique de protection repose sur une conception sélective de la nature qui s'est notamment traduite par la création de parcs nationaux¹⁴³, donc par la définition de territoires de nature protégée par opposition à des territoires écartés. Ces derniers ont été jugés, selon différents critères, comme ne devant pas être protégés au titre du droit de l'environnement (Fourault-Cauët, 2014). Revenir sur les étapes de création des frontières du parc national du Peak District permet de détailler deux défaillances majeures qui peuvent venir remettre en cause le modèle spatial d'espace protégé. Comme rappelé dans le chapitre 2, après de nombreux atermoiements politiques et l'élément déclencheur de la *Kinder Scout Mass Trespass* dans le parc national du Peak District, le gouvernement britannique a finalement amorcé le processus de désignation de parcs nationaux.

Dès lors, comment ont été établies les frontières des parcs nationaux anglais ? La collection d'ouvrage rédigée par R. Woolmore en 2000 apporte avec précision un ensemble d'éléments éclairant des choix passés qui ont des conséquences géo-légales fortes aujourd'hui. Pour ne prendre que l'exemple du parc national du Peak District, celui-ci a tout d'abord été identifié par John Dower comme devant être un des premiers parcs désignés avant la deuxième guerre mondiale. La tâche d'élaboration de frontières précises a été confiée aux membres du comité Hobhouse qui, après-guerre, se sont rendus dans les différents parcs nationaux pour les parcourir afin de délimiter les frontières les plus pertinentes. Dans les minutes et les archives retrouvées, un rapport précise que Sir Hobhouse, accompagné de 6 autres membres du comité, se sont rendus le 20 novembre 1945 dans le parc national du Peak District et ont entrepris trois jours d'excursion pour délimiter les frontières. Les deux premières journées, les membres du comité partaient de Buxton, une ville thermale réputée, pour remonter successivement dans le Dark Peak puis dans le White Peak. Le troisième jour, le départ était fixé à Bakewell, là où se trouve aujourd'hui le siège de l'autorité gestionnaire du parc national du Peak District. En note du rapport, il est précisé : « *Owing the time of the year and the restricted amount of day light at the Committee's disposal, it was not considered practicable to delimit the boundary in detail* ». La première remarque que suscite cette note est que les frontières d'un des premiers parcs nationaux anglais ont été définies par une poignée d'hommes, sur trois journées de novembre dans des conditions météorologiques peu propices à la précision géographique. Prenant acte de cette limite substantielle dans la réalisation de leurs tracés, Hobhouse et ses collègues ont effectué 4 journées de terrain en mai 1946, toutes organisées au départ de Bakewell. Le rapport précise la méthodologie adoptée par le groupe : « *In the course of our surveys we traced out boundaries, following recognisable*

¹⁴³ Voir le chapitre 2 pour plus de détails.

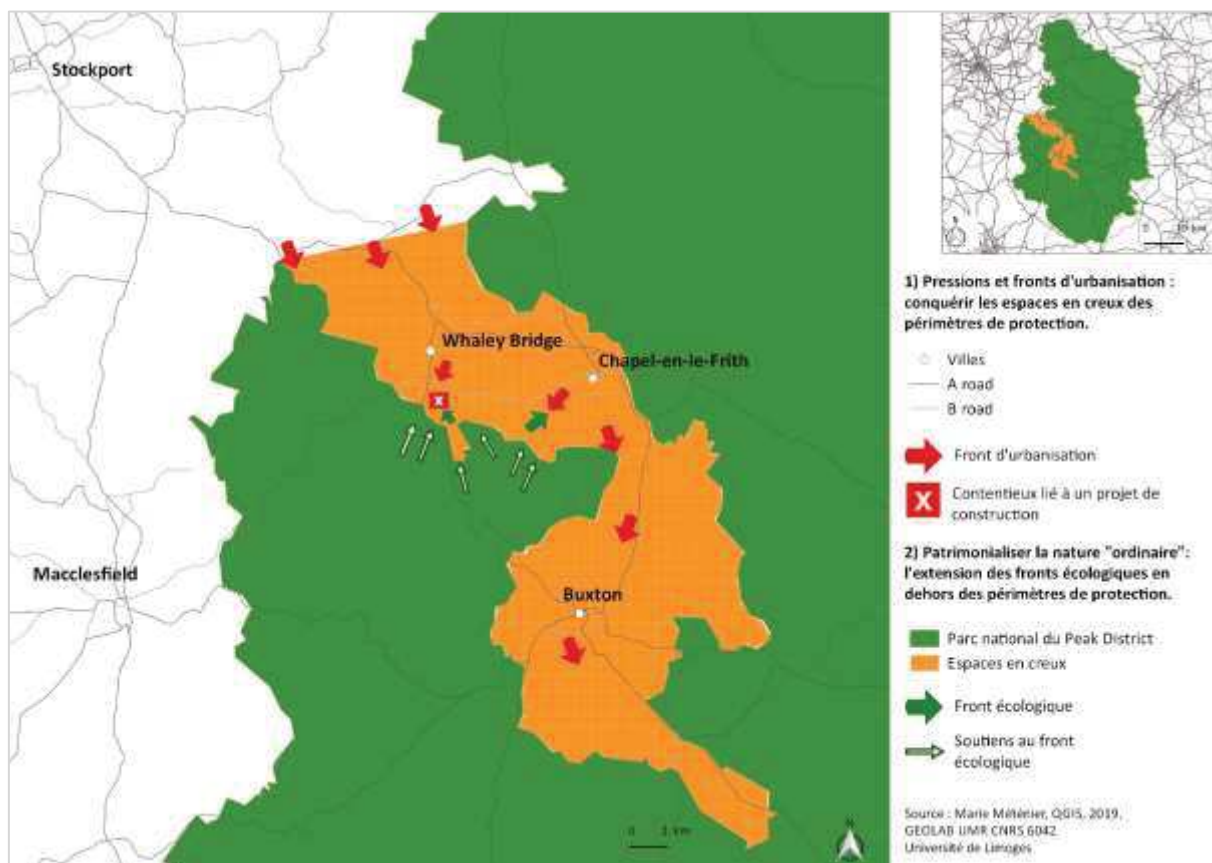
features on the ground and corresponding as nearly as possible to what seemed the proper limits of each area, judged on the basis of landscape quality and recreational value, qualified in some cases by other considerations¹⁴⁴ ». Ce sont tout particulièrement ces « autres considérations » qui attirent l'attention sur les critères ayant permis de définir les frontières du parc national. Celles-ci se retrouvent listées par le comité Hobhouse par ordre de priorité et apportent les premiers éléments de compréhension sur les ambiguïtés, enjeux et problématiques des frontières délimitant les périmètres de protection :

- *(a) The first criterion **should be** the inclusion of areas of high landscape quality.*
- *(b) **Wherever possible** an easily distinguishable physical boundary should be chosen, both for administrative reasons and for the convenience of the visiting public. Roads and railways frequently provide such a boundary.*
- *(c) Where County, District and Borough boundaries follow suitable lines; **it may be** administratively convenient to adopt them. In the majority of cases, however, they are unsuitable, since they follow no defined physical feature, may be subject to alteration and seldom conform for any considerable distance to the limits of landscape value.*
- *(d) Towns or villages **should not normally be cut** in two by a National Park boundary. The inclusion or exclusion of a marginal town or village should be dependent on its character and beauty and its present or potential value for the accommodation of visitors.*
- *(e) Unightly development on the edge of a National Park **should generally be excluded**, but the possibility of its modification or screening should not be overlooked where the immediately surrounding country claims inclusion.*
- *(f) Features of scientific, historic or architectural value (e.g. Nature Reserves, important archaeological sites and Ancient Monuments) which are situated on the margins of a National Park **should be included** where practicable¹⁴⁵.*

Comme dans tout texte officiel, le vocabulaire utilisé, et mis en gras dans le texte, a son importance et l'emploi du conditionnel plutôt que de l'impératif est une nuance à ne pas sous-estimer. Plus encore, il s'agit bien de la fixation des frontières pour convenance administrative qui attire l'attention dans la mesure où la résistance des comtés ruraux face à la désignation des parcs nationaux était répandue en Angleterre. Sans surprise, certaines parties du parc national ont fait l'objet de vives contestations et négociations pour établir des frontières qui allaient définir la marge de manœuvre laissée aux acteurs locaux. Si les exemples sont nombreux, et pas uniquement pour le parc national du Peak District, un seul sera retenu ici : le cas de la « péninsule » de Buxton (carte 23).

¹⁴⁴ Report of the National Park Committee, July 1947, p. 11.

¹⁴⁵ Report of the National Parks Committee (England and Wales), July 1947, p.11-12.



Carte 23 : La "péninsule" de Buxton : extension du front écologique vers un espace en creux de la protection.
 Source : ©Marie Méténier, 2019

Pourquoi les frontières du parc national du Peak District qui déterminent ce que A. Hobhouse a dénommé comme la « *péninsule de Buxton* » constituent-elles aujourd'hui un territoire « en creux » où s'entrechoquent fronts d'urbanisation et fronts écologiques portés par des gentrificateurs? En formulant cette problématique, c'est bien l'efficacité des frontières des parcs nationaux et des discriminations ou apories spatiales que ces dernières orchestrent entre « nature ordinaire » (Treilhard, 2019) et « nature extra-ordinaire » qu'il s'agit à présent de questionner.

Il ressort de l'exploration des archives que la « péninsule de Buxton », comme l'a désignée le Comité Hobhouse en 1945, a été exclue du périmètre du parc national pour un ensemble de considérations loin de reposer entièrement sur la qualité environnementale ou non des territoires écartés. Buxton, ville thermale, est entourée de nombreuses carrières dont la qualité du minerai extrait fait la réputation du Peak District. En remontant plus à l'Ouest, vers Manchester, les villes de Chapel-en-le-Frith et Whaley Bridge sont quant à elles des villes au passé industriel encore très présent aujourd'hui où subsistent des entreprises comme l'équipementier automobile « Ferodo ». Pourtant, les frontières qu'avait élaborées le comité Hobhouse s'étendaient largement jusqu'aux limites de ces deux villes. Pourquoi ces frontières n'ont-elles pas été retenues? En raison, non pas de considérations environnementales, mais pour convenance administrative et sous pression du lobbying exercé par les directeurs des carrières (Woolmore, 2004). Permettant de laisser le champ libre à l'avancée du front d'urbanisation, les frontières du parc national du Peak District ont été définies sans prendre en compte l'extension vers les villes de Whaley Bridge et de Chapel-en-le-Frith. Lorsque de telles considérations sont prises en compte pour établir des périmètres de protection, cela ne peut que laisser dubitatif sur

l'efficacité réelle de ces espaces qui laissent en creux certains espaces voués à n'être « qu'ordinaires » sans se fonder sur leur qualité environnementale.

Toutefois, cette fois-ci sous pression des groupes environnementalistes et du *Joint Committee for the Peak District National Park* (JCPDNP), une première révision des frontières du parc a été sollicitée entre 1965 et 1975. Le tracé proposé, reprenant les suggestions de A. Hobhouse, est restitué dans l'illustration ci-dessous (figure 36) et repose sur les justifications suivantes : « *The reasons advanced by the JCPDNP in 1965 for their suggested extension were that (a) the current designation was too small in relation to the heavy use of the Park by the surrounding population leading to spoliation by over-use, (b) there were large areas of relatively wild and beautiful countryside contiguous with the current boundaries which were being spoilt by unsuitable development.* » Sur les 16 propositions de révisions de frontières, la n°5 est celle qui a été analysée dans cette étude de cas.

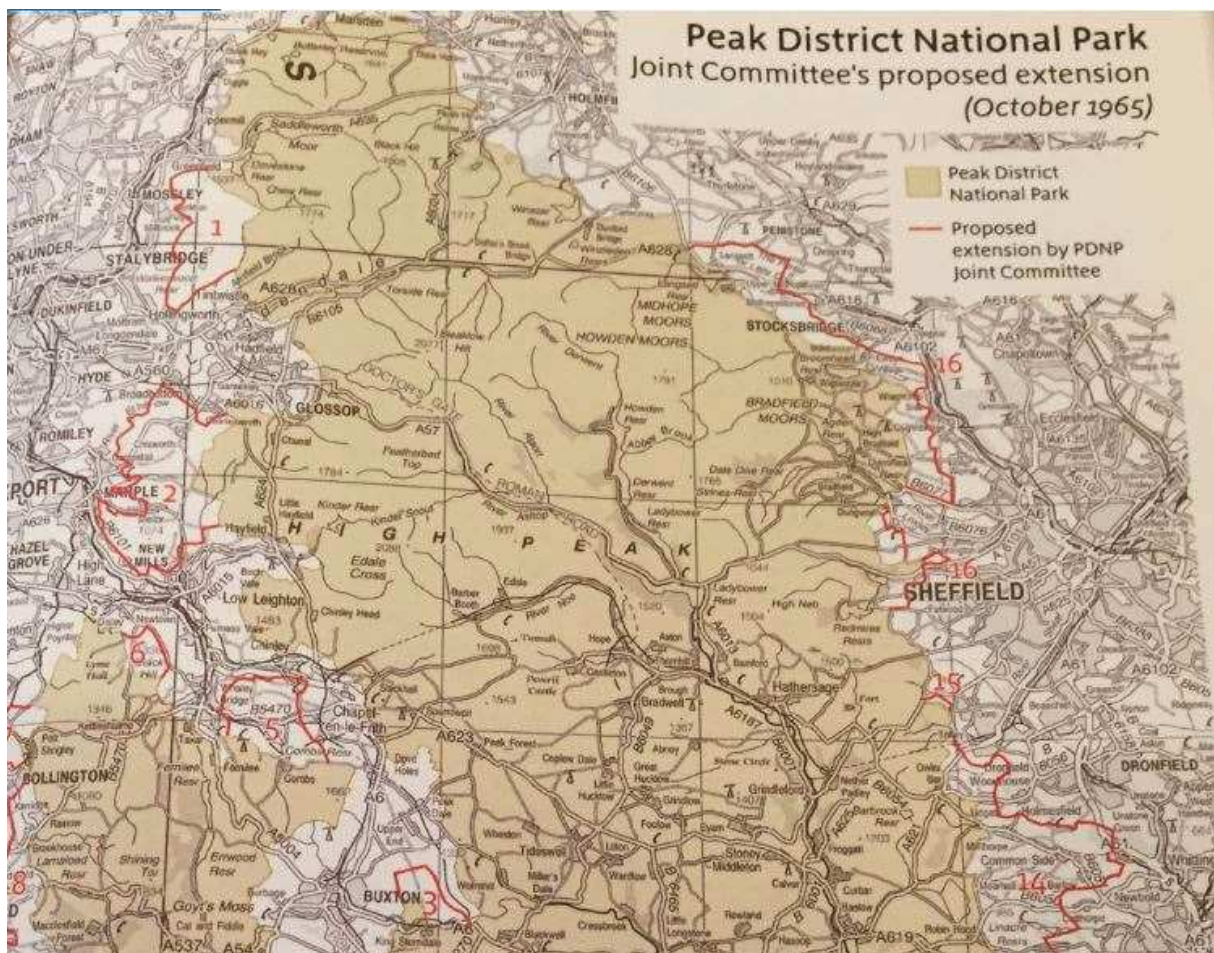


Figure 36 : Proposition d'extension des frontières du parc national du Peak District en octobre 1965.

Source : ©Woolmore, 2004

Malgré les pressions, et l'extension des pouvoirs conférés à la Commission des parcs nationaux en 1981, le projet de révision des frontières du parc national a été abandonné. En résumé, il existe dans la « péninsule de Buxton », entre les deux villes industrielles de Whaley Bridge et de Chapel-en-le-Frith, des espaces qui auraient pu se voir appliquer les règles relatives aux parcs nationaux, mais qui, pour

différentes considérations (administratives, mais surtout politiques) ont été écartés. Dès lors, le statut de nature « ordinaire »¹⁴⁶ ou de « nature extra-ordinaire » protégée au titre d'un mécanisme de type parc national semble être relatif, voire hasardeux. Remettant en cause s'il en est l'efficacité même des périmètres des espaces dits protégés, la péninsule de Buxton, espace en creux du parc national du Peak District fait actuellement l'objet de nombreux contentieux et pressions en raison de la poussée d'urbanisation depuis les villes de Manchester et Sheffield (carte 23). Comme l'illustre également la carte 5 (voir chapitre 3), cette zone est d'autant plus sujette à contentieux puisqu'elle se situe dans le High Peak District, qui voit plus de la moitié de son territoire administratif soustrait en raison du périmètre du parc. Cela se vérifie d'autant plus depuis l'entrée en vigueur du NPPF en 2012 et la discrimination spatiale et juridique renforcée entre les espaces protégés et ceux qui ne le sont pas.

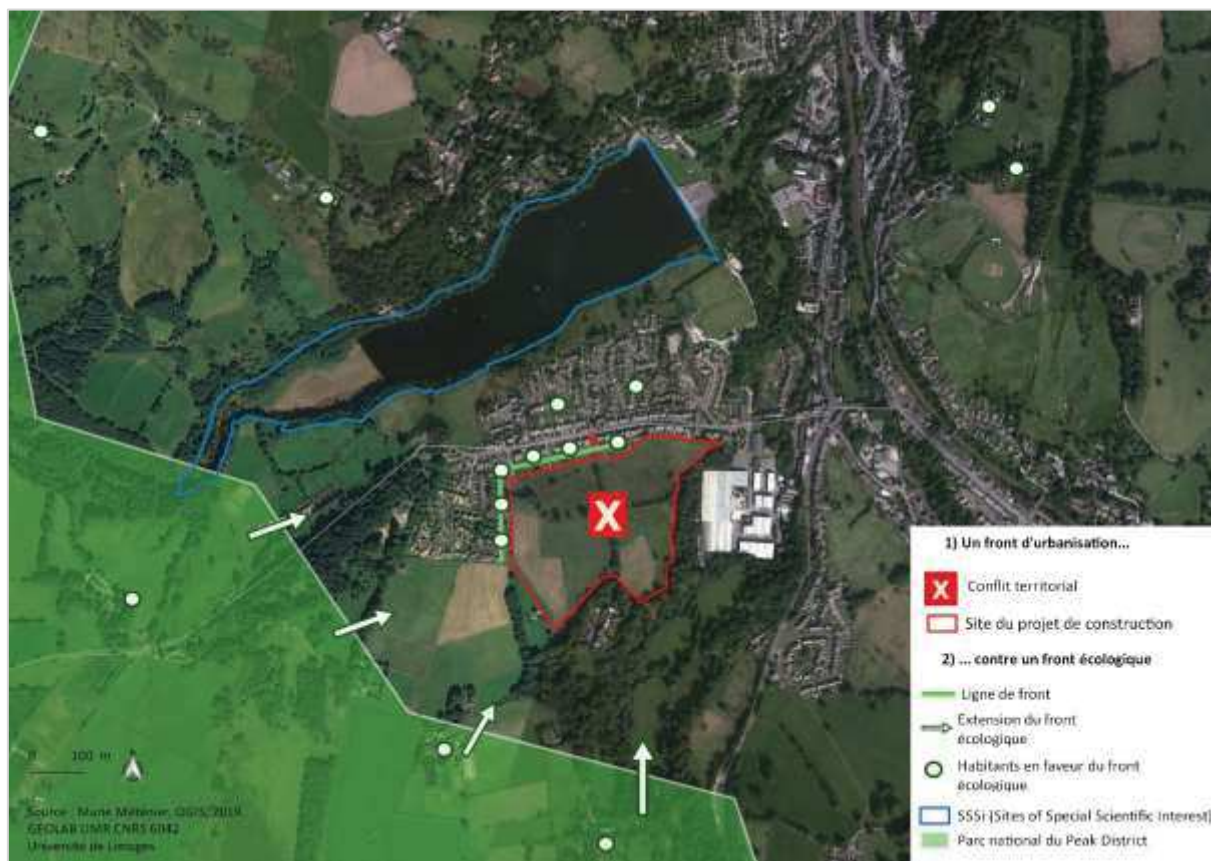
« In Whaley Bridge I have seen hundreds of new houses getting planning permission and built. The pressure in Whaley Bridge for new housing is rather large, there is a direct line to Manchester and those with enough money all aspire to come and live close to the Peak Park. » (Entretien n°66, NH, homme, 40-50 ans, marié, parc national du Peak District, 2016)

Dans cet extrait d'entretien se trouvent résumées les raisons pour lesquelles résider dans les petites villes qui jouxtent le parc national du Peak District est si attractif. La proximité avec Manchester grâce à une ligne de train directe permet de poursuivre son activité professionnelle, mais de résider dans un cadre de vie auquel beaucoup aspirent.

« There is large pressure particularly, we are close to the Manchester conurbation and not far from Sheffield, people commute to work. Manchester Airport is only 35 minutes away. Many people are attracted to Whaley Bridge because it is far more beautiful than certain parts of the city they live in. » (Entretien n°74, NH, femme, 60-70 ans, mariée, parc national du Peak District, 2016).

À la ligne ferroviaire directe vers Manchester s'ajoute, comme le mentionne l'habitante interrogée, la proximité avec l'aéroport international à seulement 35 minutes de Whaley Bridge. Cette dernière fait l'objet de pressions urbaines très fortes de la part de promoteurs immobiliers, conscients de l'opportunité financière que représente un projet de construction pour des habitants de Manchester et de Macclesfield mobiles et attirés par les bénéfices d'une vie à proximité d'un parc national. C'est précisément à proximité de la route directe vers Macclesfield et l'aéroport qu'un projet de construction porté par *Barratt Homes* de 107 nouvelles habitations a été proposé 2013 (carte 24).

¹⁴⁶ Pour plus de précisions sur la « nature ordinaire », voir la thèse réalisée par Aline Treillard soutenue en 2019.



Carte 24 : localisation du projet de construction à Whaley Bridge, à la frontière du parc national du Peak District.

Source: ©Marie Méténier, 2019

Selon un des élus: « *Whaley Bridge is a mixed community, you can find poor local people but also millionaires* ». Il s'avère qu'en approchant ce terrain par l'angle de gentrificateurs venus s'installer pour les aménités offertes par le parc national du Peak District, ce sont plutôt ces derniers qui ont été rencontrés (photographie(s) 71). Si le « millionnaire » interrogé à Whaley Bridge soutient activement le groupe local, celui-ci habite sur les hauteurs de Whaley Bridge, à l'intérieur du périmètre du parc national. En revanche, des entretiens réalisés avec des habitants à proximité du site témoignent que ces derniers sont venus s'installer à Whaley Bridge entre 2000 et 2010 (carte 24).



Photographie(s) 71 : « Whaley Bridge Matters »: encadrer l'étalement urbain aux frontières du Peak District. Localisation et alentours du site choisi pour le projet de constructions.

Source: ©Marie Méténier, 2017

Si le groupe se considère comme étant loin du NYMBISM, il semble malgré tout que la défense d'intérêts individuels se mêle ici aux arguments d'intérêt général sur lesquels repose le front écologique.

« I work mostly in Manchester but I need to go regularly to London, like so many of us here. I wanted to live in a beautiful place with wonderful views. It was important for me to be close to the National Park facilities because I walk and I do caving a lot. Whaley Bridge seemed in 2009 the right choice. The houses were still reasonable (...) I paid £430,000 and it has easy access to the airport. I am just outside the boundary of the National Park. (Entretien n°62, NH, homme, 40-50 ans, marié, parc national du Peak District, 2017).

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, cet éco-conquérant est l'exemple type de ces nouveaux habitants qui travaillent à Manchester, ou à l'international, mais qui ont souhaité s'installer à proximité du Peak District pour mieux profiter des aménités environnementales offertes par le parc national.

« You see the field behind my hedge, this is the boundary. I regret so deeply to not have bought a house in Taxal or a bit further in the park because there is so much pressure here. If that development doesn't happen, it will be another one no matter what, because it is not designated

as part of the national park. » (Entretien n°62, NH, homme, 40-50 ans, marié, parc national du Peak District, 2017).

Ici, un élément important ressort du discours de cette personne interrogée qui explique regretter de ne pas avoir acheté son bien immobilier dans le périmètre du parc national et donc de ne pas bénéficier des règles qui sont attachées au statut de ce territoire de nature protégée et qui auraient pu sécuriser son investissement (photographie(s) 72).



Photographie(s) 72 : La défense des intérêts privés: préserver la vue et le paysage.

Source: ©Marie Méténier, 2017

Cela apparaît sur la carte ci-dessus (carte 24), le projet de construction se situe à proximité du réservoir de Toddbrook et de la river Doyt et s'étend sur plusieurs « *greenfields* » composés de plusieurs zones humides. En mai 2017, le promoteur immobilier a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme pour lancer le projet. C'est sur le terrain des risques d'inondations que l'artificialisation du site choisi pourrait entraîner qu'un groupe d'éco-conquérants a décidé de s'opposer au projet de construction et d'activer le front écologique puisque les parcelles présentent de multiples zones humides. Pour cette recherche, plusieurs entretiens ont été réalisés avec des conseillers locaux, mais également avec des membres du groupe « *Whaley Bridge Matters* » :

« We asked hydrologists to make a report on the impact of the proposed development. It will increase downstream flood risk. They may even find that the site may drain into the reservoir. Which would be an absolute disaster because they plan to drain that part which plays such a substantial role to protect the town from flooding. » (Entretien n°82, NH, femme, 50-60 ans, mariée, parc national du Peak District, 2016).

Pour mettre en œuvre leurs stratégies d'intervention, les éco-conquérants de Whaley Bridge ont financé sur leurs fonds propres de nombreuses expertises pour consolider l'opposition au front d'urbanisation porté ici par Barrats Home. Ce promoteur immobilier est connu dans la partie ouest du Peak District pour de nombreux projets de construction autour de Buxton et de Glossop. Sa communication repose presque entièrement sur la qualité d'une vie « rurale » à proximité du parc national du Peak District. Il s'agit en l'espèce d'une forme d'hybridation du front d'urbanisation puisqu'ils instrumentalisent le discours relatif à l'idylle rurale. Leurs constructions sont principalement

destinées à des couples avec enfants et s'échelonnent entre £280,000 et £450,000. Des coûts qui semblent prohibitifs pour des ménages modestes et de jeunes couples locaux. Pour l'heure, le litige qui oppose le groupe local Whaley Bridge Matters au promoteur immobilier est pendant devant les juridictions britanniques. Il permet d'illustrer les tensions entre fronts d'urbanisation et fronts écologiques qui se jouent en creux du parc national du Peak District ceinturé par des villes de plus en plus importantes. Comme l'indique ce « millionnaire » interrogé :

« I just don't understand why it is not designated as part of the Peak. A place with such value should have never been avoided and must benefit from special protection. » (Entretien n°71, NH, homme, 50-60 ans, marié, parc national du Peak District, 2016).

Prenant part à l'initiative, ce dernier et plusieurs nouveaux habitants de Whaley Bridge et de Chapel-en-le-Frith interrogés se sont regroupés en 2004 suite à la requête formulée par un ancien élu pour le comté de Derbyshire, philanthrope et amoureux du parc national du Peak District, auprès de DEFRA pour que le ministère lance une procédure de révision des frontières du parc national. La lettre envoyée par Monsieur M. s'appuyait notamment sur les dispositions de la section 82 de la loi « *Countryside Rights of Way* » de 2000 qui autorise la commission pour les parcs nationaux à effectuer des révisions mineures des frontières des parcs nationaux, sous réserve de la validation par le ministère.

Malgré de nombreuses relances, ce projet n'a pour l'heure pas abouti et reste pendant devant les juridictions britanniques. L'issue du conflit opposant le front d'urbanisation au front écologique demeure incertaine et instable. Dès lors, devant l'impossibilité de faire bouger les lignes des périmètres des parcs nationaux, ces espaces en creux sont devenus de véritables laboratoires d'initiatives portées localement pour protéger la « nature ordinaire » (Fourault-Cauët, 2014 ; Treillard, 2019).

Toujours dans les espaces en creux du parc national du Peak District, à Chapel-en-le-Frith, un autre front écologique s'opposant au front d'urbanisation a été identifié. Une nouvelle fois, les nouveaux habitants rencontrés s'inscrivent dans une logique de conquête et d'appropriation spatiale pour mieux protéger l'environnement. Ces éco-conquérants n'hésitent pas à investir leur fortune personnelle dans l'acquisition foncière et la mise en place d'outils de protection de l'environnement innovant. Il est fréquent en Angleterre que les particuliers, à titre individuel, développent de manière volontaire et indépendante des modes de protection de la nature ambitieuse (Depraz, 2008, p.209). En l'espèce, ils justifient leur action comme un outil conventionnel destiné à étendre la couverture du territoire en dehors du parc national du Peak District :

« Why is this area special? It may not be immediately obvious to anyone who does not know the Parish well, but it is seen as part of a beautiful stretch of countryside extending from the railway embankment near Long Lane down to Combs reservoir. It should have been included in the Peak Park » (Entretien n°158, homme, 60-70 ans, marié, sans enfants parc national du Peak District, 2017).

Ce couple de nouveaux habitants, investi dans de multiples associations de protection de l'environnement, s'est engagé dans un processus territorial de (re)conquête et produit une nouvelle ligne de front en dehors du périmètre du parc national du Peak District (Guyot, 2015, p. 169). Leur

objectif n'est pas lié à une extraction ou une production de ressources naturelles, mais plutôt à la protection de celle-ci. Dès lors, comment se manifeste spatialement ce nouveau front ? Il existe en Angleterre une grande diversité de partenariats publics-privés. Un rôle moteur est joué à cet égard par les établissements publics chargés de la protection de la nature qui peuvent octroyer des aides aux particuliers pour l'acquisition foncière et pour mener à bien des programmes de conservation¹⁴⁷. Les *Wildlife Trusts*, créé par la *Royal Society for Nature Conservation*, sont très étroitement liés à la création de la SPNR (*Society for the Promotion of Nature Reserve*) établie en 1912 pour venir compléter l'action du *National Trust* en s'occupant du volet « préservationniste » du mouvement environnemental en Angleterre (Sheail, 1975, 1976). Presque tous fondés sur la période 1950-1970, ils sont constitués en réseau à l'échelle nationale. Ils accompagnent les propriétaires terriens pour gérer leur bien et protéger la faune et la flore. Considérées comme des associations jeunes, parfois en quête de légitimité, par rapport au *National Trust* ou à la CPS, les *Wildlife Trusts* ont progressivement développé des stratégies pour rendre opposables juridiquement leurs outils dans les plans locaux d'urbanisme (Dwyer et Hodge, 1996, p. 109). Leurs actions se situent sur le terrain de la protection conventionnelle à travers différents contrats et partenariats conclus avec les propriétaires terriens.

Les *Local Wildlife Sites* présentent l'avantage de pouvoir être intégrés dans les documents d'urbanisme. Le choix des mesures de conservation varie selon la durée de l'instrument concerné allant du bail emphytéotique au contrat personnel de 5 ans, tous deux assortis d'obligations de faire et de ne pas faire qui grèvent soit le fond, soit les droits personnels. Il peut s'agir d'un engagement unilatéral (*covenants*) qui contraint l'utilisation du fonds. Un de leurs objectifs est donc de faire reconnaître « l'ordinaire » comme « extraordinaire » à travers différents mécanismes de protection de l'environnement.

« Many local people want to protect that side of the town from development. The effect of large-scale housing development on that area of countryside and on the character of local countryside walks would be in opposition to the intentions of the Neighbourhood Plan. » (Entretien n°158, homme, 60-70 ans, marié, parc national du Peak District, 2017).

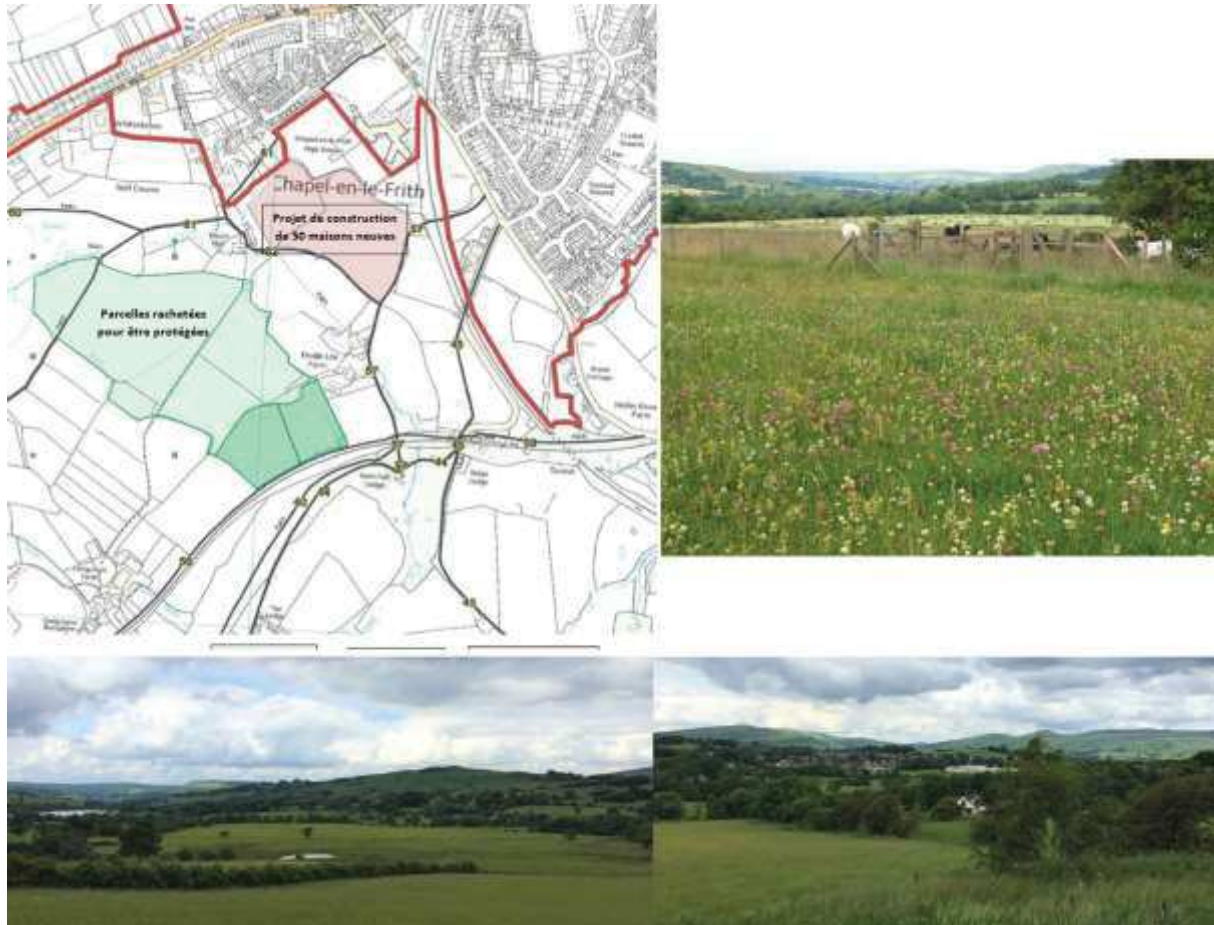
Une nouvelle fois, il semble que l'activation du front écologique se traduit par l'utilisation des outils mis à disposition par le *planning system* pour mieux protéger l'environnement, comme l'outil des *Neighbourhood Plan*, détaillé précédemment. Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, le vocabulaire employé par ces éco-conquérants pour justifier le front illustre que « la valeur écologique est un paramètre important qui détermine la nature et le mode d'appropriation écologique » (Guyot, 2009).

« The site is valuable for lapwings with 3 to 5 pairs regularly breeding here together with pre breeding flocks of curlew and snipe. The rush-pasture is moderately floristically diverse with lesser spearwort, greater bird's-foot-trefoil, bog stitchwort and cuckoo flower present. The two more southerly fields are rich hay meadows. I have observed many brown hares; they use these fields for breeding in. The pasture supports moths, butterflies, beetles, bugs, bees and flies. » (Entretien n°158, homme, 60-70 ans, marié, parc national du Peak District, 2017).

Les menaces et les pressions urbaines qui pèsent sur les espaces contigus aux frontières du parc national justifient la mobilisation de gentrificateurs qui tentent de patrimonialiser ces espaces de nature ordinaire afin de les soustraire au front d'urbanisation (photographie(s)73). Pour cela, une maîtrise des

¹⁴⁷ Section 4, Countryside Act, 1968).

documents d'urbanisme et l'intégration de mécanisme de protection de la nature comme les *Local Wildlife Sites* opposables est une des pistes privilégiées. Si ces derniers ne sont pas directement opposables, ils peuvent cependant être intégrés dans les documents d'urbanisme comme les *neighbourhood plans*. Le NPPF requiert par ailleurs expressément que ces sites soient identifiés, cartographiés et sauvegardés par les autorités locales (NPPF, 2012, mis à jour : MHCLG 2018, NPPF).



Photographie(s) 73 : Les espaces en creux de la protection : panorama des parcelles acquises pour étendre les frontières du parc national.

Source : ©Marie Méténier, 2016

Les frontières juridiques des territoires de nature protégée peuvent donc être labiles et déborder les périmètres existants afin d'étendre la protection et se constituer comme des remparts face à l'étalement urbain. L'avantage d'une étude liant les fronts écologiques consubstantiels aux dynamiques de gentrification rurale (Guyot et Richard, 2009) était de permettre de démontrer que ces espaces en creux des protections environnementales mobilisent un cortège d'acteurs qui innove pour que des paysages du quotidien soient reconnus (Luginbühl, 2001).

Que ce soit dans l'AONB des Cotswolds ou dans le parc national du Peak District, les fronts d'urbanisation sont soutenus et entraînent l'activation de fronts écologiques de différentes natures pour s'y opposer. Dans tous les cas, ces fronts écologiques reposent sur la mobilisation d'outils juridiques, et se traduisent le plus souvent dans la sphère contentieuse. Si différentes intentionnalités

justifient la progression de fronts écologiques vers les territoires en creux des mécanismes de protection, elles présentent la même finalité qui est de conquérir un territoire afin de le sécuriser.

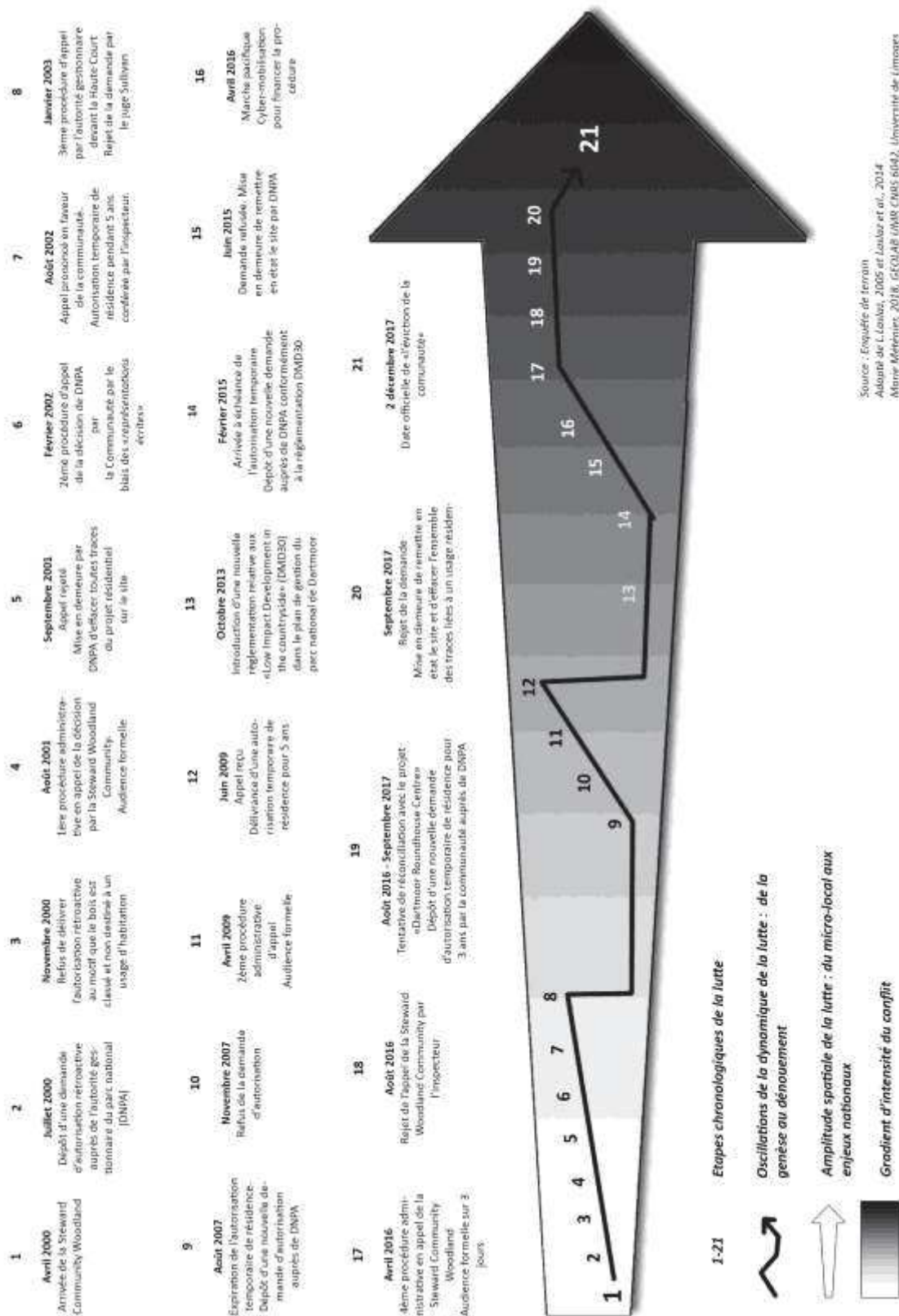
Selon les types d'éco-conquérants, cette conquête se fait au nom de l'écologie, par exemple lorsque certains souhaitent protéger un corridor écologique ou une zone humide en dehors des parcs nationaux. C'est le cas pour ces greentrifieurs qui investissent dans le foncier pour sanctuariser tout ou partie de leur propriété en se saisissant des outils de protection de l'environnement.

VI.4. Le choc in situ de deux fronts écologiques dans le parc national de Dartmoor

Le parc national de Dartmoor, en Angleterre, est le théâtre d'une lutte environnementale depuis plus de 17 ans qui oppose en premier chef la communauté d'alter-gentrifieurs présentée dans le chapitre 5 et l'autorité gestionnaire du parc national. Les acteurs, quel que soit le territoire, mobilisent un cortège de représentations qui, dans certains cas, se heurtent, deviennent conflictuelles et s'inscrivent spatialement dans la durée (Subra, 2016, p. 30). En l'espèce, il s'agit d'une forme différente de front écologique car plus enclavée que les précédentes, mais qui en présente les mêmes caractéristiques : des acteurs s'inscrivent, au nom de l'écologie, dans une posture politique destinée à un mode de gestion, et d'occupation (*eco-settlement*) des parcs nationaux par rapport à un autre. Ces acteurs, contrairement aux cas présentés précédemment, mobilisent un groupe minoritaire d'alter-gentrifieurs.

Pour rappel, en 2000, la communauté a acquis la propriété privée d'une parcelle boisée au sein du parc pour s'y installer en construisant différents types de constructions (tentes et cabanes). Loin de s'isoler, la communauté a très vite diffusé son projet localement. Lorsque l'autorité gestionnaire du parc national prit connaissance de leur installation dans le bois, sans permis légal (*planning permission*), elle a exigé de la communauté qu'elle régularise sa situation. La dynamique conflictuelle s'articule autour du point de droit suivant : les constructions érigées par la communauté pour leur usage résidentiel dans le bois dont elles sont propriétaires sont-elles des constructions temporaires ou permanentes ? Or, comme cela va être démontré, ce qui s'apparente de prime abord à un conflit d'usages (Torre, 2010) va progressivement prendre la forme d'une lutte installée dans le temps et dans l'espace. Cela se vérifiera d'autant plus lorsque les parties prenantes au conflit se déplaceront dans l'arène des audiences formelles prévues par le droit de l'urbanisme anglais. Cette circulation entre les différentes arènes de conflits va contribuer à (re)définir in fine non seulement la perception du parc national, mais aussi les acteurs eux-mêmes. Les jeux et les rapports de force entre acteurs qu'il est possible de qualifier d'éco-conquérants (Guyot, 2009, p.21) ont permis la progression des fronts écologiques depuis les quinze dernières années.

L'analyse de la dynamique conflictuelle qui a opposé la communauté à la DNPA implique d'entrer dans les rouages des procédures administratives britanniques qui relèvent des règles de la *common law*. Constitué en tant que véritable objet d'enquête (Rennes, 2016, p. 27), le développement suivant va revenir sur l'émergence de la lutte et sa dispersion dans les arènes du *planning system* (Murdoch et Abram, 2002) jusqu'à son dénouement (figure 37).



Source : Enquête de terrain
Aldout de L'Isoux, 2005 et Lajoux et al., 2014
Marie Méténier, 2018, GEOLAB UMR CNRS 6042, Université de Limoges

Figure 37 : chronologie et portée des étapes du conflit opposant la communauté à l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor.

Source : Enquête de terrain, ©Marie Méténier, 2019

La *Community* a signé le compromis de vente au début de l'année 2000 et s'est officiellement installée dans la parcelle boisée en avril 2000. Suite à la divulgation de leur projet, porté à la connaissance de DNPA, la communauté a déposé en juillet 2000 une demande d'autorisation rétroactive pour obtenir un permis légal de changer la destination du bois vers un usage résidentiel¹⁴⁸. Une fois la demande de permis légal déposée, l'autorité gestionnaire dispose d'un délai, variable selon l'importance du projet, pour se prononcer. Pour rappel, elles disposent de moyens de police pour régulariser des situations illégales (à travers des *enforcement notices* - de mise en demeure). Lorsqu'une *planning authority* constate une infraction, elle est tenue de le notifier à la personne en infraction par une *enforcement notice* qui doit expliciter les solutions pour rectifier l'infraction. Seule la non-exécution des solutions exigées par l'*enforcement notice* ouvre la voie des poursuites en justice.

Après avoir organisé une visite sur le site, DNPA a refusé, en novembre 2000, d'accorder le permis légal sollicité au motif que le bois bénéficiait d'un statut particulier. En application de la section 3 du *Wildlife and Countryside Act* de 1981, le bois était protégé et il n'était alors pas possible de changer la destination de la parcelle vers un usage d'habitation. Face à ce refus, la communauté a fait appel de cette décision, en août 2001. Celui qui se voit refuser son permis légal a le droit de faire appel dans un délai de 6 mois à compter de la réception de la notification de refus. Il existe trois formes de recours administratifs. Les premiers se font soit par échange d'écrits (*written representations*), les seconds par audience formelle (*public inquiry*¹⁴⁹), et enfin, les troisièmes prévoient une audience informelle (*informal public hearing*). Dans chaque cas, le recours est examiné par un inspecteur qui veille au bon déroulement de la procédure, arbitre les intérêts contradictoires et dispose d'un pouvoir décisionnel.

Sélectionnés dans l'agence gouvernementale dédiée à ce but, le *Planning Inspectorate*, les inspecteurs sont des agents salariés de l'État et ont généralement effectué leur carrière dans l'aménagement du territoire (Booth, 2006). Lors de cette première procédure, une audience formelle a été organisée. Contradictoire, elle positionne l'inspecteur en tant qu'arbitre de l'audience. Comme cela sera exposé dans une seconde partie, la place que tiennent les parties dans cette procédure est centrale et s'apparente à une véritable lutte orale. En septembre 2001, l'inspecteur a rejeté l'appel de la communauté, une première victoire pour l'autorité gestionnaire. Peu de temps après, cette dernière a mis en demeure la communauté de stopper tout usage résidentiel du bois et de déconstruire l'ensemble des habitations.

Relançant la dynamique conflictuelle, la communauté a interjeté appel de cette décision devant un nouvel inspecteur qui, cette fois-ci, a opté pour l'organisation de la procédure des représentations écrites (*written representation*). Cette procédure, moins onéreuse que l'audience formelle, est inquisitoriale. Cela signifie que la place laissée aux parties est réduite et que l'inspecteur est lui-même chargé de mener les investigations à charge et à décharge. Sa marge d'appréciation discrétionnaire est renforcée par cette procédure. Comme a pu en attester un employé du parc national lors d'un entretien, cette procédure aurait clairement bénéficié à la cause de la communauté car l'inspecteur a tranché en faveur d'une autorisation temporaire de résidence de la communauté pendant 5 ans à partir d'août 2002. Suite à ce revirement, DNPA a formé un recours devant la *High Court*. Si la décision de l'inspecteur est définitive, la partie déboutée peut porter plainte devant le juge en ce qui concerne l'interprétation de la loi. L'audience s'est tenue à Londres en janvier 2003. À cette occasion, le juge

¹⁴⁸ La demande a été déposée dans les termes suivants : « *low impact, sustainable development associated with agricultural/forestry enterprise incorporating educational and residential elements* »

¹⁴⁹ Il ne faut pas les confondre avec les procédures d'enquête publique prévues par le droit français.

Sullivan¹⁵⁰ en charge de l'affaire, a confirmé la décision prise en appel par l'inspecteur et a rejeté le recours formé par l'autorité gestionnaire du parc national. Forte de cette victoire confirmée, la communauté a donc bénéficié de son autorisation temporaire de résidence sur le site pour développer son projet jusqu'en août 2007. Cela a constitué un premier temps d'apaisement dans le conflit.

À l'expiration de ce délai, la communauté a relancé les démarches procédurales en déposant une demande de permis légal auprès de DNPA, qui, restant sur ses positions initiales, a rejeté la requête en novembre 2007. En juillet 2008, elle a prononcé deux notices de mise en demeure d'arrêt du projet et de démantèlement des habitations. Un troisième temps de la dynamique conflictuelle a été atteint lorsque la communauté a fait appel de cette décision (figure 37). L'inspecteur nommé a décidé qu'une audience formelle, avec visite sur site, serait réalisée en avril 2009. En juin 2009, l'inspecteur a de nouveau prononcé l'ouverture d'une période d'accalmie en rendant sa décision en faveur de la communauté leur octroyant une autorisation temporaire de résidence pour une durée renouvelée de 5 ans. Cette pause a été l'occasion pour l'autorité gestionnaire d'intégrer dans son nouveau plan de gestion pour le parc national des politiques de mise en œuvre prenant en compte les conclusions de l'affaire de la *Community*. Pour rappel, dans le *Town and Country Planning Act* de 1947, plusieurs dispositions consacrent le pouvoir discrétionnaire explicite et la marge d'appréciation accordés aux décideurs locaux. Il est possible pour les décideurs d'inventer de nouvelles mesures, lorsque la loi est silencieuse. Illustrant la réactivité des autorités gestionnaires des parcs nationaux (Thompson et Garrod, 2016), l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor a introduit, dans son plan de gestion en juillet 2013 une nouvelle mesure : la *policy* DMD30 intitulée « *low-impact residential development in the countryside* ». Elle est directement inspirée de celle élaborée au Pays-de-Galles intitulée « *One Planet Development Policy*¹⁵¹ », pour les projets à faible impact. La DMD30 développée à Dartmoor reprend de manière substantielle la rigueur méthodologique de cette politique et fixe des critères qualitatifs et quantitatifs élevés pour qu'un projet soit autorisé. Il est attendu que 65 % des ressources alimentaires des occupants soient produits sur le site ou acquis grâce aux revenus générés sur le site (à travers l'organisation d'activités comme des enseignements). Autre critère déterminant, il est requis que le site choisi ne soit pas isolé de la continuité du bâti afin de réduire au maximum le mitage. En février 2015, l'autorisation temporaire de résidence est à nouveau arrivée à échéance et a conduit la *Community* à déposer une nouvelle demande pour un permis légal auprès de DNPA.

Un des tout premiers échanges avec un des membres fondateurs de la communauté a permis de résumer la manière dont les acteurs ont réorienté la cause du conflit (Chateauraynaud, 2011a, p.18). À la question : « *Mais pourquoi avez-vous choisi de vous installer dans un parc national tout en sachant très bien que les règles en matière d'urbanisme seraient beaucoup plus strictes et que votre projet avait beaucoup moins de chances d'aboutir ?* ». La réponse a été donnée sans détour : « *car le combat et la victoire n'en seront que plus beaux...* » (Entretien n°28, Dartmoor, 2016). Il s'agit donc bien en l'espèce d'une « *appropriation « écologisante » réalisée par des « éco-conquérants* » (Guyot, 2009, p.3) destinée à faire progresser un front écologique.

¹⁵⁰ Le Lord Justice Sullivan est réputé dans le domaine du droit de l'environnement notamment suite à la publication du rapport Sullivan en mai 2008, relatif aux droits d'accès à la justice environnementale en Angleterre et au Pays-De-Galles.

http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/justice_report_08.pdf.

¹⁵¹ Welsh Assembly Government (2010) '*Planning for Sustainable Rural Communities*'.

Au fur et à mesure que s'installait la dynamique conflictuelle, le statut du parc national de Dartmoor a évolué. Il n'était plus uniquement le support du conflit, mais bien l'enjeu principal au cœur des fronts écologiques.

« The issue with Dartmoor, is the Authority. They are trying to maintain it as it was when it was first designated in 1951. They want to turn it into a museum, but Dartmoor has changed, it is changing as we speak » (Entretien n°28, NH, homme, 50-60 ans, union libre, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

C'est donc la légitimité du contrôle du territoire et des pouvoirs exercés par l'autorité gestionnaire du parc national qui s'est progressivement imposée au cœur du conflit (Guyot, 2009 ; Gauchon, 2014 ; Subra, 2016) jusqu'aux dernières étapes de son dénouement dans une quatrième procédure en appel. La restitution de la dynamique conflictuelle l'atteste : un conflit de légitimité existe car les espaces protégés anglais sont des ressources rares (Murdoch et Lowe, 2003) et il y a donc une concurrence pour leur appropriation entre des modes d'usages peu compatibles (Mormont, 2006, p. 302). Au fur et à mesure, c'est bien la renommée construite autour du label « *parc national* » qui a encouragé les membres à redéfinir leur lutte dans un espace supposé incarner une forme « *d'exemplarité environnementale* » (Laslaz, 2018). Les recherches empiriques et les entretiens semi-directifs réalisés à partir de 2016 ont permis de suivre le dénouement de cette affaire et de mettre à jour l'évolution et la redéfinition d'acteurs. Ces derniers ont mobilisé de « *multiples registres de légitimité reliés à des utilisations variées des écosystèmes, de la terre et des territoires* » (Guyot, 2009, p.2).

VI.4.1. La circulation des représentations socio-environnementales : une (cyber) mobilisation pour accéder à l'arène de l'audience formelle

Afin de financer le contentieux, et contrainte par des délais de procédure, la communauté s'est engagée dans l'arène d'une cyber mobilisation pour élargir le champ de diffusion de son action (Douay, 2014).

« We needed £38,000 to pay for the appeal and the representing fees. It may not be much for the authority but for us it is a huge amount of money. We received a lot of support, which shows that our fight is fair and the park needs to change and evolve » (Entretien n°30, parc national de Dartmoor, 2016).

Dans les discours, DNPA est présentée comme étant dans une position de défense de règles du droit de l'urbanisme et de valeurs environnementales jugées comme archaïques par les membres de la communauté et leurs supporters (Laslaz et al., 2014, p. 21). Autre critique majeure ayant justifié la cyber-mobilisation, les compétences techniques et juridiques, tout comme les moyens financiers mobilisés, et mobilisables par la société civile, sont souvent disproportionnés par rapport à celles des administrations (Charbonneau, 2004).

« Our way of life, and everything we have accomplished, are threatened. The Dartmoor National Park Authority wishes to evict us. We are going to appeal again. Our lawyer is amazing. The

appeal is in a few weeks so we need to work on it. » (Entretien n°29, femme, 40-50 ans, un enfant, parc national de Dartmoor, 2016).

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cette rhétorique d'espace exclusif et sur le registre de l'éviction que la *Community* a fondé sa cyber mobilisation comme l'illustre la figure ci-dessous : « *Urgent, Our off-grid woodland community is facing eviction after 16 years of low-impact existence* » (figure 38).

The image shows a screenshot of an Indiegogo crowdfunding page. At the top, the title is "Save Steward Wood" with a location "Moretonhampstead, Royaume-Uni" and a "Communauté" icon. Below the title, it says "Pitch", "Mises à jours 2", "Commentaires 8", and "Soutiens 1370". On the left, there are social media sharing options: Facebook (25k), Tweet, Instagram, Lien, and Partager. The main content is a video player showing a lush green forest with a stream. To the right of the video, a progress bar shows £43,551 GBP collected, with "collectés par 1.370 donateurs in a month". Below the bar, it says "115% financé" and "Pas de temps restant". A goal of "£38,000 GBP objectif" is shown with a "Flexible" icon. A dark box at the bottom right of the video area says "PROJET CLÔTURÉ" and "Ce projet est terminé depuis le 4 April, 2016". Below the video, the text reads "Urgent! Our off-grid woodland community is facing eviction after 16 years of low-impact existence..." with hashtags #offgrid, #ecology, #sustainability, #futuregenerations, and #family. To the right, under "Choisissez une contrepartie", there is an offer for "A l'affiche" for £25 GBP + Livraison, titled "'Look to the Skies' book" with the description "This collection of poems, written by".

Figure 38 : levée des fonds en jouant sur l'injustice environnementale d'une éviction de la communauté.

Source : <https://www.indiegogo.com/projects/>

En fondant son action sur des revendications liées à l'environnement, la *Community* constitue un exemple parlant de ces nouveaux mouvements sociaux qui se mobilisent lorsque des enjeux environnementaux sont identifiés (Severo et Romele, 2017). Déplacées en dehors des sphères institutionnelles, de nouvelles formes de résistances et d'alliances se sont structurées pour mieux renforcer le front écologique. Avec plus de 1300 donateurs, les membres de la communauté ont réussi à rassembler £43,551 pour financer la procédure d'appel. La communauté a associé à chaque don des contreparties en cohérence avec leurs objectifs¹⁵² (la plantation d'arbres, des expériences de survie dans la nature, le fait de renommer certaines parties du bois), achevant d'ancrer leurs représentations de la nature (figure 39).

¹⁵² Voir le chapitre 5 pour le détail des valeurs défendues par la communauté.

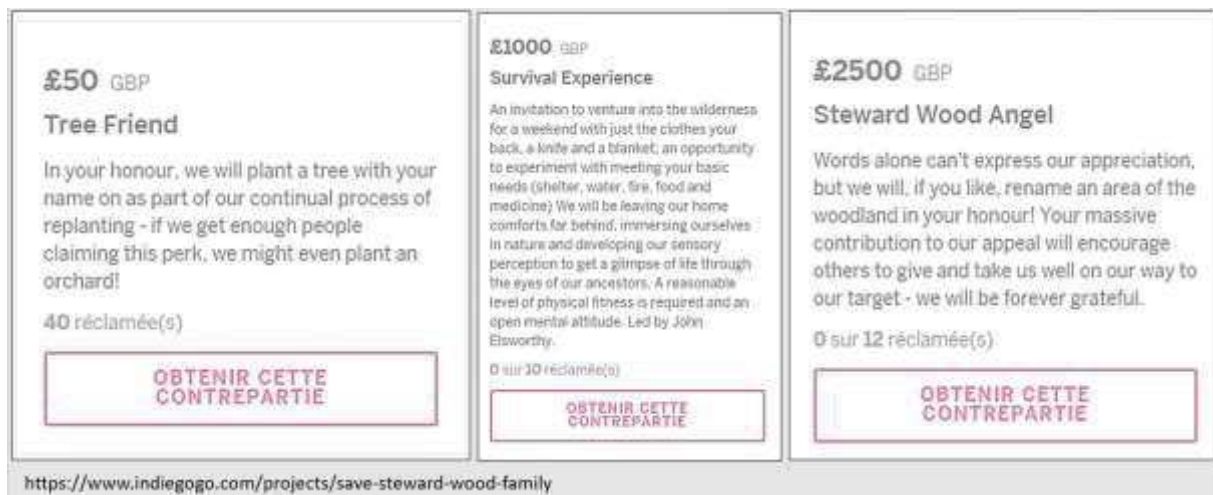


Figure 39 : les contreparties offertes pour les dons : des indicateurs des valeurs environnementales aux fondements du projet.

Source : <https://www.indiegogo.com/projects/>

Comme en témoigne l'extrait d'entretien réalisé ci-dessous, le projet porté par la communauté fait écho aux valeurs environnementales défendues par certains gentrifieurs venus s'installer à Dartmoor :

« They really want to take care of their land. They have been in conflict with the national park, it is quite violent at the moment, with the appeal's going on at Parke. My feeling is that they should stay, they took care of the wood, they managed it well. National Parks Authorities are always careful to not create precedent. The community has raised money to be represented by a lawyer. We gave them money because we support them. (Entretien n°107, NH, homme, 50-60 ans, marié, trois enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Si l'on se réfère à la figure ci-dessus, cela signifie donc que cette personne a donné la modique somme de £2500 pour soutenir le combat mené par la communauté. S'il n'est pas possible de définir l'origine géographique des dons, trois autres personnes, interrogées dans différentes parties du parc national, ont affirmé avoir contribué, plus modestement, au financement participatif et avoir participé à la marche organisée le 3 avril 2016 vers les quartiers centraux de DNPA, à côté de Bovey Tracey. L'objectif de cette marche pacifique était de remettre aux gestionnaires une pétition de 5500 signatures en faveur de la poursuite du projet de la communauté. Par conséquent, la publicisation croissante de la lutte menée par la *Community* a contribué à la concentrer de nouveaux espaces et de nouveaux acteurs dans une diversité d'arènes (Rennes, 2016). Venant complexifier les fronts écologiques contemporains, les nouveaux espaces médiatiques constituent des espaces de contre-pouvoirs structurants pour que les acteurs s'organisent (Mellac et Diepart, 2017).

VI.4.2. Visibilité des arguments à charge : laisser la parole aux tiers pour révéler la complexité des enjeux

Si la communauté a recueilli un nombre important de soutiens, la rencontre à travers le parc national d'autres habitants, nouveaux ou locaux, permet de saisir l'épaisseur de la réalité des enjeux en tension dans ce territoire de nature. Certains, à l'image de ce chef d'entreprise arrivé il y a 4 ans de Bristol, perçoivent l'arrivée de cette communauté comme un risque pouvant affecter la valeur marchande de leur bien :

« I bought this house 4 years ago for £400,000. I worked hard to be able to live in a place like Dartmoor. But then, they came, they bought a wood and they claim the right to be able to live in the National Park without giving anything back to the community, they don't pay local taxes that we pay. So, yes, of course, I want them to leave and I support the National Park Authority and their rules. They are made to be respected. » (Entretien n° 19, NH, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Dans cet entretien, l'opposition au front écologique porté par la communauté se justifie pour mieux pérenniser les investissements réalisés dans le parc national. Ce nouvel habitant soutient le front écologique porté par l'autorité gestionnaire puisqu'il estime avoir beaucoup travaillé pour pouvoir acheter un bien immobilier dans le parc national. Il n'y aurait pas de raisons, selon lui, qu'une communauté de 20 individus s'installe presque gratuitement dans le parc national.

La dimension environnementale de ces deux fronts écologiques « pose aussi indirectement des questions sociétales fondamentales, relatives aux inégalités sociales » (Guyot, 2009, p.6). S'exprimant avec plus de vigueur, c'est bien un sentiment d'injustice qui ressort, notamment de la part des populations locales dont les enfants, agriculteurs travaillant dans le parc national, ne peuvent se loger en raison des coûts de l'immobilier prohibitifs. Dès lors, l'autorisation d'ériger un nombre illimité de constructions, quelle que soit leur empreinte écologique, justifie pour ces locaux que l'autorité gestionnaire ait prononcé l'éviction de la communauté :

« Take my son for example; he is working hard for the National Park. He is a farmer, he is useful for the landscape, people here need him. But he and his wife can't afford to buy anything in the Park because the prices have risen during the last years. So, clearly, I don't see when a community of several adults and children, who would never bring to the place what my son brings, should be allowed to stay when he can't. So yes, I want them to be excluded. If they want to live in the park, they do like anyone else. » (Entretien n°36, L, femme, 50-60 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2016).

Dans cet extrait, il est possible de retrouver une idée ancrée dans l'imaginaire collectif anglais qui est que le fermier est le jardinier bénévole de la nation (Stamp, 1964). Or, le front écologique activé par la communauté ne fait que renforcer le sentiment « d'exclusion » ressenti par les populations locales aux revenus modestes (Richard, 2009, p. 17), qui elles aussi, souhaitent à leur tour l'éviction des membres de la communauté par l'autorité gestionnaire.

« There are three boys on the other side of the road, they all wish to live in the National Park because they were born here and they love the place. None of them can afford to do so, so they

live with their parents or outside, near Exeter or Newton Abbot. For the community, if it would have been a "scientific experience" prepared with the National Park Authority, it would have been different. But they arrived and they imposed their view, it couldn't work. I think it is reassuring that the National Park is here to fix legal rules. Planning officers have done an amazing job. » (Entretien n°38, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

Cela ressort de cet extrait d'entretien, compte tenu de l'intensité des dynamiques de gentrification dans le parc national de Dartmoor, dynamiques nourries par les fronts écologiques, les jeunes populations rurales locales sont soit forcées à cohabiter avec leurs parents, soit se déplacent dans les villes situées à l'extérieur du parc national. Ces quelques extraits d'entretiens démontrent la complexité des tensions et attestent que l'opposition entre les deux fronts écologiques mobilise un cortège d'acteurs aux représentations divergentes et concurrentes de la finalité d'un territoire de nature protégée. Comme dans les cas d'étude précédents, l'opposition entre les deux fronts écologiques atteint son point culminant à l'occasion de la procédure administrative contentieuse. Elle entraîne dans son sillage un cortège d'acteurs de divers horizons qui viennent complexifier, voire intensifier la dynamique des fronts écologiques (Guyot, 2015).

VI.4.3. L'audience formelle : l'ultime confrontation discursive

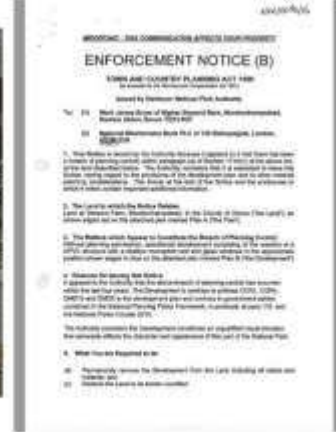
L'arène des procédures administratives, et plus particulièrement des audiences formelles, a ses propres préférences argumentatives. Il s'agit d'une procédure dite contradictoire. Le rôle des parties y est privilégié dans la mesure où elles s'affrontent publiquement à l'oral (photographie(s) 74). L'inspecteur détient un pouvoir discrétionnaire important en ce qui concerne les personnes qui peuvent intervenir lors d'une audience formelle ou d'une audience informelle. Le principe qui consiste à entendre toutes les personnes qui le demandent est fortement enraciné dans la pratique. Les audiences formelles peuvent alors devenir un véritable forum public (Booth, 2003 ; Rennes, 2016, p. 28).



Lettre d'opposition envoyée à l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor.



Inscription du droit dans l'espace : l'affichage obligatoire de la procédure d'appel auprès du public sur les lieux du litige.



Une des notice d'expulsion délivrée par l'autorité gestionnaire du parc national.



La salle d'audience pour la procédure d'appel dans les locaux de l'autorité gestionnaire du parc national à Bovey Tracey.

Photographie(s) 74 : L'audience formelle : la lutte orale des parties pour convaincre l'inspecteur du *planning*.
Source : ©Marie Méténier, 2016

Pour les membres de la communauté, bien que les audiences formelles soient très stressantes, onéreuses et nécessitent beaucoup de temps et d'énergie, elles constituent une réelle opportunité pour convaincre l'inspecteur du fondement de la cause portée. Trois semaines avant l'audience, les parties peuvent consulter l'ensemble des pièces du dossier et travailler leurs argumentaires. Début avril 2016, aucun entretien n'a pu être réalisé car les membres se préparaient pour l'audience. Selon un habitant de Moretonhampstead:

« You will not see them, they are preparing for the last battle. They know that the authority is going to be prepared and have amazing lawyers to persuade the planning inspector. So they need to be prepared. » (Entretien n°20, NH, femme, 60-70 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2016).

Le vocabulaire employé lors de cet entretien permet de saisir toute l'intensité des audiences formelles et du registre guerrier, propre aux fronts écologiques, qu'une telle procédure contradictoire peut prendre entre deux parties qui s'affrontent dans le but de convaincre l'inspecteur.

Lors de la procédure d'appel, l'inspecteur ouvre l'audience formelle en rappelant le déroulement de la séance. En tant qu'arbitre, il est de son devoir d'entendre les différentes parties, des témoins à charge et à décharge et, comme la procédure le prévoit, d'effectuer une visite sur le site. Ce qui en l'espèce permet d'assurer une certaine égalité entre d'un côté, l'audience formelle qui se déroule dans les quartiers généraux du parc national et de l'autre, la visite sur le lieu de vie des membres de la communauté. Lors de l'audience, successivement et toujours à la requête de l'inspecteur, les parties sont invitées à *prendre place* et à présenter successivement leurs argumentaires. Ces derniers oscillent entre différents registres d'intentions : l'argumentaire de l'avocat responsable de représenter le parc national s'est voulu offensif, précis, formel et concis. Si l'argumentaire du représentant de la communauté s'est voulu tout aussi offensif, il était possible de percevoir dans son discours la portée du registre émotionnel destiné à toucher la sensibilité et l'humanité de l'inspecteur. Comme dans une lutte sportive, l'arbitre inspecteur a invité à plusieurs reprises les témoins tiers à « continuer » lorsque ceux-ci étaient en état de confusion. D'une manière générale, l'argumentaire de la communauté a été fondé sur les valeurs environnementales défendues dès l'origine.

Les arguments de l'autorité gestionnaire du parc national reposaient à titre principal sur le fait que le bois était pour tout ou partie classé conformément à la Section 3 du *Wildlife and Countryside Act* de 1981 et que, conformément aux objectifs statutaires des parcs nationaux fixés par le *Environment Act* de 1995, la matérialité du projet sur le site était illégale en ce qu'elles portaient atteinte aux missions de protection et de conservation des qualités spécifiques des parcs nationaux. Poursuivant son argumentaire, DNPA a relevé que certaines des constructions légères, qui s'étaient vu octroyer une autorisation temporaire, ont été remplacées par des structures permanentes, sans qu'aucun permis légal n'ait été obtenu. Ensuite, aucune limite n'a jamais été fixée concernant le nombre de personnes pouvant résider dans le bois de la communauté. L'autorité a considéré que les critères fixés dans la DMD30 n'avaient pas été respectés. Enfin, le mode de vie de la communauté a été jugé comme insuffisant conformément aux exigences du développement durable fixé dans le document d'orientation élaboré par le gouvernement britannique en 2010 (DEFRA, 2010, p. 5) dans la mesure où les membres de la communauté utilisent plusieurs véhicules et ont aménagé un parking à l'entrée du bois. Il est certain que l'application des formes du développement durable ne s'est en aucun cas traduite par la disparition des véhicules. Cependant, les représentations attachées à ce concept, et au mode de vie supposé en découler, a été un argument sur lequel l'autorité a pu s'appuyer pour discréditer la communauté devant l'inspecteur en présentant leur projet comme une forme de front d'urbanisation de mauvaise qualité.

Lors du premier jour de l'audience formelle, un formulaire papier, rédigé par l'autorité gestionnaire du parc national, récapitulant les faits, était mis à disposition du public. Ce document indiquait la position défendue par James McInnes, président du comité de développement pour l'ensemble des parcs nationaux anglais, qui s'est exprimé à l'écrit en ces termes sur cette affaire : « *Il s'agit manifestement d'une nouvelle implantation résidentielle dans un parc national. En tant que telle, elle est soumise aux mêmes règles d'urbanisme applicable nationalement, que ces nouvelles constructions soient considérées comme ayant un « faible impact » ou qu'elles consistent en un plan de construction majeur porté par un promoteur immobilier. Aucune preuve n'a pu être rapportée de la nécessité de construire des logements à usage d'habitation pour assurer la gestion du bois. Notre rôle est de gérer un parc national et d'assurer que les nouveaux projets de construction et les développements sont réellement essentiels* ». (26 avril 2016).

Le système administratif anglais est éminemment pragmatique. Les inspecteurs et les décideurs publics disposent d'un large pouvoir d'appréciation, depuis longtemps inscrit dans la pratique administrative. Cela justifie donc l'attention portée par les autres autorités gestionnaires des parcs nationaux à une affaire comme celle de la *Community*. Le conflit opposant la *communauté* à l'autorité gestionnaire du parc national dépassait l'échelle du conflit micro-local (Mormont, 2006) comme en témoigne cet extrait d'entretien réalisé avec les gestionnaires du parc national du Peak District.

« Yes we heard about the struggle in Dartmoor. In fact, we follow it closely because we work as a national park's family. So when one of us is facing an unseen conflict, which may lead to redefine our missions, we are very careful. Of course, it is impossible for that community to stay without planning permission in a protected wood located in a national park. » (Entretien réalisé à Bakewell, avec un des responsables du planning pour le parc national du Peak District, juin 2016).

En août 2016, l'inspecteur du planning a officiellement rejeté l'appel formé par la communauté. Marquant la fin de la dynamique conflictuelle au sein de l'arène administrative, la communauté n'a pas souhaité poursuivre l'affaire devant les tribunaux en raison des coûts et des risques financiers qu'une telle procédure induit¹⁵³.

VI.4.4. De la tentative manquée de (ré)conciliation au dénouement de l'opposition entre les deux fronts écologiques

Entre le prononcé de la décision prise par l'inspecteur du planning et la date officielle de l'éviction, une voie alternative de conciliation a été initiée par DNPA. Les entretiens réalisés en mai 2017 auprès des employés du parc national témoignent de la situation délicate dans laquelle se trouvaient ces fonctionnaires d'État, contraints par leur devoir de réserve (Mollard, 2012). Lors d'un entretien plus informel, certains d'entre eux ont manifesté leur inquiétude quant à l'éviction d'adultes et d'enfants en période hivernale et ont expliqué qu'une dernière tentative de transaction était à l'étude, en collaboration avec la communauté pour tenter de trouver une ultime solution.

La dernière tentative de transaction portait sur la création d'un « *Dartmoor Roudhouse Innovation Centre* » et devait répondre aux critiques du rapport de l'inspecteur. Réalisé en collaboration avec l'autorité gestionnaire du parc national, ce projet devait constituer un exemple de la mise en œuvre appliquée de la DMD30 relative à l'habitat léger. L'objectif principal du projet résidait dans la création d'un centre pour les visiteurs du parc national sur le modèle d'un « musée vivant » dans le but de leur proposer une immersion dans les modes de vie sous l'Age de Bronze (époque dont les vestiges archéologiques sont très nombreux au sein du parc). La présentation du projet, en septembre 2017, a été accompagnée d'une demande d'autorisation temporaire de trois ans pour un nombre (non précisé) de logements abordables. Suite à l'examen du projet, l'autorité gestionnaire a refusé de délivrer le

¹⁵³ Depuis juillet 2013, une procédure de « *judicial review* » doit être entamée dans les six semaines suivant la notification du refus d'autorisation d'urbanisme et implique un recours devant les Hautes Cours (conformément à la partie 54 du Code de Procédure Civile). Or, le risque financier encouru est fortement prohibitif car une telle procédure implique non seulement des coûts de justice, des coûts de représentation, mais aussi, en cas de perte du procès, les coûts engagés par les parties adverses.

permis légal au motif que le projet porté par la communauté ne remplissait pas les conditions définies par la DMD 30. Dès lors, l'autorité gestionnaire a ordonné la destruction de toutes traces du projet résidentiel dans le bois occupé par la communauté d'ici le 2 décembre 2017. Cette décision a entraîné le relogement des membres de la communauté localement. En mai 2018, un entretien a permis d'en savoir plus sur ce qu'il était advenu des membres de la communauté :

« *Most of us have now left the wood and found a place to live nearby. We settle slowly in our new lives while we continue to demolish our previous homes in the wood.* » (Entretien n°193, NH, femme, parc national de Dartmoor, 2018).

De son côté, pour mieux renforcer juridiquement sa position, DNPA a publié en décembre 2018 la dernière version de son plan de gestion. Dans ce document, elle précise que si les « *low impact development* » ne sont pas explicitement mentionnés dans le *National Planning Policy Framework* (NPPF), la multiplication des cas, à l'échelle nationale et internationale, témoigne de l'attractivité de ce mode de vie alternatif. L'autorité gestionnaire reconnaît que de tels projets sont pertinents pour contribuer à faire progresser la recherche d'alternatives pour faire face aux changements environnementaux¹⁵⁴. L'autorité relève que selon le paragraphe 79 du NPPF, elles se doivent d'éviter les nouvelles constructions isolées dans les espaces ruraux et protégés, sauf dans certains cas exceptionnels. D'une manière générale, l'autorité admet qu'il existe des obstacles substantiels à la concrétisation de projets comme celui porté par la communauté dans la mesure où les sites sur lesquels l'impact paysager, ou sur la biodiversité, sont rares à l'intérieur des périmètres des parcs nationaux, contrairement à l'extérieur. Elle a rappelé que la politique DMD30 est appliquée pour ce genre de projet conformément à la *One Planet Development policy* en vigueur au Pays-de-Galles.

En conclusion de cette affaire, il apparaît que les conflits « *donnent à voir (...) les dynamiques sociales qui structurent les groupes [...] dans le temps et dans l'espace* » (Lévy, in Lévy et Lussault, 2003, p.135). Ils constituent une aubaine pour le chercheur (Dupré, 2007). Il est possible de proposer une lecture positive du conflit car les positions des acteurs en tension ont non seulement permis une expression exacerbée des discours (Depraz, 2011), mais ont aussi redéfini leurs rapports au parc national. L'opposition entre les deux fronts écologiques, qui était au départ micro-locale, a, au terme du processus, mobilisé de nombreux acteurs, d'autres connaissances et d'autres arènes pour faire de ce territoire de nature protégée un espace de transaction (Laslaz et al., 2014, p. 26). Les acteurs ne sont pas les mêmes et leur relation au parc national, sinon leur propre identité, a changé. La dynamique de ces deux fronts écologiques démontre que ni le parc national, ni les acteurs ne sont stabilisés car ils ont été et se sont redéfinis réciproquement. Dès lors, il est possible de conclure qu'en vertu des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés, l'autorité gestionnaire du parc national, a participé à orienter les mutations socio-territoriales au sein du parc national de Dartmoor. En faisant évoluer leurs politiques de mise en œuvre, les décideurs locaux ont été à même de consacrer la légitimité de certains usages sur d'autres (Mormont, 2006, p. 303). Cette étude de cas singulière, opposant deux fronts écologiques, permet de confirmer le caractère opératoire de cette notion. Combinés à celle de la gentrification rurale, les fronts écologiques constituent alors une clef de lecture socio-territoriale opératoire des enjeux environnementaux et des dynamiques conflictuelles (Guyot, 2009).

¹⁵⁴ Voir Planning Inspectorate (23 August 2007) '*Land at Allaleigh Lane, Totnes*' pour plus de précisions.

Conclusion du chapitre VI

Dans les territoires de nature protégée anglais, il s'avère donc que les fronts écologiques constituent une clef de lecture socio-territoriale opératoire des enjeux environnementaux. En effet, les trois éléments structurants le processus de front écologique (Guyot, 2009) ont été identifiés dans les terrains d'étude. Qu'ils s'agissent des parcs nationaux ou de l'AONB, le caractère transitoire et mouvant du front écologique a été relevé. Deuxième élément structurant, la durabilité, semble incontestable en Angleterre puisque les premiers signes du front écologique remontent au XIX^e siècle et perdurent encore aujourd'hui. S'il persiste, il n'en demeure pas moins que les cas d'étude ont démontré que les différentes formes de front écologique soulignent son renouvellement et son dynamisme. Enfin, la prise de contrôle, dernier élément structurant du processus de front écologique a été démontrée tout au long de ce chapitre, mais aussi du chapitre 5 et permet d'achever la pertinence de considérer les fronts écologiques comme consubstantiels de la gentrification rurale. En effet, il apparaît que les gentrificateurs éco-conquérants, pour concrétiser leurs stratégies et leurs interventions, s'appuient presque systématiquement sur les règles du planning system anglais qu'ils maîtrisent particulièrement bien. Voici un tableau synthétique permettant de résumer les éléments clefs des cas d'étude analysés tout au long du chapitre 6 (tableau 7). Les catégories proposées ne sont pas imperméables et, si elles renvoient aux cas d'étude, pourraient être mobilisées dans d'autres contextes pour éclairer des stratégies similaires.

Titre des fronts écologiques étudiés	La protection de l'AONB des Cotswolds : de l'extension à la requalification du front écologique	Étendre le front écologique en protégeant la « nature ordinaire » aux frontières du parc national du Peak District	Le choc in situ de deux fronts écologiques dans le parc national de Dartmoor
Articulation des logiques frontales	Front d'urbanisation contre front écologique	Front d'urbanisation contre front écologique	Front écologique contre front écologique
Dynamique du front écologique	Ouverture Occupation	Ouverture Institutionnalisation	Reconquête
Finalité du front écologique	Sécuriser les périmètres de protection	Faire progresser et renforcer le front écologique	Augmentation et consolidation du front écologique
Matérialité de l'éco-front	Renforcement et extension du périmètre de protection (AONB ou parc national)	Création de réserves naturelles	Front in-situ
Devenir de l'éco-front	Pérennisation	Pérennisation Ouverture Cyclicité	Fermeture

Tableau 7 : Typologie des fronts écologiques analysés dans les terrains d'étude

Source : Marie Méténier, 2019

Le choix fait dans ce chapitre d'analyser les articulations entre les mesures prises par les pouvoirs publics et les processus qui se matérialisent à l'échelle locale, exemplifiées par des études de cas, a permis de confirmer l'occurrence de fronts écologiques à l'appui de dynamiques de gentrification rurale dans les trois territoires de nature protégée étudiés. En mobilisant tout autant les outils juridiques à leurs dispositions que les avantages offerts par leur position sociale et économique, les gentrificateurs perpétuent leur capacité à pratiquer le territoire dans lequel ils ont choisi de s'installer.

Les modalités d'appropriation et les stratégies d'intervention dans et à l'extérieur des terrains d'étude permettent d'apprécier que ces derniers deviennent de plus en plus exclusifs. Dans la mesure où ils expriment une forme de conquête ou d'appropriation, les conséquences de l'existence des fronts écologiques identifiés en l'espèce renforcent les dynamiques de gentrification qui se traduisent par la marginalisation des populations locales aux revenus modestes. Qu'en est-il alors de ceux dont la voix de ces *autres* qui semblent devenir de plus en plus invisibles ? Après avoir détaillé les formes de confiscations, il convient à présent d'analyser les conséquences sociales des dynamiques de gentrification rurale sur les populations locales et les communautés (in)visibles) des terrains d'étude.

Chapitre VII. Le déséquilibre social renforcé par la gentrification rurale : des territoires de nature protégée exclusifs

« (...) Ce qui fait l'unité de la notion – et de là son utilité pour l'analyse comme pour l'action sociale et politique –, c'est le fait que la gentrification implique à chaque fois un double mouvement simultané d'appropriation et de dépossession d'un espace: appropriation au bénéfice de catégories favorisées de populations et d'activités, dépossession au détriment de classes populaires ou de populations racisées » (Van Criekingen, 2013). L'analyse du processus de gentrification ne saurait se départir d'une analyse des inégalités sociales générées par ces dynamiques. Si l'on reprend les définitions, les conséquences des dynamiques de gentrification rurale ne se résument pas à l'arrivée et à l'installation de nouveaux ménages potentiellement plus dotés en types de capitaux que les ménages préexistants. Cela ne constitue qu'un aspect dans l'analyse du processus. Pour qu'une analyse des dynamiques de gentrification soit complète, il est nécessaire de se pencher sur les conséquences que de telles dynamiques occasionnent pour les populations locales. Ainsi, dans ce chapitre clôturant cette recherche, l'objectif est ici de chercher à prendre la mesure de ces inégalités sociales et des différentes formes de dépossession. Du déplacement/remplacement, les populations originaires des territoires de nature protégée sont aujourd'hui dans l'impossibilité pour la plupart de retourner vers les territoires de leur enfance. En se basant sur des expériences de vie, le premier temps de ce chapitre permettra de montrer que cet impossible retour est renforcé par différents obstacles comme la raréfaction des logements sociaux.

Le deuxième temps de ce chapitre sera consacré à l'exposé d'initiatives mises en place dans les terrains d'étude d'initiatives pour tenter de rétablir la balance sociale et permettre aux ménages locaux aux revenus modestes d'accéder au logement. Or, l'examen de ces initiatives permettra de démontrer qu'elles interviennent tardivement dans un pays où la problématique de l'accès aux logements pour les ménages modestes est désormais ancrée. Les autorités gestionnaires des territoires de nature protégée, et plus encore les gouvernements britanniques, se sont révélées pour les premières impuissantes à inverser la tendance et pour le second, a eu tendance à l'encourager pour des résultats escomptés sur le court terme.

Enfin, après une prise de recul entre les deux périodes de recherche réalisées en 2016 et 2017, il est rapidement apparu nécessaire d'analyser la place et l'insertion des minorités ethniques dans les terrains d'étude tant elles s'avèrent être les grands invisibles des territoires de nature protégée. Au Royaume-Uni, l'accès des minorités ethniques aux espaces « naturels » protégés a structuré le champ de recherche sur la justice environnementale. Pour cette recherche, c'est principalement les conditions de vie de ces minorités ethniques dans les territoires d'étude qui a pu être approfondie, bien que la question de l'accès ait pu être soulevée de manière informelle lorsque l'occasion s'est présentée (ce qui restait très rare). Il s'agira de démontrer de quelle manière les autres groupes sociaux, et non pas uniquement les gentrificateurs, se représentent et pratiquent des territoires de nature protégée où les Blancs dominent à plus de 98%. Logiquement, des tensions ont été rapportées,

donnant lieu bien souvent des formes de dépossession symbolique difficiles à accepter pour les minorités ethniques concernées.

VII.1. L'impossible retour : les enjeux de l'accès au logement pour les locaux

Les difficultés d'accès au logement dans les terrains étudiés ressortent comme la conséquence majeure dans ces territoires de nature protégée sujets, avec plus ou moins d'intensité, aux dynamiques de gentrification rurale. Il s'agit à présent de recentrer l'attention sur l'absence de mixité sociale¹⁵⁵ qu'il est possible d'observer sur le terrain afin d'achever la caractérisation et l'interprétation de ce processus.

VII.1.1. Les difficultés d'accès au logement : la conséquence majeure de la gentrification rurale

Malgré l'introduction en 1991 du « *national planning advice* », élaboré pour permettre la construction de logements accessibles, et les estimations de la *Commission for Rural Communities*¹⁵⁶ de 30 800 constructions nouvelles par an nécessaires pour répondre à la demande (CRC, 2006), la problématique du logement est toujours cruciale en Angleterre. Cette dernière fait l'objet d'une attention soutenue depuis la fin des années 2000. Le rapport Taylor, remis au Premier ministre Gordon Brown en 2008, démontrait que « *la campagne se trouvait à un carrefour*¹⁵⁷ » qui nécessitait de prendre des mesures destinées à rétablir l'équilibre entre la nécessité de préserver cet environnement et les besoins économiques et sociaux des communautés rurales. Cependant, le statu quo continue de prévaloir en Angleterre (Satsangi et al., 2010 ; Shucksmith, 2018). De surcroît, les résistances aux constructions neuves ont contribué à renforcer cette problématique de l'accès logement pour les ménages modestes dans les terrains d'étude.

« Housing is a big issue socially, I am sure if you ask anyone living on Dartmoor, they would say that price of housing, because in all the national parks there is a premium, houses are more expensive in the national park. Housing is beyond the reach of people born on Dartmoor. They want to stay and live locally but it is difficult to find houses and to afford houses. » (Entretien n°133, L, femme, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Cet extrait d'entretien l'atteste, l'accès au logement est un des grands défis pour ces territoires de nature protégée dans lesquels les coûts de l'immobilier deviennent de plus en plus prohibitifs pour les ménages aux revenus modestes¹⁵⁸. Pour la députée de Totnes, interrogée en 2017, les chances de trouver un logement abordable s'avèrent particulièrement minces pour les jeunes ménages :

¹⁵⁵ La mixité sociale est entendue ici dans son sens élémentaire, en tant que composante statistique.

¹⁵⁶ Supprimée en juin 2010 par le gouvernement et attribution de la compétence à DEFRA.

¹⁵⁷ « The countryside is at a crossroads » (Taylor, 2008, p.5).

¹⁵⁸ Voir chapitre 4 sur l'évolution du prix de l'immobilier dans les terrains.

« The average house price within the Dartmoor national park is in excess of £270,000; nine times the median local income. The chance of finding affordable rented accommodation is also grim, and the situation is forcing out young people and families with serious consequences for rural communities. Rather than meeting a genuine need, they would unleash second and luxury homes, creating yet more ghost villages and hamlets inhabited only at weekends or in season. »
(Entretien non directif, élue de comté, Dartmoor, 2017)

Cette tendance, note la députée, est par ailleurs exacerbée par la construction dans les parcs nationaux d'habitations de haut standing, ce qui ne fait que renforcer la problématique. Or l'accès au logement et à un lieu de vie est un des besoins fondamentaux des êtres humains (Murdoch et Abram, 2002). Dans les terrains d'études, les formes d'éviction directe des populations plus modestes sont rares et s'apparentent plutôt à un déplacement et/ou remplacement progressif de la population (Cloke, 1983 ; Smith, 1998). Dans de nombreux cas, qu'ils soient déplacés ou remplacés, il semble presque systématiquement qu'un retour vers leurs territoires d'origine soit impossible :

«My house is just four walls really, somewhere to rest my head. I miss Dartmoor, the stillness, the river, listening to the foxes barking up through the valley and if I could afford to move back home I would. But there's no work for me on Dartmoor now, and it's all got too expensive»
(Entretien n°198, L, femme, veuve, parc national de Dartmoor, 2018).

Peggy Smith, qui s'exprime dans l'extrait ci-dessus, pourrait être la porte-parole de ces personnes aux revenus modestes qui sont désormais dans l'impossibilité de vivre dans les territoires de nature protégée dans lesquels ils sont nés. Fille d'un carrossier, née et élevée dans le parc national de Dartmoor, Peggy vit désormais dans la banlieue d'Exeter et se trouve dans l'impossibilité de retourner vivre à Dartmoor en raison des coûts prohibitifs de l'immobilier. Pour une femme seule, exerçant des emplois successifs aux salaires modestes, vivre dans le parc national de Dartmoor semble désormais être un rêve inatteignable, raison pour laquelle elle réside dans la banlieue d'Exeter.



Photographie(s) 75 : À gauche: Sam Harris and daughter Peggy © Chris Chapman 1981 / En haut à droite: Peggy Harris collecting scrap for Newberrys, Exeter © Chris Chapman 2017 / En bas à droite: Roy Jury & Peggy Harris fencing at Lower Halstock, Dartmoor © Chris Chapman

Malgré tout, cette dernière revient au moins une fois par semaine dans le parc national et explique que : « *Dartmoor is my home and will always be.* ». Après que la casse de son père ait été fermée, elle a continué de travailler dans différents établissements locaux. Elle aidait de manière saisonnière à plumer les dindes pour des occasions festives, elle a poursuivi son travail dans des casses, à l'extérieur du parc national et aide désormais les personnes âgées.

Comme le démontre la planche photographique ci-dessus, elle aide régulièrement à colmater les brèches dans les murs de pierres sèches qui traversent le parc national et contribue à maintenir ce territoire de nature (photographie(s) 75). Cette action, naturelle pour elle, car « *this is my territory; I do what needs to be done* » renvoie aux observations de P. Dirksmeier. Celui-ci avait remarqué que bien souvent, la volonté de protéger les territoires n'est présentée dans la littérature que comme une action des nouveaux habitants portés par des sensibilités environnementales (Dirksmeier, 2008, p.160). Or, les exemples de locaux parfaitement conscients des enjeux d'entretenir leurs territoires sont très nombreux et impliquent de conserver une nuance nécessaire. Beaucoup sont engagés dans des associations de protection de l'environnement et ont à cœur la protection de leur territoire¹⁵⁹. Cela est très directement lié à leur sentiment d'appartenance au lieu. Sur les trois terrains, 28 locaux interrogés ont admis faire partie d'une ou plusieurs associations de protection de l'environnement ou

¹⁵⁹ Voir graphique chapitre 6 sur l'engagement associatif dans les terrains d'étude.

de maintien du patrimoine culturel. En majorité, ils adhèrent au *National Trust* dont ils affirment visiter les demeures au moins deux fois par an.

Ces visites sont souvent l'occasion selon eux de partager des moments de convivialité en famille. La participation financière est considérée comme justifiée puisque l'adhésion est de £10,50 pour un couple par mois et qu'elle permet un accès illimité aux domaines et sites protégés par l'organisation. Dans les entretiens, la réception du magazine publié par le National Trust a été mentionnée à deux reprises. Il est apprécié, car il croise des articles en lien avec le patrimoine historique et le patrimoine naturel de l'Angleterre auxquels les locaux interrogés et adhérents sont très attachés. Certains d'entre eux, retraités, s'engagent activement dans le maintien et l'entretien des paysages ou des propriétés du National Trust, remettant en cause l'idée préconçue selon laquelle seules les élites privilégiées ont conscience de l'importance de protéger l'environnement.

« We all want to live in a protected and beautiful place. On Dartmoor, you have many people who think they know better than us how to protect it. From time to time, I volunteer at Castle Drogo to help for the visits. I enjoy sharing my knowledge. I take care of this place as well. When I walk and I notice that a wall has been knocked down for barbecues, I put the stones back. » (Entretien n°133, L, femme, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Malgré tout, l'exemple de Peggy, loin d'être isolé, est révélateur des difficultés auxquelles doivent faire face les ménages, ou les individus seuls, aux revenus modestes qui semblent être tenus à l'écart des territoires de nature protégée anglais. Ce déplacement des populations locales modestes interviendrait, selon P. Cloke et al. (1995), consécutivement aux restrictions d'urbanisme appliquées aux espaces ruraux et/ou naturels. Ces restrictions enclencheraient la spirale inflationniste du prix de l'immobilier accessible uniquement pour ceux qui disposent des ressources financières appropriées (Urry, 1995 ; Scott, 2011 ; Gallent, 2011).

« A lot of houses have been bought cheaply but have been improved by the new owners. It has pushed the prices. (...). So, many houses in attractive places like here are taken beyond the purchasing power of locals and removed definitely from the market » (Entretien n°46, NH, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2016)

Puisque les logements qui étaient jusqu'alors abordables¹⁶⁰ sont rachetés par les nouveaux habitants qui les rénovent et les agrandissent, progressivement, les populations rurales locales ne trouvent plus de logements. Elles n'ont plus accès à un marché du logement devenu excessivement onéreux pour

¹⁶⁰ Pour rappel : le gouvernement britannique a récemment donné une définition de ces différentes catégories dans le *National Planning Policy Framework* entré en vigueur en 2012. Voir la note de bas de page n°105 du chapitre 6 détaillant les différents types de logements.

¹⁶⁰ Ce rapport aurait été un des premiers rapports à s'intéresser aux problématiques liées à l'accès au logement en Angleterre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En interpellant les lecteurs étrangers aux problématiques anglaises, les auteurs relèvent que *« they would probably think that new planning policies had created some inadvertent side effects : too few homes being built in smaller village locations, insufficient opportunities to diversify local economies, some social polarisation, too much emphasis and so on. But they would doubtless be shocked to discover that these policies had been round for more than 60 years and, moreover, that the tensions and inequities they had created had been observed on countless previous occasions »* (Satsangy et al., 2010, p. 4).

elles et sont repoussées dans des espaces périphériques, à l'instar de Peggy, ou de John qui vit désormais en périphérie de Chesterfield. Ces « *victimes de la gentrification* » perçoivent ce phénomène de manière nuancée. À plusieurs reprises, les populations locales ont exprimé leur sentiment d'impuissance face au processus, surtout lorsque leurs enfants en sont victimes et sont dans l'impossibilité d'accéder à la propriété dans les parcs nationaux. Dans les entretiens, les personnes interrogées se sont avérées très inquiètes face à la disparition progressive des jeunes générations, dans des territoires de plus en plus vieillissants mais aussi de plus en plus gentrifiés :

« There is no young new blood coming here. This hamlet is a perfect example. There is only one baby, no children are there anymore. The only one who has a baby they don't mix. When I was a child there were 9 of us here. Everyone else is getting older and that is because of gentrification. The nature of the place is becoming more one dimensional gentrified. » (Entretien n°131, femme, 40-50 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

L'absence de familles jeunes s'est tout particulièrement fait ressentir dans certains petits villages ou hameaux de l'AONB des Cotswolds dans lesquels les « géatrifieurs », les nouveaux habitants retraités, sont progressivement devenus la norme comme à Blockey dans l'AONB des Cotswolds. Cela se fait ressentir dans les deux parcs nationaux comme à Dartmoor, où les enfants de ceux qui étaient il y a 30 ans les nouveaux arrivants, sont désormais dans l'impossibilité d'acquérir un logement, quand bien même ils exercent leur profession dans le parc national :

« There is a lot of pressure for houses in the national park, from a number of sources, they are beautiful areas so they are areas people want to live in, but that means that the prices are often very high. There is an issue around affordable housing. My son, who is now 31, and he is a farmer and he works in the national park, he can't afford to buy his own house. » (Entretien n°36, L, femme, 50-60 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2016).

Comme expliqué dans les chapitres précédents, les règles d'urbanisme sont très strictes dans un parc national et ne laissent pas la possibilité pour les habitants d'y déroger. Dans l'exemple ci-dessus, ce jeune agriculteur avait installé une caravane dans un de ses champs pour y vivre avec sa compagne. Prévenue par des voisins, l'autorité gestionnaire a contraint le couple à retirer cette caravane. Ils vivent désormais en dehors du parc à Tavistock. Dans les deux parcs nationaux étudiés, et dans une moindre mesure dans l'AONB, le *planning system* beaucoup plus restrictif est pointé du doigt dans les entretiens avec les locaux comme s'exerçant à leurs dépens puisqu'il contribue à faire augmenter les coûts liés aux exigences fixées par les autorités gestionnaires. Dans des études relativement récentes, certains auteurs confirment que les mesures restrictives auraient contribué au déplacement de la population locale puisqu'elles sont venues accentuer les entraves à la construction de nouveaux logements dans les parcs nationaux (Gallent et Tewdwr-Jones, 2006, p.164). L'impact d'un *planning system* restrictif sur les difficultés d'accéder au logement pour les populations locales est particulièrement compliqué à évaluer. Seule une enquête qualitative semble être en mesure d'entrevoir la réalité de ces injustices (Hodge, 2016, p.176). Dans les discours des locaux, les changements consécutifs à l'arrivée des gentrifieurs se mesurent aussi financièrement comme dans l'extrait ci-dessous :

« Over the period I have lived in Moretonhampstead the prices have grown 3,5 times so a house which was 100 000 in 2000 would now be £350,000. Affordability is a key issue. » (Entretien n°122, femme, 40-50 ans, mariée, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Faisant écho aux propos du député de Totnes, dans les parcs nationaux, les projets de constructions neuves sont très fortement limités et encadrés par les politiques publiques. Cet encadrement se matérialise à la fois en termes de nombre projets et de nouvelles constructions par projets. Les nouvelles constructions qui sont autorisées doivent répondre à de hauts standards architecturaux ce qui implique que les coûts de construction soient relativement élevés. Cairncross et *al.* (2004) l'ont démontré, le marché de l'immobilier dans les parcs nationaux anglais est moins accessible que l'ensemble du marché immobilier à l'échelle nationale.

Dans les deux parcs nationaux, une protestation générale est exprimée par la population locale à l'encontre des nouveaux projets de construction prévus dans les terrains. Ces derniers ne sont pas destinés aux populations locales en attente d'un logement abordable mais plutôt à des ménages aisés, et souvent retraités. Un exemple parlant, et qu'il est possible de retrouver dans les trois terrains, peut être pris avec le projet de construction réalisé à Chagford dans le parc national de Dartmoor (photographie(s) 76).



Photographie(s) 76 : Les nouvelles constructions en bordure du village de Chagford, dans le parc national de Dartmoor. Ces logements, loin d'être financièrement accessibles pour les ménages locaux, sont les premiers à être construits par les promoteurs

Source: ©Marie Méténier, 2018

Ce projet de construction est révélateur d'une pratique dominante pour chaque nouveau projet de construction : les nouveaux logements les plus rentables financièrement sont construits en premier par les promoteurs pour être rapidement mis sur le marché pour les ménages aisés tandis que les logements à bas prix sont construits en dernier. Si les autorités gestionnaires des parcs nationaux sont à même de fixer des quotas de logements abordables, comme cela est détaillé ci-dessous, elles n'ont aucun pouvoir pour obliger les promoteurs à construire prioritairement les logements abordables. Dès

lors, cela peut prendre plusieurs années avant que les constructions ne soient amorcées ce qui n'est pas pour résoudre les enjeux de l'accès au logement pour les ménages modestes, qui le déplorent.

Dans les années 1980, puis dans les années 1990, M. Shucksmith avait déjà interpellé les autorités publiques britanniques face aux enjeux liés à la raréfaction des logements financièrement accessibles : les « *affordable houses*¹⁶¹ » pour les ménages modestes dans les milieux ruraux (Shucksmith, 1980, 1981, 1991). Comme l'indiquait le géographe anglais : « *Those who work there tend to receive low incomes, and are thus unable to compete with more affluent « adventitious » purchasers from elsewhere in a market where supply is restricted* » (Shucksmith, 1980, p. 11). Les autorités gestionnaires des parcs nationaux ont tenté de prendre en compte cette problématique dans leurs plans de gestion. Dans son *Development Management and Delivery Development Plan Document* de 2013, l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor précisait que pour la période 2001-2007, sur 581 logements construits uniquement 107 étaient des logements abordables. Les autorités gestionnaires des deux parcs nationaux tentent aujourd'hui de garantir un pourcentage minimum de logements abordables dans les périmètres du Peak District et de Dartmoor comme en témoigne cet extrait du plan de gestion du parc national de Dartmoor de 2013 :

« (...) the Local Plan (adopted in 2004) put in place policies which sought to restrict opportunities for the development of open market housing and the Core Strategy (adopted in 2008) increased those restrictions even further. Over the period 2007/2008 to 2010/11, 286 dwellings were built (23% affordable) but the proportion of affordable housing units permitted during this period rose to 52%. In years 2009/10 and 2010/11, the proportion of houses built that were affordable had risen to 44% of all completions ». (Development Management and Delivery Development Plan Document, 2013, p. 2.19.2).

Toutefois, ces mesures ne permettent pas de compenser la disparition de logements abordables qui ne le sont plus en raison des améliorations, agrandissements et à la réhabilitation de la majorité du stock de logements disponible dans les territoires de nature protégée.

«If people choose to live in a national park, they come here for the natural environment, they say that this development shouldn't take place, people who are brought up here are happy with it, especially since they know the land owner. There is a big difference between the ones who choose to live in a National Park and those who have grown up in a National Park. » (Entretien non directif, employé du parc national, parc national de Dartmoor, 2017).

Sans tomber dans la caricature, une grande tendance émerge des entretiens obtenus, comme dans l'extrait ci-dessus. Cette tendance met en exergue une division entre les nouveaux habitants attirés par les terrains d'étude en raison d'un urbanisme contrôlé et restreint, et les locaux qui sont plutôt en faveur des projets de nouvelles constructions abordables pour leur permettre, à eux et à leurs enfants de rester sur place. Enfin, une dernière tendance identifiée dans les deux parcs nationaux étudiés vient renforcer la problématique de l'accès au logement dans ces territoires. De plus en plus de nouveaux

¹⁶¹ Pour rappel, le gouvernement britannique a récemment donné une définition de ces différentes catégories dans le *National Planning Policy Framework* entré en vigueur en 2012. Il distingue les *affordable housing*, les *affordable rented housing*, et les *intermediate housing*.

habitants se tournent vers les dernières « *council houses* » disponibles dans les terrains, ayant échappé à la vague de privatisation suite à l'entrée en vigueur du « *Right To Buy* » en 1979.

VII.1.2. La conséquence directe du « *right to buy* » : la disparition des logements sociaux

Depuis l'entrée en vigueur à la fin des années 1980 du « *right to buy* », la privatisation des logements sociaux a restreint un peu plus la possibilité pour les ménages qui habitaient dans ces logements d'en devenir propriétaires.



Photographie(s) 77 : Ken a pu racheter son logement social dans l'AONB des Cotswolds grâce au "right to buy" mis en place par le gouvernement Thatcher.

Source: ©Marie Méténier, 2016

Pour de nombreux locataires de longue date, à l'instar de Ken (photographie(s) 77), le *right to buy* a constitué une opportunité financière que beaucoup ont saisie, compte tenu des tarifs privilégiés dont ils bénéficiaient pour racheter leur logement. Cette réduction du prix (*discount*) était proportionnelle au temps d'occupation du logement par les locataires, sachant que ce prix était toujours fixé en dessous de celui du marché. Dès lors, sans légitimement se soucier de l'intérêt général, il était fréquent que ces nouveaux propriétaires, surtout dans les territoires les plus attractifs, revendaient rapidement leur logement pour la plus-value que cette transaction immobilière allait leur rapporter. Aujourd'hui, la raréfaction des logements sociaux limite les moyens de contrebalancer les dynamiques de gentrification rurale.

Le déficit de logements sociaux est la conséquence directe du « *right to buy* » instauré par le gouvernement conservateur de Margareth Thatcher en 1979. Après plus de 30 ans, il est désormais possible d'avoir un recul sur les effets de cette mesure, considérée comme une des lois de privatisations les plus lucratives instaurées par un gouvernement britannique (Murie, 2016). Revenir

rapidement sur la mise en œuvre de cette mesure permet de remettre en perspective les problématiques d'accès au logement que connaissent aujourd'hui les ménages modestes interrogés dans les terrains d'étude. Contrairement à aujourd'hui, à la fin des années 1970, près d'un logement sur trois appartenait à une autorité locale¹⁶². Sur la scène internationale, le Royaume-Uni se distinguait donc par l'importance du parc de logement public. Avec l'entrée en vigueur du « *right to buy* », mesure destinée à permettre aux locataires du secteur public de racheter leurs logements, près de 2 millions de logements ont été rachetés par leurs locataires et ont changé de statut d'occupation entre 1980 et 2015 (Murrie, 2016, p. 66-67). Le *right to buy* était réservé uniquement aux locataires en place, qui, grâce à cette mesure, n'étaient jamais exposés aux règles et prix du marché comme dans le cas de Ken exposé ci-dessus. Ce dernier a acheté son logement pour £39 000, celui-ci étant estimé à plus de £280 000 aujourd'hui. Lorsqu'il a acheté son bien, Ken et son épouse n'étaient pas nécessairement représentatifs des acheteurs bénéficiant du *right to buy* dans les années 1990. Dans les années 1990, les principaux acheteurs n'étaient pas des locataires de longue date qui souhaitaient sécuriser le futur de leur famille mais plutôt des couples avec enfants âgés de 35-45 ans. Ils occupaient des « *semi-skilled occupations* » et percevaient des revenus en dessous de la moyenne nationale. Quand le *Right To Buy* a été introduit, près de la moitié des acheteurs étaient locataires de leurs biens depuis plus de 20 ans. En 2002, les acheteurs n'étaient généralement locataires de ces logements sociaux que depuis moins de dix ans (Murrie, 2016, p. 91).

Le « *right to buy* » a toujours été controversé mais les médias, et surtout les politiques, ont le plus souvent choisi de présenter cette mesure comme un succès. Les gouvernements successifs ont mis en avant cette mesure populaire qui permettait de délivrer les autorités locales de leurs obligations de réparation, gestion et maintien des stocks de logements sociaux. Mais, pendant longtemps les fonds générés par la vente de ces logements du secteur public n'ont pas été réinvestis dans d'autres logements sociaux afin de garantir aux générations futures un accès au logement de bonne qualité et à moindre coût. Si bien que sur la même période, 1980-2015, les logements sociaux mis à disposition par les autorités publiques et les associations de logements ont connu un très fort recul¹⁶³ (House of Commons, 2016a). Ajouté à cela, le secteur privé a échoué dans la construction de nouveaux logements requis pour combler le déficit de logements sociaux du secteur public. Ce n'est qu'en 1997, avec l'arrivée au gouvernement du parti travailliste, que la question de ces réinvestissements s'est posée conduisant à une remise en cause partielle de la mesure¹⁶⁴. Comme dans les espaces ruraux du Sud-Est de l'Angleterre, dans les parcs nationaux et les AONBs anglaise, le *Right To Buy* a été réajusté et durci afin de prendre en compte la problématique de l'accès au logement pour les communautés locales (Murie, 2016, p.42). En 2010, le gouvernement de coalition a de nouveau promu le *right to buy* dans les propositions du *Localism Bill* de 2010. Ne s'arrêtant pas là, en octobre 2011, le Premier Ministre a annoncé son intention de redonner toute sa place à la mesure du *right to buy* publiant en novembre 2011, des lignes d'action claires pour axer la politique du gouvernement dans cette direction¹⁶⁵. Récemment, les accords conclus en 2015 et 2016 par les conservateurs ont étendu le *right*

¹⁶² Housing and Construction Statistics, HMSO Quarterly.

¹⁶³ House of Commons, 2016a, HC 370, House of Commons, Communities and Local Government Committee, Housing Association and the Right to Buy, Second Report of Session 2015-16.

¹⁶⁴ DETR, 1998b, The Housing (RTB) (Limits on Discount) Order 1998 SI 1998/2997, London: The Stationery Office

¹⁶⁵ DCLG, 2011, Laying the foundations: A housing strategy for England, London: DCLG.

to buy aux locataires d'associations de logements¹⁶⁶. Si à court terme cette mesure présente des avantages économiques, elle s'avère dangereuse sur le long terme (Murie, 2016). Raison pour laquelle le Pays-de-Galles et l'Écosse ont décidé de renoncer à appliquer cette mesure pour mieux protéger le stock existant de logements sociaux dans ces deux nations. L'Angleterre persiste quant à elle à maintenir le « right to buy » et l'élargit. Dans les terrains d'étude, cette raréfaction des logements sociaux est renforcée par le fait que certains nouveaux habitants se rabattent aujourd'hui sur ces logements, désormais pour la plupart privatisés, pour pouvoir vivre dans ces territoires attractifs où le prix de l'immobilier s'est envolé. Ces logements, qui sont généralement loin d'être conformes aux canons esthétiques recherchés par les gentrificateurs, semblent être « le prix à payer » pour pouvoir vivre dans un parc national. C'est le cas par exemple de cette personne interrogée qui conserve dans son salon un tableau de Manhattan (photographie(s) 78) où elle a exercé pendant plusieurs années sa profession de dessinatrice pour les bandes dessinées Marvel :

« A lot of people don't want to live in this complex because they are not interested in living here. We rent here; we may have to move depending on what the owner says. We did own a house, we moved down here because we could not find anywhere to buy in the park. The rent is £1100 per month. That gives you an idea of the premium people want to pay to live here. It is very expensive. » (Entretien n°135, NH, homme, 50-60 ans, divorcé, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)

Le loyer qu'il paie tous les mois (£1100) dans un logement social privatisé depuis le milieu des années 1990 est en effet prohibitif pour de nombreuses personnes. Peggy ou John par exemple, avec un salaire inférieur à £1200 sont définitivement écartés de ces logements.



Photographie(s) 78 : De Manhattan à la council house dans le parc national de Dartmoor : un peu de métropole dans le village.

Source : ©Marie Méténier, 2017

¹⁶⁶ House of Commons, 2016b, Committee of Public Accounts, Extending the Right to buy to housing association tenants, Thirty-eighth Report of Session 2015-16, HC 880.

Dans le parc national du Peak District, un discours similaire a été obtenu à l'occasion d'entretiens réalisés avec des nouveaux habitants en provenance de Sheffield (photographie(s) 79) :

« When I was living in the suburb of Sheffield, I never really felt that I was part of something. We have always wanted to live in the National Park. It attracted us because of the outdoor activities (...) We have been here for 9 years. It is a council house. The previous owners were local people, she had died and she bought the house in the 80's. She bought the house when Margaret Thatcher allowed through legislation tenants to buy, the right to buy scheme. She brought 4 children up here which makes you think because it is a small house. We have extended it. It was smaller. We paid £180,000. » (Entretien n°183, NH, femme, 40-50 ans, mariée, deux enfants, parc national du Peak District, 2017).

Ce couple explique qu'après avoir vécu très longtemps à l'Ouest de Sheffield, et pratiqué des activités sportives hebdomadaires le parc national du Peak District, ils ont décidé d'investir dans ce logement social, privatisé depuis 1987 et mis sur le marché en 2009 pour la somme non négligeable de £310 000. Puisqu'il est désormais difficile de trouver dans le parc un *cottage* pour cette somme, ce couple s'est tourné vers ce logement social privatisé. Pour eux, c'est avant tout la situation géographique de ce bien qui a justifié leur investissement et le « sacrifice » de la qualité du logement pour privilégier le cadre de vie. L'arrivée de ménages plus aisés a, dans des cas comme celui présenté ci-dessus, constitué une opportunité financière non négligeable puisque même des logements comme les *council houses* sont désormais recherchés. Comme à Hebden Bridge, les gentrificateurs qui exercent une activité professionnelle prenante ont permis de proposer à la population locale une variété d'emplois non négligeables dans le domaine des services (Smith, 1998, p.26). Darren Smith démontre qu'au lieu d'avoir déplacé cette population locale, les gentrificateurs de la dernière vague ont au contraire permis à certaines catégories de personnes de rester dans ces espaces. Cela s'est manifesté plus particulièrement dans les Cotswolds et dans le parc national du Peak District comme dans les différents exemples de parcours commentés présentés dans le chapitre 4 dans lequel certains locaux ont précisé accueillir favorablement l'arrivée de ces nouveaux habitants qui leur proposent du travail. Dans ces configurations, la gentrification constitue aussi une aubaine financière et professionnelle pour un certain nombre d'entre eux qui peuvent alors continuer de résider dans leur lieu de vie (Smith, 1998).



Photographie(s) 79 : Illustration d'un logement social rénové par un couple de Sheffield venu s'installer pour profiter des aménités naturelles et paysagères du parc national du Peak District.

Source: ©Marie Méténier, 2017

Caractéristique des pratiques des gentrificateurs, ce logement présenté ci-dessus (photographie(s) 79), après avoir changé de mode d'occupation (de logement social et locatif à logement privé) a été rénové et agrandi. Dans le discours de cette habitante, qui admet explicitement avoir « gentrifié » ce logement, les modifications qu'ils lui ont apportées ont été réalisées afin d'améliorer la qualité de leur habitation en agrandissant certaines pièces et en refaisant presque tout à neuf. Dans cette rue, uniquement composée de logements sociaux à la fin du village, presque toutes les maisons accueillent des familles nombreuses. Aujourd'hui, le changement est particulièrement tangible et le parc locatif public est désormais de plus en plus réduit. Malgré tout, le couple interrogé estime se singulariser socialement dans le voisinage et assimile la gentrification aux différentes classes sociales, se plaçant eux-mêmes parmi la classe moyenne, par comparaison aux classes populaires qui habitaient en règle générale dans les logements sociaux :

« I see gentrification as a class thing, a middle class. I think we have tried to gentrify this house, definitely, to a point, in a small way. It was a lot different when we bought it. I can show you all of the house if you want. There was an old fireplace; we have put a wood burning stove. That to me is what sort of thing they do when they gentrify a house. I think it is aspiring to make something better. (...) As you can see, we are the third couple to have done that in the street. »

(Entretien n°183, NH, femme, 40-50 ans, mariée, deux enfants, parc national du Peak District, 2017).

Les exemples restitués ci-dessus permettent de confirmer que l'accès au logement, quel que soit le type de territoire de nature protégée, est une problématique majeure pour les ménages modestes. Ces entretiens font écho aux difficultés exprimées par les locaux pour se loger, y compris dans les *council houses* devenues elles aussi une ressource rare. Ces derniers ont par ailleurs indiqué que les politiques publiques mises en œuvre par les autorités gestionnaires des deux parcs nationaux s'étaient avérées insuffisantes et avaient contribué à renforcer les dynamiques de gentrification rurale :

« *It is difficult for people who live and work in the park. There is no doubt about it. The park tries really hard to make sure the housing goes to the right people but it is very difficult to do that, all the little cottages which in the past would have been workers' cottages, they have been done up and extended and now they are very expensive to buy or to rent.* » (Entretien n°92, L, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national du Peak District, 2016).

Les autorités gestionnaires ne sont cependant pas les seuls acteurs à pouvoir agir en faveur de l'accès au logement des populations locales : gentrificateurs et associations de logements s'allient pour tenter d'inverser la tendance, avec plus ou moins de succès.

VII.2. Des initiatives (tardives) pour restaurer l'équilibre social dans les terrains d'étude

L'objectif de recherche envisagé ici a donc pour ambition d'analyser la mise en œuvre de stratégies inclusives destinées à garantir un accès à un logement abordable pour les populations locales dans les territoires d'étude. Il s'agit à présent de voir dans quelle mesure ces acteurs se saisissent des outils juridiques pertinents pour réguler les relations et les usages des lieux. Grâce au terrain, il est apparu que les « *community-led organisations* » tentaient, à travers leurs actions, de faire face à une des conséquences majeures de la gentrification rurale dans les espaces protégés : la raréfaction de logements financièrement accessibles pour une population locale moins aisée que les gentrificateurs capables de payer le « *premium* » d'un logement dans les espaces protégés étudiés (Cairncross et al., 2004, p.11). L'appellation « *community-led organisations* » peut en français être traduite par « *organisations communautaires à but non lucratif* ». Il existe différents types de déclinaisons de ces organisations communautaires et l'analyse se concentrera ici sur l'étude approfondie de deux d'entre elles : les « *community land trusts* » (CLT) et les « *self-built homes* ». En droit français, les CLT n'ont pas été traduits et l'acronyme CLT a été conservé afin de reproduire ce mécanisme qui trouve ses origines dans le système de *common law* américain. Il s'agira tout d'abord de se concentrer sur les solutions et les alternatives qui ont été entreprises dans les deux parcs nationaux étudiés. Pour ce faire, les études de cas présentées ci-dessous portent sur le même type d'organisations : les *community land trusts*. Leurs modes de fonctionnement et leurs actions peuvent s'analyser dans une perspective comparative afin d'évaluer leur capacité à concrétiser la création de logements abordables dans les parcs nationaux. Dans un second temps, il conviendra de voir si ces solutions alternatives plus ou moins performantes dans les parcs nationaux sont reproductibles dans l'AONB étudiée et sous quelles conditions.

VII.2.1. Les Community Land Trusts : une tentative pour répondre à la demande de logements abordables dans les parcs nationaux

Les « community-led housing » comprennent un ensemble de mécanismes différents dont les plus connus et les plus utilisés sont les community land trust (CLTs), les community self-build, les co-housing et les co-operative housing. J. Gooding (2013) en donne la définition suivante: *homes that are developed and/or managed by local people or residents in not for private profit organisation structures.* » (Gooding, 2013, p.12). Dans les deux parcs nationaux étudiés, c'est sous la forme de Community land trusts (CLT) que des solutions alternatives de logements pour la population locale ont été analysées tout d'abord dans le parc national du Peak District puis dans le parc national de Dartmoor.

VII.2.1.1. Le Youlgreave Community Land Trust dans le parc national du Peak District

Le premier CLT à avoir été étudié est le *Youlgreave Community Land Trust* (YCLT) formé par un ensemble d'habitants du village de Youlgreave, localisé à proximité de Bakewell, dans le parc national du Peak District. Afin de prendre la mesure des besoins en logements pour les habitants de Youlgreave, le conseil de paroisse a réalisé une étude prospective en 2007. Ces enquêtes destinées à estimer les besoins en termes de logement accessibles constituent un outil de consultation pertinent pour les autorités locales et les gestionnaires afin d'évaluer, à l'échelle du parc national, les besoins et attentes en matière de logement (Cairncross et *al.*, 2004, p. 10). Les résultats de l'enquête ont conduit les conseillers de la paroisse, principalement des nouveaux habitants, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de l'autorité du parc national pour solliciter la construction d'un ensemble de logements abordables. En avril 2011, le projet a été autorisé par l'autorité gestionnaire du parc national du Peak District. Cependant, les élections locales qui ont suivi en mai 2011 ont conduit à la perte de la majorité pour le précédent conseil de paroisse et le remplacement de la moitié des conseillers. Ce basculement politique a été suivi par un abandon du projet par les nouveaux élus. Convaincus que les besoins en logements financièrement accessibles constituaient un des principaux enjeux pour le village, les conseillers qui avaient été évincés ainsi qu'un groupe d'habitants favorables au projet ont décidé de créer un *community land trust* en février 2012. Ils ont alors mis en place un partenariat avec les associations de logements présentes dans le Peak District. Après une série de réunions publiques en juin 2012, le Youlgreave Community Land Trust (YCLT) a été formellement enregistré conformément aux dispositions du *Industrial and Provident Societies Act* de 1965. Les CLT sont des organisations à but non lucratif gérées par les communautés, pour détenir et gérer des parcelles sur lesquels ils peuvent construire de nouveaux logements au bénéfice de la communauté (Bunce, 2016, 2018).

Légalement, les CLT sont définis à la section 79 du *Housing and Regeneration Act* de 2008. Ce statut leur confère le droit d'appliquer des restrictions légales pour contrôler et conditionner la location et la vente du patrimoine bâti sur les parcelles leur appartenant en propre. Une fois que les CLT ont acquis des parcelles, obtenu l'autorisation de construire des logements à destination d'habitation et construit lesdits bâtiments, ils gèrent et détiennent ces biens en « *trust* » (c'est-à-dire que ces biens deviennent inaliénables et sont soustraits aux lois du marché immobilier). Les habitations construites par les CLT permettent d'offrir un ensemble de logements accessible financièrement à la population locale et sur le long terme, ce qui permet de garantir leur « non-gentrification ». Les statuts du YCLT ont été rédigés

conformément au modèle élaboré par le *National CLT Network*. Les CLT sont généralement composés d'un bureau de « *trustees* » (membres du conseil d'administration) qui assure la gestion de l'organisation et de bénévoles qui travaillent au plus près de la population. En règle générale, les logements sont destinés à une population locale non éligible pour bénéficier des logements sociaux, mais, de la même manière, incapables financièrement d'accéder aux habitations selon les prix du marché immobilier. La possibilité offerte en *common law* de diviser la propriété du foncier et celle des biens immobiliers permet au CLT de demeurer propriétaire des parcelles sur lesquelles les nouvelles constructions ont été édifiées, mais aussi, sous certaines conditions précisées dans les statuts, d'offrir à la vente ces nouvelles constructions selon le principe du « *ground lease* ».

Le YCLT créé dans le Peak District s'illustre dans la mesure où sa création repose sur la conclusion d'une alliance entre des gentrificateurs et les populations rurales locales. Cette mobilisation collective a permis d'impliquer des gentrificateurs architectes qui ont dès lors veillé à la compatibilité de ce projet avec les règles d'esthétisme en vigueur dans les parcs nationaux.

Suite à la création du YCLT, une nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée auprès du Peak District NPA en février 2013 et accordée à l'unanimité par le *planning committee* du parc national en juillet 2013. Le soutien apporté à cette initiative par le parc national du Peak District se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme cela a été rappelé, les parcs nationaux ont une obligation légale de maintenir et d'impulser le bien-être social et économique des communautés vivant dans les parcs nationaux conformément à la Section 62 de l'*Environment Act* de 1995. Légalement, le comité Sandford avait dès les années 1970 proposé d'introduire un troisième objet statutaire pour les parcs nationaux qui aurait été destiné à promouvoir le bien-être social et économique des populations locales. Cependant, ce principe avait été rejeté et la priorité était demeurée pour la protection de l'environnement et l'accès aux parcs nationaux. Depuis 1995, ce principe s'impose aux autorités gestionnaires, mais ces dernières n'ont pas bénéficié de fonds spécifiques pour répondre à cet objectif et ont dû rapidement mettre en place des coopérations avec les autorités administratives locales (paroisses, district) et des organisations publiques. Selon Cairncross et *al.* (2004), la capacité d'améliorer le nombre de logements abordables dépend entièrement de l'interprétation de ce devoir introduit par l'*Environment Act* de 1995 par les autorités gestionnaires des parcs nationaux. Dans le parc national du Peak District, l'autorité gestionnaire, pour répondre à cette problématique de l'accessibilité du logement, a dès 1994, introduit une *planning policy* stipulant qu'à partir de cette date, tous les projets de constructions nouvelles dans le parc national devaient être faits conformément à l'évaluation des besoins locaux (Peak Park Joint Planning Board, 1994). Compte tenu de la prise de conscience encore plus tardive du gouvernement pour faire face aux conséquences du *right to buy* (1997), il est possible d'affirmer qu'en l'espèce, l'autorité gestionnaire du parc national a eu le mérite de prendre en compte assez tôt cette problématique. Par la suite, en introduisant en 2004 un « *Supplementary Planning Guidance* », PDNP a permis la reconnaissance de l'accès à des logements abordables comme un moyen de répondre aux objectifs de développement durable du parc national.

Malgré l'unanimité accordée au projet porté à Youlgreave par l'autorité gestionnaire, compte tenu de la pénurie de logements sociaux dans le village selon les habitants, le projet a été soumis à deux conditions. Tout d'abord, l'ensemble des constructions neuves devaient être réalisées en conformité avec les lignes directrices fixées par l'autorité gestionnaire en matière d'architecture dans un village classé *conservation area*. Il n'est, de manière générale, pas question pour les autorités gestionnaires des parcs nationaux que les logements abordables ne s'inscrivent pas dans la cohérence architecturale de ces territoires de nature protégée (Cairncross et *al.*, 2004, p. 9). Malgré ces contraintes

architecturales, qui se répercutent nécessairement en termes de coût total de la construction, les membres du YCLT ont précisé la disponibilité et l'accompagnement du service d'urbanisme du parc national pour les aider à se conformer aux directives. Deuxième condition, les personnes visées par les nouvelles habitations devaient avoir de fortes connexions locales et qu'elles ne disposent pas de moyens alternatifs d'accéder à la propriété dans le village sans l'intervention du trust. Les règles relatives à la présence de forts liens locaux impliquaient que les candidats devaient avoir vécu pendant au moins 10 ans dans le ressort administratif du conseil de paroisse, qui avaient des parents proches dépendants dans le village ou travaillaient dans le village et avaient donc besoin de vivre à proximité de leurs logements. Cette définition de la population locale de Youlgreave est intéressante lorsqu'elle est mise en perspective avec les profils de certains membres fondateurs du trust rencontrés qui sont, pour la plupart, des cadres du supérieur. Les membres rencontrés occupent respectivement les professions d'architectes paysagers, d'urbanistes, d'enseignants du supérieur et de professionnels ayant exercé leurs activités dans les sphères gouvernementales de la finance. Ce sont donc certains gentrificateurs qui viennent ici en aide aux populations locales.

Les travaux ont débuté en mars 2014 et se sont achevés l'année suivante. Depuis, quatre logements sont loués à perpétuité et détenus par le trust et quatre autres ont été proposés à la vente selon le principe du « *shared ownership* ». Le droit de la propriété en Angleterre permet, à travers les *shared ownership scheme*, d'acheter tout ou partie du bien immobilier selon un pourcentage d'acquisition variant entre 25 et 75 %. L'idée est de permettre aux nouveaux acquéreurs de payer un loyer réduit aux gestionnaires du bien immobilier, les associations de logement ou en l'espèce le CLT de Youlgreave (photographie(s) 80). À terme, ce mécanisme légal ouvre la possibilité d'acquérir un pourcentage plus important du bien immobilier (« *staircasing* »).



Photographie(s) 80 : Le projet réalisé par le YCLT : 8 nouvelles habitations dans la *conservation area* de Youlgreave.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Afin d'éviter tout litige avec la population locale et les élus, les membres du CLT ont rapidement trouvé un accord selon lequel il incomberait à la *Peak District Rural Housing Association* de trouver les locataires/acheteurs pour les nouvelles constructions. Agissant pour le compte du YCLT, la *Peak District Rural Housing Association* est une association à but non lucratif, dont l'objectif principal est de créer des logements sociaux. L'alliance du YCLT avec cette association permettait aux membres du trust de ne pas entrer dans un conflit d'intérêts au moment de choisir les futurs locataires et acheteurs.

« They (local people who lived close to the site didn't believe that it will be for local people, they thought it was to going to be for people from Manchester, drugs addicts from Manchester. They were not afraid of gentrifiers. I think they would have preferred gentrifiers than black and junky people from the surrounding cities (...). » (Entretien n°170, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, parc national du Peak District, juin 2017)

Cet extrait d'entretien est révélateur d'une autre problématique qui se pose dans les espaces ruraux anglais en général, et dans les terrains d'étude en particulier, que sont le racisme et l'exclusion des communautés visibles. Ce sera précisément l'objet du troisième temps de ce chapitre que d'approfondir cette question. De plus, il a été précisé au cours du même entretien que plusieurs membres du YCLT étaient considérés comme des « *outsiders* » illégitimes dans leurs actions pour répondre aux attentes locales en matière de logements.

« We are still regarded as outsiders. Locals, for local, people mean people who have lived in the village all their lives. I think it is just a basic resistance to change. When I came, I didn't find it difficult to be integrated 4 years ago because I knew there would be a lot of people like me, who would share my view. When people move to a village, especially in a national park, you move in because you love it. » (Entretien n° 165, femme, 50-60 ans, mariée, un enfant, parc national du Peak District, 2017).

Cette dynamique conflictuelle entre locaux et gentrificateurs rappelle les observations de D. Smith dans le district d'Hebden Bridge (Smith, 2013, p.216). Cet enjeu de légitimité des nouveaux habitants dans le cas du Peak District fait aussi écho aux travaux réalisés par T. Moore (2018) qui relève que les alliances nouées par les CLT avec les associations de logements se font souvent dans un objectif de pacification et d'apaisement des tensions liées à la construction de nouveaux logements. Malgré le contentieux qui a opposé les différentes catégories d'habitants du village de Youlgreave, le CLT est désormais considéré comme un succès et est fréquemment utilisé comme l'exemple premier du genre dans les autres parcs nationaux. Chaque logement est désormais habité et les entretiens réalisés avec leurs occupants ont permis de mettre en exergue que sans l'action du CLT, ils n'auraient jamais pu accéder à la propriété dans le parc national du Peak District :

« My wife and I are working nearby but it was almost impossible with two young children to afford anything decent in the Peak Park. The project undertaken by the CLT allows us to stay and live in this area where I was born. It was unfair you see. I mean it was unfair since I grew up in an amazing and healthy area and I was not able to afford to come back and live in it. Now, instead of raising my kids in a random area around Sheffield or Manchester, they have access to an amazing place ». (Entretien n°173, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, Juin 2017).

Offrir la possibilité de vivre dans le parc national n'était pas la seule ambition du CLT. En effet, des projets annexes aux nouvelles constructions comme la création de nouveaux communaux accessibles à tous dans le village faisaient partie de leurs projets. Dans une seconde étape, le CLT a donc œuvré pour la création d'un *verger partagé* sur une des parcelles attenantes aux nouvelles constructions en proposant aux habitants du village et de ses environs un « *tree adoption schemes* » (un plan d'adoption des arbres) pour susciter la participation du plus grand nombre lors de l'inauguration du verger. La création du verger a été conçue comme un atout naturel (*natural asset*) pour la communauté locale sur lequel, à terme, un ensemble de ruches doivent être installées. La finalité de ce verger partagé est donc triple : resserrer les liens sociaux en organisant chaque année une collecte des fruits lors d'une fête de village, promouvoir la consommation de produits locaux et frais, et contribuer à la protection de la biodiversité du parc national du Peak District (photographie(s) 81).

Dans les discours obtenus, les objectifs poursuivis par la mise en place de ce verger étaient multiples. Il s'agissait tout d'abord d'impulser l'implication des villageois dans la protection de l'environnement selon une approche conviviale et citoyenne. En mettant en avant la dimension esthétique du verger, l'objectif visé était d'embellir le cadre de vie des villageois. Autre élément fondamental selon les porteurs de ce projet, ce genre d'initiative de verger partagé prend tout son sens dans un parc national où la biodiversité doit être préservée y compris au sein des villages pour assurer une continuité écologique au sein du parc. L'un des membres fondateurs du trust a précisé que ce verger partagé permettra, en allant directement cueillir les fruits sur les arbres, d'éduquer à l'environnement les enfants des ménages qui se sont installés dans les maisons nouvellement construites. Le renforcement des liens intergénérationnels entre la population vieillissante du village et ces populations plus jeunes qui fréquenteront ce verger a été mis en avant.



Photographie(s) 81 : Un des arbres fruitiers plantés dans le verger partagé par les enfants d'un couple de nouveaux habitants
Source : ©Marie Méténier, 2017

L'appartenance de deux des membres du CLT à la *Common Preservation Society* n'est certainement pas étrangère à cette extension autour de la thématique environnementale du projet initial. En effet, comme cela avait été rappelé dans le chapitre 2, la protection des communs a depuis la fin du XIX^e siècle été un objectif d'une élite libérale consciente de la nécessité de créer du lien social autour d'espaces verts et naturels. Plus récemment encore, le YCLT a élargi ses missions et en vertu du *Localism Act* (2011), ils ont enregistré avec succès deux bâtiments pour leurs valeurs communautaires (le pub et la salle commune) contribuent à maintenir une gestion démocratique des biens publics (Moore, McKee, 2012).

VII.2.1.2. North East Dartmoor Community Land Trust à Dartmoor

Après la découverte de ce *Community Land Trust* à Peak District, l'hypothèse d'interroger la reproductibilité d'un tel modèle dans d'autres parcs nationaux a été testée dans le parc national de Dartmoor. L'objectif était de comparer si les caractéristiques et les modalités potentiellement différentes en matière de gestion par les autorités des parcs nationaux pouvaient entraver ou bien faciliter la mise en œuvre de solutions pour faire face aux enjeux de logements abordables. De la même manière, il s'agissait d'évaluer le rôle que pouvaient tenir, ou non, les gentrificateurs dans ces projets. Les entretiens conduits avec les autorités locales et les habitants ont permis d'apprécier que cette alternative a depuis longtemps été considérée comme dans le cas du *North East Dartmoor Community Land Trust*. Créé en 2010 et composé de 13 volontaires, le trust a été initié pour promouvoir des offres alternatives en matière de logement abordables pour les populations locales pour les paroisses de Chagford, de Drewsteington et de Moretonhampstead. Des entretiens avec plusieurs membres du trust ont permis d'identifier dans leurs discours les mêmes objectifs que ceux portés par les CLT dans le parc national du Peak District :

« *We wanted to create new and affordable houses for born and bred people of those parishes who wish to stay and live on Dartmoor.* » (Entretien n°119, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2017).

Comme cela a été illustré précédemment, à Chagford mais aussi à Moretonhampstead, le nombre de logements sociaux ayant été privatisés vient renforcer la problématique de l'accès au logement pour les ménages modestes. Cette pénurie constitue un argument pour justifier la mise en place d'initiatives comme les CLT. Le *North East Dartmoor Community* se singularise par la volonté de créer de nouvelles constructions à travers le mécanisme des « *self-built homes* ». En d'autres termes, plutôt que de faire appel à un constructeur privé, les membres du trust entendent mettre à profit leurs compétences pour ériger eux-mêmes ces nouvelles constructions. Une telle option présente l'intérêt d'encourager la participation des habitants dans l'édification des habitations, dans leurs rénovations et de réaliser des logements sur mesure qui correspondent aux attentes des futures locataires/acheteurs (Wallace et al., 2013). Les membres du trust ont depuis 8 ans maintenant collaboré étroitement avec les autorités locales et l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor qui a élaboré des réglementations spécifiques afin d'encourager l'initiative (Austin et al., 2016). Plus précisément, DNPA a mis en place une politique intitulée « *an exception site* » qui provient du mécanisme des « *rural exceptions policies* » (Shucksmith, 1991, p. 193). Inscrite pour Dartmoor dans le *Affordable Housing Supplementary Planning Document* (SPD), cette politique consiste à permettre l'identification de parcelles agricoles adjacentes aux « *rural settlements* » qui seraient potentiellement éligibles pour devenir constructibles pour accueillir des logements abordables. Cette politique permet d'élaborer une dérogation au principe selon lequel aucune construction ne doit être autorisée sur des « *green field* » à l'extérieur de l'enveloppe du village.

Malgré un soutien favorable des autorités locales compétentes, le South Devon CLT a dû faire face à différents obstacles, qui conduisent à relativiser l'efficacité de ces projets. Pendant 4 ans, le CLT a vainement tenté de négocier avec différents propriétaires terriens pour que ceux-ci consentent à leur vendre une parcelle. Les propriétaires de sites adjacents aux enveloppes villageoises sont en général réticents à ce genre d'initiatives et préfèrent le plus souvent conserver leurs biens dans l'attente que celui-ci prenne de la valeur. Ce fait n'est pas nouveau et avait déjà été relevé par les chercheurs

(Gallent et al., 2002a). Lors des dernières périodes sur le terrain, une rencontre entre les membres du CLT, le parc national et les représentants des paroisses concernées a été organisée pour trouver une solution pour mener ce projet à bien. Lors de cette réunion, les membres du CLT et la paroisse de Moretonhampstead devaient présenter les résultats de l'étude des besoins en logement. Ce document rendait compte de l'évaluation des besoins en logement qu'ils avaient menée en février 2017. Lors de cette étude, le projet du South Devon CLT était présenté aux habitants de Moretonhampstead alors sollicités pour donner leur opinion sur les besoins en logement. Une carte produite à l'échelle de la paroisse était annexée à l'enquête et les habitants devaient indiquer les parcelles pour lesquels ils étaient potentiellement favorables à la construction de nouveaux logements abordables. La compilation des résultats devait permettre au CLT et aux élus de Moretonhampstead de présenter un document de travail à l'autorité gestionnaire du parc national. Pour l'heure les projets du South Devon CLT n'ont pas abouti, faute de parcelles disponibles pour entreprendre l'édification des logements abordables. La consultation du public, lancée par l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor à l'occasion de la révision de son management plan à l'été 2017, a permis de mettre en exergue les attentes sociales en termes de construction neuve financièrement accessible. À plusieurs reprises, l'alternative des CLT est revenue dans les débats publics.

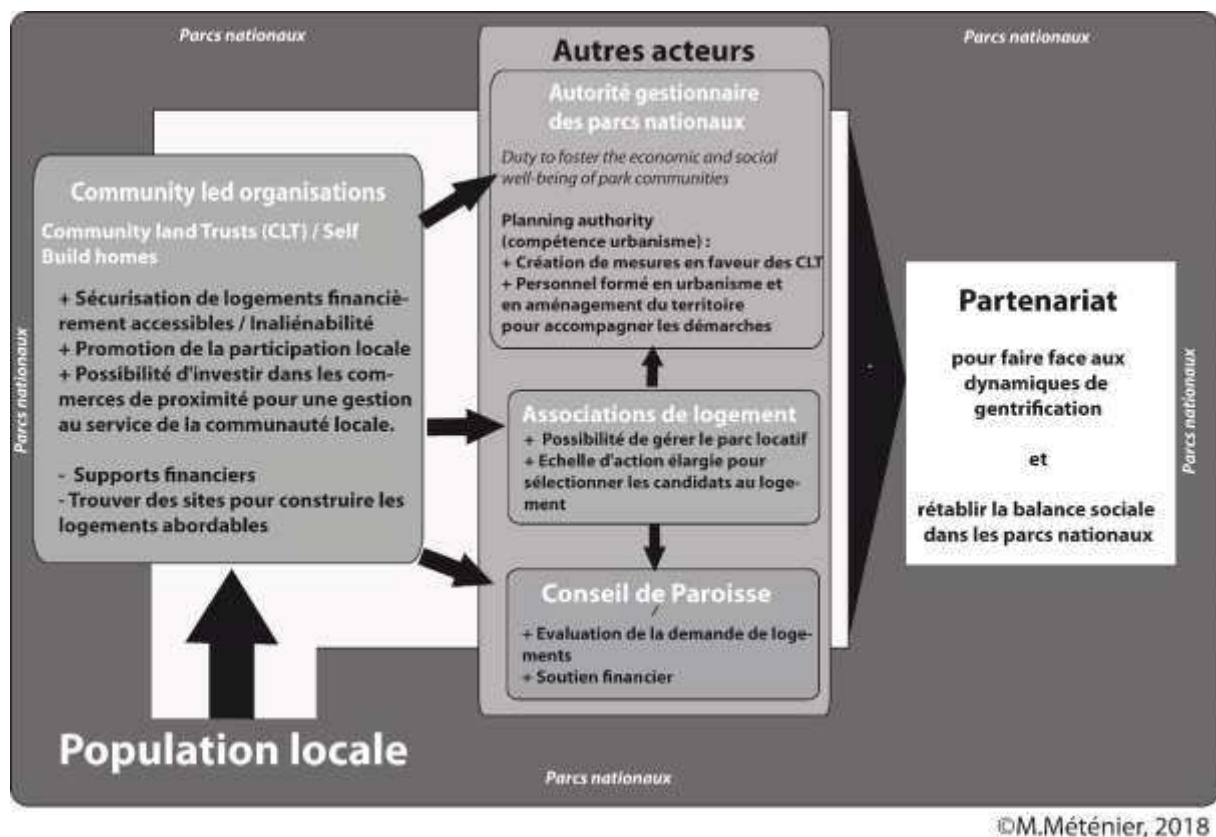


Figure 40 : Mécanisme et interactions des community land trusts dans les parcs nationaux.

Source : ©Marie Méténier, 2018.

Dans les deux parcs nationaux, il est possible d'en conclure que les autorités gestionnaires d'espaces protégés, en tant qu'autorité de *planning*, ont un rôle à jouer dans l'aide et le soutien des solutions alternatives en matière de logements (figure 40). En effet, en vertu des compétences qui leur sont

conférées, elles se doivent d'identifier et de comprendre la manière dont les nouveaux habitants contribuent à recomposer ces territoires attractifs, voire contribuent collectivement à intensifier la problématique de l'accès au logement pour les ménages modestes. Cette compréhension selon M. Shucksmith doit à la fois se faire « *from a behaviour perspective (e.g. influencing consumer preferences through planning policies) and also in developing effective policies to mitigate the negative consequences of gentrification processes.* » (Shucksmith, 2011, p. 609).

VII.2.2. Un partenariat public/privé dans l'AONB des Cotswolds : un gentrifieur philanthrope au secours des locaux ?

Après avoir constaté la pertinence des *community-led organisations* pour faire face au processus de gentrification rurale et au manque de logements financièrement accessibles pour les populations locales, l'hypothèse a été testée dans l'AONB des Cotswolds. L'objectif était de voir si cette alternative était reproductible dans cet espace protégé soumis à des règles de gestion différentes et au sein duquel, les *Boards* ne sont pas les autorités compétentes en matière d'urbanisme. Très rapidement à travers les recherches effectuées sur le terrain, il est apparu qu'aucun CLT n'avait pour l'heure été créé dans l'AONB des Cotswolds malgré quelques initiatives non abouties portées dans le village de Chedworth en 2008. Une autre alternative aux logements abordables à perpétuité, proche des CLT a été identifiée dans le village de Guiting Power situé au nord de l'AONB des Cotswolds. Ce village, situé au cœur d'une vallée, le premier élément qui interpelle le chercheur est l'intense activité locale, particulièrement en semaine. De prime abord, il semble que beaucoup d'allées et venues soient observables aux heures de début et de fin de journées de travail. De nombreuses mères déposent leurs enfants tôt à l'école locale pour venir les récupérer en fin de journée. Certaines d'entre elles, à l'instar de plusieurs individus masculins, s'arrêtent pour acheter les journaux quotidiens dans le petit office postal du village. Le soir, après avoir récupéré les enfants à l'école, il n'est pas rare que les familles se retrouvent autour d'un verre dans l'un des deux pubs du village.

Guiting Power est un village de 137 familles et de 320 habitants. Près de 60 % d'entre eux sont actuellement des locataires du *Guiting Manor Amenity Trust* (GMAT) contre seulement 40 % de propriétaires. Dans l'AONB des Cotswolds, une telle proportion de locataires équivaut à un différentiel positif de près de 30 points par rapport au taux moyen de logements loués dans les autres paroisses de l'AONB (Cumulus Consultant, Ltd, 2013). C'est en 1958 que R. Cochrane a acheté le domaine de Guiting Manor. Riche homme d'affaires londonien et homme politique libéral sans héritiers directs, il désirait se retirer à la campagne pour « *faire partie d'une communauté* ». Le domaine de Guiting Manor avait été laissé à l'abandon et s'était fortement dégradé suite à la déprise agricole après-guerre. Il s'étendait sur 400 ha et incluait 50 maisons en ruines ou délabrées localisées dans le centre du village. La rénovation du domaine a été entreprise par R. Cochrane dans les années 1960 qui a décidé d'employer pour ce faire des entreprises locales puisqu'il était soucieux de respecter les codes architecturaux vernaculaires des Cotswolds. Une fois rénovés, les logements ont été loués aux familles rurales locales qui travaillaient dans les villes ou les villages avoisinants. Comparé avec les deux études de cas présentées précédemment, le point de départ du projet est complètement différent puisqu'il a été réalisé il y a près de 60 ans. Dès lors, si l'on considère que les prix moyens de l'immobilier dans les Cotswolds en 2011 étaient de 362 200 £, est-ce qu'un tel projet serait potentiellement réalisable aujourd'hui ? De plus, il est légitime de se demander si le Cotswolds Board, responsable de la gestion

de l'AONB, mais non pas de l'urbanisme, dispose de pouvoirs suffisants et similaires aux gestionnaires des parcs nationaux pour soutenir aujourd'hui ce genre d'initiative.

L'étude du village de Guiting Power permet de répondre, en partie du moins, à ces questionnements. En 1976, l'examen des archives du Trust témoigne de l'inquiétude exprimée par R. Cochrane face à l'arrivée de populations de plus en plus aisées dans les Cotswolds et qui, par leur rachat du stock de logements existant, ont conduit à une augmentation des prix de l'immobilier. Son action n'est pas sans rappeler celles de nombreux *gentrifiers philanthropes* qui ont, par la suite, œuvrés pour les populations locales : « *amenity migrants have the capacity and desire to provide social and philanthropic support.* » (Thompson et al., 2016). Avoir pu consulter des correspondances épistolaires soigneusement conservées dans les archives du Trust a permis de fournir une idée assez claire des motivations qui ont poussé R. Cochrane à créer le Guiting Manor Trust au profit de la population locale. De telles inquiétudes concordent avec les observations réalisées par Dwyer et Hodge en 1966 qui insistaient sur l'arrivée des *upper-middle class* dans les Cotswolds (Dwyer et Hodge, 1996, p. 158). Dans le but de protéger ses locataires et de perpétuer son action au-delà de son décès, R. Cochrane a alors décidé de fonder le *New Guiting Manor Amenity Trust* (NGMAT). L'objectif était de garantir, à perpétuité, le parc locatif pour les populations aux revenus modestes locales. Comme le restitue une des employées du NGMAT:

« His (R.Cochrane) aim was to secure the future of the village and housing, nature and environment, character and the community of Guiting Power after his death » (Entretien n°17, L, femme, 30-40 ans, mariée, un enfant, AONB des Cotswolds, 2017).

Les objectifs du Trust ont donc été adaptés par R. Cochrane en réponse à la demande croissante de logements de nouveaux habitants ruraux et se sont concrétisés par la restriction de l'accès aux logements aux seules familles rurales locales. Aujourd'hui, le GPAT détient et gère 50 % des propriétés dans le village de Guiting Power et emploie plusieurs salariés pour assurer l'entretien des habitations, mais aussi des parties communes. De plus, la personne responsable du trust a insisté au cours de l'entretien sur l'attractivité dont bénéficiait Guiting Power dans la mesure où plus de 60 familles sont inscrites sur une liste d'attente d'un logement dans le village. Les candidats doivent remplir et déposer un formulaire auprès du trust et répondre à un ensemble de questions relatives à leur lieu de naissance, les connexions locales qu'ils ont avec le village et ce qu'ils pourraient apporter au village. Les entretiens réalisés avec les locataires du trust ont montré que ces derniers se sentaient privilégiés de pouvoir vivre dans le village grâce au trust.

« I feel so lucky to live here. Part of my family has to live in North of Evesham and commute every day to work in the Cotswolds because they can't afford to live here. With my children, we rent and live in a small cottage; we can go by foot to the church, to the post office and look at the surroundings! I mean have you done the walk around the village? You will see a lot of wildlife, fishes in the stream. It is an idyllic place to live. » (Entretien n°15, L, AONB des Cotswolds, 2016).

Par comparaison avec les deux CLT créés dans les parcs nationaux, aucune association de logements n'a été sollicitée pour gérer les logements. L'argument selon lequel lors de la création du *Guiting Manor Trust* dans les années 1960 aucun conflit d'intérêts n'avait éclaté entre les différentes catégories de population peut être ici avancé. Le simple fait que près de 60 familles attendent d'être logées à Guiting Power est un indicateur pertinent de la pénurie de logements abordables dans ce

terrain d'étude. En outre, le village de Guiting Power n'est pas uniquement connu et désiré par les familles locales. En effet, des entretiens obtenus avec des habitants de villages voisins témoignent de la réputation dont bénéficie Guiting Power comme étant une « *communauté vibrante* ». Ces entretiens ont, entre autres, été réalisés dans des villages jouxtant le village de Guiting Power comme le village de Naunton, célèbre pour son golf, mais aussi dans des villages plus éloignés comme celui d'Adlestrop. Pour mémoire, le village d'Adlestrop, rendu célèbre par le poème pastoral écrit par Edward Thomas, a fait l'objet du parcours commenté présenté dans le chapitre 4 destiné à prendre la mesure de la gentrification rurale dans les Cotswolds. Lors de l'entretien réalisé avec le conseiller de la paroisse d'Adlestrop, le village de Guiting Power a été mentionné comme étant un village, non pas fantôme à l'instar d'Adlestrop, mais comme un village où il fait bon vivre en raison de sa vitalité hebdomadaire avec sa crèche, ses commerces locaux et ses activités locales comme le fameux Bingo du vendredi soir (photographie(s) 82).



Au coeur du village, les locaux du Community Trust



Un des employés du CT effectuant les opérations de maintenance pour les logements loués



La place du village de Guiting Power, l'incarnation de l'idylle rurale



La poste, un lieu de sociabilité de plus en plus rare dans la campagne anglaise



Un des deux pubs du village tenu par une habitante «born and bred»



Le commerce familial : un bien recherché

©Marie Méténier, 2017, Cotswolds

Photographie(s) 82 : Le village de Guiting Power, une communauté vibrante.
Source : ©Marie Méténier, 2017

En permettant aux familles locales de continuer à vivre dans l'AONB des Cotswolds, R. Cochrane, qui était certainement un gentrifieur philanthrope, s'est révélé être un acteur particulièrement important pour maintenir une communauté rurale équilibrée. Pourtant, il semble après avoir parcouru l'AONB, que la reproductibilité de cette initiative relève aujourd'hui de l'impossible dans un espace où le prix de l'immobilier était estimé en 2011 à £362 200 par comparaison à une moyenne nationale de £159 385 (Cumulus Consultants Ltd. 2013). Les propos obtenus lors d'un entretien réalisé avec la personne actuellement responsable de la gestion du Trust en témoignent :

« Without the Trust, such an amount of tenants would be absolutely impossible regarding house prices in the Cotswolds area. The fact that the trust was created 50 years ago and that it now owns, manages and rents half of this village allows local people to stay and live here. » (Entretien n°145, femme, 40-50 ans, mariée, un enfant, AONB des Cotswolds, 2017).

Par comparaison avec les CLT étudiés dans les parcs nationaux créés après les années 2010, le trust de Guiting Power se distingue donc de par l'antériorité de sa création qui remonte à la fin des années 1960. Au cours de l'entretien précédemment cité, la personne responsable de la gestion du trust a clairement exprimé ses regrets quant au manque de pouvoirs et de ressources financières allouées au Cotswolds Board de l'AONB pour soutenir des initiatives comme la création de trusts. Cette opinion avait par ailleurs été partagée par le conseiller de la paroisse du village d'Adlestrop à l'occasion du parcours commenté. Ce manque de pouvoirs statutaires conférés aux gestionnaires des AONB en Angleterre a depuis longtemps été critiqué par les chercheurs (Halliday et Combes, 1995). En 2000, le *Countryside and Rights of Way Act* a dévolu aux gestionnaires d'AONB des devoirs similaires à ceux exercés par les parcs nationaux dans la sauvegarde des intérêts socio-économiques des communautés locales. Depuis lors, le *Cotswolds Board* a donc édicté un ensemble de lignes directrices (qui demeurent non coercitives) afin d'inciter les autorités locales à les consulter dans le cadre de projets alternatifs en matière de logements (Section 85, CRow Act 2000). Malgré tout, le Board n'est pas compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, ni pour permettre de rédiger des politiques spécifiques destinées à mettre en place des dérogations sur des parcelles qui deviendraient constructibles pour les trusts. En d'autres termes, l'autorité gestionnaire de l'AONB s'est révélée impuissante à combattre la problématique de l'accès au logement dans ce territoire extrêmement attractif pour les Londoniens.

En conclusion, le bilan ne saurait qu'être mitigé quant à l'efficacité des actions entreprises pour rétablir l'équilibre social dans les terrains d'étude. Cela interpelle d'autant plus lorsque l'on se penche sur les archives des autorités gestionnaires des parcs nationaux. Que ce soit de leur propre chef, ou suite à des rapports qui leur ont été présentés, la sonnette d'alarme face à des territoires de nature protégée devenant de plus en plus exclusifs et inaccessibles pour les populations locales avait été tirée dès la fin des années 1970.

VII.2.3. Un bilan mitigé : une évolution nécessaire des missions statutaires des parcs nationaux ?

Dans les trois terrains, les *community land trust* se développent de plus en plus en raison non seulement de leur pertinence, mais aussi des garanties qu'elles proposent en soustrayant des parcelles aux spéculations foncières. En promouvant une gestion commune, les *community-led organisations*

semblent donc constituer des acteurs pertinents pour faire face à la gentrification rurale dans les espaces protégés anglais. Le fait que deux CLT aient pu être créés dans les parcs nationaux, avec le soutien des autorités gestionnaires, permet de supposer que ce mécanisme pourrait être reproduit dans d'autres parcs nationaux pour tenter de rétablir l'équilibre social.

Malgré tout, il semble que ces initiatives interviennent tardivement pour répondre à une problématique connue de longue date (Shucksmith, 1980, 1991, 2000a, 2011). Pour ce faire, il semblerait nécessaire que, à l'échelon national, l'Angleterre aligne sa politique sur celle de l'Écosse et du Pays-de-Galles en renonçant au « *right to buy* » pour mieux reconstituer son stock de logement public, seule vraie réponse sur le long terme pour garantir aux ménages modestes un logement décent et abordable.

De plus, ce n'est que depuis 1995 que les autorités gestionnaires des parcs nationaux ont pour obligation de garantir le bien-être social et économique des populations locales. Cependant, leurs efforts pour restreindre la multiplication des résidences secondaires et la diminution du stock de logements sociaux ont été sans réelle portée (Scarf, 2002). Dès lors, une révision des missions statutaires des autorités gestionnaires des parcs nationaux devrait être envisagée par le gouvernement afin de leur donner les moyens de rétablir la balance sociale dans ces territoires attractifs (figure 41).

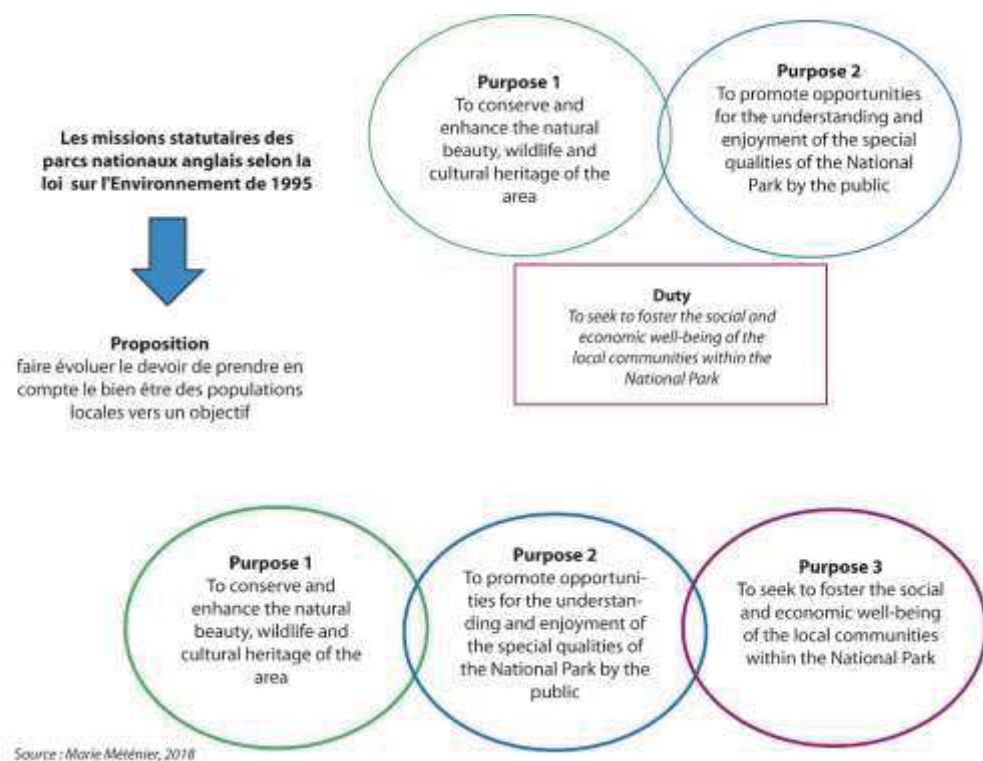


Figure 41 : l'évolution nécessaire des missions statutaires des parcs nationaux.

Source : ©Marie Méténier, 2018

Dans le contexte actuel, il semble plus que jamais nécessaire pour les autorités gestionnaires de placer sur un même niveau juridique le niveau environnemental et social des populations locales puisque tout individu a le droit de vivre dans un environnement sain, et pas uniquement les élites qui disposent

des moyens financiers pour accéder à la propriété dans les territoires qui concentrent les aménités naturelles, nécessaires à l'épanouissement humain. L'équation à résoudre est complexe mais surtout ancienne puisque dès le début, le bien-être des populations locales a été « sacrifié » au profit de la protection de l'environnement et des paysages (Cloke, 1983, p.291).

Que ce soit de manière directe comme l'affirmait l'autorité gestionnaire du parc national d'Exmoor ou de manière indirecte par l'incitation à restreindre et encadrer les constructions nouvelles dans des territoires comme Dartmoor (Blacksell et Gilg, 1981), les autorités gestionnaires ont joué un rôle dans l'exclusivité observée lors des périodes de recherche réalisées pour ce travail doctoral. Si l'autorité gestionnaire du parc national du Peak District a été une des premières à vraiment se saisir de la problématique de l'accès au logement pour les ménages modestes dans le parc, elle était en 1976 très perplexe face à ce que certains rapports percevaient déjà comme un enjeu majeur pour l'avenir :

« Some evidence was found to support the claims that local people were being priced out of the Peak District due to extreme competition for houses by persons from outside, but it was not overwhelmingly convincing. This is not to deny that needy cases and perhaps needy villages do occur. But in general terms there seems to be no reason for extreme pessimism about prospects in the park ». (Peak Park Joint Planning Board, 1976, p. 118 in Cloke, 1983, p. 294).

Si la démarche est amorcée, il semble nécessaire d'encourager les habitants à considérer ensemble les besoins de leurs territoires de nature et à imaginer ensemble leur future pour permettre à tous de vivre dans un environnement sain et préservé comme le suggère l'approche du « *place-shaping*¹⁶⁷ » (Healey, 2004, p. 46). Cette approche locale permettrait de restreindre les oppositions systématiques aux nouveaux projets de constructions (Shucksmith, 2018, p. 167). Qu'il s'agisse des parcs nationaux ou des AONB, ils ne devraient plus être uniquement perçus comme des récipients passifs de la modernité (Lowe et al., 1995), mais comme des espaces de possibilités (Mackenzie, 2012), de gouvernance locale (Clark et Clarke, 2010), en somme de véritables laboratoires d'innovation sociale (Shucksmith, 2018). Pour ce faire, et compte tenu des directives récentes prises par le gouvernement pour assouplir le *right to buy* y compris pour les associations de logements, il semblerait pertinent d'explorer la piste de la création d'une *housing association* spécifique et qui interviendrait pour encadrer les constructions dans l'ensemble des parcs nationaux. Combinée à un assouplissement du planning system (notamment le paragraphe 63), la création d'une « *National Landscapes Housing Association* » telle qu'elle a été récemment proposée dans le rapport Glover¹⁶⁸, semble être une alternative pertinente pour le futur.

Pour conclure ce chapitre, il convient à présent de se pencher sur une autre problématique, beaucoup moins perceptible, mais tout aussi structurante : de prime abord, et après quelques semaines sur le terrain, il semble que les communautés (in)visibles soient les grandes exclues des terrains d'étude.

¹⁶⁷ Le *place shaping* peut être défini comme « *self-conscious collective efforts to re-imagine a city, urban region or wider territory and to translate the result into priorities for area investment, conservation measures, strategic infrastructure investments and principles of land use regulation* » (Shucksmith, 2018, p. 165).

¹⁶⁸https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/833726/landscapes-review-final-report.pdf

VII.3. Les difficultés des communautés (in)visibles dans les territoires de nature protégée

Monsieur X: "So where are you from? Are you Polish? Italian? French?"

Marie: "Yes, I am French".

Monsieur X: "Ah, I knew you were not from here. (...) I think if you would have been black, you would have struggled to find appointments for your research in that part of the Countryside."

(NH, homme, 40-50 ans, marié, un enfant, AONB des Cotswolds, 2015).

Cet extrait d'entretien réalisé dans l'AONB des Cotswolds en 2015 est révélateur de l'une des problématiques majeures qui se pose dans les terrains d'étude : la place et l'acceptation des communautés visibles. Les régimes de visibilité sont l'expression de la manière dont les objets ou les acteurs composant l'espace se trouvent exposés au regard et mis en avant politiquement et socialement afin de justifier leur présence (Lussault, 2009). Ces régimes de visibilité ont été notamment utilisés pour penser géographiquement les logiques d'entre soit (Piquerey, 2016). Cela induit que leurs corolaires, les régimes d'invisibilité, puissent traduire un défaut de légitimité relevant de logiques d'exclusion : « *For those individuals who claim the pernicious characteristics of urban ways of life stem from the creation of multi-racial urban areas, rural areas symbolize the polar opposite, that is predominantly "white" space.* » (Lowenthal, 1991, p.225).

En 1992, le Jay Report intitulé « *Keep Them in Birmingham* » apportait déjà des preuves empiriques relatives aux attitudes racistes dans les espaces ruraux anglais. Un phénomène que les chercheurs ont relié à l'exclusion sociale des communautés visibles dans la campagne entendue comme un espace « *purifié* » (Robins, 1991). Comme l'a très justement clarifié Wilton en 2002 dans son étude des conflits NIMBY: « *the material and symbolic privileges of contemporary whiteness are grounded in, and reproduced through, the racialization of place* » (Wilton, 2002, p. 304). D'une manière générale, les communautés visibles sont dans les représentations collectives principalement issues des espaces urbains les plus défavorisés (Agyeman et Spooner, 1997, p. 198 ; Glover, 2018, p.69).

« Here, it is very flat community there is not a huge social difference and I think that is slightly unenergetic. That is the danger of flatness and whiteness also. Everybody is a professional person, and middle class social background. They want to keep a landscape, which is not allowed to change. » (Entretien n°17, L, femme, 30-40 ans, mariée, un enfant, AONB des Cotswolds, 2017).

Dans l'entretien ci-dessus, ce nouvel habitant (blanc) insiste sur les risques de l'uniformisation sociale des terrains d'étude. Il existerait un glissement de l'exclusivité vers l'exclusion qui permettrait d'affirmer que les populations qui ne correspondent pas aux critères de l'entre soi deviennent les invisibles de ces espaces (Tyler, 2006 ; Horton, 2008). Une telle exclusion a pu être mentionnée à plusieurs reprises :

« *“He is black, but you see, he is a doctor!” said the old lady in the church. My friend July reported this to me. People in this countryside, they may be wealthy but they are also narrow-minded and ignorant.* » (Entretien n°145, NH, homme, 40-50 ans, célibataire, AONB des Cotswolds, 2017).

À l'échelle nationale, les minorités visibles (non blanches), sont fortement sous représentées (14% de la population nationale et 2,4% des populations rurales). Londres compte 40% de non blancs parmi les 8,2 millions d'habitants en 2011 et les communautés visibles sont globalement assez présentes dans le Sud-Est en raison de la proximité avec Londres. Si on désagrège les données par groupes ethniques (Asiatiques, Noirs), les différentiels s'accroissent et les clivages se renforcent avec les grandes agglomérations. Les données censitaires de 2001 avaient déjà confirmé le fait que l'Angleterre est une société multi-ethnique et multiculturelle qui comptait à l'époque 9,1% de personnes répertoriées comme appartenant au groupe des minorités ethniques (ONS, 2003). Dans ses travaux, K. Askins (2004) a démontré les enjeux liés à l'accès des populations asiatiques et africaines résidentes de deux villes (Middlesbrough et Sheffield) dans deux parcs nationaux anglais (Peak District et North York Moors) :

« *the Imaginary of England as a multi-ethnic nation is, explicitly and implicitly, tied to the urban sphere, while rural space and imagery are (re) iterated as a monocultural white. Moreover, the construction of a dominant national identity embedded in this rural “idyll” space inherently racialises Englishness as white. These productions of rurality and nationality are then caught up in processes of social exclusion- physical and emotional- that impact non-white groups’ access to the countryside.* » (Askins, 2004, p.4).

Afin de restreindre une problématique qui pourrait faire l'objet d'une thèse en soit, il a plutôt été choisi d'organiser des entretiens avec les communautés visibles qui « vivent » dans les terrains d'étude. L'objectif était de tenter d'explorer leur sentiment d'appartenance, de justice ou d'injustice et d'acceptabilité. Tout au long du chapitre 5, il a été démontré que les représentations dominantes des campagnes anglaises continuent à mettre en scène une campagne anglaise présentée comme un symbole d'une innocence idyllique et comme le réceptacle d'une « vraie » et « originaire » *Englishness* (Matless, 1998 ; Short, 1991). La production d'une ruralité pour une population majoritairement blanche est inhérente à l'Anglicité et vice versa, avec des imaginaires sociaux qui sont transposés dans des réalités géographiques que sont les inégalités structurelles de la société anglaise (Askins, 2004, p. 25). En d'autres mots, la campagne anglaise a été et continue d'être représentée et interprétée comme la « vraie » Angleterre pour de « vraie » personne, dans une construction symbolique qui fait l'amalgame entre « *true* » et « *white* » (Askins, 2004). Pourtant, de nombreuses recherches ont relevé que l'absence perceptible des communautés visibles dans les espaces ruraux (qu'ils soient touristes ou résidents) continue de démentir la description d'une société anglaise qui se voudrait multi-ethnique (Ayeman et Spooner, 1997). Par conséquent, l'imaginaire national fondé sur l'idylle rurale semble exclure et dénier le droit de certains groupes à accéder aux campagnes, tant sur le plan physique qu'émotionnel (Cloke et Little, 1997 ; Milbourne, 1997).

« *They come in the Peak Park but they don't understand the place. They spoil our countryside because they live in a city. (...) They can't understand how to behave here. Once I argued with a black family. They had two dogs and they were running after my sheep. I called the park to send their rangers. They should do their job and teach to those people how to behave on the moors.* » (Entretien n°178, L, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national du Peak District, 2017).

Les résistances à l'encontre de ces communautés visibles exprimées dans cet entretien ne sont pas sans faire échos aux déviances dénoncées par les chercheurs britanniques (Burningham et Thrush, 2001 ; Neal et Agyeman, 2006a, 2006b). Dans les deux parcs nationaux, à plusieurs reprises, certains locaux considèrent qu'ils ne sont pas à même d'adopter les « *bonnes manières de se comporter* » dans des territoires de nature protégée qui possèdent leurs propres codes, par rapport aux espaces urbains¹⁶⁹. Dans les discours, il est communément admis que les familles étrangères qui visitent le parc ne peuvent venir que des espaces urbains extérieurs au parc :

« There are a lot of tensions between farmers and ethnic minorities from Sheffield. I tend to agree with farmers. Gamekeepers have a job to do. I think it is not only specific to black or Muslim families, you have many white families who leave their rubbish but I think it is a cultural thing as well. English tend to respect the national parks; it is part of our culture. » (Entretien n°94, L, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national du Peak District, 2017).

Il existe toujours un décalage substantiel entre les discours prônant le multiculturalisme et les représentations traditionnelles des pratiques dans les territoires de nature protégée. En effet, les espaces urbains sont perçus comme étant des espaces multiculturels tandis que les espaces ruraux demeurent « mono-culturels ». Jusque dans les années 2000, les politiques publiques avaient été jusqu'alors incapables de considérer l'ethnicité comme un problème dans les espaces ruraux et emblématiques (Neal, 2002 ; Askins, 2004). Une critique qui avait été formulée par J. Little à la fin des années 1990 (1999, p. 438). Utiliser le terme de communautés visibles permet de reconnaître les inégalités structurelles et les préjudices culturels, renforcés par des représentations et des versions dominantes des espaces ruraux, auxquelles font face les populations non blanches dans la société anglaise (Askins, 2004). À travers les quinze entretiens semi-directifs réalisés avec des membres des « *communautés visibles* » qui vivent dans les espaces étudiés, il s'agissait d'analyser de quelle manière elles se désolidarisent ou au contraire rejoignent les constructions dominantes des parcs nationaux. Pour ce joueur célèbre de cricket, d'origine indienne, interrogé dans les Cotswolds :

« A lot of Asian people want to stick together in urban areas. But the Cotswolds are very accepting... as long as you have enough money... » (Entretien n°148, NH, homme, 40-50 ans, célibataire, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

Tout comme Askins (2003, p. 17), à plusieurs occasions il a été possible de vérifier que les communautés visibles se rendent dans les parcs nationaux et ne sont donc pas absentes à proprement parler de ces espaces (photographie(s) 83).

¹⁶⁹ Ces propos avaient été rapportés entre autres par les porteurs du projet du CLT à Youlgreave. Certains locaux craignaient ainsi que des populations d'origine ethnique africaine et présentant des problèmes sociaux puissent venir s'installer dans le parc national.



Photographie(s) 83 : Quand les communautés visibles des centres urbains se retrouvent dans les parcs nationaux

Source: ©Marie Méténier, 2017

Les hommes: « We are coming from Plymouth. We come here every month. It is nice to come to Dartmoor, it is open and green and it is healthy for our children and for us.»

Marie: “Why do you split, men and women?”

Les hommes: “Because we speak about men stuff and they speak about their owns”.

Les femmes: “We love to come here, so we can speak and enjoy the countryside, fresh air. In Plymouth, it is noisy and our building is grey. Parks are nice but it is nothing to compare to here. I mean, it is on our door so we take our cars and come. We love Haytor !”.

Le fait de se sentir bien dans les parcs nationaux n'est pas forcément synonyme de sentiment d'attachement ou d'appartenance. En effet, un accueil négatif n'est pas nécessairement incompatible avec un sentiment d'attachement ou d'appartenance. Ces deux facteurs réfutent la construction des communautés visibles comme marginalisées dans les territoires de nature protégée étudiés, car ils se

perçoivent comme « indésirables » en raison de leur différence ethnique par rapport à une majorité. Le choix d'Haytor est intéressant, car il est facilement accessible depuis Plymouth et ne nécessite pas de s'engager dans le cœur du parc national, il se situe dans une périphérie qui, selon les femmes interrogées ci-dessus, rassure et ne nécessite pas de se lancer dans une exploration. Ces dernières ont par ailleurs précisé qu'elles venaient toujours au même endroit et qu'il était d'usage pour les hommes et elles de se séparer physiquement. Durant les séjours de recherche réalisés dans le parc national de Dartmoor ou dans le parc national du Peak District, rares ont été ces scènes où des communautés visibles se retrouvaient à l'heure du déjeuner pour profiter d'un repas. Dans l'AONB des Cotswolds, ces communautés sont encore plus (in)visibles puisqu'il peut se passer plusieurs jours, voire plusieurs semaines, sans qu'il ne soit possible de croiser des individus d'une autre ethnie que cette majorité blanche qui domine et s'impose dans les territoires de nature protégée étudiés. Les discours recueillis sont riches d'enseignements sur une problématique majeure en Angleterre : l'exclusion des communautés visibles de la Campagne Anglaise. Qu'elles s'auto-excluent ou qu'elles soient exclues, ce sentiment ressort tout particulièrement de l'extrait suivant, doublé d'un sentiment d'illégitimité et de devoir se justifier pour pouvoir être accepté :

« Even if they don't say anything, they just look. You know that they are looking. When I first walked into the village, all those whites stared at me. Mainly old people, they have rarely seen a black face in "Their" countryside. So you begin to hear whispers and at some point, you find yourself justifying why you are here. Then they ask about your job, as if because you are black you just wouldn't work. When I say I am a dentist, they relax a bit but still you know you are not like them. » (Entretien n°176, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national du Peak District, 2017).

Les propos ci-dessus font échos au précédent extrait d'entretien obtenu dans les Cotswolds où, pour être acceptées, les communautés visibles doivent présenter un statut social comme le fait d'être médecin pour être légitimé par les populations locales et aller au-delà des préjugés bien établis dans certaines parties des terrains d'étude. Pour les communautés visibles, une des problématiques principales exposées dans les entretiens obtenus dans les parcs nationaux est relative aux difficultés à accéder aux sphères des communautés rurales et se faire accepter.

« Once people know you are from Africa, it didn't even matter where you are from abroad and that was it, you would be kept in that box and never be able to leave it. You would never be part of them. » (Entretien n°171, NH, femme, 40-50 ans, mariée, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)

Ce sentiment d'exclusion et de non-appartenance se matérialise en l'espèce face à la catégorisation dont peuvent souffrir les communautés visibles. Une catégorisation qui, une fois établie, semble difficilement remise en cause, quelle que soit la durée de présence de la famille sur le territoire.

« It doesn't matter how many generations you stay here you are never accepted because you are always considered as different. Unless you intermarry so much that you no longer look like. But as long as you are black it doesn't matter how long you have been here, you will never be accepted. After 28 years, I still feel that I don't belong and I know it will never change. » (Entretien n°136, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017).



Photographie(s) 84 : Entretien obtenu avec un livreur dans l'AONB des Cotswolds
Source: ©Marie Méténier, 2018

Dans l'AONB des Cotswolds, le ressenti négatif et le sentiment de non-appartenance de ces communautés se font ressentir avec vigueur, un sentiment de déranger dans l'idylle rurale anglaise (photographie(s) 84). Le plus souvent, les communautés visibles croisées au détour d'une Église exercent les professions de livreurs et certains nouveaux habitants rencontrés confessent même que ce sont en réalité les seuls exemples qui leur viennent à l'esprit où ils ont pu croiser ces communautés visibles, qu'elles livrent pour TESCO ou pour WAITROSE. Dans le parc national de Dartmoor, les individus interrogés ont surtout exprimé le rejet qu'elles ressentaient de la part de certains fermiers dévoniens, installés depuis plusieurs générations, et qui, dans leurs discours, leur dénie toute compréhension du parc national:

« I came across Devon farmers. Some of them have never left the place and they have very negative views on people like me. When you are black, they immediately assume that you know nothing about the countryside. But I have a BA in landscape management. If they would speak to me, I am sure they would change their mind. They are not bad guys. Just ignorant. It would do them good to spend a day in London or Birmingham. » (Entretien n°130, NH, homme, 40-50 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

Dans le Peak District, une personne d'origine indienne a affirmé avoir eu l'impression de devoir abandonner une partie de son identité pour pouvoir être intégrée dans le parc national, ce qui l'a

conduit à retourner vivre à Sheffield, quitte à perdre en qualité de cadre de vie pour vivre dans un territoire où d'autres personnes de même origine ethnique sont présentes.

« If you want to be fully accepted here, in the countryside club, you need to leave aside your own culture and embrace theirs. So it is very hard to keep your identity. You feel so lonely here, that is one of the reasons I feel I would like to go somewhere where there are more Indians. Even if you are wealthy, you don't belong. You can try as much as you want, it is really hard to be accepted for who you are. » (Entretien n°184, NH, homme, 60-70 ans, divorcé, un enfant, parc national du Peak District, 2017).

Minoritaires dans la mesure où elles ne représentent que 0,68% de l'ensemble de la population anglaise, l'installation des Européens de l'Est dans la campagne anglaise a été tangible dans différents espaces ruraux (Trevena et al., 2013). Dans la petite ville de *Stow-on-the-Wold*, véritable carrefour des 4X4 porches des super-gentrifieurs qui habitent l'AONB et travaillent à Londres, se trouve derrière le supermarché Tesco, une station de lavage des dits 4X4 qui emploie plusieurs individus arrivés des pays de l'Est pour travailler dans la campagne anglaise (photographie (s) 85).



Photographie(s) 85 : "We wash, you shop" : les Européens de l'Est, ces communautés invisibles qui effectuent le travail qu'une majorité blanche ne souhaite pas s'abaisser à faire.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Ces populations originaires d'Europe de l'Est sont fréquemment marginalisées dans les recherches, y compris celles qui portent sur des thématiques comme le racisme, les dynamiques d'exclusions et les discriminations dont font l'objet les « communautés visibles ». Peu d'études se sont concentrées sur cette frange de la population anglaise, majoritairement blanche elle aussi, et tout aussi victime d'exclusion et de racisme (Pemberton et MacKrell, 2018). Une des raisons principales qui a motivé la migration des populations Est-européenne vers les espaces ruraux anglais réside dans le fait qu'il était facile pour eux de trouver du travail dans différents secteurs comme l'agriculture (Jentsch, 2007). Dans les Cotswolds, la vallée d'Evesham est connue pour employer cette main-d'œuvre notamment pour la production d'asperges et de pommes.

« I have been living here for 10 years and we still feel isolated. We are doing the job the English don't want to do! » (Entretien n°15, NH, AONB des Cotswolds, 2016).

Peu d'attention a été portée par les chercheurs sur les représentations des espaces ruraux et « naturels » protégés de ces communautés (in)visibles que sont les EU8 migrants (Rye, 2014). Pourtant, beaucoup se sont installés dans les endroits les plus accessibles financièrement de la Campagne Anglaise comme en atteste l'enregistrement dans toutes les autorités locales de populations polonaises qui ont permis d'inverser le déclin démographique dans certains espaces (Jentsch et al., 2007 ; Pemberton et MacKrell, 2018).

Tous ces obstacles auxquels doivent faire face les communautés visibles, qu'elles effectuent une simple visite ou habitent dans les terrains d'étude, justifient que beaucoup d'entre elles restent à l'écart de ces territoires emblématiques et protégés (photographie(s) 86). Elles restent historiquement concentrées dans les villes pour des raisons économiques mais aussi parce que dans les parcs nationaux ou les AONB, le racisme permet aux populations blanches de se différencier spatialement et d'asseoir leur supériorité culturelle (McClintock, 1995).



Photographie(s) 86 : Un sentiment de solitude et d'isolement dans des parcs nationaux anglais presque exclusivement blancs.

Source : ©Marie Méténier, 2017

Se pose donc un réel enjeu de justice environnementale distributive dans les territoires de nature protégée en Angleterre pour ces communautés visibles qui persistent à demeurer « à l'ombre des parcs » (Lapointe et Gagnon, 2011). La justice environnementale distributive, renvoie à l'accès et à la jouissance d'aménités sociales et environnementales présentées dans un territoire et peut se définir comme « la distribution des coûts et bénéfices des stratégies de conservation sur les communautés pauvres et de couleurs, distribution inéquitable faisant écho aux iniquités sociales déjà vécues par ces communautés » (Lapointe et Gagnon, 2011, p. 135). Au début des années 2000, les autorités gestionnaires des parcs nationaux mettaient en avant le fait que ces communautés ne visitaient pas les parcs, mais d'un autre côté, ces mêmes autorités ne posaient aucune question dans leurs enquêtes de visiteurs sur l'origine ethnique de ces derniers (Askins, 2004, p. 3). Ce qui ne leur permettait pas réellement de pouvoir mesurer le taux de fréquentation de ces populations et donc ne justifiait pas la mise en place de propositions pour inverser la tendance. Depuis, des initiatives ont été mises en place comme par exemple le projet « Mosaic » porté par l'autorité gestionnaire du parc national du Peak District. En ciblant les communautés visibles qui vivent en périphérie du parc, le *National Park and Derbyshire Dales Council for the Voluntary Sector* décerne chaque année un prix de « champion local » qui récompense différentes compétences acquises par les participants. Cette récompense s'élevait par

exemple à une enveloppe de £200 en 2017 pour organiser des excursions dans le parc national¹⁷⁰. Malgré la multiplication de ces programmes sur le long terme pour accroître les visites et l'implication des communautés visibles dans les parcs nationaux, ces initiatives tardives sont encore jugées comme insuffisantes (Glover, 2018, p. 87).

Ce sont surtout les acteurs de la société civile qui ont pris le relais pour remédier à ces exclusions. Ces dernières pourraient être assimilées à des formes d'injustice environnementale que subissent ces communautés visibles en Angleterre (Agyeman, 2005). À l'image de l'association *Black Environment Network*¹⁷¹ (BEN), d'autres organisations environnementales en Angleterre ont fait de la justice environnementale la priorité de leur agenda : *Friends of the Earth England and Wales* (FoE), *Capacity* et *The Women's Environmental Network*¹⁷² (WEN) par exemple. Les actions de ces groupes varient à différentes échelles (de la sensibilisation et l'information de communautés sur le sujet à la participation locale et nationale aux problématiques environnementales), mais tous travaillent activement pour plus de justice environnementale qui se traduit au Royaume-Uni par un renforcement de l'accès des communautés visibles aux espaces emblématiques (Neal et Agyeman, 2006 ; Pedersen, 2009). D'une manière générale, toutes ces organisations s'inspirent des États-Unis pour répondre aux enjeux spécifiques de justice environnementale au Royaume-Uni qui se posent pour les populations les plus défavorisées (Charles et Thomas, 2007). Cependant, par comparaison au contexte américain, il apparaît clairement que les enjeux raciaux au Royaume-Uni ne revêtent pas la même intensité et n'ont pas intégré avec la même ampleur les institutions publiques et les associations de protection de l'environnement (Jordan et Snow, 1992). Comme le fait ressortir ce dentiste travaillant à Sheffield mais résidant dans le parc national du Peak District qui s'est investi pour l'accès au parc national des communautés résidentes à l'ouest de cette ville, dans les quartiers les plus défavorisés :

« *They think we don't understand the place, so why would they ask us and accept us to protect it? I work in Sheffield during the week and I have joined BEN to help black families to come and enjoy the national park. Most of them are British Citizens. (...) They listen to me when I say that they don't have to prove anything but when they come in the park, they don't mix.* » (Entretien n°176, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)

Une des critiques majeures faites à l'égard du mouvement de protection de l'environnement au Royaume-Uni est que, d'une manière générale, celui-ci exclut les aspects d'égalité entre les êtres humains¹⁷³ (London Sustainability Exchange, 2004). Il est fréquemment avancé que « *l'indifférence à la différence* » domine le mouvement environnemental en Angleterre ce qui conduit à une exclusion des communautés visibles des espaces ruraux mais surtout de territoires comme les parcs nationaux (Agyeman, 2001, 2002 ; Neal et Agyeman, 2006b). Une étude non publiée réalisée par *Friends of the Earth*¹⁷⁴ a démontré que le mouvement pour la protection de l'environnement s'inscrit dans une définition restrictive de ce dernier défini par une majorité blanche appartenant aux classes moyennes et supérieures de la population. Les communautés visibles sont en règle générale sous représentées

¹⁷⁰ 173 personnes avaient participé en 2017 à ce programme. Pour 92, il s'agissait de leur première visite dans le parc national. <https://www.peakdistrict.gov.uk/learning-about/news/archive/2017-press-releases/news/peak-district-group-wins-national-parks-uk-volunteer-award-2017>

¹⁷¹ <http://www.ben-network.org.uk/index/html>.

¹⁷² <http://www.wen.org.uk/>

¹⁷³ London Sustainability Exchange, « Environmental Justice in London », 2004.

¹⁷⁴ Friends of the Earth, « Ethnic Minority People and the Environment », 1996.

dans le mouvement environnemental au Royaume-Uni (Agyeman, 2002). Cela s'est vérifié dans les terrains d'étude puisque les personnes interrogées n'adhèrent pas aux associations de protection de l'environnement comme le National Trust ou la CPRE, les jugeant trop « *élitistes* » et aucun d'eux n'est représenté dans les comités des autorités gestionnaires des terrains d'étude¹⁷⁵. Elles s'investissent plutôt dans des associations comme *BEN* ou encore l'ONG *Capacity*. Cette dernière a joué un rôle fondamental dans la structuration du courant de justice environnementale au Royaume-Uni puisqu'elle a permis la fondation du *UK Environmental Justice Network* (Agyeman et Evans, 2004). Récemment, ce sont les *Wildlife Trusts* qui se sont saisis de cette problématique en lançant l'évaluation intitulée « 30 days wild intervention » et qui a permis de montrer que ceux pour qui l'accès aux espaces naturels est le plus limité sont ceux pour qui ces 30 jours immergés dans la nature apportent le plus de bien-être (Richardson et al., 2018).

Autre élément intéressant, lorsqu'elles ont été interrogées sur ce sujet, les communautés visibles ont désigné les autorités gestionnaires des parcs nationaux comme l'échelon compétent pour leur permettre d'améliorer leurs conditions d'accès à la nature et de faire en sorte qu'elles soient mieux acceptées par les autres habitants du parc. Compte tenu des résultats obtenus par ces entretiens, il apparaît que les autorités gestionnaires se trouvent toujours confrontées à l'enjeu de l'accès aux parcs nationaux et AONBs pour ces communautés visibles, mais aussi pour celles qui y résident à des conditions de vie quotidienne qui peuvent être vécues difficilement. Des recherches plus approfondies permettraient de pouvoir explorer les formes d'autocensures que ces communautés s'imposent, en s'abstenant de visiter les parcs nationaux. Des enquêtes complémentaires à Exeter ou à Plymouth sembleraient pertinentes pour mieux creuser cette piste de recherche. Il s'agirait aussi de mettre en place des études pour mieux analyser un aspect qui a été peut-être négligé : le sentiment d'exclusion que ressentent les rares individus appartenant à ces communautés et qui habitent ces territoires. La gentrification des territoires de nature protégée en Angleterre dominés par une majorité blanche nantie qui met en place des fronts écologiques suffisamment puissants pour poursuivre leur contrôle et leur appropriation laisse donc transparaître des défis de justice environnementale pour les autorités gestionnaires.

Conclusion du chapitre VII

Ce chapitre l'a démontré, les formes de dépossession perçues et vécues par les populations antérieures et locales sont multiples. Elles peuvent se manifester tant de manière symbolique que par un impossible retour dans des territoires de plus en plus exclusifs et dans lesquels la problématique des coûts d'accès au logement ne fait que s'aggraver. Malgré tout, certaines initiatives tendent à corriger les déséquilibres sociaux et de nouvelles formes d'alliances se nouent entre des acteurs, aux objectifs variés, afin de permettre aux ménages les plus modestes d'accéder à la propriété dans les terrains d'étude. Les *Community Land Trust* sont un moyen efficace pour garantir à perpétuité l'accès à un logement, que ce soit pour la location ou pour l'achat, qui soit financièrement accessible pour les bourses les plus modestes. Toutefois, ces initiatives apparaissent comme quelques gouttes d'eau face

¹⁷⁵ Cela confirme un rapport récent qui relève le manque de diversité au sein des autorités gestionnaires des parcs nationaux au Royaume-Uni. Les femmes, les communautés visibles et les personnes handicapées sont fortement sous représentées (Glover, 2018, annexe 5).

aux conséquences, toujours tangibles, mais aussi renforcées, de la politique publique du « *right to buy* » menée par les gouvernements successifs.

Dans les territoires de nature protégée comme les parcs nationaux, dotés d'une autorité gestionnaire qui dispose de compétences en droit de l'urbanisme étendues, de nombreux rapports ainsi que les études menées par les géographes dans les années 1980 avaient alerté sur les risques d'une inflation du prix de l'immobilier dans ces territoires particulièrement convoités et attractifs pour une classe moyenne et supérieure, blanche et aisée. Malgré cela, et sans doute compte tenu du fait qu'il existe une hiérarchie statutaire dans les missions confiées aux parcs nationaux, la priorité a été logiquement donnée à la protection de l'environnement, renforcée par des règles d'urbanisme strictes. L'objet de cette conclusion n'est pas de remettre en cause la finalité de protection de l'environnement défendue par les autorités gestionnaires des parcs nationaux, mais plutôt d'insister sur l'importance de la coupler avec des objectifs sociaux tout aussi ambitieux.

Cet objectif idéal de prendre en compte le bien-être humain tout en protégeant la nature devrait ainsi permettre d'éviter certains recours qui commencent à se multiplier dans certains quartiers urbains où les conséquences de la gentrification font désormais l'objet d'un recours en justice pour demander réparation (Hubbard et Lees, 2018). Les auteurs se sont interrogés pour savoir dans quelle mesure la loi, plutôt que d'être mise au service des politiques publiques qui pourraient tendre à encourager les dynamiques de gentrification, pourrait être mise au service des intérêts des populations déplacées ou remplacées dans les quartiers londoniens. Dans les terrains d'étude, ce préjudice pourrait être invoqué par les populations locales (celles qui n'ont pas bénéficié de la gentrification bien évidemment), mais aussi par ces communautés visibles pour qui l'accès et la vie dans les espaces emblématiques restent toujours un aspect marginalisé des problématiques sociales, même si des progrès ont été faits depuis le milieu des années 2000. Pour orienter les politiques publiques dans les parcs nationaux vers plus de justice environnementale, les autorités gestionnaires pourraient élargir leurs champs d'action, y compris à l'extérieur des frontières administratives des espaces protégés, afin de réduire les clivages sociaux existants. En théorie, les autorités gestionnaires sont tenues de se conformer aux règles de la loi *Race Relations Amendment* entrée en vigueur en avril 2000. En pratique, l'inclusion des communautés visibles dans les terrains d'étude apparaît comme largement perfectible.

Conclusion de la troisième partie

Cette partie constitue le cœur de cette thèse et a permis de répondre à l'ensemble des questions de recherche qui étaient posées en introduction. Que l'on se place du côté des dominants (chapitre 5 et 6) ou du côté des dominés (chapitre 7), la grille de lecture de la gentrification rurale permet d'analyser un ensemble de points de recherche pour mieux comprendre les enjeux socio-environnementaux qui prennent forme, traversent et bousculent les territoires de nature protégée en Angleterre. Le choc des représentations et des pratiques génère des rapports de force entre des acteurs aux intérêts divergents et alimente des dynamiques conflictuelles qui prennent la forme de fronts écologiques qui contribuent à remodeler ces concentrés d'enjeux environnementaux que sont les parcs nationaux et les AONB en Angleterre.

Le chapitre 5 a quant à lui permis de comprendre les modes d'appropriation symbolique et matérielle des territoires d'études par des nouveaux habitants relevant pour la majorité de groupes sociaux favorisés. En mettant à jour la force des représentations territoriales, communes, mais aussi propres à chaque terrain d'étude, cette analyse a permis d'apprécier les relations interpersonnelles qui contribuent à la fabrique de territoires de nature protégée sur mesure. En croisant tout au long du chapitre les représentations à leur mise en pratique, il a ainsi été possible d'effectuer une lecture du rapport des individus rencontrés à leur lieu de vie pour mieux comprendre comment ils le modèlent selon leurs attentes.

À travers l'analyse des structures sociales locales et la mise en œuvre du planning system dans les terrains d'étude, mais aussi dans les espaces en creux des mécanismes de protection de l'environnement, le chapitre 6 a permis de démontrer les résistances à certaines formes de changement et les dynamiques de gentrification rurale. Le pouvoir et les possibilités d'influencer le planning system érigent les terrains d'études en véritables bastions de nature protégée au sein desquels tout changement est sujet à des formes de contestations, voire de lutte lorsque la dynamique conflictuelle s'installe sur le temps long. Dans la majorité des cas, ces derniers se traduisent au contentieux. Si les jeux d'acteurs font parfois système, le système juridique anglais tient un rôle prépondérant dans le renforcement des inégalités socio-environnementales puisque les coûts d'accès à la justice sont prohibitifs, y compris pour des habitants relativement aisés.

Il apparaît clairement, que le planning system ne contribue pas uniquement à protéger les intérêts des résidents de ces territoires de la distinction, mais conduit à désavantager considérablement les ménages les plus modestes. Comme l'a démontré le chapitre 7, qu'ils soient captifs de ces territoires ou dans l'impossibilité d'y revenir, le planning system joue un rôle dans la fabrique et la défense des terrains étudiés pour l'usage d'un groupe social dominant. Disposant de nombreuses compétences, les autorités gestionnaires des parcs nationaux, mais aussi plus largement le gouvernement, ont un rôle à jouer et sont responsables pour assurer que l'équilibre social soit tout aussi respecté que l'équilibre environnemental. Pourtant, de nombreux efforts restent à fournir à la fois pour assurer un logement financièrement accessible pour les populations locales qui ne peuvent rester ou sont dans

l'impossibilité de revenir, mais aussi pour assurer et défendre la place des communautés visibles dans ces territoires particulièrement attractifs pour une majorité blanche et aisée.

En conclusion de cette partie, il est donc possible de rappeler qu'à leur origine, les parcs nationaux et les AONBs au Royaume-Uni ont été créés pour le peuple. Or, comme l'a récemment résumé le rapport Glover : « we are all paying for national landscapes through our taxes, and yet sometimes on our visits it has felt as if National Parks are an exclusive, mainly white, mainly middle-class club, with rules only members understand and much too little done to encourage first time visitors » (Glover, 2018, p. 15). Cela confirme ce que les chapitres 5, 6 et 7 de cette thèse ont tenté de démontrer : les territoires de nature protégée en Angleterre sont devenus des territoires gentrifiés, appropriés et de plus en plus cadenassés, ce qui fragilise l'équilibre social déjà rudement mis à mal depuis la fin des années 1970, sans que des solutions solides sur le long terme n'aient été mises en place.

Conclusion générale

Cette thèse s'inscrit dans l'ANR iRGENT et intervient à l'issue de ce programme de recherche mené par des chercheurs français, anglais et américains dans ces trois pays. La thèse défendue dans ce travail est que les territoires de nature protégée en Angleterre, de type parcs nationaux et AONB, font l'objet de dynamiques de gentrification rurale intenses et singulières. Cette recherche a été dirigée par plusieurs questionnements principaux qu'il convient de rappeler ici, pour mieux y répondre en revenant successivement sur les différents chapitres.

- Les espaces « naturels » protégés anglais font-ils l'objet de dynamiques de gentrification rurale ? Si oui, quelles sont les spécificités de ce processus dans ces objets territoriaux singuliers par rapport aux enjeux classiquement identifiés dans les espaces ruraux ?
- Comment les espaces « naturels » protégés interviennent-ils dans les différentes étapes du processus de gentrification rurale (au stade des stratégies résidentielles, de l'installation puis dans les pratiques des lieux de vie) ?
- Dans quelle mesure la protection juridique conférée à un espace peut-elle venir conforter les logiques de confiscations et d'exclusivité dans ce dernier ?
- Les gentrificateurs sont-ils amenés à créer de nouvelles formes de fronts écologiques pour contrer, ou anticiper, les menaces et les pressions exercées aux frontières et au sein des espaces naturels protégés ?
- Pourquoi et comment la multiplication de ce type de comportements peut-elle conduire à confisquer certains territoires et à accentuer les inégalités sociales, voire les injustices environnementales ?

Principaux résultats

Les sept chapitres de cette thèse se sont attelés à tester ces questions de recherche, complémentaires entre elles, dont il s'agit à présent d'en présenter les principaux résultats.

- **1^{er} questionnement : les terrains d'étude sont gentrifiés**

Les espaces « naturels » protégés en Angleterre font effectivement l'objet de dynamiques de gentrification comme en atteste la littérature ancienne relative à ce sujet (chapitre 1), mais aussi comme l'ont démontré les parcours commentés qui nourrissent le chapitre 4 et permettent de donner plus de profondeur temporelle à l'analyse du processus dans les terrains d'étude. Les divergences d'intensité du processus entre les espaces ruraux non classés et les espaces emblématiques ressortent peut-être le plus à l'issue du chapitre 5 et dans le chapitre 6. Le chapitre 5 a permis de démontrer que

beaucoup de gentrificateurs concrétisent des stratégies résidentielles vers les parcs nationaux car les espaces ruraux non classés font l'objet de pressions sans précédent depuis l'entrée en vigueur du NPPF. En détaillant cet élément du *planning system*, le chapitre 6 a ainsi permis de montrer qu'il existe une surprotection des parcs nationaux et AONB dans lesquels les quotas de constructions neuves sont fixés pour le périmètre du parc, que ces quotas sont très faibles en raison de la primauté de la protection de l'environnement dans ces territoires, et surtout que cela contribue à exercer une pression sur les espaces ruraux non désignés qui se retrouve dans le même ressort administratif. Beaucoup de nouveaux habitants sont donc en provenance du Sud-Est de l'Angleterre où les pressions des promoteurs immobiliers sont extrêmement fortes, comme l'ont démontré les cartographies restituant les trajectoires de vie dans le chapitre 4. Deuxième point où la comparaison avec les espaces ruraux est la plus tangible, c'est à l'occasion de l'analyse de différents fronts écologiques qui se matérialisent aux frontières des périmètres des territoires de nature protégée. En s'appuyant sur les limites de tels périmètres et sur l'importance de valoriser les espaces en « creux » de la protection, en d'autres mots des espaces ruraux de nature « ordinaire », il a été démontré que ces lignes de tensions cristallisaient les *confrontations*.

- **2^{ème} questionnement : une approche de la gentrification rurale à la française**

Le deuxième questionnement de recherche trouve réponse dans la structure même de cette thèse. Lors de l'élaboration du projet de cette thèse en 2015, il avait été prévu de se concentrer sur la réponse à la question : dans quelle mesure les gentrificateurs éco-conquérants créent-ils des fronts écologiques pour contrôler les espaces « naturels » protégés ? Cette question de recherche a très vite démontré ses limites pour deux raisons. La première, elle ne prenait en compte que les étapes suivant l'installation des gentrificateurs dans les terrains d'étude. Or, il est très vite apparu incontournable de prendre en compte les représentations et les motifs qui avaient nourri ces stratégies résidentielles pour mieux comprendre comment et pourquoi ces nouveaux habitants devenaient les plus fervents défenseurs des territoires investis. Ensuite, une telle question de recherche se concentrait, comme il était courant de le faire, sur les pratiques des gentrificateurs, excluant une dimension fondamentale : la perspective des gentrifiés. C'est la raison pour laquelle le second questionnement de recherche de cette thèse s'inscrit dans cette approche de la gentrification rurale à la française et que les chapitres 4, 5 et 6 reprennent successivement les étapes amonts et avals clefs du processus.

Analyser les politiques de protection des espaces naturels et les modalités d'appropriation et de contrôle directes ou indirectes en mobilisant la grille de lecture de la gentrification rurale est un angle de recherche original et riche. Cette thèse apporte des éclairages sur la mobilisation d'un concept dans un contexte spatial spécifique qui n'avait pas été exploré jusqu'à présent dans la littérature relative à la gentrification rurale. Plus modestement à l'échelle de la géographie française, les espaces « naturels » protégés anglais n'avaient pas pour l'heure fait l'objet d'étude par les géographes français, à l'exception de la note réalisée par C. Moindrot pour l'ouvrage de P. Cloke et une autre référence par C. Meur-Ferrec qui s'est concentrée sur la protection du littoral (Moindrot, 1985 ; Meur-Ferrec, 1993). Ce travail de thèse a donc modestement permis d'enrichir la littérature relative aux territoires de nature protégée dans ce contexte socio-spatial spécifique.

- **3^{ème} questionnement: l'importance du mécanisme de protection réglementaire dans les stratégies résidentielles**

Le troisième questionnement de recherche, peut être plus précis que les deux premiers, se concentre sur l'importance du mécanisme de protection réglementaire dans les stratégies résidentielles, les représentations qui ont pu les nourrir et la manière dont ces dernières ont été transposées dans la pratique. Le chapitre 5 et le chapitre 6 permettent d'apporter des réponses sur la place de ce mécanisme dans les logiques d'entre soi. Peut-être moins marquée depuis ces dernières années, une différence nette peut être observée entre les stratégies à destination des parcs nationaux et celles vers l'AONB. Si le statut d'AONB est de plus en plus un atout, le statut de parc national est lui déterminant à plusieurs titres. Argument de vente pour les agents immobiliers, les nouveaux habitants qui souhaitent s'y installer sont parfaitement conscients des contraintes financières et juridiques attachées à ce statut et choisissent précisément ces territoires pour leur encadrement très strict par les autorités gestionnaires. Une fois installés, le statut de parc national reste déterminant pour certains qui tentent alors d'impulser de nouveaux modes de gestion à travers par exemple les pratiques de « *rewilding* ». Beaucoup de nouveaux habitants rencontrés, cette fois-ci dans l'AONB et les deux parcs nationaux, sont par ailleurs très actifs dans le mouvement associatif. De la protection de certaines espèces à la lutte contre l'étalement urbain, certains nouveaux habitants couplent cet engagement associatif à un engagement politique. L'échelle du conseil de paroisse est souvent privilégiée, compte tenu des opportunités d'influencer et d'orienter spatialement les projets de construction. Dans les parcs nationaux, les conseils de paroisse et les autorités gestionnaires travaillent de concert pour mettre en œuvre les objectifs fixés dans le plan de gestion. Dans l'AONB, les conseillers de paroisse sont plus isolés, les pouvoirs limités et le manque de visibilité du *Cotswolds Board* rendent la coopération plus anecdotique. Pourtant, indépendamment du statut, les mobilisations internes aux parcs nationaux et à l'AONB, mais également celles qui débordent les périmètres de protection réglementaire, se multiplient et s'inscrivent dans la continuité des combats environnementaux historiques en Angleterre.

- **4^{ème} questionnement : « In national parks They Trust » - des fronts écologiques à l'appui de dynamiques de gentrification rurale**

Le quatrième questionnement de recherche est celui qui se rapproche le plus du projet de thèse original puisqu'il s'agissait d'approfondir cette consubstantialité entre les fronts écologiques et les dynamiques de gentrification rurale (Guyot et Richard, 2010). En tant que « *catalyseur de conflits environnementaux* » (Laslaz, 2018), le fil rouge de la dynamique conflictuelle, déroulé grâce au croisement de la grille de lecture entre les fronts écologiques et la gentrification rurale, s'est avéré pertinent pour saisir la complexité de la réalité sociale dans les territoires de nature protégée. Cette approche a permis non seulement de conforter la complexité des relations de pouvoirs, mais aussi de démontrer que certains acteurs s'approprient, voire « *capturent* » des territoires étudiés.

Comme l'a démontré cette thèse, l'intervention des juges est relativement rare dans les conflits entre propriétaires, promoteurs et collectivités locales (Booth, 2016, p. 398). L'élaboration et l'approbation

des plans ne sont presque jamais soumises au juge et la plupart des *case law* concernent le refus des permis d'urbanisme ou le non-respect de l'obligation de chercher un permis. Or, le juge national n'est appelé à se prononcer que dans le cas où l'interprétation de la loi est en question. Il rend alors sa décision sur la base du droit écrit de l'urbanisme, à la lumière de la jurisprudence et des principes fondamentaux de *common law* (Booth, 2006, p. 836). Pour le reste, ce sont les procédures administratives qui sont activées pour régler les conflits, à l'instar des études de cas développées dans cette thèse. En théorie, le contrôle public de l'utilisation et de l'affectation futures des sols l'emporte toujours sur la volonté des propriétaires privés et des promoteurs d'agir dans leurs seuls intérêts puisque les droits de développement futurs sont nationalisés et obligent l'obtention d'un permis d'urbanisme pour tout *development*. Sur le terrain, les propriétaires puissants disposent de moyens conséquents pour exercer des forces de leviers sur les processus décisionnels publics (Booth, 2016).

En témoignant d'une maîtrise des outils juridiques, des clefs et des codes du *planning system* mobilisables dans les parcs nationaux et les AONBs, certains gentrificateurs ont permis de pousser toujours plus loin la protection de l'espace « protégé ». Ils se sont saisis d'outils relevant du droit de l'urbanisme, comme les *neighbourhood plans* pour défendre leur idéal d'esthétisme, en maîtrisant les codes architecturaux, et ont imposé des contraintes sévères aux projets de constructions neuves, qu'il s'agisse de leurs localisations ou des standards environnementaux qu'ils devaient respecter. En outre, les outils conventionnels et volontaires de protection de l'environnement sont de plus en plus mobilisés par les nouveaux habitants, au sein des territoires de nature protégée mais aussi en dehors de ces périmètres, pour mieux étendre les frontières de la protection, jugées trop arbitraires.

Loin d'être stériles, les dynamiques conflictuelles, qui se déclinent sous la forme de fronts écologiques, se sont révélées fécondes et structurantes de territoires de nature protégée en constante évolution. L'un des principaux apports de cette thèse est peut-être la richesse des études de cas qui sont venues démontrer la pertinence de cette consubstantialité entre fronts écologiques et gentrification rurale. Certains gentrificateurs se sont saisis de la variété des techniques de protection à leur disposition, en investissant dans le foncier et/ou en mettant en s'orientant vers des mécanismes de protection conventionnels.

« *In national parks They Trust* » est, à l'issue de ce travail, un titre pertinent compte tenu du projet en cours pour faire évoluer l'AONB des Cotswolds vers un parc national car le mécanisme de l'AONB n'est pas à même de contrer les processus d'urbanisation intense à l'œuvre dans toute l'Angleterre où la pénurie de logements financièrement accessibles atteint son paroxysme. L'analyse croisée de la gentrification rurale et des fronts écologiques développée dans ce travail présente l'avantage d'être potentiellement reproductible dans d'autres territoires de nature protégée. C'est la raison pour laquelle il a été choisi de rester suffisamment général dans le tableau proposé en conclusion du chapitre 6 pour que d'autres puissent se saisir des liens entre ces deux grilles de lecture dans d'autres contextes similaires.

Cette grille pourrait tout d'abord être pertinente dans d'autres territoires de nature protégée en Angleterre. Les deux parcs nationaux qui ont fait l'objet de la désignation la plus récente (le parc national du New Forest et celui des South Downs), constituent des terrains de recherche propices pour tester l'hypothèse des dynamiques de gentrification rurale et l'émergence de fronts écologiques¹⁷⁶.

¹⁷⁶ Dans le New Forest, le prix moyen de l'immobilier est de £442,000, soit une différence de plus de 74% avec la moyenne régionale et dans le parc des South Downs, le prix de l'immobilier est de £361, 300 soit 43% plus élevé que la moyenne régionale. Idem, ce sont dans ces deux parcs nationaux que les revenus des habitants sont les

Ensuite, comme pour l'AONB des Cotswolds, l'AONB du Dorset, porte depuis récemment le projet de devenir un parc national. Cette AONB est le décor du film « Tamara Drewe », de Stephen Frears, adapté de la bande dessinée éponyme de Posy Simmonds dans laquelle elle réalise une vive critique de cette campagne anglaise idéalisée. Cette fiction a par ailleurs fait l'objet d'un cinéma géographique organisé par les chercheurs du programme iRGENT qui l'interprète comme étant un outil de compréhension de la gentrification rurale (Tommasi, 2018). Cette volonté de faire de cette AONB un parc national n'est pas anecdotique et laisse supposer de la mobilisation de gentrificateurs conscients que le statut de parc national est le seul vrai rempart juridique pour empêcher la destruction de cette partie de la Campagne Anglaise.

Cependant, il serait tout à fait possible d'imaginer, en s'appuyant sur des recherches complémentaires, de poursuivre l'étude vers l'élaboration d'une gentrification des territoires de nature protégée, puisqu'il y a fort à parier que les territoires de nature protégée en Angleterre ne sont pas les seuls à être « *au défi de leur appropriation* » (Laslaz, 2018, p.210). Si certains PNR français ont déjà fait l'objet d'études approfondies (Desponds, 2007 ; Auclair et al., 2018), le projet de création d'un parc national en Champagne-Ardenne pourrait être un terrain de recherche pertinent pour tester la grille combinée de la gentrification rurale et des fronts écologiques. Enfin, compte tenu des dynamiques conflictuelles et des logiques d'appropriation qui se matérialisent dans d'autres contextes que les pays européens, la gentrification, qui perdrait peut-être ici son adjectif rural pour tendre vers une gentrification des territoires de nature protégée, pourrait être analysée dans ces parcs nationaux et leurs dérivés, où les évictions des populations locales se multiplient (Laslaz et al., 2012 ; Laslaz et al., 2014).

- **5^{ème} questionnement de recherche : quand gentrification rime avec dépossession, voire exclusion...**

Le chapitre 4 pose les jalons pour un chapitre 7 qui s'est avéré si important dans ce travail de recherche. Il pourrait sembler regrettable qu'à ce stade de la thèse, il ait pu être choisi de rentrer autant dans le menu détail de la vie des « gentrifiés » et des solutions qui sont testées pour leur permettre de revenir vivre dans des territoires de nature protégés cadénassés. Pourtant, ce choix est complètement assumé et permet de rendre visible ce qu'il serait dommage de laisser de côté car après tout, mobiliser la grille de gentrification rurale a cette vocation première de comprendre les écarts, les inégalités, les injustices ou tout au moins les rapports de force entre les dominés et les dominants d'un territoire.

L'impossible retour des populations rurales locales aux revenus modestes a été exacerbé depuis l'entrée en vigueur de la politique publique du « right to buy » et son renforcement par les gouvernements successifs. Si les *Community Land Trust* semblent être une solution pertinente sur le long terme, ce regroupement d'acteurs privés fait face à des difficultés comme celle de trouver des terrains « bradés » par leurs propriétaires dans des territoires où le prix d'une parcelle est extrêmement élevé. Un des leviers d'actions pourrait être la création d'une association de logement propre à l'ensemble des parcs nationaux qui aurait vocation à ne construire que des logements

plus élevés. Ces deux indicateurs, s'ils sont en eux-mêmes insuffisants, sont assez révélateurs pour que les mêmes questions de recherche soient pertinentes.

financièrement accessibles aux ménages les plus modestes, et ce à perpétuité, que ce soit en location ou à l'achat par un démembrement de la propriété.

C'est de manière prudente que la grille de lecture de la justice environnementale a été mobilisée puisque seuls 15 entretiens ont été réalisés avec des membres de ces communautés (in)visibles. Pourtant, l'accès aux parcs nationaux et AONBs, mais aussi les conditions de vie quotidienne dans ces territoires de nature pour ces populations laissent entrevoir ces injustices environnementales. Elles se manifestent par un rejet dans les discours, des préjugés sur l'incapacité de ces populations à comprendre et donc à protéger les territoires de nature en Angleterre, symboles de choix politiques et d'identité nationale. Malheureusement, les attitudes condescendantes à leur égard, à l'image de celles qu'exprimait William Wordsworth au XIX^{ème} siècle, sont toujours une réalité. Les initiatives, mises en place par les autorités gestionnaires, ont été comme pour les mesures pour rendre les logements abordables, trop tardives. Malgré tout, des projets comme le projet Mosaïc porté par l'autorité du parc national du Peak District se sont révélés être un outil efficace, même s'il ne concerne pour l'heure que moins de 200 individus relevant des communautés ethniques. Ce genre de projet pourrait être généralisé à l'ensemble des parcs nationaux et AONBs au Royaume-Uni afin que ces communautés visibles, qui vivent principalement dans les espaces urbains, découvrent d'autres espaces emblématiques que ceux qui se situent à leur porte. Il s'agirait d'une entrée de travail pertinente pour amener ces deux familles d'autorités gestionnaires qui peinent à se regrouper pour travailler ensemble. La multiplication de ces initiatives devrait permettre à terme de combattre ces préjugés encore très présents dans les discours de cette majorité blanche qui habitent les parcs nationaux et l'AONB.

Limites de la thèse

Tout d'abord, la nuance est un défi lorsqu'il s'agit de gentrification. Les remarques formulées par J. Betaille, maître de conférences en droit public à Toulouse, lors de la toute première présentation de cette recherche au colloque organisé par le CRIDEAU sur les associations de protection de l'environnement, sont restées présentes, en arrière-plan, tout au long de ce travail. Sans être en capacité de reprendre les termes exacts du juriste en environnement, ses propos appelaient à la prudence pour ne pas trop caricaturer « *les riches gentrifieurs et les pauvres locaux victimes* ». Cette prudence, et cette nuance, ont été un défi tout au long de ce travail car il est aisé de tomber dans la caricature, surtout lorsque les individus rencontrés tiennent un discours empreint de préjugés. Cela renvoie également aux mises en garde et aux conseils de Paul Cloke qui ont marqué dès la première période de recherche ce travail de thèse.

Ensuite, le rôle de certains acteurs institutionnels dans l'intensification du processus de gentrification aurait pu être plus développé. Cette thèse se place du point de vue de ceux qui vivent dans les territoires d'étude, peut-être moins du côté de ceux qui le gèrent. Pourtant, les entretiens réalisés avec les autorités gestionnaires à chaque période de recherche ont été très instructifs quant au rôle qu'elles tiennent. Des pistes de recherche ont été lancées à la volée lors d'entretiens comme ces petites phrases qui mériteraient beaucoup plus d'attention qu'elles n'en ont eu : « *we have tried to gentrify Princeton, but it didn't work* ». Les jeux d'acteurs compliquent les jeux sociaux et certains groupes

comme les touristes auraient pu faire l'objet d'études, comme cela a souvent été le cas dans la littérature relative à la gentrification rurale.

Cette analyse a été centrée sur les stratégies résidentielles vers les territoires d'étude, mais ne prend pas en compte ceux qui en partent. Pourtant, il est important de dépasser l'approche unidirectionnelle des mobilités (Milbourne, 2007, p. 384) surtout dans un contexte où de nombreux parcs nationaux en Angleterre, comme le Lake District, perdent un nombre important d'habitants chaque année, certainement lié au vieillissement structurel de la population (des gériatريفeurs).

Et après ? Perspectives de recherche

- **Un rapport destiné aux autorités gestionnaires des parcs nationaux et de l'AONB : pour une mise en application de la thèse**

Les principaux résultats démontrent que la gentrification est toujours un défi pour les territoires de nature protégée en Angleterre et l'intensité de l'exclusivité met en exergue l'importance d'encadrer et de porter de nouvelles initiatives pour faire face aux conséquences socio-territoriales pour les populations locales, mais aussi pour les communautés visibles. Les autorités gestionnaires ont une responsabilité sociale et se doivent d'évaluer la pertinence de leurs actions sur le plan environnemental, mais aussi sur un plan social (Depraz, 2008, p. 222) pour mieux tendre « vers l'épanouissement de l'être humain » (Auclair et al., 2018, p. 7).

Puisque des interactions privilégiées ont été possibles avec les gestionnaires des trois terrains d'étude qui se sont toujours montrés disponibles et intéressés par les résultats de ce travail, une conférence est programmée avec le *Cotswolds Board* et un format similaire sera proposé pour les autorités gestionnaires des parcs nationaux. Pour enrichir les échanges oraux, un dossier synthétique des principaux résultats de ce travail sera remis aux gestionnaires et organisé de la manière suivante :

Research Background

Introduction: research outline / aims and objectives / Report outline

Methodology: quantitative research and qualitative research

Summary of rural gentrification in two national parks and one AONB

Summary of interview analysis

Representation, migration and practices of new inhabitants

Eco-frontiers: exclusive protected areas

Facing rural gentrification: an outcome for the future

Summary discussion

Policy recommendations

Policy needs: national park/AONB purposes

Policy approach: parks/AONBs for the future, spaces of possibilities for pioneering planning policies

Parmi les outils qui pourraient être proposés aux gestionnaires, il serait possible de proposer la réalisation de films ethnographiques pour interviewer les communautés visibles qui habitent ces territoires de nature protégée, mais aussi celles qui s’y rendent le temps d’une journée pour permettre de rendre compte de cette problématique par une approche de sensibilisation à travers une série de conférences sur ce sujet.

En tant que parcs nationaux ou AONBs, les autorités gestionnaires devraient tendre vers un mode de gestion progressiste, pour atteindre de hauts standards environnementaux, mais être guidés par des principes humanistes. En d’autres termes, ces territoires de nature protégée disposent de nombreuses clefs pour devenir de véritables laboratoires d’innovations sociales et environnementales pour l’avenir. Au Royaume-Uni, les compétences en matière de *planning* devraient leur permettre de proposer des approches pionnières dans ce domaine pour proposer un mode de gestion toujours plus ambitieux (Hammer et *al.*, 2016).

Il n’incombe pas uniquement aux autorités gestionnaires de remédier aux conséquences de décennies de gentrification et de territoires de nature protégée désormais exclusifs. Le gouvernement britannique, pour ne pas avoir stoppé et avoir encouragé la politique du *right to buy*, est en partie responsable de la pénurie de logements abordables pour les ménages les plus modestes. Ensuite, il est certain que pour que les autorités gestionnaires des parcs nationaux et AONB anglaises soient à même de se saisir de cette problématique, et de se fixer des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux, elles doivent percevoir des ressources financières suffisamment importantes. Or, depuis 2015, les coupes budgétaires des parcs nationaux ont été très importantes et ont fragilisé ces acteurs qui ont le potentiel et les compétences pour jouer un rôle clef dans ces territoires de nature (Hodge, 2016). Compte tenu du contexte socio-politique marqué par le vote du BREXIT et désormais la crise sans précédent du COVID 19, il est légitime de supposer qu’accorder des moyens financiers aux autorités gestionnaires des parcs nationaux pour qu’ils puissent atteindre ces objectifs ambitieux ne sera pas la priorité du gouvernement et ce à moyen terme. Pourtant, un tel évènement devrait être l’opportunité de repenser un modèle économique et sociétal qui a confirmé ses limites.

Cette thèse l’a montrée, certains gentrifieurs qui habitent les territoires de nature protégée disposent non seulement de ressources financières importantes, mais aussi d’une volonté de s’investir pour la protection de l’environnement et le bien-être des populations locales (comme les CLT). Si les autorités gestionnaires réussissent à conclure des partenariats avec ces partenaires privés enclins à investir non seulement dans la protection de l’environnement, mais pour plus de justice sociale, alors les parcs nationaux et les AONBs en Angleterre pourraient devenir des exemples d’un modèle qui serait transposable dans d’autres contextes. Sous l’ère de l’Anthropocène, les territoires de nature protégée peuvent légitimement valoriser le rôle pro-actif des habitants (Virginie Harris, 2017).

- **De la wilderness à l’anglaise à la wildness : poursuivre l’exploration des pratiques de rewilding et d’un mode de gestion progressiste**

Les pratiques de rewilding dans les parcs nationaux posent de plus en plus de questions, car elles renvoient très fortement à cette capacité qu’ont les gentrifieurs à imposer leurs usages sur un territoire (Méténier, 2020). Dans le chapitre 7, une forme de dépossession symboliques découlant de ces nouvelles pratiques n’a pas été détaillée, mais fait l’objet d’un article à paraître. De nombreux

fermiers dévoniens, qui exercent leur activité souvent depuis plusieurs générations, se sont positionnés dans les entretiens réalisés avec eux comme très inquiets face à ces nouvelles pratiques. Certains ont même considéré que les 175 familles de « *hill farmers* » dans le parc national était « *l'espèce en voie de disparition* ». Ici, c'est bien la crainte d'une éviction qui a été formulée face à un ré-ensauvagement du parc national. Ces familles d'agriculteurs, qui travaillent dans des conditions marginales dans ces fermes situées aux limites de l'espace agricole (*hill farming*), craignent d'être évincées si les pratiques de ré-ensauvagement à Dartmoor se multiplient.

Ici aussi, de nouveaux défis pour l'avenir se dessinent (Harrison, 2016). Les valeurs du sauvage portées par certains nouveaux habitants s'accompagnent souvent dans leurs discours de la critique (ou du rejet) d'autres modèles d'appréciation de la nature. La vision proposée tend trop souvent à condamner l'homme à son grand rôle de perturbateur et à enfermer le paysan dans un rôle strictement destructeur. Beaucoup craignent en effet que ces nouvelles pratiques de gestion conduisent à l'éviction des familles d'agriculteurs qui s'auto-qualifient « *d'espèces en voie de disparition* ». En raison du déclin des fonctions traditionnelles, les agriculteurs se sentent souvent démunis pour défendre leurs intérêts par rapport à ceux des grands propriétaires fonciers (Short, 2008, p.209). Cela se vérifie d'autant plus dans le cas de la gestion des communs car « *les membres traditionnels de ce club* » (Short, 2008, p.213) restreignent la participation aux décisions aux seuls *commoners*. Il existe un décalage entre des nouveaux habitants portés par l'idéal d'un Dartmoor sauvage et « vide » et le quotidien des populations locales, plus particulièrement des « *hill farmers* », qui contribuent à maintenir les landes et les communs. Ainsi, sur un plan plus théorique, il semble que les débats soulevés par les pratiques émergentes du *rewilding* sur les communs à Dartmoor remettent en tension une dichotomie ancrée : celle de l'opposition dans le contexte européen entre des paysages sauvages ou des paysages gérés. Les travaux académiques et rapports produits sur le *rewilding* et les projets portés par les organisations non gouvernementales à plus large échelle considèrent qu'il est nécessaire de réduire voire de supprimer les populations humaines et les infrastructures dans les espaces où des projets de ré-ensauvagement sont en cours (Fisher et al., 2010). Pourtant, depuis quelques années, les discours de conservation au Royaume-Uni ont progressivement réalisé la nécessité de prendre en compte les populations locales et les habitants des parcs nationaux (Bishops et Phillips, 2004 ; Hodge, 2016). Si bien que beaucoup regrettent que le bien-être des populations locales ne soit pas considéré comme un des devoirs des autorités gestionnaires des parcs nationaux, notamment depuis la publication du rapport Sandford et l'entrée en vigueur de l'*Environment Act* de 1995 (Hodge, 2016). Donner la priorité aux pratiques de *rewilding* contribuerait à renforcer ce déséquilibre en faveur de la protection de la nature sur le maintien des populations locales. Or, comme l'expliquent Prior et Brady (2017), c'est précisément ce que souhaite éviter *Rewilding Britain*¹⁷⁷ dans un récent rapport (Rewilding Britain, 2017a) dans lequel l'organisation, créée en 2015, reconnaît l'importance de l'implication et de l'inclusion des communautés locales pour assurer la viabilité des projets de *rewilding*.

Dès lors, bien que le *rewilding* soit considéré comme un mouvement en faveur d'une approche plus créative de la conservation (Taylor, 2011), la question qui se pose est celle du juste équilibre que les autorités gestionnaires des parcs nationaux doivent trouver pour potentiellement l'intégrer dans leurs documents de gestion. Le *rewilding* oblige en effet les gestionnaires à effectuer des choix difficiles dès lors qu'il s'agit de laisser faire la nature, mais aussi d'en gérer les conséquences (Hall, 2014 ; Rotherham, 2013a). Puisque ce sont les représentations d'une *wilderness* à l'anglaise qui semble

¹⁷⁷ <https://www.rewildingbritain.org.uk/>

dominer les discours recueillis tout au long de cette recherche, une des solutions à envisager serait peut-être d'organiser des séminaires ou des conférences pour suggérer une autre forme de protection dans les parcs nationaux, plus proche de la *wildness* que de la *wilderness*. La *wilderness* a en effet démontré ses limites (Fisher, 2019) tandis que la *wildness* ouvre des perspectives intéressantes pour repenser les échanges et les relations entre les hommes et la nature, sans que cela ne soit nécessairement synonyme d'exclusion et d'interdictions absolues. Puisque les parcs nationaux anglais sont véritablement des territoires de nature protégée *habités*, les suggestions de William Cronon prennent tout leur sens :

« Calling a place home inevitably means that we will use the nature we find in it, for there can be no escape from manipulating and working and even killing some parts of nature to make our home. But if we acknowledge the autonomy and otherness of the things and creatures around us-an autonomy of our culture has taught us to label with the world "wild"- then we will at least think carefully about the uses to which we put them, and even ask if we should use them at all. Just so can we still join Thoreau in declaring that "in Wildness is the preservation of the World" for wildness (as opposed to wilderness) can be found anywhere. » (Cronon, 1998, p. 495).

Les gestionnaires des parcs nationaux, et des AONBs, pourraient donc parvenir à trouver un terrain d'entente (*middle ground*) pour impulser une nouvelle façon de penser la protection de l'environnement qui se rapproche de la *wildness*, et s'éloigne de la radicalité souvent attribuée à la *wilderness*, que beaucoup appellent à « *désanthropocentrer* » (Callicott et Nelson, 1998), tant elle crée une fracture nette entre les activités humaines et la nature. La *wildness*, au contraire, atténue cette dichotomie et permet de dépasser un des biais des périmètres de protection : la discrimination spatiale, souvent arbitraire, qu'ils orchestrent entre des éléments naturels méritant une protection et ceux jugés comme « ordinaires », laissés en dehors de ces périmètres. La *wildness* permet de reconnaître l'autonomie de la nature, tout en admettant qu'elle puisse se trouver dans les lieux de vie des hommes.

Le champ des possibles est donc ouvert pour qu'une nouvelle fois les territoires de nature protégée en Angleterre explorent cette piste de la protection qui réconcilie les hommes qui habitent ces lieux et la nature.

- **Vers un Green Brexit ?**

Une des perspectives de recherche à l'issue de ce travail pourrait être de poursuivre sur une réflexion autour des implications juridiques possibles pour l'environnement suite au vote du Brexit et à la sortie de l'Union européenne. En effet, si les questions sociales et économiques ont été largement traitées par les géographes (Bailoni, 2017), les conséquences géo-légales pour l'environnement du Brexit n'ont été que peu explorées.

Techniquement, la sortie du Royaume-Uni de l'Union va entraîner la fin de l'application du droit de l'Union à son égard. En tant qu'État membre de l'Union, le Royaume-Uni est tenu d'appliquer dans son ordre juridique interne l'ensemble de la législation de l'Union, adoptée principalement sous la forme de règlements et de directives. Formellement, cette obligation se traduit de différentes manières (Reid, 2016). Par exemple, les règlements de l'Union sont des actes immédiatement applicables (article

288 TFUE) et peuvent produire des effets dans l'ordre juridique interne sans avoir besoin d'être repris par un texte national. Par conséquent, ces règlements européens ne s'appliquant plus, des pans entiers de la législation applicable vont disparaître, laissant place à des vides juridiques potentiellement préjudiciables à une protection de l'environnement qui soit cohérente.

Autre élément clef, l'entrée en vigueur des règles de la dévolution a entraîné un transfert de la compétence environnementale aux trois nations conduisant à la définition de standards spécifiques selon l'intérêt porté aux différents enjeux environnementaux. Ce processus n'est donc pas homogène (Reid, 2017) et s'est traduit par l'adoption de trois lois en 1998 (*The Scotland Act, the Government of Wales Act et le Northern Ireland Act* (Bradley et al, 2015)). En laissant une marge d'adaptation du droit à l'espace selon le contexte social et environnemental (Forest, 2009, p.24), le mécanisme de la dévolution semble favorable à une protection compréhensive de l'environnement et du droit qui lui est relatif à l'échelle de chaque nation. Avec le Brexit, les différences entre les agendas environnementaux aux standards plus ou moins élevés selon les nations vont certainement s'accroître. Certains y voient alors un risque majeur de régression du niveau de protection de l'environnement (Macrory et Thornton, 2017)

Pourtant, le droit de l'Union européenne pourra continuer d'être pris en compte au niveau national par l'intermédiaire des juges nationaux. Dans un système de *Common Law*, le rôle des juges nationaux ne se limite pas à trancher des litiges, mais participe à la construction du droit positif et des normes applicables (Craig, 2016). A plusieurs reprises dans cette thèse est apparu la proximité entre des membres influents d'une société de protection de l'environnement qui, en connaissance de cause, choisissaient de soumettre une affaire plutôt à tel magistrat qu'à un autre, moins sensible aux problématiques environnementales. Cela était le cas lors des premières actions menées par la CPS au XIX^e siècle pour lutter contre les enclosures, mais aussi récemment dans l'affaire de la *Community* dans laquelle le Lord Justice Sullivan, réputé pour être favorable à la protection de l'environnement, a rejeté l'appel de l'autorité gestionnaire du parc national.

Cet aspect a été fondamental dans cette recherche puisque les territoires de nature protégée sont le lieu de vie de gentrificateurs engagés dans la protection de l'environnement et adhérent à un mouvement associatif historiquement dynamique dans ce pays. S'inscrivant dans les pas des premiers pionniers du mouvement environnemental dans ce pays, certains s'emparent des outils juridiques à leur disposition pour les défendre dans la perspective et l'intérêt qui est le leur. Face au vide juridique ouvert par le vote du Brexit, la question se pose de savoir si ces gentrificateurs ne vont pas tenter de le combler en exerçant des pressions fortes sur les juges nationaux et sur les pouvoirs publics pour recréer un corpus juridique qui renforcera les standards de protection de l'environnement ? Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire environnementale et sociale de l'Angleterre que de telles pressions sont exercées pour faire valoir de hauts standards environnementaux:

« Let us then press Government, while there is still time, that no bit of the small portion of uninclosed ground, which is the common inheritance of us all as English men and women, shall be henceforth inclosed (...) » (Octavia Hill, 1877, p. 141).

- **La vie dans les parcs nationaux pendant le confinement du Covid-19 : « We country people are so lucky »**

La fin de la rédaction de cette thèse a été marquée par un évènement sans précédent : la crise sanitaire, économique et sociale liée au virus du Covid-19¹⁷⁸. Il est certain qu'un tel confinement et une mise à l'arrêt de l'économie au Royaume-Uni, comme dans la plupart des pays du monde, auront des conséquences dont les chercheurs pourront se saisir. A priori, la gentrification rurale dans les territoires de nature protégée n'a que peu de relations avec cette pandémie. Et pourtant, avoir pu rester en contacts avec les habitants de ces territoires, a permis de récolter des discours qui ouvrent des perspectives de recherche intéressantes. Si dans cette conclusion il a été précisé que la grille de lecture de la justice environnementale avait été mobilisée avec précaution, le COVID 19 semble faire ressortir les injustices dans un pays où les plus défavorisés sont principalement situés dans les espaces urbains, le bassin londonien ayant été particulièrement touché tandis que les habitants de Dartmoor ont été globalement épargnés :

« Lockdown in this weather in Chagford has hardly been a problem for us, more gardening, dog walking, & all the jobs I have put off for years! BUT think of all those poor families shut up in high rise flats with 3 generations, Alsatian dog, screaming children. It doesn't bear thinking about. We country people are so lucky. » (Entretien- par mail- n°201, NH, homme, 50-60 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor)

Des perspectives de recherche particulièrement riches s'ouvrent donc à l'issue de cette thèse.

¹⁷⁸ Depuis le 11 mars 2020, cette maladie infectieuse désignée comme Covid-19, due à la propagation du coronavirus (un syndrome respiratoire aigu sévère 2- SARS-CoV-2) est qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Table des matières

Remerciements.....	3
Droits d’auteurs.....	5
Sigles et abréviations	7
Sommaire	9
Introduction générale	11
Partie I. Gentrification rurale et espace « naturel » protégé : les interactions entre un concept et un objet territorial	19
<i>Introduction de la première partie.....</i>	<i>21</i>
Chapitre I. Articulation de la gentrification rurale et des espaces « naturels » protégés	23
I.1. Caractériser la gentrification rurale	24
I.1.1. Analyse croisée des perceptions citoyennes et de la littérature scientifique relative à la gentrification rurale.....	24
I.1.2. Les visages de la gentrification rurale : gentrificateurs et gentrifiés	30
I.1.2.1. Gentry et gentrificateurs	30
I.1.2.2. Gentrificateurs et <i>middle class</i>	32
I.1.2.3. Les gentrifiés.....	34
I.1.3. Les espaces de la gentrification rurale	36
I.2. Un « nature (re)turn » des études sur la gentrification rurale ?	38
I.2.1. Le « nature turn » : de la gentrification rurale à la greentrification	38
I.2.1.1. Sur les traces de la greentrification à Hebden Bridge	39
I.2.1.2. Les années 2000 : le tournant environnemental des études relatives à la gentrification rurale.....	45
I.2.2. Un « nature return » ? Actualisation épistémologique de la gentrification rurale.....	48
I.2.2.1. Aux origines de la gentrification rurale : l’importance du <i>planning system</i>	49
I.2.2.2. Zoom sur la gentrification rurale et les espaces « naturels » protégés en Angleterre et au Pays-de-Galles	52
Conclusion du chapitre I.....	55
Chapitre II. Des territoires de nature protégée pour le peuple ?.....	57
II.1. Une histoire environnementale marquée par des différenciations sociales	58
II.1.1. L’envers des décors pastoraux et la condescendance des premiers romantiques.....	58
II.1.2. Fondements idéologiques du mouvement environnemental : un idéal de justice	64
II.2. Coïncidence ou concurrence entre aménagement du territoire et protection des espaces « naturels » ?	72
II.2.1. Contrôler l’étalement urbain et créer des espaces « naturels » protégés : les défis du début du XX ^e siècle.....	72

II.2.1.1. Quels espaces protégés pour l'Angleterre ? L'opposition entre préservation et conservation	72
II.2.1.2. Les fondements du <i>planning system</i> : l'inscription légale de la dichotomie ville-campagne	76
II.2.2. Reconstruire le pays après-guerre : la priorité donnée aux espaces ruraux.....	78
II.2.3. Un gouvernement tenu par ses promesses : créer des espaces protégés pour le peuple	81
II.2.3.1. Le <i>National Park and Access to the Countryside Act</i> de 1949 : de la mise en œuvre à la mise à l'épreuve.....	87
II.3. Des perceptions différenciées du changement social dans les territoires de nature protégée	92
Conclusion du chapitre II.....	97
Conclusion de la première partie	99
Partie II. Des territoires de nature protégée gentrifiés ? Une thèse sur mesure	101
Introduction de la deuxième partie.....	103
Chapitre III. Cadrage de la recherche : terrains et méthodologie.....	105
III.1. Les terrains : déterminer le périmètre de l'étude empirique	105
III.1.1. Une étude multi-située de la gentrification rurale selon des gradients de protection	106
III.1.1.1. Les critères de sélection des territoires de nature protégée étudiés	107
III.1.1.2. Deux mécanismes de protection : une pertinence géo-légale.....	107
III.1.2. Trois territoires ruraux et protégés pour enrichir l'analyse	115
III.1.2.1. Des contextes socio-géographiques variables	116
III.1.2.2. Les terrains d'étude : une superposition de mécanismes en faveur de la diversité biologique ?	123
III.1.2.3. Mise en mots et en image des terrains	128
III.2. La méthode : une démarche exploratoire.....	138
III.2.1. L'approche qualitative au cœur du terrain.....	138
III.2.1.1. Le géographe, un observateur averti et curieux	139
III.2.1.2. Des entretiens semi-directifs auprès des habitants	140
III.2.1.3. Des entretiens non-directifs pour dévoiler les jeux d'acteurs	146
III.2.2. Croiser les méthodes et les outils pour optimiser une méthodologie géographique..	147
III.2.2.1. Des parcours commentés pour prendre la mesure du changement social	147
III.2.2.2. L'exploration des archives : décrypter l'intentionnalité derrière les mécanismes de protection	148
III.2.2.3. Le quantitatif : un changement d'échelle nécessaire.....	149
III.2.2.4. Les espaces d'enquête : cadrage de l'analyse	149
III.2.3. Du droit à la géographie : réflexivité d'un parcours personnel.....	154
III.2.3.1. Ancrage institutionnel du projet de recherche	154
III.2.3.2. Etre auteur(e) de son terrain.....	156
III.2.3.3. Le terrain, une fiction collective et partagée dans le programme de recherche iRGENT	157
Conclusion du chapitre III.....	158

Chapitre IV. Prendre la mesure de la gentrification rurale dans les terrains	161
IV.1. L'expérience spatiale des parcours commentés : sur les traces de la gentrification rurale	161
IV.1.1. Les villages de l'AONB des Cotswolds : des dynamiques de gentrification rurale classiques ?	162
IV.1.1.1. Premier parcours : Lower Slaughter	163
IV.1.1.2. Deuxième parcours: du village d'Adlestrop à Daylesfordorganic	169
IV.1.2. Deux jours pour parcourir le parc national du Peak District : des poches de gentrification ?	180
IV.1.3. L'âme de Dartmoor : mise en visibilité d'un savoir sensible du territoire	190
IV.2. La composition socio-économique des terrains : analyse croisée de matériaux qualitatifs et quantitatifs	200
IV.2.1. Caractéristiques socio-professionnelles habitants interrogés : un écart manifeste....	200
IV.2.2. Portraits des nouveaux habitants, des locaux et... des autres.....	215
IV.2.2.1. Les nouveaux habitants : des trajectoires de vie	215
IV.2.2.2. Les populations locales: les « born and bred » des terrains d'étude.....	218
IV.2.2.3. Les autres : des communautés (in)visibles ?	220
IV.2.3. L'immobilier dans les terrains d'étude: des coûts prohibitifs révélateurs de dynamiques de gentrification rurale.....	224
IV.2.3.1. L'évolution du prix de l'immobilier : une forme d'expression de la valeur spatiale	224
IV.2.3.2. Les résidences secondaires et touristiques : des indicateurs de confiscation.....	228
Conclusion du chapitre IV.....	229
Conclusion de la deuxième partie	231
Partie III. Des territoires de nature protégée gentrifiés : représentations, appropriations et rapports de force déséquilibrés.....	233
Introduction de la troisième partie	235
Chapitre V. Des territoires de nature protégée appropriés : l'emprise des gentrificateurs	237
V.1. Un socle commun aux trois terrains : l'idylle rurale comme force motrice.....	240
V.1.1. L'idylle rurale, une construction urbaine ?	241
V.1.2. Diffusion et reproduction des codes de l'idylle rurale	250
V.1.3. Des « hobby farmers » : changement de vie et reconversion dans l'agriculture	255
V.2. De la wilderness gentrification aux pratiques de rewilding.....	261
V.2.1. Le parc national de Dartmoor, la dernière « wilderness » à l'anglaise.....	262
V.2.2. Des représentations de la wilderness aux pratiques de rewilding : l'impulsion d'un nouveau mode de gestion ?	267
V.2.3. L'investissement dans les Common Lands : le club fermé des « new country gentlemen » ?	274
V.2.4. L'influence de Totnes sur le parc national de Dartmoor : l'installation d'alter-gentrificateurs	281
V.3. Le(s) sport(s) de l'entre soi : des pratiques de la distinction	285
V.3.1. L'idéal d'un mode de vie « à la gentry » : les « gentlemen games »	286
V.3.2. Le parc national du Peak District, un terrain de jeu pour les élites urbaines ?.....	291

V.4. Des cas particuliers? Motifs professionnels et raisons familiales.....	294
V.5. Le mécanisme de protection : critère déterminant ou plus-value ?.....	295
Conclusion du chapitre V.....	304
Chapitre VI. Des fronts écologiques à l'appui de dynamiques de gentrification : des territoires de nature protégée cadencés	307
VI.1. Fronts écologiques contre fronts d'urbanisation : le <i>planning system</i> au cœur de tensions historiques.....	309
VI.1.1. Des années 1980 aux années 2000 : oscillations entre le front d'urbanisation et le front écologique	310
VI.1.2. De la crise du logement à l'adoption du <i>National Planning Policy Framework</i> : remise à jour de la concurrence entre les espaces ruraux et les territoires de nature protégée	312
VI.2. Consolider et cloisonner le front écologique : l'alliance des éco-conquérants	318
VI.2.1. S'investir dans les arènes politiques locales : une pratique stratégique	319
VI.2.2. L'alliance des éco-conquérants et des gestionnaires pour stabiliser et fortifier le front écologique	322
VI.2.3. L'engagement associatif : une illustration du poids des préoccupations environnementales dans les terrains d'étude.....	329
VI.3. Étendre les fronts écologiques : cristallisation des affrontements aux frontières des terrains d'étude	337
VI.3.1. La protection de l'AONB des Cotswolds : de l'extension à la requalification du front écologique	337
VI.3.2. Étendre le front écologique en protégeant la « nature ordinaire » aux frontières du parc national du Peak District	345
VI.4. Le choc in situ de deux fronts écologiques dans le parc national de Dartmoor	356
VI.4.1. La circulation des représentations socio-environnementales : une (cyber) mobilisation pour accéder à l'arène de l'audience formelle.....	360
VI.4.2. Visibilité des arguments à charge : laisser la parole aux tiers pour révéler la complexité des enjeux.....	363
VI.4.3. L'audience formelle : l'ultime confrontation discursive	364
VI.4.4. De la tentative manquée de (ré)conciliation au dénouement de l'opposition entre les deux fronts écologiques	367
Conclusion du chapitre VI.....	369
Chapitre VII. Le déséquilibre social renforcé par la gentrification rurale : des territoires de nature protégée exclusifs.....	371
VII.1. L'impossible retour : les enjeux de l'accès au logement pour les locaux	372
VII.1.1. Les difficultés d'accès au logement : la conséquence majeure de la gentrification rurale	372
VII.1.2. La conséquence directe du « right to buy » : la disparition des logements sociaux... ..	380
VII.2. Des initiatives (tardives) pour restaurer l'équilibre social dans les terrains d'étude	385
VII.2.1. Les Community Land Trusts : une tentative pour répondre à la demande de logements abordables dans les parcs nationaux	386
VII.2.1.1. Le Youlgreave Community Land Trust dans le parc national du Peak District.....	386
VII.2.1.2. North East Dartmoor Community Land Trust à Dartmoor.....	391

VII.2.2. Un partenariat public/privé dans l’AONB des Cotswolds : un gentrifieur philanthrope au secours des locaux ?	393
VII.2.3. Un bilan mitigé : une évolution nécessaire des missions statutaires des parcs nationaux ?	397
VII.3. Les difficultés des communautés (in)visibles dans les territoires de nature protégée	400
Conclusion du chapitre VII.....	410
Conclusion de la troisième partie.....	413
Conclusion générale.....	415
Table des matières.....	427
Références bibliographiques	433
Tables des photographie(s)	461
Table des figures.....	465
Table des cartes	467
Table des tableaux.....	469
Annexes.....	471

Références bibliographiques

A

- Abercombrie P., 1933, *Town and Country Planning*, Allen and Unwin, London.
- Abrams J., Bliss J., Gosnell H., 2013, « Reflexive gentrification of working lands in the American west: Contesting the 'middle landscape' », *Journal of Rural and Community Development*, vol.8, n°3, p. 144-158.
- Abrams J. B., Gosnell H., Gill N. J., Klepeis P. J., 2012, « Re-creating the rural, reconstructing nature: An international literature review of the environmental implications of amenity migration », *Conservation and Society*, vol. 10, n°3, p. 270.
- Abram S., Murdoch J., Marsden T., 1996, « The social construction of "Middle England": The politics of participation in forward planning », *Journal of Rural Studies*, vol. 12, n°4, p. 353-364.
- Agyeman J., 1995, « Environment, heritage and multiculturalism », *Interpretation: A Journal of Heritage and Environmental Interpretation*, p.5-6.
- Agyeman, J., 2005, *Sustainable communities and the challenge of environmental justice*, New York University Press, New York.
- Agyeman J., Spooner R., 1997, « Ethnicity and the rural environment », In Cloke P, Little J, *Contested Countryside Cultures: Rurality and Socio-cultural Marginalisation*, Routledge, p. 252-271.
- Agyeman J., Evans B., 2004, « 'Just sustainability': the emerging discourse of environmental justice in Britain? », *Geographical Journal*, vol. 170, n°2, p. 155-164.
- Ahlfeldt G., Holman N., Wendland N., 2012, *An assessment of the Effects of Conservation Areas on Value*, London: LSE/ English Heritage.
- Aitchison J., Gadsden G., 1992, « Common land », *Agriculture, Conservation and Land Use, Law and Policy Issues for Rural Areas*, p. 165-185.
- Allison L., 1975, *Environmental Planning: A Political and Philosophical Analysis*, Allew and Unwin, London.
- Allmendinger P., Tewdwr-Jones M., 1997, « Post-Thatcherite Urban Planning and Politics: a Major Change? », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 21, n°1, p. 100-116.
- Anderson M., 1990, « Areas of outstanding natural beauty and the 1949 National Parks Act », *Town Planning Review*, vol. 61, n°3, p. 311.
- Appert M., Tuppen J., 2008, « Mutations et inerties spatiales dans le Royaume-Uni d'aujourd'hui », *Géocarrefour*, vol. 83, n°2, p. 71-72.
- Arborio A., 2007, « L'observation directe en sociologie: quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 3, p. 26-34.

Arnould P., Glon É., 2006, « Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord », *Annales de géographie*, vol. 3, p. 227-238.

Arnould P., Simon L., 2007, *Géographie de l'environnement*, Belin, Paris.

Arts K., 2012, *Wilderness Restoration and Animal Reintroduction: Ideas, discourses and policies*, Unpublished PhD thesis, University of Aberdeen.

Askins K., 2004, *Multicultural Country/side?: Visible Communities' Perceptions and Use of the English National Parks*, PhD Thesis, University of Durham.

Askins K., 2006, « New countryside? New country: visible communities in the English national parks », In Neal, S., Agyeman, J. (eds.), *The New Countryside?: Ethnicity, Nation and Exclusion in Contemporary Rural Britain*, Policy Press, Bristol, p. 149-172. ISBN 9781861347961 doi:10.1332/policypress/9781861347961.003.0007

Ashworth W., 1954, *The genesis of modern British town planning: a study in economic and social history of the nineteenth and twentieth centuries*, Routledge & Paul, London.

Atkinson R., Moon G., 1994, *Urban policy in Britain: The city, the state and the market*, Macmillan International Higher Education.

Auby J-B., 1998, « Le droit de l'urbanisme en Grande-Bretagne, l'évolution entre 1999 et 2000 », droit comparé, *Cahier du Gridauh*.

Auclair E., Beyer A., Cazeaux L., Desponds D., Frétigny J-F., Hertzog A., Masson D., 2018, « Mise en place des indicateurs qualitatifs de l'observatoire territorial du PNR du Vexin français via une enquête auprès de la population ». [Rapport de recherche] DRIEE Île-de-France, PNR du Vexin français. (hal-01962695)

Austin R., Thompson N., Garrod, G., 2016, « Understanding the factors underlying partnership working: A case study of Northumberland National Park, England », *Land Use Policy*, vol. 50, p. 115-124. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.09.011>

B

Bailoni M., 2007, *La question régionale en Angleterre : nouvelles approches politiques du territoire anglais*, Thèse de Doctorat, Institut Français de Géopolitique, Université Paris 8, 560 p.

Bailoni M., 2012, « Aménager un espace idéalisé : identité et conflits dans la campagne anglaise », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 52, n°3-4, 26 p, mis en ligne le 01 juillet 2013, consulté le 05 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rge/3739>.

Bailoni M., 2017, « Comprendre le vote pour le Brexit: de l'utilité d'une analyse territoriale », *Hérodote*, vol. 1, p. 43-64. <https://doi.org/10.3917/her.164.0043>

Banner C., 2015, *The Aarhus Convention: A Guide for UK Lawyers*, Hart Publishing, Bloomsbury.

Baridon M., 2000, *Le jardin paysager anglais au dix-huitième siècle*, Editions universitaires de Dijon, Dijon.

- Barraud R., Périgord M., 2013, « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace géographique*, vol. 42, n°3, p. 254-269. doi:10.3917/eg.423.0254.
- Barraud, R., Andreu-Boussut, V., Chadenas, C., Portal, C., Guyot, S., 2019, « Ensauvagement et ré-ensauvagement de l'Europe : controverse et postures scientifiques », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 96-2 | 2019, mis en ligne le 10 octobre 2020, consulté le 31 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/5141> ; DOI : 10.4000/bagf.5141
- Belaïdi N., 2015, « Théorie du droit et front écologique: apport à la (re) définition de la justice environnementale », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 6, n°1, mis en ligne le 31 mars 2015, consulté le 05 août 2019. URL: <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10806> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.10806.
- Bell D., 2006, « Variations on the rural idyll », In P.Cloke, T.Marsden, P.Mooney (Eds.), *Handbook of rural studies*, SAGE Publication, London, p. 149-160.
- Bell J., Stockdale A., 2019, « National Parks as Countryside Management: A 21st Century Dilemma, In M. Scott, N. Gallent, M. Gkartzios (Eds.), *The Routledge Companion to Rural Planning*, Oxon, Routledge, p. 347-445.
- Bennett L., Layard A., 2015, « Legal geography: Becoming spatial detectives », *Geography Compass*, 2015, vol. 9, n°7, p. 406-422. <https://doi.org/10.1111/gec3.12209>
- Benson M., 2013, « Living the "Real" dream in la France profonde?: Lifestyle migration, social distinction, and the authenticities of everyday like », *Anthropological Quarterly*, vol. 86, n°2, p. 501-525.
- Benson M., Osbaldiston N., 2014, *Understanding lifestyle migration: Theoretical approaches to migration and the quest for a better way of life*, Hampshire, New York, NY: Palgrave Macmillian.
- Berque A., 1990, *Médiance. De milieux en paysages.*, Reclus, Montpellier.
- Berkes, F., Colding, J., Folke, C., 2000, « Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management », *Ecological applications*, vol. 10, n°5, 1251-1262.
- Bertrand M., Blot F., Dascon J., Gambino M., Milian J., Molina, G., 2007, « Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives. », *Recherches qualitatives, Hors-série*, n°3, vol. 316-334.
- Bishop K., Phillips A. (Eds), 1996, *Countryside Planning: New Approaches to Management and Conservation*, Routledge.
- Bishop K., Phillips A., 2004, « Then and now: planning for countryside conservation », in Bishop, K., Phillips, A (eds), *Countryside Planning: new approaches to management and conservation*, London, Earthscan, p. 1-15.
- Blacksell M., Gilg A., 1981, *The Countryside: Planning and Change*, Allen and Unwin, London.
- Blanchet A., Gotman A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université.
- Blunden J., Curry N., 1990, *A people's charter? Forty years of the National Parks and Access to the Countryside Act 1949*, HMSO Publications Centre.

- Bodiguel P., Lowe M., 1989, *Campagne française, champagne britannique: Histoires, images, usages au crible des sciences sociales*, L'Harmattan, Paris.
- Bollier D., 2014, *La renaissance des communs: pour une société de coopération et de partage (Vol. 202)*, Charles Leopold Mayer.
- Booth P., 2003, *Planning by consent: the origins and nature of British development control*, Routledge, London.
- Booth P., 2004, *L'évolution du droit de l'urbanisme en Grande-Bretagne*, Droit compare, Cahier du Gridheau.
- Booth P., 2014, « *Bilan d'une réforme libérale libertaire de l'urbanisme* », *Etudes foncières*, n°1, p. 36-39.
- Booth P., 2016, « La règle d'urbanisme au Royaume-Uni », *Revue Française de Droit Administratif*, p. 895.
- Booth P., Breuillard M., Fraser C., Paris D., 2007, *Spatial Planning Systems of Britain and France*, London, Routledge.
- Booth P., Huxley M., 2012, « 1909 and all that: reflections on the Housing, Town Planning, Etc. Act 1909 », *Planning Perspectives*, vol. 27, n°2, p. 267-283.
- Bondi L., 2003, *Empathy and Identification: Conceptual Resources for Feminist Fieldwork*1.
- Brace C., 1999a, « Looking back: the Cotswolds and English national identity, c. 1890–1950 », *Journal of Historical Geography*, vol. 25, n°4, p. 502-516.
- Brace C., 1999b, « Finding England everywhere: regional identity and the construction of national identity, 1890-1940 », *Ecumene*, vol. 6, n°1, p. 90-109.
- Brace C., 1999c, « Gardenesque imagery in the representation of regional and national identity: the Cotswold garden of stone », *Journal of Rural Studies*, vol. 15, n°4, p. 365-376.
- Brace C., 2003, « Rural mappings », In Cloke P. (dir.), *Country visions*, Prentice Hall, p.49-72.
- Brachet J., 2012, « Géographie du mouvement, géographie en mouvement. La mobilité comme dimension du terrain dans l'étude des migrations », *Annales de géographie*, n° 5, p. 543-560.
- Bryson J., Wyckoff W., 2010, « Rural gentrification and nature in the Old and New Wests », *Journal of Cultural Geography*, vol. 27, n°1, p. 53-75.
- Brown K., 2002, « Innovations for conservation and development », *Geographical Journal*, vol.168, n°1, p. 6-17.
- Brown C., McMorran R., Price M.F, 2011, « Rewilding: a new paradigm for nature conservation in Scotland? », *Scottish Geographical Journal*, vol. 127, n°4, p. 288-314.
- Buller H., 1991, « Le processus de "counter-urbanisation" (Grande-Bretagne) et la "péri-urbanisation" (France): deux modèles de retour à la campagne », *Economie rurale*, vol. 202, n°1, p. 40-43.
- Buller H., Lowe P., 1982, « Politics and class in rural preservation: a study of the Suffolk Preservation Society », In M.Mosely, *Power, planning and people in East Anglia*, Centre for East Anglian Studies, Norwich.
- Bunce M., 1994, *The Countryside Ideal: Anglo-American Images of Landscape*, Routledge, London.

- Bunce M., 2003, « Reproducing rural idylls », In P.Cloke, N.Thrift, *Country visions*, p. 14-30.
- Bunce S., 2016, « Pursuing urban commons: politics and alliances in community land trust activism in East London », *Antipode*, vol. 48, n°1, p. 134-150.
- Bunce S., 2018, « Alternatives to gentrification: exploring urban community land trusts and urban ecovillage practices », in Lees L., Phillips M., (eds), *Handbook of gentrification studies*, p. 413-427.
- Burchardt J., 2002, *Paradise lost: Rural idyll and social change since 1800 (Vol. 23)*, IB Tauris.
- Burningham K., Thrush D., 2001, *Rainforests are a long way from here: the environmental concerns of disadvantaged groups*, YPS for the Joseph Rowntree Foundation.
- Butler T., 1995, « Gentrification and the urban middle classes », In Butler T., Savage M. (eds), *Social change and the middle classes*, UCL Press, Cambridge, p. 189-203.
- Butler T., Savage M., 1995, *Social Change and the Middle Classes*, Routledge, London.
- Butler T., 2018, « An Overview of the National Parks System in England & Wales », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 43, n°2, p. 317-328. <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2018-2-page-317.htm>.

C

- Cailly L., Dodier R., 2007, « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois. Environnement, aménagement, société*, vol.205, p. 67-80.
- Cairncross, L., Downing, L., Green, S., 2004, « Planning for Affordable Housing: Lessons from the English National Parks », Housing Studies Association Conference, Belfast.
- Calbérac Y., 2011, « Le terrain des géographes est-il un terrain géographique? Le terrain d'un épistémologue », *Carnets de géographes*, vol. 2.
- Calbérac Y., 2012, « Ce qui m'intéresse dans ma démarche, c'est moins le cadre que les gens ». Entretien avec Renée Rochefort », *Géocarrefour*, vol. 87, n°3-4, p. 283-291.
- Calbérac Y., Volvey A., 2014, « j'égo-géographie », *Géographie et Cultures*, n° 89/90, 2015, 288 p., L'Harmattan, ISBN : 978-2-343-06346-1.
- Callicott J. B., Nelson M. (eds.), 1998, *The Great New Wilderness Debate*, University of Georgia Press, Georgia.
- Cans C., 2008, « La superposition des statuts protecteurs : un atout pour la diversité biologique », in « Biodiversité et évolution du droit de la protection de la nature », *RJE*, n° spécial 2008, p. 149.
- Caron A., Torre A., 2002, « Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux : une analyse économique », in Perrier-Cornet, P. (dir.), *À qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques*, éditions de l'Aube/DATAR, La Tour d'Aigues, p. 49-78.
- Cavaillé F., 2009, « Quelle interdisciplinarité entre la géographie et le droit ? Vers une géographie juridique ? », In P. Forest (ed.), *La géographie du droit, Epistémologie, développement et perspectives*, Québec, Les presses de l'université Laval, p. 45-67.

- Cavaillé F., 2016, « (Ap) prendre la géographie par les sentiments. L'apprentissage d'une géographie sensible à partir des émotions littéraires », *Carnets de géographes*, vol.9.
- Chaline C., 1966, *Le Royaume-Uni et la république d'Irlande*, Presses universitaires de France, Paris.
- Champion T., 1998, « Studying counterurbanisation and the rural population turnaround », In P. Boyle, K. Halfacree (dir.), *Migration into rural areas: theories and issues*, Wiley, p. 20-40.
- Champion T., 2001, « The continuing urban-rural population movement in Britain: trends, patterns, significance », *Espaces, populations, sociétés*, vol. 19, n°1, p. 37-51.
- Charbonneau S., « De l'usage médiatique du contentieux environnemental », *Natures Sciences Sociétés*, 2004, vol. 12, n°4, p. 430-433.
- Charlier B., 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour, département de géographie.
- Carver S., Evans A., Fritz S., 2002, « Wilderness attribute mapping in the United Kingdom. » *International Journal of Wilderness*, vol.8, n°1, p. 24-29.
- Chateauraynaud F., 2011a, *Argumenter dans un champ de forces, essai de balistique sociologique*, Petra, Paris.
- Cherrett T., 2011, « Rural Gentrification: Perspectives from Practice », *Planning and Theory & Practice*, vol. 12, n°4, p. 630-635.
- Cherry G., 1974, *The evolution of British town planning*, Leonard Hill, Leighton Buzzard.
- Cherry G., 1975, *Environmental planning. Volume II. National parks and recreation in the countryside*, HMSO, London.
- Cherry G., Rogers A., 1996, *Rural change and planning*, Spon, London.
- Clark E., 1992, « On blindness, centrepieces and complementarity in gentrification theory », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 17, n°3, p. 358-362.
- Clark E., 1992, « On gaps in gentrification theory », *Housing Studies*, vol. 7, n°1, p. 16-26.
- Clark E., 2005, « The order and simplicity of gentrification: a political challenge », In R. Atkinson (dir.), *Gentrification in a global context: the new urban colonialism*, Routledge, p. 261-269.
- Clarke J., Clarke R., 2010, « Local sustainability initiatives in English National Parks: What role for adaptive governance? », *Land Use Policy*, vol. 28, n°1, p. 314-324.
- Claval P., 2001, *Épistémologie de la géographie*, Nathan, Paris.
- Claval P., 2013, « Le rôle du terrain en géographie. Des épistémologies de la curiosité à celles du désir », *Confins, Revue franco-brésilienne de géographie/Revista franco-brasilera de geografia*, n°17.
- Clerval A., Van Criekingen M., 2012, « La gentrification, une approche de géographie critique », *Carnets de géographes*, vol. 4, p. 15.
- Cloke P., 1979, *Key Settlements in Rural Areas*, Methuen, London.
- Cloke P., 1983, *An Introduction to Rural Settlement Planning*, Routledge, London.

- Cloke P., 2002, « Deliver us from evil? Prospects for living ethically and acting politically in human geography », *Progress in human geography*, vol. 26, n°5, p. 587-604.
- Cloke P., Thrift N., 1987, « Intra-class Conflict in Rural Areas », *Journal of Rural Studies*, vol. 3, n°4, p.321-333.
- Cloke P., Goodwin M., 1992, « Conceptualizing Countryside Change: From Post-Fordism to Rural Structured Coherence », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 17, n°3, p. 321.
- Cloke P., Phillips M., Thrift N., 1995, « The new middle classes and the social constructs of rural living », In Butler T., Savage M., *Social change and the middle classes*, p. 220-238.
- Cloke P., Little J., 1997, *Contested Countryside Cultures: Rurality and Socio-cultural Marginalisation*, Routledge, London.
- Cloke P., Little J., 1997, « Introduction: other countrysides? », In Cloke P., Little J. (dir.), *Contested countryside cultures: Rurality and Socio-cultural Marginalisation*, p. 1-18.
- Cloke P., Phillips M., Thrift N., 1995, « The new middle classes and the social constructs of rural living », In Butler T., Savage M. (Eds.), *Social change and the middle classes*, UCL Press, London, p. 220-240.
- Cloke P., Phillips M., Thrift N., 1998, « Class colonisation and lifestyle strategies in Gower », In Boyle P., Halfacree K., (Eds.), *Migration into rural areas: theories and issues*, Chichester, p. 166-185.
- Cloke P., Thrift N., 1987, « Intra-class Conflict in Rural Areas », *Journal of Rural Studies*, vol. 3, n°4, p. 321-333.
- Cloke P., Doel M., Matless D., Thrift N., Phillips M., 1994, *Writing the Rural: Five Cultural Geographies*, SAGE Publications Ltd.
- Coates P., Cole P., Dudley M., Peason C., 2011, « Defending Nation, Defending Nature? Militarized Landscapes and Military Environmentalism in Britain, France, and the United States », *Environmental History*, vol.16, n°3, p. 456-491. DOI: 10.1093/envhis/emr038
- Cognard F., 2010, *Migrations d'agrément et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. L'exemple du Diois, du Morvan et du Séronnais*, Thèse de Doctorat, Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand II.
- Collignon B., 2010, « L'éthique et le terrain », *L'information géographique*, vol. 74, n°1, p. 63-83. DOI : 10.3917/lig.741.0063. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2010-1-page-63.htm>.
- Corlett R., 2016a, « Restoration, reintroduction, and rewilding in a changing world », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 31, p. 453-462. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2017.03.003>.
- Crowley S., Hinchliffe S., McDonald R., 2017, « Nonhuman citizens on trial: the ecological politics of a beaver reintroduction », *Environment and Planning A*, vol. 49, p. 1846-1866. <https://doi.org/10.1177%2F0308518X17705133>
- Craig P., 2016, *Administrative Law*, 8th edition, Sweet & Maxwell, London.
- Cronon W., « The trouble with wilderness: or, getting back to the wrong nature », in J. Baird CALLICOTT et Michael P. NELSON (eds.), *The Great New Wilderness Debate*, Athens (Ga.), University of Georgia Press, 1998, p. 471-499.

Cullingworth J. B., 1997, « British land-use planning: a failure to cope with change? », *Urban Studies*, vol. 34, n°5-6, p. 945-960. <https://doi.org/10.1080%2F0042098975907>

Cullingworth B., Nadin V., Trevor H., Davoudi S., Pendlebury J., Vigar G., Webb D., Townshend T., 2015, *Town and Country Planning in the UK*, Routledge, London.

Cunliffe B., Bartlett R., Morrill J., Briggs A., Burke J., 2001, *The Penguin atlas of British and Irish history*, Penguin, London.

Curry N., 1992, « Controlling development in the national parks of England and Wales », *Town Planning Review*, vol.63, n°2, p. 107.

Curry N., 2005, *Countryside recreation, access and land use planning*, Taylor & Francis, London.

D

Darling E., 2005, « The city in the country: wilderness gentrification and the rent gap », *Environment and Planning A*, vol. 37, n°6, p. 1015-1032. <https://doi.org/10.1068%2Fa37158>

Davidson M., Lees L., 2010, « New-build gentrification: its histories, trajectories, and critical geographies », *Population, Space and Place*, vol. 16, n°5, p. 395-411. DOI: 10.1002/psp.584.

Day C., 2015, « The Aarhus Convention and NGOs », In Banner, C. (ed.), *The Aarhus Convention: A Guide for UK Lawyers*, Oxford, Bloomsbury Publishing, p. 181-198.

Depraz S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés*, Armand Colin, Paris.

Depraz, S., 2011, « Les territoires de nature protégée, de la théorie participative aux pratiques de bonne gouvernance », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 88, n°4, p. 365-374.

Desponds D., 2007, « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois* [En ligne], 202 | 2007/1, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 06 août 2016. URL : <http://journals.openedition.org/norois/1620> ; doi : 10.4000/norois.1620

Di Méo G., 1999, « Géographies tranquilles du quotidien », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 118, n° 43, p. 75-93.

Dirksmeier P., 2008, « Strife in the rural idyll? The relationship between autochthons and in-migrants in scenic regions of South Bavaria », *Erdkunde*, p. 159-171. DOI: 10.3112/erdkunde.2008.02.05

Dixon D., Sinden N., Crabtree T., 2017, *An Independent Review of Housing in England's Areas of Outstanding Natural Beauty 2012-2017*, CPRE.

Douay N., 2014, « Mouvements sociaux numériques et aménagement de l'espace », *Informations sociales*, vol. 5, p. 123-130. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-5-page-123.htm>.

Dudley N., 2008, *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*, IUCN, Gland, Switzerland.

Dumez H., 2013, « Qu'est-ce que la recherche qualitative? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation », *Annales des Mines-Gérer et comprendre*, vol. 2, p. 29-42. doi:10.3917/geco.112.0029.

Dumez H., 2016, *Méthodologie de la recherche qualitative: Les questions clés de la démarche compréhensive*, Vuibert.

Dupré L., 2007, « Les conflits d'environnement : entre sites et réserves », *Géographie, économie, société*, vol. 9, n°2, p. 121-140.

Dwyer J., Hodge I., 1996, *Countryside in trust: land management by conservation, recreation and amenity organisations*, John Wiley & Sons, London.

E

Edensor T., 2007, « Sensing the ruin », *The Senses and Society*, vol. 2, n°2, p. 217-232.

Eder K., 1996, *The social construction of nature*, Sage, London.

Erwein M., 2015, *Jardiner la ville néolibérale: la fabrique urbaine de la nature*. 2015. Thèse de doctorat, Université de Genève.

Evans D., 2002, *A history of nature conservation in Britain*, Routledge, London.

Evans J., Jones P., 2011, « The walking interview: Methodology, mobility and place », *Applied Geography*, vol. 31, n°2, p. 849-858.

F

Fairlie S., 1996, *Low impact development: planning and people in a sustainable countryside*, Jon Carpenter, Chipping Norton.

Feidel B., Olmedo E., Troin F., Depeau S., Poisson M., Audas N., Jaulin A., Duplan K., 2016, « Parcours augmentés, une expérience sensible entre arts et sciences sociales », *Carnets de géographes* [En ligne], 9 | 2016, mis en ligne le 20 décembre 2016, consulté le 09 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/721> ; DOI : 10.4000/cdg.721

Feldman J., 2001, « Pour continuer le débat sur la scientificité des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (XXXIX-120), p. 191-222.

Février J., 2007, « Plaidoyer pour la cohérence du droit de la protection des milieux naturels », in *Pour un droit commun de l'environnement : Mélanges en l'honneur de Michel Prieur*, Dalloz, p. 1081.

Fisher M., Carver S., Kun Z., McMorran R., Arrel K., Mitchell G., 2010, « Review of status and conservation of wild land in Europe », Project commissioned by the Scottish Government, Wildland Research Institute, University of Leeds.

Forest P., 2009b, *Géographie du droit, épistémologie, développement et perspectives*, Les presses de l'Université de Laval, Québec.

Fourault-Cauët V., 2014, « Les espaces en creux de la protection environnementale, nouveaux terrains de recherche et d'action à explorer ? », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 15 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/1902> ; DOI : 10.4000/bagf.1902

Fraser C., 2009, *Rewilding the World: dispatches from the conservation revolution*, Picador USA, New York.

G

Gallent N., Tewdwr-Jones M., 2006, *Decent Homes for all: Planning's evolving role in housing provision*, Routledge, London.

Gallent N., 2011, « Gentrification and the Discourses of Housing Affordability, Localness and Priority in Rural England », *Planning Theory & Practice*, vol. 12, n°4, p. 611-618.

Gallent N., Mace A., Tewdr-Jones M., 2002a, « Delivering affordable housing through planning: explaining variable policy usage across rural England and Wales », *Planning Practice and Research*, vol. 17, n°4, p. 465-483.

Gammon A., 2017, « Rewilding- a process or a paradigm? », *ECOS*, vol.38.

Garton G., Barton, C., 2018, « Green Belt, briefing paper », House of Commons Library, London.

Gauchon C., 2014, « Une composante des conflits environnementaux : la querelle de légitimité », In Laslaz, L., Gauchon C., Duval M., (dir.), *Les espaces protégés et territoires. Entre conflits et acceptation*, Belin, Paris, p. 86-102.

Gaudin S., Mesureau, J., 2008, « Le terrain (de thèse), un construit... institutionnel? », In *A travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*, Colloque, Arras, 18-20 juin 2008.

Ghose R., 2004, « Big Sky or Big Sprawl? Rural Gentrification and the Changing Cultural Landscape of Missoula », Montana, *Urban Geography*, vol. 25, n°6, p. 528-549.

Giddens A., 1991, *Modernity and Self Identity: Self and Society in the Late Modern Age*, Polity press, London.

Giraudel C., 2000, *La protection conventionnelle des espaces naturels : étude de droit comparé de l'environnement*, Pulim, Limoges.

Girault C., 2017, *Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville. La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande)*, Thèse de Doctorat, Université de Grenoble.

Glass R., 1964, *Aspects of Change*, In Glass R., *London, aspects of change*, MacGibbon and Kee, London, p. xiii-xvii.

Gooding J., 2013, *An investigation into the potential of community-led initiatives, including CLTs, as an approach to regenerate older or other housing areas experiencing decline or lack of investment*, Tees Valleys Unlimited.

Gosnell H., Abrams J., 2011, « Amenity migration: diverse conceptualizations of drivers, socioeconomic dimensions, and emerging challenges », *GeoJournal*, vol.76, n°4, p. 303-322.

Gould K., Lewis T., 2017, *Green Gentrification : urban sustainability and the struggle for environmental justice*, Routledge, New-York.

Green B., 1985, *Countryside Conservation*, E&F N Spon, London.

Guimond L., Simard M., 2010, « Gentrification and neo-rural populations in the Québec countryside : Representations of various actors », *Journal of Rural Studies*, vol. 26, n°4, p. 449-464.

Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Paris.

Guyot S., 2003, *L'environnement contesté: la territorialisation des conflits environnementaux sur le littoral du Kwazulu-natal (Afrique du Sud: Kosi Bay, St Lucia, Richards Bay et Port Shepstone)*, Thèse de doctorat, Université de Nanterre - Paris X.

Guyot S., 2008, « Une méthodologie de terrain 'avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements », In *À travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*.

Guyot S., 2009, « Fronts écologiques et éco-conquérants: définitions et typologies. L'exemple des « ONG environnementales en quête de Côte Sauvage (Afrique du Sud) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 471.

Guyot S., 2015, *Lignes de front, l'art et la manière de protéger la nature*, HDR, Université de Limoges, 528 p.

Guyot, S., 2020, « *Les fronts écologiques* », Dictionnaire critique de l'Anthropocène, CNRS, Paris.

Guyot S., Richard F., 2009, « Les fronts écologiques- Une clef de lecture socio-territoriale des enjeux environnementaux ? », *L'Espace Politique* [En ligne], 9 | 2009-3, mis en ligne le 20 janvier 2010, consulté le 05 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1422> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.1422

Guyot S., Dellier J., Cerbelaud F., 2014, « L'environnement au profit des plus riches ? Construction et hybridation d'un front écologique métropolitain dans la Péninsule du Cap (Afrique du Sud) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 14 Numéro 1 | Online since 10 May 2014. URL: <http://vertigo.revues.org/14660>; DOI : 10.4000/vertigo.14660

Guyot S., Méténier M., Tommasi G., 2019, « Les Artistes Dans La Gentrification Rurale », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, vol.18, n°3, p. 688-723. <https://acme-journal.org/index.php/acme/article/view/1699>.

H

Haila Y., 2012, « Genealogy of nature conservation: a political perspective », *Nature conservation*, vol. 1, p. 27.

Haines G.H., 1973, *Whose Countryside?*, Dent, London.

Halfacree K., 1993, « Locality and social representation: space, discourse and alternative definitions of the rural », *Journal of rural studies*, vol. 9, n°1, p. 23-37.

Halfacree K., 1994, « The importance of « the rural » in the constitution of counterurbanization : Evidence from England in the 1980s », *Sociologia Ruralis*, vol. 34, n° 2/3, p. 164-189.

Halfacree K., 2001, « Going "back-to-the-land" again: extending the scope of counterurbanisation », *Espace, populations, sociétés*, vol. 19, n°1, p. 161-170.

Halfacree K., 2011, « Radical Spaces of Rural Gentrification », *Planning Theory & Practice*, vol. 12, n°4, p. 618-625.

- Hall M., 2014, « Extracting culture or injecting nature? Rewilding in transatlantic perspective », In Drenthen M., Keulartz J. (Eds.), *Old World and New World Perspectives in Environmental Philosophy*, London, Springer, p. 17-35.
- Hall P., Thomas R., Gracey H., Drewett R., 1973, *The containement of urban England*, Allen and Unwin, London.
- Halliday J., Combes M., 1995, « In search of counterurbanisation: Some evidence from Devon on the relationship between patterns of migration and motivation », *Journal of Rural Studies*, vol. 11, n°4, p. 433-446.
- Hammer T., Mose I., Siegrist D., Weixlbaumer N., 2016, *Parks of the future. Protected areas in Europe Challenging Regional and Global Change*, Oekom, München.
- Hamnett C., 1991, « The Blind Men and the Elephant: The Explanation of Gentrification », *Transactions of the Instituted of British Geographers*, vol. 16, n°2, p. 173-189.
- Harrison M., 2016, « Rewilding National Parks: moor than meets the eye », *ECOS*, vol. 37, n°1.
- Harroy J. P., Tassi F., Pratesi F., Pedrotti F., 1975, *Les parcs nationaux*, Grange Batelière, Paris.
- Healey P., Shaw T., 1994, « Changing meanings of 'environment' in the British planning system », *Transactions of the Institute of British Geographers*, p. 425-438.
- Heley J., 2010, « The new squirearchy and emergent cultures of the new middle classes in rural areas », *Journal of Rural Studies*, vol. 26, p. 321-331.
- Hey D., 2011, « Kinder Scout and the legend of the Mass Trespass », *Agricultural History Review*, vol. 59, n°2, p. 199-216.
- Hill O., 1877, *Our Common Land (and other short essays)*, Good Press, London.
- Hines J.D., 2007, « The Persistent Frontier & The Rural Gentrification of the Rocky Mountain West », *Journal of the West*, vol. 46, n°1, p. 63-73.
- Hines J.D., 2010a, « In pursuit of experience: The postindustrial gentrification of the rural American West », *Ethnography*, vol. 11, n°2, p. 285-308.
- Hines J.D., 2010b, « Rural gentrification as permanent tourism: the creation of the “New” West Archipelago as postindustrial cultural space », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 28, p. 509-525.
- Hines J.D., 2012, « The Post-Industrial regime of Production/Consumption and the Rural Gentrification of the New West Archipelago », *Antipode*, vol. 44, n°1, p. 74-97.
- Hjort S., 2009, « Rural gentrification as a migration process: Evidence from Sweden », *Migration Letters*, vol. 6, n°1, p. 91-100.
- Hobsbawm E., Rangers T., 1983, *The invention of tradition*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Hodge I., 2016, *The governance of the countryside: property, planning and policy*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Hoggart K., 1997, « The middle classes in rural England, 1971-1991 », *Journal of Rural Studies*, vol. 13, n°3, p. 252-273.

Hoggart K., 1998, « Rural cannot equal middle class because class does not exist? », *Journal of Rural Studies*, vol. 14, n°3, p. 381-398.

Holdaway E., Smart G., 2001, *Landscapes at Risk?: The Future for Areas of Outstanding Natural Beauty in England and Wales*, Taylor & Francis, London.

Hopkins, R., 2008, *The transition handbook*, Green Books, Totnes.

Horton J., 2008, « Producing Postman Pat: the popular cultural of idyllic rurality », *Journal of Rural Studies*, vol. 24, n°4, p. 389-398.

Howkins A., 2003, *The death of rural England: a social history of the countryside since 1900*, Routledge, London.

Hubbard P., Lees L., 2018, « The right to community? », *City*, vol. 22, n°1, p. 8-25.

I,J,K,L

Jarvis R., 1997, *Romantic writing and pedestrian travail*, London, MacMillan.

Jepson P., Schepers F., 2016, « Making space for rewilding: creating an enabling policy environment », *Rewilding Europe*, https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:c26830b5-6ec0-49a7-9865-ad7c319424c7/download_file?file_format=pdf&safe_filename=Making%2Bspace%2Bfor%2BRewilding%2B2016-04-26a.pdf&type_of_work=Report

Joliet F., Jacobs P., 2009, « Le Wilderness, une manière de voir et d'être à la nature sauvage : le prisme paysager de Tremblant, Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 53, p. 148. <https://doi.org/10.7202/038140ar>.

Jolivet S., 2016, « Espaces naturels : les nouvelles frontières de la protection. », *Revue juridique de l'environnement*, volume 41, n°4, p. 629-645. <https://www-cairn-info.ezproxy.unilim.fr/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2016-4-page-629.htm>.

Jørgensen D., 2015, « Rethinking rewilding », *Geoforum*, vol. 65, p. 482-488.

Kelly M., 2015, *Quartz and Feldspar: Dartmoor-A British Landscape in Modern Times*, Random House, London.

Kusenbach M., 2003, « Street phenomenology: The go-along as ethnographic research tool », *Ethnography*, vol. 4, n°3, p. 455-485.

Landry D., 2001, *The Invention of the Countryside: Hunting, Walking and Ecology in English Literature, 1671–1831*, Palgrave Macmillan, London.

Lapointe D., Gagnon C., 2011, « À l'ombre des parcs : la conservation comme enjeu de justice environnementale pour les communautés locales? » In D. Blanchon, J. Gardin et S. Moreau (Dir.), *Justice et Injustices environnementales*, Presses Universitaires de Paris Ouest, p.149-169.

Latour B., 2003, *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, La Découverte, Paris.

Larrère R., « Préface », In J-C. Génot et A. Schnitzler, *La France des friches. De la ruralité à la féralité*, Versailles, Éditions Quæ, « Matière à débattre et décider », 2012, p. 1-6. URL : <https://www.cairn.info/la-france-des-friches--9782759217007-page-1.htm>

Laslaz L., 2005, *Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, Thèse de Doctorat, Chambéry, Université de Savoie, 2 vol., 644 p.

Laslaz L., 2009, « La collaboration environnementale transfrontalière, constituante d'un front écologique ? », *L'Espace Politique* [Online], 9 | 2009-3, Online since 20 January 2010, connection on 11 January 2021. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1439> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1439>

Laslaz L., 2017, « Jalons pour une géographie politique de l'environnement », *L'Espace Politique*. [En ligne], 32 | 2017-2, mis en ligne le 14 septembre 2017, consulté le 02 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4344> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.4344

Laslaz L., 2018, « Les espaces protégés : une mise en ordre du Monde », in Arnould, P., Simon, L. (Eds.), *Géographie des environnements*, Belin, p. 194-211.

Laslaz L., Depraz S., Guyot S., Héritier S., *Atlas mondial des espaces protégés*, Editions Autrement, Paris.

Laslaz L., Gauchon C., Duval M., Héritier S., dir., 2014, *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, coll. « Mappemonde », Paris.

Lawton J.H., Brotherton P., Brown V., 2010, Making space for nature: a review of England's wildlife sites and ecological network, London, DEFRA. <https://www.gov.uk/government/news/making-space-for-nature-a-review-of-englands-wildlife-sites-published-today>.

Lea J., 2008, «Retreating to nature: rethinking 'therapeutic landscapes'», *Area*, vol.40, n°1, p. 90-98.

Lefort I., 2012, « Le terrain: l'Arlésienne des géographes? », *Annales de géographie*, vol. 5, p. 468-486. Armand Colin.

Le Goix R., 2017, *Sur le front. Pour une approche géographique du front d'urbanisation: lotissements, voisinages, trajectoires*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Panthéon-Sorbonne.

Lees L., 2000, « A reappraisal of gentrification: towards a "geography of gentrification" », *Progress in Human Geography*, vol. 24, n°3, p. 389-408.

Lees L., 2003, « Super-gentrification: The case of Brooklyn heights, New York city », *Urban studies*, vol.40, n°12, p. 2487-2509.

Lees L., Slater T., Wyly EK., 2010, *The gentrification reader*, Routledge, New York.

Lehman-Frisch S., 2008, « Gentrifieurs, gentrifiés » : cohabiter dans le quartier de la Mission (San Francisco), *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, n°1, p.143-160. doi:10.3917/esp.132.0143.

Leservoisier O., 2005b, *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales: retour réflexif sur la situation d'enquête*, KARTHALA Editions.

Lévy J., 1995, *Égogéographie. Matériaux pour une biographie cognitive*, L'Harmattan (Coll. « Géotextes »), Paris.

Lévy J., 1999, « Nature et environnement. Considérations épistémologiques », In Bailly A. (dir), *Actes du FIG. Géographie et nature*, p. 1-6.

Lévy J., Lussault M., 2015, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.

Ley D., 1986, « Alternative Explanations for Inner-City Gentrification: A Canadian Assessment », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 76, n°4, p. 521-535.

Little J., 1987, « Rural gentrification and the influence of local-level planning », in Cloke P. (dir.), *Rural planning: policy into action?*, London, Harper and Lowe, p. 185-199.

Lorimer J., Sandom C., Jepson P., Doughty C., Barua M., Kirby K. J., 2015, « Rewilding: Science, practice, and politics », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 40, p. 39-62.

Lowe P., 1977, « Amenity and equity: a review of local environmental pressure groups in Britain », *Environment and Planning A*, vol. 9, n°1, p. 35-58.

Lowe P., Goyder J., 1983, *Environmental groups in politics*, Allen and Unwin, London.

Lowe P., Murdoch J., 2003, « Mediating the 'national' and the 'local' in the environmental policy process: a case study of the CPRE », *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol. 21, n°5, p. 761-778.

Lowe P., Murdoch J., Cox G., 1995, « A civilised retreat? Anti-urbanism rurality and the magind of Anglocentric culture », In F. Healey, S. Davoudi, Huth A., Madami-Pour A., *Managing cities: the new urban context*, Wiley, Chichester.

Lowe P., Marsden T., Murdoch J., Ward N., 2003, *The Differentiated Countryside*, Routledge, New York.

Lowenthal D., 1991, « British National Identity and the English Landscape », *Rural History*, Vol 2, p. 205-230.

Lowenthal D., Prince H., 1965, « English landscape tastes », *Geographical review*, vol. 55, n°2, p. 186-222.

Lowerson J., 1995, *Sport and the English middle classes, 1870-1914*, Manchester University Press, Manchester.

Luginbühl Y., 1989, « Le rural pour repenser la nature ? », In N. Mathieu et M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, Association des ruralistes français, L'Harmattan, Paris, p. 100-107.

Luginbühl Y., 2001, *La demande sociale de paysage*, Conseil national du paysage – séance inaugurale du 28 mai 2001, 17 p.

Lussault M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Paris.

Lussault M., 2015, « L'expérience de l'habitation », *Annales de géographie*, vol.4, n°704, p. 406-423. DOI : 10.3917/ag.704.0406. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2015-4-page-406.htm>

M

MacEwen A., MacEwen, M., 1982, *National Parks: conservation or cosmetics?*, George Allen and Unwin, London.

Mackenzie A., 2012, *Places of possibility: property, nature and community land ownership*, John Wiley & Sons, London.

Macnaghten P., Urry J., 1998, *Contested natures*, Sage, London.

- Macrory R., Thornton J. (2017), « Environmental principles- will they have a role after Brexit? », *Journal of Planning and Environmental Law*, vol. 9, p. 907-913.
- Marsden T., Murdoch J., Lowe P., Munton RC., Flynn A., 1993, *Constructing The Countryside*, Routledge, London.
- Marshall J. D., Walton J. K., 1981, *The Lake Counties from 1830 to the mid-twentieth century: a study in regional change*, Manchester University Press.
- Massingham H., 1942, « Village bedrock », *Gloucestershire Countryside*, vol.4, n°7, p.152-153.
- Mathis, C. F., 2010, *In nature we trust: les paysages anglais à l'ère industrielle*, PUPS, Presses de l'université Paris-Sorbonne, Paris.
- Mathis, C. F., 2012, Mobiliser pour l'environnement en Europe et aux États-Unis, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°1, p. 15-27.
- Matless D., 1994, « Doing the English village, 1945-90: an essay in imaginative geography », In Cloke P (Dir.), *Writing the Rural : Five Cultural Geographies*, P.Chapman Publishing Ltd, London, p. 7-88.
- Matless D., 1998, *Landscape and Englishness: Second Expanded Edition*, Reaktion Books.
- Maulion H., 2008, « Narrer l'expérience intime du terrain », présentation à « À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie », Conférence tenue à Arras, juin 2008. URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00357433/fr/>.
- Melé P. ,2013, « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », In Melé, P. (Dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Presses Universitaires de Rennes, p. 21-50.
- Mellac M., Diepart J.-C., 2017, « Les communs fonciers à l'ère d'internet au Cambodge, une approche par les conflits », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, n°31-1/2, p. 129-152.
- Méténier M., 2015, *La Gentrification rurale dans les Cotswolds, Dynamiques territoriales et enjeux autour d'un « espace naturel » protégé du Royaume-Uni*, Mémoire de Master 2 de Géographie, Université de Limoges, Limoges
- Méténier M., 2018, « La gentrification rurale d'une Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) : maîtrise et instrumentalisations du *planning system* anglais dans les Cotswolds », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 58 / 1-2 | 2018, mis en ligne le 19 avril 2019, consulté le 29 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rge/7976>
- Méténier M., 2019, « Lutte environnementale dans le parc national de Dartmoor : (re)définition d'un territoire de nature protégée par la dynamique conflictuelle », *L'Espace Politique* [En ligne], 37 | 2019-1, mis en ligne le 04 octobre 2019, consulté le 17 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6154> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6154>
- Méténier M., 2020, « Wilderness gentrification et projets de rewilding », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 20 numéro 1 | mai 2020, mis en ligne le 04 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/27679> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.27679>
- Meunier C., 2017, « Midsomer's Greentrification ou « l'en-vert » d'une série télévisée policière britannique », *Hypothèse*, [en ligne], <https://lta.hypotheses.org/781>.

- Meur-Férec C., 1993, « La protection et la gestion des espaces naturels littoraux en Angleterre et au Pays de Galles », *Norois*, vol. 160, n°1, p. 573-587. <https://doi.org/10.3406/noroi.1993.6513>
- Michels J., 2017, *Permanent Weekend : Nature, Leisure, and Rural Gentrification*, McGill-Queen's University Press, Montreal & Kingston.
- Midgley J., 2000, « Exploring alternative methodologies to establish the effects of land area designations in development control decisions », *Planning Practice and Research*, vol. 15, n°4, p. 319-333.
- Milbourne P., 1997, « Housing Conflict and Domestic Property Classes in Rural Wales », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol.29, n°1, p. 43-62. <https://doi.org/10.1068/a290043>
- Milbourne P., 2004, *Rural poverty: marginalisation and exclusion in Britain and the United States*, Routledge, London.
- Milbourne P., 2007, « Re-populating rural studies: Migrations, movement and mobilities », *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n°3, p. 381-386.
- Milhaud O., 2006, September, La géographie, la prison et l'éthique. Prestige et vertige de l'injustice. In L'espace social: méthodes et outils, objets et éthique (s), Ecole d'été de géographie sociale, Rennes, 6-7-8 septembre 2006. En ligne: <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/MilhaudEthique.pdf>.
- Mingay G. E., 1989, *The rural idyll*, Routledge, London.
- Moindrot C., 1985, La planification de l'habitat rural en Grande-Bretagne: Paul J. Cloke, An Introduction to Rural Settlement Planning, *Annales de Géographie*, vol. 94, n°522, p. 221-222.
- Mollard E., 2012, « Analyse politique du conflit environnemental », [En Ligne], <http://hal.ird.fr/ird-00763512/document>.
- Mollard A., Boschet C., Dissart J-C., Lacroix A., Rambonilaza M., Vollet D., 2014, « Les aménités environnementales : quelle contribution au développement des territoires ruraux? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 20 | décembre 2014. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/15235> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.15235>
- Monbiot G., 2013, *Feral: Searching for enchantment on the frontiers of rewilding*, Penguin, London.
- Moore V., 1997, *A practical approach to Planning Law*, Blackstone Press Limited, London.
- Moore T., 2018, « Replication through partnership: the evolution of partnerships between community land trusts and housing associations in England », *International Journal of Housing Policy*, vol. 18, n°1, p. 82-102.
- Moore T., McKee K., 2012, « Empowering local communities? An international review of community land trusts », *Housing Studies*, vol. 27, n°2, p. 280-290.
- Morange M., Schmoll C., 2016, *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Paris.
- Mormont M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n°3, p. 299-318.
- Mumford L., 1961, *The City in History. Its Origins, Its Transformations, and Its Prospects*, Brace & World, New York Harcourt.

Murdoch J., Marsden T., 1994, *Reconstituting Rurality*, Routledge, London.

Murdoch J., Marsden T., 1995, « The spatialization of politics: local and national actor-spaces in environmental conflict », *Transactions of the Institute of British Geographers*, p. 368-380.

Murdoch J., Abram S., 2002, *Rationalities of planning: development versus environment in planning for housing*, Routledge, London.

Murdoch J., Lowe P., 2003, "The preservationist paradox: modernism, environmentalism and the politics of spatial division", *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 28, n°3, p. 318-332.

Murdoch J., Lowe P., Ward N., Marsden T., 2003, *The Differentiated Countryside*, Routledge, London.

Murie, A., 2016, *The Right to Buy?: selling off public and social housing*, Policy Press, Bristol.

N

Neal S., 2002, « Rural landscapes, representations and racism: examining multicultural citizenship and policy making in the English countryside », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 25, n°3, p. 442-461.

Neal S., Agyeman J., 2006a, « Remaking English Ruralities: Process of Belonging and Becoming, Continuity and Change in Racialised Spaces », In S.Neal, J.Agyeman (Eds.), *The New Countryside?: Ethnicity, Nation and Exclusion in Contemporary Rural Britain*, Policy Press.

Neal S., Agyeman J., 2006b, *The New Countryside?: Ethnicity, Nation and Exclusion in Contemporary Rural Britain*, Policy Press, Bristol.

Neal S., Walter S., 2006, « Strangers asking strange questions? A methodological narrative of researching belonging and identity in English rural communities », *Journal of Rural Studies*, vol. 22, p. 177-189.

Nelson P., 2001, « Rural restructuring in the American West: land use, family and class discourses », *Journal of Rural Studies*, vol. 17, n°4, p. 395-407.

Nelson P., 2006, « Geographic perspective on amenity migration across the USA: National-, regional-, and local-scale analysis. », In L.A.G. Moss (ed.), *The amenity migrants: Seeking and sustaining mountains and their cultures*, UK: CABI Publishing, Wallingford.

Nelson P., Oberg A., Nelson L., 2013, « The global rural: Gentrification and linked migration in the rural USA », *Progress in Human Geography*, vol. 35, n°4, p. 441-459.

Newby H., 1979, *Green and pleasant land?: social change in rural England*, Hutchinson of London, London.

Newby H., Bell C., Rose D., Saunders P., 1978, *Property Paternalism and Power*, Hutchinson, London.

O, P

Ousby I., 1990, *The Englishman's England: taste, travel and the rise of tourism*, Cambridge University Press, Cambridge.

- Pacione M., 1984, « Differential Quality of Life in a Metropolitan Village », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 5, n°2, p. 185-206.
- Pahl R., 1965 b, *Urbs in Rure: the metropolitan fringe in Hertfordshire*, London School of Economics and Political Science.
- Paquette S., Domon G., 2003, « Changing ruralities, changing landscapes: exploring social recomposition using a multi-scale approach », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n°4, p. 425-444.
- Parekh B., 2001, « The future of multi-ethnic Britain: Reporting on a report », *The Round Table*, vol.90, n°362, p.691-700. DOI: 10.1080/00358530120087422
- Parsons D., 1979, *A geographical examination of the twentieth century theory and practice of selected village development in England*, PhD Thesis, University of Nottingham.
- Parsons D., 1980, « Rural gentrification: the influence of rural settlement planning policies », Department of Geography, Research Paper n°3, University of Sussex, Brighton, 37 p.
- Patmore J., 1987, « A case study in national park planning », in Cloke P. (dir.), *Rural planning: policy into action?*, London, Harper and Lowe, p. 88-101.
- Pedersen O., 2009, « Transatlantic movements of justice: a story of inspiration and diversity », *Environmental Justice*, vol. 2, n°1, p. 35-42.
- Pemberton S., Mackrell P., 2018, « New representations of rural space: Eastern European migrants and the denial of poverty and deprivation in the English countryside », *Journal of Rural Studies*, vol. 59, p. 49-57.
- Prendiville B., 2017, « Rural Protest in England », In Haigron D. (dir.) *The English Countryside*, Palgrave Macmillan, Cham, p. 35-59.
- Penfold S., 1974, *Housing Problems of Local People in Rural Pressure Areas*, University of Sheffield Department of Town and Country Planning.
- Perlick M., 2011, « Gentrification alpine: lorsque le village de montagne devient un arrondissement métropolitain », *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research* [En ligne], 99-1 | mis en ligne le 03 mai 2011, consulté le 05 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rga/1385> ; DOI : 10.4000/rga.1385
- Phillips M., 1993, « Rural gentrification and the processes of class colonisation », *Journal of Rural Studies*, vol. 9, n°2, p. 123-140.
- Phillips M., 1998a, « Investigations of the British Rural Middle Classes – Part 1: From Legislation to Interpretation », *Journal of Rural Studies*, vol. 14, n°4, p. 411-425.
- Phillips M., 1998b, « Investigations of the British Rural Middle Classes- Part 2: Fragmentation, Identity, Morality and Contestation », *Journal of Rural Studies*, vol. 14, n°4, p. 427-443.
- Phillips M., 2002, « The production, symbolization and socialization of gentrification: impressions from two Berkshire villages », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 27, n°3, p. 282-308.
- Phillips M., 2004, « Other geographies of gentrification », *Progress in Human Geography*, vol. 28, n°1, p. 5-30.

- Phillips M., 2005b, Rural Gentrification and the production of nature: a case study from Middle England, In 4th International Conference of Critical Geographers, Mexico City, p. 8-12. (http://www.geog.le.ac.uk/staff/mpp2/research/Publications/7_1mardin.pdf).
- Phillips M., 2007, « Changing class complexions on and in the British countryside », *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n°3, p. 283-304. DOI: 10.1016/j.jrurstud.2007.02.001.
- Phillips M., 2010, « Counterurbanisation and rural gentrification: an exploration of the terms », *Population Space and Place*, vol. 16, n°6, p. 539-558. DOI: 10.1002/psp.570.
- Phillips M., 2018, « Gentrification and landscape change. », In L. Lees, M. Phillips (eds.), *Handbook of Gentrification Studies*, Edward Elgar Pub, p. 81-102 ISBN10: 1785361732
- Phillips M., Page S., Saratso E., Tansey K., Moore K., 2008, « Diversity, scale and green landscapes in the gentrification process: Traversing ecological and social science perspectives », *Applied Geography*, vol. 28, n°1, p. 54-76.
- Philo C., 1992, « Neglected rural geographies: A review », *Journal of Rural Studies*, vol. 8, n°2, p. 193-207. DOI: 10.1016/0743-0167(92)90077-J.
- Philo C., 1997, « Of other rurals? », In Cloke P., Little J. (Eds.), *Contested Countryside Cultures: Rurality and Socio-cultural Marginalisation*, Routledge, p. 19-50.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1991, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie: Distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, vol. 3, p. 120-133.
- Piquerey L., 2016, *Golden Snow. Ségrégation et entre-soi dans les stations de sports d'hiver haut de gamme en Autriche, en France et en Suisse*, Thèse de Doctorat, Université de Grenoble Alpes.
- Pistre P., 2012, *Renouveaux des campagnes françaises. Evolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Thèse de Doctorat, Université de Paris 7 Diderot.
- Plieninger T., Bieling C., 2013, « Resilience-based perspectives to guiding high-nature-value farmland through socioeconomic change », *Ecology and Society*, vol. 18, n°4.
- Pradeau J.-F., 2013, « Sciences », In Levy J., Lussault M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 897-898.
- Preece R., 1981, *Patterns of development control in the Cotswolds Area of Outstanding Natural Beauty*, School of Geography, University of Oxford.
- Prendiville B., 2017, « Rural Protest in England », In Haignon D., (ed), *The English Countryside: Representation, Identities, Mutations.*, Palgrave Macmillian, London.
- Prieur M., Bétaille J., Cohendet M. A., Delzangles H., Makowiak J., Steichen P., 2016, *Droit de l'environnement*, Dalloz, Paris.
- Prior J., 2012, *The roles of aesthetic vales in ecological restoration: case studies from the United Kingdom*, PhD thesis, University of Edinburgh, 365 p.
- Prior J., Ward J., 2016, « Rethinking rewilding: A response to Jørgensen », *Geoforum*, vol. 69, p. 132-135.
- Prior J., Brady E., 2017, « Environmental aesthetics and rewilding », *Environmental Values*, vol. 26, p. 31-51.

Q, R

Qjan J, He S., Liu L., 2013, « Aestheticisation, rent-seeking, and rural gentrification amidst China's rapid urbanisation: The case of Xiaozhou village, Guangzhou », *Journal of Rural Studies*, vol. 32, p. 331-345.

Rackham O., 1986, *The history of the countryside: the classic history of Britain's landscape, flora and fauna*, Phoenix Press, London.

Raymond S., 2003, *Du "retour à la nature" au "retour à la campagne": migrants et recompositions territoriales dans le midi de la France et en Californie du Nord*, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse.

Redfern P. A., 1997, « A new look at gentrification: 2. A model of gentrification. », *Environment and Planning A*, vol.29, n°8, p. 1335-1354.

Rennes J., 2016, « Les controverses politiques et leurs frontières », n°2, p. 21-48.

Rewilding Britain, 2017a, *Rewilding principles*, <https://www.rewildingbritain.org.uk/rewilding/>

Richard F., 2001, *De la polarisation à la fragmentation socio-spatiale, processus de recomposition urbaine à Londres*, Thèse de Doctorat, Université de Poitiers.

Richard F., 2004, « La gentrification au pluriel : du cas londonien à quelques interrogations plus générales », Colloque « La gentrification : bilans, questions théoriques et méthodologiques », Université Paris X Nanterre, 13 mai 2004.

Richard F., 2009, « La gentrification des « espaces naturels » en Angleterre : après le front écologique, l'occupation ? », *L'Espace Politique* [En ligne], 9 | 3, mis en ligne le 20 janvier 2010, consulté le 05 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1478> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.1478

Richard F., 2017, *La gentrification rurale, de l'observation du fait géographique à la circulation du concept*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Limoges, vol.1., 227 p.

Richard F., Dellier J., 2011b, « Environnements, Migrations et recompositions sociales des campagnes limousines, l'exemple du PNR de Millevaches », Rapport d'Etude (Conseil Régional du Limousin).

Richard, F., Dellier, J., Tommasi, G., 2014, « Migration, environnement et gentrification rurale en Montagne limousine », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, [En ligne], p. 102-3, mis en ligne le 01 février 2015, consulté le 19 juin 2019, URL : <http://journals.openedition.org/rga/2525> ; DOI : 10.4000/rga.2525

Richard F., Saumon G., Tommasi G., 2015a, « Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? », Limoges, France, Novembre.

Richard F., Tommasi G., Saumon G., 2015b, « Des enjeux environnementaux à l'émergence d'un capital environnemental ? Proposition de lecture des inégalités sociales par le prisme de l'environnement », Limoges, France, Novembre.

Richard F., Tommasi G., Saumon G., 2015c, « In the kingdom of the blind, the one-eyed man is king: let's start talking about rural gentrification in France! », Aberdeen, United Kingdom.

Richard F., Saumon G., Tommasi G., « Des enjeux environnementaux à l'émergence d'un capital environnemental ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 29 | mars 2018, Online since 15 March 2018, connection on 11 January 2021. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/19066> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.19066>

Richardson M., McEwan K., Garip G., 2018, « 30 Days Wild: who benefits most? », *Journal of Public Mental Health*, vol. 17, n°3, p. 95-104.

Richez G., 1992, *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, L'Harmattan, Paris.

Robert J., 1993, « Le droit de l'urbanisme anglais et son évolution récente (1990-1993) », *Norois*, n°160, p. 601-618.

Rotherham I., 2013a, « Cultural Severance and the end of tradition », In Rotherham, I.D (eds), *Cultural Severance and the Environment: the ending of traditional and customary practise on commons and landscapes managed in common*, London, Springer, p. 11-30.

Rye J. F., 2014, « Leaving the countryside: An analysis of rural-to-urban migration and long-term capital accumulation », *Acta Sociologica*, vol. 49, n°1, p. 47-65.

S

Salomon Carvin J., 2006, « La ville au secours de la campagne, une politique urbaine pour protéger l'Angleterre rurale », *Espace et société*, n°126, p. 141-158.

Sandom C.J., Macdonald D., 2015, « What next? Rewilding as a radical future for the British countryside », In Macdonald, D., Feber, R. (Eds), *Wildlife conservation on farmland, Vol.1: managing for nature on lowland farms*, Oxford, Oxford University Press, p. 291-316.

Sandom C.J., Hughes, J., Macdonald, D.W., 2013a, « Rewilding the Scottish Highlands: do wild boar, *Sus scrofa*, use a suitable foraging strategy to be effective ecosystem engineers? », *Restoration Ecology*, vol.21, p. 336-343.

Sandom C., Wynne-Jones S., 2019, « Rewilding a country: Britain as a study case », In N. Pettorelli, S. Durant, J. Du Toit (Eds.), *Rewilding*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 222-247. doi:10.1017/9781108560962.012

Satsangi M., Gallent, N., 2010, *The rural housing question: Community and planning in Britain's countrysides*, Policy Press, Bristol.

Saville J., 1957, « The welfare state: an historical approach », *New Reasoner*, vol. 3, n°1, p. 5-25.

Scarf D., 2002, « When is a home not home? When it's on Exmoor. », *Journal of Planning and Environmental Law*, October, p. 1175-1181.

Shah P., 2011, *Coastal gentrification: the coastification of St Leonards-on-Sea*, PhD Thesis, University of Loughborough.

Schmied D., 2002, *What Price Peace and Quiet? Rural Gentrification and Local Housing. The Example of Cotswold District*, South West England, Bayreuther Geowissenschaftliche Arbeiten.

Scott J., 1994, *CPRE Marketing Initiatives Project: interim summary and research prospectives*, CPRE, London.

- Scott M., 2011, « Exclusive countrysides? Rural gentrification, consumer preferences and planning », *Planning Theory & Practice*, vol. 12, p. 593-635.
- Scott M., Smith DP., Shucksmith M., Gallent N., Halfacree K., Kilpatrick S., John S., Vitartas P., Homisan M., Cherrett T., 2011, « Interface », *Planning Theory & Practice*, vol. 12, n°4.
- Semal L., Szuba M., 2010, « Villes en transition: imaginer des relocalisations en urgence », *Mouvements*, n°3, p. 130-136.
- Severo M., Romele A., 2017, *Traces numériques et territoires*, Presses des Mines, Paris.
- Sheail J., 1975, « The concept of national parks in Great Britain 1900-1950 », *Transactions of the Institute of British Geographers*, p. 41-56.
- Sheail J., 1976, *Nature in trust: the history of nature conservation in Britain*, Blackie, London.
- Sheail J., 1998, *Nature Conservation in Britain, The Formative Years*, The Stationery Office, London.
- Sheail J., 2002, *An environmental history of twentieth-century Britain*, Basingstoke, Palgrave.
- Sheail J., 2014, *Nature's spectacle: The world's first national parks and protected places*, Routledge, London.
- Short J., 1991, *Imagined country: Society, culture and environment*, Syracuse University Press, Syracuse.
- Short B., 1992, « Images and realities in the English rural community: an introduction », In Short B.(Ed.), *The English rural community. Image and analysis*, Cambridge, p. 1-18.
- Short C., 2000, « Common land and ELMS: a need for policy innovation in England and Wales », *Land Use Policy*, vol. 17, n°2, p. 121-133.
- Short C., 2008, « The traditional commons of England and Wales in the twenty-first century: meeting new and old challenges », *International Journal of the Commons*, vol. 2, n°2, p. 192-221.
- Short J., Fleming S., Will S., 1986, *House building, planning and community action*, Routledge and Kegan Paul, London.
- Short C., Winter M., 1999, « The problem of common land: Towards stakeholder governance », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 42, n°5, p. 613-630.
- Shucksmith M., 1980, « Local interests in a National Park », *Town and Country Planning*, vol.49, n°11, p.418-421.
- Shucksmith M., 1981, *No Homes for Locals?*, Farnborough, Gower Press.
- Shucksmith M., 1991, « Still no homes for locals ? Affordable housing and planning controls in rural areas », in Champion, T. et Watkins, C. (eds), *People in the Countryside: Studies of Social Change in Rural Britain*, Paul Chapman, London.
- Shucksmith M., 2000a, *Exclusive Countryside? Social Inclusion and Regeneration in Rural Britain*, Joseph Rowntree Foundation, York.
- Shucksmith M., 2011, « Exclusive Rurality: Planners as Agents of Gentrification », *Planning Theory & Practice*, vol. 12, n°4, p. 605-611.

- Shucksmith M., 2018, « Re-imagining the rural: From rural idyll to Good Countryside », *Journal of Rural Studies*, vol. 59, p. 163-172.
- Smith N., 1979, « Toward a Theory of Gentrification A Back to the City Movement by Capital, not People », *Journal of the American Planning Association*, vol.45, n°4, p. 538–548.
- Smith D., 1998, *The revitalisation of the Hebden Bridge District: gentrified Pennine rurality*, PhD Thesis, University of Leeds.
- Smith D., 2002a, « Extending the temporal and spatial limits of gentrification: a research agenda for population geographers », *International Journal of Population Geography*, vol. 8, n°6, p. 385-394.
- Smith D., 2002b, « Rural gatekeepers and “greentrified” pennine rurality: Opening and closing the access gates? », *Social & Cultural Geography*, vol. 3, n°4, p. 447-463.
- Smith D., 2011, « What is Rural Gentrification? Exclusionary Migration, Population Change, and Revalorised Housing Markets », *Planning Theory & Practice*, vol. 12, n°4, p. 596-605.
- Smith D., 2013, *Reclaiming the public lands: Community conflict and rural gentrification*, *Journal of Rural and Community Development*, vol.8, n°3, p.215-227.
- Smith D., Holt L., 2005, « “Lesbian migrants in the gentrified valley” and “other” geographies of rural gentrification », *Journal of Rural Studies*, vol. 21, n°3, p. 313-322.
- Smith D., Philips DA., 2001, « Socio-cultural representations of greentrified Pennine rurality », *Journal of Rural Studies*, vol. 17, n°4, p. 457-469.
- Smith D., Phillips M., Kinton C., 2018, « Wilderness gentrification : moving ‘off-the-beaten rural tracks’ », In Lees L, Phillips M (eds), *Handbook of Gentrification Studies*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 363-389.
- Smith N., 1979, « Toward a Theory of Gentrification: A Back to the City Movement by Capital, not People », *Journal of the American Planning Association*, vol. 45, n°4, p. 538-548.
- Snijders T. A., 1992, « Estimation on the basis of snowball samples: how to weight? », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol.36, n°1, p. 59-70.
- Solana-Solana M., 2010, « Rural gentrification in Catalonia, Spain: A case study of migration, social change and conflicts in the Empordanet area », *Geoforum*, vol. 41, n°3, p. 508-517.
- Stamp D., 1964, *The Land of Britain, its use and misuse*, Longmans Green and Co, London.
- Staszak J. F., Collignon B., Chivallon C., Debardieux B., Geneau D. L. I., Hancock C., 2001, *Géographies anglo-saxonnes, Tendances contemporaines*, Mappemonde, Belin, Paris.
- Stephenson T., 1989, *Forbidden land: the struggle for access to mountain and moorland*, Manchester University Press, Manchester.
- Stock M., 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, 12 p., <http://espacestemp.net/document1138.html>
- Stockdale A., 2010, *The diverse geographies of rural gentrification in Scotland*, *Journal of Rural Studies*, vol.26, n°1, p. 31–40.
- Sturzaker J., 2010, « The exercise of power to limit the development of new housing in the English countryside », *Environment and planning A*, vol. 42, n°4, p. 1001-1016.

- Subra P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, Paris.
- Subra P., 2016, *Géopolitique locale: Territoires, acteurs, conflits*, Armand Colin, Paris.
- Sutherland L-A, 2012, « Return of the Gentleman Farmer?: Conceptualising Gentrification in UK Agriculture », *Journal of Rural Studies*, vol. 28, n°4, p. 568-576.
- Sutton P., 2000, *Explaining environmentalism in search of a new social movement*, Ashgate, Aldershot.
- Sykes O., 2010, « La planification spatiale régionale en Angleterre: un pari gagné ou une ambition irréalisable ? », *L'Information Géographique*, vol. 74, n°4, p. 91-115.

T

- Taylor M., 2008, *Living, Working Countryside: The Taylor Review of Rural Economy and Affordable Housing*, Department for Communities and Local Government, London.
- Taylor P., 2005, *Beyond conservation: A wildland strategy*, Routledge, London.
- Taylor P., 2011, *Rewilding: ECOS writing on wildland and conservation values*, Banc & Ethos, Somerset.
- Thibaud J-P., 2001, « La méthode des parcours commentés », In M.Grosjean, J-P. Thibaud (Eds.), *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, p. 79-99.
- Thomas K., 1983, *Man and the Natural World: Changing Attitudes in England 1500-1800*, Oxford University Press, Oxford.
- Thompson E P., 1963, *The making of the English working class*, Victor Gollancz, London.
- Thompson N., 2005, « Inter-institutional relations in the governance of England's national parks: A governmentality perspective », *Journal of Rural Studies*, vol. 21, n°3, p. 323-334.
- Thompson N., Garrod G., 2016, "Sustainable development in England's national parks", in Hammer, T., Moose, I., *Parks of the Future: Protected Areas in Europe Challenging Regional and Global Change*, Oekom Munich, p.149-159.
- Thompson C., Johnson T., Hanes S., 2016, Vulnerability of fishing communities undergoing gentrification, *Journal of Rural Studies*, n°45, p. 165-174
- Thornley A., 1993, *Urban planning under Thatcherism: the challenge of the market*, 2nd Edition, Routledge, London.
- Thrift N., 1989, « Images of social change », In C.Hamnett (dir.), *The Changing Social Structure*, Sage, London, p. 12-42.
- Thrift N., 2004, « Intensities of feeling: towards a spatial politics of affect », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 86, n°1, 57-78.
- Tommasi G., 2018, « La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises », *Géococonfluences*, [En ligne], <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>.
- Torre A., 2010, « Conflits environnementaux et territoires », in Zuindeau, B. (dir.), *Développement Durable et Territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, 518 p.

Treillard A., 2019, *L'appréhension juridique de la nature ordinaire*, Thèse de doctorat, Université de Limoges.

Trevena P., McGhee D., Heath S., 2013, « Location, location? A critical examination of patterns and determinants of internal mobility among post-accession Polish migrants in the UK », *Population, Space and Place*, vol. 19, n°6, p. 671-687.

Tyler K., 2006, « Village people: race, nation, class and the community spirit », In Neal S, Agyeman J (Eds.), *The New Countryside? Ethnicity, Nation and Exclusion in Contemporary Rural Britain*, Bristol, Policy Press, Bristol, p. 129-148.

U, V, W

Urry J., 1994, « A middle-class countryside? », In Butler T., Savage M., (Eds.), *Social change and the middle classes*, UCL Press, London, p. 205-219.

Volvey A., Calbérac Y., Houssay-Holzschuch M., 2012, « Terrains de je.(Du) sujet (au) géographique », *Annales de géographie*, n° 5, p. 441-461.

Wallace A., Ford J., Quilgars D., 2013, « Build-it-yourself », Understanding the changing landscape of the UK self-build market. Centre for Housing Policy at the University of York.

Ward V., Fisher M., Carver S., 2006, « Re-wilding projects in the UK- the database », *ECOS- British Association of Nature Conservationists*, vol. 27, p. 5.

Warren C., 2009b, « Wilderness », In Kitchen R., Thrift N (dir.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford, p. 254-259.

Wilton R., 2002, « Colouring special needs: locating whiteness in NIMBY conflicts », *Social & Cultural Geography*, vol.3, n°3, p. 303-318.

Williams R., 1973, *The country and the city* (Vol. 423), Oxford University Press, USA.

Woods M., 2005, *Rural geography: Processes, Responses and Experiences in Rural Restructuring*, SAGE, London.

Woods M., 2007, « Engaging the global countryside: globalization, hybridity and the reconstitution of rural place », *Progress in Human Geography*, vol. 31, n°4, p. 485-507.

Woolmore R., 2004, *Designation History Series*, MRTPI, FRGS.

Wordsworth W., 1970, *Guide to the Lakes*, éd. E. de Selincourt, Oxford, Oxford University Press.

Wordsworth, W., 1974, *The Prose Works*, éd. W.J.B. Owen et J.W.Smyser, Oxford, Clarendon Press.

Rapports officiels

Common Land Forum, 1986, *The Report of the Common Land Forum*. Cheltenham: Countryside Commission, CCP215.

Council for the Protection for Rural England, 1991a, *Housing: a paper for the Policy Committee*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 1994b, *Urban footprints*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 1996, *Housing development and the countryside: a paper for the Policy Committee*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 1997a, *Making sense of environmental capacity*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 1997b, *Housing and urban campaigns: a paper for the Policy Committee*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 1999, *Renaissance pays*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 2000, *Memorandum in House of Commons Select Committee on Environment, Transport and the Regions Report: Urban White Paper*, HMSO, London.

Council for the Protection for Rural England, 2001a, *Planning the way forward 2001-2003 – A strategic review*, CPRE, London.

Council for the Protection for Rural England, 2001b, *Sprawl Patrol- first year report*, CPRE, London.

Council for the Protection of Rural England, 2018, *State of the Green Belt*, Executive Summary.

Countryside Commission, 1988, *Protected Landscapes, Lake District, England*. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/1988-018.pdf>

Cumulus Consultants, 2012, *Changing livestock numbers in the UK Less Favoured Areas- an analysis of likely biodiversity implications. Report for the Royal Society for the Protection of Birds. Broadway, Worcestershire*.

DETR, 1998, *Good Practice Guide on Managing the Use of Common Land*, London, DETR.

DEFRA, 2002, *Common Land Policy Statement, Juillet 2002*, London, DEFRA.

DEFRA, 2002b, *Common Land Policy Statement, Department for Environment, Food and Rural Affairs, London*.

DEFRA, 2007, *The Commons Act 2006 and the voluntary dedication of land as a town or village green*, HMSO, London.

DEFRA, 2010, *English National Parks and the Broads: UK Government Vision and Circular 2010*, Department for Environment, Food and Rural Affairs, London.

DEFRA, 2018, *“Health and harmony: The future for food, farming and the environment in a Green Brexit”*. <https://www.gov.uk/government/consultations/the-future-for-food-farming-and-the-environment>

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 1999, *Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique* Paris, 122p.

Rewilding Britain, 2017, <http://www.rewildingbritain.org.uk> (accessed 20-4-2017).

Royal Commission on Common Land, 1958, *Report of the Royal Commission on Common Land, 1955-1958*, London: HMSO.

Tables des photographie(s)

Photographie(s) 1 : Sur les hauteurs "brontesque" d'Hebden Bridge, le terrain de D. Smith.	39
Photographie(s) 2 : Sur les traces des papillons de la greentrification à Hebden Bridge.	41
Photographie(s) 3 : Sur les hauteurs d'Hebden Bridge, les paysages de la greentrification.	44
Photographie(s) 4 : Monsale Dale, parc national du Peak District.....	65
Photographie(s) 5 : Localisation de l'appartement d'un couple interrogé dans l'AONB des Cotswolds, lisière du parc d'Hampstead Heath à Londres.	70
Photographie(s) 6 : Cimenterie Lafarge construite à la fin des années 1930 dans le parc national du Peak District.....	77
Photographie(s) 7 : Plaque commémorative à New Mills, là où ont été détenues les personnes arrêtées en 1932, lors de la Kinder Scout Mass Trespass.	84
Photographie(s) 8 : Paysages du parc national du Peak District.	129
Photographie(s) 9 : Paysages du parc national du Peak District (2).....	132
Photographie(s) 10 : Paysages du parc national de Dartmoor.	135
Photographie(s) 11 : Paysages de l'AONB des Cotswolds.	137
Photographie(s) 12 : Présentation de la recherche sous forme de « petite annonce » par une des secrétaires d'un conseil de paroisse dans l'AONB des Cotswolds.	143
Photographie(s) 13 : Réalisation de l'entretien dans le petit salon du Baronnet de Tissington, Peak District.	145
Photographie(s) 14 : Production artistique réalisée lors de l'atelier de cartographie artistique du CIST 2018 « Représenter les territoires ».....	154
Photographie(s) 15 : Lieu de rendez-vous pour le départ du parcours commenté avec un des élus du village de Lower Slaughter.	165
Photographie(s) 16 : Les premières étapes du parcours commenté à Lower Slaughter.	166
Photographie(s) 17 : Poursuite du parcours commenté à Lower Slaughter.....	168
Photographie(s) 18 : À l'entrée du village d'Adlestrop.	170
Photographie(s) 19 : L'intérieur du <i>cottage</i> de l' élu : une toile de maître dans un ancien <i>cottage</i> de travailleurs agricoles.....	171
Photographie(s) 20 : La rue principale du village d'Adlestrop, un décor de chocolate box.....	172
Photographie(s) 21 : À gauche, la dernière propriété habitée par une famille locale. À droite, l'ancienne maison du prêtre, retapée et parfaitement entretenue.	172
Photographie(s) 22 : De Londres aux Cotswolds : la recherche d'un mode de vie idéalisé.....	173
Photographie(s) 23 : De l'œuvre d'art aux chevaux de courses à plusieurs centaines de milliers de pounds : un capital financier manifeste.	176

Photographie(s) 24 : Le mode de déplacement des gentrificateurs dans les Cotswolds : l'hélicoptère privé.....	177
Photographie(s) 25 : Quand l'idylle rurale est synonyme de luxe, visite de Daylesfordorganic.....	178
Photographie(s) 26 : Parcours dans le village de Great Longstone, dans le Peak District.	183
Photographie(s) 27 : Le <i>cottage</i> d'une célèbre blogueuse de cuisine.	183
Photographie(s) 28 : Les council houses et les espaces verts de Great Longstone.	184
Photographie(s) 29 : Conversion d'une grange pour célébrer le mariage de deux médecins.	185
Photographie(s) 30 : Des marqueurs spatiaux de l'isolement des nouveaux habitants : plantation de haies et impasse.....	187
Photographie(s) 31 : Sphère domestique d'un nouvel habitant du parc national du Peak District. ..	188
Photographie(s) 32 : En haut : Gwennie Webber, Windrush,Wonson, Dartmoor, ©Chris Chapman, 2006 / En bas : Windrush reconstruit. Source : ©Marie Méténier, 2017.....	192
Photographie(s) 33 : En haut : Billy Hannaford at Ensworth <i>Cottage</i> , © Chris Chapman, 2003 / En bas : Ensworth <i>Cottage</i> rénové, source : ©Marie Méténier, 2017	194
Photographie(s) 34 : Quand le changement se conjugue au présent : Chris Chapman, photographiant un jeune couple et leur petite fille installés récemment dans le parc national.....	195
Photographie(s) 35 : A gauche, Clifton Dennis carrying milk to the dairy, Truelove Farm, Shaugh Prior, Dartmoor, ©Chris Chapman, 1998 / A droite: Listening to the weather forecast, Truelove Farm,© Chris Chapman,1998.	196
Photographie(s) 36 : Retour à True Love Farm 20 ans après, un accueil mitigé.....	196
Photographie(s) 37 : True Love Farm « gentrifiée »?.....	198
Photographie(s) 38 : Watching the dawn. Clifton Dennis in the field above Truelove.....	199
Photographie(s) 39 : Truelove Farm with converted barns in landscape setting looking south	199
Photographie(s) 40 : L'importance des traditions rurales : la cérémonie du « well-dressing » dans le parc national du Peak District.	245
Photographie(s) 41 : À gauche, l'arrivée de la mariée à l'Église de Great Longstone. À droite, le lieu de réception, une grange appartenant à un fermier local transformée pour l'occasion.	246
Photographie(s) 42 : L'idylle rurale dans le parc national du Peak District.....	248
Photographie(s) 43 : À quoi ressemble l'idylle rurale ? Les villages et hameaux de l'AONB des Cotswolds, une des réponses possibles à la question.....	249
Photographie(s) 44 : Les représentations véhiculées par Country Life, patiemment conservées comme un idéal à atteindre par cette nouvelle habitante du parc national du Peak District.....	251
Photographie(s) 45 : Le <i>cottage</i> anglais, un idéal à atteindre pour les classes moyennes. À gauche, les illustrations des <i>cottages</i> proposées par Country Life. À droite : la concrétisation de l'idéal par l'achat du <i>cottage</i>	251

Photographie(s) 46 : La rénovation intérieure, une reproduction précise et fidèle d'un idéal collectif.	252
Photographie(s) 47 : Des propriétés achetées après la lecture des annonces immobilières dans le magazine Country Life.	253
Photographie(s) 48 : Suivi d'un projet de construction d'un « super-gentrifieur » : une mise en image concrète de l'impact paysager de la gentrification rurale.	254
Photographie(s) 49 : Le sauvetage d'animaux de fermes, des pratiques de hobby farmers.	256
Photographie(s) 50 : La nouvelle vie d'un couple d'anciens dentistes à Sheffield.	258
Photographie(s) 51 : Un sentiment de solitude quand le regard se porte sur la « wilderness » à l'anglaise.	263
Photographie(s) 52 : « Wilderness at a distance » : l'importance de la saisonnalité dans le parc national de Dartmoor.	265
Photographie(s) 53 : Pratiques de ré-ensauvagement dans le parc national de Dartmoor.	270
Photographie(s) 54 : La reforestation avec des espèces endémiques, une des formes du rewilding.	273
Photographie(s) 55 : De la propriété privée à l'acquisition des « common lands » : une œuvre d'art erratique à Dartmoor.	277
Photographie(s) 56 : La pratique du "swaling" dans le parc national de Dartmoor. À gauche une partie des communs non brûlée, à droite une partie des communs brûlée l'année précédente.	279
Photographie(s) 57 : À l'entrée du bois, des marqueurs spatiaux indiquent aux visiteurs où se garer et présentent l'emblème de la communauté. Sur la droite, membres de la communauté et autres visiteurs rassemblés autour d'un feu dans le lieu de vie commune.	282
Photographie(s) 58 : La partie habitation de la communauté. Comme indiqué sur le panneau, l'entrée n'est pas libre et, pour accéder aux habitations, un rendez-vous doit être pris avec un des membres. Les trois autres illustrations sont des exemples des types de construction.	283
Photographie(s) 59 : Dans le jardin partagé de la communauté : les pratiques de permaculture sont présentées comme permettant un lien harmonieux entre la nature et les individus.	284
Photographie(s) 60 : Les jardins ouverts de Church Westcote : l'occasion d'explorer les liens entre la real gentry et les aspirations des gentrifieurs.	288
Photographie(s) 61 : Chiens de meute et chevaux pour la pratique de la chasse à Dartmoor.	289
Photographie(s) 62 : Le golf, une pratique sportive de la distinction à Bovey Castle, dans le parc national de Dartmoor.	290
Photographie(s) 63 : En compagnie d'un banquier londonien ayant choisi de vivre dans le parc national du Peak District pour pratiquer son activité favorite : l'escalade.	292
Photographie(s) 64 : Du White Peak au Dark Peak, des parcours sportifs pour tous les goûts.	293
Photographie(s) 65 : Le rôle des agents immobiliers dans la mise en avant des périmètres de protection.	296
Photographie(s) 66 : L'emblème de l'AONB des Cotswolds à l'entrée de Broadway.	298

Photographie(s) 67 : De l'idylle rurale de Newbury à la vie dans le parc national de Dartmoor : échapper à l'étalement urbain dans la campagne non protégée.	302
Photographie(s) 68 : À gauche, la limite du village. À droite, la nouvelle construction sur un ancien « greenfield ».	325
Photographie(s) 69 : Les « éco-conquérantes » de la branche régionale de la CPRE, croisée lors du Chagford Show, à Dartmoor.....	335
Photographie(s) 70 : Mise en images de l'emprise spatiale du front écologique : la vallée de Slad. .	342
Photographie(s) 71 : « Whaley Bridge Matters »: encadrer l'étalement urbain aux frontières du Peak District. Localisation et alentours du site choisi pour le projet de constructions.....	351
Photographie(s) 72 : La défense des intérêts privés: préserver la vue et le paysage.	352
Photographie(s) 73 : Les espaces en creux de la protection : panorama des parcelles acquises pour étendre les frontières du parc national.....	355
Photographie(s) 74 : L'audience formelle : la lutte orale des parties pour convaincre l'inspecteur du <i>planning</i>	365
Photographie(s) 75 : À gauche: Sam Harris and daughter Peggy © Chris Chapman 1981 / En haut à droite: Peggy Harris collecting scrap for Newberrys, Exeter © Chris Chapman 2017 / En bas à droite: Roy Jury & Peggy Harris fencing at Lower Halstock, Dartmoor © Chris Chapman	374
Photographie(s) 76 : Les nouvelles constructions en bordure du village de Chagford, dans le parc national de Dartmoor. Ces logements, loin d'être financièrement accessibles pour les ménages locaux, sont les premiers à être construits par les promoteurs.....	378
Photographie(s) 77 : Ken a pu racheter son logement social dans l'AONB des Cotswolds grâce au "right to buy" mis en place par le gouvernement Thatcher.....	380
Photographie(s) 78 : De Manhattan à la council house dans le parc national de Dartmoor : un peu de métropole dans le village.	382
Photographie(s) 79 : Illustration d'un logement social rénové par un couple de Sheffield venu s'installer pour profiter des aménités naturelles et paysagères du parc national du Peak District. ..	384
Photographie(s) 80 : Le projet réalisé par le YCLT : 8 nouvelles habitations dans la <i>conservation area</i> de Youlgreave.....	388
Photographie(s) 81 : Un des arbres fruitiers plantés dans le verger partagé par les enfants d'un couple de nouveaux habitants.....	390
Photographie(s) 82 : Le village de Guiting Power, une communauté vibrante.	396
Photographie(s) 83 : Quand les communautés visibles des centres urbains se retrouvent dans les parcs nationaux.....	403
Photographie(s) 84 : Entretien obtenu avec un livreur dans l'AONB des Cotswolds.....	405
Photographie(s) 85 : "We wash, you shop" : les Européens de l'Est, ces communautés invisibles qui effectuent le travail qu'une majorité blanche ne souhaite pas s'abaisser à faire.	406
Photographie(s) 86 : Un sentiment de solitude et d'isolement dans des parcs nationaux anglais presque exclusivement blancs.	408

Table des figures

Figure 1 : Nuage de mots réalisé sur le logiciel en ligne nuagesdemots.fr à partir des réponses à la question « <i>What is gentrification ?</i> »	25
Figure 2 : Explication simplifiée et illustrée du mécanisme des enclosures.	59
Figure 3 : John Constable, <i>The Hay Wain</i> , huile sur toile, 1821, Londres, National Gallery	61
Figure 4 : Thomas Cruikshank, <i>London going out of town, the March of Bricks and Mortar</i> , 1829, huile sur toile,.....	66
Figure 5 : lecture parallèle des étapes de protection des espaces ruraux et de création des espaces protégés en Angleterre.	85
Figure 6 : conséquences spatiales de la mise en œuvre de la politique publique des Key Settlements.	96
Figure 7 : les étapes du raisonnement.	106
Figure 8 : répartition du budget de l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor (2008-2009).	114
Figure 9 : croquis de synthèse des flux depuis et à destination des terrains d'étude.	122
Figure 10 : extrait de la minute du conseil de paroisse de Great Hucklow dans le parc national du Peak District.....	143
Figure 11 : une accessibilité à Sheffield recherchée dans le Peak District.	186
Figure 12 : une carte réalisée par la personne ressource illustrant la répartition géographique des différentes classes sociales à Chapel-en-le-Frith.	189
Figure 13 : Profil de l'échantillon des habitants rencontrés dans les terrains d'étude.	201
Figure 14 : différences de profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux interrogés dans le parc national de Dartmoor.	202
Figure 15 : différences de profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux interrogés dans l'AONB des Cotswolds.	204
Figure 16 : différences de profils socio-économiques entre les nouveaux habitants et les locaux interrogés dans le parc national du Peak District.	205
Figure 17 : Revenus moyens des ménages interrogés et ayant accepté de répondre à la question « <i>Which of the amounts comes closest to your gross household income: that is total income before tax and other deductions are made?</i> ».....	213
Figure 18 : districts d'origine et année d'installation des nouveaux habitants interrogés dans le parc national du Peak District.	216
Figure 19 : districts d'origine et année d'installation des nouveaux habitants interrogés dans l'AONB des Cotswolds. Source : ©Marie Méténier, 2018.....	217
Figure 20 : districts d'origine et année d'installation des nouveaux habitants interrogés dans le parc national de Dartmoor.....	218

Figure 21 : Prise de recul sur l'origine ethnique des individus rencontrés lors de la première année de terrain. Une deuxième année de terrain ré-orientée.	223
Figure 22 : Prix moyen de l'immobilier dans les parcs nationaux et différentiel en % par rapport à la moyenne régionale en 2010.....	225
Figure 23 : Comparaison des courbes du prix de l'immobilier de 2011 à 2017 dans le district des Cotswolds, le comté du Gloucestershire et l'Angleterre.	226
Figure 24 : Motifs à l'origine des stratégies migratoires des nouveaux habitants vers les terrains d'étude.	238
Figure 25 : rejet de la ville et idéalisation de la campagne : une idylle reproduite dans les trois terrains.	241
Figure 26 : la recherche d'une nouvelle vie de « gentleman farmer ».	255
Figure 27 : La « wilderness » à l'anglaise : une puissante force motrice dans les parcs nationaux.	261
Figure 28 : changement radical de mode vie, le cas des alter-gentrifieurs.	281
Figure 29 : l'importance des pratiques sportives comme forces motrices d'installation.	286
Figure 30 : un faible pourcentage de mobilités pour des motifs professionnels et des raisons familiales.	294
Figure 31 : l'importance de la protection règlementaire dans les stratégies migratoires par terrains.	295
Figure 32 : exemple d'une propriété à vendre dans les Cotswolds par l'agent immobilier Knight Frank.	299
Figure 33 : « The right move » ou l'utilisation d'un registre discursif particulier pour répondre à la demande des gentrifieurs.	300
Figure 34 : « The rape of rural England », Sunday Telegraph, 8 mai 1988.....	308
Figure 35 : L'engagement associatif, une nette différence entre les nouveaux habitants et les locaux.	330
Figure 36 : Proposition d'extension des frontières du parc national du Peak District en octobre 1965.	348
Figure 37 : chronologie et portée des étapes du conflit opposant la communauté à l'autorité gestionnaire du parc national de Dartmoor.....	357
Figure 38 : levée des fonds en jouant sur l'injustice environnementale d'une éviction de la communauté.	361
Figure 39 : les contreparties offertes pour les dons : des indicateurs des valeurs environnementales aux fondements du projet.....	362
Figure 40 : Mécanisme et interactions des community land trusts dans les parcs nationaux.	392
Figure 41 : l'évolution nécessaire des missions statutaires des parcs nationaux.	398

Table des cartes

Carte 1 : Localisation des terrains d'étude.....	12
Carte 2 : Les espaces « naturels » protégés : ces oubliés de la gentrification rurale en Angleterre ?..	53
Carte 3 : Les étapes chronologiques de création des parcs nationaux en Grande-Bretagne.	90
Carte 4 : Les Area of Outstanding Natural Beauty (AONBs) en Angleterre et au Pays-de-Galles.	92
Carte 5 : Frontières administratives et parcs nationaux, un chevauchement propice aux conflits de compétence.....	112
Carte 6 : Les terrains d'études : des espaces ruraux protégés selon la RUC 11 par LSOAs.....	117
Carte 7 : mécanismes de protection de l'environnement dans l'AONB des Cotswolds.	125
Carte 8 : mécanismes de protection de l'environnement dans le parc national de Dartmoor.	126
Carte 9 : mécanismes de protection de l'environnement dans le parc national du Peak District.	127
Carte 10 : Localisation des espaces témoins dans le parc national de Dartmoor.....	151
Carte 11 : Localisation des espaces témoins dans l'AONB des Cotswolds.....	152
Carte 12 : Localisation des espaces témoins dans le parc national du Peak District.	153
Carte 13 : parcours commenté réalisé dans le village de Lower Slaughter, dans l'AONB des Cotswolds.	163
Carte 14 : parcours commenté du village d'Adlestrop en passant par Daylesfordorganic.....	174
Carte 15 : parcours commenté dans le parc national du Peak District : un changement d'échelle révélateur de la configuration géographique de ce parc national.....	180
Carte 16 : Parcours commenté dans le village de Great Longstone, parc national du Peak District ..	181
Carte 17 : Répartition des diplômés dans les terrains d'étude.	209
Carte 18 : Répartition statistique des chômeurs en Angleterre	211
Carte 19 : Revenus moyens des ménages par semaine en £ en 2008 dans les terrains d'étude	214
Carte 20 : carte de la répartition des minorités ethniques en Angleterre.....	222
Carte 21 : carte comparative des common land et des ZSC à Dartmoor.	275
Carte 22 : front d'urbanisation contre front écologique dans la vallée de Slad.	338
Carte 23 : La "péninsule" de Buxton : extension du front écologique vers un espace en creux de la protection.....	347
Carte 24 : localisation du projet de construction à Whaley Bridge, à la frontière du parc national du Peak District.....	350

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la propriété du foncier dans les deux parcs nationaux étudiés.....	109
Tableau 2 : Évolution des attributions budgétaires pour les deux parcs nationaux de 2010 à 2014. 113	113
Tableau 3 : Évolution des attributions budgétaires pour les deux parcs nationaux de 2010 à 2014. 120	120
Tableau 4 : Nombre et répartition des entretiens selon les temps de recherche au cours de la thèse.	141
Tableau 5 : Répartition des entretiens non-directifs réalisés auprès de différents acteurs des territoires d'étude.	146
Tableau 6 : Les investissements dans l'immobilier réalisés par les nouveaux habitants interrogés dans cette étude.	227
Tableau 7 : Typologie des fronts écologiques analysés dans les terrains d'étude.....	369

Annexes

Annexe 1. Grille d’entretiens semi-directifs avec les habitants.....473

Annexe 2. Détail de l’analyse des mobilités479

Annexe 1. Grille d'entretiens semi-directifs avec les habitants.

Before any appointments: do you mind if I record this appointment? Would you agree to be quoted directly by your name?

Mobility:

Where you born here?

If no, when and what were your reasons for moving here?

Were your job / family /friends an influence on your move?

Was it important for you that it was designated as a protected area?

Status (NP or AONB)

Legal restriction / Protection

Was a protected area location important in your decision to move?

Property:

What is the type of your property?

Flat / Bungalow / Detached / Semi-detached / Terraced / Town House / Council House.

Do you own, rent or lease this property? How much is your rent/ price?

Do you own any other property? Where?

Have you invested in your property? What have you done? How much did it cost you?

Did you need planning permission to enhance your property?

Do you own a garden / allotments / lands / common lands attached to your property? How many acres?

Was it important for you to own lands?

Do you consider houses are a good investment in this area?

Do you feel that you have become local?

Village and countryside:

Do you like the countryside? Why?

Do you often go to the village? Why do you go there?

Do you buy local food? If yes, where? Is it important for you?

Designated areas- nature

What is for you Dartmoor/Peak District National Park / Cotswolds AONB?

How would you define nature?

What activities do you do related to nature-environment?

Do you think this place is a place of nature? Of wilderness?

Do you think nature- environment is enough protected here?

Planning:

What do you think about planning? Is it an issue? Is it an issue here?

What do you think about new developments?

Would you try to prevent new developments?

Have you heard of the Aarhus Convention? Is access to justice an issue for you?

Participation:

Are you a representant for parish/district/county council?

If yes: why and when did you choose to become a representant?

If no: would you like to become one?

Are you pleased with your parish council actions?

Conservation, Recreation and Amenity organisations (CART's):

Are you part of any CART's? What member are you?

Why is it important for you to be part of an environmental organization?

Are you a member of the NPA's authority/ Cotswolds Board?

Gentrification:

Do you know the word gentrification? Can you define it?

Do you think it is an issue or something positive?

Sex: Male / Female

Age: 10-20/ 20-30 / 30-40 / 40-50 / 50-60 / 60-70 / 70-80 / 80-90 / 90-100

What is your occupation according to the standard Occupational Characteristics, SOC 2010, Major groups?

Managers, directors and senior officials	A significant amount of knowledge and experience of the production processes and service requirements associated with the efficient functioning of organisations and businesses.
Professional occupations	A degree or equivalent qualification, with some occupations requiring postgraduate qualifications and/or a formal period of experience-related training.
Associate professional and technical occupations	An associated high-level vocational qualification, often involving a substantial period of full-time training or further study. Some additional task-related training is usually provided through a formal period of induction.
Administrative and secretarial occupations	A good standard of general education. Certain occupations will require further additional vocational training to a well-defined standard (e.g. office skills).
Skilled trades occupations	A substantial period of training, often provided by means of a work based training programme.
Caring, leisure and other service occupations	A good standard of general education. Certain occupations will require further additional vocational training, often provided by means of a work-based training programme.
Sales and customer service occupations	A general education and a programme of work-based training related to Sales procedures. Some occupations require additional specific technical knowledge but are included in this major group because the primary task involves selling.
Process, plant and machine operatives	The knowledge and experience necessary to operate vehicles and other mobile and stationary machinery, to operate and monitor industrial plant and equipment, to assemble products from component parts according to strict rules and procedures and subject assembled parts to routine tests. Most occupations in this major group will specify a minimum standard of competence for associated tasks and will have a related period of formal training.
Elementary occupations	Occupations classified at this level will usually require a minimum general level of education (that is, that which is acquired by the end of the period of compulsory education). Some occupations at this level will also have short periods of work-related training in areas such as health and safety, food hygiene, and customer service requirements.

Source: Office for National Statistics (Great Britain)

What qualifications do you have?

Niveau 1 *first certificate / GCSE - grades 3, 2, 1 or grades D, E, F, G / level 1 award / level 1 certificate / level 1 diploma / level 1 ESOL / level 1 essential skills / level 1 functional skills / level 1 national vocational qualification (NVQ) / music grades 1, 2 and 3*

Niveau 2 *CSE - grade 1 / GCSE - grades 9, 8, 7, 6, 5, 4 or grades A*, A, B, C / intermediate apprenticeship / level 2 award / level 2 certificate / level 2 diploma / level 2 ESOL / level 2 essential skills / level 2 functional skills / level 2 national certificate / level 2 national diploma / level 2 NVQ / music grades 4 and 5 / O level - grade A, B or C*

Niveau 3 *A level / access to higher education diploma / advanced apprenticeship / applied general / AS level / international Baccalaureate diploma / level 3 award / level 3 certificate / level 3 diploma / level 3 ESOL / level 3 national certificate / level 3 national diploma / level 3 NVQ / music grades 6, 7 and 8 / tech level*

Niveau 4 *certificate of higher education (CertHE) / higher apprenticeship / higher national certificate (HNC) / level 4 award / level 4 certificate / level 4 diploma / level 4 NVQ*

Niveau 5 *diploma of higher education (DipHE) / foundation degree / higher national diploma (HND) / level 5 award / level 5 certificate / level 5 diploma / level 5 NVQ*

Niveau 6 *degree apprenticeship / degree with honours - for example bachelor of the arts (BA) honours, bachelor of science (BSc) honours / graduate certificate / graduate diploma / level 6 award / level 6 certificate / level 6 diploma / level 6 NVQ / ordinary degree without honours*

Niveau 7 *integrated master's degree, for example master of engineering (MEng) / level 7 award / level 7 certificate / level 7 diploma / level 7 NVQ / master's degree, for example master of arts (MA), master of science (MSc) / postgraduate certificate / postgraduate certificate in education (PGCE) / postgraduate diploma*

Niveau 8 *Doctorate, for example doctor of philosophy (PhD or DPhil) / level 8 award / level 8 certificate / level 8 diploma*

Family situation

Married / Single / Divorced

Children: yes (number-age) / no

Gross Household income

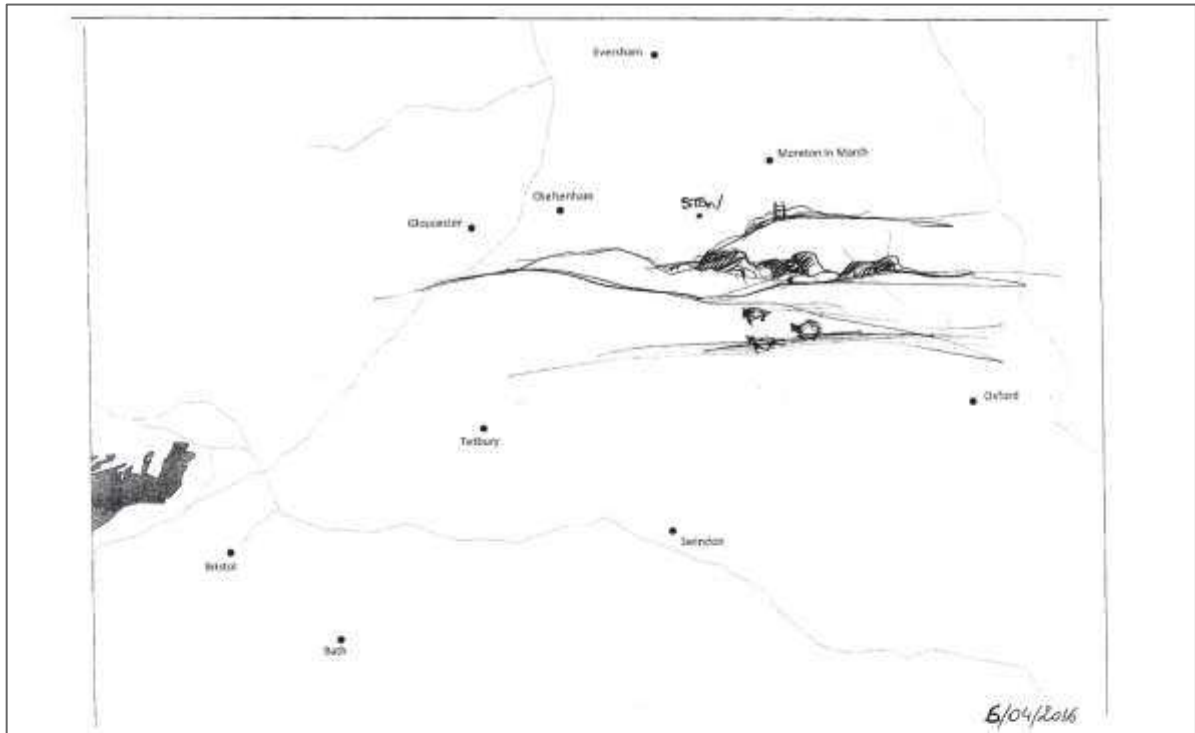
Which of the amounts comes closest to your gross household income: that is total income before tax and other deductions are made?

- a) *Up to £7,999 per annum*
- b) *£8,000 to £11,999 per annum*
- c) *£12,000 to £14,999 per annum*
- d) *£15,000 to £19,999 per annum*
- e) *£20,000 to £24,999 per annum*
- f) *£25,000 to £29,999 per annum*
- g) *£30,000 to £34,999 per annum*
- h) *£35,000 to £39,999 per annum*
- i) *£40,000 to £49,999 per annum*
- j) *£50,000 to £59,999 per annum*
- k) *£60,000 to £79,999 per annum*
- l) *£80,000 to £99,999 per annum*
- m) *£100,000 to £149,999 per annum*
- n) *£150,000 to £199,999 per annum*
- o) *Greater than £200,000 per annum*

Annexe 2. Détail de l'analyse des mobilités

Les cartes mentales suivantes ont permis d'affiner les réponses obtenues pendant les entretiens et de catégoriser les représentations ayant nourries les stratégies résidentielles. Le fond de carte proposé a conduit les personnes interrogées à réaliser des projections à plat, faisant appel à des caractéristiques cartographiques variables (de la toponymie à la matérialisation des frontières des parcs nationaux et de l'AONB). L'échelle de projection était également imposée. Dans certains cas, des croquis de paysages ont été superposés à cette projection. Beaucoup de productions font apparaître le domicile, ce qui témoigne de l'importance de l'échelle domestique, malgré le fond de carte proposé. L'usage de mots clefs est le point commun de l'ensemble des cartes mentales recueillies durant cette recherche. Les animaux, domestiques et sauvages, ainsi que les éléments naturels ont été particulièrement détaillés dans le parc national de Dartmoor. Dans le parc national du Peak District, ressortent principalement les pratiques sportives ainsi que les distances à parcourir entre Manchester et Sheffield, et surtout depuis le parc vers Londres. Les frontières des deux parcs nationaux sont par ailleurs globalement bien maîtrisées, par contre, celles de l'AONB restent très approximatives sur l'ensemble des cartes produites. Ces productions ont été valorisées dans un article récent (Méténier, 2020).

- **Cartes mentales pour l'AONB des Cotswolds**



We came here because we wanted to live in a close-knit and caring community. The countryside in the Cotswolds is the perfect English landscape. Everything here is so peaceful; we can walk the dog far from the pollution of London. When you walk through the village, we can feel a strong sense of community. We were looking for that »
 (Entretien n°8, NH, femme, 40-50 ans, mariée, 1 enfant, AONB des Cotswolds, 2016).

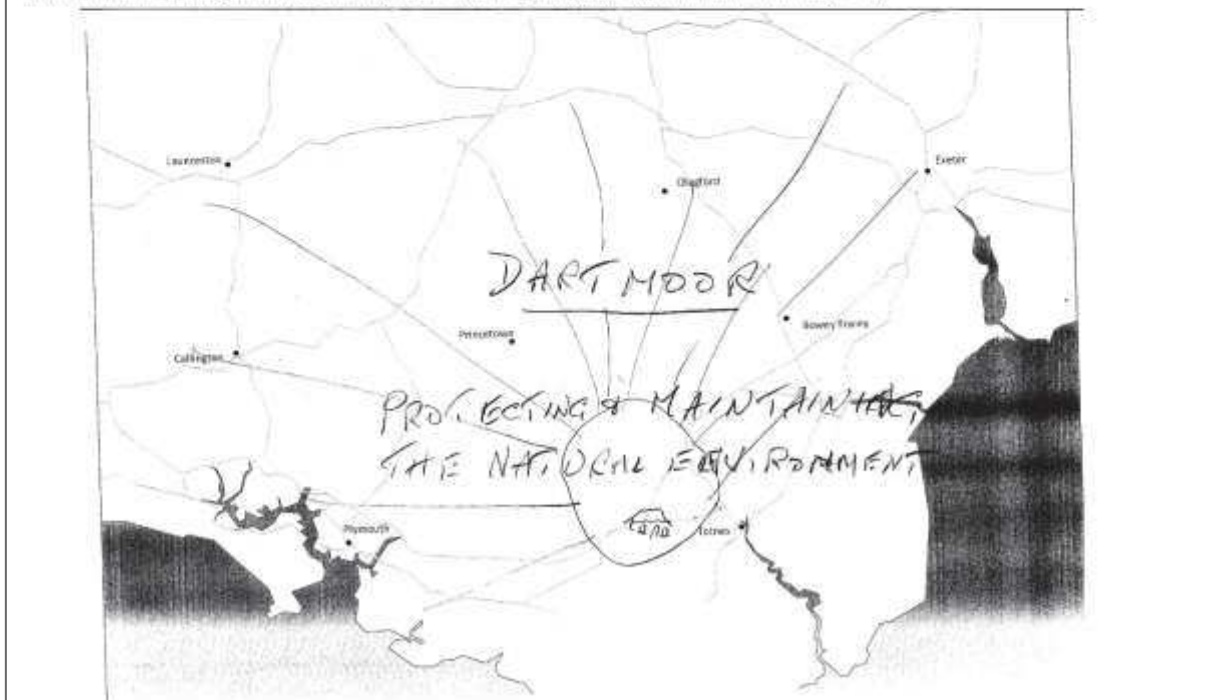


« We moved here 18 months ago. The protection was important. We lived in Wimbledon in London, it was a conservation area. But obviously, London is a very built-up city. We wanted to move somewhere that we felt 20 years down the line would still be what we moved to, without 100 new houses. So Yeah... the AONB status was important to us. »
 (Entretien n°140, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, AONB des Cotswolds, 2017)

- Cartes mentales pour le parc national de Dartmoor



« I wanted to live in the middle of the wilderness. After spending years in big cities, I was looking for peace and nature. The only people you would find up there are the very serious walkers and army rangers. Living here, you are in the middle of the moor. Although it was what I wanted, it was a shock. The dramatic landscape and atmosphere of the Hound of the Baskerville is not a myth. It is true. (...) » (Entretien n°111, NH, femme, 50-60 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)



« We came here for the wildlife, for the freedom..You can see it is a very wild area that is cared for and preserved from development. There is a lot of wildlife. There is an awareness of wildlife and looking after it rather than feeling that human beings are right to use it all. People respects nature here. That's what we were looking for. » (Entretien n°18, NH, femme, 50-60 ans, mariée, deux enfants, parc national de Dartmoor, 2016)

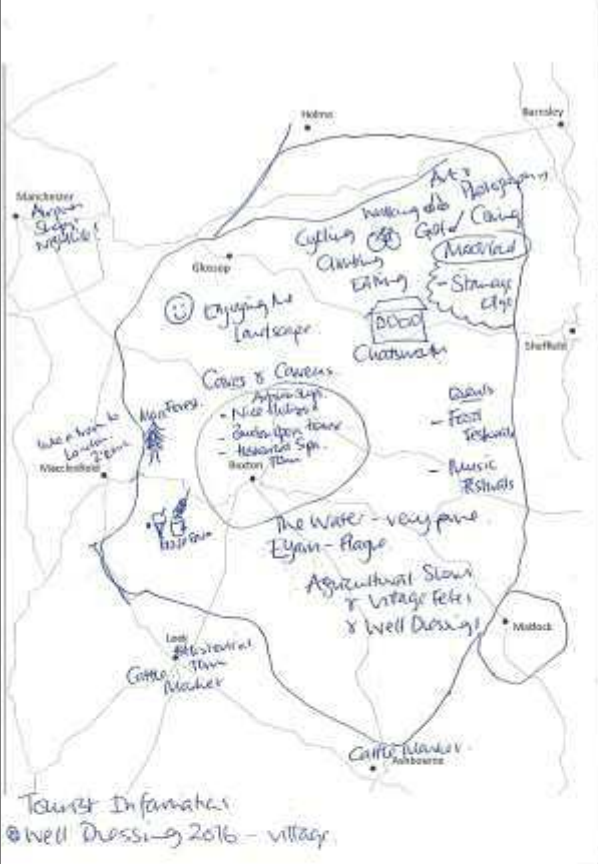
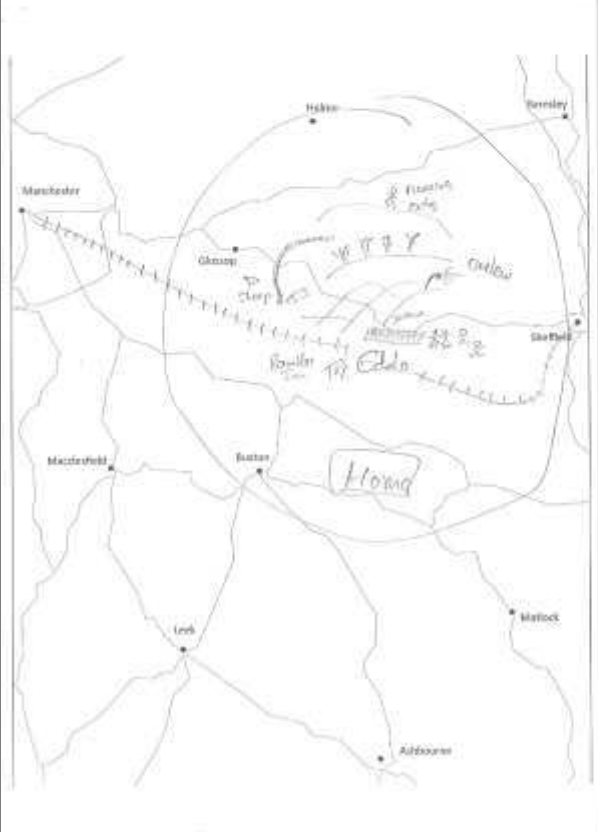


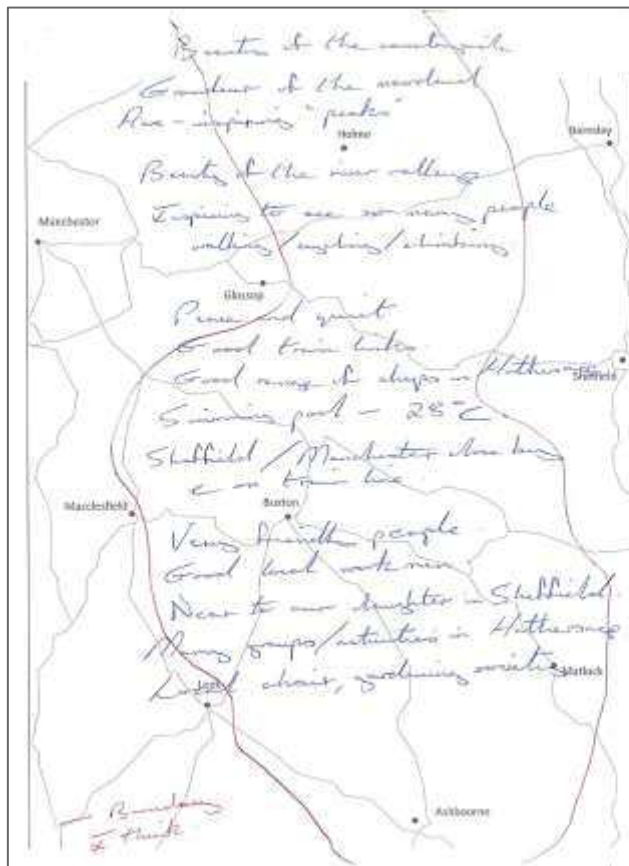
« We came here 9 years ago. We both work from home so it is not a problem for us to be remote. The weather here is very unique. As you can see, today it is terrible, there are days when you are in the mist and 5 miles away it would be sunny. We have a lot of snow here, almost every winter. The weather is one of the main reasons we moved here, we enjoy that extreme contrast, the weight of the seasons, the forces of nature. »
 (Entretien n°108, NH, femme, 40-50 ans, mariée, sans enfants, parc national de Dartmoor, 2017)



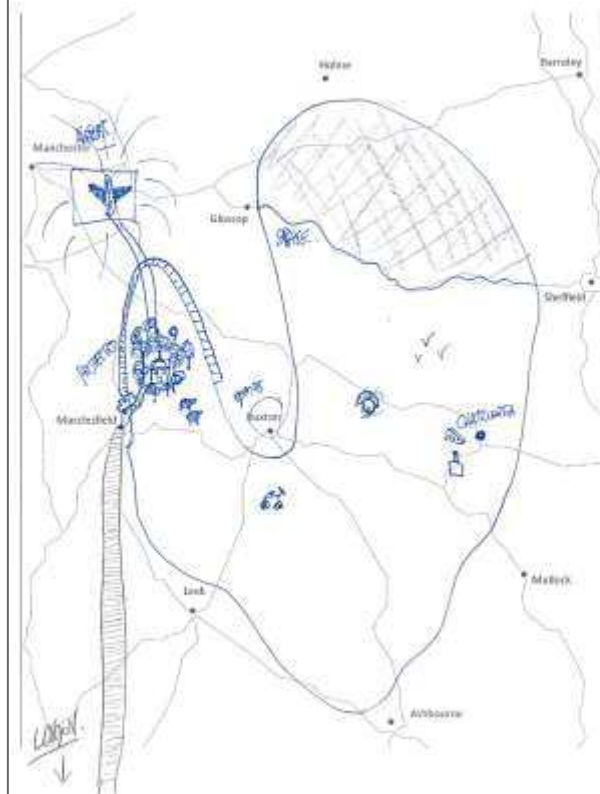
« I was a lawyer in Plymouth. I came here with my wife because I wanted to have a different life. Princetown is unique. You can't find somewhere else with such an atmosphere. In winter, everything stops and I love that stillness, it is peaceful, relaxing. I enjoy walking alone through the moors. Sometimes, I reach that point when I feel that I am completely alone, lost in nature and vulnerable I like that but you must be careful because it can be dangerous. »
 (Entretien n°103, NH, homme, 60-70 ans, marié, un enfant, parc national de Dartmoor, 2017).

- Cartes mentales pour le parc national du Peak District

 <p>Manchester Aspen Skiing nightlife!</p> <p>Holme Barnsley</p> <p>Cycling Walking etc Golf Climbing Eating Drinking Chatting</p> <p>Art's Photography Caving Moorland Strawberry etc</p> <p>Sheffield</p> <p>Enjoying the Landscape</p> <p>Chatsworth</p> <p>Water from the Lancaster canal Macclesfield</p> <p>Mountain Bikes</p> <p>Caves & Caverns - Niche - Caves for hobby - Adventure Sp. - Bunter Flint</p> <p>Quartz - Fossil - Reservoir - Music - Studios</p> <p>The Water - very pure Eyan - Flage</p> <p>Agricultural Shows & Village Fests & Well Dressing</p> <p>Low Moorland Flora Maccles</p> <p>Mutlock</p> <p>Cattle Market Aldbourne</p> <p>Tourist Information © Well Dressing 2016 - vintage</p>	<p>« We were living in Manchester but we moved to the Peak. This place has a soul with festivals like the well-dressing. (...) The Peak District is idyllic because if you don't like the mountains, you can go to the old railway tracks which were converted at long ago into cycle ways, they are flat and it has attracted a lot of people. I know a couple, she works in the same company as me and she lives near Hassop, she cycles every Saturday to Bakewell.» (Entretien n°156, NH, femme, 30-40 ans, mariée, deux enfants parc national du Peak District, 2017)</p>
 <p>Manchester</p> <p>Holme Barnsley</p> <p>Sheffield</p> <p>Mutlock</p> <p>Aldbourne</p> <p>Macclesfield</p> <p>Buxton</p> <p>Low</p> <p>Home</p>	<p>« I live in the Peak District because it is the perfect place for outdoor activities. The Lake District is too far from London whereas here I can take the train in Macclesfield. I work in London two days a week. I have a job which allows to be able to do that. You can't put a price on living in a place like in the Peak. » (Entretien n°159, NH, homme, 30-40 ans, marié, deux enfants parc national du Peak District, 2017)</p>



« We love imposing, dramatic and quiet countryside. The Peak offer just that. The fact it is designated a National Park has a direct bearing on the scale and beauty of the area, which is the core attraction. It is the scenery and the outdoor lifestyle we adore. »
 (Entretien n°53, NH, homme, 40-50 ans, marié, sans enfants, parc national du Peak District, 2017)



« I came here because I do a lot of mountain cycling and caving. I have on my doorstep all the outdoor activities I can dream of. I work from home. I work from Sheffield probably one day per week then I go to London two days a week. To go to London, I take the train from Chesterfield, it is about 1 hour 50 minutes, I stay overnight in a hotel and then come back. »
 (Entretien n°55, NH, homme, 40-50 ans, marié, deux enfants, parc national du Peak District, 2017)

Echantillon de la répartition par idylles des stratégies résidentielles des nouveaux habitants selon les mots clefs utilisés dans les entretiens et les cartes mentales														
N° Entretien	Terrain	Sexe	Age	Enfants	Année installation	Travail	Famille	Rejet de l'urbain	Idylle rurale	Idylle Wilderness	Idylle sportive	Nouveau mode de vie	Statut d'espace protégé	Cadre réglementaire strict
						Work - Enterprise - Factory - professional obligations	Family - School - Children - Relatives - Closer/near to-	Leave cities - London- pollution - noise- urban sprawl- huzzle- traffic- busy roads- against new development- anonymous- bustle of modernity	countryside - pastoral (landscape) - gentle landscape (rolling) hills- village- church- (sense of)community- cottage- stones-stone-walls- hedges- farms- farming - sheep/cattle- streams- peace and quiet- history- architecture- design- traditions- festivals- garden(ing) - quiet- beautiful- manicured- pretty- lifestyle- small- ideal- soul	wilderness-wild-nature- wildlife- biodiversity- (weight of)seasons- extreme contrasts- rain fog- mist- freedom- solitude-lost in nature- vulnerable-dangerous- magic- moorland- open landscape- bluebells- buzzards- otters- baggers- dramatic landscape- big sky	outdoor activities- climbing-walking- rambling-running- cycling- caving- hunting-golf- cricket- wide open space- photographs- mountains	change of life- new job- previous way of living- different- radical change- bored- escape	protection - protected- national park-AONB- label- proud-price to pay- natural environment - protected walks- boundaries	planning (strict, fair)- authority- rules- perimeter- protecting/maintainin g- managed-
55	Peak District	Homme	40-50 ans	marié- deux enfants	2010			x	x		X		x	
53	Peak District	Homme	40-50 ans	marié- sans enfants	2015						X			
156	Peak District	Femme	30-40 ans	mariée- deux enfants	2012									
159	Peak District	Homme	30-40 ans	marié- deux enfants	2014				x		X			
111	Dartmoor	Femme	50-60 ans	mariée- sans enfants	2009			x		X				
18	Dartmoor	Femme	50-60 ans	mariée- deux enfants	2007					X			x	x
103	Dartmoor	Homme	60-70 ans	marié- un enfant	2014					X				
108	Dartmoor	Femme	40-50 ans	mariée- sans enfant	2008				x	X				
8	Cotswolds	Femme	40-50 ans	mariée- un enfant	2012			X	X					
140	Cotswolds	Femme	40-50 ans	mariée- sans enfants	2015			x	X				x	X
x	motivation mineure	Source : enquête de terrain, Marie Méténier, 2019												
X	motivation majeure													

« In national parks They trust » : la gentrification rurale de trois territoires de nature protégée en Angleterre

Les parcs nationaux et les *Areas of Outstanding Natural Beauty* (AONBs) en Angleterre ont, depuis la fin des années 1970, été identifiés comme des territoires propices à la manifestation de dynamiques de gentrification rurale. L'hypothèse de ce travail de recherche repose sur une démarche exploratoire destinée à démontrer que dans ces territoires de nature protégée, les dynamiques de gentrification rurale sont intenses et singulières. Le parc national de Dartmoor, celui du Peak District, et l'AONB des Cotswolds, sont des espaces emblématiques et attractifs pour des nouveaux habitants aisés qui mettent en œuvre des stratégies résidentielles et transposent, une fois installés, des représentations nourries par leurs sensibilités environnementales, héritées d'un mouvement depuis longtemps structuré. À travers leurs pratiques (comme celles du *rewilding*), ils s'approprient leurs territoires et les modèlent selon leurs attentes. Par leur maîtrise du *planning system*, certains gentrifieurs nouent des alliances et impulsent des fronts écologiques qui se traduisent parfois au contentieux et cadennassent toujours plus ces territoires de nature convoités et exclusifs. En dépit d'initiatives locales, l'impossibilité pour les populations locales modestes de revenir vivre dans les parcs nationaux et l'AONB, est une réalité. Cette crise du logement peut s'interpréter comme une des conséquences de la gentrification rurale. Les communautés (in)visibles sont, elles aussi, tenues à l'écart de ces territoires de nature et, si elles y habitent, subissent des exclusions symboliques qui pourraient être assimilées à des formes d'injustices environnementales. Les autorités gestionnaires de ces territoires de nature, et le gouvernement de l'après BREXIT, sont aujourd'hui encore confrontés au défi de trouver l'équilibre entre le social et l'environnemental.

Mots-clés : gentrification rurale, territoires de nature protégée, planning system, fronts écologiques, parcs nationaux, rewilding, conflits environnementaux, recompositions sociales, Angleterre

“In national parks They trust”: outcomes of rural gentrification in three English protected areas

National Parks (NPs) and Areas of Outstanding Natural Beauty (AONBs) in England have, since the late 1970s, been identified as relevant fields of research to study rural gentrification. The hypothesis of this research is based on the fact that in these protected areas, the dynamics of rural gentrification are intense and specific. The Dartmoor National Park, the Peak District National Park, and the Cotswolds AONB, are emblematic and attract new affluent inhabitants who implement residential strategies and transpose, after settling, their representations nourished by environmental ideals, inherited from a long-standing movement. Through their practices (like those of rewilding), they seize their territories and model them according to their expectations. Some gentrifiers master the keys and codes of the planning system, form alliances and stimulate eco-fronts which sometimes lead to litigation and increasingly lock out these coveted and exclusive areas of nature. This thesis is based on an exploratory approach which allows us to follow the footsteps of rural gentrification and to take the measure of the intensity of the social and territorial change. Despite local initiatives, local populations are often unable to return to live in the National Parks and the AONB. The costs of access to housing are prohibitive and can be interpreted as one of the consequences of rural gentrification. The (in)visible communities are also kept away from these territories of protected nature and, if they live there, suffer from symbolic exclusions, close to environmental injustices. National Park Authorities, AONB's Boards, and the government after BREXIT, are still facing the challenge of finding a balance between the social and the environmental.

Keywords: rural gentrification, protected areas, planning system, eco-frontier, national parks, rewilding, environmental conflicts, social change, England

